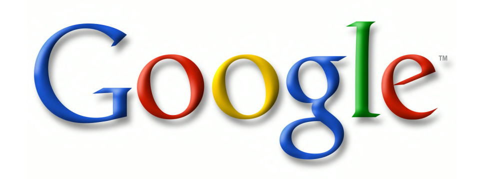






SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CHATEAUROUX

EN 1873

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

XLe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CHATEAUROUX

EN 1873

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS



PARIS
DERACHE, — DIDRON, — DUMOULIN, LIBRAIRES
TOURS
JULES BOUSEREZ, IMPRIMEUR
—
1874

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre Géographique et Alphabétique (1).

Bureau central.

MM. DE COUGNY, *directeur de la Société*, au château de la Grille, près Chinon.
L'abbé LE PETIT, chanoine honoraire de Reims et de Bayeux, doyen de Tilly-sur-Seulles, membre de l'Institut des provinces, *secrétaire général*.
DE LAURIÈRE, *inspecteur général*, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel, *secrétaire adjoint*, à Caen.
DE CHAVIGNY (Félix), *secrétaire adjoint*, à Chinon.
BOUET, *inspecteur des monuments du Calvados*, rue de l'Académie, 6, à Caen.
L. GAUGAIN, *trésorier archiviste*, rue de la Marine, 3, à Caen.

Conseil d'Administration.

Le Conseil se compose du Directeur, de quarante officiers de la Société et de quarante membres ordinaires résidant dans les différentes parties de la France, indiqués, dans la Liste générale, par des caractères italiques (2).

Les Ministres, le Directeur général des Cultes, l'Inspecteur général des monuments historiques, les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France font de droit partie du Conseil.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Secrétaire général de la Société, ou à M. GAUGAIN, trésorier archiviste, rue de la Marine, 3, à Caen.

(2) Le nombre des membres ordinaires actuellement en fonctions, dépassant quarante, devra être réduit à ce chiffre dans la prochaine réunion du Conseil administratif.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

L'astérisque (*) désigne les Membres de la Société abonnés au *Bulletin monumental* (1).

(Les noms des membres du Conseil sont désignés par le caractère italique.)



1re DIVISION.

NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME et OISE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de CAULAINCOURT, à Lille.

ALART, banquier, membre de l'Institut des provinces, à Dunkerque.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, id.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), à Lille.

CORTYL (l'abbé), membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, curé de Vylder.

* CUVELIER (Auguste), à Lille.

DELAFTER (l'abbé), curé doyen de Saint-Éloi, à Dunkerque.

* DOUAI (la Société d'agriculture, sciences et arts de).

GODEFROY DE MESNILGLAISE (le marquis de), ancien sous-préfet, à Lille, et à Paris, rue de Grenelle, 93.

HERVYN (Jean-Philippe), à Bergues (Nord).

LA ROYÈRE (de), notaire honoraire, président de la Commission des moëres françaises, à Bergues.

LEFEBRE, secrétaire général de la Société d'émulation de Cambrai.

(1) Le *Bulletin monumental*, qui a conquis, depuis 40 ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît de six semaines en six semaines, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* 15 *fr. à leur cotisation annuelle*, pour la France, et 18 *fr.* pour l'étranger.

LEROY, architecte, à Lille.

MINARD, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

PREUX, avocat général, à Douai.

* *Regnier* (Mgr), archevêque de Cambrai.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand-séminaire, à Cambrai.

VALLÉE (l'abbé), vicaire général, id.

VENDEGIES (le comte Charles de), à Cambrai.

Vincent (Charles), chef de division à la préfecture, à Lille.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M. l'abbé VAN DRIVAL, chanoine d'Arras.

* ALY, artiste-peintre, à Rinxent.

CARDEVAQUE (Alphonse de), propriétaire, à Saint-Omer.

* DESCHAMPS DE PAS, ingénieur des ponts et chaussées, id.

GIVENCHY (Charles de), id.

GREBET (l'abbé François-Joseph), curé de Wierre-aux-Bois.

HAGÉRUE (Amédée de Beugny d'), au château de Soseingghem.

Héricourt (le comte d'), à Arras.

HAYS (E. du), au château de Courset.

LEFEBVRE (l'abbé F.), à Halinghem.

LEQUETTE (Mgr), évêque d'Arras.

LEJEUNE (Émile-Ernest), président de la Société Philotechnique, à Calais.

Linas (le chevalier de), à Arras.

MAILLARD-GÉNEAU (Antoine-Désiré-Alexandre), archéologue, à Samer.

QUANDALLE (Cyprien), receveur municipal, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer.

RICHARD, archiviste du Pas-de-Calais, à Arras.

SOUQUET (Achille), à Étaples.

VAN DRIVAL (l'abbé), chanoine titulaire, à Arras.

Somme.

Inspecteur : * M. MENNECHET, conseiller à la Cour d'Amiens.

AMYOT (Émeric), capitaine au 119e régiment d'infanterie de ligne, à Amiens.

BEAUVILLÉ (le vicomte de), à Montdidier.

DELFORTRIE, fils, architecte, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, id.

ESMIGNY (d'), à Péronne.

JOURDAIN (l'abbé), chanoine titulaire, id.

JUMEL, curé de Quevauviller (canton de Mallien-Vidame).

MATHAN (le baron Edgard de), lieutenant-colonel en retraite, id.

* MENNECHET (Eugène-Alexandre), conseiller à la cour d'appel, à Amiens.

MORGAN (le baron Thomas de), propriétaire, id.

Oise.

Inspecteur: M. de Marsy, à Compiègne.

Barraud, chanoine titulaire de Beauvais.

Bruslé, peintre, à Senlis.

Danjou, président du tribunal civil de Beauvais.

Latteux (Ludovic), directeur de la fabrique de vitraux peints, à Mesnil-Saint-Firmin.

Lécot (l'abbé), directeur de la *Foi picarde*, vicaire à Noyon.

Marsy (Arthur de), conservateur du musée, élève de l'École des Chartes, à Compiègne.

Martinval, curé de Saint-Morainville.

2e DIVISION.

AISNE et ARDENNES.

Inspecteur divisionnaire: * M. GOMART, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Quentin.

Aisne.

Inspecteur: * M. Le Proux.

*Baillancourt (Gustave de), à Saint-Simon.

Chauvenet (de), président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

Dersu, juge au tribunal civil de Laon.

Desains, à Saint-Quentin.

*Gomart, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Quentin.

Le Clerc de la Prairie (Jules), président de la Société Archéologique, à Soissons.

*Le Proux, à Saint-Quentin.

Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, à Rozoy-sur-Serre.

Thévenart (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Laon.

Willot, secrétaire de la Société Archéologique de Soissons.

Ardennes.

Inspecteur: * M. Couty, architecte, à Sédan.

Guillaume (l'abbé), curé de Buzancy.

Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, à Réthel.

3e DIVISION.

MARNE et SEINE-ET-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MELLET, membre de l'Institut des provinces.

Marne.

Inspecteur : * M. GIVELET, propriétaire, à Reims.

BARRÉ (l'abbé), curé de Plivot.
* BAYE (Joseph de), à Baye.
* BORDÉ (l'abbé), au château de Baye.
CHAUBRY DE TROUCENORD (le baron de), à Cougy.
COSQUIN, membre du Conseil général.
COUNAYE, à Suippes.
DENIS (Auguste), à Châlons-sur-Marne.
DUPLESSIS, notaire honoraire, à Reims.
DUQUENELLE, membre de l'Académie, id.
GARINET (Jules), conseiller honoraire de préfecture, à Châlons.
* GIVELET, membre de l'Académie de Reims.
GODARD (Isidore), suppléant du juge de paix, à Épernay.
GOULET (François-André), négociant à Reims.
Landriot (Mgr), archevêque de Reims, membre de l'Institut des provinces.
LAUNOIS, percepteur, à Reims.
LOISEL, architecte, à Châlons-sur-Marne.
* MELLET (le comte de), membre de l'Institut des provinces, au château de Chaltrait.
MOIGNON (Ernest), conseiller de préfecture, à Châlons.
* *Morel*, membre du conseil administratif, percepteur, à Châlons.
* NICAISE (Auguste), à Châlons.
POISEL, architecte, à Châlons-sur-Marne.
ROBERT, propriétaire, à Reims.
PERRIER (Émile), à Châlons.
SAVY (Camille), chef de division à la préfecture, à Châlons.
SAVY, agent voyer en chef, membre de l'Institut des provinces, id.
SIMON, à Reims.
TORTRAT, architecte, id.
* VARNIER (C.), à Avize.
WERLÉ (Alfred), à Reims.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M. le vicomte DE BONNEUIL, à Melun, et à Paris, rue Saint-Guillaume, 29.

BOYER, à Jouarre.
* ESCEVILLE (le comte Gabriel), à Chapuis.
* TIERCELIN (l'abbé), vicaire, à Jouarre.

4e DIVISION.

CALVADOS, MANCHE, ORNE, EURE et SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

Calvados.

Inspecteur : * M. BOUET.

ACHARD DE VACOGNES (Amédée), à Bayeux.

Aubert, membre du Conseil de l'Association normande, à Caen.

AUVRAY, architecte de la ville, id.

BAZIN (Raoul), à Condé-sur-Noireau.

Bazin (Alphonse), courtier de navires, à Caen.

BEAUCOURT (le comte de), au château de Morainville, au Mesnil-sur-Blangy.

* BEAUJOUR, notaire honoraire, à Caen.

* BEAUREPAIRE (de), conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

BLANGY (vicomte Auguste de), au château de Juvigny.

BONNECHOSE (de), à Monceaux.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

* BOUET, id.

BRÉCOURT (de), ancien officier de marine, à Caen.

* BRIQUEVILLE (le marquis de), à Guéron.

* *Campion*, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

CASTEL, agent voyer chef en retraite, à Bayeux.

* CAUMONT (Mme de), à Caen,

CAZIN, propriétaire, à Vire.

CHATEL (Victor), à Valcongrain.

CHAULIEU (le baron de), ancien représentant, à Vire.

CORNULIER (le marquis de), à Caen.

* CUSSY DE JUCOVILLE (le marquis de), à la Cambe.

DAUGER (le baron), propriétaire, au château d'Esquay-sur-Seulles.

DELAUNAY, architecte, à Bayeux.

DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Ussy.

DESHAYES, architecte, à Caen.

* DOUESNEL (A.), ancien député, à Bayeux.

DOUÉTIL, à Vire.

DUBOURG, juge honoraire au tribunal civil, à Falaise.

DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.

* *Du Manoir* (le comte), maire de Juaye.

DUPONT, sculpteur, à Caen.

* *Dupray-Lamahérie*, conseiller à la cour d'appel, id.

FARCY (Paul de), à Bayeux.

FERRAND, préfet du Calvados.

FÉDÉRIQUE (Charles-Antoine), avocat, à Vire.

FLANDIN, membre du Conseil général, à Pont-l'Évêque.

FLOQUET, correspondant de l'Institut,

au château de Formentin, et rue d'Anjou-Saint-Honoré, 52, à Paris.

* *Fontette* (le baron Emmanuel de), ancien député, à Monts.

* *Formigny de la Londe* (de), à Caen.

Fouques (l'abbé), curé de Trois-Monts.

Fournès (le marquis Arthur de), à Veaux-sur-Seulles.

Fournier (l'abbé), curé de Clinchamps.

* Gaugain, propriétaire, à Caen.

* Grandval (le marquis de), membre du Conseil général, à Saint-Denis-de-Maisoncelles.

Guernier, peintre, à Vire.

Guernier (l'abbé Léon), aumônier des hospices, id.

* *Guilbert* (Georges), membre de l'Association normande, à Caen.

Guillard, conservateur du musée de peinture, id.

* Handjéri (le prince), au château de Manerbe.

* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.

* Hettier, conseiller général, à Caen.

Hugonin (Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Laffetay (l'abbé), chanoine titulaire, à Bayeux.

* *La Mariouze de Prévarin* (de), ancien directeur des domaines, à Caen.

Lamotte, architecte, id.

La Porte (Augustin de), à Lisieux.

Le Blanc, imprimeur-libraire, à Caen.

Le Cointe (l'abbé), curé de Cormelles.

* Le Ferron de Longchamp, docteur en droit, à Caen.

Leffroy, propriétaire, à Caen.

Le Gouix (l'abbé), curé d'Authie.

* Le Petit (l'abbé), curé-doyen de Tilly-sur-Seulles.

Létot, propriétaire, à Caen.

* Lidehard, propriétaire, id.

* Loir (l'abbé), curé de Bienfaite.

Marguerit de Rochefort (Léonce de), à Vierville.

Montgommery (le comte de), à Fervaques.

Morin-Lavallée, à Vire.

Nicolas (Alexandre), architecte de la ville de Lisieux.

* Oilliamson (le comte Gabriel d'), au château de Saint-Germain-Langot.

* Olive, maire d'Ellon, rue Écho, à Bayeux.

* *Pannier*, avocat, à Lisieux.

Paulmier, ancien député à Bretteville-sur-Laize.

Pépin, docteur-médecin, à Saint-Pierre-sur-Dives.

* Pierres (de), membre du Conseil général, à Souvières.

Picot (l'abbé), supérieur des Missionnaires de la Délivrande.

Porquet (le docteur), à Vire.

Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

Ruault du Plessis-Vaidière, conseiller à la Cour d'appel, à Caen.

Saint-Jean, membre du Conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

Saint-Remy (de), à Caen.

Tellot (Henri), rue des Croisiers, à Caen.

Tiennotte, inspecteur de l'Association normande, à Caen.

* Tirard (J.), à Condé-sur-Noireau.

* Tissot, conservateur de la Bibliothèque, à Lisieux.

Toustain (le vicomte Henri de), ancien officier de marine, au château de Vaux-sur-Aure.

* *Travers*, ancien professeur à la Faculté des lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

Travers (E.), conseiller de préfecture, à Caen.

Vengeon (l'abbé), curé de Luc.

VIGAN (Henri de), inspecteur des forêts en retraite, à la Petite-Lande-de-Cerqueux, par Orbec-en-Auge.

Villers (Georges de), membre de l'Institut des provinces, à Bayeux.

YVORY, sculpteur, à Bayeux.

Manche.

Inspecteur : * Mgr BRAVARD, évêque de Coutances.

* ANNOVILLE (Michel d'), maire, à Auderville.

* *Bravard* (Mgr), évêque de Coutances d'Avranches.

Deligand, chanoine, à Coutances.

HASLEY (l'abbé Isidore), curé coadjuteur d'Hémevez.

LAINÉ, président de la Société archéologique, à Avranches.

* LE BEUF, à Avranches.

LE CARDONNEL (l'abbé), archiviste du diocèse, à Coutances.

LE CREPS, propriétaire, à Saint-Lô.

LE GOUPILS (l'abbé), curé de Percy.

LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët.

MOULIN, inspecteur de l'Association normande, à Mortain.

ONFROY DE TRACY, percepteur, à Gavray.

PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près Montebourg.

* QUÉNAULT, ancien sous-préfet de Coutances.

RIGNY (de), receveur des finances, à Valognes.

ROUGÉ (le comte de), au château de Saint-Symphorien.

TOCQUEVILLE (le comte de), au château de Nacqueville.

VIALLET, procureur de la République, à Montmorillon.

Orne.

Inspecteur : M. Léon DE LA SICOTIÈRE, membre de l'Assemblée nationale, à Alençon.

BARBEREY (de), au château de Matignon, à Essay.

* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.

CANIVET, inspecteur de l'Association normande, au château de Chamboy.

CONTADES (le comte de), membre du Conseil général, à Saint-Maurice.

FAY (le vicomte du), au château de la Guimandière.

* LA FERRIÈRE (le comte de), au château de Ronfougeray.

LA GARENNE (de), secrétaire général de la préfecture, à Alençon.

LA SICOTIÈRE (Léon de), député de l'Orne, à Alençon.

LATOUR-MEZERAY, ancien maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, à Argentan.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

LE VAVASSEUR (Gustave), membre de l'Institut des provinces, à la Lande-de-Lougé.

MACKAU (le baron de), ancien député au Corps législatif, au château de Vimer, par Vimoutiers.

MURIE, architecte de la ville, à Flers.

* PASQUIER-D'AUDIFFRET (le duc), au château de Sacy, près Argentan.

Eure.

Inspecteur : * M. Raymond BORDEAUX, docteur en droit, à Évreux.

BARDET, docteur-médecin, à Bernay.

* BLOSSEVILLE (le marquis de), ancien député, au château d'Amfreville-la-Campagne.

BOURDON (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Pont-Audemer.

* BORDEAUX (Raymond), docteur en droit, membre de l'Institut des provinces, à Évreux.

CARESME (l'abbé), curé de Pinterville.

DAUGER (le comte), au château de Menneval.

DIBON (Paul), propriétaire, à Louviers.

DUHAMEL-MARETTE, peintre-verrier, à Évreux.

GUILLARD (E.), avoué à Louviers.

LAIR (Casimir), à Saint-Léger-de-Rostes.

LALUN, architecte, à Louviers.

LA RONCIÈRE LE NOURY (le baron Clément de), amiral au château de Cracouville.

LE BLOND, entrepreneur de bâtiments, à Gisors.

LETEUIL, huissier, à Breteuil.

LOISEL, ancien maître de poste, à la Rivière-Thibouville.

* MALBRANCHE, greffier du tribunal civil de Bernay.

MÉRY (Paul), à Évreux.

PETIT (Guillaume), ancien député, à Louviers.

PRÉTAVOINE, membre de l'Institut des provinces, maire de Louviers.

QUEVILLY (Henri), à Beaumesnil.

ROSTOLAN (le comte de), à Évreux.

* SCHICKLER, au château de Bizy, près Vernon.

Seine-Inférieure.

Inspecteur : * M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

ARGENTRÉ (le vicomte d'), à Rouen.

BARBIER DE LA SERRE, sous-inspecteur des forêts, à Rouen.

* *Barthélemy* père, architecte, id.

BARTHÉLEMY fils, architecte, id.

BAUDICOURT (Théodule de), id.

BAUDRY (Paul), id.

BEAUREPAIRE (de), archiviste de la préfecture, à Rouen.

BERTHE (le docteur), membre de l'Association normande, rue Étoupée, id.

BEUZEVILLE, rédacteur en chef du *Journal de Rouen*, id.

* BONNET, sculpteur, rampe Bouvreuil, id.

* BONNECHOSE (Mgr de), cardinal-archevêque de Rouen, id.

Bourdet (Désiré), quai Videcoq, n° 3, au Hâvre.

Brianchon, à Gruchet-le-Valasse.

Chaboux, entrepreneur, à Rouen.

Chaventré, entrepreneur, id.

* *Chevreaux*, au château de Boscmesnil, près Saint-Saëns.

Cochet (l'abbé), conservateur du musée d'antiquités, à Rouen.

* Colas (l'abbé), chanoine titulaire, conservateur du musée céramique, id.

Comont (l'abbé), curé de Saint-Pierre-le-Viger.

Courtonne, architecte, à Rouen.

Cusson, secrétaire général de la mairie, id.

* Decorde (l'abbé), curé de Notre-Dame d'Aliermont.

Desmarest (L.), architecte en chef du département, à Rouen.

Devaux, artiste-peintre, rue Thiébault, 89, au Hâvre.

* Dumont (E.), employé aux docks, au Hâvre.

* Duranville (Léon de), propriétaire, à Grancourt.

* Duval, percepteur des contributions directes, à Lillebonne.

Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, à Rouen.

Fauquet (Octave), filateur, id.

Fleury (Charles), architecte, id.

* Fleury, architecte de la ville, au Hâvre.

Gaucourt (Emmanuel de), juge de paix, à Saint-Saëns.

Gilles (P.), manufacturier, à Rouen.

Gironcourt (de), membre du Conseil général, à Varimpré, près Neufchâtel.

* Glanville (de), inspecteur de la Société, à Rouen.

* Grandin (Gustave-Victor), président de la Société archéologique, à Elbeuf.

Grimaux, entrepreneur, à Rouen.

Guerout, ancien notaire, id.

Homais, avocat, id.

La Londe (de), ancien officier de cavalerie, id.

Le Comte (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie, à Rouen.

Lefort, avocat, id.

Legendre, propriétaire, id.

Lemire, avocat, id.

Leseigneur, filateur, id.

Letellier, photographe, au Hâvre.

Lisey, propriétaire, à Elbeuf.

Lormier (Charles), avocat, id.

Loth (l'abbé), prof. d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie, à Rouen.

Mabire, propriétaire, à Neufchâtel.

Marguerret (E.), courtier de commerce, à Rouen.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Méraux (Amédée), compositeur, membre de l'Institut des provinces, à Rouen.

Montault (le comte de), au château de Nointot, près Bolbec.

Pallier, ancien manufacturier, à Rouen.

Petiteville (de), propriétaire, à Rouen.

Pouyer-Quertier, ancien ministre des finances, id.

Provost (l'abbé), curé de Jumiéges.

Quenouille (Léopold), au Mesnil-Bénard, près Saint-Saëns.

Quesnel (Henri), propriétaire, à Rouen.

Quinet (Edouard), propriétaire, à Rouen.

* Roessler, au Hâvre.

Sarrazin, à Rouen.

Sauvage (l'abbé Eugène), professeur au petit séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen.

5e DIVISION.

SEINE, SEINE-ET-OISE, YONNE, LOIRET, AUBE, et EURE-ET-LOIR.

Inspecteur divisionnaire : M. EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, 48, à Paris.

Seine.

Inspecteur : * M. DARCEL, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 *bis*, à Paris.

* ARTHUS-BERTRAND (Mme veuve), rue Hautefeuille, à Paris.
* AUBERT (le chevalier), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 *bis*, id.
* AUBRUN, arch., quai Bourbon, 19, id.

BARTHÉLEMY (Anatole de), ancien sous-préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, id.

BARTHÉLEMY (Edouard de), maître des requêtes au Conseil d'État, rue de l'Université, 80, id.

* BLACAS (le comte Stanislas de), rue de Varennes, 52, id.

BOCHIN, rue de Provence, 58, id.

BONNEUIL (de), rue Saint-Guillaume, 31, id.

* BONVOULOIR (le comte Auguste de), rue de l'Université, 15, id.

BOTTÉE DE TOULMON, rue des Saints-Pères, 7 *bis*, id.

BOUVENNE (Aglans), rue de la Chaise, 22, id.

BRUYÈRE, curé de Saint-Martin, id.

BUCAILLE (Gustave), rue de Paris, 218, id.

CAPELLI, boulevard Pigalle, 38, à Montmartre, id.

Cattois (le docteur), membre de l'Institut des provinces, rue de Sèvres, 4, à Paris.

* CHATEAU (Léon), directeur à l'Institution professionnelle d'Ivry.
* COTTIGNY, rue Saint-Jacques, 240.

COINDE (J.-P.), membre de plusieurs académies, id.

* COURTARVEL (le marquis de), rue Saint-Guillaume, 34, id.

DAMIENS, statuaire, rue du Cherche-Midi, 55, id.

* DARCEL, membre des Comités historiques, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 *bis*, id.

DAVID (le baron), ancien ministre plénipotentiaire, rue de l'Oratoire-du-Roule, 7, id.

DELAMARE, rue Rougemont, 12, id.

* DES CARS (le duc), rue de Grenelle-Saint-Germain, 79, id.

DELONGUEIL, graveur, rue Royale-Saint-Honoré, 8, id.

DIETRICK, graveur, rue des Mathurins-Saint-Jacques, id.

* DION (Henri de), ingénieur, rue de Moscou, 28, id.

DORÉ père, membre de l'Institut des provinces, cité Doré, boulevard de la Gare, 108, id.

Duclos (R.), avenue de Wagram, 30, à Paris.

Dupont (A^te), professeur de belles-lettres, avenue de Neuilly, 146 *bis*, id.

Dureau (A.), rue de la Tour d'Auvergne, 10, id.

* Estampes (le comte Théodore d'), cité Clary, 7, rue Neuve-des-Mathurins, id.

Egger, membre de l'Institut, rue Madame, 48, id.

Fontaine de Resbecq (le vicomte Eugène de), rue du Regard, 12, id.

Geffroy (Auguste), orfèvre-émailleur, rue du Bouloy, 10, id.

Godefroy-Mesnilglaise (le marquis de), ancien sous-préfet, rue de Grenelle-Saint-Germain, 93, id.

Husson, propriétaire, rue Meslay, 18, id.

* Joanne, rue de Vaugirard, 20, id.

Keller (Émile), ancien député, rue de Las-Cases, 7, id.

Labarthe (Jules), membre de l'Institut des provinces, rue Drouot, 2, id.

Labille (Aimable), architecte, boulevard Poissonnière, 24, id.

Lambert (Fabien), architecte, inspecteur des travaux de la Ville, rue Monsieur-le-Prince, 48, à Paris.

* La Trémouille (le duc de), id.

Le Clerc (Jules), avocat, rue du Regard, 10, id.

Le Clerc (Henri), architecte, id.

Le Cordier, ingénieur civil, rue du Petit-Parc, 67, id.

* Le Harivel-Durocher, de l'Institut des provinces, rue du Regard, 6, id.

* Liesville (de), aux Batignolles, rue Gauthey, 24, id.

Ligier, architecte, rue Blanche, 60, id.

* Lusson, peintre-verrier, id.

Marguerye (Mgr de), ancien évêque d'Autun, rue de Sèvres, 93, id.

Marquis (Léon), ingénieur, rue du Dragon, 10, id.

Minoret (E.), avocat à la cour d'appel, boulevard de Strasbourg, à Paris, et à Cannes (Alpes-Maritimes).

* Mirepoix (le duc de), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 102, à Paris.

Moll, architecte, id.

Montant (Henri de), directeur du *Journal illustré*, rue Neuve, 5, avenue de l'Impératrice, id.

Montlaur (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, député, rue de Grenelle-Saint-Germain, 75, id.

Nugent (le comte de), rue du Regard, 5, id.

* Oilliamson (le vicomte d'), rue de la Ville-l'Évêque, 29, à Paris.

Paris (Louis), ancien bibliothécaire de la ville de Reims, rue Rambuteau, 2, id.

Paris (Paulin), membre de l'Institut de France, place Royale, à Paris.

* Perroud, ancien notaire, rue Lafayette, 113.

* Pommereu (le vicomte Armand de), rue de Lille, 67, id.

* Pontois de Pontcarré (le marquis de), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42, id.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), rue d'Enfer, 43, id.

Popelin (Claudius), peintre-émailleur, avenue de Plaisance, 3, id.

Poussielgue-Rusand (Placide), orfèvre, rue Cassette, 15, id.

* Prévost, lieutenant-colonel du génie, à Vincennes.

Reboul (Léopold), rue de Boulogne, 3, à Paris.

Robert, de l'Institut, directeur à l'*Administr. de la guerre*, id.

Richemont (le comte de), rue Saint-Dominique, 23, id.

ROGER DE LA LANDE (Ferdinand), boulevard Saint-Michel, 27, id.

ROYS (le vicomte Ernest de), auditeur au Conseil d'État, 6, place Vendôme, id.

SAGOT, membre de plusieurs académies, rue et hôtel Laffite, id.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, rue d'Aguesseau, 1, id.

SALVANDY (le comte Paul de), député, rue Cassette, 30, id.

TASCHEREAU, directeur général de la Bibliothèque nationale, id.

* THÉNARD (le baron), membre de l'Institut, place Saint-Sulpice, id.

* THIAC (de), membre de l'Institut des provinces, rue Saint-Lazare, 24, id.

THIOLLET, passage Sainte-Marie, 8, id.

* VAULOGÉ (Frantz de) rue du Centre, 8, id.

* VOGUÉ (le comte Melchior de), rue de Lille, 90, id.

Seine-et-Oise.

Inspecteur: * M. DE DION, à Montfort-l'Amaury.

AMAURY (l'abbé), curé de Vétheil.

* DION (Adolphe de), inspecteur de la Société, id.

GUYOT (Joseph), au château de Dourdan.

HEUDE-LÉPINE, à Montfort-l'Amaury.

MARTIN (L.), rue de l'Occident, 18, à Versailles.

MESNIL-DURAND (le baron de), rue Saint-Honoré, 10, à Versailles.

PÉCOUL, archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil, et à Madrid (Espagne).

POULAILLIER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bosny (Seine-et-Oise).

Yonne.

Inspecteur: * M. COTTEAU, juge, membre de l'Institut des provinces, à Auxerre.

* *Challe*, sous-directeur de l'Institut des provinces, membre du Conseil général de l'Yonne, maire d'Auxerre.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'Ancy-le-Franc.

* COTTEAU, juge, secrétaire général de l'Institut des provinces, à Auxerre.

HAVELT-DES-BARRES (baron du), au château des Barres, à Sainpuits, par Entrains-sur-Nohain.

HÉLIE (Auguste), à Avallon.

Lallier, président du tribunal civil, membre du Conseil gén., à Sens.

Quantin, archiviste du département, à Auxerre.

RAVIN, notaire à Villiers-Saint-Benoît.

ROGUIER (l'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.

* TONNELIER, greffier en chef du tribunal civil, à Sens.

Loiret.

Inspecteur : * M. l'abbé DESNOYERS, chanoine, vicaire général, membre de l'Institut des provinces, à Orléans.

* BOUCHER DE MOLANDON, à Orléans, et à Reuilly, par Ponts-aux-Moines.
BRÉAN, ingénieur à Gien.
BUZONNIÈRE (de), membre de l'Institut des provinces, à Orléans.
* DESNOYERS (l'abbé), chanoine vicaire général, membre de l'Institut des provinces, id.
* DUPANLOUP (Mgr), de l'Académie française, évêque d'Orléans.
GERVAISE (Émile-Ambroise), avoué, à Montargis.
GUINEBERT, ancien maire, id.
LE ROY, avoué, à Montargis.
LÉORIER (Gaston), au château de Montargis.
MARCHAND, correspondant du ministère de l'Instruction publique, près Briare.
MARTELIÈRE (Paul), juge au tribunal civil, à Pithiviers.
POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, à Orléans.
THIBONNEAU, notaire, à Lorris.
THOMAS, architecte, directeur de la fondation Durzy, à Montargis.

Aube.

Inspecteur : M. l'abbé COFFINET, chanoine de Troyes.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.
BONNEMAIN (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Nogent-sur-Seine.
CHAUMONNOT (l'abbé), professeur de rhétorique, au petit séminaire de Troyes.
Coffinet (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général du diocèse, à Troyes.
* FLÉCHEY-COUSIN, architecte, à Troyes.
Gayot (Amédée), député, membre de l'Institut des provinces, à Troyes.
GRÉAU (Jules), manufacturier, à Troyes.
HABERT, ancien notaire, id.
HERVEY, docteur-médecin, id.
LE BRUN DALBANE, membre de l'Institut des provinces, id.
* *Lapérouse* (Gustave), président de la Société académique de l'Aube, id.
MEUGY, ingénieur en chef des Mines, à Troyes.
ROISARD (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, vicaire général, à Troyes.
ROYER (J.), architecte, aux Riceys.
* VENDEUVRE (le comte Gabriel de), ancien représentant, à Vendeuvre-sur-Barse.
VERNIER (A.), propriétaire, à Troyes.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : * M. Charles d'ALVIMARE, à Dreux.

* ALVIMARE (Ch. d'), à Dreux.
* *Durand* (Paul), de l'Institut des provinces, à Chartres.
JANSON DE COUET (René), à Dreux.
* MERLET, secrétaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Morissure (de), secrétaire du Comice agric., à Nogent-le-Rotrou.
* SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres.

6e DIVISION.

SARTHE, MAINE-ET-LOIRE et MAYENNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE MAILLY, ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans, et à Paris, rue de l'Université, 53.

Sarthe.

Inspecteur : M. HUCHER, membre de l'Institut des provinces.

* ALBIN (l'abbé), chanoine honoraire, au Mans.
BOUCHET (Paul), architecte, id.
BLOTTIÈRE, sculpteur, id.
BOUVET (l'abbé), curé de Neuvy.
CHARDON, ancien élève de l'École des Chartes, au Mans.
* *Charles* (Léopold), antiquaire, à la Ferté-Bernard.
CHARLES (l'abbé), professeur au séminaire de Saint-Calais.
* CHEVREAU (l'abbé), vicaire général du Mans.
* CUMONT (le vicomte Charles de), à Sillé-le-Guillaume.
DAVID (A.-G.), architecte, au Mans.
DESLAIS (l'abbé), curé de la Couture, id.
ÉTOC DE MAZY, médecin de l'asile des aliénés, id.
GOMBERT, architecte, id.
HUCHER, membre de l'Institut des provinces, id.
JAFFARD, peintre-ornemaniste, id.
JOUSSET DES BERRIES, juge d'instruction, id.
LEDRU (l'abbé), professeur au séminaire de Précigné.
LE PELLETIER, doct.-méd., au Mans.
LIVET (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, id.
* MAILLY (le comte de), ancien pair de France, au château de la Roche-de-Vaux, près le Mans.
* PAILLARD-DUCLÉRÉ, membre du Conseil général, au Mans.
PERSIGNAN (l'abbé), chanoine titulaire, id.
ROUSSEAU, professeur de dessin, id.

* Saint-Paterne (le comte de), à Saint-Paterne.
* Singher, directeur général de la compagnie d'Assurance mutuelle mobilière, commandant de l'Ordre de Charles III, chevalier de la Légion-d'honneur, au Mans.

Rodier, architecte au Mans, rue aux Lièvres.

Toublet (l'abbé), à Mont-Saint-Jean, près de Sillé-le-Guillaume.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : * M. Godard-Faultrier, à Angers.

Anouilh de Salies (d'), rue Saint-Aubin, à Angers.

Chédeau, avoué, à Saumur.

Chesneau, grand vicaire, rue Saint-Evroult, à Angers.

Chevalier (l'abbé), curé de Louvaines.

Courtiller (Auguste), rue d'Orléans, à Saumur.

* *Espinay* (d'), membre du Conseil administratif, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, membre de l'Institut des provinces.

Farcy (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, à Angers.

Freppel (Mgr), évêque d'Angers.

Garreau (Alexandre), à Saint-Rémy-la-Varenne.

* Galembert (le comte de), au château de Parpacé, près Baugé.
* Godard-Faultrier, membre de l'Institut des provinces, à Angers.
* Joly-Leterme, architecte diocésain, à Saumur.

Lachèse (Paul), imprimeur, à Angers.

Lair (Charles), château de Blou, près Longué.

Lambert (aîné), président du tribunal de commerce, et de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.

Le Blanc, inspecteur de la maison centrale de Fontevrault.

Louvet, ancien ministre, à Saumur.

Mayaud (Albert), à Saumur.

Parrot (A.), de l'Institut historique, rue de Brissac, à Angers.

Quatrebarbes (la comtesse de), id.

Roffay, architecte, à Saumur.

Sauvage, ancien juge de paix, à Angers.

Tardif, chanoine-secrétaire de l'évêché, id.

Mayenne.

Inspecteur : * M. Le Fiselier, à Laval.

Barre (Henri), à Jublains

Bretonnière (Louis), rue de l'Evêché, à Laval.

* Champagney (Mme la marquise de), au château de Craon.

Chedeau, avoué à Mayenne.

* Guays des Touches, propr., id.
* Le Fiselier, secrétaire de la Société de l'industrie, à Laval.

Pointeau (l'abbé), vicaire de Fougerolles.

Prudhomme (l'abbé), curé de Louverné.

Sebaux (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Laval.

7e DIVISION.

LOIR-ET-CHER, CHER, INDRE-ET-LOIRE, INDRE, NIÈVRE.

Inspecteur divisionnaire: * M DE COUGNY, au château de la Grille, près Chinon.

Loir-et-Cher.

Inspecteur: * M. le marquis DE VIBRAYE, membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

BODARD DE LA JACOPIÈRE (Anatole de), au château de Saint-Ouen.
CHAUVIN, juge, à Blois.
DELAUNE (Jules), avoué licencié, à Romorantin.
HAUGOU (l'abbé), curé des Fontaines.
LAUNAY, prof. au col. de Vendôme.
LENAIL (Ernest), architecte à Blois.
NEILZ (Stanislas), à Courtiras.
* VIBRAYE (le marquis de), membre de l'Institut des provinces, à Cour-Cheverny.

Cher.

Inspecteur: * M. l'abbé LENOIR, membre de l'Institut des provinces, à Châtillon-sur-Indre.

* BUHOT DE KERSERS, de la Soc. des Ant. du Centre, à Bourges.
COUET (René de), à Couët, près Sancerre.
* LAUGARDIÈRE (Ch. de), substitut, à Bourges.
MARÉCHAL, ingénieur des ponts et chaussées, à Bourges.
* MÉLOIZES (Albert des), trésorier de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
VALOIS (Georges), secrétaire général de la préfecture, id.

Indre-et-Loire.

Inspecteur: * M. Léon PALUSTRE, à Tours.

AVISSE, imprimeur, à Chinon.
* BIENCOURT (le marquis de), à Azay le-Rideau.
BOISLÈVE-DESNOYERS, maire de Langeais.
BOUSEREZ, imprimeur, à Tours.

Breton-Dubreuil, conseiller général, au Grand-Pressigny.

Chaisemartin, procureur de la République, à Loches.

* Chavigny (Félix de), secrétaire général adjoint, à Chinon.

Chavigny (Octave de), au château de Chavigny.

* Cougny (G. de), au château de la Grille, près Chinon.

* Cougny (Hippolyte de), propriétaire, à Tours.

Duboz (Félix), à Chinon.

Durand (l'abbé), aumônier de l'hospice, id.

Gallois, architecte, à Chinon.

* *Grandmaison*, archiviste d'Indre-et-Loire, membre de la Société archéologique de Touraine.

Gréban de Pontourny, propriétaire, au château de Pontourny, près Chinon.

* *Guérin* fils, architecte, à Tours.

* Hardion, architecte, à Tours.

Juteau (l'abbé), aumônier du lycée, à Tours.

* Laperche, à Saint-Symphorien, à Tours.

Leclerc (l'abbé), aumônier des Dames du Saint-Esprit, à Tours.

* Leséble, à Tours.

Lobin (Léopold), peintre-verrier, à Tours.

* Michelle, à Tours.

* Nobilleau, propriétaire, id.

* Palustre (Léon), à Tours.

* Puységur (Mme la comtesse de), au château de Beugny.

Robin (l'abbé), curé de Saint-Ours, à Loches.

Rochejaquelein (Mme la comtesse de la), au château d'Ussé.

* Saint-Georges (le comte de), au château de la Brèche, près l'Ile-Bouchard.

Saint-Georges (Edmond de), à Tours.

* Salmon de Maisonrouge, à Tours.

* Sarcé (de), au château de Hodbert-Saint-Christophe.

Senilhes (L. de), receveur particulier des finances, à Loches.

Sonnay (de), à Cravant.

Thomas (Gaëtan), inspecteur des forêts, à Chinon.

Indre.

Inspecteur : * M. le docteur Fauconneau du Fresne, à Châteauroux.

Barboux, conservateur du musée, à Châteauroux.

Blanchet (l'abbé), aumônier du Lycée, id.

* Charon (l'abbé), curé de Saint-Marcel, canton d'Argenton.

Daiguson, juge, à Châteauroux.

Damourette (l'abbé), à Châteauroux.

* Fauconneau-Dufresne (le docteur), à Châteauroux.

Ferri-Pisani (le général), id.

Guillard, ancien agent-voyer, id.

* Jasmin (Jules), à Buzançais.

* La Villegille (de), à Dangi.

* Le Noir, curé de Châtillon, chanoine honoraire.

Rouedde, receveur des domaines, à Châtillon.

Lenseigne, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

* *Voisin* (l'abbé), curé de Douadic (canton du Blanc), Châtillon-sur-Indre.

Nièvre.

Inspecteur : * M. DE LAUGARDIÈRE, substitut, à Bourges.

CRONIER (l'abbé), curé de Marzy.
* HÉRON DE VILLEFOSSE, archiviste du département, à Nevers.
*SOULTRAIT (le comte Georges de), inspecteur des mouvements du Rhône, membre de l'Académie nationale de Lyon et de la Société archéologique de Nevers, au château de Toury-sur-Abron.
VIOLETTE (l'abbé), archipr. de Cosne.

8e DIVISION.

PUY-DE-DOME, HAUTE-LOIRE, LOIRE et LOZÈRE.

Inspecteur divisionnaire : * M. J.-B. BOUILLET, membre de l'Institut des provinces, à Clermont-Ferrand.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : * M. DE LAFAYE-L'HÔPITAL, à Clermont.

* BOUILLET (J.-B.), membre de l'Institut des provinces à Clermont-Ferrand.
CHARDON DU RANQUET, id.
* LAFAYE-L'HÔPITAL (de), id.
* MATHAREL (vicomte de), trésorier-payeur général, à Clermont.
* SERRES DE GAUZY (Jules), à Clermont-Ferrand.
TARDIEU (Ambroise), id.

Haute-Loire.

Inspecteur : M. LE BLANC, à Brioude.

CHANALEILLES (le marquis de), au château de Chanaleilles.
LE BLANC, conservateur de la Bibliothèque de Brioude.
* Le président de la Société d'agriculture, sciences, arts, industrie et commerce du Puy.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte DE MEAUX, à Montbrison.

* BUHET (Eugène), notaire à Saint-Etienne.
CHAVERONDIER (Auguste), docteur en droit, archiviste du département, id.
DURAND (V.), à Alleux, par Boën.
* GÉRARD, agent-voyer en chef, à Saint-Étienne.
Gonnard, secrétaire de la mairie, à Saint-Étienne, rue Saint-Louis, 41.
LE ROUX, ingénieur civil, rue Sainte-Catherine, à Saint-Étienne.
MALIFAUD, capitaine au 86e régiment de ligne, à Montbrison.
MEAUX (le vicomte de), au château d'Ecotay.
* NOELAS, docteur-médecin, à Saint-Haon-le-Châtel.
VIER (Louis), adjoint au maire, à Saint-Étienne.
* VIRY (Octave de), docteur-médecin, à Roanne.

Lozère.

Inspecteur : * M. ROUSSEL, membre de l'Assemblée nationale.

LE FRANC, ingénieur des ponts et chaussées, à Mende.
POLGE (l'abbé), vicaire général de l'évêché de Mende.
* ROUSSEL, président de la Société d'agriculture, à Mende.

9e DIVISION.

ILLE-ET-VILAINE, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, MORBIHAN et LOIRE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire : * M. AUDREN DE KERDREL, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS, architecte, à Rennes.

André, conseiller à la Cour d'appel, membre de l'Institut des provinces, à Rennes.
* AUDREN DE KERDREL, député, rue Saint-Sauveur, 3, id.

ARBAUN, architecte, quai Bourdon, 19, id.

* BREIL DE LANDAL (le comte de), au château de Landal.

BRUNE (l'abbé), chanoine à Rennes.

DANJOU DE LA GARENNE, à Fougères.

* *Genouillac* (le vicomte de), au château de la Chapelle-Chaussée, près et par Bécherel.

LA BIGNE-VILLENEUVE (de), à Rennes.

* LA BORDERIE (de), député, membre de l'Institut des provinces, à Vitré.

* *Langle* (le comte de), au château des Tesnières.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

TOULMOUCHE, membre de plusieurs académies, id.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur: M. GESLIN DE BOURGOGNE, à Saint-Brieuc.

GAUTIER DU MOTTAY, à Plérin, près Saint-Brieuc.

GESLIN DE BOURGOGNE, de l'Institut des provinces, à Saint-Brieuc.

HERNOT, sculpteur, à Lannion.

KERANFLECH (le comte de), au château de Quelenec, par Mur-de-Bretagne.

PINOT (l'abbé), professeur à l'Institution Saint-Charles, à Saint-Brieuc.

Finistère.

Inspecteur : * M. le comte DE BLOIS, à Quimper.

* BLOIS (le comte A. de), ancien député, membre de l'Institut des provinces, à Quimper.

* DU CHATELLIER, membre de l'Institut de France, au château de Kernuz, près Pont-l'Abbé.

* HALLÉGUEN, membre de l'Institut des provinces, à Châteaulin.

* MADEC (Pierre-Marie), professeur au petit séminaire de Pont-Croix.

Morbihan.

Inspecteur : M. DE KÉRIDEC, député à l'Assemblée nationale, à Hennebont.

KÉRIDEC (de), à Hennebont.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : * M. VAN-ISEGHEM, architecte, à Nantes.

* LA TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron Gabriel de), boulevard Delorme, 26, à Nantes.

LEHOUX, docteur-médecin, rue de la Chalotais, 1, id.

Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, id.

Marionneau, rue du Calvaire, 1, id.

Orieux, agent-voyer en chef, id.

Tilly (le marquis Henri de), rue Tournefort, id.

* *Van-Iseghem* (Henri), architecte, rue Félix, 1, id.

10e DIVISION.

VIENNE et DEUX-SÈVRES.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

Vienne.

Inspecteur : M. Le Cointre-Dupont.

* Auber (l'abbé), chanoine titulaire, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.

* Bente (le père), id.

* Coucny (Émile de), au château de Savigny.

* Goudon de Lalande (Jules), à Montmorillon.

La Brosse (le comte de), propriétaire, à Poitiers.

La Tourette (Gilles de), propriétaire, à Loudun.

La Tourette (Léon de), à Loudun.

Le Cointre-Dupont, propriétaire, à Poitiers.

* Ledain, conseiller de préfecture, id.

Redet, archiviste honoraire du département, membre de l'Institut des provinces, id.

Richard (Alfred), archiviste du département, id.

Deux-Sèvres.

Inspecteur : * M. Ledain, conseiller de préfecture, à Poitiers.

David, ancien député au Corps législatif, à Niort.

Lafosse (Henri), id.

Ravan, trésorier de la Société de statistique, à Parthenay.

11° DIVISION.

CHARENTE-INFÉRIEURE et VENDÉE.

Inspecteur divisionnaire: * M. l'abbé LACURIE, chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.

Charente-Inférieure.

Inspecteur: M. BRISSON, secrétaire en chef de la mairie de la Rochelle.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à la Rochelle.
CLERVAUX (Jules de), à Saintes.
*LACURIE (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du collége de Saintes.
MENUT, employé des douanes, à la Rochelle.
MRAILLE (A.), agent-voyer supérieur, à Jonsac.
Person (l'abbé), aumônier du collége de Rochefort.
* RICHARD (l'abbé), hydrogéologue, vic. général d'Alger, à Montlieu.
THOMAS (Mgr), évêque de la Rochelle.

Vendée.

Inspecteur: M. Léon BALLEREAU, architecte, à Luçon.

* BALLEREAU (Léon), architecte, à Luçon.
BARON, ancien député, à Fontenay.
BAUDRY (l'abbé F.), curé du Bernard.
Collet (Mgr), évêque de Luçon.
DELIDON, not., à Saint-Gilles sur-Vie.
FILLON (Benjamin), à Fontenay.
GUÉRIN (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.
ROCHEBRUNE (Octave de), à Fontenay.
STAUB (l'abbé), curé de Saint-Maurice-des-Nouhes.
TRESSAY (l'abbé du), chanoine, à Luçon.

12e DIVISION.

HAUTE-VIENNE, CORRÈZE, CREUSE et DORDOGNE.

Inspecteur divisionnaire: * M. Jules DE VERNEILH, membre de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Haute-Vienne.

Inspecteur: * M. l'abbé Arbelot, chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.

* Arbelot (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre, à Rochechouart.
Forgeron (André), à Chalus.
Maublanc (de), à Saint-Junien.
Tandeau de Marsac (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.

Creuse.

Inspecteur: * M. le comte de Cessac, membre de l'Institut des provinces.

* Callier (Georges), à Guéret.
* Cessac (Pierre de), au château de Mouchetard, près Guéret.
Chaussat (le docteur), à Aubusson.
* Cornudet (le vicomte de), membre du Conseil général, à Crocq.
Coustin de Masnadaud (le marquis Henri de), au château de Sazerat.
Latourette (de), ancien député au Corps législatif.
Vigier (Antoine), notaire et maire à Vallière.

Corrèze.

Inspecteur: M. Octave de Roffignac.

Massénat (Élie), à Brives.
Poulbrière (l'abbé), professeur au petit séminaire de Servières.
Roffignac (Octave de), à Sourie.

Dordogne.

Inspecteur: M. le vicomte Alexis de Gourgues, membre de l'Institut des provinces, à Lanquais.

* Arzac de la Douze (le comte Ulrich d'), à Périgueux.
Bourdeilles (le marquis Hélie de), au château de Bourdeilles.

* BURGUET (Mme du), au château de Portboutout.
GALY (D.-M.), à Périgueux.
GÉRARD (Gaston de), à Sarlat.
GOURGUES (le vicomte Alexis de), à Lanquais.
GOYHENÈCHE (l'abbé), au château de Montréal.
MONTARDY (Gaston de), à Douzillac.
* ROUMEJOUX (Anatole de), à Périgueux.
VASSEUR (Charles), à Saint-Germain-de Belvès.
VERNEILH (baron Jules de), membre de l'Institut des provinces, à Puyrazeau.

13e DIVISION.

GIRONDE, LANDES, CHARENTE et LOT-ET-GARONNE.

Inspecteur divisionnaire: * M. le marquis DE CASTELNAU-D'ESSENAULT, de l'Institut des provinces, au château de Paillet (*Gironde*).

Inspecteur divisionnaire honoraire: M. CHARLES DES MOULINS, commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.

Gironde.

Inspecteur: M. TRAPAUD DE GOLOMBE, à Nérac.

* AUZAC DE LA MARTINIE (d'), propriétaire, à Pujols.
* CASTELNAU-D'ESSENAULT (le marquis Guillaume de), au château de Paillet.
* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Montbazon, 23, à Bordeaux.
CHASTEIGNER (Paul de), rue du Palais-Galien, id.
CIROT DE LA VILLE (l'abbé), chanoine honoraire, professeur d'écriture sainte à la Faculté de Théologie, membre de l'Institut des provinces, id.
CORBIN (l'abbé), curé de Roaillan.
DES MOULINS (Charles), sous-directeur de l'Institut des provinces, à Bordeaux.
DESPAIX (l'abbé P.), curé de Verteuil.
DOUBLET (l'abbé), à Bordeaux.
* DURAND (Charles), architecte, rue Michel, 16, id.
GÈRES (le vicomte Jules de), id.
* JABOUIN, sculpteur, rue Dauphine, id.
LABET (J.-A.), conservateur du musée d'armes, id.
MARQUESSAC (le baron Henri de), rue de Cheverus, 36, id.
MENOU (l'abbé), rue des Ayres, 20, id.
MÉREDIEU (de), avoué, rue Castillon, 9, id.
PICHARD père (de), cours d'Albret, 46, id.
PIGANEAU, membre de la Commission archéologique de la Gironde, id.
RATHEAU, commandant du génie, membre de l'Institut des provinces, id.

SABATTIER (l'abbé), chanoine honoraire, doyen de la Faculté de Théologie de Bordeaux, rue Saubat, 116, id.
TRAPAUD DE COLOMBE (C.), à Florac.
* VILLERS (de), trésorier-payeur, à Bordeaux.
* VILLIET (Joseph), peintre, route d'Espagne, 61, id.

Landes.

Inspecteur: M. Auguste DU PEYRAT, directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.

* LOBIT DE MONVAL (de), à Dax.
PEYRAT (Auguste du), directeur de la Ferme-École des Landes, à Beyrie, près Mugron.
TOULOUSET (le baron de), à Saint-Sever.
* *Villeneuve* (Hélion de), sous-inspecteur des forêts, à Mont-de-Marsan.

Charente.

Inspecteur: * M. DE THIAC, de l'Institut des provinces, à Angoulême.

Cousseau (Mgr), ancien évêque d'Angoulême.
DES CORDES (Georges), avocat, à Angoulême.
LAMBERT (René), attaché à la direction des Domaines, à Angoulême.
* LAURIÈRE (de), id.
ROCHEBRUNE (A. de), id.
VALLIER (Joseph), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Pontouvre.
VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur: * M. THOLIN, à Agen.

BOURRBROUSSE DE LAFFORE (de), à Agen.
BRUKER, peintre, id.
COMBES (Ludomir), à Fumel.
FAUGÈRE-DUBOURG, à Nérac.
LA BORIE-SAINT-SULPICE (de), à Villeneuve-sur-Lot.
MAGEN (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Agen.
* THOLIN, archiviste, id.

14e DIVISION.

TARN-ET-GARONNE, TARN, LOT, AVEYRON et GERS.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE TOULOUSE-LAUTREC, à Rabastens.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : * M. l'abbé POTTIER, président de la Société archéologique, à Montauban.

ARNOUS DE BROSSARD (d'), à la Croze, près Saint Porquier.
BOURDONNÉ, de la Société de linguistique de Paris, à Valence-d'Agen.
BRUN (Victor), directeur du musée, à Montauban.
DUFAUR (Prosper), à Larrazet.
FORESTIÉ (L.-E.), à Montauban.
FOURMENT (l'abbé Pierre-Antoine), curé de Saint-Sauveur, à Castel-Sarrazin.
FROMENT (l'abbé), curé, à Varen.
GARRIGUES (l'abbé), curé de Laguépie.
LAYROLLES (le vicomte Edmond de), au château de Chambord, à Montauban.
LIMAIRAC (A. de), au château d'Ardus.
MONBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch.
MOULENQ (François), ancien maire, à Valence-d'Agen.
NONORGUE (l'abbé), curé de Bruniquel.
PAGAN (Ferdinand), ancien magistrat, à Montpezat.
* POTTIER (l'abbé), rue de l'Ancien-Collége, à Montauban.
PRADEL (Émile), à Saint-Antonin.
SAINT-PAUL DE CARDILLAC (Amédée de), à Moissac.
* SORBIERS DE LA TOURASSE (du), à Valence-d'Agen.
TAUPIAC (Louis), avocat, à Castel-Sarrazin.
TEULIÈRE, rue Corail, à Montauban.

Tarn.

Inspecteur : * M. ROSSIGNOL, à Montans, près Gaillac.

ARAGON (le marquis Charles d'), au château de Saliès, à Albi.
BONNET (Henri), receveur des Domaines, à Rabastens.
Canet (Victor), professeur au collége de Castres, secrétaire de la Société scientifique et littéraire, membre de l'Institut des provinces, à Castres.

Cazais, curé de Florentin.

* Combettes du Luc (Louis de), à Rabastens.

Cousin de la Vallière (le vicomte Gabriel), à Saint-Sulpice-la-Pointe.

Falguères (Albert de), à Rabastens.

Gouttes-Lagrave (le baron de), au château de Lagrave, près Gaillac.

Grellet-Balguerie, juge d'instruction, à Lavaur.

Madron (Henri de), à Cadalen.

* Maire, ingénieur civil à Lacaune.

Mazas (Étienne), id.

Michaud (l'abbé), curé de la Madeleine, à Albi.

O'Byrne (Edward), au château de Saint-Géry, à Rabastens.

O'Byrne (Henri), id.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

Rossignol (Élie-Antoine), de Montans, près Gaillac.

Saint-Salvy (Lud. de), à Lavaur.

* Solages (le marquis de), au château de la Verrerie de Baye.

* Tomac-Villeneuve (Henri de), à Gaillac.

* Toulouse-Lautrec (le comte Raymond de), membre de l'Institut des provinces, à Rabastens.

Veyriac (Auguste), à Carmaux.

Viviès (Timoléon de), au château de Viviès, à Castres.

Voisins-Lavernières (Joseph de), à Saint-Georges, à Lavaur.

Yversen (le baron Jean d'), à Gaillac.

Lot.

Inspecteur : * M. de Roumejoux.

Calvet (Arthur), à Figeac.

Cardaillac (le comte J. de), au chât. de la Traine.

Colomb (Octave de), juge de paix, à Saint-Céré.

Declaux, propriétaire, à Lentilhac.

* Fontenilles (Paul de), à Cahors.

Helyot (Louis d'), à Cahors.

Marquès (Joseph), à Cahors.

Martin, avocat, à Cahors.

Maury (l'abbé Philippe), curé-archiprêtre de la cathédrale, id.

Roussy (de), à Cahors.

Aveyron.

Inspecteur : M. l'abbé Azémar, curé de Lassouts.

Alibert (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Rodez.

* Armagnac-Castanet (le vicomte Bernard d'), à Saint-Côme.

Azémar (l'abbé), curé de Lassouts.

* Bion de Marlavagne (L.), propriétaire, à Milhau.

Bonlouis, professeur de sciences, au petit séminaire de Saint-Pierre, à Rodez.

* Cérès (l'abbé), à Rodez.

Gissac (le baron Joseph de), maire, à Creissel.

Thédenat, maire d'Espalion.

Valadier, propriétaire, à Rodez.

Gers.

Inspecteur : M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*.

Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom.

Solon, juge au tribunal civil, à Auch.

15e DIVISION.

HAUTE-GARONNE, HAUTES-PYRÉNÉES et BASSES-PYRÉNÉES.

Inspecteur divisionnaire : M. le vicomte de JUILLAC, à Toulouse.

Haute-Garonne.

Inspecteur : * M. de Saint-Simon, rue Tolosane, à Toulouse.

Bernard (Bertrand), peintre décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

Carrière (l'abbé), président de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

Cartais (Émile), à Toulouse.

* Cartailhac (Émile), à Toulouse.

Cassagnavère (François), sculpteur, a Mare-Tolosane.

Du Bourg (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.

Faure de la Ferrière, avocat, rue Romiguière, 7, id.

* Gantier (A.), au château de Picayne, près Cazères.

Gaujac (le baron de), rue Ninau, 15, à Toulouse.

* Juilhac (le vicomte de), de la Société archéologique du Midi, rue Mage, a Toulouse.

Morel, avocat, à Saint-Gaudens.

Puybusque (le marquis Albert de), à Toulouse.

* Saint-Paul (Anthyme), professeur au petit séminaire de Polygnan.

* Saint-Simon (de), rue Tolosane, 6, à Toulouse.

Trutat (Eugène), conservateur du muséum, id.

* Virebent (Gaston), 4, rue Fourbastard, id.

Hautes-Pyrénées.

Inspecteur: * M. Durand, architecte, à Bayonne.

* Acos (le baron d'), à Tibiran, canton de Nestier.

Basses-Pyrénées.

Inspecteur : * M. Loupot, architecte, à Pau.

Esteve (le comte), à Pau.

* Nadaillac (le marquis de), préfet de Pau.

16e DIVISION.

AUDE, PYRÉNÉES-ORIENTALES et ARIÉGE.

Inspecteur divisionnaire: * M. de BONNEFOY, à Castelnaudary.

Aude.

Inspecteur : M. Coste Reboulle des Fontiès, à Carcassonne.

Astre (l'abbé), chanoine, à Carcassonne.
Bonnefoy (de), à Castelnaudary.
Chef-de-Bien (le vicomte de), à Narbonne.
Coste de Reboulle des Fontiès, à Carcassonne.
Gairaud (Godefroy), vice-consul d'Espagne, à Carcassonne.
* Lafont, architecte, à Narbonne.
Lézat (l'abbé), curé-doyen de Salles-sur-l'Hers.
Mir (Achille), à Carcassonne.
Zagariga de Chef-de-Bien (le vicomte), au château de Bizanet.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M. Alart, à Perpignan.

* Alart, archiviste du département, à Perpignan.
* Delmas de Ribas (Joseph), à Céret.
Tolra de Bordas (l'abbé), à Ille.
* Vilar (Edmond de), à Thuir.

Ariége.

Vidal (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Camou, à Camou, par Mirepoix.

17e DIVISION.

BOUCHES-DU-RHONE, HÉRAULT, GARD et VAUCLUSE.

Inspecteur divisionnaire : * M. l'abbé VINAS, curé de Jonquières.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. de PAYAN DU MOULIN, conseiller à Aix.

ANDRÉ (Constant), avoué à Aix.
ARNAUD (Pierre-André-Marius), ancien avoué, à Marseille.
BERRIAT, sculpteur, id.
BORY, avocat, conseiller municipal, boulevard Longchamps, 45, id.
CLAPPIER (Félix), docteur en droit, substitut, à Aix.
GILLES (Isidore), rue Saint-Savournin, 48, à Marseille.
GUILLIBERT (l'abbé), secrétaire de l'Archevêché, à Aix.
GUILLIBERT (Henri), homme de lettres, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, rue de Noailles, 22, à Marseille.
LIEUTAUD, bibliothécaire de la ville, id.
MONGES (Jules), négociant, rue Lafayette, 2, id.
MOREL (l'abbé), vicaire de Saint-Victor, id.
MONTREUIL, juge de paix, correspondant de l'Institut, id.
MOUTET, ancien maire, à Arles.
PAYAN DU MOULIN (de), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.
PENON, conservateur du musée des Antiques, à Marseille.
ROLLAND (l'abbé), aumônier du collége, id.
ROMAN, photographe, à Arles.
SABATIER, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.
SAPORTA (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.
SARDOU (Jean-Baptiste), archiviste, rue Caunebière, 14, à Marseille.
SAUREL, vérificateur des douanes, id.
SECOND-CRESP, avocat à Marseille.
SEYMARD (A.), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.
VON-KOTHEN, rue Saint-Bazile, 27, à Marseille.

Hérault.

Inspecteur : * M. le baron DURAND DE FONTMAGNE, château de Fontmagne, par Castries.

AGNIÈRES (Aimé d'), membre de plusieurs sociétés savantes, rue Saint-Roch, 6, à Montpellier.
BESINÉ (Henri), architecte, rue Petit-Saint-Jean, id.

Bonnet, conservateur du musée, à Béziers.

Carenet (Gaston), à Gigean.

Carou, président de la Société archéologique, id.

Chavis, ancien officier supérieur, à Montpellier.

Corone (l'abbé), curé de Serignan.

* Durand de Fontmagne (le baron), au château de Fontmagne, par Castries.

* Fabre jeune (l'abbé), à Poussan.

Fabrége (Frédéric), ancien élève de l'école des Chartes, à Montpellier.

Ginouvès (l'abbé), curé-doyen de Montagnac.

Hot (l'abbé), curé de Cabian, par Roujan.

Lugagne (Louis), membre de plusieurs sociétés archéologiques, à Lodève.

Marioge, médecin-vétérinaire, rue de Toulouse, 8, à Montpellier.

Martel (Paulin), à Lodève.

Méjean (l'abbé), curé de Lacoste, par Clermont.

* Noguier (Louis), avocat à Béziers.

Pailhes (l'abbé), curé à Albeilham, par Béziers.

Revillout, professeur de littérature française à la faculté des lettres, à Montpellier.

* *Ricard*, secrétaire de la Société archéologique, membre de l'Institut des provinces, id.

Rouquet (Adolphe), au château de Gourges, près Lodève.

Sanchez, chef du contentieux, à Montpellier.

Vinas (l'abbé), membre de l'Institut des provinces, curé de Jonquières.

Gard.

Inspecteur : * M. l'abbé Gareiso, supérieur du séminaire, à Nîmes.

Alègre (Léon), bibliothécaire à Bagnoles.

* Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

Gareiso (l'abbé), supérieur du grand séminaire de Nîmes.

Vaucluse.

Inspecteur : * M. Valère-Martin (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

Barrès, bibliothécaire de la ville de Carpentras.

Berluc de Pérussis (Léon), à Apt.

Chrestian (Henri), directeur du musée cantonal du Sault.

Deloye (Augustin), conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

Pougnet (l'abbé Joseph), rue Corderie, 6, id.

Terris (l'abbé Paul), vicaire à Apt.

* Valère-Martin (Joseph-Elz.), membre de l'Institut des provinces, à Cavaillon.

18e DIVISION.

VAR, HAUTES-ALPES, BASSES-ALPES, ALPES-MARITIMES et CORSE.

Inspecteur divisionnaire: * M. DE BERLUC PERUSSIS, membre de l'Institut des provinces, à Apt.

Var.

Inspecteur : * M. ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Maximin.

*AUDIFFRET (le comte d'), trésorier-payeur, à Toulon.
BOYER, architecte à Hyères.
DUPUI (l'abbé), au Beausset.
GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, officier de l'Instruction publique, curé de Saint-Cyr.
LIOTARD (l'abbé), curé des Arcs.
OLLIVIER (l'abbé), aumônier militaire de la place de Porquerolles.
*ROSTAN, membre de l'Institut des provinces, à Saint-Maximin.
SIGAUD-BRESC (de), avocat à Aups.
TESSIER (Octave), correspondant du ministère, à Toulon.

Hautes-Alpes.

Inspecteur : M. l'abbé SAURET, chanoine honoraire, curé-doyen de Serres.

*GOULAIN, architecte diocésain, à Gap.
GILBERT (Mgr), évêque de Gap.
Templier (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de l'école normale, id.

Basses-Alpes.

Inspecteur: M. ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.

ALLÈGRE, inspecteur primaire, à Sisteron.
CARBONNEL (l'abbé), à Niozelles.
HONOUL (l'abbé), curé de Reuest-des-Brousses.
RAMBAUX (l'abbé), à Saint-Maime, par Forcalquier.
TERRASSON (l'abbé), curé de Forcalquier.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Brun, architecte, à Nice.

Brun, architecte, à Nice.
Chevalier (Hippolyte), architecte, avenue Delphine, id.
Gazan, colonel d'artillerie, à Antibes.
Mougins de Roquefort, à Antibes.
Rastoin-Brémond, à Nice.
Sardou (Antoine-Léandre), trésorier de la Société des lettres, sciences et arts, id.
Tisserand (l'abbé), aumônier du lycée, id.

Corse.

Inspecteur : M. Kezierowiz.

Kezierowiz, ingénieur des ponts et chaussées, à Ajaccio.

19e DIVISION.

RHONE, ARDÈCHE, AIN, DROME, ISÈRE et SAVOIE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Martin-Daussigny, à Lyon.

Rhône.

Inspecteur : * M. le comte Georges de Soultrait.

* Avaize (Amédée d'), château de Paners, par Peneux.
* Benoist, architecte, id.
* *Canat de Chizy* (Paul), rue Jarande, id.
* Desjardins, architecte, id.
Juster (Louis), à la Banque de France, à Lyon.
* Martin-Daussigny, conservateur du musée, id.
* Savoye (A.), architecte, id.
Savy (C. Vays), rue de Cuire, 19, à la Croix-Rousse, id.

Ardèche.

Inspecteur : * M. Ollier-Jules DE MARICHARD, à Vallon.

LA TOURETTE (le marquis de), ancien député, maire de Tournon.

* MARICHARD (Ollier-Jules de), archéologue, à Vallon.

Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.

Ain.

Inspecteur : * M. DESJARDINS, architecte, membre de l'Institut des provinces, à Lyon (Rhône).

JOLIBOIS (l'abbé), curé de Trévoux.

* MARTIGNY (l'abbé), chanoine de Bellay.

MARTIN (l'abbé), curé de Foissiat.

RICHARD (Mgr), évêque de Belley.

Drôme.

Inspecteur : * M. VALENTIN, juge, à Montélimart.

NUGUES (Alphonse), à Romans.

PERROSSIER (l'abbé), professeur de mathématiques au petit séminaire, à Valence.

PORTROUX (du), à Romans.

* VALENTIN (Ludovic), juge d'instruction, à Montélimart.

Isère.

Inspecteur : * M. LE BLANC, professeur, à Vienne.

BIZOT (Ernest), architecte, à Vienne.

CAILLEMER, professeur à la Faculté de droit, à Grenoble.

DARDELET, graveur, id.

DAVID (Auguste), docteur-médecin, à Morestel.

* GARIEL, conservateur de la bibliothèque publique de Grenoble.

JAILLET (l'abbé), curé de Salaize.

* LE BLANC, professeur au collége de Vienne.

PAULINIER (Mgr), évêque de Grenoble.

PICHOT (l'abbé), curé de Sermerieu canton de Morestel.

QUÉRANGAL (Mme de), à Vienne.

SAINT-ANDÉOL (de), à Moirans.

VALLIER (Gustave), propriétaire, place Saint-André, à Grenoble.

Savoie.

Inspecteur : M. VEUILLOT, contrôleur des contributions directes, à Annecy.

FIVEL (Th.), architecte, à Chambéry.

MOSSIÈRE (François), secrétaire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

VEUILLOT, contrôleur principal des contributions directes, à Annecy (Haute-Savoie).

20° DIVISION.

COTE-D'OR, SAONE-ET-LOIRE, ALLIER et HAUTE-MARNE.

Inspecteur divisionnaire : * M. le comte DE L'ESTOILE, à Moulins (Allier).

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. BAUDOT, membre de l'Institut des provinces.

ARBAUMONT (Jules d'), de l'Institut des provinces, aux Argentières, près Dijon.

BAUDOT (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.

BRETENIÈRE (Edmond de), id.

Cissey (le comte Louis de), au château de Cissey.

DEGRÉ (Pierre), architecte, à Dijon.

DÉTOURBET, président du Comice agricole, membre de l'Institut des provinces, à Dijon.

DUPARC (le comte), rue Vannerie, 35, id.

GUILLEMOT, président honoraire du tribunal civil de Beaune.

LIGIER-BELAIR (le comte de), à Dijon.

SUISSE, architecte du département, id.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. DE SURIGNY, membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

BATHAULT (Henri), secrétaire de la Société archéologique de Chalons-sur-Saône.

BUGNIOT (l'abbé), aumônier militaire, missionnaire apostolique, id.

* Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun.
* *Canat de Chizy* (Marcel), président de la Société archéologique, à Châlons-sur-Saône.

Chevrier (Jules), id.

Esterno (le comte d'), au château de Vesore, près Autun.

Fontenay (de), archiviste paléographe, à Autun.

Lacroix père, pharm. à Mâcon.

* Mottin de la Falconnière (Alix), à Charnay.

Nicot (Charles), à la Villeneuve, près Cuisery.

* Pailloux (le docteur), membre de l'Institut des provinces, maire de Saint-Ambreuil.
* Surigny (de), membre de l'Institut des provinces, à Mâcon.

Allier.

Inspecteur : M. Albert de Bures, à Moulins.

Arcy (le comte d'), trésorier-payeur, à Moulins.

Bailleau (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

Blettrerie (l'abbé J.-A.), chanoine honoraire, curé de Saint-Clément.

Bures (Albert de), à Moulins.

Bouchard, avocat, membre de l'Institut des provinces, id.

Dadole (E.), architecte, à Moulins.

Desrosiers (l'abbé), curé de Bourbon-l'Archambault.

Dreux-Brézé (Mgr de), évêque de Moulins.

* Esmonot, architecte du département, id.
* Estoile (le comte de l'), membre de l'Institut des provinces, id.

La Couture (Ernest), à Franchesse.

Le Couturier, architecte à Vichy.

Meilleurat des Prureaux (Louis), id.

Mignot (D.-M.), à Chantelle.

Montlaur (le marquis Eugène de), de l'Institut des provinces, à Chantelle et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 75.

Queroy, directeur du musée, membre de l'Institut des provinces, à Moulins.

Tixier (Victor), membre de l'Institut des provinces, à Saint-Pons.

Haute-Marne.

* *Guérin* (Mgr), évêque de Langres.

21e DIVISION.

DOUBS, JURA et HAUTE-SAONE.

Inspecteur divisionnaire : * M. Ed. CLERC, président de la Cour d'appel de Besançon.

Doubs.

Inspecteur : M. Victor Baille, architecte, à Besançon.

* Castan (A.), conservateur de la bibliothèque publique, membre de l'Institut des provinces, à Besançon.
* Clerc (Édouard), président honoraire à la Cour d'appel, id.
* Vuilleret, rue Saint-Jean, 11, id.

Jura.

Inspecteur : * M. Castan, conservateur de la Bibliothèque publique de Besançon.

Haute-Saône.

Inspecteur : * M. Jules de Buyer, à la Chaudeau.

22e DIVISION.

MEUSE, MOSELLE, MEURTHE, VOSGES, BAS-RHIN et HAUT-RHIN.

Inspecteur divisionnaire : M. le colonel de MORLET, de l'Institut des provinces, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : * M. Liénard, secrétaire de la Société Philomatique, à Verdun.

Duvignier (Armand), membre de l'Institut des provinces, à Verdun.
* Lallouette, peintre, à Juvigny-les-Dames, près Montmédy.
* Liénard, secrétaire de la Société Philomatique à Verdun.
Morel (l'abbé), curé de Sampigny.
Petitot-Bellavoine, à Verdun.

Moselle.

Inspecteur : M. Auguste Prost, à Metz.

Derobe, architecte du département, à Metz.

* Prost (Auguste), id.

Van der Straten (le comte de), membre de l'Institut des provinces, id.

Meurthe.

Inspecteur : M. Humbert, architecte.

Dumast (P.-G. de), membre de l'Institut de France, à Nancy.

Humbert (Lucien), architecte, id.

Morlet (colonel de), commandeur de la Légion d'honneur, id.

Vosges.

Inspecteur : M.

Bas-Rhin.

Inspecteur : M. l'abbé Straub, directeur du collége Saint-Arbogats, à Strasbourg.

Fatiers (le baron Matthieu de), à Kintzheim.

Guerber (l'abbé V.), curé de Saint-Georges, à Hagueneau.

Klotz, architecte de l'Œuvre Notre-Dame, à Strasbourg.

Mury (l'abbé Pantaléon), sup. du petit séminaire de Strasbourg.

Rauch, docteur-médecin, à Oberbronn.

Rhiel (l'abbé Léon), curé de Vendenheim.

Saum, conservateur de la bibliothèque, à Strasbourg.

Spach (Louis), archiviste en chef du département, id.

Straub (l'abbé), directeur du grand séminaire, id.

Wolf (Gustave), avoué, id.

Haut-Rhin.

Inspecteur : M. Poisat, architecte de la ville, à Belfort.

Frey (Henri), à Guebwiller.

23e DIVISION.

ALGÉRIE.

Inspecteur divisionnaire : M. CHERBONNEAU, professeur d'arabe, à Alger.

Province d'Alger.

TREMEAUX, à Cherchell.

Province de Constantine.

Inspecteur : * M. ROGER, conservateur du Musée, à Philippeville.

BATTANDIER, président de la Société archéologique de Constantine.

BOISSÉ, à Lambessa.

DELAPARD (l'abbé), curé de Tebessa.

MEMBRES ÉTRANGERS

S. M. LE ROI DES BELGES, à Bruxelles.

A

AINSWORTH (le général), à Mounet (Yorkshire).

ALBERDING-LHIJM, à Amsterdam.

ALFORT (le Rév.), doyen de Cantorbéry (Angleterre).

ALVIN, directeur de l'instruction publique à Bruxelles.

AMARI (Michel), sénateur, à Florence.

ANDRIES (l'abbé J.-O.), chanoine à Bruges.

AUESWOLD, président de la Régence, à Trèves.

AUTESSES (le baron d'), directeur de la Société du Musée germanique, à Nuremberg.

B

BAEHR, conseiller aulique, professeur à l'Université de Heidelberg.

BALESTRA (l'abbé Séraphin), professeur au séminaire à Côme (Italie).

BARUFFI (G.-I.), professeur émérite à l'Université de Turin.

BAYER (A. de), conservateur des monuments historiques du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

BAYLEY (W.-H.), à Londres.

BEDFORD (Sa Grâce le duc de), Brighton-square, id.

BETHUNE (Mgr), chanoine de la cathédrale, professeur d'archéologie au grand séminaire de Bruges.

BINGHAM (le colonel), membre de la Société archéologique du comté de Kent, juge de paix de ce comté, à Rochester (Angleterre).

BINGHAM (Mme), à Rochester (Angleterre).

BOLD (Ed.), capitaine de la marine royale, à Southampton.

BRINCKEU (de), conseiller d'État à Brunswick.

BROWN (le docteur William-Henri), à Londres.

BRUYENNE (Justin), architecte à Tournay.

BURBURE (le chevalier Léon de), vice-président de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.

BURGES, architecte à Londres.

BURKE (Peter), membre de l'Institut des architectes, id.

BUSSCHER (Edmond de), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

C

CASTERMAN, colonel du génie, à Bruxelles.

Antonio DAMASO DI CASTRO (le commandeur abbé), à Souza (Florence).

CHARLES ...., membre du Parlement d'Angleterre.

CLÉMENT (Georges-Edward), à Londres.

CONESTABILE DE PERRUGIA (le comte de).

CONONUAU (de), conservateur des Archives, à Zurich.

COPPIETERS (le docteur), à Ypres.

COX, vice-président de la Société d'histoire naturelle du comté de Kent, à Fordwich, près Cantorbéry.

COX (Mme) à Fordwich, près Cantorbéry.

* CZOERNING (le baron de), président de la Commission impériale d'Autriche pour la conservation des monuments, à Vienne.

D

* A. VON DECHNE VAN VARICK, à la Haye.

* DA SILVA (J.), architecte du roi de Portugal, membre de l'Institut des provinces de France, à Lisbonne.

DECHARME, ingénieur en chef à Bologne (Italie).

DECTOFF (le comte), à Gothingen.

DELVIGNE (A.), professeur d'archéologie au séminaire archiépiscopal de Malines (Belgique).

DEVEY (Esq.), architecte, à Londres.

DEVILLIERS (Léopold), président du Cercle archéologique, à Mons.

DIEGERICH, professeur à l'Athénée d'Anvers (Belgique).

DOGNÉE DE VILLERS, membre de l'Institut des provinces, à Liége.

* DOGNÉE DE VILLERS (Eugène), membre de l'Institut des provinces, id.

* DONALSTON, secrétaire de l'Institut des architectes à Londres.

DRUERY (John-Henri), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich (Angleterre).

DUBY, pasteur protestant, à Genève.

DUMORTIER, membre de la Chambre des représentants, à Tournay.

DURLET (F.), à Anvers.

E

EICHWALD (d'), conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.

F

FABRY-ROSSIUS, docteur ès-lettres, à Liége.

FAZY, conservateur du Musée d'antiquités, à Genève.

FIORELLI, sénateur, directeur des travaux de Pompéi.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres, à Berlin.

FLORENCOURT (de), membre de plusieurs Académies, administrateur du musée d'antiquités, à Trèves.

FORSTER, membre de plusieurs académies, à Munich.

FORSTER, professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts, à Vienne.

FRANKS (Auguste W.), au British Museum, à Londres.

FREEMAN, antiquaire, à Londres.

FRY (Miss Katherine), Plashet près Stratfort (Angleterre).

* FURSTEMBERG STANHEIM (le comte de), à Apollinarisberg, près Cologne.

G

GELLHAND DE MERTEM (Louis), numismate, à Bruxelles.

GELVET (le comte de), à Eslon, près Maestricht.

* GENARD (P.), conservateur des archives, membre de l'Institut des provinces de France, à Anvers.

GERGENS, secrétaire de la Société archéologique de Mayence.

GILDDENHUIS, ancien négociant à Rotterdam.

GLAVANY (F.), chargé d'affaires de la Sublime-Porte, à Bruxelles.

GONELLA, à Turin.

GOSSE fils, à Genève (Suisse).

GRANGAGNAGE, premier président de la cour d'appel, à Liége.

* GRANT (Mgr), évêque de Soutwarth, à Saint-Georges, à Londres.

GREENSLADE (Reverend William), Stoke-sub-Hambdon Ilminster (Angleterre).

* GRIOLET (Ernest), numismatiste, à Genève.

GUILERY, professeur, membre de l'Académie, à Bruxelles.

H

HADJI CHEIK MOSHIN KAU (le général), aide de camp de S. M. J. le shah de Perse, et conseiller d'ambassade.

HAGEMANS, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

HAMMAN (Th.), nég. à Ostende.

HARTSHOME (Rév. C.-A.), archéologue à Londres.

HAULLEVILLE (de), littérateur, à Bruxelles.

* HENNEBIQUE, architecte, à Courtrai, (Belgique).

J.-C. HEZENMANS.

L.-C. HEZENMANS.

HEURARD (Paul), à Bruxelles.

HODY (le baron Ludovic de), docteur en droit, rue Marie-Thérèse, 24, à Bruxelles.

HUGUET (l'abbé), à Ath (Belgique).

HULSH, membre du Conseil supérieur des bâtiments, à Carlsruhe.

J

JAMES (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sandwich (Angleterre).

JUST (Théodore), conservateur du Musée d'antiquités, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

K

* KELLER (le docteur), secrétaire de la Société archéologique de Zurich.

KERVYN DE LETENHOVE (le baron), ancien ministre du roi des Belges, membre de l'Institut des provinces de France, à Bruxelles.

KESTELOOD, propriétaire, à Gand.

KEYSER (N. de), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, directeur de l'école des Beaux-Arts d'Anvers, membre de l'Institut des provinces de France.

KHEUSER, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cologne.

KIRCHHOFER (Théodore), à Stuttgard.

KRIEG DE HOCFELDEN, aide-de-camp de

S. A. R. le grand-duc de Bade, à Baden-Baden.

KUGLER (Franc.), professeur à l'Académie de Berlin.

KULL, id.

KUOCKER (Edward), esq., ancien maire de Douvres, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Castel-Hill (Angleterre).

L

LA FUENTE (vicomte de), membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Madrid.

LANCIA DI DROLO (le duc Frédérico), secrétaire de l'Académie des sciences, membre de l'Institut des provinces de France, à Palerme.

* LINDENSCHMIDT, conservateur du Musée de Mayence.

LARKING, secrétaire de la Société archéologique du comté de Kent, à Ryarsh (Angleterre).

LAURENT (Mgr), évêque de Luxembourg.

LEEMANS (le docteur), directeur des Musées, à Leyde.

LE GRAND DE REULANDT, secrétaire de l'Académie archéologique, à Anvers.

LENHART (F.), sculp., à Cologne.

* LE ROI, professeur d'archéologie à l'Université de Liége.

LOSANA (Mgr), évêque de Bielle, membre de l'Institut des provinces de France.

LEUTSCH (Charles-Chrétien de), à Wetzlar (Prusse).

LICHLTE (l'abbé), curé catholique de Christiania (Norvége).

LIMELETTE (Auguste), conservateur du Musée, à Namur.

* LOPEZ (le commandeur), ancien conservateur du Musée d'antiquités de Parme.

M

Cercle archéologique (le) de la ville de Mons.

MARCUS (Gustave), libraire, à Bonn.

MAYENFISCH (le baron de), chambellan de S. M. le roi de Prusse et de S. A. le prince de Hohenzollern-Sigmaringen, à Sigmaringen (Prusse).

MAYER (Joseph), membre de l'Institut des provinces de France, à Liverpool.

MAYER (F.), à Francfort-sur-Mein).

MEESTER DE RAVESTEIN (de), ministre plénipotentiaire, au château de Ravestein, près Malines (Belgique).

MENARRÉA (le comte), président du conseil des ministres du roi d'Italie, membre de l'Institut des provinces, à Florence.

MESSMER (le docteur), professeur, conservateur du Musée, à Munich, (Bavière).

MILLIGAM (le Rev. H. M. M. A.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Sutton Valence (Angleterre.)

MINERVINI (Giuliano), conservateur du Musée de Naples.

MOHAMMED-HASSAN-KAU (le colonel), secrétaire d'ambassade de S. M. J. le shah de Perse.

MONE, directeur des archives générales du grand-duché de Bade, à Carlsruhe.

MOSLER (Charles), professeur à l'Académie royale de Dusseldorf.

MULLER (le docteur Charles), à Stuttgard.

N

NAHUYS (le comte de), membre de plusieurs sociétés savantes, à Wiesbaden.

NANNINGA-UITTERDIJK, archiviste, à Kampen.

NAZARE-AGA, envoyé de S. M. J. le shah de Perse, et secrétaire d'ambassade.

NEYEN (Auguste), propriétaire à Luxembourg.

NICHOLS (John-Gouth), membre de la Soc. des Antiq. de Londres.

NILSON (S.), ancien professeur d'histoire, à Lund (Suède).

NOUE (le comte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

O

* OLFERS (d'), directeur général des musées, à Berlin.

OGILVY (G.), esq. Museum-Street, 41, à Londres (Angleterre).

O'KELLY DE GALWAY (le comte Alph.), rue Sans-Souci, 53, à Bruxelles.

ORLERY (John-Henri), membre de la Société des antiquaires de Londres, à Norwich, comté de Norfolk (Angleterre).

* OTREPPE DE BOUVETTE (d'), président de l'Institut liégeois, membre de l'Institut des provinces de France, à Liége (Belgique).

OUDARE, négociant à Gênes (Italie).

P

PANIZZI (Antonio), l'un des conservateurs de la bibliothèque de Londres.

PAGN, ancien maire de Douvres (Angleterre).

* *Parkers*, membre de la Société architect. d'Angleterre, de l'Institut des provinces de France, à Oxford.

PETY DE ROSEN (Jules), à Grunes, près Marches (province de Luxembourg).

PLEYTÉ, conservateur du Musée des Antiques, à Leyde.

Pipers, professeur de l'Université et directeur du musée d'archéologie chrétienne, à Berlin.

Q

Quast (le baron), conservateur général des monuments historiques de Prusse, membre étranger de l'Institut des provinces de France,, à Berlin.

R

REICHENSPERGER, conseiller à la cour de Cassation, vice-président de la Chambre des députés de Berlin, à Berlin.

REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation, id.

REIDER, professeur à l'école polytechnique de Bamberg.

RESPILEUX (l'abbé), chanoine, doyen de la cathédrale de Tournay.

* REUSENS, docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université, à Louvain (Belgique).

* RICOLINI (le docteur), directeur du Musée d'antiquités de Parme.

Ridel (sir W.-B.), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Londres.

* Riggenbach, architecte à Bâle.

Ripalda (le comte de), de l'Académie espagnole d'archéologie, à Madrid, membre étranger de l'Institut des provinces de France.

* Roach Smith, membre de la Société des Antiquaires, à Woods, près de Rochester.

Robson (Edward), architecte à Durham (Angleterre).

* *Roisin* (le baron Ferdinand de), chevalier de Malte, à Tournay.

Ronse (Edmond), archiviste, à Furnes (Belgique).

* Rossi (le commandeur de), membre de l'Institut des provinces de France, à Rome.

Roulez, professeur à l'Université de Gand, membre étranger de l'Institut des provinces.

Russel (lord Ch.), à Londres.

Russel (Hasting), id.

S

Salinas (de), professeur d'archéologie à l'Université de Palerme.

Sausail-Souhaine (le baron de), à Francfort.

Savedra (de), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Madrid.

Scheman, professeur au collége royal de Trèves.

Schenase (Charles), conseiller à la cour de cassation de Berlin.

Schoutelte (le chevalier de), de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Scarilber, professeur des sciences auxiliaires historiques, à l'Université de Fribourg.

Sclopis (le comte), président de l'Académie de Turin.

Schuermans (H.), membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, conseiller à la Cour royale de Liége.

Segretain, chef de bataillon du génie, à Rome.

Schulte (l'abbé), doyen de Frekendorf, diocèse de Munster.

Sharpes (Edmond), architecte anglais, membre de l'Institut des provinces, à Genève.

Scheffielt-Grace, à Know-House, comté de Kent.

Siret (Ad.), sous-préfet, à Saint-Nicolas (Belgique).

Smolieren, membre de la députation permanente de la province d'Anvers.

Sternewski (J.), membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg.

Stampe (de), président du tribunal de Munster.

Stielfried (le baron de), grand maître des cérémonies du palais, à Berlin.

Stirling (sir Walter), baronnet, membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Tunbridge-Wels (Angleterre).

Stone (Rév.-Can.), membre de la Société archéologique du comté de Kent, à Cantorbéry (Angleterre).

Stuart-Menteah (Ch.), à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

Stuart-Menteah fils, à Entry-Hill-House-Bath (Angleterre).

Stuers (Victor de), à la Haye.

T

Tempest, membre de la Société des antiquaires de Londres.

TEN BRINCK, à la Haye.

TORFS (Louis), membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

U

URLICHS, professeur, directeur du Musée d'antiquités, à Bonn.

V

VANDHAME-BERNIER, trésorier de la Société royale des Beaux-Arts et conseiller principal, à Gand.

* VANDEN-PEERBOOM, ministre d'État, à Bruxelles.

VAN DER HAICHE, rue de Courtrai, 8, à Gand (Belgique).

VAN DER RUTTE, chanoine, curé-doyen à Poperinge (Belgique).

VAN DER VIVER, à Jersey (Angleterre).

VAN LIMPOEL, de Niemuster, membre de la chambre des représentants et ancien sénateur, à Bruxelles.

* VELIAMINOIO-ZERNOW (de), gentilhomme de la Chambre de l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

VILLE (Émile de), chevalier de l'ordre de Charles III, à Liége (Belgique).

Y

* YATES, membre de plusieurs sociétés savantes, à Londres.

Z

ZESTERMANN, professeur, à Leipzig.

W

WAGENER, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Hareng-Spec, 21, à Gand (Belgique).

* WALLERSTEIN, (le prince), ancien ministre à Munich.

* WEALE (James), à Bruges (Belgique).

WETTER, membre de plusieurs académies, à Mayence.

WIESENFELD, professeur d'architecture, à Prague (Bohême).

WILLEM, directeur de la Société archéologique de Sinsheim.

WIKEHAM-MARTIN (Charles), membre du Parlement, vice-président de la Société archéologique du comté de Kent, au château de Leeds, près de Maidstone (Angleterre).

WITMANN, directeur de la Société archéologique de Mayence.

WORSAAE (J.), inspecteur général des monuments du Danemark, membre de l'Institut des provinces de France, à Copenhague.

La *Société française d'Archéologie* renouvelle à ses associés la recommandation qu'elle leur a faite antérieurement, de faire tous leurs efforts *pour augmenter le nombre des membres de la*

Compagnie; il n'est pas de membre qui ne puisse, dans sa circonscription, trouver chaque année deux ou trois nouveaux associés. Quand on songe qu'en Angleterre certaines associations comptent dix mille membres et plus, nous devons croire qu'avec un peu de zèle nous pourrions quadrupler le nombre des membres de la *Société française d'archéologie.*

Le *Bulletin monumental,* qui paraît de six semaines en six semaines, avec de nombreuses figures, sous la direction de la *Société française d'archéologie*, est la plus ancienne revue archéologique fondée en France. — Le prix de l'abonnement est de **15** francs par an pour la France, et 18 francs pour l'étranger.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

A LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Barbat de Bignicourt (Arthur), à Reims.

Barry, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.

Begouen (le comte), trésorier-payeur général, à Toulouse.

Berge (Stephane), avocat, rue des Saints-Pères, 1, à Paris.

Bosredon (de), capitaine au 3e chasseurs d'Afrique, chef du bureau des affaires indigènes à Tebessa (Algérie).

Calmon (Cyprien), statuaire à Cahors.

Cardavacque (de), à Arras.

Celier (Alexandre), au Mans.

Combette-Labourelie (Louis de), château de Labourélie (Tarn).

Coyon (Charles), à Vaudsincourt (Marne).

Dumesnil (Révérend), juge de paix, à Meximieux (Ain).

Durand de Fontmagne (François), à Fleurieu (Rhône).

Du Temple (Alph.), à Loudun (Vienne).

Engerand, avocat, rue Pémagnie, à Caen.

Falguière (le baron de), à Rabastens (Tarn).

Hannion (l'abbé), aumônier du lycée, à Bar-le-Duc (Meuse).

Huart, conservateur du Musée, à Arles.

Jactroc, à la Hoberdière (Indre-et-Loire).

Jocron (Léon), à Avise (Marne).

Lalonde (Philibert), à Brives (Corrèze).

Lambert (René), attaché à la direction des Domaines, à Moulins (Allier).

Lavergne (Adrien), à Castillon de Bats (Gers).

Malafosse (de), à Toulouse.

Marturé (le docteur), médecin militaire, à Toulouse.

Menjot d'Ébenne (Samuel), au château de Couléon (Sarthe).

Montferrand (Charles de), au château de Montréal (Dordogne).

Perroud, membre de l'Institut des provinces, rue Lafayette, 137, Paris.

Petit-Thouars (G. du), au château du Petit-Thouars (Indre-et-Loire).

Pol Mahuet, vice-président du conseil de préfecture, à Châlons-sur-Marne.

Préville (l'abbé de), à Vendôme..

Rangognes (de), archiviste du département, à Angoulême (Charente).

Saint-Geniez (le marquis de), au château de l'Hermitage (Hérault).

Salverte-Bellenaves (de), à Bellenaves (Allier).

Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême.

Solages (le comte Paul de), à Toulouse.

Turge (Honoré de), à Montbrison (Tarn-et-Garonne).

Van der Vyner, docteur-médecin, à Jersey.

Veuillot, contrôleur principal des contributions directes, à Lyon.

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1873

RENDU PAR LE TRÉSORIER

ARRÊTÉ PAR LE COMITÉ PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1874.

RECETTES.

Excédant du compte de 1872.	4,551 25
Rente sur l'État.	2,000 »
Recettes de 1873 (1).	10,298 50
TOTAL.	16,849 75

DÉPENSES.

Frais de recouvrement des cotisations, par la poste, par les banquiers et par les membres correspondants.	744 82
Frais de retour de traites non payées.	123 68
Dessins, gravures et lithographies pour le Compte-rendu du Congrès de Châteauroux.	1,443 30
Impressions à Caen, à Angers, à Chinon et à Châteauroux. .	2,308 85
Payé à valoir sur l'impression du Compte-rendu du Congrès de Châteauroux (2).	2,000 »
A reporter	6,620 65

(1) Dans cette somme sont comprises les cotisations qui restaient à recouvrer sur l'année 1872, lors de la reddition du compte de cette année. Les cotisations non encore encaissées sur l'année 1873, au nombre de deux cents environ, figureront dans le compte de 1874.

(2) Il reste à payer environ 1,800 fr. aux imprimeurs d'Angers et de Tours

Report.	6,620	65
Frais généraux de ce Congrès et d'une séance à Tours. . .	613	»
Excursion archéologique dans le département de l'Indre. .	200	»
Achat et gravures de médailles.	237	70
Affranchissement par la poste du Compte-rendu du Congrès de Vendôme.	691	55
Ports de lettres, de caisses, de livres, affranchissement de circulaires et envoi de médailles.	495	45
Timbre de traites et timbres mobiles.	34	50
Travaux de menuiserie et de serrurerie au Musée de la Société.	296	65
Traitement d'employés et frais généraux d'administration.	1,000	»
Location d'appartements pour le dépôt des livres de la Société.	150	»
Traitement des concierges du pavillon et du musée. . . .	59	»

ALLOCATIONS.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.			
M. PALUSTRE.	Restauration d'un retable à Nouâtre.	100	»
M. AUDIOT.	Fouilles à Saintes.	100	»
M. L'ABBÉ CÉRÈS.	Fouilles dans l'Aveyron.	100	»
M. L'ABBÉ CHAGNON.	Restauration de la partie romane du chevet de l'église de Déols. . . .	100	»
M. HUCHER.	Réparation à la crypte de Sillé-le-Guillaume	100	»
M. L'ABBÉ DECORDE.	Réparation du portail de l'église de Notre-Dame d'Aliermont.	100	»
M. ALLÈGRE.	Réparation de la crypte d'Uzès.. . .	200	»
M. ARTHUR CALVET.	Fouilles à Bapteste.	300	»
Cte DE ROCHAMBEAU.	Travaux de consolidation au château de Lavardin.	150	»
M. LEDAIN.	Fouilles sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Cyprien, à Poitiers. . .	100	»
M. DAUVERGNE.	Restauration de deux bas-reliefs dans la chapelle de l'hospice d'Issoudun.	100	»
M. DELAPORTE.	Fouilles archéologiques à Lizieux. .	50	»
M. MOREL.	Fouilles dans le camp d'Attila. . . .	100	»
M. BRUGUIER-ROURE.	Réparation à la toiture du logis du Pont-Saint-Esprit.	8	»
	TOTAL.	12,006	50

BALANCE.

Recettes.	16,849 75
Dépenses.	12,006 50
EXCÉDANT. . . .	4,843 25

Caen, le 11 septembre 1874.

Le Trésorier,

L. GAUGAIN.

ALLOCATIONS A SOLDER.

Membres chargés de la surveillance et de la direction des travaux.		
M. LE Dr NOELAS.	Fouilles à Saint-Haon-le-Châtel . .	100
M. DE BONNEFOY.	Somme à la disposition de M. de Bonnefoy, pour fouilles à Amélie-les-Bains.	150 »
M. D'ESPINAY.	Somme à la disposition de M. d'Espinay.	200 »
M. DE BURES.	Fouilles dans le département de l'Allier.	150 »
M. DE COUGNY.	Restauration du tabernacle du baptistère de Saint-Mexme de Chinon. .	100 »
MM. L'ABBÉ VOISIN ET FAUCONNEAU-DUFRESNE.	Réparations au fanal de Notre-Dame d'Estrée.	150 »
M. MARIONNEAU.	Fouilles dans la Loire-Inférieure. .	100 »
M. L'ABBÉ COCHET.	Réparations à l'église de Saint-Pierre de Tonques.	200 »
M. RAYMOND-BORDEAUX.	Extraction des blocs des murs gallo-romains d'Évreux.	75 »
M. L'ABBÉ LEZAT.	Réparations à l'église de Baragne. .	100 »
M. DE MARICOURT.	Fouilles dans l'église de Saint-Gilles de Montoire.	50 »
M. DE CESSAC.	Fouilles à Gueret.	100 »
M. LIÉNARD.	Fouilles à Verdun.	150 »
M. VINCENT-DURAND.	Fouilles à Feurs.	50 »
M. VALLIER.	Fouilles d'un tumulus près le lac Paladu.	60 »

Suite des allocations à solder.

M. Boyer.	Fouilles dans les environs d'Hyères. .	100	»
M. Fauconneau-Dufresne	Fouilles à Levroux.	150	»
M. Battandier.	Fouilles au tombeau de Medracen, à Constantine.	»	»
M. l'abbé Delapard.	Consolidation de l'église de Tebessa, ancien temple de Minerve. . . .	200	»
M. Bruguier-Roure.	Subvention pour la conservattion des peintures du xve siècle dans le logis de l'Œuvre du Saint-Esprit. . .	42	»
Somme votée pour l'érection d'un Monument à la mémoire de M. de Caumont, sur une place publique de Bayeux, sa ville natale.		5,000	»

Le Trésorier,

L. Gaugain.

DÉCRET

RECONNAISSANT LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Le Président du conseil, chef du pouvoir exécutif,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts;

Vu la demande formée par la Société française d'Archéologie de Caen;

Vu la délibération de la Société en date du 12 mai 1870;

Vu son règlement constitutif et la liste de ses membres;

Vu l'état de sa situation financière et de ses publications;

Le Conseil d'État entendu;

ARRÊTE :

ART. 1er.

La *Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques,* dont le siége est à Caen, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ART. 2.

Les Statuts constitutifs sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent arrêté. Aucune modification n'y pourra être faite sans autorisation.

ART. 3.

Le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, est chargé du présent Arrêté.

Fait à Versailles, le 14 août 1871.

Signé : A. THIERS.

Par le Président du Conseil, chef du pouvoir exécutif,

Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : Jules SIMON.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général,
S.-R. TAILLANDIER.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE 1er.

Une société est établie pour la conservation et la description des monuments de l'Empire (1), sous le titre de *Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques.*

ART. 2.

La Société se propose de faire le dénombrement complet des monuments français, de les décrire, de les classer dans un ordre chronologique et de publier des documents sur la statistique monumentale des départements dans un Bulletin périodique.

Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent de restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

ART. 3.

La Société fait près du gouvernement les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chefs-lieux de département.

ART. 4.

La Société étend ses soins à toutes les parties de la France,

(1) Le dépôt des Statuts au ministère de l'Instruction publique a eu lieu le 12 mai 1870.

sans acception de localité ; mais le chef-lieu de l'administration qui la dirige est, quant à présent, fixé dans la ville de Caen. Sur une délibération prise dans une assemblée générale convoquée *ad hoc*, le chef-lieu pourrait être transporté dans une autre ville.

ART. 5.

Chaque membre paie une cotisation annuelle dont le minimum est de dix francs et le maximum de cent francs. Le nombre des membres est illimité. Pour faire partie de la Société, il faut avoir donné son adhésion aux statuts, avoir déclaré quel chiffre on adopte pour sa cotisation annuelle, et avoir été nommé dans une séance du conseil.

ART. 6.

La Société peut, en se conformant aux règles du droit commun, tenir des séances dans toutes les villes de l'Empire. Aucune nomination ne devra être faite dans les séances tenues par la Société hors du chef-lieu, qu'autant que le Comité permanent l'aura permis par une délibération formelle. Aucune nomination, même dans ce cas, ne peut avoir lieu si la séance n'est présidée par le directeur de la Société ou par un dignitaire désigné par lui pour le remplacer. Pour qu'il y ait élection, les candidats doivent réunir l'unanimité des suffrages des membres du conseil présents à la réunion.

Cet article est applicable à l'élection des inspecteurs et membres du conseil.

ART. 7.

Les ministres, l'inspecteur général des monuments, nommé par le gouvernement, les membres du conseil supérieur des bâtiments, ceux de la 2e classe de l'Institut, les préfets, les évêques et les recteurs d'académie, sont de droit membres de la Société.

ART. 8.

L'administration est confiée à un conseil administratif et à des

officiers, dont le règlement intérieur détermine le mode de nomination, le nombre et les attributions.

ART. 9.

Les délibérations du Conseil administratif relatives à des acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles et à l'acceptation de dons ou legs, sont soumises à l'autorisation préalable du gouvernement.

ART. 10.

Le directeur représente la Société vis-à-vis de l'autorité publique et des tiers.

ART. 11.

Le trésorier en chef est chargé de recevoir les cotisations ; il solde les dépenses arrêtées par le conseil, et présente chaque année le compte des recettes et dépenses de la Société.

ART. 12.

Le conseil administratif se compose du directeur, de quarante officiers de la Société dont la désignation est faite par le règlement intérieur, et de quarante membres ordinaires, dont dix au moins devront être pris parmi les membres résidant dans le département du chef-lieu. Les quarante membres ordinaires sont renouvelés tous les deux ans, et immédiatement rééligibles (1).

ART. 13.

Le conseil tient chaque année une session dans laquelle tout ce qui intéresse la Société est mis en discussion. On s'occupe principalement, dans cette réunion, des mesures à prendre pour

(1) Jusqu'à ce jour, tous les inspecteurs de la Société ont fait de droit partie du conseil général administratif. Cet usage devra être modifié, pour se conformer aux prescriptions de l'article 12. Pour le même motif, le nombre des membres ordinaires du conseil, s'élevant aujourd'hui à soixante environ, devra être réduit à quarante.

la conservation des édifices, des publications à faire dans l'année (modèles, circulaires, etc.) et de l'emploi des fonds.

Cette session se tient dans une ville désignée à l'avance par la Société ; tous les archéologues de l'Empire y sont convoqués par une circulaire. Le compte-rendu de chaque congrès est envoyé à tous les membres de la Société.

ART. 14.

Le directeur et les membres du conseil général résidant dans le département du chef-lieu forment, avec le secrétaire et le trésorier en chef de la Société, le comité permanent, chargé de l'expédition des affaires courantes. Il se réunit une fois par mois. Les membres du conseil qui, vu leur éloignement, ne peuvent prendre part à ces délibérations, sont invités à exprimer leur opinion par écrit.

ART. 15.

Outre le secrétaire général rééligible, deux membres du conseil, désignés par le directeur, sont chargés de tenir la plume dans les réunions et de remplir les fonctions de secrétaires adjoints.

ART. 16.

Le conseil nomme chaque année une commission de trois membres au moins, qui font un rapport sur les travaux de la Société.

ART. 17.

Un règlement intérieur, arrêté par le conseil administratif, détermine toutes les dispositions de détail destinées à assurer l'exécution des statuts.

ART. 18.

En cas de dissolution de la Société, la destination ultérieure de ses biens sera réglée par une délibération du conseil administratif, qui sera soumise à l'autorisation du gouvernement.

Les présents statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État, dans sa séance du 6 août 1870.

Le Conseiller d'État, secrétaire général du Conseil d'État,

De LANOUE-BILLAULT.

Certifié conforme à l'original déposé aux archives du ministère de l'Instruction publique et des cultes et annexé à l'arrêté du chef du pouvoir exécutif du 11 août 1871.

Paris, le 14 septembre 1871.

Le Secrétaire général du ministère,

S. R. TAILLANDIER.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 17 DES STATUTS.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE.

Les expressions : Conseil administratif, Conseil général et Conseil, ont, dans les termes des statuts, la même signification.

Attributions du Directeur.

ART. 1er.

Le Directeur est nommé par le Conseil administratif, réuni au chef-lieu de la Société. Le vote par écrit est admis. Le Directeur, pour être nommé, doit réunir les deux tiers des suffrages exprimés. La durée de ses fonctions est de cinq ans; il est rééligible.

ART. 2.

Il a la direction des congrès, le choix des secrétaires généraux, l'approbation des programmes, et l'envoi des convocations et autres.

ART. 3.

Il préside le Comité permanent, par lui-même ou par son délégué, lequel est pris, à son choix, parmi les officiers de la Société.

ART. 4.

Il a seul la direction du *Bulletin*, dont quarante exemplaires sont mis à sa disposition pour échanges avec d'autres revues archéologiques ou abonnements gratuits.

ART. 5.

Il est autorisé à faire choix d'un membre de la Société qui, sous le titre d'*archiviste adjoint*, est chargé de recouvrer les abonnements des souscripteurs étrangers à la Société, et de surveiller le service matériel de la publication.

ART. 6.

Il est autorisé également à louer, au lieu où se publient le le *Bulletin* et le Compte-rendu des Congrès, un local pour le service de ces publications.

ART.. 7

En cas de décès ou de démission, le Directeur sera remplacé par le Secrétaire général, qui devra, dans un délai de trois mois au plus, provoquer une réunion du Conseil administratif afin qu'il soit pourvu à la vacance.

Attributions du Secrétaire général.

ART. 8.

Le Secrétaire général est nommé de la même façon et par les mêmes électeurs que le Directeur. La durée de ses fonctions est de cinq ans; il est rééligible.

ART. 9.

Il tient et conserve la correspondance adressée directement au Comité permanent, ainsi que les registres des délibérations de ce Comité.

ART. 10.

Il rédige les procès-verbaux des séances, et les transcrit après qu'ils ont été approuvés; ces procès-verbaux sont signés par le Président et par lui; il en envoie une expédition au Directeur.

ART. 11.

Il dresse les diplômes qui sont signés par le Directeur et par lui.

ART. 12.

Il est au besoin remplacé par l'un des secrétaires adjoints.

Trésorier.

ART. 13.

Le Trésorier est nommé par le Conseil pour cinq ans; il est rééligible.

ART. 14.

En outre des attributions spécifiées à l'art. 11 des statuts, le Trésorier perçoit les abonnements au *Bulletin* des membres de la Société française; il fournit, sur les fonds provenant de ces versements, ceux nécessaires aux frais de publication du *Bulletin*.

ART. 15.

Dans le cas où le montant des deux sortes d'abonnements serait insuffisant à couvrir les frais de publication, le Trésorier devra, sur les autres ressources annuelles de la Société, compléter la différence, le *Bulletin* mentionné à l'article 2 des statuts étant publié sous les auspices de la Société, dont il a toujours été, soit en France, soit à l'étranger, l'organe officiel et périodique, comme il est entre les membres de la Société un lien indispensable. Il est arrêté aussi que, si le *Bulletin* faisait des bénéfices, la caisse de la Société en profiterait. Le Trésorier

rend ses comptes au Comité permanent et en remet un double au Directeur.

Conseil administratif.

ART. 16.

Le Conseil administratif se compose : 1° du Directeur ; 2° De quarante officiers de la Société, savoir : le Secrétaire général, l'Inspecteur général, le Trésorier, les vingt-deux Inspecteurs divisionnaires et quinze Inspecteurs de département nommés par les vingt-six officiers ci-dessus désignés; 3° de quarante membres ordinaires (art. 12 des statuts), lesquels sont nommés par les quarante et un dignitaires ci-dessus, dont dix au moins devront être pris parmi les membres résidant dans le département du chef-lieu de la Société.

Comité permanent.

ART. 17.

Le Comité permanent se compose comme il est dit à l'art. 14 des statuts.

ART. 18.

La première réélection des quarante membres ordinaires sera faite pour la première fois à la fin de la quatrième année, à partir de la présente délibération : ils pourront ainsi concourir, un an après, à la nomination du Directeur et des Inspecteurs.

ART. 19.

Le présent règlement intérieur, réglé et arrêté par le Conseil administratif, est exécutoire à partir de ce jour, 6 juin 1874.

(Suivent les signatures des membres présents à la délibération.)

Certifié conforme à l'original.

G. DE COUGNY.

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A CHATEAUROUX

EN 1873

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

XLe SESSION

TENUE

A CHATEAUROUX

EN JUIN 1873

SÉANCE D'OUVERTURE DU 10 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. DE COUGNY,

Directeur de la Société française d'Archéologie.

La séance est ouverte à deux heures, dans la salle de la bibliothèque, à l'hôtel de ville.

Siégent au bureau : MM. d'Haranguier de Quincerot, archiprêtre de Châteauroux; Matron, premier adjoint, faisant fonction de maire; de Laurière, inspecteur général de la Société; de Cessac, inspecteur du département de la Creuse; Fauconneau-Dufresne, inspecteur de l'Indre.

M. Buhot de Kersers est désigné comme secrétaire de la séance.

Une nombreuse assistance, composée de dames et des

plus notables habitants de Châteauroux et du département de l'Indre, remplit la belle salle de la bibliothèque.

M. de Cougny prend la parole pour déclarer le Congrès ouvert, et lit immédiatement le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Bourges nous avait fait espérer qu'elle viendrait présider cette séance d'inauguration du Congrès archéologique de France ; un empêchement imprévu a mis obstacle à la réalisation de sa promesse. La lettre dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture vous fera connaître le motif de l'absence si regrettée de Sa Grandeur.

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Je viens, à mon très-grand regret, vous annoncer « que je ne pourrai pas prendre part à la session de la « Société française d'Archéologie, qui doit s'ouvrir à « Châteauroux mardi prochain, 10 courant. Le sacre de « Mgr l'évêque de Carcassonne, précédemment fixé au « 29 mai, a été remis, par une circonstance indépendante « de ma volonté, au 11 ; et, par suite, je devrai me « trouver à Boulogne-sur-Mer la veille, c'est-à-dire « le 10.

« Je regrette d'autant plus ce contre-temps entièrement « imprévu au moment où je recevais votre invitation que, « outre le plaisir d'assister aux développements des « questions si intéressantes pour le Berry, que renferme « le programme, j'avais le désir de témoigner hautement « mes sympathies pour la Société si éminemment fran- « çaise que vous dirigez, et dont les résultats peuvent

« être si grandement utiles, tant pour le réveil de la vie « provinciale que pour la décentralisation de la science, « s'il m'est permis de m'exprimer ainsi.

« Veuillez donc, Monsieur le Directeur, recevoir tous « mes regrets, en même temps que l'assurance de ma « considération la plus distinguée.

« C.-A., archevêque de Bourges. »

Ç'a été, je vous l'avoue, Mesdames et Messieurs, une vive satisfaction pour moi de vous communiquer cette lettre, non pas tant à cause de ce qu'elle a de flatteur pour la Société française d'Archéologie, que parce que j'y vois un hommage à la mémoire si chère et si vénérée de son illustre fondateur, de l'homme éminent qui, durant cinquante ans de sa vie, se voua avec une ardeur infatigable à la propagation de l'œuvre que nous poursuivons aujourd'hui, et dont il est devenu, hélas! le martyr.

Notre Société, son titre seul : *Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques*, suffit pour faire connaître ce qu'elle est et le but qu'elle se propose.

Elle est française, parce qu'elle étend ses ramifications sur tous les points du territoire et parce qu'elle se voue à l'étude de tous nos monuments nationaux, en quelque lieu et en quelque région qu'ils soient situés, même dans notre nouvelle province d'Algérie. Je pourrais ajouter de plus qu'elle est internationale, si cette expression n'avait reçu en ces derniers temps une si triste acception, puisqu'elle compte parmi ses membres la plupart des savants de l'Europe, et même deux souverains, LL. MM. les rois de Saxe et de Belgique.

Nous conservons les monuments, Messieurs, ou plutôt nous cherchons à contribuer à leur conservation en signalant leur valeur artistique ou historique, ou bien encore en mettant à la disposition des administrations publiques et des particuliers des allocations destinées à la restauration ou à l'entretien de ces monuments.

Depuis la fondation de notre Société, c'est-à-dire depuis quarante ans, plus de 100,000 francs ont reçu cette utile affectation. Ce seul chiffre suffit pour faire apprécier le concours matériel qu'une Société comme la nôtre peut apporter à la conservation de nos anciens monuments.

Quant à l'étude de ces mêmes monuments, second but de la Société française d'Archéologie, elle se fait au moyen de nos publications et en particulier du *Bulletin monumental,* notre organe spécial, et du compte rendu de nos Congrès annuels.

Parmi les monuments du passé, Messieurs, il n'en est aucun, notre programme est là pour le démontrer, qui ne soit l'objet de nos recherches et de nos investigations. Depuis l'époque reculée où les grottes et les cités lacustres servaient de refuges et de demeures à nos aïeux, jusqu'aux temps moins éloignés où ils abritaient leur indépendance derrière les murs de leurs forteresses et de leurs cités, rien de ce qui peut servir à faire connaître leurs mœurs et leurs usages, ou à élucider les grandes questions d'art, de linguistique, de géographie ou d'histoire, rien de tout cela n'est par nous négligé ni laissé de côté.

Je viens de prononcer le mot d'histoire, Messieurs. Quelle page plus belle et plus glorieuse que celle qui, dès l'aurore des temps historiques, inaugura les annales de vos ancêtres, de nos ancêtres, le grand et noble peuple biturige, à qui appartenait le privilége de donner des rois à la Gaule celtique? Comment oublier ici le jour à jamais

mémorable où, par le sentiment du plus héroïque patriotisme, ils livrèrent aux flammes vingt de leurs plus opulentes cités? sacrifice inutile, hélas! à l'aide duquel ils espéraient arrêter l'envahisseur étranger. Aujourd'hui, Messieurs, je viens au nom de la Société française d'Archéologie réclamer de vous une œuvre de dévouement d'un caractère tout opposé, et qui n'exigera aucun douloureux sacrifice. Conservez pieusement, je vous en conjure, aimez et protégez vos antiques monuments, comme l'on conserve, comme l'on aime, comme l'on protége les précieuses reliques de ses pères. Votre patriotisme bien connu est pour moi un sûr garant que notre appel sera entendu.

Je ne veux pas terminer cette courte allocution sans remercier l'administration municipale de cette ville, qui a bien voulu mettre à notre disposition la belle salle où nous sommes aujourd'hui réunis. Je remercie également tous ceux qui, à un titre quelconque, ont travaillé à l'organisation de ce Congrès, et en particulier nos deux secrétaires généraux, MM. Fauconneau-Dufrêne et Daiguzon, et notre obligeant trésorier, M. Émile Damourette.

Merci aussi à vous, Mesdames, qui, sans vous laisser effrayer par la prétendue aridité de nos discussions pacifiques, avez bien voulu rehausser par votre présence l'éclat de cette brillante solennité.

Quant à vous, mes chers collègues, que j'aperçois en si grand nombre, et qui êtes venus de points si divers prendre part à ce Congrès, permettez-moi de vous en exprimer ma sincère et profonde reconnaissance. Par votre présence ici, vous exprimez la force et la vitalité de notre Société. Oui, je puis le dire aujourd'hui avec bonheur et en toute confiance, désormais pour nous l'avenir est assuré. Notre Société vivra, se maintiendra et perpé-

tuera longtemps encore l'œuvre et les traditions que nous a laissées notre cher et illustre fondâteur.

Ce discours est accueilli par l'auditoire avec sympathie et applaudissements.

M. le directeur donne ensuite lecture de diverses communications qui lui sont parvenues relativement au Congrès, notamment :

D'une lettre de M. Cartailhac, qui exprime le désir que le Congrès de la Société française pour l'année 1874 soit tenu à Toulouse. En conséquence, M. le directeur annonce dès aujourd'hui la tenue d'un Congrès archéologique à Toulouse à une époque indéterminée de l'année prochaine;

D'une lettre de la Société royale des Architectes d'Angleterre exprimant les regrets qu'a fait éprouver à cette Société la mort de M. de Caumont;

D'une lettre de M. da Silva, architecte du roi de Portugal, qui manifeste des sentiments analogues;

De lettres par lesquelles plusieurs membres de la Société française expriment leurs regrets de ne pouvoir assister au Congrès. M. le général Ferri-Pisani, commandant la subdivision de Châteauroux, expose qu'il est retenu loin du Congrès par l'impossibilité d'obtenir un congé au moment des conseils de révision. M. le marquis de Montlaur et plusieurs autres expriment de même leurs regrets.

M. le directeur donne ensuite lecture d'une communication de M. Léon Allègre, qui envoie les dessins de la crypte d'Uzès ;

D'une lettre de Mme la vicomtesse du Soulier, qui signale à M. le directeur l'existence d'antiquités romaines à Vaas, dans le département de la Sarthe. M. le directeur se propose de faire une excursion à Vaas à la suite du Congrès.

M. le directeur lit une lettre de la Société centrale des Architectes de France à Paris, qui délègue M. Tarlier, architecte, inspecteur des travaux diocésains à Bourges, pour la représenter à la session du Congrès archéologique de France séant à Châteauroux.

Après ces diverses communications, M. le président donne la parole à M. Fauconneau-Dufresne, qui lit un précis rapide et intéressant de l'histoire de Châteauroux. Introduction utile et naturelle aux travaux du Congrès sur les faits historiques de la contrée.

Aperçu sur l'histoire de Châteauroux et sur les lieux que devra visiter le Congrès.

Nous avons pensé, Messieurs, vous qui êtes pour la plupart étrangers à notre ville, et qui désirerez la visiter, que vous recevriez avec intérêt un court aperçu sur son histoire et sur les lieux qui méritent votre attention.

Châteauroux est une ville relativement récente. La première pierre de son château fut posée en 935, et il ne fut habité qu'en 950. Il eut pour fondateur le prince Raoul de Déols.

Mais si notre ville est récente, elle procède d'une localité très-ancienne, qui date de l'ère chrétienne. C'est le *bourg de Déols,* qui n'est séparé de Châteauroux que par la rivière d'Indre. Vous y trouverez les vestiges d'une riche abbaye. Dans l'*Histoire de Déols,* nous ne voyons au commencement que Léocade, sénateur romain, contemporain de saint Ursin et converti par lui. Après Léocade, dont vous aurez à voir le tombeau (restitué par les soins de M. le curé Chagnon), ainsi que le tombeau de saint Ludre, fils de Léocade, une grande obscurité règne sur

nos contrées. Au IXe siècle seulement le jour se fait, et nous trouvons Ebbes le Noble, qui fonda, en 917, l'abbaye de Déols et presque en même temps celle de *Saint-Gildas*. Dans notre faubourg actuel de Saint-Christophe, vous pouvez encore trouver des vestiges de cette dernière abbaye. Ces deux abbayes ont duré 700 ans.

Raoul, fils d'Ebbes le Noble, laissa son château aux bénédictins et s'en fit construire un autre sur un monticule des bords de l'Indre. C'est ce château, nommé *Château-Raoul,* qui fut le commencement de notre ville.

Huit princes de la *Maison de Déols* se sont succédé dans ce château; cette illustre maison a duré 241 ans. Son vaste territoire s'étendait du Cher à la Gartempe.

Le dernier prince de Déols laissa une héritière unique, *Denise,* dont le roi d'Angleterre, Henri II, s'attribua la tutelle. Nos seigneurs d'alors qui prenaient le titre de barons de Châteauroux, étaient complétement aquitains, et malheureusement pour notre pays, car il devint le théâtre des guerres entre Philippe-Auguste, Henri II et son fils Richard Cœur-de-Lion. Châteauroux, en 1187, eut à soutenir contre Philippe-Auguste un siége mémorable.

Richard, en 1189, maria Denise à *André de Chauvigny,* son compagnon d'armes, et les Chauvigny régnèrent sur la principauté pendant 373 ans.

Le dernier des Chauvigny étant mort sans enfants, sa succession fut partagée entre les familles de Maillé de Latour-Landry et d'Aumont. La première habita le Château-Raoul, et la seconde le château du Parc, sorte de maison de plaisance des Chauvigny, où se trouve aujourd'hui notre grande manufacture de draps.

Les Maillé de Latour-Landry et les d'Aumont, après des procès interminables et 111 ans de possession, vendirent

leurs domaines au prince *Henri II de Condé,* dont la famille posséda la principauté pendant 122 ans.

Elle la vendit en 1735 à Louis XV, lequel en fit présent à la marquise de la Tournelle, qui prit le titre de *duchesse de Châteauroux;* mais cette favorite du roi n'y vint jamais, et comme elle mourut sans enfants, la terre fit retour à la couronne.

Enfin, un peu plus tard, la principauté de Châteauroux fit partie de l'apanage du comte d'Artois, et à l'époque de la révolution, elle fut vendue en détail. — Telle est, en quelques mots, notre histoire politique.

Vous aurez à visiter, Messieurs, le *vieux Château-Raoul,* qui, depuis son origine, a été détruit, incendié et rebâti; vous y constaterez une façade, charmant spécimen du style fleuri, et qui offre les caractères de la fin du XVe siècle; nous vous conduirons aussi au château du Parc, où vous verrez la tour dans laquelle fut enfermée, pendant 23 ans, la malheureuse épouse du grand Condé, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, nièce du cardinal de Richelieu.

Vous attacherez, assurément, un véritable intérêt à constater *l'enceinte du Château-Raoul,* qui nous présente encore ses tours, ses murailles et les traces de ses fossés, ainsi que son ancienne et unique entrée.

Vous serez bien aises également, sans doute, que l'on vous montre *l'enceinte de la ville,* ou du moins ce qui en reste, enceinte qui paraît être de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

Toutefois, cette enceinte n'était certainement pas celle qui existait lorsque Philippe-Auguste assiégea Châteauroux 237 ans après sa fondation, ni même celle qui devait exister en 1356, année dans laquelle le prince de Galles, appelé le *prince Noir* à cause de la couleur de ses armes, incendia la ville qui n'avait que 406 ans d'existence. Nous

ne connaissons aucun document relatif à ces autres enceintes, et nous ne possédons aucun plan qui puisse nous faire connaître où se trouvaient alors les remparts de Châteauroux, ville qui passait dans ces temps-là pour une place importante. Mais, Messieurs, si l'on examine avec soin le grand plan de Châteauroux de 1783, revu en 1784 par le célèbre ingénieur Bouchet, grand-père de notre général Bertrand, on pourra se convaincre qu'il a dû y avoir avant l'enceinte aujourd'hui encore visible, deux autres enceintes fortifiées, l'une s'arrêtant au carrefour des rues du Tripot et Bertrand. La condensation des maisons en ces deux endroits semble en être une preuve; la ville ancienne se dirigeait du Château-Raoul vers le nord-est, et formait, comme disent quelques chroniques, une sorte d'éperon.

Outre les fortifications, vous aurez à examiner *celles de la rue d'Indre,* qui devint à la fin du XII[e] siècle une baronnie particulière relevant des comtes de Blois. Non-seulement cette rue, habitée uniquement autrefois par des drapiers, était fermée à ses deux extrémités, mais elle avait, du côté de la prairie, un circuit très-reconnaissable encore aujourd'hui par ses tours et ses murailles.

Ces souvenirs des temps féodaux ont leur importance; après eux, nous n'avons que peu de curiosités historiques à vous montrer. Cependant tout mérite d'être étudié, et nous vous conduirons à l'*ancien couvent des Cordeliers,* fondé en 1212 par Guillaume I[er] de Chauvigny. Son église est aujourd'hui la paroisse principale de la ville, et le couvent a été converti en caserne. Un établissement qui a duré 517 ans, qui a eu pour premier fondateur le bienheureux Bonnencontre et où a séjourné saint Antoine de Padoue, ne peut pas manquer d'exciter votre curiosité.

L'ordre des franciscains, qui l'habitait, faisait vœu de pauvreté, l'intérêt ne sera donc pas dans le luxe des constructions ; mais dans les souvenirs qu'elles rappellent.

Un autre couvent, très-peu nombreux et bien moins ancien, n'a pour ainsi dire pas d'histoire ; son église, plus célèbre par la tenue des élections du bailliage pour les états généraux de 1789 que par le séjour de quelques capucins, est devenue paroissiale depuis 1808. Il vous suffira d'y donner un coup d'œil.

Vous vous arrêterez un peu plus sur une autre église du XV[e] siècle, avec un clocher de la renaissance. Elle est sous le vocable de *Saint-Martial*. Son clocher, comme celui de Déols forme le point de mire de nos routes principales. — A son côté est l'ancien *petit hospice* qui était destiné à loger les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle.

Mais nous vous demanderons, Messieurs, votre avis sur une *crypte* à double nef, séparée par des colonnes ornementées qui soutiennent des arcades en ogive. Nous n'avons aucun document sur cette ancienne construction qui sert aujourd'hui de cave à un boulanger. Les terrains du voisinage appartenaient à l'ordre du Temple, et l'on se demande si cette crypte n'était pas tout simplement une cave des Templiers ; deux caves du même genre se trouvent à Saint-Marcel et à Vouillon.

Une église existait dans l'enceinte du Château-Raoul ; elle n'a jamais eu rien de remarquable, mais un souvenir s'y rattache particulièrement : c'est là qu'a été inhumée la malheureuse princesse de Condé, dont j'ai déjà dit un mot.

Nous vous ferons visiter un vaste et beau local, qui a été en grande partie construit de 1750 à 1760, par un ordre enseignant de religieuses, la *Congrégation de Notre-Dame*. C'est aujourd'hui le lycée.

Nous vous conduirons à un ancien *prieuré*, celui *de Saint-Denis*, qui dépendait de l'abbaye de Déols, et qui forme actuellement le dépôt de mendicité et une sorte d'hospice.

Parmi les édifices religieux modernes, vous aurez à voir l'église de Saint-Christophe et celle des pères rédemptoristes. Vous visiterez ensuite notre église principale, que construit en ce moment l'habile architecte du département et dont on peut admirer déjà l'élégance et la légèreté. — Vous ferez une excursion au *château de Touvent*, commune de Châteauroux, et cela en vaudra la peine. Vous y trouverez une chapelle romane délicieuse, due à M. Verdier, architecte de Paris. Les peintures sont de M. Denuelle, et les vitraux de M. Oudinot. Vous remarquerez la statue de la Vierge, qui a pour auteur un jeune artiste très-distingué, M. Blanchard. Le château de Touvent et son parc ont été l'œuvre de la vie de M. Bertrand-Boislarge, frère du général Bertrand. Vous trouverez au rond-point du parc la statue du général, par Marochetti. — Si vous voulez bien, Messieurs, tourner un instant vos regards sur le fond de cette salle, vous apercevrez, dans des vitrines, des cadeaux faits à notre ville par notre illustre compatriote : le sabre que portait le général Bonaparte à la bataille d'Aboukir, les croix que porta pendant longtemps l'empereur sur son uniforme, son nécessaire de campagne et le manuscrit de l'expédition d'Égypte, dicté au général Bertrand et annoté par l'empereur lui-même.

Après notre bibliothèque, il faut mentionner les *archives de la préfecture*, dépôt précieux, inestimable pour l'archéologie. Les archivistes qui s'y sont succédé se sont faits remarquer par leurs travaux. L'excellent M. Lemaigre a laissé le souvenir de son assiduité à classer les manuscrits. M. Desplanque en a retiré les plus savants

mémoires, et M. Hubert, l'archiviste actuel, a déjà publié un volume de l'*Inventaire sommaire* de ces richesses. Un second volume va paraître; il y en aura trois. Ce même travail s'exécutant par toute la France, les chercheurs sauront où ils devront s'adresser quand ils auront besoin de documents.

C'est dans l'hôtel de ville, Messieurs, que vous tenez vos séances, et au milieu de nos richesses bibliographiques. Cette salle contient 10,000 volumes. Un *don de M. Bourdillon*, dont la famille avait quitté notre ville à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, nous a gratifiés d'ouvrages précieux qui forment tout le côté de cette pièce. A son lit de mort, il s'est souvenu du *berceau de sa famille*, telle a été son expression dans son testament, et, outre sa bibliothèque, il lui a légué deux maisons à Genève, des objets précieux, un missel dont la Bibliothèque nationale a offert 10,000 francs, des valeurs diverses, et une rente pour les *pompiers*, afin de mettre sous leur protection les legs faits par lui à notre ville.

Vous considérerez avec intérêt le *buste de M. Bourdillon*. Ce travail remarquable mérite d'autant plus votre attention que nous le devons à un artiste amateur, M. Émile Barbou, qui est le conservateur de notre Musée et qui se fera un plaisir et un devoir de vous le montrer et de vous en expliquer les diverses parties.

Je n'ai parlé que des choses qui frappent les yeux; mais notre ville, comme toute autre, mérite d'être étudiée à fond. Il faudrait pour cela y séjourner, l'observer attentivement, recueillir les documents de toutes sortes. Ici, Messieurs, je n'ai pour but que de vous fournir quelques indications pour les visites essentielles que vous aurez à faire, et pour lesquelles vous nous trouverez toujours prêts à vous servir de guides.

M. le Président donne ensuite la parole à M. de Beaufort fils, qui lit le mémoire suivant, à l'appui duquel il présente un album de dessins très-bien exécutés et du plus haut intérêt :

MESSIEURS,

Simple amateur des sciences, excité par l'intérêt que je porte à la contrée que j'habite, peut-être un peu par un sentiment d'amour filial, j'ai assumé une tâche difficile pour moi : celle de vous rendre un compte sommaire des travaux archéologiques de M. le docteur Elie de Beaufort, qui rentrent dans le programme des questions que vous avez à traiter.

Mon honorable père eût beaucoup désiré d'être collaborateur direct ; mais son âge, l'état de sa santé, ne lui permettent plus de supporter un déplacement pénible et trop au-dessus de ses forces : il me prie de vous témoigner ses vifs regrets.

M. Alfred Jacobs, membre de la commission de la topographie des Gaules, et, par conséquent, plus autorisé que moi, va me servir d'introducteur et m'éviter une appréciation générale qui serait au-dessus de mes forces :

« Dans l'Indre, écrit-il dans le *Journal général de* « *l'Instruction publique,* nous avons à mentionner un « remarquable travail de M. Elie de Beaufort. Ce savant « a recueilli avec un soin minutieux les antiquités, les a « représentées sur une carte bien faite, et a envoyé un « relevé de la voie romaine qui traverse son arrondis- « sement, sur une grande échelle, d'après le cadastre, et « avec de tels détails que l'étude de son mémoire vaut « presque l'exploration des lieux; éloge que l'on ne sau- « rait adresser que bien rarement, même aux meilleurs

« travaux. Nous avons seulement à regretter que des
« recherches semblables ne se soient pas étendues aux
« autres parties du département.

SOUTERRAINS.

« C'est encore M. Elie de Beaufort qui a traité une des
« questions les plus intéressantes de l'archéologie celtique :
« il s'agit de ces souterrains, sortes de refuge, dont la date
« a été très-controversée, que l'on retrouve en plusieurs
« endroits de l'Europe et de la France et dont l'Indre four-
« nit de très-curieux spécimens (1)... Les souterrains exa-
« minés par M. Elie de Beaufort sont pour la plupart taillés
« dans le granit et dans le schiste : leur profondeur au-
« dessous de la surface du sol varie de un à deux mètres,
« et ils consistent en cavités de grandeur variable mais
« toujours supérieure en largeur et en élévation aux
« galeries des couloirs qui s'en détachent et dont les issues
« y rentrent après quelques circuits, tandis que les autres
« aboutissent à l'extérieur et servent d'entrées et de sorties.
« La partie principale, qu'on peut regarder comme le
« corps du souterrain, varie beaucoup dans sa forme ; on
« en voit d'elliptiques, et ce sont les plus communes, de
« circulaires, de demi-circulaires, de rectangulaires, etc.:
« les formes les plus bizarres y sont représentées. Les
« dimensions varient de deux à sept mètres pour la lon-
« gueur, et de un à trois pour la largeur. La hauteur est
« toujours un peu au-dessus de deux mètres. Le sol est
« plan et la voûte dessine une courbe demi-elliptique et
« jamais en plein-cintre. Le fait le plus variable consiste
« dans le nombre, la direction et la longueur des petits

(1) Plutôt la Creuse et la Haute-Vienne.

« couloirs qui s'y ouvrent : quelquefois il y en a un seul, « d'autres fois on en compte jusqu'à cinq ; plusieurs « d'entre eux sont très-bas, d'autres dépassent un mètre ; « la moyenne est de 0,80 centimètres, et il est extrême- « ment rare que ces ouvertures soient en ligne droite. « Dans ces souterrains on a trouvé des fragments de fer « oxydé, du charbon, des os de mouton, des vases en terre « rouge, une écuelle de bois tourné, une assiette d'étain. » — J'ajouterai une petite meule à moudre le grain.

Lors de la publication des *Recherches archéologiques des environs de Sanit-Benoit*, dans le XIX[e] volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, cinquante-deux souterrains ont été décrits et portés sur la carte archéologique qui accompagne le volume.

Aujourd'hui vous en trouverez quatre-vingt-cinq sur la carte que j'ai l'honneur de soumettre au Congrès.

Voici les noms des nouveaux inscrits :

La Coussardière, commune de Mouhet, canton de Saint-Benoît (Indre).

La Chirade, commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

Arnac, 1, canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

Arnac, 2, id.

Le Bost, commune d'Arnac.

Villagrand, commune de Saint-Léger-Magnaseix, canton de Magnac-Laval (Haute-Vienne).

Montulat, 1, commune de Saint-Sernin-Loubat, canton de Châteauponsac (Haute-Vienne).

Montulat, 2, id.

La Zaphix, même commune.

Le Galateau, commune de Fromental, canton de Bessines (Haute-Vienne).

Montautre, même commune.

Biessac, commune de Saint-Priest-le-Betoux, canton de Châteauponsac (Haute-Vienne).

Les Valettes, commune de Dun (Creuse).

Le Carré, commune de Saint-Sébastien, canton de Dun (Creuse).

Chezopion, commune de Bazelat, canton de la Souterraine (Creuse).

Lagedumont, même commune.

De la Fontfresne, commune d'Azerables, canton de la Souterraine (Creuse).

Les Champs, même commune.

Pierrefitte, commune de Saint-Germain-Beaupré, canton de la Souterraine (Creuse).

Maisonbrand, même commune.

Forgevieille, même commune.

Le Boucheron, 1, commune de Saint-Aignan-de-Vercillac, canton de la Souterraine (Creuse).

Le Boucheron, 2, id.

Chénedière, même commune.

Le Puyroland, même commune.

Les Champs, même commune.

La Rue, commune de Saint-Léger-Bridereix, canton de la Souterraine (Creuse).

La Bussière, même commune.

La Souterraine, 1 (Creuse).

La Souterraine, 2, id.

La Pouillade, commune de la Souterraine (Creuse).

Le Châtelar, même commune.

Château-Renaud, même commune.

La Croix, commune de Saint-Pierre-de-Fusac, canton du Grand-Bourg (Creuse).

Je passerai sous silence leur description. M. de Beau-

fort pourra dans ses notes retrouver les renseignements qu'il a pu se procurer. Ils sont, en tout, semblables à ceux qu'il a décrits.

Il vous suffira, Messieurs, de jeter les yeux sur la carte pour vous rendre compte de leur agglomération autour d'un même centre et pour y trouver la preuve évidente de l'existence en cette contrée d'une peuplade spéciale, qui avait des mœurs différentes de celles du voisinage.

Toutes ces excavations sont creusées dans la roche primitive : pas une n'a été rencontrée dans les argiles calcaires (Lias) et dans les roches calcaires qui avoisinent le commencement du plateau granitique central du Limousin et qui sont fort peu éloignées de nos souterrains.

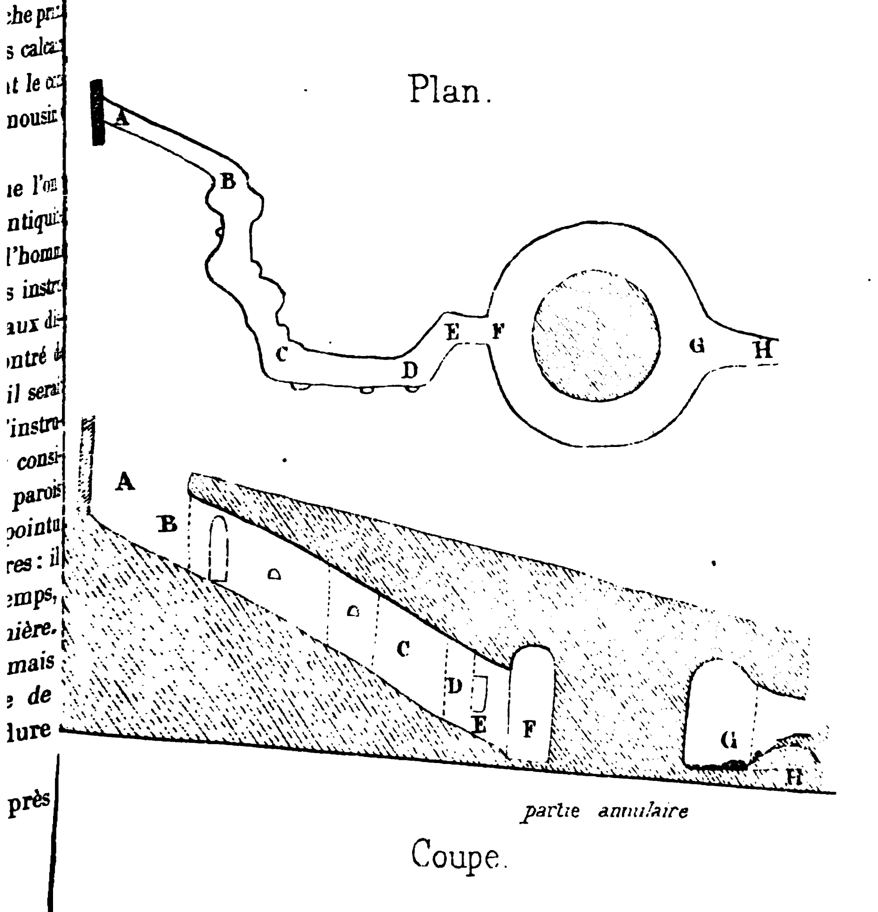
Quel est leur âge approximatif? Tout ce que l'on y observe tend à les faire remonter à une haute antiquité, mais bien postérieure à celle de l'habitation par l'homme des grottes naturelles dans lesquelles on trouve les instruments de l'âge de pierre et les ossements d'animaux disparus. Dans nos souterrains il n'a pas été rencontré de ces restes des temps primitifs. Le fer y apparaît : il serait difficile de supposer qu'ils ont été creusés à l'aide d'instruments d'un autre métal, à cause de la dureté assez considérable des roches. Il est facile, en examinant leurs parois de reconnaître les coups parallèles d'un instrument pointu analogue à ceux dont se servent les tailleurs de pierres : il est facile de voir que la même pointe a servi longtemps, et que le cuivre n'aurait pas résisté de la même manière. Tout au plus le bronze aurait-il pu être employé, mais nous ne l'*avons jamais trouvé*, et, moulé en forme de pointes, il se serait bien vite cassé sur la roche assez dure de certaines de nos excavations.

Tout donne donc à penser qu'elles ont été faites après la découverte du fer dans les Gaules.

Spécimen de souterrain
du pays des Meurtres.
(Confins de l'Indre, de la Creuse et de la Hte Vienne.)

Bannes.

Plan.



Coupe.

Echelle.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 Mètres

Il est probable également qu'elles sont antérieures à l'invasion romaine; la légende de Jules César à propos du souterrain des Sauvages, un texte de Tacite qui dit, en parlant des Germains : « Ils ont coutume d'ouvrir des « antres souterrains qu'ils couvrent de fumier et dont ils « se font des retraites pour l'hiver et des magasins pour « leurs fruits, car de tels lieux adoucissent la rigueur du « froid (1) ; de plus, si un ennemi survient, il ravage le « pays ouvert; mais il ignore l'existence de tels refuges, « ou il perd son temps à les chercher (2) : » Ce sont là, dis-je, des présomptions qui ne sont pas sans valeur.

Ce que Tacite dit des souterrains des Germains peut s'appliquer très-certainement aux nôtres. A quoi pourraient servir ces longs boyaux à peine capables de livrer passage à un homme? Il est tout naturel de supposer qu'ils n'étaient que des magasins destinés à préserver du froid, pendant l'hiver, les principales denrées alimentaires.

L'homme qui est venu s'établir dans la région de nos souterrains, qui est celle des châtaigniers, a dû se trouver au milieu d'immenses bois naturels de cet arbre et faire de la châtaigne sa nourriture habituelle. Il lui importait donc de conserver le plus longtemps possible ce précieux aliment : pour cela il a inventé *les souterrains*.

Cette opinion, Messieurs, n'a rien d'illogique, elle est celle à laquelle s'arrête le plus volontiers M. de Beaufort.

Qu'en des temps de guerre, d'invasion, le refuge des châtaignes soit devenu le refuge des hommes, la chose est

(1) Un passage de Florus : *Aquitani, calidum genus, in speluncas se recipiebant.*

(2) *Aggerem cuniculis subtrahebant eo scientias quod apud eos magnæ sunt ferariæ, atque omne genus cirniculorum natum atque usitatissimum* (César).

plus que probable; mais il ne se prêtait guère à une habitation constante, surtout à cause du défaut d'air, qui devait bien mal circuler dans des couloirs étroits et souvent tortueux.

Enfin, des antres qui ont été habités pendant longtemps garderaient plus de traces de leurs habitants que celles qui ont été trouvées dans nos souterrains.

Sortons, Messieurs, de ces lieux ténébreux, guère habités aujourd'hui que par la salamandre ou autres reptiles du même genre, pour nous élever au grand jour et y rechercher les monuments de l'époque celtique qu'on rencontre dans la contrée.

Le culte et le respect des morts ont été chez tous les peuples primitifs, comme dans toutes les civilisations, l'origine des monuments qui se sont le plus longtemps conservés et qui souvent sont arrivés intacts jusqu'à nous.

PIERRES LEVÉES.

Ici nous avons nos *dolmens,* nos *menhirs,* nos *peulvans* et nos *tombelles,* comme ailleurs nous trouvons les tombeaux des ancêtres, les pyramides d'Égypte, etc.

Tous les monuments celtiques décrits par M. de Beaufort dans la première partie de ses *Recherches* n'étaient très-certainement que des tombeaux : si les ossements humains y ont fait souvent défaut, on a pu retrouver dans la terre qui les recouvrait l'élément indestructible de l'os, le phosphate terreux de chaux, qui faisait défaut dans les terres du voisinage.

Tous ces monuments de ma contrée subissent chaque jour les injures du temps et surtout des hommes : si

plusieurs ont disparu depuis 1850, j'aurai peu d'additions à vous signaler sur la carte, seulement :

DOLMENS.

1° Le beau dolmen des Vallettes, dit Pierre-Tuberte, à 1,800 mètres S. S.-O. de Dun-le-Palleteau, à 200 mètres avant d'arriver au village des Vallettes. La table, contre l'ordinaire, est formée de deux grosses pierres juxtaposées.

2° Le dolmen de l'Age-Bagnole, dit la pierre Magne, à environ 200 mètres du village du même nom, commune de Fromental, canton de Bessines (Haute-Vienne). Sa table présente une longueur de 4 mètres sur 1^m80 dans sa plus grande largeur et est posée sur quatre supports.

3° Le dolmen des Chirons, dit le Four-des-Fées, situé à environ 1 kilom. 500 mètres d'Arnac (Haute-Vienne) sur le coteau gauche de la vallée de la Benaize. Sa table a été renversée. A quelques centaines de pas, sur le bord du plateau, se trouve une pierre singulière qui accuse un travail des hommes et semble à M. de Beaufort avoir été une idole. Une partie sphérique de 1^m50 de diamètre horizontal, sur un peu moins de hauteur, surmonte une sorte de col cylindrique de 0^m50 de haut sur 1 mètre de diamètre.

Cette pierre porte dans le pays le nom de pierre Virouaire, et à elle se rattachent encore des légendes plus ou moins fantastiques qui se transmettent d'âge en âge.

Nos dolmens, en y comprenant les trois que je viens de signaler, sont au nombre de vingt et un.

PEULVANS.

Les peulvans sont toujours au nombre de 4.

MENHIRS.

Les menhirs, décrits au nombre de six dans le *Mémoire* de 1850, sont portés sur la nouvelle carte au nombre de neuf. Les nouveaux ajoutés sont : 1° le menhir des Grands-Chezeaux, dit la pierre du Berry, situé à environ 1 kilom. du bourg du même nom, canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne); 2° le menhir de la Jérafie, à 1 kilom. au sud de la Souterraine (Creuse); 3° enfin celui de l'Age-Bagnole, non loin du dolmen que nous avons signalé, commune de Fromental, canton de Bessines (Haute-Vienne).

TOMBELLES.

Nous n'avons rien à ajouter aux trente-deux tombelles déjà décrites.

URNES CINÉRAIRES.

Ces sépultures éparses ou accumulées dans un même lieu me conduisent naturellement à vous entretenir des urnes gallo-romaines trouvées dans les environs de Saint-Benoît-du-Sault.

Avec elles plus d'instruments de l'âge de pierre comme dans un certain nombre de tombelles ; de la cendre et des fragments osseux contenus directement dans une pierre

creuse assez mal taillée ou dans un vase en verre inclus dans l'excavation de la pierre, le tout recouvert d'un opercule à forme variable.

Aucune inscription ne vient en faire supposer la date.

A côté des urnes déjà décrites par M. de Beaufort, je placerai : 1° celle de Chazelet, découverte en 1864, près du village de ce nom, canton de Saint-Benoît (Indre). Les cendres étaient enfermées dans un vase de verre dont j'ai recueilli les fragments, avec lesquels il a été facile de reconstituer la figure ; 2° celle de Chassingrimont, commune de Saint-Civran ; 3° celle du Mas de la Goutte, trouvée également près du village de Chassingrimont et qui contenait une urne en verre de forme élégante, aujourd'hui entre les mains de M. le curé de Saint-Civran ; 4° celle de Lajon, commune de Mouhet, qui contenait un vase en verre à peu près sphérique ; 5° l'urne du Bois-des-Loges, commune de Saint-Maurice, canton de la Souterraine ; enfin 6° l'urne de Boismandé, qui renfermait, avec les cendres, des instruments en fer dont le dessin se trouve à côté de celui de l'urne elle-même, une seconde urne placée à côté de la première, et qui contenait un vase en verre de grande dimension.

Enfin, Messieurs, je ne clôrai pas cette rapide nomenclature sans signaler à votre attention l'immense amas des urnes granitiques et sans vases de verre du grand tumulus de Bridiers, près de la Souterraine, et, tout près de ce dernier village, les urnes qui, à profusion, bordent les chemins de l'antique cité de Breth, comme les tombeaux des grandes voies de Rome.

INSTRUMENTS EN PIERRE.

Après avoir recherché et décrit les tombeaux des peu-

plades antiques qui nous ont précédés, M. de Beaufort a recueilli les instruments les plus anciens qui ont pu leur appartenir : haches en pierres polies et non polies, couteaux, pointes de lances, de flèches ; il a pu rassembler une collection assez curieuse de ces instruments tous trouvés dans la contrée, sur le sol des terrains primitifs ou de la formation jurassique du Lias.

Les pierres qui ont servi à leur confection existent toutes dans notre contrée, dont la position géologique est spéciale : ce sont des pierres dures de la classe des silicides, parmi lesquelles le silex et le jaspe prédominent. Sur une quarantaine d'échantillons il ne s'en trouve que deux en schiste quartzeux et un en carbonate de chaux oolitique.

GROTTE DE SAINT-MARCEL.

Un grand nombre de couteaux en silex ont été trouvés le 17 avril 1848 dans une grotte naturelle située sur les bords de la Creuse, non loin de Saint-Marcel, et mélangés d'ossements de mammifères et d'oiseaux. J'ai eu entre les mains une dent de ruminant provenant de cet amas, et qui a dû appartenir à une variété de bœuf aujourd'hui disparue.

SAINT-MARCEL, ARGENTOMAGUS.

La ville de Saint-Marcel, Messieurs, l'ancienne Argentomagus me ramène en plein à l'époque de la domination romaine dans les Gaules ; je ne séjournerai pas longtemps dans cette antique cité que M. de Beaufort a peu explorée.

Après y avoir signalé les restes de *thermes* ou bains mis à découvert lors des travaux du chemin de fer, je m'empresserai de suivre la voie romaine pour retourner sur les lieux mêmes de ses recherches ordinaires.

VOIE ROMAINE D'ARGENTON A LIMOGES.

Découverte et décrite par M. Élie de Beaufort, cette voie, dont vous pourrez apprécier le trajet sur la carte archéologique, se dirigeait, en partant de Saint-Marcel, vers le village de Fontfurat; là elle se bifurquait.

Une voie obliquait vers l'ouest, se dirigeant vers les villages du Colombier et du Plaix, commune de Sacierges, de là vers Chaillac, Jouac, Saint-Léger-Magnaseix, pour gagner Châteauponsat et enfin Limoges (Augustoritum).

L'autre, plus étroite, continuait vers le sud dans la direction de Celon, du Fay, pour se diriger du côté de la Souterraine, vers l'antique Breth, qui ne serait pour M. de Beaufort que la ville de Prætorium.

Deux voies partaient donc d'Argenton pour se rendre à Limoges. La plus ancienne semble être celle par Prætorium, la plus nouvelle par Chaillac.

L'époque de construction de cette dernière qui, en s'éloignant des vallées profondes évite bien des difficultés que le chemin de fer en la suivant eût pu lui-même éviter, l'époque de construction de cette voie vient d'être fixée par la découverte d'une borne milliaire à Saint-Léger.

MILLIAIRE DE SAINT-LÉGER-MAGNASAIX.

Cette borne porte l'inscription dont j'ai l'honneur de vous soumettre la copie que j'ai relevée le premier :



M. Elie de Beaufort l'a traduite de cette façon : « *Imperatore Cæsare pio Esuio Tetrico pio : Aureliano C* (*centum*) *Ce-Ceverico, L Leœugeæ V* (*quinquæ*), » cent lieues d'Orléans, cinq de *Cevericum* : ce qui est exact. (268-274 ap. J.-C.)

CHATEAUPONSAC.

Or à cinq lieues juste se trouve Châteauponsac. Quel était le nom ancien de Châteauponsac ? L'inscription romaine qu'on retrouve sur une pierre employée dans la construction du pont semble l'indiquer : CEVERICUM.



« Les *Cœverici* élèvent un monument pour le salut de l'empereur César, du fils et du père. »

Vous le voyez, Messieurs, il est bien rare qu'une découverte n'en amène une autre.

CAMPS.

Non loin de la voie romaine se groupent une série de camps : Parnac, Milloux (commune de Chaillac), de la Brande-du-Beaux (Beaulieu), des Brandes de Grand-Fa commune de Saint-Léger), de Martineix (commune d'Ar- (nac), de Malonze près la Souterraine.

VESTIGES ROMAINS.

Si la contrée que j'explore a été parcourue par de bonnes voies romaines, elle a été également habitée par les conquérants latins qui ont laissé de nombreuses traces de leurs habitations. Tous les vestiges de constructions ont été signalés et décrits par M. de Beaufort, et en même temps

portés sur la carte. Le temps ne me permet pas d'entrer dans ces détails. J'ai hâte d'en arriver à la ville de Breth, dont vous m'avez déjà entendu prononcer le nom.

LA VILLE DE BRETH OU PRÆTORIUM.

Les vestiges gallo-romains de cette ville sónt, sans contredit, les plus importants de la contrée. M. de Beaufort en a parlé dans le XIX[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, page 248, et dans le XXIX[e] du même recueil, page 275 (avec plan).

Je croirais manquer à mon devoir, Messieurs, si je ne vous entretenais pas quelques instants de ce lieu intéressant, que M. de Beaufort croit être l'emplacement de la ville de *Prætorium*, qu'il a été jusqu'ici impossible de placer ailleurs.

D'après la table Théodosienne, il y avait dans l'Aquitaine, entre les villes d'Argentomagus, Acitodunum et Augustoritum, une ville nommée *Prætorium*, ville romaine, communiquant avec les trois précédentes par trois voies, dont la longueur est donnée : pour Augustoritum, quatorze lieues gauloises; Acitodunum, dix-huit; Argentomagus, vingt-quatre.

Avec ces seules données l'emplacement de Prætorium paraît facile à déterminer : il ne s'agit que de résoudre un triangle. Cependant d'Anville, l'abbé Nadaud et autres, l'ont vainement tenté.

Les environs d'Arène, de la Jonchère, du Puy-de-Jouër, de Sauviat, ont été tour à tour proposés ; mais le corps du délit ou la pièce de conviction y a toujours manqué. Il faut donc que quelque erreur empêche de mettre le doigt sur cet emplacement.

Il y a quinze ou dix-huit ans, se trouvant auprès de Bridiers, M. de Beaufort a pensé à Prætorium et s'est demandé si ce vaste terrain, où gisait une ville ancienne, ne serait pas celui que l'on cherchait vainement ailleurs.

La tradition rapportait que là était la ville de *Bré*, *Bret* ou *Bred*, nom qu'elle tirait des nombreuses fresques qui couvraient ses murs, suivant un savant archéologue dont le nom fait autorité. Suivant un autre, ce nom viendrait du celtique *Breith*, qui signifie centre judiciaire. Cette dernière opinion est appuyée sur la présence de pierres grossièrement taillées en forme de siéges et placées sur un monticule peu éloigné de la ville, et que M. Yves Fesneau a regardé comme le lieu des séances. Cette version vient parfaitement à l'appui de mon idée : Prætorium ne serait que la traduction latine du celtique *Breith*.

Plus tard nous trouvons que, conformément aux usages des temps et des lieux, Prætorium est transformé en Bretorium, puis Bredorium et Brederium, qui sont les noms latins de *Bridiers*, employés dans les titres latins du moyen âge. Remarquons également que Bret, Bred et Bré, ont dû en dériver selon l'usage qui consiste à retrancher les finales comme dans le premier cas et à remplacer les articulations rudes par les douces correspondantes.

Un espace de six kilomètres carrés, placé dans l'angle de bifurcation des routes de Guéret et de Dun, n'offrant à l'œil que des champs de seigle et des taillis de châtaigniers, n'est remarquable que par des monceaux de pierres placés çà et là, entremêlés de touffes abondantes de buis. Cet espace couvre les ruines d'une ville. J'ai noté les buis particulièrement, car ces arbustes chéris des Romains annoncent toujours l'emplacement de leurs constructions qui n'existent plus.

Il serait trop long de mentionner avec détail les objets

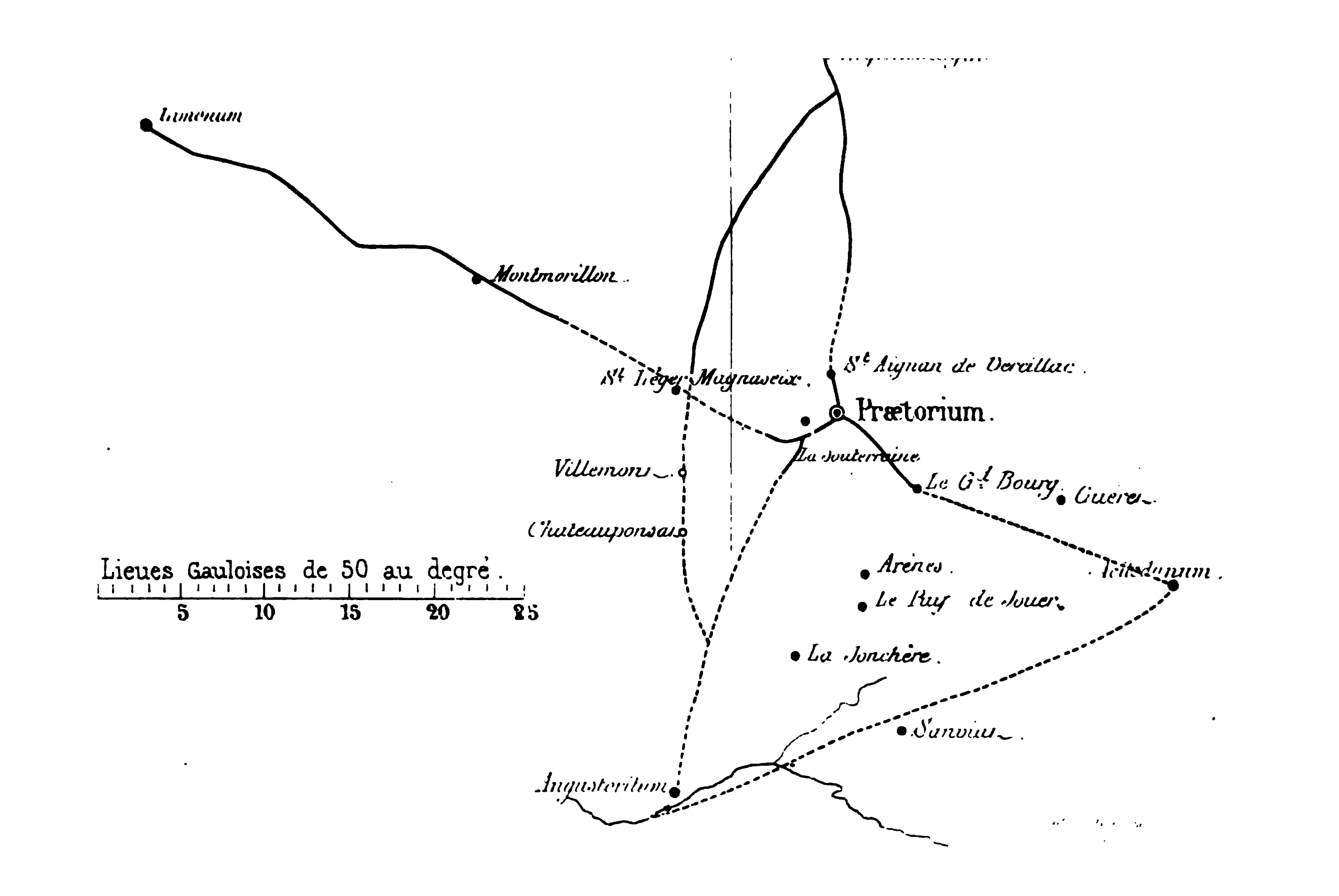
trouvés dans ces ruines, surtout depuis quelques années, par M. Yves Fesneau, et qui ne laissent pas le moindre doute sur la présence dans ces lieux d'une ville grande et opulente.

Je ne parlerai pas des ustensiles de ménage, des bijoux, des débris d'armures, des débris de marbre taillé en moulures, des statuettes ou fragments de statues, des sujets de fresques : je ne m'arrêterai qu'aux urnes nombreuses de toutes les formes, placées sur les bords des chemins aux entrées de la ville et accumulées dans le lieu commun des sépultures. Ce champ des morts, d'environ soixante ares, en est encore rempli. Je ne dois point passer sous silence la quantité innombrable de médailles de tous les empereurs romains, et des médailles gauloises, entre autres de Vercingétorix.

On doit accorder une attention particulière à l'emplacement de la citadelle, dont les bases, en cônes tronqués, entourées d'un très-vaste fossé, sont d'immenses tombelles remplies de sépultures, résultat inévitable des rudes combats qui ont été livrés à leurs pieds. On peut voir, au musée des Thermes, à Paris, de magnifiques opercules provenant de ces tumulus. Sur ces mottes, les seigneurs de Crozant établirent le siége de la vicomté de Bredorium, aujourd'hui Bridiers, qui mériterait un examen plein d'intérêt, si le temps le permettait.

Nous avons donc sous les yeux l'emplacement d'une ville romaine, personne ne peut en douter. A cette ville *aboutissaient les trois mêmes voies qui se rendaient à Prætorium :*

1° Celle d'Argentomagus, qui dernièrement a été suivie depuis Saint-Marcel, son point de départ, jusqu'à la rivière d'Abloux, par M. Lenseigne, conducteur des ponts et chaussées à Argenton, et qui, dans le reste de son par-


Montmorillon.
St Léger Magnazeix.
St Aignan de Versillac.
Prætorium.
La Souterraine.
Villemont
Chateauponsat
Le Gd Bourg
Arènes.
Le Puy de Jouer.
La Jonchère.
Augustoritum
Lieues Gauloises de 50 au degré.
5
10
15
20
25

cours, est connue de tout le monde, depuis Saint-Aignan-de-Fercillac jusqu'à Bridiers;

2° Celle d'Acitodunum, suivie, depuis Bridiers jusqu'auprès du Grand-Bourg, par M. Yves Femeau, et bien caractérisée par la présence d'urnes nombreuses qui la bordent, suivant la coutume romaine, à sa sortie de Bredorium;

3° Celle d'Augustoritum, vue et connue de tous les habitants de la Souterraine. Cette dernière, arrivée dans les bois de Bessac, où on a recueilli d'admirables urnes, fournit sur la droite une branche qui se dirige sur Limonum, et est la continuation de celle que M. de Longuemar a signalée dans le département de la Vienne.

D'après la direction générale de ces différents chemins, Prætorium se trouve l'intermédiaire entre Argenton et le nord d'un côté, Limoges et le sud de l'autre; entre Ahun et le sud-est d'un côté, Poitiers et l'ouest de l'autre. Une position semblable devait rendre cette ville une des cités importantes du centre de la Celtique.

Si on ajoute foi à une tradition, elle devait être la capitale des *Meurtres,* peuple qui aurait occupé une grande partie du département de la Creuse en s'étendant sur les confins des départements voisins.

Le grand nombre de souterrains refuges, *cuniculi,* dont le sol des environs de Bred est criblé, confirme en partie cette tradition et donne l'explication de quelques autres faits: le nom de *Sosterranea,* la Souterraine, qui a remplacé Prætorium et a été bâtie de ses matériaux; la forte citadelle construite par César dans l'ancienne ville pour maintenir dans l'obéissance une population amie de la liberté, toujours préparée aux insurrections, et que le vainqueur des Gaules ne put contenir qu'en disséminant dans des

petits forts séparés la douzième légion, laissée dans le pays.

C'est probablement aussi pour cette raison que plus tard fut faite la grande voie d'Argentomagus à Augustoritum, laquelle contourne en partie le grand plateau primitif central de la France, afin d'éviter une contrée granitique trop accidentée et infestée continuellement de guérillas de brigands et remplie d'embûches. Cette voie avait encore le grand avantage de traverser un pays où le fer, le bois de charpente et la chaux abondaient, et d'en faire jouir les villes voisines. C'est aussi pourquoi on lui donna quinze mètres de large, ce qui la rendit facilement carrossable. Cette voie coupe celle de Prætorium à Limonum, dans les environs de Saint-Léger-Magnaseix. (Voyez la carte des voies romaines ci-jointe.)

Voilà bien des signalements qui conviennent à Prætorium, dont le nom suit les lois de la transformation latine, et dont les communications annoncent l'importance exigée par son emplacement.

Mais voilà aussi une grande objection : la table théodosienne donne pour la distance de Prætorium à Augustoritum XIIII, à Acitodunum XVIII, et on trouve qu'il y a de Bredorium à Limoges XXIIII, à Ahun XXII et à Argentomagus XXIIII.

Une ville, placée entre trois autres, eût-elle mieux coupé les distances? On est tenté de dire que, si Brædorium du moyen âge n'est pas Prætorium, il devrait rationnellement l'être, malgré la table que tout le monde sait fourmiller de fautes.

En résumé, dans toute la contrée que devait occuper l'antique cité romaine, nulles traces de ville, excepté à Breth, nulle part ailleurs l'entrecroisement indispensable des voies romaines ; tout cela suffit pour faire tomber une

objection qui résulte de l'erreur d'un copiste : dans la distance de Prætorium à Limoges un X a été simplement oublié.

J'en ai fini, Messieurs, d'une nomenclature bien rapide, que le temps et la nature des choses ne me permettent pas de rendre plus attrayante. Je n'ajouterai plus qu'un seul mot : chaque jour, nos monuments, attaqués par les agents physiques destructeurs et malheureusement, il faut le dire, par l'action directe des hommes, disparaissent pour toujours.

A vous, Messieurs, appartient la mission d'arrêter cette destruction rapide. Pour que l'État ou les *Sociétés* puissent se rendre facilement propriétaires des monuments dignes d'être conservés, il serait nécessaire, selon moi, de faire intervenir le législateur, de façon qu'à côté de *l'expropriation pour cause d'utilité publique,* nous ayons *l'expropriation pour cause d'utilité scientifique.*

D[r] ANTONIN DE BEAUFORT.

Chaillac (Indre), le 9 juin 1873.

Après la lecture de ce mémoire, qui complète les beaux travaux de M. le docteur Élie de Beaufort sur les antiquités de Saint-Benoit-du-Sault, M. le président félicite M. de Beaufort de la manière dont il a résumé et présenté les importantes découvertes de son père, et le prie d'être auprès de lui l'interprète des sentiments reconnaissants de la Société.

M. le président donne ensuite la parole à M. l'abbé Voisin, curé de Douadic, qui lit un très-savant mémoire sur les antiquités préhistoriques de la région orientale du département de l'Indre. Cette étude, dont les aspects

nouveaux et les recherches érudites intéressent vivement l'auditoire, contient la description de nombreux monuments mégalithiques observés, décrits et dessinés par le savant auteur.

Monuments celtiques de l'arrondissement du Blanc.

On possède fort peu de renseignements sur l'origine ou la destination des monuments celtiques, et la plupart des auteurs qui en ont traité sont d'opinions bien diverses touchant ce difficile sujet.

Nous n'avons pas, assurément, la prétention de faire la lumière sur cette question; cependant, nous, les derniers venus, en nous aidant des travaux des devanciers, en comparant surtout les usages, les coutumes, les origines des Celtes avec celles des peuples anciens plus connus, il semble que nous pourrions arriver à formuler des conclusions qui ne devraient pas être éloignées de la vérité.

C'est le résultat de ces comparaisons, c'est le fruit de ces recherches que nous offrons aujourd'hui au Congrès.

Mais la matière est si complexe, les documents si contradictoires et si confus, que nous avons besoin d'invoquer pour ce travail la plus entière et la plus extrême bienveillance.

Pour mettre quelque ordre en un pareil sujet, nous établirons tout d'abord en principe que les pierres celtiques ou druidiques sont des monuments religieux, nationaux ou civils, et enfin funéraires. Les développements qui vont suivre viendront, nous l'espérons, confirmer cette assertion.

Ces monuments, produits d'une civilisation encore barbare, sans présenter aucune des conditions de l'art, offrent cependant un système arrêté, facile à reconnaître à ses dispositions générales. Ce sont des fragments de rochers, des pierres brutes, tantôt isolées, tantôt réunies en groupes, d'après des lois qui paraissent constantes. Ce sont encore des enceintes de terre, des collines factices. Nous ne parlerons ici que des premiers, ou monuments de pierre, que les savants appellent monuments mégalithiques; nous décrirons ensuite ceux de ces monuments qui se rencontrent dans l'arrondissement du Blanc; puis nous traiterons des silex taillés et polis, en indiquant en même temps les superstitions qui se rattachent aux uns et aux autres; enfin nous signalerons, dans un appendice, les monnaies gauloises trouvées dans le pays.

I.

DES MONUMENTS DE PIERRE EN GÉNÉRAL.

Si nous trouvons que des peuples, différents par le climat, par l'éloignement, par les lois, par les habitudes, ont élevé des monuments pareils, si ces monuments ont une physionomie commune, frappante, irrécusable, ne serons-nous pas en droit de conclure qu'ils sont le produit des mêmes principes; qu'ils ont été érigés par des peuples sortis du même berceau, ou du moins unis par les liens d'une parenté étroite ? C'est ainsi que l'étude et la confrontation des monuments, même les plus grossiers, n'est point un travail futile, mais, au contraire, qui peut conduire à des résultats précieux pour l'historien et pour le philosophe.

On a fait déjà la comparaison de la religion hébraïque et de celle de quelques autres peuples de l'Orient avec le culte des Druides, et l'on est parvenu à en prouver l'identité dans les dogmes les plus essentiels. En considérant ces peuples sous un autre point de vue, nous arriverons à peu près au même terme. Si l'analogie, si l'identité ont quelque valeur dans les choses de la science, il est certain que dans l'étude des monuments elles sont une preuve convaincante et positive. C'est pourquoi, si les annales du peuple hébreu, si les historiens de quelques autres nations, même moins anciennes, nous font découvrir l'origine et la signification des monuments mégalithiques élevés dans les pays de l'Orient, nous pourrons attribuer sans crainte et la même origine et la même signification aux monuments semblables trouvés dans nos contrées.

§ 1. PIERRES ISOLÉES.

Ouvrons d'abord la Genèse, le plus ancien et le plus précieux des livres, et voyons ce qu'elle nous dit de ces monuments : « Jacob, pour retracer le souvenir de sa vision célèbre de l'échelle miraculeuse, prit à son réveil la pierre sur laquelle il reposait et l'érigea comme un monument, répandant de l'huile à son sommet ; il donna le nom de *Bethel* à ce lieu, et il dit : « Cette pierre que « j'ai dressée comme un monument *sera la maison de* « *Dieu.* » (*Genèse,* XXVIII, 18, 19-22, et XXX, 14 et 15.)

Le Seigneur dit à Jacob : « Je suis le Dieu de Bethel, où vous avez oint la pierre dont vous m'avez fait un monument. » (Id., XXXI, 13.)

« Débora, nourrice de Rebecca, fut enterrée sous un

chêne, au pied de Bethel, et ce lieu fut nommé le Chêne des Pleurs. » (*Gen.*, xxxv, 8.)

Laissons un instant le texte sacré, et faisons une excursion parmi les historiens profanes. Nous allons retrouver avec étonnement des monuments pareils, avec les mêmes noms pour les désigner et des cérémonies semblables pour les vénérer.

Pausanias, dans ses Phociques (liv. x), raconte qu'auprès du tombeau de Néoptolème, fils d'Achille, on trouve une pierre sacrée, nommée *Bœtyle ;* chaque jour, et surtout les jours de fêtes, on l'arrose d'huile, et on la voile de laine grasse. N'est-ce pas ainsi que Jacob consacra la pierre de *Bethel?* Par une coïncidence plus frappante encore, nous rencontrons de nouveau le Bethel des Hébreux au milieu des peuplades de l'Irlande. Parmi ces tribus, sous un climat si différent à des distances aussi lointaines, certains monuments portaient le nom de *Bothal,* qui signifie *maison de Dieu !* Un écrivain prétend, en outre, que ces monuments avaient la plus grande analogie avec le *Bethel* hébraïque. Cette identité parfaite de formes et de noms n'est-elle pas bien digne de remarque? Et ne serait-ce pas une preuve d'une grande force en faveur de l'opinion qui rattacherait les Celtes au rameau sémitique?

Nous trouvons enfin de nouveaux *Bœtyles* chez les premiers Romains. C'étaient encore des pierres sacrées, remontant à une si haute antiquité, qu'on les disait tombées du ciel. On les entourait d'un culte pieux, et la plus célèbre était la grande pierre brute qu'on adorait sous le nom de Cybèle.

Dans la retraite des Dix mille, quand les soldats de Xénophon aperçurent enfin la mer Noire, voisine de leur patrie, ils oublièrent toutes leurs fatigues et toutes leurs

infortunes, et, comme signe et témoin de leur joie, ils dressèrent une grande pierre.

Nous voyons déjà, d'après ce qui vient d'être dit, que cette première série des monuments mégalithiques étaient autant de trophées des peuples primitifs; ils désignaient le théâtre de leurs victoires; ils consacraient la place des événements mémorables.

Ces grands piliers de pierre, dressés debout, servaient aussi à marquer les distances, à fixer les limites des héritages et des nations. Et, alors, pour que ces bornes fussent respectées, les prêtres les mettaient sous la garde du Ciel, du soleil qui voit tout, et ils leur donnaient un caractère sacré par des libations et en les couronnant de fleurs.

D'après Ammien Marcellin, « les Gaulois indiquaient l'espace qu'ils nommaient lieue par des pierres blanches. » Les premiers peuples de la Grèce avaient la même coutume, et, d'après plusieurs historiens latins, les Romains les imitèrent. « Sur le littoral de l'Egypte, où le sable est sans cesse agité par les vents, les chemins eussent été méconnaissables sans des piliers de pierre qui les désignaient. » (*Voyage au Levant*, 1718.)

Chez les Hébreux, de grandes colonnes de pierre limitaient les possessions de chaque individu. Quand Laban et Jacob se furent réconciliés, « Jacob prit une pierre qu'il dressa pour monument; puis il dit à ses frères : « Appor-« tez des pierres..., » et ils en firent un lieu élevé... Jacob le nomma en hébreu *Galaad*, c'est-à-dire le monceau du témoignage. Laban dit : « Ce monceau et ce monument « seront témoins que je ne passerai pas au delà pour aller « à vous, et que vous ne passerez pas non plus au delà dans « le dessein de quelque mal. » (*Gen.*, XXXI, 45-47 et 50.)

Homère nous fournit un exemple pareil : « Minerve, de sa forte main, saisit dans la plaine une énorme pierre,

que jadis les premiers hommes ont posée en ce lieu, pour marquer la limite d'un champ; elle la lance et atteint à la gorge le Dieu de la guerre... » (*Iliade*, XI.)

Thésée sépara l'Ionie du Péloponèse par une de ces bornes qu'il érigea dans l'isthme de Corinthe. Cyrus en mit une sur les frontières de la Phrygie et de la Lydie; les Perses en firent autant pour marquer le territoire de Magnisie. (Pausanias, Plutarque.)

Virgile, à son tour, décrivant un terme, nous montre « un rocher énorme, une pierre antique, couchée sur la terre, borne placée dans le champ pour fixer la limite des propriétés. » (*Enéide*, XII.)

Enfin qui ne se souvient de la pierre célèbre qui dominait la roche du Capitole? « *Capitolii immobile saxum.* » (*Ibid.*, IX).

Tous les anciens peuples du Nord, selon Olaus Magnus, se conformaient à cette coutume. On la retrouve en effet dans les Iles Britanniques, les Hébrides et les Orcades, chez les Germains et les Sarmates; elle était fréquente aussi en Italie et dans la Grèce (Thucydide, V; Pausanias, VII et VIII; Diodore de Sicile, V; Suidas; Arrien, V), en Egypte (Strabon, XVII; Ammien-Marcellin, VII; Hérodote, II), en Espagne et en Portugal (Strabon, Diodore de Sicile), parmi les Gaulois enfin, et chez tous les peuples de l'Asie, comme au milieu des nations de l'Europe. De là les dieux Termes, les Hermès, bruts d'abord, que les Pélasges plus tard, puis les Grecs et les Romains, ornèrent de sculptures et décorèrent d'une tête. (Hérodote, XII.)

Ajoutons enfin que les menhirs ou peulvans ont servi, dans certaines circonstances, aux cérémonies d'un culte, et qu'ils ont été des symboles religieux. En Phénicie, on adorait le soleil sous la figure d'un pilier grossier; les Egyptiens, plus recherchés ou plus avancés dans les arts,

représentaient la même divinité par leurs obélisques, et le nom de ces monuments signifiait *un rayon de soleil.* (Pline, xxxv, 15.)

L'on sait que le sabéisme, ou l'adoration des astres, fut l'erreur la plus commune chez les peuples de l'Orient, surtout chez les peuples pasteurs.

Nous reviendrons sur cette dernière attribution des menhirs, ou pierres dressées, quand nous décrirons les monuments de pierre d'un ordre différent; nous montrerons alors que les uns et les autres ont, en ce point, des caractères communs.

Cette première série de monuments de pierres isolés a reçu des archéologues les noms de menhirs, pierres allongées (1), et de peulvans, pierres en forme de pilier (2).

§ II. PIERRES RÉUNIES EN GROUPES.

Notre moisson ne sera pas moins abondante touchant les pierres réunies en groupe : les alignements, les galgals ou amas de pierres (3), les trilithes ou lichavens (4), les dolmens (5) et les cromlec'hs (6).

(1) Du celtique *mein,* pluriel de *men, mean,* ou *maen,* pierre et *hir,* longue.

(2) De *peul* ou *paol,* pilier, et *maen,* contracté en *van,* pierre.

(3) Du radical hébreu *gal,* redoublé, le tas du tas, c'est-à-dire monceau de pierres.

(4) Du breton *lec'h,* lieu ou table, et *men* ou *ven,* pierre.

(5) Du celtique *dol,* table, et *men,* pierre.

(6) Du gallois *cromm,* courbe, cercle, et *lec'h* ou *leac'h,* pierre plate sacrée.

Alignements.

On trouve un grand nombre de monuments de pierres réunies au nombre de douze, de sept et de trois. Voyons quel était leur usage et leur signification.

« Moïse, prêt à monter sur le Sinaï, fit un sacrifice sur douze pierres, emblèmes des douze tribus, versa la moitié du sang des victimes sur les pierres, puis lut le pacte d'alliance entre Dieu et les Hébreux, et répandit le reste du sang sur le peuple... » (*Exode,* XXIV.)

Quand les Israélites eurent passé le Jourdain, Josué fit dresser douze pierres dures dans le lit du fleuve, « afin, dit-il, qu'elles servent de témoignage et de monument, et quand dans l'avenir vos enfants vous demanderont ce que veulent dire ces pierres, vous leur répondrez : Les eaux du Jourdain se sont séchées devant l'arche d'alliance..., ces pierres ont été mises en ce lieu pour servir de monument éternel. » (*Josué,* V, 3, 6, 7, 9.)

« Josué fit dresser encore douze pierres au lieu où il campa, et qui s'appela Galaad. » (*Ibid.*, V, 20.)

Ainsi, chez les Hébreux, les piliers de pierres servaient à consacrer le souvenir des faits remarquables et des traités de paix ou d'alliance.

La même coutume passa depuis chez les Romains et dans la Grèce. Romulus fit écrire sur des pierres le traité qu'il venait de faire avec les Véiens. On trouvait des colonnes semblables dans la plaine d'Olinthe, dans l'Isthme, dans l'Attique, à Athènes et à Lacédémone. (Thucydide, l. V.)

Théopompe remarque que les Corybantes inventèrent les premiers cet usage, et Clément d'Alexandrie confirme

ce fait, en disant que ces pierres étaient l'emblème d'une union perpétuelle. (*Stromates*, I.)

Ces pierres, réunies par groupes, servirent encore de premiers autels aux Hébreux. Moïse dit au peuple : « Lorsque vous aurez passé le Jourdain, vous dresserez de grandes pierres sur le mont Hébal. Vous dresserez là aussi au Seigneur votre Dieu un autel de pierres brutes, que le fer n'aura point touchées, de pierres brutes et non polies, et vous offrirez sur cet autel des holocaustes au Seigneur votre Dieu. » (*Deutéronome*, XXVII, 2, 4, 5 et 6.)

« Quand vous me dresserez un autel de pierres, dit le Seigneur, vous ne le ferez point de pierres taillées, car il serait souillé si vous en approchiez le ciseau. » (*Exode*, XX, 25.)

Chez les Curètes, les Dactyles et les Pélasges, « les autels n'étaient que des pierres amoncelées sans art. » (*Scholiaste* d'Appollonius de Rhodes, l. V, 1126.)

Les Titans adoraient le Soleil dans les bois sacrés, et près d'autels de pierres non façonnées. (Diodore de Sicile, l. V, 66.)

Les Argonautes, après avoir construit leur navire, ramassèrent des pierres sur le rivage, et en firent un autel à Apollon. (Pausan., *Argonot.*, c. I.

Chez certains peuples, on poussait l'idolâtrie jusqu'à transformer ces pierres en divinités. « Vous ne dresserez point de colonnes ni de monuments, dit le Seigneur, et vous n'érigerez point de pierres remarquables pour les adorer... Je détruirai vos hauts lieux. » (*Lévitic.*, XXVI, 30.)

Douze pierres, à Héliopolis, représentaient les douze signes et les mystères des éléments. Dans la Laconie, auprès de Belmina, on voyait sept colonnes érigées en l'honneur des sept planètes. (*Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XV, p. 402.) D'après Pausanias, à peu

de distance de Sparte, et en suivant le chemin de l'Arcadie, on rencontrait sept autres colonnes semblables consacrées au même culte. Ailleurs, le même auteur dit que toute la Grèce rendait autrefois les honneurs divins aux idoles de pierre brute. Il signale enfin, dans un dernier passage, trente autres pierres quadrangulaires regardées comme des divinités. (Pausan., *Achaïq.* VII et *passim.*)

Galgals ou amas de pierres, et Cromlec'hs.

Ces deux termes ont une grande ressemblance dans leur signification. Le premier, d'origine hébraïque, et passé depuis dans la langue des Celtes, exprime un monticule de pierres, un tas disposé en rond ; il est identique au mot gallois *cairn, cumulus,* amas de pierres, d'où *carnack;* le deuxième veut dire un cercle de pierres. Il paraît hors de doute que les monuments de ce genre sont d'origine phénicienne, et étaient consacrés au Soleil, de même que les monuments pyramidaux de l'Egypte et de l'Inde. Ils servaient au culte du feu, et on peut les ranger parmi les symboles de cette *vie universelle* qu'on retrouve au fond de toutes les religions de l'Orient.

Un auteur anglais a prouvé les relations qui existèrent entre les Phéniciens et les Irlandais, et la conformité du culte des deux nations. (Th. Moore, *Hist. of Ireland.*) Si nous rapprochons de ces faits ce que l'histoire nous rapporte de saint Patrick, l'apôtre des Irlandais, qui renversa dans l'ancienne ville de Granard un autel consacré au Soleil ; si l'on ajoute que l'on trouve dans la grotte de Drogheda un obélisque semblable à ceux qu'adoraient les Phéniciens d'Emesa, nous serons autorisé à dire que les monuments pareils trouvés parmi les Celtes, avaient la

même destination que ceux de l'Orient. (Voy. Faber, *Mystères cabiriques.*) Ces considérations sont très-importantes pour déterminer le sens de l'orientation des monuments mégalithiques. Nous reviendrons sur ce sujet à l'occasion des dolmens.

Dans la Bible, on trouve un grand nombre de passages dans lesquels Dieu tantôt menace de sa colère ceux qui offriront des sacrifices sur les hauts lieux, tantôt charge ses prophètes de détruire ces autels impies. Les montagnes de Galaad, qui s'élèvent à l'est du Jourdain, ont pris leur nom du monceau de pierres que Josué et Laban y élevèrent, et qui fut appelé le monceau du témoignage. Le nom même de Galilée indique que les livres saints ne considéraient cette région que comme un amas de monticules, la terre des Galgals. (*Galaad, acervus testimonii. — Galgal sive Galgala, rota, sive revolutio, acervus acervi, vel revolutio acervi — Galal, rota. — Galilœa, volubilis aut rota, etc...* Voy. *Interpretatio nom. Hebr. et Chald.* — Robert Estienne, 1537.)

On rencontre ces monticules factices chez les Tartares, sous le nom de *Têpé;* chez les Scythes, sous celui de *Mound.* Dans les îles Baléares, ces mêmes autels ou *tumuli* de pierres sont nombreux; on les appelle *atalaya,* tours ou lieux d'observation; ils sont en tout semblables aux *cairns* des Celtes. Nulle part ces monuments ne furent plus fréquents qu'en Italie, puisque les hommes qui peuplèrent cette contrée sortirent de la Celtique, et durent établir, dans les nouveaux lieux de leur séjour, les objets de leur culte. On retrouve là de nombreux amas de pierres consacrés à Mercure sur le sommet des collines. (Isidore, *in Glossario.*)

Les galgals, les cromlec'hs ne servaient pas seulement de lieux d'assemblée pour les sacrifices, comme nous

venons de le voir, d'autels même au besoin; d'après Homère, on s'y réunissait encore pour rendre la justice ou pour tenir des conseils. Le chantre de l'*Iliade* nous montre en effet les vieillards délibérant sur les destinées des peuples, assis sur de larges pierres disposées en cercle. (*Iliade*, XVIII, v. 305.)

Il ne faudrait pas confondre avec les *tumuli* celtiques quelques monuments de même forme qui datent seulement du moyen âge. Ces derniers n'ont ni le même sens, ni la même destination. Les pèlerins avaient l'habitude d'entasser des pierres en certains lieux, pour indiquer les routes et marquer des stations. On appelait ces monceaux *mont-joie, mons gaudii*. C'est ce que rapporte Hugues de Saint-Cher, pour la route de Saint-Denis : « *Constituunt acervum lapidum, et ponunt cruces, et dicitur mons gaudii.* » Et Del-Rio, à propos de Saint-Jacques en Galice : « *Lapidum congeries..... Galli mont-joyes vocant.* (Voy. Cheruel, *Dict. des Inst. de la France.* — Henri Martin, *Hist. de France*, 4° édition, t. III, p. 277.)

Trilithes ou Lichavens.

Notre tâche s'avance ; il nous reste à montrer que les trilithes ou lichavens étaient tantôt des espèces de trônes, tantôt des autels ; mais toujours c'étaient des monuments sacrés. Quand Abimélech fut élu roi, l'Écriture sainte nous indique qu'il fut intronisé sur une table de pierre. Hypsipyle, reine de Lemnos, avait coutume de s'asseoir sur la pierre qui servait jadis de trône à son père. (Pausan., *Argonotic.*) Les peuples de la Scandinavie proclamaient leur souverain « sur des pierres énormes surmontées transversalement par une autre pierre prodigieuse,

placée par la puissance des Géants. » (Olaus Mag., *de Gentib. septentr.*) Chez les Germains, près d'Upsal, au milieu de douze pierres, on voyait une autre pierre d'une dimension énorme, sur laquelle les princes étaient élevés à leur couronnement. (Ibid., *de Obeliscis.*) N'est-ce pas en mémoire de cette cérémonie, que les Francs élevaient leurs chefs sur le pavois?

Dans la Bretagne armoricaine, on est frappé du grand nombre de pierres disposées trois par trois. L'ordre ternaire était regardé comme mystérieux par la plus grande partie des anciens peuples. Selon la doctrine indienne, cette forme exprimait les qualités de la puissance divine, « qui crée, conserve et détruit. » (D'Hancarville, *Recherches sur la Grèce.*)

Dolmens.

C'est surtout sur la question des dolmens que les opinions des auteurs diffèrent le plus. Pourtant le sentiment le plus commun est que ces monuments sont des sépultures.

Nous trouvons, à peu de chose près, la même forme et la même disposition dans les monuments funéraires des peuples primitifs.

Les anciens Arabes entassaient des amas de pierres sur le corps de leurs défunts. (*Job,* XXI, 22.) La même coutume existait en Syrie et en Palestine. Chez les Egyptiens, la fosse fut recouverte d'une large pierre d'abord, puis enfouie au sein des Pyramides. On sait que les monuments funéraires des Hébreux étaient tantôt des cavernes naturelles ou taillées dans le roc (*Gen.,* XXIII, 17; XXXV, 8;— *Samuel,* XXXI, 13; — *Reg.,* XXI, 18, 26, etc.), tantôt

de simples excavations creusées en pleine terre. Il n'y avait rien de déterminé pour le lieu de la sépulture, on voyait des tombeaux dans les villes ; on en voyait dans les campagnes, sur les chemins, dans les jardins, sur les montagnes. Dans la vallée de Josaphat, auprès des tombeaux de Joseph et d'Absalon, est le cimetière des autres Juifs. Chaque tombe est couverte d'une vaste pierre soutenue par de plus petites. (*Dict. archéol. de la Bible,* par Dom Calmet. — *Archaeologia Biblica, auct. Janh,* cap. x, § 201.)

A l'exemple de ces peuples, les Celtes confiaient leurs cadavres à la terre et dressaient à l'entour de larges pierres surmontées d'un bloc plus considérable ; ou bien encore, pour imiter les grottes sépulcrales, quand la configuration du sol ne leur offrait pas naturellement ces derniers abris, ils formaient une chambre plus ou moins vaste au moyen de pierres superposées, et recouvraient tout le monument d'un tumulus de terre. Le temps, l'affaissement des terres, lavées par les eaux, pendant tant de siècles, ont mis à découvert les pierres du sépulcre, et le dolmen est apparu étrange et gigantesque à nos yeux. Les fouilles pratiquées dans la plupart de ces chambres funéraires ont amené la découverte d'ossements, d'objets plus ou moins barbares, de haches et de couteaux en silex, dernières et pieuses offrandes aux mânes du défunt.

Des monuments absolument semblables à ceux des Celtes ont été remarqués en Amérique et dans les îles de l'Océanie. Comme ceux des Celtes, ces monuments ont eu certainement la même origine et ont été édifiés sous les mêmes impressions, en vertu des mêmes motifs.

On sait sûrement aujourd'hui que la race qui peuple ces contrées n'est pas distincte de celle de qui nous descendons, et que, malgré les mers, elle a eu, comme la nôtre,

le même berceau et les mêmes croyances primitives.

Grâce aux courants marins et aux vents qui règnent à certaines époques de l'année, « un tronc d'arbre, a dit le commandant Maury, suffirait à l'homme pour se rendre d'Asie en Amérique, si cette arche primitive portait assez de provisions pour la traversée. » (Lettre du commandant Maury à M. Schoolcraft : *Information respecting the history of the Indians tribes of the United States*...) Un autre chef non contesté du mouvement scientifique moderne, l'Anglais Ch. Lyell, ajoute : « L'homme, dès les premiers et rudes débuts de son existence, a dû, indépendamment de sa volonté, être disséminé par les vents et les courants sur la surface du globe, d'une manière analogue à celle qui, encore aujourd'hui, propage au loin un grand nombre d'espèces végétales et animales. » (Ch. Lyell, *Principles of geology*, 2e édit., t. II, p. 125.)

En face de pareilles certitudes, est-il au moins oiseux, de la part des sceptiques, et souverainement illogique, de la part des partisans de la fraternité humaine, de s'épuiser en théories spécieuses sur la multiplicité des berceaux de « la race humaine ! »

On a dit que les dolmens et autres monuments de ce genre ne pouvaient pas être attribués aux Celtes ; que ceux de l'est de la Gaule avaient été élevés par des peuplades conquérantes d'origine germanique, et ceux de l'ouest par des tribus venues du nord ; enfin, qu'on ne trouvait aucun de ces monuments au centre de la France, parce que les Celtes qui habitaient cette contrée, purs de tout mélange étranger, n'avaient pas adopté ce mode de sépulture. Ces idées étranges, bien que formulées par des savants de premier mérite et avec tout l'art que sait donner la science, n'ont pu être admises ou acceptées. On a objecté, avec raison, « que les spéculations étaient en

dehors de toutes les données historiques, qu'on accommodait les observations d'après un système préconçu, qu'on groupait arbitrairement les monuments, pour arriver à des populations aborigènes supposées, enfin qu'on ne donnait aucun motif suffisant de cette distinction. » (*Bulletin monum.*, t. XXX, p. 425, 431, 437. L'argument principal : qu'il n'existait aucun dolmen au centre de la France, et que la rive droite de la Loire tout entière en était privée, ne peut subsister un instant. Le département du Cher en renferme encore aujourd'hui six bien déterminés, sans compter un plus grand nombre qui ont été détruits; vingt-trois ont été signalés dans l'Indre; plus de trente dans l'Indre-et-Loire, et onze notamment sur la rive droite de la Loire; enfin, la Société des Antiquaires de l'Ouest en a décrit un nombre considérable dans la Vienne. (*Mém. de la Commiss. historique du Cher*, t. I, p. 63. — *Statistique de l'Indre.* — *Topographie de la Touraine*, par M. Mabille. — *Bulletin monum.*, t. XXX, p. 432, etc.)

On a ajouté encore que les dolmens étaient de sacriléges autels, sur lesquels, au milieu des cérémonies du culte, on sacrifiait des victimes humaines. On a cru reconnaître les bassins et les rigoles par où s'écoulait le sang. L'imagination a dramatisé ces affreux holocaustes ; on a dépeint le dolmen s'élevant au fond d'une forêt impénétrable, à l'ombre mystérieuse des chênes séculaires ; on a représenté la victime attachée sur le rocher, le druide lui ouvrant la gorge, revêtu de sa robe blanche, sa faucille d'or à la main, couronné de chêne ou de verveine (Voy. Châteaubriand, *les Martyrs*, notes. — Anquetil, *Hist. de France.* — Chéruel, *Dict. des institut., mœurs... de la France*, v° *Gaulois*, etc.), et les farouches adorateurs de Teutatès courbés sous la pierre du sacrifice, pour recevoir sur leur front

le sang du supplicié !.... Ces scènes émouvantes sont superbes au fond d'un paysage; elles frappent les âmes tendres ; mais sont-elles vraies dans la réalité ? Nullement. César et Tacite ont pu nous l'affirmer; mais c'étaient des ennemis des Gaulois. Ces historiens, d'ailleurs, ont pu être mal informés, et l'on sait certainement que le vainqueur de la Gaule a inséré avec complaisance, dans ses Commentaires célèbres, les plus noires calomnies sur les peuples qu'il combattait. Il est impossible que les druides, tout en restant dans les langes de l'idolâtrie, aient admis un culte de sang. Sans doute l'analogie de leur doctrine était frappante avec celle des Orphée, des Zoroastre, des Egyptiens, des Gymnosophistes, des Mages, de tous ces peuples, qui, selon l'énergique expression de l'Écriture, « sommeillaient encore à l'ombre de la mort; » mais cette analogie démontre une même source, un même foyer de lumière, une identité de principes remontant aux temps les plus reculés et les moins obscurcis par les passions humaines, excluant, par conséquent, les sacrifices humains.

A quelque époque qu'on remonte chez les nations, même les plus policées, en Grèce, à Rome, on trouve l'idolâtrie la plus grossière mêlée aux pratiques les moins avouables, Qu'on interroge les hypogées de l'Egypte, les cavernes sculptées de l'Inde, les mystères de Mithra et de la reine Colylto (Porphyre, *de Antro nympharum*. — Alzog, *Hist. univ. de l'Église ; relig. des peuples de l'Orient*. — *Mélanges d'archéologie*, par MM. Cahier et Martin, t. IV ; *les Mystères du syncrétisme phrygien*. — *Le Tour du monde*, tt. XIX et XX ; *Voyage dans l'Inde*), aussi bien que les Lupercales de la Grèce, et les mystères de la bonne déesse à Rome ! En fut-il de même chez les Celtes ? Non, leur culte était plus pur, toutes ces abominations leur étaient inconnues, et, par les seules considérations d'une philosophie élevée,

ils étaient arrivés à la connaissance de l'immortalité de l'âme, à la croyance en un Dieu unique ; et, seuls, parmi tous les gentils, ils méritèrent cet éloge de saint Jérôme, qui prouve la pureté de leurs mœurs : « *Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortibus et eloquentissimis abundavit.* » Ces idées peuvent sembler étranges ; mais faut-il s'arrêter toujours aux pamphlets de l'histoire? Nous n'aurions pas besoin de conclure ; tous les faits que nous venons de citer parlent assez clairement d'eux-mêmes. Il nous semble donc démontré que les monuments celtiques ont une similitude parfaite, quant à leur origine et à leur destination, avec ceux des peuples primitifs de l'Orient. D'après ce que nous avons indiqué plus haut de l'origine sémitique des Celtes, on comprendra que le culte des astres représentés par le feu, leur plus fidèle image, dut facilement passer dans la vieille Europe. Ainsi s'expliquerait cette règle à peu près constante de l'orientation vers l'Est des monuments de pierre. C'est dans cette direction que sont disposés les alignements, les menhirs et la face ouverte de la plupart des dolmens. Cet usage est général pour les dolmens des îles de la Manche (Campion, *Archeological journal,* t. I.), dans l'île de Guernesey, dans le Finistère et le Morbihan. Cette règle est tellement générale, qu'on a regardé comme une anomalie singulière sans explication possible, la disposition différente des dolmens de la commune d'Augan, arrondissement de Ploërmel. (*Guide dans le Morbihan,* par le P. Fouquet, p. 73.) Cette orientation au levant, nous la retrouvons encore dans tout le centre de la France, et, sans sortir de notre Berry, elle a été remarquée dans les dolmens de Graçay, de Mehun-sur-Yèvre et d'Allouis, département du Cher, aussi bien que dans ceux de l'Indre.

Nous avions donc raison de dire, en commençant, que

les monuments de pierre des Celtes, étaient consacrés à la patrie, à la religion, et aux mânes des défunts. Nous ajouterons, avec un celtographe distingué, que ces monuments ont précédé les autels de marbre, les statues précieuses, les édifices sacrés, où s'accumulaient les merveilles de l'art et de la richesse. « Aussi les temples de Pestum ou de Thésée, le Panthéon, les pyramides d'Egypte, les sanctuaires de l'Abyssinie et de Jupiter-Ammon, ne sont que le perfectionnement de nos dolmens, de nos cromlec'hs, de nos menhirs, de nos tumuli, des termes, des hermès et des hauts lieux, ombragés par un chêne auguste, sanctifiés par la présence d'un dieu qu'on adorait la nuit, dans le silence, le recueillement, sans qu'on puisse en tracer l'image, sans qu'il fût permis d'en prononcer le nom ! » (Cambry. *Monum. celtiq.*, p. 138.)

II.

DESTRUCTION DES MONUMENTS CELTIQUES.

Dès la conquête des Gaules par les Romains, le culte des druides et leurs monuments furent proscrits par des édits sévères. Nous trouvons de nouvelles traces de ces rigueurs dans les décrets de quelques conciles et les ordonnances de nos rois. Cependant la masse énorme de ces monuments, leur position dans des lieux difficiles et reculés, au sein des forêts les moins fréquentées, un respect religieux que le temps n'a pas encore effacé, préservèrent d'une destruction totale ceux que nous voyons avec étonnement aujourd'hui.

Un concile d'Arles, en 452, considère comme coupable de sacrilége, l'évêque qui tolère des observances supersti-

tieuses à l'égard des arbres, dès fontaines et des rochers, et excommunie les séculiers qui n'interdisent pas ces pernicieuses coutumes sur leurs propriétés. (Labbe, t. IV, col. 1013.)

Le second concile de Tours, en 567, condamne ceux qui se livrent à des pratiques païennes : « *Ad nescio quas petras, aut fontes, aut arbores.* » (Id., *Ibib.*, col. 1815.)

Un concile de Nantes prescrit de renverser les pierres « auxquelles on rend un culte au sommet des collines et au fond des forêts : *Lapides quoque quas in ruinosis locis et silvestribus... venerantur... funditur effodiantur.* » (Id., t. IX, col. 466.)

Sulpice Sévère, archevêque de Bourges, en 584, fait des ordonnances dans le même sens. (Id., t. IV, col. 1815, notes de Sirmond.)

Les capitulaires de nos rois ne sont pas moins précis. Childebert, en 554, ordonne de détruire les idoles sous peine de condition servile et de cent coups de fouet... Carloman, en 742, et enfin Charlemagne interdisent de vénérer les pierres et les arbres et d'offrir des sacrifices selon les prescriptions anciennes des païens. (*Capitul. reg. Franc.*, t. I, col. 235, 713, 991.)

III.

MONUMENTS CELTIQUES DE L'ARRONDISSEMENT DU BLANC.

Il n'est pas étonnant, devant ces rigueurs et à mesure que le christianisme se propagea, que le plus grand nombre des monuments des Celtes aient péri. Il s'en trouve pourtant quelques-uns, dans notre vieux Berry, qui ont échappé à la destruction. Dans l'arrondissement du Blanc,

la Brenne, en particulier, en a conservé de remarquables, au sein de ses forêts profondes, défendues par sa ceinture de marais et d'étangs; mais les plus nombreux se rencontrent sur les bords escarpés de l'Anglin, et parmi les rochers jadis inaccessibles de Saint-Benoît-du-Sault. Là encore d'épaisses forêts leur servaient de rempart et d'abri.

Quelques-uns déjà ont été signalés; c'est dans le canton de Saint-Benoît-du-Sault et près de la ville de ce nom :

L'Aire aux Martres et le dolmen de Montgarneau ;

Le menhir de la Bernarderie et les dolmens des Fromenteaux et des Pierres-Nouilles, commune de Chaillac;

Le dolmen des Gorces, commune de Parnac.

De ceux-là, je ne dirai rien ; dans de savantes études sur les environs de Saint-Benoît, M. le docteur E. de Beaufort en a fait une exacte description. Je me contenterai de signaler :

Les menhirs des Rendes et de Puy-Morin, ainsi que le beau dolmen de Passebonneau ou des Essarts, commune de la Châtre-l'Anglin, canton de Saint-Benoît;

Le dolmen de Chalais, commune de ce nom, canton de Bélâbre ;

Le dolmen dit la pierre de Saint-Martin, commune de Saint-Gemme, canton de Mézières-en-Brenne ;

Les trois menhirs de Rouilly, commune et canton du Blanc ;

Le roc de la Grave ou de la Cave ; la pierre à Nom ; la pierre du Sablon, et, un peu plus loin, sur le bord de la Mer-Rouge, la pierre à la Fade ou à la Fée, commune de Douadic ;

Le dolmen dit la pierre du Charnier, commune de Saint-Aigny ;

Enfin la pierre levée de Sennevaut, entourée d'un cromlec'h, commune de Ciron.

I. MENHIRS.

1° *Menhirs de Rouilly, commune et canton du Blanc.*

Sur la rive gauche de la Creuse, entre Ruffec et le Blanc, à 5 kilomètres environ de la ville, sur les terres de la propriété de Rouilly, on trouve deux beaux menhirs, renversés aujourd'hui.

Le premier avait été planté à quelques pas du bord de la rivière, dans un terrain d'alluvion. Il mesure environ 3 mètres de long, sur 1 mètre 50 de large, et 80 centimètres d'épaisseur.

A une trentaine de mètres en arrière, s'élève le coteau de Rouilly, remarquable par sa riche flore. Sous le couvert des grands arbres, au milieu d'un tapis de lierres, le sol est parsemé de magnifiques primevères, de jacinthes et d'anémones sauvages; là aussi, et c'est peut-être le seul endroit du département, croit en massifs superbes le lis martagon, dont les belles fleurs rougeâtres tachetées d'un pourpre foncé, feraient l'ornement des jardins les plus soignés. Tout près de ce lieu si verdoyant et si pittoresque, sur le terre-plein du coteau, à quelques pas du domaine de Rouilly, s'élève le deuxième menhir. C'est le plus grand et le plus remarquable. Il a 4 mètres 50 de long, 2 mètres de large et 60 centimètres d'épaisseur. Un troisième menhir a été brisé. Ses morceaux qui gisent encore sur le sol mesurent environ 3 mètres de longueur. Ces blocs énormes sont en pierre meulière, et les seuls de cette espèce dans la contrée. Leurs flancs offrent quelques traces grossières d'une taille régulière; ils sont placés à peu près à 200 mètres les uns des

autres, et suivant une ligne droite allant du nord au sud.

Il est bien probable que ce sont là des bornes antiques; elles sont disposées à la limite des Bituriges, d'une part, et des Pictaves et des Lémovices de l'autre; peut-être aussi étaient-elles un peu en dehors des frontières de notre province, et servaient-elles à séparer les Pictaves et les Lémovices, juste à l'endroit où finissait la tribu Lémovice des Andecamulenses. C'est en effet dans ce lieu que tous les documents anciens placent les frontières du Berry, du Poitou et du Limousin. Ajoutons encore pour plus de précision que ces bornes sont disposées exactement, en partant de la rivière de la Creuse, dans la direction du sud, figurant une ligne qui s'en va passer entre Bélâbre d'un côté, et Mauvières et Saint-Hilaire de l'autre, au point de jonction de l'ancien archidiaconé de Déols et de celui de Buzançais. On sait que les divisions ecclésiastiques nous donnent les renseignements les plus précieux sur la géographie ancienne; elles ont été calquées sur la division des provinces romaines, qui elles-mêmes n'étaient que la reproduction des délimitations des tribus Gauloises. Un exemple frappant de ce fait se remarque surtout sur la rive gauche de la Creuse, depuis Tournon jusqu'au Blanc, et probablement jusqu'à Saint-Gaultier et Argenton. Sous l'empire romain, la bande allongée de terrain qui s'étend entre la Creuse et l'Anglin était comme une sorte de marche, un territoire neutre entre les Bituriges et les Pictaves; plus tard notre division par provinces et diocèses consacra cette disposition singulière, de sorte que les paroisses de Néous, de Lurais, de Sauzelles, de Mérigny, d'Ingrandes, de Saint-Hilaire, etc., ressortissaient au temporel de la généralité de Bourges, et au spirituel du diocèse de Poitiers; et nos paysans, dont la verve souvent ne manque pas de sel, disaient qu'ils

appartenaient au bon Dieu de Poitiers et au diable de Bourges.

2° *Menhirs de Douadic, canton du Blanc.*

Trois pierres à peu près semblables à celles qui viennent d'être décrites, existent dans la commune de Douadic. La première est située près du domaine d'*Arminié,* dont le nom tout breton signifie la *pierre longue : ar,* la ; *men* ou *min,* pierre ; *hir,* longue. Les habitants du pays appellent ce bloc la *pierre à Nom ;* mais ce nom, nul ne le connaît, et c'est bien heureux, car celui qui le saurait mourrait tout de suite ! Une deuxième pierre se trouve auprès du domaine du Sablon, et l'on en trouve une troisième à 200 mètres plus loin, près du bord de la Mer-Rouge, et à côté du chemin qui conduit au Bouchet ; cette dernière se nomme la *pierre à la Fade ;* elle est très-mal famée dans le pays, et voici ce que l'on raconte à son sujet. Pendant une nuit, une fade ou fée, en punition d'un crime aujourd'hui inconnu, portait cette pierre dans son tablier, plus fin et plus délié que les fils de la Vierge. Le bloc énorme devait servir aux fondations du donjon du Bouchet. La tâche était rude sans doute, le chemin difficile et raboteux : la pauvre fée allait lentement, si bien que l'aurore la surprit avant qu'elle eût fini sa course ; le chant du coq se fit entendre, le tablier s'effondra, la pierre chut, et la fée s'évanouit en fumée légère. Si quelqu'un était incrédule à ce récit, qu'il vienne en Brenne, et par un beau jour d'été, qu'il s'achemine vers la forteresse du Bouchet. Sur le bord de la Mer-Rouge, il verra la pierre ; au donjon, la place où manque encore l'assise que portait la fée ; et si, ravi par

le spectacle enchanteur qui, du haut de la terrasse du château, se déroulera partout à ses regards, jusqu'au fond de l'horizon, il s'attarde jusqu'à la nuit, alors en revenant à la lueur des étoiles, quand il passera le long des eaux calmes de l'immense étang, peut-être verra-t-il une petite flamme tremblante qui fuira devant lui !... C'est encore la pauvre fée, qui revient toute triste de n'avoir pu finir sa tâche.

Ces trois pierres sont renversées sur le sol, elles mesurent environ 3 à 4 mètres de long sur 80 centimètres à 1 mètre d'épaisseur.

Il y a quelques années, une quatrième pierre se voyait encore à l'autre extrémité de la commune de Douadic, entre le domaine de la Grave et la tuilerie de la Cave, tout près d'un vaste champ rempli de substructions gallo-romaines. Un paysan voulut planter une vigne, mais la pierre le gênait. La porter ailleurs, c'était impossible ; la briser, c'était un dur travail. Notre homme trouva mieux : il fit une large et profonde tranchée tout le long de la pierre, puis s'en alla tranquillement chez lui, et attendit ; la pluie vint, la terre se détrempa, céda sous le poids énorme du rocher, et celui-ci roula tout seul jusqu'au fond du fossé. Le paysan revint ; en deux heures il remit la terre par-dessus la pierre, et tout fut fini. Qu'on dise, après cela, que nos Brenous ne sont pas ingénieux !

3° *Menhir de la Châtre-l'Anglin, canton de Saint-Benoît-du-Sault.*

Sur le territoire de la Châtre-l'Anglin, canton de Saint-Benoît-du-Sault, on trouve deux menhirs fort remar-

quables. L'un, nommé la Croix de Puy-Morin, est placé au pied d'un énorme châtaignier, au sommet d'un coteau, et le long d'un chemin. Il a 1m 10 de haut et 60 centimètres de large. La pierre est brute sur trois de ses faces, et irrégulièrement disposée en cône vers le sommet. Sur la face antérieure qui regarde le sud, on a grossièrement taillé une croix, dont les traverses sont légèrement arrondies. Ce travail doit remonter à une époque très-reculée, car le granit, qui est fort dur, offre dans la partie taillée, comme dans le reste de son pourtour, à peu près la même teinte et les mêmes délits.

A deux kilomètres environ de ce premier monument, on en rencontre un second, désigné sous le nom de Croix-des-Rendes. C'est encore un bloc de granit blanchâtre, haut de 1m 40 et large de 40 centimètres à la base, et un peu plus étroit au sommet : il est élevé sur un socle plus long que large, mesurant environ 80 centimètres ; il se trouve adossé à un petit bois, au milieu d'un carrefour où aboutissent six chemins, à la limite de la Châtre-l'Anglin et de Parnac. Vers le sommet de cette pierre, on a gravé en entaille une petite croix d'environ 25 centimètres de longueur. La façade seule de ce monument, qui regarde le sud-est, a été légèrement équarrie.

Tout près de là, au fond d'un large ravin, l'Anglin se précipite à grand bruit de cascade en cascade, à travers un amoncellement de vastes rochers. Toutes ces grandes pierres, d'un brun foncé, ont les formes les plus bizarres et sont entassées dans le plus magnifique désordre. C'est bien là, certainement, l'un des points les plus sauvages et les plus pittoresques du Berry.

II. DOLMENS ET CROMLEC'HS

1° *Dolmen de Passebonneau ou des Essarts, commune de la Châtre-l'Anglin, canton de Saint-Benoît-du-Sault.*

A peu de distance des menhirs de Puy-Morin et de la Croix-des-Rendes, que nous avons décrits plus haut, la même commune de la Châtre-l'Anglin offre encore à notre étude un grand et beau dolmen. Ce monument, d'une conservation intacte, est placé au centre et au point le plus élevé d'une vaste plaine, couverte de genêts, près du domaine ou village de Passebonneau. Il y a peu d'années, il était entouré d'énormes châtaigniers, abattus pour faire place à de maigres cultures. La table, qui mesure 3^{m} 30 dans sa plus grande largeur, et 8^{m} 60 de pourtour, se rapproche beaucoup de la forme d'un cœur. Elle est fortement inclinée du côté de l'est, où ses supports n'ont pas plus de 90 centimètres, tandis qu'à l'ouest, ils ont plus de 1^{m} 25. La plus grande élévation du sol au sommet du dolmen est de 2^{m} 15. L'un des côtés, exposé au sud-est, est marqué d'une croix entaillée, de 20 centimètres de long, sur 10 de large.

Là, comme au menhir de Puy-Morin et des Rendes, les premiers chrétiens qui ont habité ces lieux ont gravé le signe de la croix, pour détourner, sans doute, ou arrêter des pratiques superstitieuses. Les premiers évêques de Vannes ont agi de même à l'égard d'un grand nombre de monuments celtiques de la Bretagne. A Carnak, notamment, un menhir tout entier a été taillé en forme de croix ; sur un second, qu'on nomme la montagne de justice, on a ciselé une autre croix, rappelant grossièrement la forme des croix de Malte.

Le dolmen de Passebonneau était soutenu primitivement par cinq piliers, deux au sud, trois au nord, placés de front; aujourd'hui, l'un de ces supports ne touche plus à la table, soit que son sommet ait été brisé, ou qu'il se soit affaissé. Ces supports, à peu près carrés, ont en moyenne 65 à 70 centimètres de côté à la base; ils sont beaucoup plus étroits au sommet.

Tout ce monument est en grès ferrugineux, d'une couleur noirâtre, et de la plus grande dureté. Sa surface entière n'a souffert en rien des injures du temps; et le grain de la pierre est si compacte et si pressé, que ni mousses, ni lichens n'ont pu y enfoncer leurs racines, pourtant si tenaces et si pénétrantes.

La face principale de ce dolmen est orientée à l'est.

2° *Dolmen de Chalais, canton de Bélâbre.*

Un peu avant d'arriver à Chalais par le chemin de Bélâbre, à l'endroit où le coteau qui domine le village commence à s'abaisser en pente rapide jusqu'au bord de l'Anglin, à droite et le long d'un fossé, on rencontre le dolmen dit de Chalais. C'est un des plus grands du pays. Sa table était autrefois à peu près carrée; aujourd'hui l'angle qui fait face au nord-ouest est brisé. Les deux côtés intacts ont environ 3^m 50 de longueur, sur une épaisseur de 70 centimètres. Ce dolmen était posé carrément et d'aplomb sur trois supports, disposés au milieu de chacune des faces du nord, de l'ouest et du sud; le côté du levant, comme toujours, était libre et dégagé. Malheureusement, un propriétaire, pour gagner quelques pouces de terrain, s'est annexé le dolmen, et, pour l'enclaver dans son champ, à fait creuser un large fossé le long de la

façade du nord. Le support, qui n'avait plus d'assiette, a fléchi, a glissé, et la table s'est renversée. De ce côté, aujourd'hui, elle repose sur le sol ; au sud, elle est encore maintenue par le support qui s'est incliné. Ce dernier, qui se présente presque d'angle, a, d'une part, 1m 40 d'épaisseur, de l'autre, 80 centimètres, et 2m 12 de hauteur. Du niveau du sol au sommet de la table, on mesure encore 1m 70 d'élévation ; avant son accident, le dolmen devait avoir 2m 80.

Tout ce monument est en pierre siliceuse, jaune gris, extrêmement dure. Le pays qui l'entoure est dénudé et offre quelques traces de vignes et de mauvaises cultures ; il y a peu d'années, il était couvert de superbes chênes, qui rejoignaient les grandes forêts de Bélâbre et de la Luzeraie. Avant la confection des routes de Bélâbre et de Brissac, et du chemin de Chalais, toute cette portion de l'Indre était impénétrable et d'un sauvage achevé.

3° *Dolmen de Cou-Bernard, commune de Saint-Aigny, canton du Blanc.*

Ce monument est fort peu ou point du tout connu. J'ai été mis sur sa trace par une indication de M. le curé de Saint-Étienne du Blanc, que sa masse avait frappé. Je suis heureux d'être le premier à le signaler. Il est situé à peu près à mi-chemin entre Saint-Aigny et le village de Cou-Bernard, à moins d'un kilomètre à droite de la route du Blanc à Poitiers. Le beau chemin romain d'Autun à Bordeaux en passe à peu près à deux cents mètres, et de là, par de magnifiques alignements, va joindre le village d'Ingrandes à quatre kilomètres environ.

Ce dolmen s'élève sur la lisière d'une futaie, tourmen-

tée et rabougrie, dernier reste des vastes forêts, dont d'immenses amas de scories attestent l'existence. Il est placé vers le centre d'un grand plateau rocailleux, tout couvert d'énormes amas de pierres, que les gens du pays appellent encore des *chirons*, tout comme faisaient leurs ancêtres, il y a plus de 2000 ans. Ingrandes et Chiron, deux mots conservés aujourd'hui dans le patois bas-poitevin, sont d'origine celtique, et signifient, le premier, frontières, *fines*, et, le second, amas ou tumulus de pierre. Ce dernier terme répond parfaitement au *galgal* que nous avons décrit dans la première partie de cette étude, et au *cairn* des Bretons, amas de pierre consacré à Teutatès. C'est du mot *cairn*, sans doute, que les paysans de Saint-Aigny appellent leur dolmen *la pierre du Charnier*.

Quoi qu'il en soit, la table de notre dolmen est une pierre d'un poids énorme. Sa face principale, exposée au levant, mesure 2 mètres de long; ses côtés ont 1^{m} 70 ou 1^{m} 80. Elle est épaisse en avant de 65 centimètres, en arrière seulement de 40. Dans son pourtour et en dessous elle est à peu près régulière. Le dessus est raboteux et plus fruste; il est couvert de lichens et de mousses verdoyantes, qui font un vigoureux contraste avec le ton chaud de la pierre.

Cette masse pesante est inclinée légèrement vers l'ouest et plus fortement au nord. Là, les trois pierres qui la supportent ont fléchi et se sont abattues en dedans. Le dolmen, de ce côté, a encore 90 centimètres de hauteur; au sud, il a 1^{m} 40 d'élévation, et le seul pilier qui le soutient a conservé son aplomb. C'est un silex en forme de cœur très-allongé, large et arrondi par le haut, mince en bas. Les paysans de Saint-Aigny attribuent à leur dolmen une origine diabolique : « C'est une fée, disent-ils, qui l'a apporté en ce lieu pendant la nuit, et l'a laissé échapper

au premier chant du coq. » C'est à peu près la même croyance que pour la pierre à la Fade des bords de la Mer-Rouge.

4° *Dolmen et Cromlec'h de Sennevaut, commune de Ciron, canton du Blanc.*

Voici encore un dolmen complétement inconnu ; je revendique l'honneur de le faire connaître le premier. A peu près à mi-chemin, entre Rosnay et Ciron, à la limite de ces deux communes, le terrain s'exhausse peu à peu en pente très-douce et forme un vaste plateau, borné à l'ouest par le domaine des Vouillers, à l'est par celui des Bois, et au nord par Sennevaut. C'est au sommet et au centre de cette colline, d'où l'on découvre un horizon de plus de vingt kilomètres tout à l'entour, que se trouve le dolmen de Sennevaut.

Si les Celtes faisaient de leurs dolmens des points de réunion pour de nombreuses peuplades, le centre de leurs assemblées nationales ou religieuses, ce lieu était admirablement choisi. A l'ombre des grands chênes, sous l'abri des vastes forêts qui couvraient au loin tout ce sol, nul regard indiscret n'était à craindre ; ils pouvaient en sureté dérouler à loisir tous les rites de leurs mystérieuses cérémonies. Là, quelquefois encore, sur des arbres contemporains peut-être de ces temps reculés, on trouve les rameaux sacrés du gui.

Aujourd'hui l'aspect a changé ; les vieilles forêts ont été défrichées, de pauvres sillons attristent le regard, et des étangs fangeux se découpent au milieu de maigres taillis. Pourtant, au sommet du plateau, un grand chêne a été épargné ; c'est à son pied que se dresse le dolmen.

La pierre supérieure, très-irrégulière, a 3 mètres de long et 8 mètres de tour, elle est beaucoup plus épaisse à l'est, où elle mesure 72 centimètres, tandis qu'à l'ouest elle n'en a plus que 40. Elle a conservé sa position horizontale, et son plan supérieur est à 1m 35 au-dessus du sol. Trois supports la soutiennent, irréguliers aussi de grandeur et de forme ; au lieu d'être dressés debout, ils sont couchés sur leur côté le plus long ; celui de l'ouest a 1m 40 de longueur, sur 80 centimètres d'épaisseur ; les deux autres, placés au sud et au nord, n'ont guère que 32 centimètres d'épaisseur, sur 65 centimètres de longueur. Sous la table du dolmen on voit quelques autres menus blocs, qui sont peut-être des débris des supports ou de la table même.

Comme à Chalais, comme à Cou-Bernard et à la Châtre-l'Anglin, le monument de Sennevaut présente sa face libre de support au soleil levant.

Ce dolmen est le moins bien conservé, le plus dégradé de ceux qui viennent d'être cités ; il est en grès rougeâtre qui se délite à la longue sous l'influence de la pluie et des grands froids. Cependant il nous offre un intérêt particulier : c'est qu'il est entouré, dans un rayon de quatre à huit mètres, d'un cercle de huit autres pierres. Ces dernières ne sont placées régulièrement ni entre elles, ni par rapport au dolmen central ; il est à croire que quelques-unes ont été arrachées et brisées. Ces pierres ne sont pas non plus de dimensions égales ; elles varient entre 1m 50, 1 mètre et 50 centimètres de longueur ; de plus, quelques-unes ne font saillie au-dessus du sol que d'environ 25 à 30 centimètres, tandis que d'autres sortent de terre à plus de 70 centimètres.

Le dolmen de Moulins, près de Châteauroux, et celui d'Allouis, dans le Cher, sont les seuls, je pense, dans tout

le Berry, qui soient, comme celui de Sennevaut, entourés d'un cercle de pierres. J'avais donc raison de dire que ce dernier offrait un grand intérêt.

Tous ces monuments de pierre, menhirs ou dolmens, sont très-mal vus et fort redoutés de nos paysans ; on les regarde comme terriblement entachés du soupçon de diablerie. Ils recouvrent tous de grands trésors, et ne se tiennent immobiles que pour les mieux garder. Pendant certaines nuits pourtant, celle de Noël, par exemple, celui qui ne craindrait pas de se mettre en sentinelle, et de les guetter d'une façon convenable, ne manquerait pas de les voir se soulever et se livrer à des ébats qui ne conviennent pas à d'honnêtes pierres. Mais il y aurait un grand danger à tenter cette aventure, et le profit serait moindre que le péril. Aussi nos braves gens, qui tiennent à ne pas se faire rompre les os, aiment mieux croire tout simplement sur la foi du passé, que d'aller y voir. C'est moins héroïque, mais c'est beaucoup plus sûr ;.... et nos pierres conservent toujours leur sinistre renom !....

5° *Dolmen de Saint-Martin, commune de Sainte-Gemme, canton de Mézières-en-Brenne.*

Le dolmen qui nous reste à décrire jouit d'une réputation moins sinistre : il a été sanctifié par la présence du grand évêque de la Touraine. On le rencontre à un kilomètre environ au sud du bourg de Sainte-Gemme, sur une légère éminence, au milieu d'une plaine, aujourd'hui couverte d'une forêt de jeunes sapins. C'est une large pierre de grès, étrangère au sol du pays, qui mesure sur ses plus grandes faces 3m 75 et 2m 75, sur ses plus petites 2m 10 et 2m 50 environ. Chacun de ses angles regarde

l'un des points cardinaux. Cette pierre n'était soutenue que par deux supports, à l'ouest et à l'est. Le premier, renversé et à demi enfoui dans un sol friable et peu solide, est seul apparent; le second a disparu complétement sous le tassement, et, de ce côté, la pierre du dolmen repose sur la terre.

Les paysans du lieu ont cette pierre en vénération. Ils vous montrent sur la surface des pas d'hommes, les traces du pied d'un âne et du bout d'un bâton. Saint Martin, vous racontent-ils, a fait là une station dans ses nombreux voyages; après avoir tenté vainement de convertir au christianisme les habitants de la contrée, il a laissé l'empreinte de ses pieds, de ceux de son âne et la marque de son bâton sur cette pierre, pour montrer que la nature insensible était moins rebelle à l'action du Créateur que le cœur endurci des hommes. (Je dois ces détails intéressants à l'obligeance de M. le curé de Sainte-Gemme.)

Il existe encore, dans la même commune, une autre pierre, sorte de menhir, de forte dimension; ce n'est pas autre chose, sans doute, qu'une des nombreuses bornes qui limitaient la seigneurie de Brenne, et dont il est fait mention dans un acte du commencement du XIIIe siècle.

IV.

MONNAIES GAULOISES.

Après les grands monuments de pierre, ou monuments mégalithiques, qui remontent aux âges primitifs de la période celtique, nos ancêtres, les Gaulois, dans des temps postérieurs, ont laissé bien peu de traces de leur séjour dans l'arrondissement du Blanc.

Quelques-unes de nos localités portent sans doute encore aujourd'hui des noms qui remontent à ces peuplades guerrières ; mais ces noms sont peu nombreux, et l'étude en est trop délicate pour que nous tentions de l'entreprendre. Leurs chemins, à l'époque de la conquête, ont été utilisés et transformés par les ingénieurs romains. Il nous reste seulement quelques monnaies comme témoins de ces temps reculés. Les monuments de ce genre sont trop rares et trop précieux pour que nous les négligions ici ; nous sommes donc heureux de signaler un petit trésor gaulois, le seul qui se soit rencontré dans l'arrondissement du Blanc.

Vers le milieu du mois d'octobre de 1872, vingt-huit monnaies gauloises ont été trouvées sur le territoire de la commune d'Ingrandes, près le Blanc. Le champ où cette découverte a été faite est situé à environ un kilomètre du bourg, à droite du chemin qui mène à Mérigny, et avant d'arriver au castel de Plaincourault.

En ce même endroit, il y a quelques années, dans les travaux de nivellement du chemin, on a rencontré plusieurs tombeaux en pierre.

Suivant une tradition du pays, consignée dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre* (page 202 de la grande édition et 163 de l'édition in-12), une ville existait jadis en ce lieu. Il n'en reste plus de traces aujourd'hui ; son nom même est perdu.

Nos monnaies étaient enfouies enfermées dans un petit vase de terre. Elles furent amenées à la surface du sol par l'action de la charrue, qui traçait un sillon profond. Le choc de l'instrument brisa le vase, qui ne put être reconstitué. Sa pâte, trop tendre, avait été amollie et décomposée par un long séjour dans la terre. Elle était noirâtre à l'intérieur, et à la surface couleur de rouille. On voyait que ce vase

n'avait été que très-légèrement cuit ; ses cassures étaient celluleuses, irrégulières et pleines de parcelles de silex. — La *Normandie souterraine*, de M. Cochet, le *Bulletin monumental* et le *Cours d'archéologie gallo-romaine*, de M. de Caumont, offrent de nombreux exemples de poteries de ce genre. Tels étaient les premiers produits de la céramique chez les Gaulois.

Les monnaies ont eu un meilleur sort que le vase qui les enfermait. Elles sont sorties intactes de leur cachette séculaire. Leur face est fortement bombée, et elles sont concaves du côté du revers. Les figures ont un beau relief et ont été nettement frappées. Le dessin n'est pas trop barbare et indique une époque de civilisation déjà avancée.

Ces pièces de monnaie se rapportent à sept types différents, dont voici la description :

N° 1. — Tête à droite, couverte d'une sorte de coiffure ou de casque, indiqué par des côtes qui se dirigent du sommet de la tête vers le col. Collier de perles ou torque. Autour de la pièce, cercle de grénetis. — ℞ Guerrier à cheval, galopant à droite, tenant un bouclier ovale. Le poitrail et la crinière du cheval ornés de perles. Au-dessous du cheval, main étendue et levée. — Argent, poids : 3 grammes 25 centigrammes.

Une pièce à ce type, trouvée près d'Issoudun, en 1868, a été décrite dans le *Bulletin des Antiquaires du Centre*, année 1868. Bourges.

N° 2. — Tête à droite, cheveux bouclés en quatre grosses mèches ; bandeau sur le front et collier uni au au cou. Autour, grénetis. — ℞ Deux chevaux galopant l'un au-dessus de l'autre, à droite, avec perles dans la crinière. Au-dessus du premier cheval, fleuron à deux pétales opposés, avec un plus petit, droit, au milieu. Au centre de la pièce, un point. Au-dessous du deuxième

cheval, une espèce de lyre. Autour, grénetis. Argent; poids : 3 grammes 35 centigrammes.

Une pièce du même type a été trouvée à Vierzon. Elle est décrite dans le volume de 1869 des *Antiquaires du Centre*, p. 301, n° 7.

N° 3. — Tête à droite, couverte d'un casque dont le rebord simule des mèches de cheveux bouclés; l'orbe est couvert d'imbrications; une jugulaire perlée s'attache sous le menton. Sur la joue, quatre perles disposées en croix. Au cou, un collier uni.—℟ Cheval galopant à droite. Perles autour du poitrail et tout le long de la crinière. Au-dessus, sanglier ou porc accroupi. Au-dessous, fleuron à trois feuilles attachées à un point central, et se recourbant de droite à gauche en forme de roue; grénetis. Argent; poids : 3 grammes 15 centigrammes.

Pièce de ce genre décrite dans le volume de 1869 des *Antiquaires du Centre*, p. 302, n° 13.

N° 4. — Tête à gauche, couverte d'une coiffure à trois grosses mèches bouclées, encadrant le front et la joue; par derrière, cinq à six autres mèches en sens contraire. Jugulaire perlée, comme au n° 3, et collier uni; grénetis. — ℟ Le même qu'au n° 3. Argent; poids : 3 grammes 5 centigrammes.

N° 5. — La même tête qu'au n° 4 : grénetis autour. — ℟ Cheval galopant à droite et sanglier ou porc au-dessus, comme dans les deux pièces qui précèdent; mais au-dessous du cheval, le fleuron, au lieu d'être dirigé vers la gauche, est tourné à droite. Grénetis autour. Argent; poids : 3 grammes 25 centigrammes.

N° 6. — Tête à gauche, type du n° 4. — ℟ Deux chevaux à gauche, au-dessus triquètre à angles recourbés. Argent; poids : 3 grammes 25 centigrammes.

La même pièce a été trouvée près d'Issoudun, en 1868,

et est reproduite dans le volume des *Antiquaires du Centre*, de la même année, pl. I, nº 7.

Nº 7. — Tête à droite, cheveux bouclés. — ℞ Le même qu'au nº 6. Argent ; poids : 3 grammes 22 centigrammes.

Il ne sera pas inutile de rapprocher de cette découverte de monnaies une autre trouvaille, beaucoup plus considérable, qui a été faite, en 1865, dans la commune d'Obterre, à l'extrémité ouest du département de l'Indre, juste à la limite du Berry et de la Touraine. Ces monnaies, au nombre de quatre à cinq cents, dit-on, ont été trouvées dans des pots de terre, en un lieu appelé *Linnevert*. Le propriétaire de ce trésor a fait un grand mystère de sa bonne fortune, et il ne montrait pas volontiers ses monnaies. Cependant quelques-unes sont sorties de ses mains, et celles que j'ai sous les yeux, beaucoup moins bien conservées que celles d'Ingrandes, offrent les mêmes types et les mêmes symboles. C'est, d'abord, la figure représentée au nº 1, avec le cavalier passant et la main dressée; puis celle du nº 2, avec les deux chevaux galopant.

Comme à Ingrandes, les monnaies d'Obterre n'offrent pas de traces de légendes ou d'inscriptions. Un savant tourangeau, qui en a étudié quelques-unes, probablement de types autres que ceux que nous venons de décrire, les attribue aux Carnutes (Orléanais) et aux Pictaves (Poitevins).

Il est certain que ces monnaies doivent remonter à une haute antiquité ; l'absence de légendes autour des figures en serait une preuve convaincante. L'on sait, en effet, d'après le témoignage de César, que les premiers Gaulois employaient rarement l'écriture ; et il est reconnu que les inscriptions monétaires, presque toujours empruntées à l'alphabet romain, ne se montrèrent en Gaule que dans les temps voisins ou contemporains de la conquête.

Le savant numismate Lelewel (cité par M. Raynal, *Histoire du Berry,* t. I, p. 32) a pensé que le cheval en course, libre ou conduit, était le symbole des Bituriges (habitants du Berry), au moment où ils avaient la prépondérance sur toute la nation gauloise. (Environ 500 ans avant J.-C.)

Les Arvernes (habitants de l'Auvergne), devenus puissants à leur tour, empruntèrent à nos pères leur emblème national, en même temps qu'ils leur enlevèrent la direction des affaires de la Gaule. (Environ 200 ans avant J.-C.)

D'autres pièces, qui portent d'un côté ou le cheval libre, ou deux chevaux superposés, et en course, et de l'autre côté cette tête bizarrement coiffée de longues mèches frisées, sont encore attribuées aux Bituriges. On pense que le porc ou sanglier aurait été le symbole de la confédération Éduenne (partie du Nivernais, de l'Autunois, etc., capitale Bibracte, Autun), et que les Bituriges l'auraient placé sur leurs monnaies seulement quand ils entrèrent dans cette confédération. (Vers 150 ans avant J.-C.) — (Voy. Raynal, *Histoire du Berry,* t. I, p. 31.)

Le savant M. Berry, qu'il faut toujours citer quand il s'agit de la numismatique de notre pays, assure que le type qui offre une main ouverte sous le cheval appartient encore aux Bituriges.

Enfin le numismate Lambert attribue aussi aux mêmes peuples la pièce où l'on voit deux chevaux galopant l'un au-dessus de l'autre, accompagnés d'un triquètre ou triangle à coins recourbés. (Bulletin numismatique de M. de Kersers, dans le volume de 1868 des *Antiquaires du Centre.*)

Après toutes ces indications, nous sommes en droit de conclure :

1° Que les monnaies d'Ingrandes remontent à une haute antiquité ; qu'elles sont de beaucoup antérieures à la conquête de notre Berry par les Romains, c'est-à-dire à l'an 51 avant J.-C.;

2° Qu'elles ont toutes appartenu aux Bituriges, nos ancêtres, et que parmi elles deux seulement peuvent être revendiquées par les Avernes ou les Eduens, conjointement avec les Bituriges.

Un anneau de plomb, de 24 millimètres de diamètre et de 7 millimètres d'épaisseur, orné de huit fleurons en saillie, doit, sans doute, être rangé aussi parmi les monnaies gauloises. Il a été trouvé dans un des villages de Douadic, au mois d'octobre 1872.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Roubet, qui lit une poésie humouristique, intitulée : l'*Archéologue hagiologue*, dont les fines épigrammes et la verve originale ont plusieurs fois amené le sourire aux lèvres des auditeurs, et provoqué de vifs applaudissements.

L'Antiquaire hagiologue.

Loin du bruit et de l'œil profane,
Pour rêver du temps qui n'est plus,
Sous le lierre, sous la liane,
J'ai préparé mon loculus !

Il est là, le cher sanctuaire :
Certain d'y puiser le bonheur,
Comme un avare, l'antiquaire
Y cache ses trésors, son cœur.

Ces trésors sont de bois, de pierre,
D'ivoire ou de porphyre ! Aux yeux
De l'art, qu'importe la matière,
Quand le travail est précieux !

Bravant l'éloge ou la critique,
Il a créé, vrai paradis !
Un musée hagiologique ;
Honneur aux saints qu'il a choisis.

C'est peu d'avoir fait maint miracle,
D'être en tous lieux le mieux fêté ;
Nul saint n'est admis au cénacle
S'il n'a des ans la majesté.

Sa voix tour à tour les évoque,
A l'heure où tous bruits ont cessé,
Les répons à ce soliloque
Sont les échos du temps passé.

Le ciel est bleu, la brise est douce,
Les fleurs brillent autour de moi,
L'oiseau chante en son nid de mousse ;
Quel beau jour !.... Césame, ouvre-toi !

Parmi cent trouvailles antiques,
Glane railleuse des hasards,
J'ai trouvé mes saintes reliques
Dans les catacombes des arts.

Animés par la statuaire,
J'ai de l'érable et du laurier,
Du buis, du cèdre ; l'antiquaire
De tout bois chauffe son foyer.

Sorti de l'Auvergne et du hêtre,
Confus de se voir le premier,
Saluons d'abord saint Sylvestre ;
J'ai blessé le calendrier.

Près de lui, contraste étrange,
Michaël, le blond Chérubin,
Des ténèbres terrasse l'ange ;
Des cirons il est le butin.

Le Séraphin plane et rayonne,
Satan vaincu grince des cris,
Et tord, sous un pied qui frissonne,
Son aile de chauve-souris.

Ce charmant saint Roch légendaire,
Un noir grenier me l'a livré ;
Il dormait sous un long suaire,
Que l'araignée avait ouvré.

Au Ciel j'adressai ma prière,
J'enlevai mon butin pieux,
Comme Énée emportant son père,
Comme Anchise emportant ses dieux.

Qu'il a su trouver de souplesse
En sculptant le bloc de noyer,
Comme il a mis de morbidesse
Sous ses coups, le maître imagier !

Sur un coursier, trop fort de taille,
Se tient Maurice, fier guerrier ;
Contre lui le Temps qui bataille
A fait voler son étrier !

Un étrier, ah ! mais j'y pense !
Si j'en crois Polybe et Strabon,
L'étrier n'est point d'ordonnance
Dans la thébaine légion.

Dans l'*oculus* de la fenêtre,
Un soir où ma joie éclata,
J'ai déposé du divin Maître
Une *imago clypeata*.

Une page de la Genèse
Reste en débris sur ce vitrail,
L'ouragan de quatre-vingt-treize
A brisé le plomb et l'émail.

Ce prophète me désespère,
Un jour me dira-t-il son nom ?
Qu'as-tu fait de ton phylactère ?
Es-tu Daniel, es-tu Nahum ?

Ce martyr au regard humide,
Dont le sang couronne le front :
C'est saint Étienne, qu'on lapide.....
Il est en pierre d'Aprémont.

Sous le trilobe d'une arcade,
Voici le fougueux saint Bernard ;
Peut-être il prêche une croisade
Contre les richesses de l'art.

Cet ivoire est une merveille :
Ce dyptique m'a rendu fou :
« Sainct Nicholas toche et reveille
« Tri fieux ochis en ung tenou. »

Si bien sûrement l'on s'enquête
Que m'a coûté pareil trésor :
J'ai dépensé pour sa conquête
Quatre mois, des soupirs, de l'or.

Quelle naïve imagerie !
Une sainte Barbe avec du canon ;
Un saint Hubert en vénerie,
Armé d'un gentil mousqueton.

Que j'aime mes deux Madeleines :
L'une est un cuivre et l'autre un bois;
En répentance, la mondaine
Mouille de pleurs deux os en croix !

Cette toile, qui se craquèle,
Nous offre le grand saint Éloi,
Sans *Oculi,* sa main martèle
Un beau trône pour son bon roi.

J'ai voulu que monsieur saint Ladre
Ici fût des mieux honorés;
Je n'ai point marchandé le cadre :
Fond de velours et coins dorés.

Voici venir les trois rois Mages ;
L'étoile, vue en Orient,
A disparu sous les nuages
Qui plaquètent mon firmament.

Le vieux tableau n'est plus intègre,
En plombagine est changé l'or,
On ne sait plus quel est le nègre,
Si c'est Gaspard ou Melchior.

J'ai voué, douce souvenance,
Aux produits de mon vieux Nevers :
Bel émail, fragile faïence,
Point ils ne sont en proie aux vers.

Ils ornent encor mes assiettes,
Les saints que le goût a bannis ;
Sur deux plats bleus voici les têtes
De saint Jean et de saint Denis.

Sous sa tiare anachronique,
Saint Pierre siége en *sedia* ;
Un jour, devant ma céramique,
Champfleury dit : « Comme c'est ça ! »

Sur cet ancien cuir de Cordoue,
Niellé de fauves couleurs,
C'est saint Antoine de Padoue,
Patron vénéré des chercheurs.

Questant des secrets d'un autre âge,
Égaré dans la nuit des temps,
Bien des fois, devant son image,
J'ai brûlé la cire et l'encens.

Bien des fois, décevant mirage,
J'ai cru trouver la vérité ;
Le Padouan disait : Courage
Invenietis, querite !

Ombre vaine, terre promise,
Quand tout fuyait devant mes pas,
Je recommençais, autre emprise,
Mes travaux chéris, mais ingrats.

Ainsi, dans cette ardeur jalouse,
Qui lui fait sonder l'inconnu,
L'homme, comme un jour Lapérouse,
Part, vogue..... et n'est point revenu.

La séance est levée à quatre heures et demie.

1re SÉANCE DU 11 JUIN 1873.

PRÉSIDENCE DE M. DE CESSAC,

Inspecteur de la Creuse.

Siégent au bureau : MM. de Beaufort, Laperche, Roubet et de Salies, M. de Roumejoux secrétaire.

M. l'abbé Voisin a la parole sur la deuxième question du programme.

SILEX.

A côté des dolmens, des peulvans, ces grands monuments de l'ère celtique, on trouve encore fréquemment, dans l'arrondissement du Blanc, et surtout en Brenne, d'autres monuments du même âge, d'une importance moindre, infiniment plus fragiles par leur forme ou leur matière, mais toujours intéressants et curieux. Ils sont aussi les témoins d'une longue période d'années, sur lesquelles l'histoire écrite ne possède que bien peu de données et ne peut fournir que de rares renseignements.

Je veux parler des haches en silex, des couteaux, des

pointes de flèches ou de lances, simplement taillés ou polis. Je ne ferai mention que des objets qui sont en ma possession ou que j'ai vus et touchés. La forme générale de ces instruments ne diffèrent que de bien peu, quant à l'ensemble ; je me contenterai d'une indication sommaire, en signalant le lieu de la découverte. Tous ont été trouvés à fleur du sol.

I. SILEX TAILLÉS.

1° *Pointes de flèches, couteaux.*

Leur petite dimension, leur peu d'épaisseur et leur fragilité, rendent ces instruments difficiles à trouver. Je n'ai pu rencontrer, à Douadic, qu'une seule pointe de flèche. Elle avait 5 centimètres de long, sur 2 et demi de large. L'on m'a donné, à Lingé, une lame de couteau en silex rougeâtre, qui mesure 15 centimètres de long, sur 4 dans sa plus grande largeur. Elle doit être comprise dans le type des silex du Grand-Pressigny.

2° *Haches.*

On ferait mieux, peut-être, d'appeler ces outils assommoirs ou casse-têtes ; car, de tailler quelque chose avec ces arêtes à peine dégrossies, c'était bien difficile.

Quoi qu'il en soit, grâce à leur plus fort volume, à leur résistance plus grande, les haches de pierre taillée ne sont pas rares dans nos cantons. J'en possède quatre, trouvées, la première, à Lingé, en 1869, 22 centimètres de long sur 8 de large; la seconde, à Douadic, même année, 17 centimètres sur 7 ; la troisième, à Boussay, commune

de Pouligny, en 1873, 13 centimètres sur 9 (cette dernière est en silex grisâtre, c'est le type de Saint-Acheul); la quatrième, à Concremiers, en 1872, 20 centimètres sur 6. Une autre hache, à peu près de même forme, a été trouvée auprès du Blanc; une dernière enfin, rencontrée, en 1870, au Blanc même, à une assez grande profondeur, est un bijou véritable de forme et de travail. Elle est d'une régularité parfaite et d'une longueur d'environ 20 centimètres sur 4 de large. Ses tailles innombrables et toutes pareilles, sont arrondies en creux de moins d'un centimètre de diamètre; c'est un silex blanchâtre. Tous ces instruments ont été obtenus au moyen d'un clivage plus ou moins régulier, qui, en dégageant de chaque côté de minces arêtes, laisse au silex une assez grande épaisseur. Ils remontent assurément à la plus haute période de l'âge de pierre. Je finirai en ajoutant qu'à peu de distance de la limite du canton du Blanc, se trouve le Grand-Pressigny, célèbre par la découverte qu'on y a faite, il y a quelques années, d'un immense atelier de pierres taillées.

II. SILEX POLIS.

Haches, Ciseaux.

Les pierres polies sont en bien plus grand nombre dans les environs du Blanc. Un magnifique fragment de hache en silex blanc, de 7 centimètres de large, a été trouvé à Ingrandes, en 1872. A Mérigny, canton de Tournon, on a découvert trois haches d'une conservation parfaite; l'une, en petro-silex vert, est longue de 20 centimètres, sur 5 ou 6 de large; à Douadic, canton du Blanc, six fragments plus ou moins grands; à la Buissonnerie, Rouilly, aux Ages, à Nervault, près le Blanc, dans la ville même, une

douzaine de haches ; une autre à Gommiers ; trois au Bouchet, commune de Rosnay ; une à Saint-Michel-en-Brenne ; enfin trois à Concremiers. L'une de ces dernières, en silex rougeâtre, qui mesure 23 centimètres sur 7 de large, du poli le plus fin et le plus soigné, était complétement intacte quand on l'a trouvée ; mais un paysan n'a pu résister au désir de l'ébrécher, pour s'assurer de la dureté de la pierre. Après celle de Mérigny, cette hache est la plus belle de toutes celles qui ont été trouvées dans ce pays.

Tous les habitants de nos cantons ont vu de ces pierres et les connaissent ; ils les ont en grande vénération. Pour eux ce sont des *coins de foudre, des pierres de tonnerre*. Ils prétendent que celui qui en conserve quelqu'une dans sa demeure est à l'abri de l'orage et ne peut être victime de la foudre. N'est-il pas bien étonnant que nos Brenous aient absolument la même croyance que les Grecs d'autrefois, et attribuent à ces pierres la même origine ? Ces derniers peuples les croyaient produites par le tonnerre, et ils représentaient la foudre par la réunion de deux de ces pierres, qu'ils nommaient *céraunites*, pierres de foudre. (D'Hancarville, *Recherches sur la Grèce*.) Les Romains, selon Ennius, les appelaient *silices*. Dans les îles Shetland, on trouve un assez grand nombre de haches en granit vert : le peuple les nomme *traits de tonnerre*, et les garde comme un préservatif contre la foudre. (Walter Scott, *le Pirate*, ch. XXVIII.)

Il n'est pas étonnant qu'on trouve en Brenne autant de restes de la domination des Celtes. Ces peuples, bien longtemps et plus tard qu'ailleurs, ont dû habiter cette contrée et s'y mettre à l'abri des invasions. C'est un terme de leur idiôme qui a fourni son nom et qui la désigne encore aujourd'hui. (*Bren*, forêt, que la basse latinité a traduit par *Brionia saltus*. — *Esquisses pittoresques de l'Indre*. —

J'aime mieux cette étymologie que celle qui vient du breton *brenn,* sale, puant, marécageux, d'où le français *bréneux*, *embréné* et *bran !*) Au lieu de ces grandes plaines nues et marécageuses, de ces cinq cents étangs accumulés dans les vingt communes qui forment la Brenne, le pays autrefois était couvert de forêts magnifiques. Tous les textes anciens en font foi, depuis la charte, plus ou moins authentique de Dagobert, en faveur de Saint-Cyran et de Méobec, et partout l'on rencontre d'immenses amas de scories, résidus de ces nombreuses forges à bras dont parle César, et qui ne pouvaient être alimentées que par des masses énormes de bois.

Sur cette même question, M. l'abbé Damourette lit un rapport très-intéressant :

Existe-t-il des cavernes à ossements? — Ont-elles été explorées?

De 1822 à 1823, on fit à Argenton une découverte qui intéressa très-vivement les savants, M. Cuvier surtout.

On trouva dans une niche, dépôt de couche jurassique, des vertèbres, des os et des dents d'une grandeur et surtout d'une forme telles qu'on ne savait à quelle espèce d'animaux les rapporter.

Heureusement que cette découverte fut faite par des hommes très-distingués par leur savoir et leur désir de recueillir toutes les choses curieuses que l'on rencontrait, soit à Argenton, soit dans les environs.

Ces Messieurs recueillirent avec le plus grand soin les objets découverts dans leurs fouilles, et les envoyèrent à Cuvier.

On sait que l'époque jurassique et l'époque cretacée

sont surtout remarquables par le prodigieux développement de la classe des reptiles sauriens ou lézards.

Or, après un sérieux examen, Cuvier reconnut qu'avec les vertèbres, les dents et les os qui lui avaient été envoyés d'Argenton, il pouvait reconstituer des crocodiles d'une espèce tout à fait inconnue jusqu'à ce jour.

La découverte dont j'ai l'honneur de vous entretenir est mentionnée dans un ouvrage très-savant, qui a pour titre : *Dictionnaire universel d'histoire naturelle, par M. Charles d'Orbigny,* 1844.

L'auteur rapporte que Cuvier surnomma les crocodiles reconstitués des *crocodilions Vollinati,* du nom de l'amateur éclairé qui avait recueilli les os. En effet, il se nomme M. Vollinat.

Ces couches jurassiques ont été visitées par M. Brongniart en 1830 ou en 1848, et de nouvelles découvertes ont été faites.

La couche n'est pas épuisée; si jamais on continue les fouilles dans un filon du terrain tertiaire, on fera sans doute de nouvelles découvertes.

La 5e question est remise à une séance suivante, la personne qui doit la traiter n'étant pas présente.

M. l'abbé Damourette lit une note sur les noms dérivés de la langue celtique.

Pourrait-on, d'après l'étymologie des noms des diverses localités, indiquer celles dont l'origine remonte aux époques celtique, gallo-romaine ou franke?

LOCALITÉS DE L'ÉPOQUE CELTIQUE.

1° *Avarich,* Bourges. L'étymologie d'*Avarich,* dit

M. de Raynal, paraît venir du radical *av*, eau, et de l'adjectif *righ* ou *riche* : la ville au milieu des eaux. L'adjectif *riche* entrerait aussi dans le nom de *Biturix, Biturigæ, Betorigæ, Betorico, Betoricas*, etc., que Bourges a aussi porté.

Si l'on en croit la grammaire de Leus, le mot celtique *Bituriges* devrait signifier *les rois du monde*.

Les habitants de Bourges n'ont pas oublié cette glorieuse étymologie, aussi prirent-ils pour devise un mot fameux de Tite-Live : *Penes Bituriges summa imperii fuit.* (Tite-Live, chap. v.)

2° *Argento mago*, Argentomagus. La terminaison *mag* est certainement celtique et répondrait au mot latin *mansio*.

3° *Alerta* ou *Aleria*. Ce lieu est certainement d'origine celtique; il est porté sur la table de Peutinger. Mais que signifient *Alerta* ou *Aleria?* M. de Raynal n'ose pas s'aventurer dans l'explication de ce mot.

4° *Chabris, Carobriva* ou *Briga*. Origine celtique; signification : *pont du Cher*.

Nous avons une localité dans l'Indre, nommée Brives.

5° Mehun, *Mag dunum*; les deux mots, dont Mehun est un composé, appartiennent à la langue celtique.

6° Condé. *Condate*, en celtique, signifie confluent.

7° Drevant vient certainement du mot celtique qui signifie *chêne*, et qui a donné naissance au mot *druide*.

Dans notre département, sur la commune de Rivarennes, dans un pays où il y a encore de belles futaies, il existe un village nommé *Druders*.

On prétend que ce village est ainsi nommé parce qu'il était autrefois la demeure des druides. Si dans la localité la tradition s'était bien conservée, il me semble que nous ne devrions pas la dédaigner. Plus d'une fois le peuple du Berry a donné des renseignements traditionnels que la science a confirmés.

8° *Erno dunum.* Un monticule placé dans la rivière de l'Arnon. Le radical *dunum* est celtique.

9° Issoudun. Le mot *dunum* est connu, mais d'où vient *Issol?* M. de Raynal n'ose pas risquer une étymologie.

10° Cloué, *Claudio magus.* Nom moitié celtique, moitié latin. *Mag,* celtique.

11° *Tourno magus.* Je dirai volontiers nom moitié celtique, moitié latin, *Turnus.* La Creuse fait un détour à cet endroit.

12° Deols. *Dol,* celtique : vallée. (*Histoire des Villes de France*, à l'article Ville de Dol, en Bretagne.)

13° Nohant vient d'un mot celtique : prairie très-mouillée.

14° Le Breuil, *Brolium,* qui signifie bois.

15° Clion, *Calatonum, kat, kad :* combat. (Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieux, en France.*)

Grabatton, *Grabattum.* Plus tard Lesvoux, *Leprosum.* D'où vient Grabatton? C'est une ville celtique; on a trouvé tant de choses appartenant à l'époque celtique dans cette localité, qu'on ne peut pas douter que ce lieu ne fût connu au temps des Celtes; c'était un *oppidum.*

Baugenci, *Baugenciacum.*

Buzançais, *Buzentiacum.* (*Scriptores fr.* tom. IX.)

Buzençais. *Dominus-Spicilège, Buzencaïcum, thesaurarius* (*Sulpitius*) *Fulconi cuidam, nobili viro Bituricorum et probissimo, cum oppido Villantrii, in matrimonio conjunxit. Buzenciacus vero et illud de Castellione nepoti suo, Roberto, proprium sibi renovavit.*

Cette note donne lieu aux observations suivantes : M. Hubert, archiviste du département, pressé par M. l'abbé Damourette de prendre part à la discussion, s'excuse trop modestement, sous le prétexte qu'il ne s'est

pas occupé de cette question; cependant il croit qu'il y a peu de noms provenant de la langue celtique. Ainsi, à propos d'*Avaricum*, qui veut dire ville au milieu des eaux, M. Hubert ajoute que *Biturix* est aussi un nom celtique. Pour *Carobriva*, sur le Cher, M. de Cougny croit que le mot *Ker* ou *Kar*, suivant l'ouvrage de M. Houzé, veut dire pierre; mais M. l'abbé Damourette penche à affirmer que ce serait le nom celtique de *Cher*, qui coule tout auprès. Mais d'où vient le nom donné à cette rivière? répond M. le directeur, ne serait-ce pas du mot celtique *Kar*, dont on aurait fait *Karus*, *Carus*? M. l'abbé Voisin, au sujet de Douadic, fait cette réflexion : que ce nom vient de deux mots, qui signifient lit profond, ruisseau du gouffre. En effet, le ruisseau voisin se perd dans un immense entonnoir.

M. Hubert, sur le nom de *Plessiacum* (le Plessis), expose au Congrès que pour lui, dans l'Indre, mot celtique lui-même, presque tous les noms de lieux viennent du celtique ou du romain; il n'en connaît pas qu'on puisse attribuer aux Francs. Le celte et le latin sont deux langues sœurs, ayant la même origine, et c'est une cause fréquente d'erreurs, puisqu'on peut attribuer à une langue ce qui appartient à l'autre.

M. l'abbé Voisin donne des détails très-intéressants sur Ingrandes, le Blanc et d'autres localités du département.

Topographie et monuments gallo-romains de l'arrondissement du Blanc.

On trouve fréquemment, dans l'arrondissement du

Blanc, de précieux restes de l'occupation romaine. Les beaux vers dans lesquels le poëte Ausone a décrit avec complaisance les riches villas groupées au bord d'autres fleuves :

Culmina villarum pendentibus edita rivis

s'appliquent parfaitement à notre Creuse.

Mais il est un coin dédaigné de ce pays, la Brenne, où tout ferait supposer que les riches Romains n'ont jamais pénétré.

Comment ces patriciens si délicats, amateurs passionnés des beaux points de vue, des campagnes plantureuses et ombragées, se seraient-ils confinés dans ces immenses plaines nues et désolées, empoisonnées par des fièvres redoutables, au milieu des marécages, où l'on n'entend que le sifflement du vent dans les roseaux, ou le cri aigu des oiseaux d'eau ? Pourtant il n'est pas, peut-être, une seule des communes de la Brenne qui ne contienne des vestiges d'habitation romaine. C'est que la Brenne ancienne n'était pas ce que l'a faite l'industrie des modernes.

Dans les premiers siècles de notre histoire, les grands seigneurs de la Touraine y avaient des maisons de plaisance. Attirés par « ses forêts verdoyantes, pleines de gibier de toute sorte, ses riantes prairies, ses eaux vives et courantes, » nos rois de la première race faisaient de longs séjours sur les rives de la Claise ; ils y entretenaient des meutes, et s'y livraient aux plaisirs de la chasse. C'est à Saint-Cyran, et non pas à Méobec, que Dagobert faisait noyer ses chiens trop vieux, en leur disant : « Il n'y a si bonne compagnie qui ne se quitte. » Attention touchante qui devait adoucir pour tous ce désagréable moment.

« *Est enim locus... uberrimus pascuis pecorum ac jumentorum, irriguus decursus aquarum atque amenus venacioni*

ferarum. » (Charte de fondation de l'abbaye de Saint-Cyran, *Archives de l'Indre.*) — Ailleurs on trouve ce même lieu de Longoret (Saint-Cyran) appelé : « *Commodum locum ..... peramentum ;* » — Méobec : « *Locum compendiosum*, etc. »

Ces illustres personnages n'étaient que les héritiers ou les successeurs des Romains. Nous allons donc rencontrer, dans cette région surtout, de nombreuses traces de l'occupation gallo-romaine.

Nous commencerons par rechercher les routes qui traversent le pays; nous décrirons ensuite les ruines des villas ou des maisons de moindre importance; les monuments funéraires, et enfin les monnaies que les conquérants ont pu laisser dans notre arrondissement.

I.

VOIES ROMAINES.

1° *Voie de Bordeaux à Autun* (1).

L'arrondissement du Blanc est traversé, de l'ouest à l'est, d'Ingrandes à Argenton, par la voie de Bordeaux

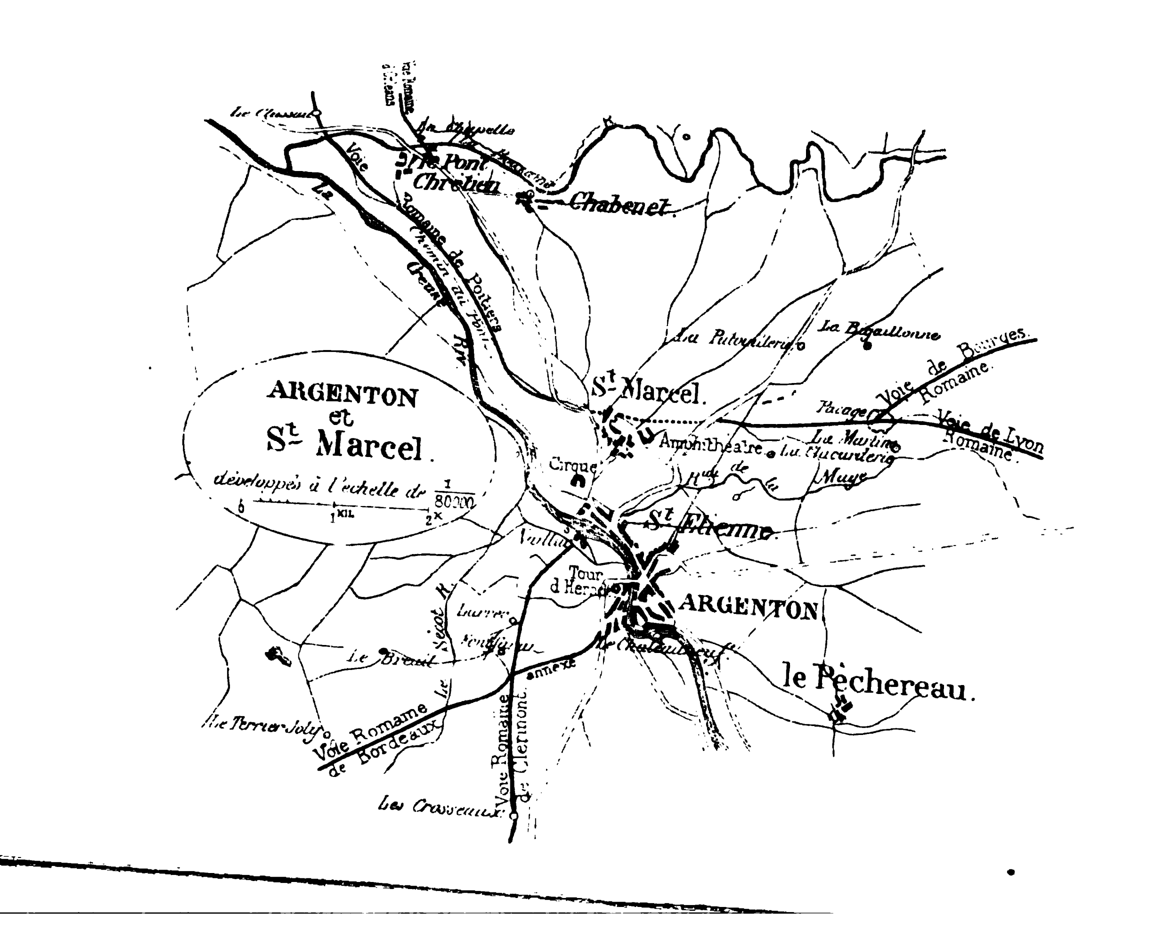
(1) Voici le parcours et les stations de cette route :

D'après l'*Itinéraire* d'Antonin.		D'après la *Table* de Peutinger.
De Aquitania in Gallias.		— —
Iter à Burdigala Augustodunum M. P. CCLXXIV.	Bordeaux.	Burdigala.
Blario M. P. XVIIII	Blaye.	Blaria.
Tamnum XVI	Mortagne.	Tamnum.
Novioregum XII	Royan.	—

à Autun. Ce chemin consulaire, l'un des plus considérables des Gaules, mettait ainsi le Berry, vers le sud-ouest, en communication avec l'Espagne ; la voie de Bordeaux avait, en effet, son prolongement dans les Asturies, et s'arrêtait à Astorga, capitale de ce pays, que les Latins avaient nommée *Asturica Augusta*. (L'*Itinéraire* d'Antonin mentionne ainsi ce chemin : « *De Hispania in Aquitaniam. — Ab Asturica Burdigalam,* M. P. CCCCXXI. » — Voy. Bergier, *Grand chem. de l'Emp. rom.* t. II, p. 72.)

Parvenue à Argenton, cette même voie rencontrait celle d'Augustoritum (Limoges), et celle de Mediolanum-Castrum (Château-Meillaut), qui se continuait jusqu'au bord du Cher, à la cité de Cordes, où elle s'embranchait sur la voie de Bourges à Aquæ-Neri (Néris), Cantilia (Chantelle) et Augustonemetum (Clermont).

Mediolanum Santonum XV.	Saintes.	Mediolano sancorum.
Aunedonnacum XVI	Aunay	Avedonnaco.
— —	Briou.	Brigiosum.
Rauranum XX.	Rom.	Rarauna.
Limonum.	Poitiers.	Lemuno.
Fines XXI.	Ingrandes.	Fines.
Argantomago XXI.	Argenton.	Argantomago.
— —	Ardentes.	Alerta.
Ernadorum XXVII	St-Ambrois.	—
Avaricum XIII.	Bourges.	Avaricum.
Tinconcium XX.	Sancoins.	Tincollo.
Decciddae XXII.	Décises.	Degetia.
Alisincum XIV.	Anisy St-Honoré.	—
Augustodunum.		—
(*Itin. d'Anton.* Édit. de Wesseling, 1735, p. 460 et 461.)		(*Table.* de Peut. à la suite des *Grands chem. de l'emp. rom.*, par Bergier, t. II.)



ARGENTON
et
St Marcel.
développés à l'échelle de 1/80000
0
1 KIL
2 K
Chabenet.
Pont Chrétien
La Chapelle
Voie Romaine de Poitiers
Chemin du Pont
Creuse Riv.
St Marcel.
La Putonilerie
La Bégaillonne
Voie Romaine de Bourges.
Voie de Lyon Romaine.
Amphithéâtre
Cirque
La Mulina
La Cucuderie
Muge
St Etienne.
Tour d'Herald
ARGENTON
le Pêchereau.
Le Breuil
Voie Romaine de Bordeaux
Voie Romaine de Clermont
annexe
Les Crosseaux
Le Terrier-Joly

D'Argenton, notre voie romaine remontait par Alerta (Ardentes) et Ernotrum (Arnaise ou Saint-Ambroix), jusqu'à Avaricum (Bourges), d'où, en redescendant vers le sud-est, par Tincontium (Sancoins), elle arrivait à Augustodùnum (Autun) après avoir traversé l'Allier près de Mornay, où l'on voit encore les restes d'un pont antique, et la Loire à Deciddæ (Decizes). Entre l'Allier et la Loire, la voie de Bordeaux à Autun rencontrait celle de Lyon à Paris. Enfin, par Bourges, notre voie pouvait atteindre les bords de la Loire, au nord-ouest, par la voie de Castrum-Gordonum entre Saint-Satur et Saint-Thibault, et rejoindre le chemin de Paris entre les stations de Masava (Mesves) et Condate (Cosne). En résumé, la grande voie du Blanc pouvait donc facilement établir des relations entre cette portion du Berry et l'Aquitaine, au sud ; Lyon et l'Italie, au sud-est ; la Germanie, au nord-est ; la Belgique, au nord ; et, à l'ouest, l'Océan et tous les pays qu'il baigne.

M. de la Tremblais a fait un travail des plus intéressants sur la voie romaine dans les environs du Blanc ; il l'a suivie pas à pas, depuis les environs de Saint-Gaultier jusqu'à la limite du département ; il n'y a rien à ajouter à cette étude si complète. Nous nous contenterons de signaler deux points : la position de la station de Fines, sur laquelle M. de la Tremblais ne s'est pas prononcé, et le parcours de la route depuis Saint-Gaultier jusqu'à Saint-Marcel, que ce savant infatigable n'a pu explorer.

1° Il est de tradition à Ingrandes (1), près le Blanc, qu'une ville antique aurait existé dans ses environs.

Il est probable que c'est le souvenir de la ville gauloise

(1) *Esquisses pitt. de l'Indre*, p. 208 de la gr. édit., et 163 de l'édit. in-12.

d'Igorandis ou Ingorandis, ou de la station romaine de Fines, qui se sera ainsi perpétué d'âge en âge.

La carte de Peutinger place Fines sur la route de Bordeaux à Autun, à vingt lieues gauloises de Lemuno ou Limonum (Poitiers). (*Tabula itineraria*..... M. Velseri, edita ; à la fin de l'*Histoire des grands chemins de l'Emp. rom.;* par Bergier. — Bruxelles, 1736.)

L'*Itinéraire* d'Antonin le met à égale distance entre Limonum et Argantomagus (Argenton), c'est-à-dire à vingt et une lieues gauloises. (*Vetera rom. itineraria.* — Edit. Wesseling, *Amstaeledami,* 1735, p. 460.)

Les savants modernes, en se servant de ces données, n'ont pu se mettre d'accord, ni sur la position de Fines, ni sur son identification actuelle.

Malte-Brun confond Fines avec le Blanc, malgré le nom antique, Oblincum-Cuborum, de cette localité. (*France illustrée,* Indre, p. 12.)

M. Raynal, d'après d'Anville et Cassini, pense que Fines est le bourg d'Hains ou Aingt, canton de la Trémouille (Vienne). (*Histoire du Berry,* t. I, p. 97.) Ces écrivains distingués n'ont pas pris garde qu'à Hains ou dans les environs il n'y a nulle trace de l'occupation romaine, ni le moindre vestige de chemin romain. Celui de Poitiers à Argenton, dont on voudrait que Hains ait été une station, en est éloigné de six kilomètres.

M. de la Tremblais n'ose pas placer Fines à Ingrandes ; il préfère les environs de Saint-Savin, sur les bords de la Gartempe, sans donner d'autres raisons pour motiver ce choix qu'une différence de quelques kilomètres. (*Les Voies romaines dans les environs du Blanc,* p. 14.)

Enfin, un mémoire, inséré dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* aggrave encore l'erreur. Il recule Fines, au-delà de toutes les bornes possibles,

jusqu'à Chauvigny, sur la rive de la Vienne. (X^e série, p. 361.)

Toutes ces suppositions sont complétement erronées. L'on cherchait bien loin, à grand'peine, et sous des noms qui ne disaient rien, tandis que Fines est là, tout près, et s'offrant de lui-même aux investigations de la science, conservé jusqu'à nous, sous sa forme celtique d'Ingrandes !

Encore aujourd'hui, dans le patois bas-poitevin, *Ingrandes* veut dire : « limite, frontière. » (*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, X^e série, p. 388.)

N'en était-ce pas assez pour mettre sur la voie ?

Les Romains, en prenant possession de notre pays, n'ont pas, certainement, cherché toujours à créer des noms nouveaux, pour désigner les villes ou les bourgades qu'ils y rencontraient ; ils se sont contentés, tout simplement, de traduire ces noms par des synonymes de leur langue, chaque fois que la chose fut possible. Quant à ceux qu'ils ne comprenaient pas, ou qui ne leur offraient pas de sens, ils les ont acceptés dans leur forme ethnique, ou les ont latinisés plus ou moins heureusement. Les *Commentaires de César* sont pleins de ces exemples. C'est ainsi que sur la limite des Bituriges et des Pictaves, au bord de l'Anglin, les conquérants ont trouvé un *oppidum*, une ville de refuge. Bâtie pour défendre le passage de la rivière et protéger la frontière, cette forteresse s'appelait elle-même, en raison de sa position, « la Limite, la Frontière : Igorandis ou Ingorandis. » Les Romains, tout naturellement, et avec ce grand bon sens qui les distinguait, l'ont appelée, comme ci-devant : « la Limite, la Frontière : *Finis*. »

Sur la route de Limonum (Poitiers), à Cœsarodunum (Tours), à la limite des Pictaves (Poitou) et des Turons (Touraine), ils ont trouvé un second Igorandis ou Ingo-

randis : Frontière, Limite (Ingrandes-sur-Vienne); ils ont fait comme pour notre Ingrandes : ils l'ont appelée Fines, la Limite. (*Épigraphie du Poitou. — Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. XXVIII, p. 133.)

Enfin, sur la voie de Juliomagus, Angers, à Portum Namnetum (Nantes), un troisième Ingrandes, placé sur la rive droite de la Loire, et qui servait de limite entre les Lemovices Armoricains (Vendée, etc.) et les Namnètes (pays nantais), a reçu, lui aussi, le nom de Fines. (*Congrès archéologique de France*, t. XXVI, p. 20.)

De ces premiers faits, ne pourrait-on pas conclure, avec raison, que notre Ingrandes actuel est bien le Fines de l'*Itinéraire* d'Antonin et de la *Table* de Peutinger? — Ajoutons encore des preuves nouvelles.

L'*Itinéraire* et la *Table* déjà cités placent Fines à vingt et une lieues gauloises de Limonum et d'Argantomagus. Or, ces distances conviennent parfaitement à Ingrandes et ne conviennent qu'à lui seul.

En effet, par la route actuelle, on compte d'Ingrandes à Poitiers 51 kilomètres, et d'Ingrandes à Argenton 49 kilomètres. — Nous ne voulons pas entrer ici dans les interminables discussions qui se sont élevées au sujet de la mesure exacte de la lieue gauloise ; nous admettons le terme le plus généralement reçu, qui est de 2,222 mètres. Or, les deux sections de la voie romaine, de chacune vingt et une lieues gauloises, réduites d'après le système métrique, donnent un total de 93 kilomètres 324 mètres ; la différence avec la route moderne est donc de 6 kilomètres et demi. Le parcours plus étendu de cette dernière route s'explique facilement. En quittant Ingrandes pour tourner la vallée profonde de l'Anglin, les ingénieurs ont fait décrire à cette route un lacet énorme en forme de S, qui permet de regagner les hauteurs sans pentes trop raides.

Il en est de même au passage de la Gartempe, à Saint-Savin; et enfin, avant d'arriver à Chauvigny, la route s'engage dans une série de courbes, d'un travail énorme, pour franchir le ravin qui continue la vallée des Goths. — C'est près de là que furent massacrés les Wisigoths échappés à la bataille de Vauclades et qui couraient s'enfermer dans leur citadelle de Chauvigny (505). — Il n'est pas étonnant que ce parcours si accidenté de la route soit de quelques kilomètres plus long que celui du chemin romain. Ce dernier, au contraire, offre un tracé plus savant et plus direct; il s'allonge toujours en ligne droite sur le dos des collines, et descend les pentes par une déclivité rendue facile par des nivellements et des remblais.

D'Ingrandes à Argenton, on rencontre un pareil contraste. La voie romaine traverse le Blanc par une ligne beaucoup plus courte, auprès du barrage de la filature, gagne les hauteurs en suivant les rues du Gué et des Alouettes, franchit les ravins en ligne droite sur de hauts remblais, et ne s'infléchit un peu que pour toucher, sur la rive de la Creuse, au *castrum* de Ruffec et au village de Châtres (Ciron), où les Romains ont dû avoir des établissements considérables. Enfin, arrivée au Cluzeau, elle décrit une dernière courbe, fort légère, pour franchir la Bouzanne et gagner directement Saint-Marcel. La nouvelle route est plus longue; elle cotoie presque toujours la Creuse et en suit les nombreuses sinuosités; puis, pour arriver à Argenton, elle passe par le Pont-Chrétien, laissant derrière elle la voie romaine, se rapproche davantage de Chabenet, et s'allonge ainsi de plusieurs kilomètres.

Enfin, vers 1740, dans un cimetière de Chauvigny, on trouva une borne milliaire, indiquant que, du lieu où

elle était placée jusqu'à Fines, il y avait onze lieues gauloises. Or, par la voie romaine, de Chauvigny à Ingrandes, il y a juste cette distance.

Il résulte de tous ces détails que Fines est placé à égale distance entre Poitiers et Argenton, par les itinéraires anciens ; que les mesures modernes donnent raison à ces précieux documents ; enfin, qu'Ingrandes est exactement dans les mêmes conditions que Fines; d'où l'on peut conclure que ces deux formes d'un même nom : Ingrandes, Fines, se rapportent bien véritablement à la même localité.

Les écrivains qui ont cru pouvoir placer Fines à Saint-Savin ou à Chauvigny, en faisant violence au texte de l'*Itinéraire* d'Antonin et de la *Table* de Peutinger, se sont basés sur ce fait que la configuration du sol, en ces deux endroits, se prêtait admirablement à l'établissement d'un *oppidum,* d'un poste de défense. Cette raison n'est que spécieuse ; Ingrandes offre tous les mêmes avantages. La forteresse en question eût été, là aussi, appuyée sur des coteaux d'un difficile accès, surtout vis-à-vis du Poitou, et défendue, sur son front d'attaque, par la rivière de l'Anglin, large et profonde. Au moyen âge, justement, on a compris le mérite de cette position, et c'est, sans doute, sur les ruines de l'*oppidum* gaulois ou du *castrum* romain qui lui aura succédé, qu'on a bâti la forteresse hérissée de tours, dont nous voyons encore les restes.

En second lieu, la limite des Bituriges et des Pictaves n'a jamais été ni la Vienne ni la Gartempe, mais la petite bande de terre qui s'allonge entre la Creuse et l'Anglin. Les Bituriges n'auraient jamais pu établir un *oppidum,* une ville de refuge, sur le territoire d'une tribu voisine et souvent ennemie. Ils ne pouvaient créer un poste avancé qu'à l'extrême limite de leur région, et ce poste c'est

Ingrandes, Ingorandis Biturigum. Les Romains ont adopté partout les divisions des peuplades gauloises. Pour retrouver les limites exactes de ces différents peuples, on peut tirer un grand parti de cette circonstance, que nous voyons développée dans la *Notice des Gaules* et la *Notice des Dignités de l'Empire,* documents précieux qui remontent au règne d'Honorius (395-425). (*Notitia Galliar. Notitia Dignitat.* Apud D. Bouquet, t. I, p. 122.) — Nos nationalités provinciales, si fortes au siècle dernier, descendent, elles aussi, des nationalités gauloises en ligne directe ; elles en ont, la plupart du temps, gardé les noms et les limites, il nous suffira donc pour savoir jusqu'où s'étendait le pays des Bituriges, de connaître les frontières de l'ancienne province de Berry. Or, Ingrandes et les villages des bords de l'Anglin ont toujours fait partie de la généralité de Bourges.

Pour finir, résumons-nous en disant que Ingrandes est bien le Fines des Romains. Tout le prouve : son nom actuel ; les distances assignées par les documents anciens ; sa position à la frontière du pays, où il pouvait servir de forteresse ou de refuge.

2° Le chemin romain a parfaitement été étudié jusqu'à ce jour, depuis le Blanc jusqu'à Saint-Gaultier, nous l'avons dit ; mais il n'en fut pas de même de cette ville à Saint-Marcel, l'ancien Argentomagus. La voie traversant, dans l'espace de ces deux lieues, plusieurs collines couvertes de vignes, avait complétement disparu dans les cultures, et il n'était pas facile d'obtenir des propriétaires qu'on fouillât leurs terrains. J'ai eu pourtant cette bonne fortune, et M. J. du Cluzeau a mis, avec la plus extrême obligeance, ses ouvriers à ma disposition, dans ses clos du Cluzeau.

On avait pensé qu'à partir de Saint-Gaultier, la voie

romaine, s'élevant à gauche sur les coteaux, allait contourner le village du Pont et se rapprochait de Chabenet, pour de là redescendre à Saint-Marcel. C'était l'erreur, et on faisait ainsi décrire à la voie un parcours beaucoup plus long. La voie laisse Saint-Gaultier sur la droite, passant à 200 mètres environ des maisons des Fosses, et n'est autre chose que le chemin qui longe l'angle du cimetière et qu'on appelle le chemin de la Chaussée, lequel continue jusqu'en dessous des Panduats; là, la voie n'est plus apparente, elle traverse un peu en biais le ravin de Bouzanteuil, vers l'angle formé par la grande route de Châteauroux et celle d'Argenton, et à l'endroit même où est bâti le petit moulin.

Au commencement de 1870, en arrachant une souche de peuplier sur le bord du ruisseau de Bouzanteuil, on trouva des débris de murailles gallo-romaines parfaitement caractérisées ; c'était une chambre à peu près carrée, d'environ 6 mètres de côté. Il est probable que, touchant à la voie romaine, cette ruine ne pouvait être qu'une maison, une de ces stations où les voyageurs trouvaient pour eux et leurs chevaux la nourriture et le repos. La voie remonte ensuite sur le coteau opposé aux Panduats, s'éloignant d'environ 200 mètres de la grande route, et vient passer entre les deux villages de Neuville, à l'extrémité d'un champ nommé les Levées (n° 198, section I du cadastre de la commune de Chassemenil).

De Neuville, elle vient en ligne droite sous la maison du Bas-Cluzeau, où elle disparaît. Elle se dirigeait ensuite vers le moulin de la Papeterie, passait la Bouzanne dans un gué qu'on reconnaît au-dessus du barrage du moulin; grimpait à mi-côte le long du coteau qui fait face à Connives, et se dirigeait en ligne droite jusqu'à Saint-Marcel. C'est dans une vigne, entre Neuville et le Cluzeau, que

j'ai fait exécuter des fouilles pour retrouver le chemin romain. Cette recherche était facile d'ailleurs, car tous les vignerons que j'ai consultés le connaissaient sous le nom de chemin de César. On le rencontre à environ 40 centimètres de profondeur, sous le sol ameubli de la vigne ; il est intact, et quand il fut déblayé, il apparut avec ses bordures de pierres et le sable durci de sa chaussée. Les ingénieurs qui l'ont construit, ont suivi à la lettre les conseils de Vitruve.

Une coupure profonde, en travers, a permis d'en reconnaître toutes les couches. Sur un sol de terre franche et solide, on a placé d'abord un lit de grosses pierres de 40 à 50 centimètres d'épaisseur : c'est le *stratumen* ou fondation ; puis une couche de petits cailloux, de pierres brisées menu, de 10 à 15 centimètres ; c'est la *ruderatio ;* plus haut, une troisième couche, appelée *nucleus,* est composée de gros sable, de tuiles pilées, de débris de poteries, le tout uni par un bain de mortier ; cette couche est d'une telle dureté, que le pic s'y enfonçait à grand'peine. Enfin la quatrième couche, ou *summa crusta,* est composée d'un lit de sable. De chaque côté sa chaussée est maintenue par des blocs de pierres, posés de champ, et reposant sur le sol, d'une longueur variant entre 20 centimètres et 2 mètres, sur une largeur d'une trentaine de centimètres. La largeur totale de la route, à l'endroit fouillé, est de 6 mètres ; ailleurs elle n'a guère que 5 mètres, quelquefois un peu moins, mais il est probable que cette différence ne provient que de l'enlèvement des bordures en pierre de taille, qui n'existent plus partout où la voie est apparente.

Un monument précieux nous indique l'époque de la construction de cette voie. C'est, comme je l'ai dit plus haut, une borne milliaire trouvée à Chauvigny (Vienne).

Cette pierre était enfouie dans le cimetière et servait de tombe ; on l'avait taillée et creusée en auge, comme il est arrivé à un grand nombre de bornes de ce genre, et entre autres à celles d'Alichamps (Cher).

Elle est aujourd'hui déposée au musée de Poitiers, et l'on y lit ces mots, épargnés par le tailleur de pierre du moyen âge.

IMP. CAES. DIV....	Imperator Cæsar, divi Hadri.
ANI. FIL. DIVIT....	Ani filius, divi Trajani
PARTHIC. NEPO...	Parthici nepos, divi
NERVAE. PRON..	Nervæ pronepos, Titus Ælius
HADRIAN. ANT..	Adrianus Antoninus
AVG. PIVS. P. M. T.	Augustus, pius, pontifex maximus, tribunitiâ
III.	Potestate III, consul III
FIN	Jusqu'à Fines
XI (1)	XI lieues.

Or, d'après *l'Art de vérifier les dates*, l'empereur Antonin fut élevé au tribunat et au consulat, pour la troisième fois, l'an de Rome 893, et de J.-C. 140. C'est

(1) Cette inscription est donnée par M. de Longuemar, dans le tome 28 des *Antiq. de l'Ouest*, p. 131, et indiquée par M. de Caumont, dans l'*Archéologie gallo-romaine*, p. 38. Ces deux savants pensent qu'à l'avant-dernière ligne il faut lire : « depuis Fines, » ce qui n'aurait aucun sens, attendu que d'après l'*Itinéraire* et la *Table de Peutinger*, toutes les distances sont indiquées sur cette voie, depuis le point de départ, Bordeaux, en marchant sur Autun. Enfin, quoi qu'il en soit, que l'on compte à partir de Chauvigny vers Ingrandes, ou d'Ingrandes vers Chauvigny, la distance sera toujours la même, XI l. g., et nous serons toujours dans le vrai.

donc à cette époque que fut construite la route de Poitiers à Argenton.

2° VOIE D'ARGENTON A LIMOGES.

Cette voie est indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin* (p. 161 et 162) sous la rubrique de Bordeaux à Argenton, avec 187 lieues gauloises de parcours. L'*Itinéraire* commet une erreur en signalant 21 lieues seulement entre Argenton et Limoges; c'est 41 qui est le chiffre véritable. La voie quitte Argenton vers le milieu du faubourg de Saint-Étienne, traverse la Creuse, et marque son passage sur la rive gauche par une profonde tranchée creusée dans le rocher. Elle se dirige ensuite vers Font-Furat et, à peu de distance de ce domaine, se divise en deux branches; l'une, dont nous n'avons pas à nous occuper, continue directement au sud, aussi vers Limoges, par Celon, la Villefranche, etc., et Breth, probablement l'ancien Pretorium. La seconde branche, qui traverse notre arrondissement, fait une forte courbe vers le sud-ouest, touche au Terrier-Joli, laisse à droite la Boudre, à gauche Montferery et Forges, près du passage de la Sosne, près la Puychallerie, sépare ensuite les communes de Luzeret et de Sacierges, arrive au Colombier, suit le chemin du Plaix et traverse l'Abloux au moulin du Châtellier. Après une forte courbe, la voie passe entre Chenier d'un côté, les Barrots et la Barre de l'autre, le Cluzeau, et franchit l'Anglin au pied du coteau de Chaillac, où elle disparaît. Ses traces redeviennent apparentes à quelque distance, près du village de la Bissonnière, auprès du Bois-Joli et du domaine des Loges. Un peu plus loin, elle sert de limites aux communes de Chaillac et de Bonneuil, puis à celles de Bon-

neuil et de Beaulieu, et pénètre dans le département de la Haute-Vienne, en traversant la Bénaise au-dessus de Jouac et près du village de Chez-Palant.

3° VOIE DE TOURS AU BLANC.

De Tours (Cæsarodunum), une route se dirigeait vers Port-de-Piles, sur la Creuse, et là, se divisant en deux sections, tendait d'un côté vers Poitiers par Ingrandes-sur-Vienne (Ingorandis), Antran (Interamnis), Cenon (Sanno) et Jaulnai (Jelnacum); de l'autre vers le Blanc, en côtoyant la Creuse, par la Haye, et à travers les communes d'Abilly, de la Guerche, de Barrou, de Chambon, de la Roche-Pozay, Izeure et Tournon. (Voyez *Topographie de la Touraine,* par M. Mabille, p. 55-58.) A Tournon, la voie entrait sur le département de l'Indre, passait probablement dans les jardins de l'abbaye de Fontgombaud, où l'on a trouvé deux pierres à moudre le grain, des débris de tuiles à rebords, des monnaies romaines d'or et d'argent, etc.; puis s'élevant au-dessus du village, sur le sommet du coteau, traversait le territoire de Pontigny-Saint-Pierre, à gauche de Bénavent, de Mont-la-Chapelle, où de nombreux vestiges d'habitation se rencontrent dans les cultures, et venait se relier au Blanc, en bas de la rue du Gué, à la voie de Poitiers, à l'endroit où cette voie traverse la Creuse. On a remarqué sans doute les noms significatifs de Pouligny (Pauliniacum), la villa, la demeure de Paulin; de Bénavent, qui correspond au village d'Avant, proche du Blanc, sur la voie d'Argenton, l'arrivée, l'heureuse arrivée. C'est par ce chemin de Tours, qu'après avoir été baptisés par saint Martin, les

saints patrons du Blanc, saint Genitour et ses frères, sont venus dans cette ville subir leur martyre.

4° VOIE D'ORLÉANS A LA ROCHE-POSAY.

A son arrivée à Chabris (Gabris), la voie d'Orléans se bifurquait à l'est sur Bourges, et au sud-ouest sur Villantrois (villa in Strata), Cloué (Claudiomagus), et Estrées (Strata-Strada). Estrées, dans les temps anciens, devait être une station importante. Comme à Ciron, sur la voie de Poitiers à Argenton, on trouve, à quelques pas de la voie, un lampadaire, ou fanal des morts, élevé au milieu d'un vaste cimetière. Il y a quelques années, au pied du fanal d'Estrées, un ouvrier m'a montré un crâne, qu'il avait recueilli quelques jours auparavant, dans lequel était encore adhérente la lame d'un petit scramasaxe en bronze. C'était peut-être la tête d'un de ces moines du couvent de Saint-Sauveur d'Estrées, dévasté en 935 par les Madgyars. Ces barbares avaient envahi le Berry par cette antique voie toujours fréquentée. (*Hist. du Berry,* par Raynal, tome I, p. 336.) Le fanal d'Estrées, de même que celui de Ciron est de la fin du XIIe siècle, mais il offre cette particularité curieuse, que le sommet de sa colonne est couvert par la meule de dessus d'un treissalithe; c'est sur cette meule, qui fait rebord à l'extérieur, qu'est bâti le petit cône qui couronne l'édifice.

Vers les dernières maisons d'Estrées, la voie romaine est bien conservée ; elle a encore ses bordures, qui sont de fortes et longues pierres dures ; elle mesure à peu près 4 mètres de large.

Là, la voie se bifurque une seconde fois : la branche de gauche s'en va, au sud, par Vendœuvres (Vendita opera)

et Méobec (Mille pecus), se relier vers le Cluzeau à la voie d'Argenton ; la branche de droite, inclinant d'abord au sud-ouest, puis tout à coup à l'ouest, se dirige vers Subtray (Sub strata), près de Mezières (Maceria); ensuite elle devait passer sur le territoire de Paulnay, vers le domaine de Saint-Julien, où l'an dernier on a trouvé, dans un labour, des traces de sa chaussée et de grands amas de briques et de tuiles à rebords ; puis au-dessus de Martizay, où l'on rencontre chaque jour des tombes anciennes et des débris de murailles ; enfin, pénétrant dans l'Indre-et-Loire, elle aboutit à Bossay, et de là à la Roche-Posay. (Voy. Mabille, *loc. cit.*, 59 ; de la Tramblais, *id,* n° VI ; Raynal, *Hist. du Berry*, I.)

5° VOIE D'ORLÉANS A POITIERS PAR LE BLANC.

En un point que je ne saurais déterminer, mais probablement tout près de Subtray, une dernière branche se détache de la voie qui vient d'être indiquée, et se dirige sur le Blanc, pour de là communiquer avec Poitiers. Ce tronçon passerait par Saint-Michel et Saint-Cyran, autrefois Longoretum, où le leude Flaocad possédait une maison et un vaste domaine, au milieu des grandes forêts de la Brenne. Dagobert lui-même avait un pied-à-terre à Longoret, qu'il donna à son parent Sigiran, depuis saint Cyran, pour y fonder un monastère. C'est ce lieu qui devint plus tard si célèbre dans les annales du jansénisme.

M. Mabille fait remarquer avec raison que les habitations d'aussi puissants seigneurs ne pouvaient exister qu'à proximité des grandes voies de communication. Or, au VIIIe siècle, époque à laquelle a été écrite la vie de

saint Cyran, il n'y en avait pas d'autres, surtout dans les pays comme la Brenne, que celles construites par les Romains. Il faut donc admettre que la voie dont nous parlons passait près de Saint-Cyran (Voy. Mabille, *Topogr. de la Touraine*, p. 58.)

Cette voie se dirigeait ensuite sur la chaussée du grand étang des Cinq-Bondes, où une fouille l'a fait découvrir, il y a quelques années; puis sur le territoire de Lingé, près du domaine du Tertre, où l'on rencontre chaque année de nombreuses tuiles à rebords; puis sur la commune de Douadic, vers la Grave, Brillebault et les Chizeaux (Casa, Casalia), noms qui se retrouvent sur toutes les voies romaines. Entre ces derniers villages et celui de la Jarrige, j'ai découvert de nombreux restes de constructions gallo-romaines; les murailles s'étendent sur une surface de plus d'un kilomètre de long, sur 4 à 500 mètres de large; je reviendrai sur ces ruines. La route devait enfin se diriger sur Beaugi, Montaigu, et arriver au Blanc, en s'embranchant au-dessus de la ville, vers le cimetière, sur la voie de Poitiers à Argenton.

Cette dernière voie, aboutissant d'un côté au Blanc, sur le chemin de Poitiers, de l'autre remontant par Estrées et Chabris vers Orléans, établissait la ligne la plus directe entre Paris et Bordeaux. Un fait qui ne manque pas de piquant, c'est que quand nos ingénieurs, ces dernières années, ont fait leur tracé de chemin de fer entre Chabris et le Blanc, ils ont suivi pas à pas, sans s'en douter, le tracé des ingénieurs romains.

II.

VILLES ET HABITATIONS GALLO-ROMAINES.

1° *Villa du Blanc.*

A tout seigneur tout honneur! Il est donc juste de commencer notre recherche des villes et autres restes de l'occupation romaine, dans l'arrondissement du Blanc, par le chef-lieu.

Le nom du Blanc ne se trouve cité ni dans l'*Itinéraire d'Antonin*, ni dans la *Table de Peutinger;* pourtant, dès les premiers temps de la conquête, les Romains durent avoir en ce lieu un établissement considérable. Le passage de la rivière à protéger et à défendre, la proximité de la frontière de deux provinces remuantes et souvent ennemies, la configuration du sol, tout leur en faisait une loi; enfin la multiplicité et l'importance des voies qui venaient y converger, en sont une preuve.

Veut-on nous permettre d'exposer notre pensée, touchant les raisons et l'époque de la fondation du Blanc? Nous avons dit plus haut que nous regardions Ingrandes comme le poste avancé, la forteresse de refuge des Bituriges, sur la frontière des Pictaves, pendant la domination gauloise et au commencement de la conquête. Dans ce temps de troubles et de combats, sans cesse renaissants, les causes de destruction étaient fréquentes; la forteresse aura péri. Cependant la limite de la province ne pouvait rester à découvert; il était important de la mettre à l'abri d'un coup de main, d'une incursion soudaine; il était non moins sage de protéger tant de voies qui commandaient tout le pays. Ces motifs et bien d'autres encore sans

doute, firent rechercher une position plus forte, un coteau plus abrupt, d'un plus difficile accès et d'une défense plus assurée. Ne pourrait-on pas dire, sans invraisemblance, que c'est alors, probablement, qu'a été bâtie la forteresse du Blanc?

Un fait qui peut sembler bizarre à première vue, mais pourtant qui est aujourd'hui incontestable, c'est que les Gaulois, bien avant l'occupation romaine, et même après la conquête, se servaient pour écrire leur idiome national des caractères de la langue grecque, et qu'ils avaient emprunté un certain nombre de mots à cette langue.

On trouve facilement les raisons de cette particularité dans les relations nombreuses établies entre la Gaule et la Grèce, relations dont les historiens nous ont transmis le souvenir.

Le géographe Strabon atteste que « les Rhodiens fondèrent des colonies dans les Gaules 1224 ans avant J.-C. » Sans admettre une aussi haute antiquité, ce témoignage ne nous est pas moins précieux.

D'après Trogue-Pompée, « ce furent des Phéniciens, fondateurs de Marseille (600 avant J.-C.), que les Gaulois, dépouillant leur barbarie, apprirent la politesse des mœurs, l'art de labourer les champs, de fermer les villes de murailles, de vivre avec les lois et non avec les armes, de tailler la vigne et de planter l'olivier..., de sorte qu'il ne semblait pas que la Grèce fût venue dans la Gaule, mais que la Gaule eût été transportée dans la Grèce. »

Parmi les Gaulois, les Bituriges participèrent des premiers à cette régénération. Il ne faut pas oublier que ce fut Bellovèse, l'un des neveux d'Ambigat, roi des Bituriges, et chef suprême de l'empire des Gaules, qui, marchant sur l'Italie, détermina les Saliens à céder aux Phocéens le territoire sur lequel ils bâtirent Marseille. Ce

service établit entre Bourges et la cité nouvelle des rapports étroits d'amitié et de commerce. Pendant de longues années, les jeunes Bituriges allèrent se former aux sciences parmi les Massaliotes, tandis que les trafiquants des deux nations venaient échanger entre eux les produits de la Grèce et du Berry.

On ne doit donc pas s'étonner de voir nos aïeux adopter les formes du langage de leurs maîtres en civilisation, après leur avoir emprunté leurs arts et jusqu'à leurs monnaies. Les premières pièces d'or ou d'argent, en effet, qui eurent cours dans notre pays, dans ces temps reculés, sont une imitation, plus ou moins heureuse, du type de Philippe, et offrent l'image du bige macédonien. (360-336 av. J.-C.)

Ces détails n'étaient pas inutiles pour montrer que nous ne soutenons pas un paradoxe, et que nous ne sommes pas loin de la vérité en attribuant à la ville du Blanc une étymologie grecque.

Oblincum, dont on a fait *Oblinc*, *Oblanc*, *Oublanc*, puis *lou Blanc*, le Blanc, ne serait que la forme adoucie et latinisée du mot grec *oplikon*, qui lui est d'ailleurs presque identique, et qui signifierait : la forteresse, l'arsenal. Les racines de ce mot *oplon*, objet d'équipement, arme, surtout arme défensive, et *ta opla* le camp, la garnison, autorisent parfaitement cette supposition.

Une bourgade peu étendue, comme était celle d'Ingrandes, *Fines*, peut-être détruite, puis habitée de nouveau, sans laisser beaucoup de traces de son existence antique ; il ne pouvait en être de même d'un établissement considérable comme était le Blanc ; ses vestiges devaient être plus nombreux, ses restes plus apparents ; l'événement l'a prouvé. A différentes époques, en creusant des fondations de maisons, sur la place du Blanc, on trouva de nom-

breux débris de tuiles à rebords, quelques restes de murailles, des vases de formes diverses, et un objet grossier, qui ne pouvait être que l'enseigne d'un mauvais lieu. Plus récemment, dans les travaux de construction de la route de Blois, le long de la voie d'Argenton, on mit à découvert plusieurs cercueils en plomb et en pierre; des vases en terre de différentes couleurs, et deux fioles lacrymatoires en verre. (Voy. M. de la Tremblais, *Esquisses pitt. art.*, *le Blanc.* — *Voies rom.* n° 1.)

En 1867, dans la ville haute, on rencontra des fragments de tuiles romaines, quelques fondations, et une monnaie d'argent de Maximin, avec la Diane Chasseresse. Enfin, en 1870, au mois de janvier, à l'extrémité de la ville, le long de l'ancienne rue de Ruffec, on trouva les restes considérables d'une riche villa.

Le site était admirablement choisi pour une belle installation, pour la demeure d'un riche patricien. Les constructions se trouvaient abritées, au nord, par un coteau élevé, vigoureusement ondulé, autrefois couvert de futaies, et au sommet duquel passe la voie romaine de Poitiers à Argenton, encore intacte aujourd'hui. En face, sur une largeur de deux cents mètres à peu près, s'étend une prairie en pente, dont les eaux calmes de la Creuse viennent baigner la rive. La voie, après avoir suivi une ligne régulière de l'est à l'ouest, parallèle à la Creuse, si on la suit en allant d'Argenton vers le Blanc, longe la ville au nord et fait tout à coup un brusque coude vers le sud, pénètre dans la ville par la rue des Alouettes, nom qui rappelle peut-être la fameuse légion gauloise de ce nom, comme à Issoudun et à Besançon, puis par celle du Gué, où elle atteint la rivière. C'est en tête du rectangle allongé, circonscrit par la voie de la Creuse, que se trouvent les murailles qu'on vient de mettre au jour, et ces ruines

sont certainement celles d'une des premières maisons de la vieille cité. En fournissant des ouvriers au propriétaire du terrain, j'obtins, à grand peine, le droit de faire des fouilles ; voici le résultat de ces recherches.

On mit à découvert, du nord au sud, deux longues murailles parallèles, d'environ 40 mètres de long, reliées en deux endroits par des murailles transversales, allant de l'est à l'ouest, et formant d'abord l'appartement n° 3. Dans l'angle G, la base des murs était revêtue d'un rang de tuiles, de 45 centimètres de hauteur, sur 35 de largeur posées de champ, côte à côte, scellées au moyen d'une couche épaisse de mortier, et attachées, pour plus de solidité, avec des clous longs et minces. Pour que ce lambris fût plus régulier, on avait enlevé, avec soin, au marteau, les rebords saillants des tuiles. Au-dessus de ce revêtement, le mur était enduit de mortier fin, teinté en jaune, avec des filets bruns et verts. Le sol était recouvert de carreaux en brique, de 21 centimètres carrés, de couleur brun foncé.

Un peu plus loin, au-dessus d'une épaisse couche de béton, on remarquait un carrelage en tuiles posées à plat fortement usées par le frottement des pieds. En remontant au nord, à la suite de l'appartement n° 3, on trouvait l'appartement n° 2, mesurant 7 mètres de long, sur 5 de large ; son sol était recouvert d'une couche de béton, avec un enduit de sable et de chaux très-fin et poli; les murs, sans revêtement de tuiles, étaient teintés de rouge. Un peu plus haut, la salle n° 1 avait 1 mètre de contre-bas avec les appartements qui la joignaient. C'était la plus ornée et celle qui a donné le plus de restes curieux. Elle était en carré de 5 mètres sur chaque face, et terminée, à l'une de ses extrémités, en hémicycle de 2m10 de profondeur. Son sol, dans toute son étendue, était noirci par la fumée et la

suie, circonstance qui s'explique parfaitement par la présence d'un hypocauste. Malheureusement tout le plancher supérieur était écroulé, et il ne fut pas possible de trouver un seul des supports en place. Dans le déblais, on en rencontra pourtant des débris nombreux et d'une forte dimension, unis encore par un mortier solide et résistant. Ces supports étaient placés à peu près à 35 centimètres les uns des autres ; ils avaient 65 centimètres de hauteur, et étaient formés de carreaux de 21 centimètres de côté, placés carrément les uns au-dessus des autres, avec un joint très-épais de mortier. Ils étaient réunis entre eux et recouverts au moyen de grandes briques brunes, très-dures, de 5 centimètres d'épaisseur sur 40 centimètres de côté. Le sol supérieur était formé d'abord d'une épaisse couche de mortier jaunâtre, puis d'une couche plus mince légèrement rosée et très-fine, dans lesquelles on remarquait de la poussière de tuiles broyées. Le fourneau de l'hypocauste, placé en bas de cet appartement, à droite, s'ouvrait en dehors dans une petite excavation murée ; il était construit entièrement en briques, soigneusement appareillées, et avait 45 centimètres de large, sur 50 de hauteur. Il s'avançait dans le sous-sol, en s'élargissant au moyen de deux murettes en carreaux pareils à ceux des piliers de soutènement.

Au milieu de la masse de décombres qui remplissaient cette salle, bouleversée comme à plaisir, on trouva de nombreux débris de moulures en plâtre, avec un noyau central en mortier rouge ou jaune. Dans l'une d'elles, pour plus de solidité sans doute, le plâtre était relié aux deux mortiers au moyen de deux clous à larges têtes et bifurqués à l'autre extrémité.

Peu de temps après cette découverte, je fis bondir un archéologue en lui disant qu'on avait trouvé des orne-

ments en plâtre. Pour lui, c'était une criminelle hérésie, une impossibilité. Rien n'était plus vrai pourtant. Je sais bien que les auteurs latins sont très-sobres de détails sur le plâtre et son emploi en architecture, et que c'est à peine si l'on trouve quelques passages sur cette matière ; mais enfin l'on en trouve, et Cassiodore appelle même *gypsoplastes* les ouvriers qui moulaient le plâtre, *gypsum*. (Varr., *Epist.*, *XII.*, 7.) — Juvénal (II, 4.) donne le nom de *gypsum* à l'objet moulé lui-même. (Voy. Ant. Rich., *Dict. des Antiq. rom.*) Pline est plus explicite et moins avare de détails ; il indique la nature du plâtre, sa préparation et les usages auxquels on l'employait. (*Hist. nat.* 36, c. 24.)

Les moulures trouvées au Blanc sont donc bien en plâtre. Elles ornaient sans doute un de ces plafonds à compartiments que les Latins appelaient *camara* ou *camera* quand ils étaient faits de bois ou de plâtre, par opposition avec une voûte en briquetage ou en maçonnerie : *fornix*. (Vitruve, VII, 3. — Propert., III, 2, 10. — Rich., *Antiq.*)

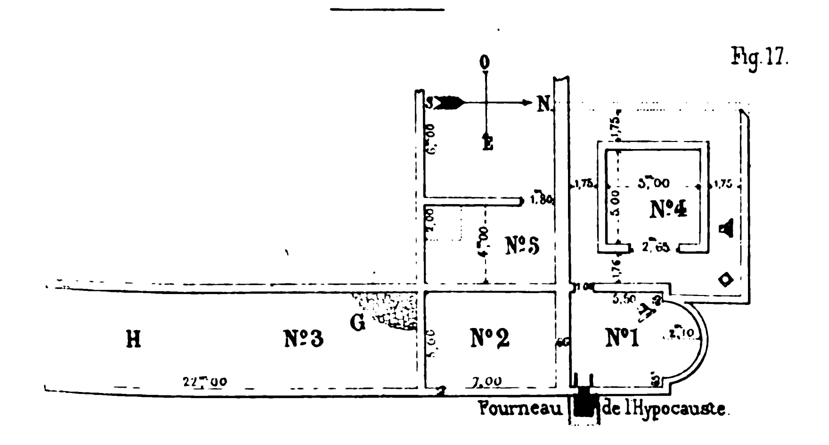
C'est dans l'un des angles de cet appartement qu'on mit à découvert le premier des quatre chapiteaux dont nous parlerons plus tard; on y trouva aussi la base en pierre d'un petit piédestal, destiné probablement à supporter une statue.

A gauche des bâtiments que nous venons d'indiquer, d'autres constructions s'étendent de l'est à l'ouest sur une longueur de plus de 40 mètres, avec une largeur de 14 mètres à peu près, encore n'a-t-on pu en déblayer qu'une faible partie; tous les jours, dans les jardins adjacents, on rencontre des débris de nouvelles murailles.

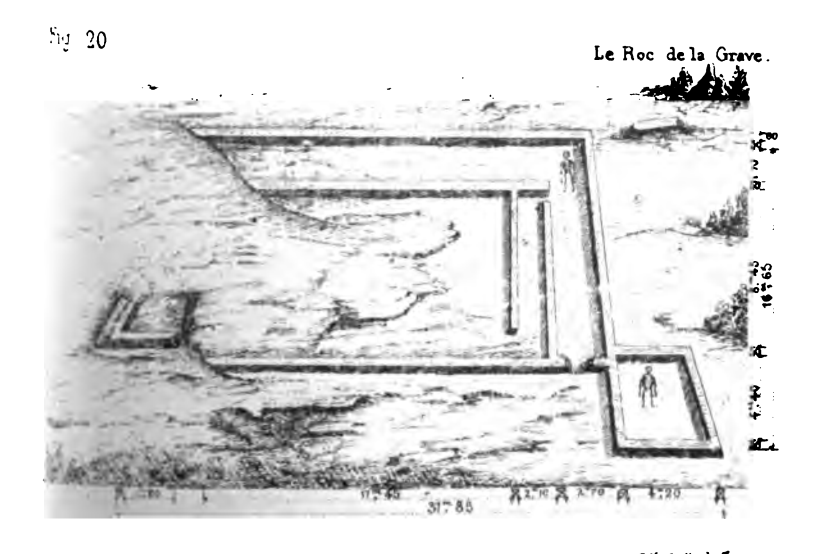
De la salle n° 1, chauffée par l'hypocauste, on accède, par une porte de 1 mètre de long, dans de vastes couloirs qui environnent de tous côtés une autre salle n° 4, de

Plan de la Villa Romaine trouvée au Blanc.

(Fouilles de 1870 et 1873.)



Villa Romaine aux environs de Douadic.



Lith. Guilland - Tours

5 mètres sur chaque face, et percée d'une porte de 2m 65. C'était là sans doute l'*atrium*, la première et la plus considérable partie d'une maison romaine. Elle était ordinairement entourée de galeries supportées par des colonnes; c'est là que se réunissait la famille, qu'on recevait les visites, qu'on exposait les statues des ancêtres et les images des dieux domestiques. Ce qui nous confirme dans cette supposition c'est que l'on a trouvé deux beaux chapiteaux dans l'un des angles de cet appartement. Un quatrième chapiteau a été découvert plus tard dans une autre partie des ruines. Ces quatre membres d'architecture seraient la preuve que l'atrium en question était de ceux qu'on appelle *tetrastyle*, parce que le toit en était supporté par quatre colonnes, une à chaque angle de l'impluvium.

En avant de cette salle n° 4, se trouvaient deux autres appartements; l'un, n° 5, de 4 mètres de large, sur 7 mètres de long, a son angle inférieur, sur une étendue de 4 mètres carrés et de 2 mètres de profondeur, tout rempli de grosses pierres perdues, mobiles, mélangées de cendre et de charbon. Le reste du sol de l'appartement était carrelé en tuiles; l'autre, plus à gauche, n'a pu faire l'objet d'aucune remarque. C'est là que se sont arrêtées les fouilles de 1870. Le propriétaire, qui avait hâte de jouir de son terrain, s'est empressé de faire détruire toutes ces murailles.

Au commencement de 1873, un second propriétaire, en établissant un jardin, a retrouvé le prolongement de notre villa, et la suite des mêmes constructions. Cette nouvelle découverte n'offre pas d'autre intérêt qu'une chambre, n° 6, dans laquelle on a rencontré quelques fragments de mosaïques détachés du sol, et composés de cubes de 1 centimètre de côté, noirs, rouges et blancs.

Il nous reste à décrire les chapiteaux dont il a été question déjà : ils sont au nombre de quatre. Leur tailloir mesure 61 centimètres sur leur face; le fût, 30 centimètres de diamètre; du sommet du tailloir en bas de l'astragale, on compte 41 centimètres. Une portion de fût, de 32 centimètres, est adhérente au chapiteau. Les moulures sont fort simples ; ce sont deux gorges un peu plates, séparées l'une de l'autre, ainsi que du tailloir et de la frise, par deux baguettes. La gorge la plus



rapprochée du tailloir est couverte de larges fleurons, en demi-cercle; deux des frises sont ornées de petits caissons en carré, taillés en creux; les deux autres, d'espèces d'amandes inclinées sur le côté; deux des fûts sont chargés de feuillages imbriqués, la pointe tournée

en bas, comme dans un chapiteau trouvé à Périgueux et figuré dans l'*Archéologie gallo-romaine* de M. de Caumont, p. 88, et sur les débris de la colonne de Champlieu. (*Cong. archéolog. de France,* 1850, p. 274.) Dans les autres fûts, les feuillages sont relevés vers le haut, comme sur les colonnes de la porte de Lyon, à Bourges. (*Arch. gallo-rom.*, p. 88.)

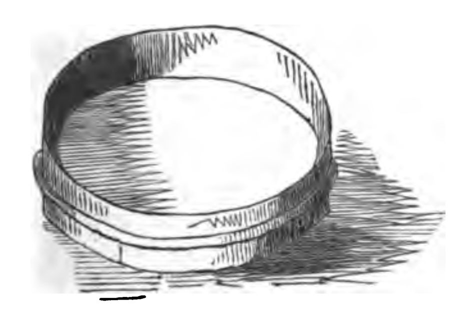
Ces chapiteaux sont de la même famille et presque de la même mesure que le chapiteau célèbre de Neris, conservé au musée de Moulins. (*Bull. mon.,* t. XXII, p. 67, et t. XXXV, p. 661.) Ils ont les mêmes profils, à une moulure près, que ceux de Saincaize, déposés au musée de Nevers. (*Bull. mon.,* t. XXXV, p. 659.) Nous cherchions, il y a un instant, à quelle époque pouvait bien remonter la ville du Blanc. Ces débris de colonnes vont nous fournir de précieux renseignements. Nous avons dit qu'ils étaient identiques aux colonnes et aux chapiteaux trouvés à Saincaise en 1861 ; or les ruines de Saincaise recouvraient deux bustes d'Adrien (117-138), et de Marc-Aurèle (161-180) ; si nous rapprochons ces dates de l'époque de la construction de la voie de Poitiers à Argenton, que nous a donnée la borne de Chauvigny, l'année 140, nous serons autorisé à penser que la ville du Blanc était déjà florissante vers le milieu du IIe siècle.

2° *Villa gallo-romaine près de Douadic.*

A 2 kilomètres à peu près de Douadic, à gauche et près du chemin de Lureuil, s'étend une vaste plaine nommée les Petits-Cimetières. De mémoire d'homme ou d'après la tradition, jamais l'on a vu enterrer personne en ce lieu ; ce nom doit donc être ancien. De tout temps, en cultivant

la terre, on a trouvé dans ces champs de nombreuses et longues murailles; les villages de la Jarrige, de Brillebaut, les domaines de la Grave et de la Cave, les ont exploitées pour leurs constructions ou pour l'entretien des chemins; et cependant encore aujourd'hui, au mois de juin, quand le seigle ou le blé commencent à monter, on remarque de vastes lignes où la plante est moins verte, moins vigoureuse et plus basse; c'est là encore que se trouvent des murailles ou, à peu de profondeur du sol, le pavé des appartements. Pendant deux hivers, dans deux héritages laissés libres par les cultures, j'ai tenté des fouilles, et de nombreuses fondations ont été mises à découvert. Ce sont trois longues murailles de 26 mètres de long, formant un rectangle de plus de 8 mètres de large, et un couloir de 2m70. Deux nouvelles murailles placées transversalement dans l'intérieur, à droite, forment deux autres couloirs de 2m10 et 2m70. L'angle, de ce même côté, est flanqué d'un appartement de 4m20 sur 4m40. Au milieu des décombres de toute nature, deux squelettes ont été trouvés, reposant à nu sur le sol même d'un appartement, recouvert d'une couche de mortier blanc, fin et poli. Outre les débris de vases en terre rouge à feuillages, de poterie jaune, noire, j'ai rencontré deux vases entiers, noirs, sur l'un desquels on a tracé à la pointe un M majuscule. Mes ouvriers m'ont remis aussi un cep d'esclave, ou grand anneau de fer, de 7 centimètres 1/2 de diamètre. Sa face extérieure est munie d'une nervure en saillie d'un demi-centimètre. Sur l'oxyde qui recouvre tout cet engin, on remarque de légères stries, comme si un morceau de bois l'eût enveloppé, et, en se consommant, y eût imprimé ses fibres. La même particularité s'est rencontrée sur d'autres anneaux du même genre. Enfin l'on a trouvé encore deux grandes perles en verre émaillé, l'une

jaune foncé et brun, l'autre jaune pâle et bleu; une perle en plomb, une autre en ambre et une dernière en verre



transparent rose, avec des nervures blanchâtres. Des perles de ce genre ont été signalées à Jublains, à Lisieux, à Tourly, canton de Chaumont, et à Cugny (Aisne). (Voy. *Bull. monum.*, t. XXXII, p. 619-630, et t. XXVII, p. 351 et 374.)

Dans beaucoup d'autres lieux de Douadic, le long du ruisseau du Suin, dans le bourg même, on rencontre fréquemment des débris de tuiles, des restes de murs, mais ces ruines ont été tellement bouleversées, qu'il n'est jamais possible de reconnaître leur forme ou leur destination primitives.

3° *Monuments funéraires.*

Les monuments funéraires de l'époque d'incinération sont fort rares dans nos contrées. Jusqu'à ce moment, on n'a encore trouvé que deux puits à sépulture dans cette portion de l'Indre : le premier à Méobec, le second à

Paulnay. Tous deux ont été fort mal explorés; on y a remarqué cependant de nombreux restes de charbon et d'ossements calcinés, des fragments d'os de gros animaux, et des vases en terre, plus ou moins grossiers. L'un de ceux qui proviennent de Méobec, et que je possède, est en terre brune, très-cuite et très-dure; il a la forme d'une petite cruche avec une seule anse et un appendice pour verser l'eau, au sommet de la panse. Sa hauteur est de 16 centimètres, et son diamètre de 9.

Les boîtes en pierre ne sont guère plus communes, mais on en trouve un certain nombre aux environs de Saint-Benoît-du-Sault. J'en ai vu deux, à la Châtre-l'Anglin et à Prissac. Ce sont de gros blocs cylindriques percés à leur sommet d'un trou rond d'environ 15 centimètres, destiné à recevoir l'urne ou le vase contenant les débris du bûcher; les couvercles manquaient. M. le docteur deBeaufort a fait sur ces sortes de sépultures un travail savant et complet, inséré dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest,* tome XIX. Je n'aurai pas l'imprudence, après lui, de m'arrêter sur ce sujet. Je me contenterai d'ajouter qu'il y a dix-sept ans, j'ai trouvé de nombreuses boîtes en tout pareilles à celles-ci, entre Saulzay-le-Potier et Faverdines (Cher). Les couvercles étaient tantôt une dalle plate arrondie dans son pourtour, tantôt une pyramide un peu plus large que haute. Le monument funéraire le plus remarquable du département de l'Indre et du Berry, se trouve dans la commune de Sauzelles, à une lieue et demie à peu près du Blanc. Il est placé au milieu du coteau abrupt qui domine la Creuse, entre le château de Rochefort et le moulin de Mijeau, en face du village de Bénavent et de la voie romaine de Tours au Blanc. C'est un vaste rocher dont on a taillé perpendiculairement la face. Quatre pilastres cannelés,

accostés vers leur tiers supérieur de consoles, sur lesquelles reposent des cintres, aussi cannelés, forment trois niches peu profondes. Chacune de ces niches est occupée par une statue en ronde-bosse, d'un fort relief. La première statue, à gauche, couverte d'une longue tunique qui descend jusqu'aux pieds, est tellement délitée, qu'il est impossible de lui donner la moindre attribution. La seconde représente un homme, nu-tête, vêtu d'un habit plus court, qui laisse les jambes à découvert ; il porte dans ses bras un animal qui paraît être un chien. Le troisième personnage est une femme. Ses cheveux sont roulés en large bourrelet autour de sa tête ; une longue robe pend jusqu'à ses pieds, et de la main droite elle tient devant elle un vase en forme d'aiguière. A côté d'elle, une petite stèle supporte un chien assis.

Au-dessus de ces trois niches règne une frise étroite, aussi cannelée en long ; plus haut enfin, un peu en retraite, une inscription sert de couronnement. Malheureusement les lettres, belles capitales romaines, sont tellement rongées par le temps et la mousse, qu'il est bien difficile de pouvoir trouver un sens à ces lignes. On lit facilement pourtant ces mots : DIS MANIB... MONIMENTVM... VXORI..., qui semblent indiquer que le monument a été consacré aux dieux mânes, et à la mémoire d'une épouse regrettée. En bas une large marche, ménagée dans la pierre, sert comme de base à toute cette composition, qui mesure près de 4 mètres de large, sur 3 mètres de haut. Ce rocher est encadré au milieu d'un fouillis de lierres, de mousses, d'arbustes et de verdure, d'un effet superbe, et qui offrent un vigoureux contraste, par leurs masses sombres, avec la teinte gris pâle de la pierre.

4° *Nomenclature des lieux où il a été trouvé des débris gallo-romains, ou dont les noms se rapportent à l'occupation romaine.*

CANTON DE BÉLABRE. — Lignac (Liniacum), la demeure la villa de Linus ; Prissac (Prisciacum), la villa de Priscus ; Jovard (Jovis ara), débris de murailles, de tuiles, monnaies romaines.

CANTON DU BLANC. — Le Blanc (Oblincum). Outre les ruines gallo-romaines et des vases de différentes sortes, que nous avons déjà fait connaître, nous devons citer encore, le long de la voie romaine de Poitiers à Argenton, les noms des localités suivantes : la Villerie (villa villaria); les Chezeaux (casa casalia); nous retrouvons ce dernier nom auprès de Saint-Gaultier et de Douadic : Avant (adventus), l'arrivée; et du côté opposé du Blanc, sur le chemin de Tours : Benavent (bonus adventus), l'heureuse arrivée. — Commune de Ciron : Châtre (castra castrum) ; sur le domaine des Bois, restes considérables de murailles, tuiles courbes et à rebords, chaînes et soc de charrue trouvés en 1865; Pouligny-Saint-Pierre (Pauliniacum), villa de Paulinus. — Commune de Douadic : la grande villa décrite précédemment, ruines gallo-romaines dans les jardins du bourg, à Salvert, à la Varenne et au Fresne. — Commune de Rosnay : tuiles à rebords et murailles au Boucher. — Commune d'Ingrandes : à Beauregard, vaste camp romain avec fossés et cavalier. — Commune de Ruffec-le-Château : près de la voie de Poitiers à Argenton, tumulus; il y avait là aussi, sans doute, un castrum antique, qui aura donné son nom au chef-lieu de la commune ; auprès du bourg, on remarque

dans le lit de la Creuse les débris d'un pont, que quelques antiquaires font remonter jusqu'à l'occupation romaine, et qui aurait fait, dans ce cas, communiquer la voie au castrum en question. Dans des chartes du XIIe siècle, Ruffec est appelé Castrum de Roffec, Roffiacum (castrum).

CANTON DE MÉZIÈRES-EN-BRENNE. — Mézières (maceriæ); Subtray (sub strata ou strada). — Commune d'Azay-le-Ferron : auprès du domaine de Saint-Julien, vestiges de la voie d'Estrées à la Roche-Posay, murailles, amas de tuiles, débris de poteries. — Commune de Saint-Michel-en-Brenne : dans le bourg, un grand tumulus ; quelques monnaies romaines. — Commune de Villiers (villaria villa) : restes de la voie romaine à la Roche-Posay.

CANTON DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT. — Chaillac (caïacum), villa de Caius : la voie d'Argenton à Limoges passe auprès de ce bourg ; non loin de là se trouve le Cluzeau, villa de Clausis ou Closis, aussi le long de la même voie, la Châtre-l'Anglin, castra.

CANTON DE SAINT-GAULTIER. — Sur la voie de Poitiers à Argenton : les Chezeaux (casalia), le Cluzeau, villa de Clausis ; Chitray (citra viam), ce bourg est à quelque distance de la voie ; vis-à-vis de Chitray, et touchant à la voie romaine, un camp bien conservé, au Tertre, où l'on a trouvé quelques monnaies.

CANTON DE TOURNON. — Martizay (martiziacum), quelques auteurs ont écrit : martis ædes (?). Des poteries antiques, des urnes en verre, des fragments de bronze et de fer ont été trouvés près de Martizay, en 1859, en un lieu que la tradition locale appelle la Cité ; Preuilly-la-Ville, villa de Pruliaco, près du chemin romain de Tours au Blanc. Ce nom de Ville, accolé à celui de Preuilly, ne peut signifier autre chose que villa, attendu que ce bourg ne se compose que de cinq à six maisons ; monnaies

romaines d'Auguste et d'Antonin; Mérigny (mariniacum), villa de Marinus, monnaies de Néron.

5° *Monnaies romaines trouvées dans les environs du Blanc.*

1° Auguste. 29 ans av. J.-C. 14 ap. J.-C. — Tête laurée à droite; légende rétrograde se lisant de droite à gauche : DIVVS AVGVSTVS. — ℟ Femme debout à droite tenant une lyre; de chaque côté IMP.-XII; en bas : ACT. Argent; poids 3 gr. 70 cent.

2° Tibère. 14-37 av. J.-C. — Tête laurée à droite. Légende rétrograde : TI CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS. — ℟ Femme assise tenant une lance et un rameau d'olivier. Légende rétrograde : PAX MAXIMA. Cette pièce est fourrée, et de plus elle est creuse. Elle est formée de deux plaques de cuivre revêtues de feuilles d'argent soudées sur la tranche. Un trou en bas du col de l'empereur dévoile cette fourberie. Poids : 2 gr. 89 cent. — Trouvée à Douadic, en 1870.

3° Néron. 54-68 ap. J.-C. — Tête laurée à droite. Légende : NERO CAESAR AVGVSTVS. — ℟ Jupiter assis à gauche tenant une lance et un grand sceptre. Légende : IVPPITER CVSTOS. Magnifique pièce en or; poids : 7 gr. — Trouvée à Fongombaud, en 1871.

4° Gordien le Jeune. 238-244 ap. J.-C. — Tête couronnée à droite. Légende : IMP. GORDIANVS PIVS FEL AVG. — ℟ Femme debout, tenant un bâton et une couronne. Légende : LAETITIA AVG. Argent; poids : 5 gr. 10 cent.

5° Constantin II. 337-340 ap. J.-C. — Tête diadémée à droite. Légende : CONSTANTINVS AVG. — ℟ Édifice carré, porte ouverte, supportant quatre tentes; au-dessus une

étoile à huit rais. Légende : VIRTVS AVGG; en bas : ARLS (arelates, Arles, où Constantin naquit en 316); dans le champ, à droite et à gauche ; S. F. Bronze.

6° Le même. — Tête laurée à droite, habit militaire. Légende ; CONSTANTINVS PF AVG. — ℟ Autel supportant un globe accompagné de trois étoiles. Légende : BEATA TRANQVILLITAS ; dans le champ, à droite et à gauche : C. R. ; sur la face de l'autel : VOTIS XX ; en bas : PLC. Moyen bronze.

7° Le même. — Buste, tête laurée à droite. Légende : CONSTANTINVS IVN NOB C. — ℟ Un étendard debout; de chaque côté un soldat armé. Légende : GLORIA EXERCITVS ; en bas : CONSO. Petit bronze.

8° Magnence. 350-353. — Buste, tête à droite avec l'habit militaire. Légende : DN MAGNENTIVS P.; dans le champ à gauche : A. — ℟ Dans un cercle, deux victoires couronnées, tenant d'une main un cercle appuyé sur un support ; dans le cercle, chaque mot superposé : VOT V MVLT X. Légende : VICTORIA ED.....VGETGA ; en dessous : RPLS. Moyen bronze.

M. de Beaufort cite, comme très-importantes, certaines constructions militaires romaines, élevées entre l'Indre et la Haute-Vienne ; c'est une série de tours très-rapprochées qui sont toutes du même type, carrées de forme et aux murailles épaisses. A Mondoy, où il a fait des fouilles, M. de Beaufort a trouvé un chapiteau romain. Ces petites forteresses sont intéressantes au point de vue de la manière dont les Romains défendaient leurs voies dans les passages difficiles et sur les limites des peuples conquis, lorsque, ainsi qu'à la station de Mondoy, les peuplades étaient différentes de mœurs et de caractère ; cette différence existe encore. Enfin les monnaies qu'on a trouvées

dans ces tours ou aux environs portent le type de la XII[e] légion.

La question étant épuisée, la séance est levée à dix heures et demie.

2[e] SÉANCE DU 11 JUIN 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LEDAIN,

Inspecteur des Deux-Sèvres.

La troisième séance du Congrès a été ouverte le 11 juin, à deux heures trente minutes du soir.

Siégent au bureau : MM. Ravisy, ingénieur en chef ; des Gouttes, adjoint, et Buhot de Kersers.

M. l'abbé Bordé est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont lus et approuvés sans observation.

M. Joseph de Baye, sur l'invitation de M. de Cougny, directeur de la Société, communique un rapport sur les remarquables découvertes préhistoriques qu'il a faites dans le département de la Marne.

Grottes de la Marne.

Messieurs,

Dans vos précédentes réunions, vous avez accueilli des communications relatives aux temps préhistoriques. Il faut bien le reconnaître, les questions traitées devant vous

et soumises à votre jugement ne rentraient qu'imparfaitement dans le cadre de vos occupations. En outre, la plupart des faits qui vous étaient signalés, évidemment dignes de votre attention, n'étaient cependant pas nombreux et se présentaient isolés comme des jets lumineux au milieu de l'obscurité.

J'ai l'honneur d'appeler aujourd'hui votre attention éclairée sur des monuments préhistoriques qui rentrent complétement dans le domaine de vos études. Il s'agit de travaux souterrains où l'art semble s'essayer, où l'on peut en effet constater les premiers efforts des habitants primitifs de la Champagne. C'est, en un mot, de l'archéologie monumentale préhistorique. Il faut aussi vous le dire, les faits sont nombreux, et rattachés de manière à constituer un ensemble, et ils sont permanents. Vous n'êtes pas, dans cette circonstance, réduits à former vos jugements sur les observations isolées d'un explorateur heureux, qui a relevé les faits en les modifiant pour les observer; mais vous pouvez étudier vous-mêmes, juger et concevoir de personnelles impressions.

Dans un rayon de 6 kilomètres environ, sur les bords de la vallée du Petit-Morin, département de la Marne, j'ai pu, par une suite fort heureuse de découvertes, explorer et examiner plus de soixante-dix grottes appartenant à l'époque de la pierre polie; jamais l'âge de la pierre ne s'était si puissamment révélé. Il ne s'agit plus d'un objet unique, d'une grotte solitaire, ce sont des groupes qui s'échelonnent et se succèdent dans le pays; c'est une véritable région préhistorique. Les savants qui sont venus la visiter ont été frappés d'étonnement; jamais il ne leur avait été donné de rencontrer des stations aussi considérables et aussi abondantes. Ces puissantes ressources offertes aux savants, imposaient l'obligation de

signaler la grande portée de nos stationnements préhistoriques, afin qu'ils fussent des faits bien connus. Un homme d'une grande célébrité disait naguère : « C'est chez vous que les savants iront étudier l'intéressante question des grottes sépulcrales de l'époque néolithique. »

L'importance numérique des grottes de la Marne, qui attestent un séjour prolongé, permanent, il y a lieu de le croire, n'est pas la raison principale qui signale ces grottes à l'attention des archéologues. Ces hypogées affectent dans leurs formes une variété pleine d'intérêt ; l'art s'y révèle d'une manière plus ou moins accentuée, mais toujours les entrées, les étagères, les voûtes, les séparations ménagées, accusent des efforts réfléchis, une pensée, un plan arrêté; ce n'est pas un trou informe et sans dessein.

Dans un certain nombre de grottes, les sculptures qui ornent leur parois, tranchent non-seulement avec toute l'autorité d'un fait la question de l'art à l'époque de la pierre polie, mais dans leur naïve simplicité, elles offrent d'intéressants spécimens et inspirent un grand intérêt à l'observateur. Dans un Congrès composé de savants spécialement appliqués aux études préhistoriques, tenu récemment à Bruxelles, on a cru pouvoir avancer cette proposition : « que l'art avait subi une éclipse à l'époque de la pierre polie, où il était absolument inconnu. » Des faits, et des faits multiples, affirment nettement le contraire. Ces sculptures sont rares, uniques même, mais elles n'en revêtent pas moins un caractère plein de signification; elles n'ont rien de commun avec celles de Gavr'inis, qui sont en creux et représentent à peu près exclusivement des haches. Les sculptures des grottes de la Marne sont en relief, et varient dans leurs sujets. Elles représentent : 1° des haches dans leurs gaînes, et pourvues

de manches. Ces objets sont reproduits dans des formes et des positions variées. Dans deux circonstances, l'artiste a coloré en noir la partie qui représente le silex; 2° un instrument d'un usage inconnu, et qui n'a point été encore observé; 3° enfin, des sujets où la figure humaine se dessine, et qui paraissent être des divinités ; ces sujets sont évidemment les plus intéressants. L'étude et la comparaison de ces sculptures paraissent devoir autoriser à leur assigner une origine orientale. La description de ces sculptures m'entraînerait dans de trop longs détails ; je la réserve pour le *Bulletin monumental*. Je me borne aujourd'hui à mettre sous vos yeux les principaux dessins de ces sculptures, et à signaler simplement à votre attention les monuments préhistoriques de la Marne.

Ces grottes, comme vous le pensez, n'étaient pas vides. Elles recélaient de nombreux objets en silex et en os, qui probablement représentent l'outillage complet de l'époque. Des ornements composés de coquillages et de dents d'animaux signalent l'art sous un autre aspect. Il en est de même des divers grains de collier.

Des questions pendantes depuis longtemps, et résolues de différentes manières, ont trouvé les éléments irrécusables d'une vraie solution dans les faits toujours subsistants que nous avons constatés. D'abord, la question du troglodytisme à l'époque de la pierre polie est affirmativement tranchée par les grottes elles-mêmes, dont le plus grand nombre étaient des habitations. L'existence de l'art à la même époque est confirmée par les sculptures, comme nous l'avons déjà remarqué. L'usage des flèches à tranchant transversal est nettement déterminé, puisque nous avons trouvé une vertèbre humaine percée d'une de ces flèches. D'autres faits que nous ne mentionnons pas attestent ce même emploi. Le grattoir en silex, échancré

aux deux extrémités, désigné sous le nom de grattoir du Grand-Pressigny, se trouve classé dans l'époque de la pierre polie, par sa présence dans les grottes de la Marne. Jusqu'à présent, il avait été exclusivement recueilli à la surface du sol, et n'avait pas de date.

Les monuments dont nous venons de nous entretenir ont été préservés de la ruine, car, suivant les conseils du vénérable et regretté fondateur de la Société française d'archéologie, j'ai fait l'acquisition des terrains où sont situées ces grottes et j'ai pris les mesures nécessaires pour leur conservation.

En 1875, le Congrès de la Société se réunira à Châlons-sur-Marne. Je suis heureux de l'espérer, nos collègues réunis visiteront ces rares monuments de l'âge de la pierre polie. C'est tout à la fois un bonheur et un honneur pour moi de les inviter dès ce moment. Je leur promets l'accueil le plus empressé et la meilleure hospitalité. Je me hâte d'ajouter que je serai fort heureux de recevoir ceux de nos collègues qui désireraient devancer l'époque du Congrès.

Cette communication inspire un grand intérêt au Congrès, qui honore le jeune et zélé archéologue de ses applaudissements mérités.

Puis M. le Président ayant posé la sixième question du programme :

Comment et par suite de quelles circonstances présumées l'introduction du bronze a-t-elle eu lieu dans l'ouest de l'Europe ?

M. de Cessac a répondu à la question, avec la supériorité bien connue qui caractérise ses travaux ; et le Congrès a écouté avec un grand intérêt son exposé si complet, qui

résume savamment le sujet, même dans ses aperçus les plus nouveaux. Outre le mérite éminent d'être le fidèle écho de la science, M. de Cessac, par son initiative personnelle, exprime des opinions qui seront remarquées avec faveur dans son mémoire.

Le Bronze dans l'ouest de l'Europe aux temps préhistoriques.

L'introduction du bronze dans l'ouest de l'Europe a été l'objet de bien des systèmes divers. Les uns l'ont fait venir du Nord, les autres de l'Orient, ceux-ci de l'Étrurie, ceux-là de l'Egypte. M. Desor demande qu'on en cherche l'origine antérieurement aux Phéniciens et aux Carthaginois, chez « quelque peuple navigateur et commerçant qui aurait trafiqué, par les ports de la Ligurie, avec les peuples de l'âge du bronze des lacs d'Italie » (1). M. Alexandre Bertrand termine sa remarquable note sur « deux mors de cheval, en bronze, » qu'il vient de publier dans le numéro de mai de la *Revue archéologique,* en disant qu'il faut chercher le centre important qui fournissait cet alliage non en Italie, non en Grèce, mais au pied du Caucase, d'où il rayonnait sur la presqu'île Cimbrique (Jutland) par la vallée du Dniéper; sur les Alpes, par la vallée du Danube, suivant des routes signalées, depuis longtemps, par M. A. Maury (2).

De mon côté, j'ai avancé dans mon *Coup d'œil sur l'homme préhistorique dans la Creuse* , présenté au Congrès de la Sorbonne en 1870, que les objets en bronze,

(1) Desor, *Palafites du lac de Neuchâtel*, p. 124.
(2) *Revue archéologique,* nouvelle série, t. 25, p. 332.

découverts en France, étaient le produit de l'industrie indigène. C'est ce que je voudrais prouver aujourd'hui en faisant connaître les circonstances dans lesquelles, à mon avis, cette fabrication prit naissance.

Le bronze est un mélange de cuivre et d'étain dont la proportion normale est de 90 de cuivre et de 10 d'étain. Avant d'aller chercher le bronze hors de nos régions, voyons d'abord si la matière première n'y existe pas en quantité notable et si elle n'a pas été exploitée à ces âges primitifs.

Les mines de cuivre sont nombreuses dans l'ouest de l'Europe. Seulement, comme la plupart ont continué à être exploitées jusqu'à une époque relativement assez moderne, ou le sont encore de nos jours, il est difficile d'indiquer celles qui le furent aux temps préhistoriques. Je me bornerai à citer les suivantes qui toutes portent, d'après les auteurs (1), des signes indubitables d'exploitation romaine et même antérieure.

Le cuivre a été exploité, à ces époques antiques, à Vaudrevanges, près Sarrelouis, où a eu lieu récemment la belle découverte d'objets de bronze, recueillie par M. Victor Simon, de Metz, et acquise depuis par le musée de Saint-Germain ; à Rozières, près Carmeaux (Tarn) ; à Baigorry (Basses-Pyrénées) ; au Coffre (Ariége) ; à Chessy (Rhône) ; à Cabrières (Hérault) ; en Espagne, à la montagne de Haya (2) ; à Mélagro (Asturies), où l'on a découvert des marteaux en quartzite ; à Cerro-Muriano (près Cordoue), la plus antique exploitation de cuivre d'après Casiano de Prado, car elle remonterait, suivant lui, à la fin de l'époque de la pierre et au début de l'âge du bronze.

(1) Daubrée, *Aperçu historique sur l'exploitation des métaux*. *Revue archéologique*, 1868. Tirage à part.
(2) Ibid.

De nombreux marteaux en diorite, des ciseaux et des manches en bois de cerf, ont été découverts dans les résidus de cette mine, encore si riches qu'ils suffisent à alimenter l'exploitation actuelle (1); à Huelva, où un nombre considérable de marteaux, également en diorite, ont été recueillis (2); à Rio-Tinto (Andalousie); en Portugal, à San-Domingos. Ces deux dernières, exploitées par les Phéniciens et les Carthaginois, le sont encore par les mineurs de nos jours; en Angleterre, dans le Cornwall (3).

Au surplus personne n'a songé à regarder le cuivre comme fourni par le commerce. Mais il n'en est pas ainsi de l'étain, dont on cherche le lieu d'origine tantôt au nord, tantôt au sud, et que l'on considère le plus souvent comme le résultat du trafic des Phéniciens.

Cependant ses mines sont aussi nombreuses que celles de cuivre et les traces antiques d'exploitation sont encore visibles.

De vastes excavations, résultant de l'extraction de l'étain, existent, sur une grande étendue de terrain, à Vaury (Haute-Vienne); à Montebras (Creuse); à la Villeder (Morbihan), à la Lizolles (Allier) (4).

D'après les ingénieurs qui les ont étudiés (5), les travaux de Montebras remonteraient à l'époque gauloise,

(1) *Matériaux pour l'Histoire primitive de l'homme*, 2e année, p. 10; *Ibid.*, 4e année, p. 234. Dans une des mines des Asturies on a découvert des haches de bronze. (Daubrée, *Aperçu*, p. 1.)

(2) *Ibid.*, 8e année, p. 50.

(3) Daubrée, *Aperçu*, p. 1, 15 et 16.

(4) Daubrée, *Ibid.* et *Matériaux*, 5e année, p. 261.

(5) Mallard, *Bull. soc. des Sc. nat. et arch. de la Creuse*, 1859, et note sur les *Gisements stannifères du Limousin et de la Marche*, 1867; Daubrée, *Aperçu*.....

c'est-à-dire préhistorique. M. Daubrée a fait remarquer que l'étamage fut découvert, au rapport de Pline, par les Bituriges, et que Montrebas, certainement, devait faire partie de leur territoire. M. le docteur Chaussat, membre de la Société française d'Archéologie, a exprimé l'opinion que la turquoise (calaïte ou callaïs de Pline), fort abondante dans cette mine avait dû y faire l'objet de recherches spéciales (1). D'un autre côté les travaux qui viennent d'être repris ont fourni deux monnaies gauloises ; une monnaie de la colonie de Nîmes; plusieurs meules de moulin à bras ayant servi à la trituration du minerai ; une grosse perle allongée en agate rubanée ; des éclats de silex; quelques débris de poteries grossières; et, enfin, dans une ancienne galerie, un squelette humain écrasé par la chute d'un rocher, présentant, d'après M. le docteur Chaussat, divers caractères ostéologiques que n'offrent plus les squelettes de nos jours, et, à côté, la pioche de fer qui avait dû lui servir.

A la Villeder, on a trouvé une hache en pierre polie, une hache en bronze, des débris de tuiles et de poteries, des restes de conduits qui portaient l'eau aux placers pour le lavage des sables métallifères et des monticules de scories parsémées de grains d'étain (2).

Les travaux d'exploitation de Vaury et de la Lizolles (3),

(1) Moissenet, *Mémoire sur un nouveau fluophosphate trouvé dans le gîte d'étain de Montebras (Creuse)*, 1870. *Callais sapphirum imitatur candidior et littoroso mari similis*, dit Pline, livre 37, ligne 43, édition in-fol. de Michaël Fezandat, 1543. Cf. Damour, sur le callaïs, *Mat.* 1re année, p. 207.

(2) *Materiaux*, 2e année, p. 328 ; 3e année, p. 100.

(3) *Matériaux*, 5e année, p. 264.

étant identiques à ceux de Montébras et de la Villeder, doivent nécessairement remonter à la même période.

Mais à ces gisements ne se bornent point les mines d'étain connues en France. On en a signalé dans le département de la Corrèze (1); à Échassières (Puy-de-Dôme (2). M. l'ingénieur des mines Mallard (3) regarde comme des exploitations de ce métal les fouilles antiques si nombreuses de la Creuse et de la Haute-Vienne, établies sur le même système que celles de Vaury et de Montebras, pour lesquelles cependant je n'oserais être aussi affirmatif que lui. Enfin les gîtes de la Villeder se relient à ceux de Pénestin et de Pyriac, dont la situation à l'embouchure de la Vilaine et de la Loire, en face des îles de Noirmoutier, de Belle-Ile, de Houët, etc., a fait dire à M. l'ingénieur Simonin que là peut-être étaient les Cassitérides sur lesquelles on a tant discuté sans se mettre d'accord (4).

L'Angleterre possède les amas de Carclaze, près Saint-Austell; du Mont-Saint-Michel, dans la baie de Penzance; de Verrhy, dans la même baie; de Treviddenball, paroisse de Madron; de Bottalack et de Grills'Bunny, paroisse de Saint-Just (5);

L'Allemagne, ceux de Geyer, de Zinnwald, d'Altemberg, de l'Auersberh (6);

(1) *Matériaux*, 5e année, p. 264.

(2) Noguès, *la Minéralogie et la Minéralurgie* à l'exposition universelle de 1867.

(3) *Note sur les gisements stannifères du Limousin et de la Marche.*

(4) *Matériaux*, 2e année, p. 328.

(5) Daubrée, *Mémoires sur les gisements*, etc., *des amas de minérai d'étain*, 1841.

(6) Daubrée. *Mémoires sur les gisements des amas d'étain.*

L'Espagne ceux de Zamora, d'Almeira, etc. (1).

Ces mines sont donc fort nombreuses et répandues partout dans l'ouest de l'Europe.

Quant à leur mode d'exploitation, elle devait avoir lieu par le procédé encore en usage en Saxe, à Geyer, et dans le Hartz, au Ramelsberg, où l'on allume, le long des galeries, des morceaux de bois pour fissurer la roche par une inégalité de dilatation et de contraction et la rendre ainsi plus facile à abattre (2). Casiano de Prado a constaté l'emploi de ce système dans la mine de cuivre des Asturies, dans laquelle l'excavation avait lieu au moyen du feu et d'outils de pierre et de corne de cerf. Les anciennes mines de cuivre de l'Amérique, au lac Supérieur, étaient exploitées à l'aide du même moyen. Les instruments de pierre étaient enmanchés avec des racines très-résistantes au lieu de l'être avec des cornes de cerf, comme dans les Asturies (3). Ce système paraît donc avoir été général à l'époque dont je parle.

Les deux métaux qui entrent dans la composition du bronze existaient en grande abondance dans l'ouest de l'Europe; ils y furent exploités aux âges préhistoriques; il n'est donc pas besoin de faire venir de pays éloignés soit les matières premières, soit les objets tout fabriqués.

Cependant voici la preuve que l'étain n'était pas transporté au loin pour revenir transformé en objets de bronze. D'après M. de Fellenberg, cette supposition est combattue par la composition si différente des bronzes des divers peuples ; par les proportions si variables entre le cuivre et

(1) Noguès. Loc. cit.

(2) Daubrée, *Mémoires sur les gisements des amas d'étain*, p. 17, not.

(3) *Matériaux*, 2e année, p. 133.

l'étain et par les éléments accidentels si inégaux qu'on y rencontre; enfin, par la découverte de nombreuses fonderies qui prouvent que la fonte du bronze était une industrie indigène chez presque toutes les populations qui y employaient l'étain du commerce (je dirai, pour l'ouest de l'Europe, l'étain indigène) et le cuivre des exploitations les plus rapprochées, ce qui seul peut expliquer la présence dans les bronzes d'éléments accidentels si divers (1).

A ces preuves, j'ajouterai la forme spéciale à chaque région de divers objets de bronze, localisation surtout évidente pour les haches, comme on peut s'en assurer par la classification de ces petits instruments, publiée par la Commission de la *Topographie des Gaules;* et enfin, par la découverte de moules d'objets de bronze rencontrés déjà en bien des lieux (2).

Maintenant que j'ai démontré, il me semble, que tous les éléments du bronze existaient en abondance dans l'ouest de l'Europe; que les mines qui les produisaient furent exploitées à l'époque qui nous occupe; que la localisation de divers objets en bronze, la découverte de moules et de ce que l'on a appelé des fonderies mettaient hors de doute la fabrication de cet alliage dans nos pays, il me reste à faire connaître les circonstances de l'introduction du bronze dans l'ouest de l'Europe et l'époque à laquelle elle eut lieu.

Les découvertes des géologues, dans ces dernières années, ont mis hors de doute l'existence de l'homme dans

(1) *Matériaux,* 1re année, p. 482.

(2) Cochet, *Moules de haches et de lances en bronze,* trouvés près Honfleur. *Revue archéologique,* septembre 1867. Un certain nombre de ces moules existent dans les divers musées d'Europe.

l'ouest de l'Europe avant la dernière grande révolution du globe (1), qui mit fin aux temps géologiques et donna à notre continent sa forme et son relief actuels.

Leurs observations nous ont également fait connaître que cet homme n'en était encore qu'à l'usage de la pierre taillée par éclat, — l'âge primitif de la pierre, — lorsqu'il disparut, lui et sa civilisation.

De son côté, l'histoire enseigne que les métaux furent découverts durant cette période géologique de l'humanité, que Tubal-Caïn, le Vulcain de la mythologie, forgeait le bronze et le fer.

On est donc en droit de demander si l'homme qui habita ces contrées à ces âges lointains appartenait aux races qui employèrent les métaux. Les observations faites jusqu'à ce jour sont unanimes pour répondre que non, et cependant la découverte dans des couches géologiques d'instruments de métal, peut un jour changer ce résultat. Toutefois, en face de l'immense quantité de recherches faites jusqu'à ce jour, devant l'affirmation de M. Lyell (2), que les instruments de métal auraient pu se conserver

(1) Mortillet, *l'Homme fossile*, 1862, p. 9. Suivant M. le professeur Hébert, entre les cavernes de l'époque de la pierre taillée et celle de la pierre polie, « se place une lacune profonde répondant à l'époque où se déposaient dans nos pays, alors inhabitables, l'argile à cailloux anguleux » qui recouvre non-seulement les vallées, mais encore les plateaux. Ce dépôt repose indistinctement, en allant de haut en bas : 1° sur une couche limoneuse qu'il a profondément ravinée ; et 2° sur un dépôt de cailloux roulés qui a rempli le fond des cavernes. Tout cet ensemble appartient à l'époque quaternaire. (Congrès de Bruxelles, *Mat.*, 8e année, p. 418.)

(2) Lubbock, *l'Homme avant l'histoire*, p. 334 de la traduction française.

dans les couches géologiques si elles en avaient recélé, il est permis de croire que l'homme des temps géologiques ne connut pas l'usage des métaux, et que toute l'évolution de sa civilisation si avancée ou du moins si artistique dans le sud de la France et peut-être en Belgique s'exerça seulement avec l'os et le silex pour toute matière première.

MM. Lartet et Christy, il est vrai, ont découvert, dans une grotte du midi de la France, celle de Laugerie, un fragment de bronze tout à fait irrégulier, ressemblant à ces fragments qui s'échappent des creusets ou des moules au moment des coulées; mais ce fait est unique, un mélange d'objets de périodes diverses a pu s'effectuer et, d'ailleurs, la complication de composition de ce bronze dans lequel se trouve du plomb, du zinc et des traces de fer, me fait douter qu'il ait jamais appartenu à cet âge primitif de l'humanité dans nos contrées (1).

Il en est ainsi du morceau de fer englobé dans une lave quaternaire des bords du Rhin, signalé par M. Shaffausen au congrès de Copenhague; car, ainsi que l'a fait observer M. Hébert au même congrès, il ne suffit pas de savoir que la pièce est au musée de Bonn, il faut encore en établir l'authenticité, car une lave peut aussi bien venir du Vésuve que des bords du Rhin (2).

Mais si l'homme des temps géologiques ne connut pas, dans nos contrées, l'usage des métaux, il n'en fut pas de même de l'homme qui lui succéda à l'époque moderne; cet homme appartenait à une civilisation toute différente. L'observation directe des faits nous le montre pasteur et

(1) Voir *Matériaux*, 3[e] année, p. 55, ce qui est dit au sujet des haches à douille carrée de Moussaye, analysées par M Desor.

(2) *Ibid.*, 5[e] année, p. 520.

agriculteur; l'histoire nous apprend qu'il appartenait à des races orientales dont la civilisation était avancée, et, au dire de M. Pictet, de Genève, la philologie démontre qu'il avait conservé le souvenir de l'usage des métaux. Cependant, quand il arriva dans l'ouest de l'Europe, il en était au dernier âge de la pierre, celui de la pierre polie.

Cette contradiction apparente s'explique facilement.

Si les moyens de communication rendent de nos jours les voyages faciles; si l'industrie des contrées qu'on parcourt permet de renouveler les objets qui s'usent dans la route, il n'en pouvait être ainsi à l'époque où la première migration eut lieu dans nos contrées. Quels que fussent donc les approvisionnements que purent faire ces émigrants, dans un aussi long trajet à travers des pays déserts, couverts de bois et de marécages, qni retardaient leur marche et la rendaient des plus difficiles, les outils de métal durent s'user à la longue; les pays vierges qu'ils parcouraient n'en produisaient pas encore; le commerce qui n'existait pas à cette époque ne pouvait les remplacer, ils en revinrent donc fréquemment (comme les premiers habitants de l'ouest, aux époques géologiques) à l'usage de la pierre. Mais, conservant, autant que faire se pouvait, les habitudes de leur ancienne industrie, de même qu'ils avaient polis leurs outils de métal, ils polirent les pierres dont ils fabriquèrent leurs nouveaux instruments.

Cette nécessité de remplacer le métal qui disparaissait par la pierre, qui est partout sous la main, doit s'être présentée de bonne heure dans ce long et pénible voyage, si les haches en jade et en néphrite viennent bien d'Orient, comme l'affirment les minéralogistes qui n'ont pas encore connu de gisements de ces roches en Occident.

Mais aussitôt que ces populations furent établies dans leur nouvelle patrie, qu'elles s'y furent installées, leur

première préoccupation dut être de rechercher les mines qui devaient leur permettre de remplacer les instruments qui leur faisaient depuis si longtemps défaut. Avec la connaissance première conservée, cette recherche ne dut pas être, relativement, extrêmement longue. Ils y exploitèrent d'abord le cuivre et le bronze, dont l'alliage, sans autre opération, leur procura les divers objets dont le besoin était le plus pressant; puis ils travaillèrent le fer, dont le traitement métallurgique, plus compliqué, demande plus de temps et de travail, mais qui donne des produits plus perfectionnés. Ainsi se trouverait expliquée cette étrange anomalie de l'emploi d'un alliage avant un métal pur, qui étonne tant les métallurgistes.

Je sens combien cette nouvelle manière d'envisager les trois âges primitifs de l'humanité dans notre Occident a besoin d'être appuyée de preuves sérieuses. Une de celles qui pour moi seraient des plus convaincantes, c'est que les trois âges de la pierre polie, du bronze et du fer primitif des antiquaires danois, ne sont pas parfaitement tranchés dans le sud-ouest de l'Europe, comme l'ont fait remarquer, au congrès de Copenhague, pour le bronze du moins et le fer, MM. Desor et Alexandre Bertrand (1). En effet, s'il est certain que l'homme de la pierre polie éleva des dolmens, il est certain aussi que ceux du nord-est ne renferment *jamais* de métal ; que ceux du nord-ouest en présentent *exceptionnellement;* enfin que ceux du sud en montrent *plus fréquemment* (2); et j'ajouterai même que ces derniers ont peut-être offert des traces de fer (3). Or, si

(1) *Matériaux*, 5e année, p. 547.

(2) De Bonstetten, *Essai sur les Dolmens*, p. 46.

(3) Dolmen de l'Aveyron, *Matériaux*, p. 140; Dolmen de la Corrèze, *Ibid.*, 6e et 7e années, p. 406, etc.

ces peuples s'étendirent du midi au nord, comme le pensent MM. Worsaae et Desor (1), et vinrent dans l'ouest de l'Europe par la vallée du Danube et les Alpes, comme le dit M. Alexandre Bertrand, du peuple qui, suivant lui, apporta le bronze, les dolmens du sud furent les premiers qu'ils élevèrent en France. Ce ne serait que plus tard que furent édifiés ceux du nord-ouest, puis ceux du nord-est (2). Aussi les derniers subsistants des objets de métal, apportés d'Orient, avaient-ils disparu, et ces peuples ne purent y placer, avec les objets de pierre que renferment tous les dolmens, que des haches et des objets de parure en pierre, venant d'Orient ; c'était encore des reliques du pays d'origine, un souvenir des péripéties d'un long voyage. Une idée religieuse s'attacha nécessairement aux objets de cette nature, et c'est ainsi que s'expliquerait la présence de haches de pierre jusque dans les sépultures franques, présence que j'ai signalée dans mon *Coup d'œil sur l'homme préhistorique dans la Creuse.*

Cette théorie serait singulièrement étayée, s'il m'était possible de montrer dans les objets de bronze ou de fer qui nous restent, ceux qui proviennent d'Orient. Mais ce travail est au-dessus de mes forces ; et, d'ailleurs, l'industrie de ces contrées, à cette époque, est peu connue, et il me manquerait, en tous cas, les éléments nécessaires qui ne se rencontrent, en nombre suffisant, que dans les grands

(1) Congrès préhist. de Bruxelles. (*Matériaux,* 8e année, p. 493.)

(2) La seule raison que donne M. de Bonstetten pour faire venir, *par le nord*, le peuple des dolmens, c'est que l'âge de la pierre, ayant nécessairement précédé celui du bronze, et les dolmens du nord-est ne contenant que de la pierre, tandis que ceux du sud renferment des objets de métal, on ne peut leur supposer d'autre itinéraire. (*Loc. cit.*, p. 46.)

musées de l'Europe. Je l'abandonne donc à ceux, mieux placés que moi, qu'une aptitude spéciale et des études premières ont préparés à ce travail. Je dirai seulement que, de même que pour les monnaies gauloises celles de meilleur style sont regardées comme les plus anciennes, qu'il en est ainsi pour l'émaillerie champlevée de Limoges, les objets les plus purs de forme sont ceux qu'apportèrent avec eux les premiers habitants de notre sol. Les premiers objets qu'ils fabriquèrent dans leur nouvelle patrie durent rappeler encore, d'assez loin probablement, ce même style et ces mêmes formes ; et ce ne fut que plus tard, lorsque l'industrie fut regulièrement établie, qu'une influence, ou des influences étrangères purent se faire sentir. Mais, déjà, il n'y avait plus d'âge de bronze proprement dit, le fer était partout en usage dans nos contrées.

En terminant, j'ajouterai que ce premier peuple ne fut évidemment pas le seul qui vint se fixer sur notre sol. L'histoire nous montre une succession d'invasions pareilles et l'antropologie des races diverses jusque dans le peuple des dolmens (1). Ainsi se complique le problème que j'ai cherché à résoudre ; car tant que des colonies ne se fixèrent pas à demeure sur le long trajet d'Orient en Occident, le même phénomène de la disparition des objets de métal dut sans cesse se reproduire; mais il m'était impossible d'en tenir compte dans l'exposé qui précède.

Il m'aurait fallu de nombreuses pages pour exposer, avec des détails nécessaires, l'histoire si vaste et si compliquée de l'introduction des métaux dans le sud-ouest de l'Europe, j'en ai toutefois assez dit pour me croire autorisé à conclure :

(1) De Quatrefarges, Congrès préhist. de Bruxelles. (*Matériaux*, 8e année, p. 494.)

Qu'il est à peu près certain que l'homme des temps géologiques avait perdu, dans sa migration d'Asie en Europe, l'usage des métaux;

Que ce premier habitant de notre sol disparut, lui et sa civilisation, dans la dernière révolution du globe sans laisser de représentants; ce que prouve, outre les observations géologiques, l'industrie toute différente du peuple qui lui succéda, industrie toute d'une pièce et sans transition avec celle qui l'avait précédée;

Que l'homme des temps modernes vit s'user, dans sa migration d'Orient en Occident, les outils de métal qu'il avait emportés avec lui à son départ de son lieu d'origine, et que, dans l'impossibilité où il était de les renouveler par le commerce qui ne pouvait exister alors, ni d'en fabriquer de nouveaux dans les pays encore inhabités qu'il traversait, il dut revenir forcément à l'usage de la pierre;

Qu'une fois établi dans sa nouvelle patrie, il s'occupa d'y créer des exploitations de mines et de fabriquer les outils et les divers objets qui lui étaient utiles, ce qui fut relativement assez facile avec le souvenir de l'usage des métaux qu'il avait conservé et la connaissance de l'exploitation et du traitement des divers minerais;

Qu'il dut forcément commencer par le bronze dont la fonte est toute la préparation, tandis que la première fusion du fer ne donne qu'une matière cassante, qui nécessite d'autres opérations fort longues avant de pouvoir être utilisée;

Qu'enfin ces divers âges eurent une durée qui fut déterminée, pour chaque pays, par le temps nécessaire à la découverte et à l'exploitation des divers minerais; temps qui, dans les Gaules en particulier, n'a pu être que relativement peu long, par suite de la quantité assez considérable de mines de cuivre et d'étain que recèle son sol,

et dont le plus grand nombre, sinon toutes, furent exploitées à cette époque, et par la grande abondance du fer qui s'y trouve partout, même à la surface du sol.

La cinquième question, ainsi conçue : Les pierres prismatiques de Villedieu et de Chambon sont-elles un produit de l'industrie humaine ou une formation géologique? a été appelée par M. le Président.

M. de Cessac ne reconnaît dans les échantillons déposés sur le bureau aucune trace de travail humain ; il ne voit pas non plus à quel usage ces pierres auraient pu servir. M. Constant Prévost a signalé, dans les environs de Paris, une argile dont les fentes de retrait naturelles ont divisé la masse en prismes semblables à ceux du basalte. C'est à un phénomène semblable que sont dus les grès de Chambon, en forme de prismes. Quant à ceux formés de deux pyramides quadrangulaires, très-surbaissées, opposées par la base, M. de Cessac trouve l'explication de leur formation dans celle des grès de Fontainebleau. Ces grès, à base calcaire, ont cristallisé dans le système de la chaux : le rhomboedre, ceux de charbon à base de fer ; dans celui du fer, l'octaedre. Tous ces échantillons sont fortement roulés, ce qui fait que leur cristallisation est un peu fruste.

Ensuite M. le Président a ouvert la discussion sur la dixième question : Quels peuvent être l'origine et le but des excavations désignées dans le pays sous le nom de mardelles? A-t-on fait de nouvelles découvertes à ce sujet ?

Dans l'intérêt des membres du Congrès, étrangers au

Berry, M. Buhot de Kersers rappelle que les mardelles sont des excavations de forme conique, dont les dimensions varient de 1m50 à 12 mètres de profondeur, et dont quelques-unes atteignent 80 mètres de diamètre et plus. Elles contiennent des cendres et des restes d'une céramique grossière. Parmi les opinions variées qui ont été formulées sur les mardelles, M. Buhot mentionne celle qui les considère comme des habitations.

M. Guillard, ancien agent-voyer d'arrondissement, lit un rapport sur la même question. Sa réponse, fruit de laborieuses recherches, méthodiquement coordonnées, sera une ressource précieuse pour les savants qui s'appliqueront désormais à l'étude de la question.

Des Marges, Mardelles ou Margelles, par M. Guillard, ancien agent-voyer d'arrondissement.

Les mardelles, à de très-rares exceptions près, sont de grandes cavités circulaires, en forme de cônes tronqués, creusées de main d'homme, à ciel ouvert, dans le sol (1).

(1) L'étymologie du mot *mardelle* est ainsi indiquée dans un dictionnaire celtique, que M. le comte Leclerc de Bony a consulté à la bibliothèque de Metz *(Bulletin de la Société archéologique de la Moselle*, année 1862):

« *Marg*, marne (basque); *Merck*, en bohémien; *Margel*, en flamand; *Mergel*, en allemand, marne.

« *Marga* (gallique), marne. Dans les capitulaires de Charles le Chauve, on lit : *Margilla*, pour *Murga;* de là argile.

« *Marga*, marne : Pline (liv. 17, chap. XVI) nous a con-

M. de la Villegille est, à notre connaissance, le premier archéologue qui ait, dans un mémoire publié en 1838, appelé l'attention d'une manière toute spéciale sur ces antiques excavations. (*Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, XVIe volume.) M. Raynal, dans son *Histoire du Berry*, publiée en 1844, et M. Grillon-Deschapelles, dans ses *Esquisses biographiques*, imprimées en 1862, donnent quelques détails sur les mardelles;

servé ce mot gaulois; il se trouve dans le gallois et le breton, deux des plus abondants dialectes de cette langue : *Margilla* ou *Marga.* »

Nous pensons que cette citation est erronée en partie. Le chapitre XVI a trait à la plantation des arbres; c'est le chapitre IV qui se rapporte à la *marne*. Le titre est ainsi conçu : DES HUIT ESPÈCES DE TERRE VANTÉES PAR LES GAULOIS ET LES GRECS.

... Une autre méthode est usitée en Bretagne et en Gaule; elle consiste à engraisser la terre avec la terre même. Cette dernière s'appelle *marne : quod genus vocant margam.*

... Toute *marne* veut, avant qu'on la répande, un sol préparé pour le labour : *omnis autem marga arato injicienda est, ut medicamentum rapiatur...* »

Ainsi l'expression *mardelle* dériverait du mot *marne* et paraîtrait désigner des carrières d'où l'on extrait ou d'où l'on a extrait de la marne. Cette supposition est on ne peut plus inexacte; elle prouve que la destination de ces excavations était tout aussi inconnue aux Gaulois qu'aux Latins, que ces peuples en ignoraient l'origine. C'est une circonstance qu'il importe de constater.

D'après Catherinot, auteur d'un grand nombre d'opuscules sur le Berry, *mardelle* signifierait rebord. « On voit, écrit M. de la Villegille, dans son mémoire sur les mardelles, que Cartherinot fait venir le mot *mardelle* de *marginella,* diminutif de *margo*, *marginis*, rebord, et qu'il les considère comme des fossés creusés par des soldats pour se mettre en embuscade. » M. de la Villegille réfute cette opinion.

mais ces renseignements ne sont, en grande partie, que le résumé de la notice de M. de la Villegille.

Dans nos premières tournées sur l'arrondissement d'Issoudun, nous fûmes vivement impressionné du grand nombre de mardelles, des dolmens, des tumulus, des traces de voies romaines, etc., qui y existaient encore. Dès 1857, nous conçûmes le projet de relever la position de tous ces monuments antiques ou de leurs restes dans l'étendue de cette circonscription. Les notices publiées, en 1863 et en 1865 (1), dans l'*Annuaire de l'Indre,* édité par M. Salviac, indiquent sommairement notre but. C'est le commencement, l'*ébauche* du travail que nous avons entrepris, tel qu'il nous a été permis de l'accomplir, que nous soumettons au Congrès (2).

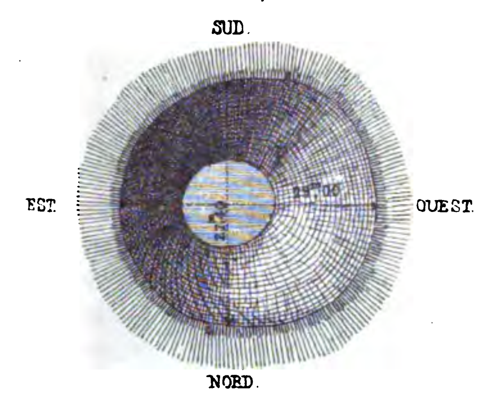
L'arrondissement d'Issoudun est divisé administrativement en quatre cantons. Le canton d'Issoudun (sud) est celui qui contient le plus de *mardelles,* puis ensuite celui de Vatan, enfin celui de Saint-Christophe; le canton d'Issoudun (nord) en renferme le moins. Deux cent trente-trois ont été relevées sur 25 communes, et nous avons laissé de côté celles, en bien petit nombre, qui sont déformées, labourées ou comblées, sur la nature desquelles des doutes peuvent exister (3).

(1) Nous ne parlons de ces notices que pour mémoire : elles renferment des erreurs énormes. Dans celle de 1863, on nous fait dire, sur plusieurs points, tout le contraire de notre pensée; celle de 1865 a été refaite au milieu du tirage, quand nous nous sommes aperçu des fautes d'impression inexplicables qu'elle contenait. Encore le second tirage en comprend-il d'assez visibles, mais le sens, du moins, n'en est pas altéré.

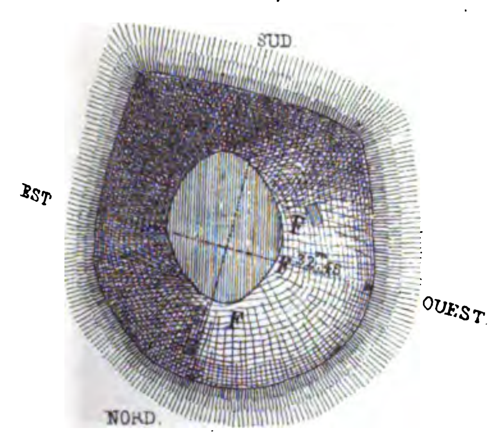
(2) Les voies romaines de l'arrondissement forment un mémoire séparé.

(3) Le travail est à compléter sur vingt-cinq autres com-

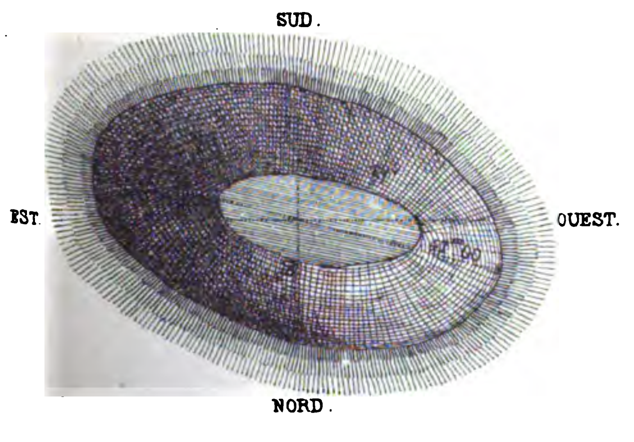
Plan de Mardelle, à Ste Fauste.



Plan de Mardelle, à St Aubin.



Plan de Mardelle, à Ste Fauste.



La forme en est généralement elliptique, et les dimensions en sont très-variables. Cependant dans le canton d'Issoudun (nord) et dans celui d'Issoudun (sud), les diamètres en varient peu : l'inégalité en est la rare exception. Dans le canton de Vatan, l'excentricité ou la différence de longueur des deux axes s'accroît sensiblement, c'est-à-dire que l'ellipse s'allonge ; dans le canton de Saint-Christophe, cette courbe s'accroît encore, et quelquefois le grand diamètre y surpasse le double du petit.

Cette disposition a-t-elle été intentionnelle ou est-elle seulement le résultat du hasard? Nous ferons remarquer que le sol des deux cantons d'Issoudun est formé géologiquement, dans la plus grande étendue, par le calcaire jurassique, oolithe moyenne (étage lithographique), et qu'il est situé en *champagne*, en pays découvert, suivant les termes de la localité; que la partie principale du canton de Vatan et tout le canton de Saint-Christophe sont formés par le terrain crétacé (crétacé inférieur), et qu'ils sont situés en *Boischaut* (1), pays couvert. Sont-ce là les motifs de la disposition différente de ces excavations? A quelles causes, à quelles lois les rapporter?

Le grand axe de plusieurs mardelles surpasse 60 mè-

munes pour embrasser tout l'arrondissement ; mais, dans ces communes, elles sont rares; dans quelques-unes même, d'après les renseignements que nous avons recueillis et que nous avons tout lieu de croire exacts, il n'en existerait pas. (Voir les observations du tableau ci-après.)

(1) Boischaut (de *Boscas*, basse latinité). Partie boisée de l'Indre, synonyme de *Bocage* : c'est, au reste du Berry, ce que le Bocage est à la Vendée.

Champagne, contrée plate du Berry. On disait autrefois *champagne*, pour plaine. (Extrait du *Glossaire du centre de la France*, par M. le comte Jaubert, 2[e] édit.)

DÉSIGNATION des CANTONS.	NOMBRE de mardelles pour chaque canton	DIAMÈTRE moyen pris sur le nombre des mardelles existantes dans chaque commune.		EXCENTRICITÉ ou différence de longueur des deux diamètres.	OBSERVATIONS.
		grand.	petit.		
Issoudun (nord). . . .	13	15	15	1	Une seule margelle a été relevée : un certain nombre existent dans les vignes, mais elles ont été, en grande partie, comblées par les pierres que les vignerons enlèvent du terrain en le cultivant. Neuf communes restent à étudier.
Issoudun (sud).	77	38	33	5	Quatre communes restent à étudier, mais les mardelles y sont peu nombreuses.
Vatan.	76	39	28	11	Cinq communes restent à étudier; mais on nous a assuré qu'il ne s'y trouvait pas de mardelles, et, dans une première visite, nous n'en avons point rencontré.
Saint-Christophe. . .	67	42	28	14	Sept communes restent à étudier : nous ferons les mêmes observations que pour Issoudun (sud.)
Total.	233				
La moyenne générale, pour tout l'arrondissement, peut être ainsi établie. .		39	30		

tres, et même, dans quelques-unes, il atteint 100 mètres. Celles dont le petit diamètre approche de 35 mètres sont nombreuses ; il y en a beaucoup dont la longueur est de 40 à 50 mètres.

Nous résumons, dans le tableau ci-contre, pour chaque canton, le nombre de mardelles et le diamètre moyen de celles qui ont été relevées.

La moyenne générale indique que le rapport entre les deux axes est égal aux soixante-dix-sept centièmes (0,77). Ce même rapport est, pour le canton d'Issoudun (sud), égal aux quatre-vingt sept centièmes (0,87), tandis que, pour le canton de Vatan, il descend aux soixante-douze centièmes (0,72), et que, pour le canton de Saint-Christophe, il diminue jusqu'aux soixante-sept centièmes (0,67). Mais ces chiffres, bien que confirmant nos appréciations, ne sont donnés que pour faire remarquer les différences principales, les différences d'*ensemble* qui existent entre une région et une autre, sans qu'ils puissent rendre l'expression exacte des dimensions particulières de ces excavations sur chaque commune.

La profondeur actuelle en est généralement très-variable. La plupart sont comblées en partie, ou l'aire en a été exhaussée par les arbres, les plantes qui y poussent constamment, dont les débris forment une espèce de terreau, et aussi par les terres des bords qui, à l'origine, ont dû y être amenées par les eaux. On peut toutefois indiquer une moyenne de 1^m50 à 4 mètres; plusieurs n'ont actuellement que 50 centimètres, tandis que d'autres, au contraire, ont jusqu'à 6 mètres de profondeur. Les talus en sont différemment inclinés, suivant la nature du terrain où elles ont été creusées. Les lignes qui en forment le périmètre sont rarement de niveau, c'est-à-dire qu'elles ne présentent pas un plan horizontal.

Généralement elles sont très-saines, les eaux pluviales y séjournent peu. Cependant nous en avons rencontré quelques-unes, principalement dans les bois, qui sont pleines d'eau et qui ne tarissent que très-rarement, circonstance qui peut être produite par les causes que nous venons d'indiquer, par de fortes couches d'humus provenant des plantes ligneuses que la suite des siècles y a accumulées; mais de semblables mardelles sont l'exception. D'autres ont été déformées, soit qu'on les ait prises pour d'anciennes carrières de moellons, soit qu'on ait cherché à en extraire de la marne ou de l'argile. Nous en avons vu plusieurs en exploitation.

La recherche de ces excavations est bien plus difficile qu'on ne pourrait le supposer au premier abord. On ne les aperçoit pas de loin, elles sont souvent même dissimulées dans les replis du terrain, au milieu des fourrés, dans les bois. Il faut avoir recours à bien des intermédiaires pour obtenir quelques renseignements sérieux. La compulsion des matrices cadastrales, où l'on peut rencontrer des dénominations de lieux qui s'y rapportent, est indispensable. Il faut ensuite parcourir la campagne dans bien des directions et y revenir plusieurs fois, prendre des points de repères, etc., ce qui exige des déplacements longs et nombreux (1).

Les mardelles ne sont pas toujours isolées : elles sont souvent groupées les unes près des autres, de manière à former des agglomérations que l'on peut, pour quelques-unes, comparer à nos petits villages. Elles sont situées

(1) Pour en rapporter la position sur des cartes, les difficultés sont très-grandes. Les points de repères exacts manquent le plus habituellement et des opérations trigonométriques sont indispensables. Il faudrait, pour se livrer à ces opérations, avoir

dans toute espèce de terrains et dans toutes les situations, eu égard à l'inclinaison ou à la conformation du sol. Malgré cela, nous n'en avons vu que deux au fond de petites vallées, une dans les bois, l'autre en rase campagne, et reconnu aucune dans les vallées proprement dites, par conséquent dans les prairies ou dans les lieux bas et constamment humides.

Dans quelques communes des cantons de Vatan et de Saint-Christophe, et dans deux autres d'Issoudun (sud), nous en avons remarqué qui avaient un diamètre de 15 à 22 mètres, qui étaient situées près de plusieurs autres d'un diamètre bien plus grand. Dans Poulaines, à peu de distance d'une mardelle de 40 mètres de largeur et de deux autres de 20 mètres, il s'en trouve deux petites, l'une de 6 mètres et l'autre de 8 mètres, dont le grand axe correspond exactement à celui de la mardelle principale, disposition que nous n'avons rencontrée nulle part ailleurs. Dans celles qui sont contiguës, le périmètre est habituellement variable de l'une à l'autre, et nous ne pensons pas qu'il y ait aucun rapport de connexité entre elles.

avec soi deux hommes au moins, porteurs des instruments nécessaires. Rien n'est impossible certainement, mais de semblables difficultés nuisent beaucoup à l'exécution d'un travail dont la durée ne peut se compter que par des années. En outre, des arbres et des haies poussent en différents endroits, sur les bords, sur les talus et dans le fond ; les ronces et les épines qui s'y enchevêtrent contribuent à en rendre l'accès peu praticable. Aussi, pour conduire notre œuvre à bonne fin, à une *fin pratique*, nous avons dû nous borner *provisoirement* à les rapporter sur les calques des tableaux d'assemblage des communes, à l'aide de repères *mesurés au pas* pris, soit sur les chemins, soit sur des habitations, qui pouvaient être déterminés facilement.

Il s'en trouve une dans la commune de Sainte-Fauste, de 80 à 85 mètres de longueur, sur 70 à 75 mètres de largeur, divisée en deux par une banquette en terre qui s'élève à peu près jusqu'au tiers de la profondeur. A Anjouin, deux petites de 20 à 37 mètres, sont réunies dans une bien plus grande de 80 mètres de diamètre environ. Nous n'indiquons pas de nombre précis, comme nous l'avons fait remarquer précédemment dans une note, car nous attachons à ce mot une exactitude mathématique qui n'existe pas ici, exactitude que nous nous proposons d'obtenir ultérieurement, au moins en partie, par des opérations rigoureuses.

D'après les investigations, dont nous donnerons plus loin l'analyse, il paraît que les personnes qui s'y sont livrées se sont bornées à les exécuter dans la plate-forme, dans le cul-de-lampe de ces cavités. Les résultats en ont été presque infructueux. La raison en est probablement qu'à une époque plus ou moins reculée, depuis des siècles et durant des siècles peut-être, des recherches y auraient été opérées, pensant y découvrir des *trésors* ou d'autres objets précieux. L'on sait que les mardelles sont encore pour la plupart, dans les campagnes, le sujet de superstitions de différente nature ; qu'ainsi tout ce qui pouvait y exister d'intéressant pour la science et contribuer à en révéler l'antique destination, aurait été enlevé et détruit. L'esprit de convoitise et de méfiance des paysans est trop connu pour que nous insistions sur ce point.

Après en avoir examiné un assez grand nombre, nous avons supposé que les parois primitives en étaient plus raides qu'elles ne le sont actuellement ; que, par la suite des temps, les talus avaient pris, peu à peu, aux dépens de leurs bords, l'inclinaison naturelle qu'ils ont aujourd'hui et qui est inaltérable. Ces excavations alors auraient

eu, à l'origine, en couronne, un périmètre un peu plus petit, et, au plafond, un périmètre, au contraire, un peu plus grand que ceux qui les limitent maintenant. Nos recherches furent dirigées en conséquence sous les talus, pensant obtenir de meilleurs résultats. Elles ont eu lieu, en grande partie, entre le sud et le nord-ouest, du côté où le fond est habituellement à l'abri des vents pluvieux, qui règnent si longtemps dans nos contrées.

Dans celles que nous avons pu explorer, nous avons constaté, à 50 centimètres environ au-dessous de la ligne d'inclinaison de terres, la trace de foyers, dont les pierres rapportées ou le roc même étaient calcinés par le feu, et trouvé, auprès, de petits morceaux de charbon isolés ou enveloppés de grumeaux de cendres. Dans une, dite du Bois-l'Abbé, à sept ou huit cents mètres environ du bourg de Saint-Aubin, nous avons mis à découvert deux foyers, situés, l'un au nord, l'autre à l'ouest. Les pierres brutes, les gros moellons qui étaient disposés comme on les dispose encore aujourd'hui dans les champs, pour supporter le bois ou les broussailles, étaient brûlés sur une profondeur de 3 centimètres environ et noircis dans toute la largeur. Une couche de cendre, d'une hauteur moyenne de 10 centimètres au moins, était répandue à 40 centimètres au-dessous du fond actuel, sur toute la surface. Il y gisait, pêle-mêle, des os calcinés d'animaux, dont plusieurs, les plus gros, de 3 centimètres environ de diamètre, étaient divisés en deux dans le sens de la largeur, et dont les autres étaient brisés ou cassés. Des débris de poteries circulaires, mal pétries à la main, d'une teinte gris jaune, étaient près des pierres de l'un des foyers. Dans cette même excavation, à 1 mètre environ au-dessous de la pente actuelle des talus, on a trouvé le squelette d'un homme, que l'un des médecins d'Issoudun, qui a visité cette mardelle avec nous, a

pensé être âgé de quarante ans environ. La forme particulière de la sépulture accusait une haute antiquité. Le corps reposait sur le terrain naturel, qui paraissait avoir été aplani en cet endroit. Au-dessus des pieds et de la tête, une grande dalle était supportée, à chaque bout, par des pierres brutes posées de champ; le reste du corps était couvert de petits moellons ordinaires, sans aucune symétrie. Nous n'avions pas voulu toucher à ces ossements, principalement à ceux du crâne, que nous avions entourés de terre, avant que des personnes plus compétentes que nous en pareille matière pussent déterminer à quelle race d'hommes ce corps pouvait appartenir. Malheureusement, des pâtres ou des laboureurs, dont la curiosité avait été éveillée, vinrent, en l'absence des ouvriers, découvrir ces restes, et enlevèrent la tête, qui tomba en poussière sous leurs doigts. Il n'en resta que l'empreinte sur le sol, qui, quoique bien accusée, ne put être d'aucune utilité pour le but que nous cherchions à obtenir. Le squelette fut recueilli et conservé par le docteur dont nous venons de parler. Dans une autre mardelle, de la même commune, située dans le bois de Bommiers, nous avons mis à découvert également les pierres d'un foyer artificiel, du charbon et de la cendre, mais sans ossements.

L'on sait que l'un des traits caractéristiques de ces sortes d'excavations est que, à de rares exceptions, les eaux pluviales s'en écoulent avec rapidité. On a prétendu qu'alors les couches *retentives* en avaient été enlevées à dessein. Nous croyons que c'est une erreur. Sur le plafond de cette dernière mardelle et sur celui d'une seconde, située en la commune de Guilly, où, depuis longtemps, l'on extrait de l'argile, la terre grasse a été recouverte d'une couche de pierre concassée (comme du *macadam*), de 50 centimètres environ d'épaisseur. Cet empierrement s'étend, en

conservant une pente assez sensible à l'œil, du foyer, qui est le point le plus élevé du fond, jusqu'aux extrémités opposées, même sous les talus.

Dans trois autres, situées commune de Sainte-Fauste, nous avons rencontré également de gros moellons pour foyers, portant les marques ineffaçables de leur destination. L'aire ou la plate-forme en a été nivelée, elle est de la même nature calcaire que le terrain naturel, et de petites pierres non cassées, semblables à celles qui couvrent le sol environnant, paraissent y avoir été répandues irrégulièrement sur une épaisseur moyenne de 10 centimètres. Néanmoins ces pierres peuvent, à une époque reculée, avoir été amenées là par les eaux pluviales en les roulant sur les talus. L'empierrement, dans tous les cas, n'a aucun rapport avec celui de la mardelle de Saint-Aubin. A quatre autres encore, prises sur la commune de la Champenoise, et à deux situées sur la commune de Dun-le-Poëlier, l'emplacement des foyers se remarquait par des pierres brûlées, attenantes au sol, d'une couleur rouge de brique. Deux ans après, la teinte rouge, sur deux d'entre ceux que nous avons été à même de visiter une seconde fois, était complétement disparue ; le temps et la pluie avaient blanchi les pierres, qui étaient feuilletées et presque tournées en poussière. Tous ces foyers existaient dans l'espace compris entre le sud et le nord-ouest.

Nous y avons trouvé, à la base des talus, presque à la surface, une pierre de fronde en caillou arrondi par le travail de l'homme ; près de l'un des foyers, des morceaux ronds d'un bâton en argile cuite, rouge de brique, mesurant ensemble 40 centimètres de longueur, sur 3 centimètres de diamètre : ces petits cylindres, par l'irrégularité de la surface, montraient qu'ils avaient été façonnés à la main. Ailleurs, vers le milieu de la plate-forme, nous

avons rencontré des morceaux d'une meule de moulin à bras, des débris de poteries épaisses, d'une teinte jaune gris, grossièrement fabriquées et calcinées par le feu, et, presque à fleur de terre, une hache de silex, très-informe, provenant d'un gros caillou, dont deux des faces sont abattues pour en former les joues et le tranchant, ainsi que d'autres petites pierres arrondies d'une manière incomplète, qui nous ont paru également avoir été très-imparfaitement travaillées (1).

Antérieurement à nos explorations, M. de la Villegille a fait connaître que M. de la Châtre, ancien sous-préfet d'Issoudun, avait trouvé, par hasard, au fond d'une mardelle, des morceaux de charbon ; dans une autre de Saint-Pierre-de-Jards, on a rencontré « des briques très-épaisses, comme il ne s'en fait plus dans le pays, dont une partie avait des rebords, et une grande quantité de vieille ferraille. » Dans la *marge* de Reuilly, ce même savant a retiré « un fragment peu considérable de tuile à rebord, et un autre débris de poterie romaine, ressemblant assez à la base d'une amphore. »

La Normandie, province où il paraît exister beaucoup de mardelles « à Champobert, dans l'herbage appelé les *Crières,* situé à gauche du grand chemin, en rétablissant une ancienne mare de forme circulaire, M. de Colleville a trouvé, en 1834, plusieurs antiquités. » « Elles consis-

(1) En présence de ces indices, nous suspendîmes nos recherches pour étudier, au préalable, quelques grands musées des âges de pierre, afin d'être plus à même de recueillir tout ce qui pouvait se rapporter à ces époques reculées. En 1869, nous allions reprendre plus fructueusement la tâche que nous nous étions imposée, quand de graves événements, étrangers au travail qui nous occupe, nous forcèrent de l'interrompre définitivement.

taient, » ajoute M. de la Villegille, « en tuiles romaines, en fer oxydé, en valves d'huîtres, en ossements de bœufs, en troncs d'arbres, en un grand nombre de poteries de plusieurs sortes et de débris de vases en terre cuite. » M. Arsène Maillard, sous-inspecteur des forêts de l'arrondissement de Rouen, dans une autre située dans la forêt de Roumare, a extrait « un mors droit ou bridon, une lame de couteau et une espèce de pioche, le tout en fer très-oxydé. »

Tous ces objets sont loin d'avoir la même origine; ils se rapportent à des époques archéologiques bien différentes. Pour chercher à découvrir la destination des mardelles et les peuples qui les ont creusées, il est indispensable d'avoir recours à d'autres considérations.

MM. Bordier et Ed. Charton, dans leur *Histoire de France d'après les monuments*, et M. le baron de Belloguet, dans son *Ethnogénie Gauloise*, tranchent la question (1). Ils les attribuent aux Gaulois et les considèrent comme l'étage souterrain de leurs cabanes. Avant de discuter cette opinion, il nous semble nécessaire de transcrire les renseignements que donnent ces historiens sur les habitations celtiques.

« Les habitations gauloises, disent les premiers, étaient ordinairement placées sur la lisière des bois ou sur le bord des fleuves. L'*extrême légèreté* de leurs constructions obligeaient les habitants à chercher, de cette manière, un

(1) M. de Belloguet cite dans son ouvrage (§ IX) deux mémoires sur les mardelles, que nous n'avons pu nous procurer: l'un, de M. Mond'heux, qui regarde ces excavations comme des *réservoirs d'eau*; l'autre, de M. Lacroix, qui réfute au moins en partie cette opinion, et qui les considère comme ayant « *servi d'habitations, étant recouvertes d'abris en bois.* »

refuge contre l'ardeur du soleil, qu'ils redoutaient plus que la rigueur du froid. Les maisons, ordinairement de forme ronde et surmontées *d'un toit conique,* étaient de bois, quelquefois de pierres brutes, jointes avec de la terre glaise; d'autres fois, les murailles du logis étaient faites de deux claies d'osier, fixées à quelques centimètres l'une de l'autre, et dans l'intervalle desquelles on pétrissait de la terre argileuse et de la paille hachée. Pour les familles du peuple, l'édifice était une maison ronde, de 6 à 12 mètres de tour (3 à 4 mètres de largeur), et couverte de chaume et de planchettes de bois réunies au sommet, comme sont encore les huttes que nos charbonniers se construisent dans les bois. Les maisons riches pouvaient avoir jusqu'à *une quarantaine de mètres* en largeur; souvent il n'y avait pas de fenêtres.

« Le toit descendant fort bas, *on gagnait de la hauteur* en creusant le sol de l'habitation jusqu'à une certaine profondeur, et l'on entrait, ou plutôt l'on descendait par une petite rampe ménagée devant la porte. Le fond était battu, bien uni et sans humidité, la cavité étant toujours creusée sur un terrain perméable, ou rendu tel par quelques fuites pratiquées artificiellement. Les grandes maisons étaient sans doute partagées à l'intérieur par des cloisons formant divers appartements. Dans quelques-unes de ces cavités qui existent encore, on remarque, à moitié de la hauteur, *une sorte de rebord intérieur, régnant tout autour du creux* et ayant probablement servi à construire un plancher. En parlant de ces *demeures si simples,* un célèbre architecte romain disait, avec un dédain bien justifié, d'ailleurs : « Plusieurs peuples ne construisent « d'édifices qu'avec *des branches d'arbres, des roseaux et « de la boue.* C'est ce qui a lieu en Gaule, en Espagne et « dans les îles Britanniques. »

« Bien que dix-huit siècles nous en séparent, il est possible de voir encore aujourd'hui, sur notre sol, *quelques traces* de ces cabanes rondes que les Gaulois construisaient. Le bois, le chaume et l'argile ont sans doute disparu en peu de temps, mais les excavations circulaires dont nous venons de parler, subsistent en plusieurs endroits de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre, surtout dans l'intérieur des forêts. Dans le *centre de la France,* elles portent le nom de *mardelles* ou *margelles ;* le peuple les appelle *fosses à loups.* On en voit dans le Berry, dans la Normandie, dans les environs de Strasbourg, à Alaise (Doubs), à Entremont près d'Aix.

« Il n'y avait pas d'autres habitations que les *cabanes* disséminées dans les bois, dans les campagnes, sur les eaux, quelquefois dans les grottes des montagnes ou dans les souterrains, et elles formaient tout au plus des bourgades. Les Gaulois, avant la conquête romaine, ne construisaient pas de monuments ; ils n'avaient point de villes (1), et Marseille elle-même, la ville grecque, n'avait encore du temps de César, pour abriter ses habitants, que des maisons de bois et de chaume. »

Ces passages peuvent également être considérés, quoique publiés bien antérieurement, comme le résumé de la partie du savant ouvrage de M. de Belloguet, consacrée aux habitations celtiques, où le texte des historiens de l'antiquité et les documents dûs aux archéologues modernes sont exposés avec la plus grande lucidité. Néanmoins, à cet égard, plusieurs méprises que nous ne

(1) C'est, il nous semble, une erreur. César se sert toujours, avec des acceptions différentes, des expressions : *oppidum, vicus, ædificium,* correspondant aux mots : ville, bourg et maison particulière. Les Germains seuls n'avaient pas de villes.

pouvons passer sous silence, reproduites probablement d'après d'autres ouvrages, s'y sont glissées, et pourraient peut-être contribuer à faire adopter des idées qui nous paraissent erronées. « Les *mardelles*, dit-il, passaient pour avoir servi de demeures aux anciennes populations bretonnes ou germaniques, longtemps avant que M. de la Villegille les signalât, le premier parmi nous, comme *des habitations celtiques*. » M. de la Villegille n'a émis aucune opinion; il paraît incliner, au contraire, vers ceux qui supposent que ces excavations avaient une destination religieuse. « Cette explication (nous copions textuellement son mémoire), différente de toutes celles qu'on a données jusqu'ici, et qui se présente avec un certain caractère de vraisemblance, n'est pas appuyée néanmoins d'un assez grand nombre de preuves pour être entièrement satisfaisante. » M. de la Villegille pense que l'on ne peut se prononcer qu'à la suite de nouvelles explorations, de nouvelles recherches.

Sur les *mardelles* de l'Allemagne, M. de Belloguet arrive à une conclusion qui nous paraît peu admissible: « Elles ont jusqu'à 300 pieds de tour (32 mètres environ de diamètre) et 40 pieds (13 mètres environ) d'excavation; plusieurs présentent les traces de dispositions prises pour supporter des poutres. *Le tout était abrité par des planchers recouverts avec de la terre glaise, de la paille et du fumier.* » Nous ignorons quelle forme et quelle inclinaison il eût fallu donner à de semblables planchers, pour couvrir et abriter des excavations aussi vastes. Ces prétentions de convertir les mardelles en demeures gauloises, nous paraissent, d'ailleurs, entièrement gratuites, et infirmées complétement par les données que nous possédons. Il suffit, pour s'en convaincre, de bien se rendre compte de la forme, de la disposition des habitations gauloises,

bretonnes et germaines, de se bien pénétrer des usages des anciens peuples de l'Occident. Nous avons, dans ce but, cherché à réunir les principaux détails que l'histoire nous en a conservés. Vitruve, César, qui étaient contemporains, et Strabon, qui vivait quelque temps après, donnent à cet égard, des renseignements qui caractérisent suffisamment leur manière de construire.

Strabon (1) fait connaître (t. II, liv. IV) que « les Gaulois habitent des maisons vastes, construites avec des planches et des claies, et terminées par un toit cintré et couvert d'un chaume épais. »

Vitruve (t. I, liv. II) n'est pas moins explicite. Mais, écrivant sur l'architecture en général, il entre dans des développements trop longs pour les reproduire en entier. Après avoir décrit les premiers essais de l'homme, jeté nu au milieu des bois, il fait remarquer que, pour être à « l'abri de la pluie et du soleil », les hommes mirent en terre des perches fourchues, entrelacées de branches, dont les vides étaient remplis « avec de la terre grasse pour en « faire des murs »; qu'au-dessus, ils posèrent, en travers, des pièces de bois recouvertes « de roseaux et de feuilles », enfin que plus tard, ils « fixent des combles qu'ils cou-« vrirent de terre grasse..... Tel fut, continue-t-il, l'ori-« gine des premières maisons. Nous pouvons nous en « convaincre par celles que nous voyons encore aujour-« d'hui chez les nations étrangères. En Gaule, en Espagne, « en Lusitanie, en Aquitaine, elles sont construites avec « les mêmes matériaux et recouvertes de feuilles et de

(1) Nous nous sommes servi, pour Strabon, de la traduction de M. Laporte de Theil, faite par ordre du gouvernement impérial (1809); pour les auteurs latins, des traductions de la collection Panckouke.

« bardeaux de chêne. » Il parle ensuite de celles des Colchidiens et des Phrygiens, et ajoute que ces peuples couvrent leurs chaumières « avec des herbes des marais. » A Marseille, « nous pouvons remarquer qu'au lieu de tuiles, « c'est de la terre pétrie avec de la paille qui recouvre les toits. » A Athènes, l'Aréopage « a été conservé jusqu'à ce « jour avec son toit d'argile, comme un modèle de l'anti-« quité, et dans le Capitole on peut regarder comme un « souvenir, comme un échantillon des mœurs antiques, « la chaumière de Romulus, qu'on a conservée avec sa cou-« verture de chaume, dans le lieu destiné aux choses « sacrées. »

César ne donne aucun détail particulier sur les habitations des Gaulois, qui lui paraissaient, sans doute, assez connues, puisqu'elles étaient semblables à celles des autres peuples. Malgré cela, nous voyons dans les *Commentaires* (liv. v, § XLIII), à l'occasion du siége d'*Avaricum*, qu'à un instant les habitants incendièrent « les huttes des soldats romains couvertes en paille à la manière des Gaulois. » Toutes ces indications sont précises et ne laissent aucun doute sur la nature de ces constructions. Les demeures rustiques de nos pères étaient une conséquence de leur religion, qui, d'après M. Henri Martin, empêchait tout développement de l'architecture.

Les maisons des Germains étaient peut-être plus légères ou plus simples que les précédentes, puisque quelques-unes au moins pouvaient être démontées et chargées sur des chariots. Les mœurs de ces peuples, d'après Strabon (t. III, chap. III), étaient, à peu de chose près, les mêmes que celles des Gaulois. L'émigration facile y est commune; « elle vient de ce qu'accoutumés à une vie frugale, ils ne s'occupent ni d'agriculture, ni du soin de faire des provisions; qu'ils habitent de *méchantes cabanes* et se conten-

tent de vivre au jour la journée. La plupart tirent leur nourriture de bestiaux, à la manière des peuples nomades; et, de même que ces derniers, ils *chargent,* au besoin, *leurs habitations* sur des chariots, et vont s'établir avec leur bétail où bon leur semble. » Sans doute, avec le temps, ces habitudes tendirent à se modifier, car nous remarquons dans César (liv. VI, § XXII) que, dans le but de conserver les mœurs primitives, d'entretenir le goût de la guerre, d'empêcher qu'on ne « se garantisse de la saison par des *habitations plus commodes* », de prévenir l'amour des richesses, la communauté de la terre était absolue.

Tacite, qui écrivait plus tard, donne plus de renseignements sur ces demeures, qui paraissent être un peu plus confortables que par le passé, bien qu'étant toujours très-simples. Elles étaient isolées les unes des autres par un espace de terrain assez grand. Les Germains n'avaient pas de villes : « ils ne font usage ni de ciment ni de tuiles; leurs matériaux sont toujours bruts; rien n'est donné à la décoration ni à l'agrément; quelques parties seulement sont enduites avec plus de soin d'une terre si pure et si brillante qu'on la dirait peinte et nuancée de couleurs. » Ainsi, non-seulement ces cabanes étaient très-pauvres, mais les Germains tenaient à y conserver, par des raisons politiques, toute la simplicité primitive.

La reproduction figurée des cabanes des Gaulois sur les bas-reliefs de la statue de Melpomène, du musée du Louvre, et de celles des Germains sur la colonne Antonine, corrobore les textes qui viennent d'être analysés. Elles sont, les unes et les autres, de forme ronde, couvertes en dôme; des branches d'arbres, de la paille ou des roseaux paraissent en être les seuls matériaux. Celles des Germains n'ont pas de fenêtres, mais une ouverture est indiquée aux autres : les premières paraissent moins élevées que les

secondes, c'est-à-dire moins hautes relativement à leur largeur ou à leur diamètre. Nous ajouterons qu'un spécimen de celles du *Latium,* telle que, très-probablement, devait être la chaumière de Romulus, est rapportée à l'article *Casa,* du *Dictionnaire des antiquités,* de Rich, traduit de l'anglais par M. Cheruel. Cette gravure est la reproduction d'un vase en poterie, conservé maintenant parmi les antiquités du musée britannique. La cabane est ovale, les murailles en sont proportionnellement assez basses, des pièces de bois y figurent les montants et les traverses, une porte large y donne accès ; la couverture, en chaume, est épaisse et élevée, elle est supportée par des chevrons, et a la forme d'un dôme reposant sur une base elliptique. Elle se rapporte ainsi, comme on le voit, entièrement aux précédentes.

Nous retrouvons encore le même type de construction en usage dans les Iles Britanniques, occupées, comme on le sait, par les Gaulois et les Kimris. Phythéas, de la ville de Marseille, qui voyageait dans le IVe siècle avant l'ère chrétienne, et qui, dans ses navigations, a parcouru les côtes de l'Angleterre sur la Manche et sur la mer du Nord, dit également (1) : « Les maisons des Bretons étaient construites pour la plupart en chaume et en bois, les pluies fréquentes ne permettant pas qu'ils eussent des aires à ciel découvert ; ils renfermaient les épis de blés qu'ils avaient coupés dans des caves souterraines..... l'Ile était très-peuplée, etc. » Strabon (liv. IV) entre aussi dans quelques détails : « Les bois leur tiennent lieu de villes. Après avoir formé une vaste enceinte d'abatis d'arbres, ils y construisent des cabanes pour leurs demeures et des étables pour loger leurs troupeaux. » César (liv. V, § XII)

(1) *Voyageurs anciens,* 1er vol., par M. Ed. Charton.

dit encore : « L'île est extrêmement peuplée. Les maisons y sont très-nombreuses et *presque semblables* à celles des Gaulois ; le bétail y est abondant..... » Au § XIV, il confirme l'analogie des mœurs de ces deux peuples, analogie que Strabon (t. III) a déjà reconnue avec les Germains. Doit-on faire remarquer qu'il ne saurait en être différemment, en raison de leur origine commune?

De cet ensemble de preuves, il résulte clairement que, pendant des siècles, aussi loin que l'histoire certaine peut remonter, tous ces anciens peuples élevaient leurs cabanes ou maisons de la même manière : elles étaient circulaires, elles avaient généralement une charpente en forme de dôme ; elles étaient couvertes de bardeaux de paille ou de jonc, et entourées de murailles ou de cloisons d'une grande légèreté. Aucun des historiens de l'antiquité n'indique d'étage souterrain (1) ni de plate-forme intérieure creusée dans le sol, ni de dimensions, soit en largeur, soit en hau-

(1) M. de Belloguet prétend, au contraire, et d'autres auteurs sont de son avis, que les *demeures souterraines* des Germains sont justifiées par le texte de Tacite (*De la Germanie*, § XVI), et celles des Gaulois par le passage de Florus (liv. II, § III) concernant la guerre des Ligures.

Nous ne pensons pas que les traductions sur lesquelles on s'appuie reproduisent exactement le sens de la pensée de ces anciens historiens. L'importance de la question justifie, à notre point de vue, les développements dans lesquels nous entrons. Tacite écrit à l'égard des Germains : « *Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus.* »

M. Nisard traduit effectivement ce passage par le suivant : « Ils (les Germains) ont aussi coutume de se *creuser* des *demeures souterraines*, sur lesquelles ils entassent du fumier : c'est un refuge contre l'hiver et un lieu de dépôt pour les

teur. Nous ignorons où MM. Bordier, Charton et de Belloguet, habituellement si exacts, si précis dans leurs écrits, ont puisé les renseignements qu'ils donnent à cet égard.

Les mardelles ont bien une forme circulaire, elles ont

grains. » Il continue ainsi la traduction de ce paragraphe, dont la fin semble contredire la première partie : « La disposition de ces lieux adoucit l'âpreté du froid et, si l'ennemi vient, il ne trouve à ravager que les *choses* (il est fait exclusion des personnes) qui sont à la surface, mais pour *celles* qui sont cachées et enfouies, ou il ne les découvre pas, ou elles le déroutent par la nécessité de les chercher. »

M. Panckouke donne une version différente : « Ils ont aussi coutume de se *creuser des demeures souterraines*, qu'ils couvrent de monceaux de fumier ; c'est un refuge contre l'hiver ; c'est un lieu de dépôt pour les grains. Le froid n'y peut pénétrer, et si, par hasard, l'ennemi survient, il ravage le pays découvert ; mais ces *provisions* cachées ou enfouies (toute supposition autre que des choses est ainsi écartée) ou sont inaperçues ou le déroutent par la nécessité de les chercher. »

L'interprétation de ce passage semble reposer uniquement sur le sens du mot *specus* ; MM. Quicherat et Daveluy, dans leur *Dictionnaire latin-français*, donnent pour équivalent de ce mot : grotte, antre, caverne, gouffre, souterrain; et, comme exemple, rendent l'expression : *aperire specus subterraneos* par celle-ci : *ouvrir des galeries souterraines*.

Nous pensons que cette dernière version qui se rapproche le plus de celle de M. Panckouke, est seule admissible, d'autant plus que l'on sait que les Gaulois *creusaient* aussi des *galeries souterraines*, pour s'y réfugier momentanément, en cas de surprise, ou pour y déposer leurs provisions. M. de Beaufort a relevé et reproduit, dans un ouvrage spécial, les coupes et les plans d'un certain nombre de ces souterrains, qui ont une forme toute particulière, et qui sont encore assez communs dans le canton de Saint-Benoît, arrondissement du Blanc. Il en a été

été habitées, mais il nous semble impossible d'avancer qu'elles ont été creusées par les populations de races gauloises proprement dites. Elles ne peuvent se rapporter aux dispositions de leurs demeures.

reconnu aussi à Brion, canton de Levroux (Indre), et dans un grand nombre de localités.

Quant au passage de Florus, nous ne pensons pas qu'il ait le moindre rapport aux *habitations souterraines* attribuées aux Ligures ou aux Gaulois. C'est toujours sur le sens d'un mot latin, du mot *latebras*, que s'étayent les hypothèses. Nous donnerons quatre versions des passages où se trouvent cette expression ; pour abréger le discours, nous ne reproduirons que le dernier membre de la phrase de Florus.

Traduction de M. Nisard : « Les Ligures, retranchés au fond des Alpes, entre le Var et la Macra, et cachés au milieu des *buissons sauvages*, étaient plus difficiles à trouver qu'à vaincre. Leurs retraites et la promptitude de leur fuite faisaient la sûreté de ces hommes, race infatigable et agile, adonnée plutôt au brigandage qu'à la guerre....; enfin Fulvius *consuma leurs repaires dans un vaste incendie ;* Bébius les fit descendre dans la plaine, etc. »

Voici la phrase latine qui correspond à ce dernier paragraphe : « *tandem Fulvius latebras eorum ignibus sepsit.* »

La version de M. Ragon (collection Panckouke) diffère un peu de la précédente : « Les Ligures, cachés au pied des Alpes.... *dans des lieux hérissés de buissons sauvages*, étaient plus difficiles à trouver qu'à vaincre ; race d'hommes agiles et infatigables, peuples moins guerriers que brigands, qui mettaient leur confiance dans la vigueur de leur fuite et la *profondeur de leurs retraites....*; enfin le consul Fulvius *incendia leurs repaires ;* Bébius, etc. »

En voyant ces passages, nous croirions, jusqu'à un certain point, assister à la lecture des *Bulletins de la guerre d'Afrique*, sous le maréchal Bugeaud, où plusieurs fois nos soldats

Si l'on peut supposer que quelques-unes pouvaient être couvertes, on ne saurait l'admettre pour le plus grand nombre ; leurs vastes dimensions s'y opposent. Les couvertures en chaume que l'on remarque encore dans les campagnes, peuvent servir de termes de comparaison pour la disposition des toitures dont on pouvait faire usage. L'inclinaison des perches sur les chaumières de nos paysans, est, au surplus, une donnée de l'expérience

incendièrent, sur les montagnes, les immenses fourrés, les repaires boisés qui servaient de refuges aux Arabes. Personne n'a compris qu'il s'agissait alors, pour ces peuples, de *retraites*, de *demeures souterraines*. L'analogie nous semble évidente.

Nous aurons encore recours au *Dictionnaire* de MM. Quicherat et Daveluy, pour l'interprétation du mot *latebras*. Ces auteurs lui donnent pour signification : cachette, retraite, refuge, repaire, tannière, lieu de sûreté. Aucune de ces expressions n'a le sens de *demeures souterraines*. Enfin, en ce qui a trait à la conquête de la Bretagne par les Romains (Tacite, § XXXIII), Agricola, dans une harangue, parle ainsi à ses soldats : « *Quando dabitur hostis, quando acies ? Veniunt e latebris suis extrusi : et vota virtusque in aperto.* » Traduction de M. Nisard : « Quand paraîtra l'ennemi, quand viendra le jour de la bataille ? Le voilà cet ennemi *arraché de ses repaires* ; le champ est ouvert à votre ambition, etc. » Version de M. Panckouke : « Quand se présentera l'ennemi, quand le combat ? Ils viennent *arrachés à leurs repaires* : vos vœux sont accomplis, etc. » On voit par ce discours, que nous ne pouvons reproduire en entier, qu'il ne s'agit toujours que de refuges situés sur des montagnes, et qui ne sauraient avoir aucune similitude avec des *demeures souterraines*. Il nous semble évident que cette opinion que les Germains, les Gaulois et les Bretons *habitaient des endroits creusés sous terre* n'est pas appuyée de textes assez précis pour pouvoir l'admettre et qu'elle doit être complétement abandonnée.

immédiate et doit remonter à l'origine des choses. Dans cette situation, la réunion des pièces de charpente sur le faîtage doit nécessairement former un angle droit, c'est-à-dire que la charpente est dite *d'équerre,* suivant le langage des ouvriers. La distance verticale entre la base des arbalétriers et le sommet du toit est égale à la moitié de la largeur de l'espace couvert. Pour les mardelles qui ont une étendue de 40 mètres, elle serait de 20 mètres, c'est-à-dire qu'elle atteindrait la hauteur actuelle des plus hautes maisons de Paris. Sont-ce là les cabanes indiquées par les auteurs anciens, et les constructions plus que modestes, toutes primitives, dont ils nous ont laissé la description ? Nous faisons abstraction des combles en forme de dômes, qui exigeraient une élévation encore plus grande. Et que serait-ce si ces toitures devaient couvrir les mardelles dont la largeur, le petit diamètre atteint souvent 70, 80, 100, et même 150 mètres, ainsi que l'indique M. de Bussy dans un petit opuscule publié dans le *Recueil de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle,* année 1862 ? En nous bornant à 100 mètres, ce serait environ 50 mètres d'élévation. De semblables charpentes qui, seules, surpasseraient les dimensions des monuments de l'antiquité, eussent frappé d'étonnement les écrivains qui les observaient, et l'impression en fût restée dans leurs ouvrages. Ensuite, est-il admissible de supposer qu'elles pouvaient surmonter les légères parois ou murailles d'osier qui entouraient les demeures gauloises ou germaines ? Et en admettant que la base du toit reposât sur le sol, quelles buttées n'eût-il pas fallu pour maintenir stables des masses de bois aussi considérables ? Devons-nous ajouter qu'il eût été utile pour les établir, de recourir à des combinaisons d'assemblages qui, l'histoire le prouve, n'ont été que le fruit des études particu-

lières des peuples les plus avancés en civilisation, et inconnues aux Gaulois, aux Bretons et aux Germains? Est-il besoin encore de signaler qu'avec des combles ayant communément 20 mètres d'élévation, il eût été inutile de chercher à « gagner de la hauteur en creusant le sol de l'habitation » ? De plus amples développements sur ce point nous sembleraient plus que superflus.

On a vu que ces excavations ont été rendues étanches par des moyens artificiels, par des dispositions judicieusement prises. Si elles étaient destinées à être couvertes, pourquoi d'aussi minutieuses précautions? de quelle utilité auraient été les empierrements que nous avons trouvés sur le fond? D'après les auteurs anciens, les Celtes, à l'origine, n'avaient pas d'autres meubles que des ais servant tout au plus de tables ; ils s'asseyaient sur des bottes de paille, et couchaient simplement sur la terre, sur des amas d'herbes ou sur des peaux d'animaux. Ce n'est que, plus tard, vers le commencement du IIIe siècle avant notre ère, que « la physionomie de la grande Gaule change peu à peu, surtout dans les régions du centre et du sud, » que l'industrie s'y développe, y prend une grande extension, et que le luxe et le faste s'y montrent excessifs. On ne saurait dès lors supposer que les Gaulois, qui cherchaient à se procurer une certaine commodité en couvrant le sol de leurs habitations d'objets relativement moelleux, se fussent appliqués à y répandre des pierres anguleuses uniquement (puisque les toitures des cabanes garantissaient de l'humidité) pour s'y reposer, même sur des peaux, au lieu de se borner à l'aplanir ou à le niveler. On peut se demander aussi pourquoi ceux qui ont creusé les mardelles ne se sont pas contentés d'abriter leurs familles sous des huttes comme celles de nos charbonniers; pourquoi ils se sont imposé de si grandes diffi-

cultés, surtout quand il est presque prouvé que les énormes déblais qui en sont sortis ont été transportés au loin (1)? M. de la Villegille a calculé que les terrassements s'élèvent, pour quelques-unes, à 11,000^{mb}, pour plusieurs, il faudrait doubler ces chiffres; alors on obtient des nombres incroyables. Afin d'en donner une idée sensible, nous ferons remarquer qu'un volume de 12,000^{mb} seulement équivaut à une chaussée qui aurait 1 mètre de hauteur sur 1 mètre de largeur, et *trois lieues* de longueur! Pour un grand nombre, les déblais sont de 2,000 à 3,000^{mb}. Des motifs puissants peuvent seuls avoir poussé ces peuples à s'imposer de pareils travaux.

Croit-on qu'il serait actuellement téméraire d'émettre une opinion sur le but, sur la destination des mardelles? Les forêts de l'ancienne Gaule étaient peuplées d'animaux sauvages nombreux, et les faibles moyens de défense que les hommes devaient avoir alors pour s'en préserver, les obligeaient à rendre leurs refuges presque inattaquables. Ces excavations n'auraient-elles pas eu, pour principal motif, un caractère défensif? De simples cabanes dans les bois, placées au niveau du terrain, auraient exposé certainement, le jour comme la nuit, les habitants aux attaques des animaux. Souvent les vieillards, les femmes et les enfants y eussent été abandonnés sans défense. L'instinct de la conservation a, sans aucun doute, poussé

(1) La nature du sol environnant le constate suffisamment : le terrain naturel y est à la même profondeur qu'ailleurs. Si ces volumineux dépôts avaient été placés près ou à peu de distance des bords, la trace en serait toujours restée appréciable, car les monuments en terre sont ceux qui se conservent le mieux.

les peuplades primitives à creuser des cavités dans les pays de plaines, comme le même sentiment leur a fait choisir des grottes dans les pays de montagnes. Une palissade ou une enceinte de pieux, placée au pourtour, pouvait en augmenter encore la sécurité. Dans ces *sauts de loups,* comme les mardelles sont désignées dans plusieurs localités, les personnes étaient au moins à l'abri de toute attaque immédiate. Si les bêtes féroces parvenaient à s'y introduire, en s'élançant au-dessus des barrières, elles ne pouvaient le faire qu'isolées ou en très-petit nombre; elles y tombaient brisées, et devaient être facilement détruites.

De simples branches d'arbres appuyées sur elles-mêmes, en forme de cônes, ou simplement au long des parois de la terre en eussent abrité les foyers. En laissant à ces huttes une largeur intérieure de 3 à 4 mètres, plusieurs pouvaient être placées dans la même excavation: la perméabilité artificielle de l'aire avait, en conséquence, sa raison d'être, pour assurer le prompt écoulement des eaux. Quant aux petites mardelles, si peu profondes qu'elles sont labourées depuis longtemps, elles auraient pu être couvertes au-dessus du sol et destinées à divers usages, ou même au logement des esclaves, à la vie desquels on tenait si peu! Ces hypothèses, si elles ne sont pas exactes, ne sont peut-être pas invraisemblables; elles nous semblent, dans tous les cas, rendre compte de la disposition et de la situation des mardelles.

En ce qui concerne les bourrelets en terre ou les banquettes que plusieurs observateurs ont dit avoir reconnus autour de plusieurs mardelles, ces rebords avaient pour but incontestablement d'y prévenir la réunion des eaux pluviales s'écoulant des terrains riverains ou de consolider une enceinte défensive quelconque. Les traces

de poutres remarquées sur les parois de quelques-unes d'entre elles, les moins vastes, sans doute, indiqueraient, si le fait est bien exact, qu'elles ont été habitées à des époques relativement plus modernes, auxquelles les débris de poteries romaines et les autres objets qu'on y a rencontrés pourraient être rapportés. Il est même présumable qu'après la conquête des Gaules, quand le pays fut dévasté et la population décimée, de malheureuses familles sont venues, au milieu des campagnes désertes, placer leurs chaumières dans ces excavations, soit pour se cacher, se dissimuler, soit pour se garantir des intempéries. Les traces de ce séjour doivent nécessairement s'y rencontrer.

Une autre considération qui nous semble également très-sérieuse et qui pourrait seule faire concevoir que ces cavités ne se rapportent pas aux périodes historiques, a trait à la petite quantité d'habitants qu'elles peuvent faire supposer. Nous avons fait connaître que celles qui ont été relevées sur la moitié des communes de l'arrondissement, sont de 233, et que, sur l'autre moitié, elles sont peu nombreuses; que, sur plusieurs communes, il est même certain qu'il n'en existe pas. On peut évaluer néanmoins ces dernières au tiers des autres et augmenter encore cette quantité d'une centaine, pour celles qui sont déformées ou comblées que nous avons dû laisser de côté; alors nous arrivons, pour tout l'arrondissement, à 450, ce qui est incontestablement un maximum. De tout le département, c'est dans ce dernier arrondissement que l'on en compte le plus; toutefois elles sont assez multipliées dans les cantons de Levroux et d'Ardentes, sur l'arrondissement de Châteauroux; dans les autres circonscriptions elles doivent y être rares, car nous n'en avons jamais entendu parler. Il en est ainsi dans les

deux autres arrondissements de la Châtre et du Blanc. Supputant sur le chiffre de 450, il est facile d'établir une comparaison avec le reste du département. Dans celui du Cher, qui nous est limitrophe, il doit s'en trouver certainement, quoiqu'en petit nombre : en évaluant le tout à 1,400 ou à 1,500, on peut entrevoir combien la population eût été peu élevée à l'époque de leur creusement sur l'ancienne province du Berry.

Il nous paraît très-important de faire remarquer que, plus on remonte dans le passé de la nation gauloise, plus on trouve peuplé le sol qu'elle occupe. L'on connaît l'exubérance de cette population dans nos contrées, dans la Celtique, vers le XVI[e] et le VI[e] siècle avant J.-C., et les émigrations qui en furent la conséquence. Les hommes qui s'attachèrent à Bellovèse et à Sigovèse, pour conquérir d'autres terres et s'y fixer, s'élevaient à 300,000 guerriers, non compris les femmes et les enfants. Ils sortaient, en grande partie, de l'ancienne confédération des Bituriges Cubes, que circonscrivaient la moyenne Loire, la Vienne et l'Allier. Laissant de côté ce qu'il peut y avoir d'incertain dans le dénombrement de ces multitudes, l'on obtiendra toujours *proportionnellement* une population énorme pour cette province limitée seulement aux bornes tracées par l'administration romaine. Elle ne serait nullement en rapport avec les mardelles, si on les supposait comme les étages souterrains, comme les vestiges des habitations celtiques (1).

(1) Bien que nous établissions cette comparaison à titre de simple rapprochement, nous croyons devoir entrer dans quelques détails pour montrer jusqu'à quel point elle peut être admissible, en prenant pour base la superficie du territoire et le dénombrement probable de la population qui l'occupait. Nous

La Gaule renfermait de nombreuses villes : elles étaient ouvertes ou fortifiées; il y avait, en outre, des villages et des maisons isolées. Aucun terrain, dit Strabon, « n'est en friche, si ce n'est les parties occupées par les

savons combien il faut être réservé dans de semblables matières, qu'il ne faut pas toujours conclure du simple au complexe; mais dans ces temps sans histoire, les *inductions à tirer* de faits à peu près connus sont les seuls guides que l'on puisse invoquer.

Les *Bituriges Cubes,* à l'origine (ces développements sont familiers à toute personne qui a étudié un peu l'histoire), paraissent occuper tout l'espace compris entre la moyenne Loire, la Vienne (les collines du Limousin?), le Puy, montagne d'Auvergne, et l'Allier. Alors la race gaëlique couvrait la terre appelée depuis les Gaules et les îles Britanniques ; elle confinait, cependant, au sud à un peuple qui l'y avait précédée, les Hèves, dont les clans ou les tribus étaient situés entre les Pyrénées et la Garonne. Antérieurement au XVI[e] siècle avant l'ère chrétienne, les Gaëls, trop resserrés dans leurs limites, *manquant de terres,* se jettent sur les Hèves, les écrasent ou les refoulent vers les montagnes, franchissent le col des basses Pyrénées, et passent en Espagne, où, après des luttes acharnées, ils finissent par en conquérir les deux tiers. C'est la première migration importante que nous ayons à faire remarquer.

Plusieurs historiens du Berry supposent, ce qui est plus que probable, que les *Bituriges Cubes* faisaient partie de cette expédition qui avait pris naissance dans le centre de la Gaule, dans la confédération la plus importante, celle des Celtes, sous le nom de laquelle on désignait aussi la race gauloise tout entière.

Neuf cents ans environ après, au VI[e] siècle, la grande invasion des Kimris dut modifier profondément la situation des diverses peuplades préexistantes. Toutefois le pays des Bituriges paraît avoir été le moins éprouvé, et la population s'y être maintenue sans mélange. *Quarante-quatre ans* plus tard,

« marais et par les bois. Encore ces lieux mêmes sont-ils « habités, ce qui est l'effet de la grande population, plutôt « que de l'industrie. » César, dans ses *Commentaires* (liv. III, § 2), énonce qu'il conduisit le reste de son armée

la terre se trouvant encore insuffisante, les habitants, trop nombreux, résolurent de s'expatrier et de s'établir ailleurs. Cet abandon absolu du sol de leurs pères marque le second déplacement en masse, lequel, chronologiquement, devrait être le troisième, si l'on considère les Bituriges qui, sous le nom de Vivisques, se fixèrent vers la basse Garonne, et plus tard fondèrent Bordeaux.

L'on sait que Bellovèse et Sigovèse, sur le conseil de leur oncle Ambigat, chef suprême de la confédération des Celtes, au milieu de laquelle les Bituriges tenaient alors le premier rang, se mirent à la tête de cette nouvelle émigration. Ils entraînèrent avec eux d'autres peuplades dépendant des Arvernes, des Ambrons, des Sennons, des Carnutes et des Aulerkes. Sauf les Sennons qui habitaient au nord de la Loire, et les Ambarres qui étaient cantonnés au confluent de la Saône, dans l'angle formé par cette rivière et le Rhône, et qui furent très-probablement pris en passant, toutes les autres tribus étaient situées sur le territoire de l'ancien clan, du clan primitif des Bituriges Cubes. A cette époque (VIe siècle), cette dernière nation, autrefois si puissante, était déchue de la position qu'elle avait occupée, quoique politiquement elle dominât les autres, puisqu'elle y donnait des chefs ou rois. Les limites en deviennent incertaines, et nous ne connaissons approximativement que celles que l'administration romaine lui assigna postérieurement, et qui sont, à peu de chose près, celles de notre ancien Berry. Le nom de Bituriges Cubes lui resta néanmoins, ainsi que l'indique l'inscription relevée sur l'amphithéâtre nomachique de la ville de Lyon, à la place réservée aux délégués de cette province.

Si nous connaissions, dans cette multitude d'émigrants, évaluée à 300,000 guerriers, ce qui appartenait à chaque agglomération particulière, il serait peut-être facile d'arriver à un

« dans le pays fertile des Bituriges, qui possédaient un « vaste territoire et beaucoup de places fortes; » enfin il fait connaître (liv. VII, § 15) que, sur l'avis de Vercingétorix, ces mêmes peuples firent « brûler, en un jour, plus « de vingt villes. »

terme de comparaison assez exact pour la population biturige, objet de ces réflexions. Mais, en l'absence de ces renseignements, nous avons cherché à l'obtenir par les inductions que peut fournir la superficie des territoires qui lui furent propres successivement. Le premier, dont nous avons fait connaître plus haut les limites naturelles, est, aussi exactement que possible, de 4,000,000 d'hectares, et c'est à peu près toute l'étendue du sol des nations d'où sortaient les compagnons de Bellovèse. Le département de l'Indre et celui du Cher, qui sont formés du Berry, ont ensemble une superficie d'environ 1,401,400 hectares, environ le tiers de la première : en supposant une égale répartition des habitants, le contingent approximatif des Bituriges serait d'un peu plus de 100,000 guerriers. Et lors même que cette quantité serait réduite de moitié, les femmes, les enfants, les colons, les esclaves, les familles entières, en un mot, qui les suivaient, et celles qui restaient au pays constituaient certainement un chiffre bien supérieur à celui qui représente la population actuelle (530,000 âmes) de ces deux départements.

En prenant seulement l'arrondissement d'Issoudun pour point de comparaison, nous trouvons le même rapport. La superficie en est de 117,869 hectares, ou des trois centièmes environ de l'ancien territoire situé entre la Vienne et l'Allier. Le contingent, dans les émigrants, serait de 9,000 hommes, et, en la réduisant de moitié, de 4,500 guerriers, ce qui donnerait, suivant les mêmes considérations, 60,000 habitants.

Les familles gauloises étaient toutes patriarcales; les enfants y étaient en grand nombre. Strabon, en parlant de la *Belgique*, qui était si peuplée, et en la comparant aux Helvètes, aux

Si les mardelles étaient les traces de ces anciennes cités, qui, presque toutes, nous sont inconnues, on devrait, à certains endroits, sur une vaste surface de terrain, en trouver réunies un grand nombre : elles nous en indiqueraient l'emplacement. Loin de là, sauf de rares exceptions,

Arvernes et à leurs alliés, ajoute : « Tout cela prouve la nombreuse population de la Gaule, et, comme je l'ai déjà observé, la fécondité des femmes gauloises et la facilité avec laquelle elles élèvent leurs enfants. » Il n'y a donc rien d'exagéré en ce qui concerne notre appréciation sur la confédération des Bituriges. La nation des Bellovakes, *moins étendue* que le Berry, était, au IVe siècle avant notre ère, encore plus considérable : elle pouvait fournir 100,000 guerriers, et elle devait en conséquence s'élever à 700,000 ou 800,000 âmes, y compris les colons et les esclaves.

Ainsi, au XVIe comme au VIe siècle avant J.-C., le nombre d'habitants devait au moins être aussi fort dans nos contrées qu'il ne l'est aujourd'hui. Les mardelles, au contraire, ne peuvent se rapporter qu'à une population relativement très-faible. Elles ne sauraient, en conséquence, être considérées comme ayant été creusées aux époques historiques, quelque lointaines qu'on les supposât. Les cabanes élevées par les Gaëls, les Kimris, les Bretons, les Romains primitifs, les Ibères et les Germains, différaient peu les unes des autres et n'avaient aucune analogie avec le plus grand nombre de celles que peuvent faire supposer les mardelles. (Voir Strabon, liv. IV. — *Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry, 1re partie. — *Histoire de France*, par M. Henry Martin, chap. Ier, et notes du 1er volume. — *Géographie ancienne et comparée des Gaules*, par M. le baron Walckenaer. — Tableau des principales divisions politiques de la Gaule, dans l'*Histoire de France* de M. Th. Lavallée, 1er volume. — *Histoire du Berry*, de M. Raynal, chap. Ier et IIe. — *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, par M. Grillon-Deschapelles, art. Brennus.)

on ne les trouve groupées que quelques-unes ensemble, pouvant représenter tout au plus de simples bourgades peu importantes. On ne saurait admettre, après tous les témoignages que nous avons rapportés, que les maisons des villes fussent construites autrement que celles des campagnes, et que les mardelles eussent trait seulement à ces dernières. Toutes les habitations des mêmes peuples, — ainsi qu'il résulte de la nature des choses et, nous devons ajouter, des instincts de l'homme, — sont établies d'après des principes identiques. Les bâtiments formant ce que l'on a appelé plus tard des *villæ*, qui étaient situés au bord des eaux et au milieu des bois, où les chefs de clientèles, les hommes considérables se retiraient l'été, ne devaient pas offrir de différences sensibles avec les autres dans leur essence. Ces demeures étaient très-vastes, car le riche Gaulois emmenait avec lui « ses armes, ses « chevaux, ses chars, ses écuyers, » enfin tout l'attirail de la guerre qui, « au Ier et au IIe siècle avant J.-C., dit « M. Augustin Thierry, au milieu des tourbillons des « factions et des guerres intestines, n'était rien moins que « superflu. » Il est évident encore que, pour de semblables aménagements, les mardelles ne pouvaient convenir par leurs dispositions spéciales et toutes particulières.

Le silence des historiens de l'antiquité sur ces excavations nous paraît des plus significatifs. Il prouve qu'ils n'y attachaient aucune importance, soit qu'ils en ignorassent la destination, soit qu'ils les considérassent comme appartenant à un peuple inconnu, n'ayant aucun rapport avec celui qui habitait alors les Gaules.

De ces différents ordres de faits, nous sommes conduit à conclure que les mardelles ne peuvent, sous aucun rapport, être considérées comme les restes des habitations gauloises, et qu'en conséquence elles ne peuvent être attri-

buées qu'aux peuplades des temps préhistoriques, étrangères au Gaëls (1).

La question du dépôt des terres des déblais reste toujours un problème non effleuré ; mais les ouvrages difficultueux au point de vue matériel paraissent avoir été l'attribut des plus anciens peuples, et il serait tout aussi difficile, peut-être, de rendre compte du motif de ces tra-

(1) Doit-on supposer, par ce résumé qui peut paraître bien absolu, que nous croyions la question de la destination des mardelles complétement résolue? Évidemment, non. De nouvelles explorations sont à entreprendre. Nous pensons qu'il faudrait les diriger tant dans la plate-forme que sur les talus ; les moindres objets qui sembleraient travaillés par la main de l'homme devraient être recueillis avec soin pour chercher à découvrir l'âge auquel ils peuvent remonter. Il faudrait encore examiner la nature du fond, celle de l'empierrement qui le recouvre et rechercher les causes qui y assure l'écoulement rapide des eaux pluviales. Enfin il serait très-utile de se rendre compte des travaux qui y auraient été effectués à une époque plus récente et des débris qui pourraient s'y rapporter. Quelques nivellements suivant les axes des plus importantes dans des terrains d'une nature différente, et quelques *coupes* s'étendant à une dizaine de mètres au delà de leurs bords paraîtraient nécessaires pour bien déterminer l'inclinaison et l'épaisseur des talus, ainsi que la configuration et la composition géologique du sous-sol environnant.

Si nous avions un désir à exprimer, nous ferions remarquer, que les savants qui composent la Commission de la Carte des Gaules pourraient peut-être, par la grande et légitime influence qu'ils possèdent, prier l'administration de prescrire des recherches dans les diverses parties de la France ; ils parviendraient rapidement, par les études comparatives qu'ils seraient à même de faire, à prouver la raison d'être de ces antiques excavations.

vaux que de celui qui a dû occasionner le transport, souvent très-éloigné, des matériaux des monuments mégalitiques si communs autrefois dans certaines contrées.

Nous annexons à cet exposé une carte générale présentant la disposition des mardelles, des monuments mégalitiques, des tumulus, etc., et des voies romaines relevées sur l'arrondissement d'Issoudun. Le calque que nous avions dressé sur la carte du dépôt de la guerre était trop grand pour y être joint; nous avons été obligé d'en réduire les dimensions à celles d'une double feuille de papier in-8°, à l'échelle de 1 à 200,000. Il nous a été en conséquence impossible de donner aux mardelles la position qu'elles doivent avoir. Celles qui sont, sur le terrain, très-rapprochées, semblent ici tout aussi éloignées que celles qui ont entre elles une assez grande distance. Le lieu précis en est donc complétement dénaturé; le nombre seul, sur chaque commune, en est exact. Nous complétons ces indications, par les plans et les nivellements, à l'échelle de $0^m,002$ pour 1 mètre, de cinq mardelles, de celles où nous avons rencontré des foyers en *pierres rapportées*; elles offrent des dispositions diverses, qui peuvent se rattacher aux différentes formes sous lesquelles elles se caractérisent le plus généralement.

M. Tarlier demande si les mardelles, par leur nature, n'étaient pas plutôt des réservoirs d'eau que des habitations? Et si elles étaient situées dans le voisinage des cours d'eau.

M. de Salies demande si la nature des talus, au point de vue stratigraphique, révèle un travail intentionnel, ou si le travail est le résultat accidentel des éboulements. Le fait ne semble pas avoir été complétement observé.

M. de Baye déclare qu'il a constaté dans la Marne, à

Tableau des monuments mégalitiques, des tumulus, des camps, existant sur l'arrondissement d'Issoudun.

NOMS DES COMMUNES.	Allées couvertes.	Dolmens.	Menhirs.	Pierres de témoignage ou pierres folles	Tumulus.	Camps.
Issoudun (1)	»	»	»	1	»	»
Bommiers (2)	»	»	»	»	1	»
Meunet-Planches (3)	»	»	»	»	»	1
Sainte-Fauste	»	»	»	»	1	»
Vouillon (4)	»	»	»	1	»	»
Anjoin (5)	»	»	»	»	1	1
Bagneux	»	1	1	»	»	»
Chabris (6)	»	»	»	»	»	1
Varennes (7)	»	»	»	»	1	»
Giroux (8)	»	1	»	»	4	»
Guilly (9)	»	»	»	»	»	1
Liniez (10)	1	»	»	»	18	»
Luçay	»	1	»	»	»	»
Saint-Pierre-de-Jards	»	»	»	»	3	»
Totaux	1	3	1	2	28	4
	7					

OBSERVATIONS.

(1) Cette pierre existe près du *Bois du Roy*. De fausses indications nous ont, à l'origine, été données; nous n'avons pu la voir nous-même.

(2) Hauteur 5m, diamètre 6m; il est entouré de larges fossés.

(3) Camp romain de Corny. Des constructions permanentes existaient au nord, à l'endroit le plus élevé, au-dessus de la vallée de la Théols. Elles étaient intérieurement recouvertes d'une espèce de stuc, sur lequel étaient des dessins d'une autre couleur que celle du fond.

(4) Pierre dite *du Midi*. La pierre qui reposait sur celle qui est encore fichée en terre, gisait à côté, couverte par des arbustes sauvages.

(5) Petit camp de 24m sur 21m de dimensions intérieures. Il est entouré de revers ou parapets en terre et de larges fossés de 8m.

(6) Camp de *la Motte*. Très-vaste, entouré de fossés larges et profonds. *Une pierre de témoignage* (pierre folle) existait autrefois, à droite de la voie romaine de Bourges, à la hauteur du domaine des Chaumes. Elle a été brisée il y a une vingtaine d'années. (Renseignements fournis par M. Sautereau, conseiller général et ancien maire de Chabris.)

(7) Grand tumulus de 580m de circonférence.

(8) Parmi les tumulus, il en est un de 160m de pourtour.

(9) Champ dit de *la Bataille*.

(10) Cette allée a 7m de longueur sur 4m de largeur. Les tumulus sont réunis en deux groupes.

proximité des grottes qu'il a découvertes, des foyers qui affectent des formes analogues. Ainsi qu'il le fait observer, il serait important de faire la comparaison des excavations remarquées.

M. de Cessac confirme le sentiment exprimé par M. de Baye, et déclare que, dans la Creuse, des foyers en forme d'entonnoirs de 2 mètres de profondeur, contenant de la céramique celtique, tournée, mais mal cuite, se trouvaient à l'ouverture de souterrains, à une distance de deux ou trois mètres.

M. Hubert, archiviste, pour répondre à une observation qui tendait à démontrer comme impossible l'usage des mardelles pour habitations, fait un rapprochement ethnographique qui établit qu'en Colombie de semblables excavations servaient à abriter un grand nombre de familles. Selon lui, la grande mardelle serait un groupe d'habitations, et non pas une habitation unique.

La douzième question du programme, relative aux inscriptions lapidaires, appartenant à l'époque gallo-romaine, est traitée par M. Buhot de Kersers, avec un soin éclairé qui a été remarqué.

Recueil des inscriptions gallo-romaines, de la 7[e] division archéologique : Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Nièvre.

Notre siècle a compris, et c'est une de ses gloires, que la connaissance de l'état social des peuples, de leurs mœurs et de leurs usages, était aussi nécessaire et plus efficace peut-être que celles des grandes batailles et des

grandes révolutions apparentes, pour bien comprendre l'enchaînement des faits historiques, en saisir la physionomie vraie, en apprécier les enseignements utiles. C'est ce sentiment qui a répandu et fortifié partout le goût des sciences archéologiques.

On sait, notamment, combien l'étude attentive des monuments épigraphiques amène chaque jour de précision dans la connaissance de la civilisation gallo-romaine. Cette branche de l'archéologie, puisant sa force dans des monuments originaux et authentiques, est une source toujours nouvelle et inaltérée de notions qui se complètent et s'éclairent mutuellement.

Car, si chaque fragment, étudié dans son isolement, fournit des renseignements précieux, tous ceux qui ont abordé l'étude ou même la simple lecture des inscriptions savent que ces monuments sont bien souvent incomplets et mutilés; d'ailleurs ils se rapportent à des mœurs et à des faits usuels qui sont loin de nous et peu connus. Ce n'est souvent que par leur rapprochement avec des analogues, que ces fragments prennent toute leur valeur et atteignent, en quelque sorte, leur maximum de rendement scientifique. Malheureusement les grands recueils d'inscriptions édités jusqu'à ce jour remontent à des époques déjà éloignées, et ne font qu'une part insignifiante à l'épigraphie française. Les publications nombreuses et savantes qui se font sur tous les points de la France, demeurent des tentatives isolées et difficiles à rapprocher les unes des autres.

De toutes parts, on réclame un recueil complet des inscriptions gallo-romaines de la France. Insister sur l'utilité de ce recueil est chose superflue : on peut dire que tous nous en avons senti le besoin. Des travaux importants se préparent en ce sens; mais qui ne sait

qu'entre la préparation et l'exécution de semblables projets, il existe un abîme : cet abîme qui trop souvent sépare l'espérance de la réalité ?

Il appartenait à la Société française d'Archéologie, qui a rendu tant de services à la science nationale, d'aborder cette tâche et de l'aborder dans des conditions qui en assurassent la réalisation immédiate.

L'esprit si net, si éminemment pratique de notre zélé et digne directeur, M. de Cougny, ne pouvait ajourner cette œuvre, dont l'utilité avait déjà été sentie et indiquée par son savant prédécesseur, dont il aime à suivre les traces, le regretté M. de Caumont. Aussi n'avons-nous pas été surpris lorsque nous avons vu l'importance attachée par lui à l'étude de l'épigraphie romaine, dans le programme du premier Congrès qu'il dirige.

Nous n'avons pas vu seulement dans son appel une simple invitation à l'étude des monuments épigraphiques. Nous avons pensé que c'était moins une œuvre momentanée, spéciale, passagère, que voulait provoquer notre honorable directeur, qu'un travail d'ensemble, un catalogue général des inscriptions romaines sur toute la surface de la France. Et si le hasard a voulu que notre région fût la première à dresser son catalogue, nous savons qu'il désire prendre successivement la même initiative dans les diverses régions où la Société tiendra ses Congrès, de façon à ce qu'après un certain nombre de sessions, les catalogues régionaux forment un ensemble complet. Alors la France possèdera et devra à la Société française le catalogue de ses épigraphes.

C'est ce travail d'ensemble que nous avons eu en vue. C'est lui dont nous essayons aujourd'hui de poser la première pierre, et c'est en ce sens que nous avons compris la réponse à la douzième question du programme. C'est

vers ce but que nous avons dirigé la marche du travail que nous allons vous soumettre, et c'est aussi parce qu'il y a là un travail collectif plutôt que personnel, qu'il importe d'exposer au Congrès les vues qui y sont adoptées.

D'ailleurs, une nomenclature aussi complexe que celle-ci ne peut espérer d'être absolument complète ; et, malgré nos démarches et nos voyages d'une extrémité à l'autre de la région, quelques monuments peuvent nous avoir échappé. Les Congrès sont des occasions singulièrement favorables pour contrôler les résultats obtenus. Nous profitons de la présence ici des savants représentants de toutes les parties de la région pour leur présenter le produit de nos recherches. Nous comptons assez sur leur bienveillance pour espérer d'eux les rectifications et les additions qui rendront ce travail plus digne de notre grande Société. En y joignant les inscriptions dont ils peuvent avoir une connaissance personnelle et dont nous leur réserverons l'honneur, ils en augmenteront la valeur et l'autorité.

Nous ne nous dissimulons pas tout ce que présente de fortuit la division territoriale que le programme nous impose ; mais nous comprenons l'utilité d'une limite géographique, bien nette, imposée au catalogue demandé. Il s'agit moins, en effet, aujourd'hui, de déterminer d'une façon définitive les conséquences historiques que peuvent avoir les découvertes épigraphiques, que de réunir, de mettre à la portée des hommes d'étude, ces monuments épars, mis au jour à des siècles de distance, rapportés dans les ouvrages les plus divers ou disséminés dans des collections éloignées.

Nous réduirons donc ce recueil à ce simple rôle de catalogue, le plus complet possible : nous y indiquerons surtout les lieux de découvertes, les destinations actuelles et

les circonstances propres à bien faire connaître les inscriptions, leur âge, leur nature, leurs caractères. Nous nous bornerons, comme interprétation, à donner celles déjà fournies ou qui nous paraîtront les meilleures : quant aux commentaires, nous savons trop ce qu'exige d'espace la moindre discussion pour ne pas en être aussi sobre que possible. D'ailleurs, si d'autres doivent nous suivre dans cette voie, il faut que nous la fassions large, et que nous nous dégagions autant que possible de tout esprit de système.

De même nous nous astreindrons à ne pas sortir des limites géographiques assignées, ce serait faire double emploi avec les catalogues ultérieurs, et nous lancer d'ailleurs dans une carrière indéterminée. Puisque un des principaux intérêts de ce travail lui viendra de ses indications sur la provenance des inscriptions décrites, c'est à elle que nous nous attacherons spécialement. Aussi nous lui imposerons la division géographique moderne des départements, qui facilitera les recherches et qui d'ailleurs aura un mérite que nulle division antique ne saurait espérer, c'est d'être indiscutable et précise.

Pour chaque département nous donnerons les inscriptions dans l'ordre suivant :

1° Les inscriptions altariques ou votives ;

2° Les bornes milliaires ;

3° Les inscriptions se rattachant à des monuments publics ;

4° Les monuments funéraires païens ;

5° Les inscriptions chrétiennes ;

6° Les objets divers.

DÉPARTEMENT DU CHER.

Le département du Cher qui, avec celui de l'Indre, répond à peu près à l'ancien territoire des *Bituriges Cubi*, faisait partie de la Gaule celtique. Il fut compris dans la province d'Aquitaine, probablement par Auguste, et plus tard sa capitale Avaricum devint la capitale de l'Aquitaine première.

Monuments votifs.

1. Inscription recueillie par M. Raynal dans une cave de l'enceinte gallo-romaine :

PRO SALVTE
CAESARVM ET PR
MINERVAE ET DIVAE
DRUSILLAE SACRUM
IN PERPETVVM
C. AGILEIVS PRIMVS
IIIIII VIR AVG CCR DS PD

PRO SALVTE CAESARVM ET P*opuli* R*omani* MINERVAE ET DIVAE DRVSILLAE SACRVM IN PERPETVVM C. AGILEIVS PRIMVS S*evir* AVG*ustalis* C*urator* C*ivium* R*omanorum* D*e* S*ua* P*ecunia* D*edit*. *Pour le salut des Césars et du peuple Romain, consacré à perpétuité à Minerve et à la divine Drusille. C. Agileius Primus Sévir augustal, curateur des citoyens romains, a donné de son argent.*

Nous avions d'abord pensé que *sacrum* avait là le sens de *sacrifice*, mais il est plus conforme aux données de l'épigraphie usuelle de voir là une formule de consécration d'un monument. Nous avons là un vestige des honneurs divins rendus à Drusille, sœur et peut-être concubine de Caligula; par conséquent, c'est au temps qui s'écoula entre sa mort, en 38 de J.-C., et celle de son frère, en 41, que cette inscription a dû être tracée. Et cette date donne un très-grand intérêt aux caractères épigraphiques que nous allons signaler.

Les lignes sont droites, et les lettres nettement coupées, mais sans rigidité. Plusieurs des hastes et des contours, notamment dans les C, les G, les M et les V, présentent des flexions légères, élégantes et variées.

Nous remarquerons, à la première ligne, le V intercalé.

A la deuxième, V et M liés; E et T du mot *et* superposés; un emprunt est fait, sur le bandeau de droite, pour faire place à l'R final.

A la troisième ligne, les liaisons de V et d'A, d'E et de T, enfin l'E final élevé.

A la quatrième, V et M sont liés et plus petits.

A la sixième ligne, la liaison de M et de V.

Ainsi, les lettres que nous rencontrons dans nos contrées, au milieu du Ier siècle, sont minces de trait, à contours variés, et n'ont pas cette rigidité que nous trouverons plus tard. Une inscription remontant d'une façon certaine à une date aussi élevée, est, du reste, une extrême rareté.

Nous devons à ce monument la connaissance d'un sévir augustal, curateur ou censeur des citoyens romains, et portant le prænomen *Caius*, le gentilice *Agileius* et le cognomen *Primus*, indices de la qualité de citoyen romain. Si *primus* avait pour but d'indiquer la primauté

du sévir augustal, il serait comme épithète rejeté après ce mot (1).

L'inscription est gravée sur une plaque de pierre encadrée d'un bandeau avec filet intérieur. Elle a 0m44 de haut sur 0m425 de large. Actuellement au musée de Bourges. (Publiée par M. Louis Raynal, *Histoire du Berry*, tome I, p. 79.)

2. Inscription donnée par La Thaumassière et Catherinot, d'après Clavier, secrétaire de l'Université de Bourges, en ses *Notes sur Perse*, p. 114, comme trouvée vers 1600 à Maubranches :

FLAVIA CVBA
FIRMANI F.....
COSOSO DEO MARTI SVO
HOC SIGNVM
DICAVIT AVGVSTO.

Cette inscription est rapportée par Orelli (n° 1984), comme indiquant par le mot *Cososus* soit le nom d'une divinité locale, soit un surnom de Mars.

La lecture finale *Augusto*, qui avait surpris Scaliger (2), est peut-être fautive. Le mot *Cuba* semble bien une épithète locale. Du reste le monument ayant été détruit dès sa découverte, tout contrôle est impossible et toute conjecture hypothétique. (La Thaumassière, *Hist. de Berry*, 754. — Catherinot, *Antiquités romaines du Berry*, p. 7. — Orelli, 1,984.)

3. Nous donnons, d'après de Caylus, les trois inscrip-

(1) Orelli-Henzen, 2.951, 7.112, 1.934, etc.

(2) La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 754.

tions suivantes découvertes à Alichamp, par M. Pajonnet, prieur de cette localité au XVIIIe siècle, aujourd'hui perdues, et dont par conséquent tout contrôle est impossible :

NVAV
MONIMEN
TUGARASSONI
CARTVIIII II VS.

NV*mini* AV*gusti* MONVMENTV*m* GARASSONI CARTV [NI FILIVS ou FIL V*otum* S*olvit*].

Nous remarquerons la négligence, I pour V dans *monimentum,* et les caractères indécis de la fin. (De Caylus, *Recueil d'Antiquités,* tome III, p. 376.)

4. NV MI BVS
AVGVSTORVM.
MONMIINTV DIC
ONIRONTI IIVS

NVMI*ni*BVS AVGVSTORVM MONVMENTV*m* DIC*avit* ONIRONTI FIL*ius* V*otum* S*olvit.*

La finale *i* de *Oironti* serait-elle ici et dans l'inscription précédente la terminaison gauloise du génitif? (De Caylus, *Recueil d'Antiquités,* p. 377.)

5. NVM AVG
VII NI X SVM
D S P.

NVM*ini* AVG*usti* [VENIX SUM] D*e* S*uo* P*osuit.*

La deuxième ligne semble fort douteuse. Ces trois monuments sont du reste fort suspects. Le mot *monumentum* ne se trouve guère en épigraphie qu'avec le sens de *tom-*

beau, et très-rarement avec celui d'*autel* ou de *monument votif*. On peut y voir une trace de falsification (1).

6. M. Hazé a découvert l'inscription suivante à Drevant, en 1834 :

NVM
ET DEO
I. CATIVS
CATUS
EX VO
TO PROS
ERTS
V S.

Cette inscription est complète au haut, à gauche et au bas. Malgré la coupure apparente du mot *voto* à la cinquième ligne, qui tiendrait à la faire regarder aussi comme complète à droite, il vaut mieux supposer que la partie droite a été supprimée, et que les syllabes *vo* et *to* ont appartenu à deux mots différents, EX VO*to recep*To. La lecture en devient plus facile, et on peut supposer une restitution comme celle-ci :

NVM*ini* [AVG*usti*] ET DEO..... I. CATIVS CATVS... EX VO[TO RECEP]TO PRO S[E ET LI]BERTIS V*otum* S*olvit* [L*ibens* M*erito*].

Les lettres douteuses sont les premières de la troisième ligne, I ou L; de la quatrième, G ou O ; et de la septième, I, E ou B. La haste du T de la septième ligne dépasse le dessus de la traverse de manière à indiquer la liaison T I. Les E ont leurs trois barres courtes et

(1) Observation de la commission de *Topographie des Gaules*.

égales comme dans l'écriture capitale des manuscrits.

Cette inscription est gravée sur un pilastre portant plinthe au bas, et corniche à doucine au haut. Hauteur, 0m77; largeur, 0m15. Actuellement à Drevant, incrustée dans un mur, au nord-est de l'école primaire. (*Notices pittoresques du Berry,* par Hazé, pl. IV, fig. 11.)

7. Sur une des stèles découvertes à Alleau, commune de Baugy, en 1850, représentant le buste d'un personnage imberbe, enveloppé de bandelettes, on lit l'inscription :

NVM AVG...
SABINVS CNS SORINI.

La fin de la première ligne est douteuse, ainsi que l'N de CNS, que MM. Berry et Dumoutet ont lu II.

Nous proposons la lecture : NVM*inibus* AVG*ustorum* SABINVS CN*eius* ou CES*ius*. SABINI [*filius*]. Faudrait-il voir dans le sigle CNS une abréviation de CNOS, qui paraît avoir été un terme gaulois de filiation? Mais alors il eût dû être après le génitif.

Toute cette lecture est fort douteuse. Du reste les monuments d'Allean semblent pour la plupart être du IIIe siècle; de là peut-être la banalité absolue de la formule.

Hauteur du monument, 0m75; largeur, 0m25. Actuellement au musée de Bourges. (*Mém. de la Commission historique du Cher,* tome I, p. 142 et pl. XVIII, fig. 1.)

8. Au culte des Césars semble se rattacher une pierre assez fruste aujourd'hui, encastrée dans le pied-droit d'une barrière chez M. Auclerc, à Bruères, et déjà signalée

par M. Raynal, d'après M. Mérimée. Elle est grossière, et la surface de la pierre n'a jamais été bien dressée, puisque la partie inférieure de l'inscription est en retraite de 1 à 2 centimètres sur la partie supérieure. Voici ce qu'on en peut déchiffrer :

HARA CAESARI
PERCENIV IMPERAT
..MILITIA.. N ACIE
..OMINE .. IER..

Et deux autres lignes confuses, mal suivies et illisibles au-dessous. On a tenté de voir dans Percenius une corruption du nom de l'usurpateur Pescenius Niger, qui porta la pourpre pendant deux ans en Asie (193-195). Nous croyons plus prudent de nous abstenir jusqu'à ce qu'une rencontre analogue vienne nous fournir l'interprétation. Hauteur, 0m67; largeur, 0m70. Actuellement à Bruères, chez M. Auclerc, commune d'Alichamps. (Raynal, I, p. 80, note.)

9. Nous regardons comme se rattachant au culte des divinités locales l'inscription recueillie en 1687 dans les fondements de l'enceinte gallo-romaine, lue et contrôlée par Càtherinot et La Thaumassière :

SOLIMARAE
SACRVM.
AEDEM CVM SVIS
ORNAMENTIS
FIRMANA C. OBRICII E
MATER.
D. S D.

Les deux premières lignes étaient en caractères plus

grands que les autres. Les lettres étaient peintes de cinabre. La lettre E, à la fin de la cinquième ligne, a été lue F par Muratori et Orelli, et devient ainsi l'initiale du mot *filia*. *Mater* devient alors un titre : *mater sacrorum*, titre de la dignité sacerdotale dite *matratus* (Orelli, 1,491), attachée au culte de Mithra, au commencement du III[e] siècle.

On pourrait alors lire : SOLIMARAE SACRVM, AEDEM CVM SVIS ORNAMENTIS FIRMANA C. OBRICII. F*ilia* MATER [*sacrorum*] D*e* S*uo* D*edit*. Et traduire : *Consacré à Solimara. Firmana, fille de C. Obricius, mère des fonctions sacrées (?) a donné de son argent l'édifice avec ses ornements.*

Le nom de Solimara, attribué à une divinité locale, se retrouve dans plusieurs localités de la Gaule, et son radical est reproduit par plusieurs monnaies que leur rareté dans le Berry ne permet pas d'attribuer aux Bituriges. Le nom *Firmana* se rapproche de *Firmanus* du n° 2. (La Thaumassière, *Hist. de Berry*, p. 754. — Catherinot, *les Philippes de Berry*, p. 1. — Raynal, t. I, p. 81. — Muratori, 111, 1. — Orelli, 2,050.)

10. A un culte local inconnu paraît se rapporter la belle et curieuse inscription découverte par Hazé à Drevant en 1834.

DAAONVS D
T SABINI DIC
AI.

Les caractères sont nets et appartiennent à la capitale rustique, sans traits terminaux; les lettres ont 10 centimètres de hauteur. La troisième lettre de la première

ligne et la première de la troisième sont des A sans traverse. Faut-il y voir des lambda grecs ou des V renversés ?

L'inscription, complète à gauche, en haut et en bas, semble l'être aussi à droite; cependant il ne serait pas impossible que de ce côté elle eût subi une suppression. Peut-on la lire : DALONVS D*e* T*estamento* SABINI DICA*v*I?

Cette inscription, malgré toutes ces obscurités, est un spécimen d'un haut intérêt, sinon historique, du moins épigraphique.

Hauteur, 0m40; longueur, 0m86. Actuellement incrustée dans un mur au-dessus de la porte d'entrée d'une maison attenant au bâtiment où est l'inscription, n° 6, à Drevant. (*Notices pittoresques du Berry*, par Hazé, p. 4, pl. IV, fig. 12.)

Colonnes milliaires.

11. Une colonne milliaire creusée en sarcophage et utilisée comme sépulture fut découverte à Alichamps par M. Pajonnet, prieur de cette localité, et communiquée par lui à de Caylus, qui la publia. Elle est aujourd'hui dressée sur un piédestal de quelques marches au centre de la place publique de Bruères. Elle porte l'inscription :

..FELICI. AVG TRIB P. COS III
P P PROCoS AVAR LXIIII
MEDI XII NERI XXV.

La partie supérieure manque, et les traces légères que l'on peut en saisir sont insuffisantes pour autoriser une

lecture. Les lettres que nous donnons sont bien fixées. L'O de *Procos*, à la deuxième ligne, est petit et intercalé dans le C.

De Caylus a conclu des indications des titres impériaux, de l'épithète *felix*, qui ne s'applique pas avant Commode, et du troisième consulat, qui convient à Alexandre Sévère, que c'est à ce prince (221-335) que devait être rapportée cette inscription, et en effet nous trouvons une formule semblable, également au datif, dans une inscription d'Alexandre Sévère (Gruter, MLXXVIII, 8).

Nous pouvons, sur ces données, restituer ainsi : [IMP*eratori* CAES*ari*.... M*arco* AVRELIO SEVERO ALEXANDRO PIO] FELICI AVG*usto* TRIB*unitia* P*otestate*. CO*n*S*uli tertio* P*atri* P*atriæ* PROCO*n*S*uli* AVAR*icum* L*engæ* XIIII MEDI*olanum* XII. NER*iomagus* L*eugæ* XXV. *A l'empereur César... Marc-Aurèle Alexandre Sévère, pieux, heureux, Auguste, revêtu de la puissance tribunitienne, consul pour la troisième fois, père de la patrie, proconsul. Avaricum à quatorze lieues, Mediolanum à douze, Néris à vingt-cinq.*

Des distances indiquées, celle d'Avaricum, à quatorze lieues gauloises de 2,222 mètres, est exacte; celle de Néris, à vingt-cinq, est aussi à peu près satisfaisante ; mais celle de Châteaumeillant concorde moins bien, car les douze lieues de la borne sont insuffisantes. Faut-il pour cela contester à Châteaumeillant l'attribution de Mediolanum pour la reporter à Culan, comme le propose la Commission de *Topographie des Gaules?* Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans ces discussions, qui prouvent l'intérêt que présentent les indications du milliaire d'Alichamps. Une triple indication sur une borne itinéraire est, du reste, une rareté.

Hauteur, 1^m90; hauteur du fût, 1^m30, du dé inférieur, 60 centimètres; largeur à la base, 58 centimètres, au

sommet, 57 centimètres. Actuellement à Bruères. (De Caylus, *Recueil d'Antiquités,* page 371 et pl. 102, fig. 1.)

12. De Caylus a dessiné une autre borne également trouvée à Alichamps, à environ cent vingt-cinq pas de la précédente, et dont il n'a pu déchiffrer que la dernière ligne :

AVR. LXIII.

AV*a*R*icum* L*eugas* XIII. Ce milliaire, aussi métamorphosé en bière, était évidemment celui qui lui faisait suite du côté d'Avaricum. Nous remarquerons, du reste, que ces monuments ayant été dénaturés et déplacés dès l'antiquité, leurs déplacements successifs aux époques modernes n'ont point d'importance.

Actuellement perdu. (De Caylus, *Recueil d'Antiquités,* tome III, p. 374, et pl. 102, fig. 2.)

13. Le troisième monument de cette série est le milliaire découvert à Trouy au XVIII[e] siècle, et actuellement au jardin de la Préfecture, à Bourges. Il présente une partie cylindrique et une base cubique, dont les angles ont été brisés. Il a été retaillé et évidé pour être converti en cercueil. Voici ce qui reste de l'inscription qui a été coupée et martelée à gauche :

. . . . . VS MAXI
..FELIX AVG P. M. TR P III
..P.. GERMANICVS MA
..VERVS MAXIMVS NO
..AES PRINCEPS
..VIAS ET PONTES VETVS
..SAS RESTITVERVNT
..XVIIII F L IIII.

On peut voir par l'emplacement des angles du socle que le milieu de la face antérieure et de l'inscription tombait vers l'I du mot *felix*. Les inscriptions analogues laissées par Maximin dans le monde romain sont nombreuses. On peut donc restituer et lire celle-ci avec l'abbé Barthélemi, qui la vit au XVIIIe siècle.

IMP*erator* CAES*ar* *Caius* IVLIVS VER]VS MAXI
MINVS PIVS]FELIX AVG*ustus* P*ontifex* M*aximus*
[TR*ibunitia* P*otestate tertia*
. . . P*ater* P*atriæ*] GERMANICVS MA*ximus*
ET C. IVLIVS] VERVS MAXIMVS NO
BILISSIMVS C]AES*ar* PRINCEPS
IVVENTUTIS] VIAS ET PONTES VETVS
TATE COLLAP]SAS RESTITVERVNT
. . . . . XVIIII F*ines* LIIII.

L'empereur César Caius Julius Verus Maximin, pieux, heureux Auguste, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la troisième fois, père de la patrie, germanique, très-grand, et Caius Julius Maxime, très-noble César, prince de la jeunesse, ont réparé les voies et les ponts tombant de vétusté.

Une lecture attentive nous a amené à la substitution du troisième consulat de Maximin (année 237) au second, indiqué par l'abbé Barthélemi (année 236).

Les caractères de l'inscription ont environ 4 centimètres de hauteur; leur forme est bonne. A la cinquième ligne, une épaufrure de la pierre a nécessité le rejet insolite du mot *juventutis;* à la septième ligne nous signalons la désinence *sas* au lieu de *sos*.

La dernière ligne est fort douteuse : l'F semble bien l'initiale du mot F*ines*. Si on attribue cette appellation à

la station de *Fines,* située à 61 lieues gauloises d'Avaricum, sur la voie de Poitiers à Bordeaux, il faudrait supposer notre borne sur cette voie, à sept lieues gauloises de Bourges, vers Saint-Florent ou le Subdray; mais il peut indiquer une autre station du même nom, et qu'on peut placer à quatre lieues de la borne, en lisant : F*ines* L*eugæ* IIII. Nous restons donc dans le doute.

La colonne a de hauteur 1m83, la partie cylindrique 1m46, et l'empatement inférieur 37 centimètres. La largeur est à la base de 67 centimètres, et au sommet 56 centimètres, dans ses dimensions les moins altérées, et 39 sur le sens coupé et évidé. La matière est la pierre de la Celle-Bruyère.

Jardin de la préfecture du Cher. (Raynal, d'après Barthélemi, tome I, p. 96.)

Inscription se rattachant aux monuments publics.

14. Même origine que la précédente.

CAVIAE QVIETAE
AEMILI AFRI II VIR
FILIAE
. . . . . I BLAESI
. . . . . BIT CVB.
. . . . . OCVS.

Le commencement des trois dernières lignes manque. L'R final de la deuxième est retourné, pour donner à sa haste la valeur de l'I du génitif. Les lettres sont nettes, droites et anguleuses, un peu lourdes, du IIe siècle.

Nous devons à M. Anatole de Barthélemi et à M. le général Creuly communication de l'opinion que cette inscription aurait eu pour but d'indiquer la place, à l'amphithéâtre de Bourges, de Cavia, qui était femme d'un duumvir de Bourges et fille d'un Lucius Gavius, dont le nom se retrouve à Narbonne. Cette opinion, qui concorde avec la forme circulaire de la pierre, et qui paraît des mieux fondées, entraîne la lecture:

CAVIAE QVIETATAE AEMILI AFRI II VIRI *uxoris* FILIAE *Lucii* CAVI BLAESI CIVIS (?) BIT*urigum* CVB*orum* LOCVS. ***Place de Cavia Quieta, épouse d'Æmile Afer, duumvir, fille de Lucius Gavius Blæsus, citoyen des Bituriges Cubi.***

La table de pierre où est gravée cette inscription est concave dans le sens de la hauteur, ce qui prouve qu'elle était incrustée dans un hémicycle. Elle a de hauteur 1m42, et de largeur 1m05. Le tableau où est gravée l'inscription est large de 0m485. Actuellement au musée lapidaire de Bourges.

Monuments funéraires privés.

15. A la tête de cette série se place la belle inscription trouvée dans les fondements des tours romaines de l'esplanade Saint-Michel, vers 1853 :

M . . M....
AIITIONI
MAMERCI LVPI
FILIAE

MEMORIAE AETIONI MAMERCI LVPI FILIAE. *A la mémoire, à Aétion, fille de Mamercus Lupus.* Le nom

propre *Aetioni* semble le datif d'*Aetio*. L'*e* y est représenté par le double I; quelques dessins faits lors de la découverte du monument, représentent le second I comme plus long que le premier, ce qui pourrait être l'indice d'une prononciation longue.

Les lettres n'ont pas la rigidité que l'on assigne aux époques reculées. Leur tracé, net et profond, s'évase à l'approche des barres et des traverses, de manière à donner une douceur singulière aux contours vus de près, et de fins déliés joignent les lettres les unes aux autres; mais comme nous savons par l'inscription de Drusille que dans nos contrées l'emploi de ces courbes remonte très-haut, nous croyons que la simplicité des dispositions, l'emploi archaïque du double I, l'usage des points triangulaires entre les mots accusent une grande antiquité, probablement le Ier siècle.

Le gentilice *Lupus* a toute l'apparence d'un *cognomen* ou surnom. Nous remarquerons ailleurs la même particularité.

Hauteur de la pierre, 0m33; longueur, 0m95. Actuellement au musée lapidaire de Bourges. (Publiée par M. de Laugardière dans l'*Almanach du Cher*. Pigelet, 185, p. 877.)

16. D M.
M. ADVITINIO
FRVENDO M PVD
ADVENTVS MIL.
LEG. XXXV. V. P. F.
ET PATAVINIA
ROMANA PAT
RES P. FIL. MEN
SIVM XI.

Diis Manibus, Marco ADVITINIO FRVENDO *Marcus* PVD*ens* ADVENTVS MIL*es* LEG*ionis trigesimæ* V*lpiæ* V*ictricis* P*iæ* F*idelis* ET PATAVINIA ROMANA PATRES P*osuerunt* FIL*io* MENSIUM *undecim. Aux dieux mânes, à Marcus Advitinius, leur espérance, Marcus pudens Adventus, soldat de la trentième légion ulpienne, victorieuse, pieuse, fidèle, et Patavinia Romana, ses parents, ont élevé ce monument à leur fils âgé de onze mois.*

Cette inscription complète est gravée sur une stèle à portique trouvée rue des Armuriers, n° 6, à Bourges, en 1868. Elle ne peut être antérieure au IIe siècle, puisque c'est seulement depuis Trajan que la trentième légion reçut le surnom d'Ulpienne, ni beaucoup postérieure au commencement du IIIe, puisqu'à partir d'Alexandre Sévère, cette légion paraît avoir ajouté à ses surnoms ceux de Severiana et d'Alexandriana.

C'est la seule inscription qui nous fasse connaître un militaire, et ce militaire porte le triple nom, comme Agileius du n° 1. Les inscriptions précédentes nous ont montré les plus importants personnages de la cité n'ayant qu'un nom double. Peut-être le triple nom, jusqu'au règne d'Adrien, doit-il être regardé comme l'indice de l'origine romaine. Le surnom *Adventus* passe au fils avec la forme diminutive *Advitinius*.

Signalons l'épithète touchante de *Fruendo;* le nom de la mère qui se retrouve en épigraphie sous la forme *Patabinia,* et son cognomen *Romana,* qui peut être aussi une indication d'origine.

La pierre a de hauteur 0m60, et de largeur 0m58. Actuellement au musée lapidaire. (*Mémoires de la Société française d'Archéologie*, tome XXXII, p. 60. — Gravé, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, tome II.)

17. D M.
ET MEMORIAE IVLIAE PAVLLINAE
TENAT MARTINVS CONIVGI AN L

D*iis* M*anibus*. ET MEMORIAE IVLIAE PAVLLINAE TENAT*ius* MARTINVS CONIVGI AN*nis quinquaginta*. *Aux dieux mânes et à la mémoire de Julia Paullina, son épouse, âgée de cinquante ans, Tenatius Martinus.*

Les deux premières lettres sont sur le fronton et les deux autres lignes sur le bandeau circulaire d'une stèle à à arcade, trouvée en 1704 dans les fondations du séminaire de Bourges. (Actuellement quartier d'Artillerie, rue Notre-Dame-de-Sales.) Sous l'arcade est une statue de femme en haut-relief, brûlant de l'encens sur un autel : la coiffure de la femme indiquerait le IIe ou le IIIe siècle ; les noms propres semblent même plus récents.

La stèle a de hauteur 1m45, et de largeur 0m60. Transportée lors de la découverte au Collége des Jésuites, à Paris, elle est actuellement au musée de Saint-Germain-en-Laye, près Paris, dans le vestibule d'entrée, n° 11. (*Mém. de Trévoux*, année 1704, p. 1434, art. CXXI, du P. Chamaillard.)

18. Le couvercle d'une tombe en pierre, découverte en 1854, dans les ruines du prieuré du *Petit-Saint-Martin*, commune de Meneton-Salon, portait une inscription, qui a été lue :

ATRIANI
ATVANI FIL
ANDECARIVS
FEROX CVRAVIT
EX TESTAMENT
ATRIANI.

Cette pierre, remise par le propriétaire, M. Théophile Pellé, à M. Just-Bernard, a été perdue. Nous n'avons pu ni en contrôler la lecture ni en constater les apparences. (*Répertoire archéologique du diocèse de Bourges*, p. 171, où elle est indiquée par erreur comme étant au musée de Bourges.)

19. DM
MEMORIAE MRI
LITTI OSSA VXOR.

A la fin de la deuxième ligne, un trait coupe la seconde partie de l'M ; l'R a le trait supérieur prolongé à gauche, de manière à former à la fois un R, un I et un T. Enfin l'I final est rejeté sur le bandeau à droite.

D*iis* M*anibus* MEMORIAE MARITI LITTI OSSA VXOR. *Aux dieux mânes, à la mémoire de son mari,* (*Littiossa*) *son épouse.*

Des traits profonds séparent les trois lignes de cette inscription gravée sous un bas-relief brisé représentant la partie inférieure d'un buste d'homme qui tient un rouleau dans sa main gauche.

Faut-il voir dans *Littiossa* un nom singulier de femme ou le décomposer pour voir dans *Litti* le nom du mari et dans *Ossa* celui de l'épouse?

Cette stèle et les dix qui suivent ont été trouvées près de l'ancien prieuré de *Saint-Martin-des-Champs* ou de *Brives*, à Bourges, en 1864.

Hauteur, 0m60 ; largeur, 0m32. Actuellement au musée lapidaire. (Publiée par M. Boyer, *Revue archéologique*, 1865, p. 392.)

20. D M ALVCNAE (?)

Diis Manibus ALVCNAE (?) *Aux dieux mânes d'Alucna.* Cette épitaphe, d'une lecture douteuse, est gravée sur le bandeau supérieur d'une petite stèle présentant au sommet un croissant, consécration à Diane, ou Hécate, la déesse des Enfers; au milieu un autel. Rapprocher du n° 34.

Hauteur, 0m54; largeur, 0m30. Actuellement au musée lapidaire. (Dessinée dans le 3e vol. des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* avec la lecture : IVLA LVCNA.)

21. D M ARTIANI...

On peut lire : *Diis Manibus* ARTIANI, ou mieux : *Diis* MARTIANI *Manibus,* en supposant à la fin de la ligne un autre M, dont il n'y a plus que l'emplacement épaufré. Cette inscription est gravée sur le bandeau supérieur d'une grande stèle, représentant un portique nu, à fronton triangulaire.

Hauteur, 1m25; longueur, 0m40. Actuellement au musée lapidaire. (Publiée par M. Boyer, *Revue archéologique* de 1865, p. 392, et lue par lui : D M AEMILIANI.)

22. D M
LIBIIRINA.

Diis Manibus LIBERINA. *Aux dieux mânes. Liberina.* Ces deux lignes sont inscrites au fronton d'une stèle à portique avec fronton. La barre de l'L initiale de la seconde ligne part du milieu de la haste en s'abaissant vers la droite. Le double I pour E se rencontre à toutes les

époques. Cette inscription et les suivantes nous présentent les dégénérescences variées et confuses de l'alphabet romain.

Longueur, 0m43; largeur, 0m22. Actuellement au musée de Bourges. (Publiée par M. Dumoutet, *Mémoires* lus à la Sorbonne en 1866. — *Mém. de la commission historique du Cher*, 2e volume, p. 7, et pl. VI.)

23. D M
DOMNIIA.

Diis Manibus DOMNEA. *Aux dieux mânes. Domnea.*

Inscrite sur une stèle en parallélogramme avec fronton et tableau indiqués par des refouillements. Emploi des deux I pour E.

Hauteur, 0m42; largeur, 0m21. (*Mémoires* lus à la Sorbonne en 1866. Dumoutet. — *Commission historique du Cher*, t. II, p. 7, pl. VI.)

24. . . . VEXORA AN XXV.

Vexora, âgée de 25 *ans*. Sur l'arcade d'une stèle représentant une personne drapée portant un rouleau de papyrus.

Longueur, 0m85; largeur 0m48. Actuellement au musée de Bourges. (*Com. hist. du Cher*, IIe vol. p. 6 et pl. III.

25. . . . M
SASOVNA

Sur une stèle à fronton triangulaire et à portique, où est représenté un *modius*.

Hauteur, 0^m47; largeur, 0^m40. Actuellement au musée de Bourges. (*Id.*, pl. V *bis*.)

26. D . .
VENE . .

Sur la partie gauche du bandeau d'une stèle dont la partie droite manque.

Hauteur, 0^m24; largeur, 0^m23. Actuellement au musée de Bourges. (*Id.*, p. 8.)

27. NER... MDO A... V

NER... MDO A*nnis* V. Sur la corniche d'une stèle où est représenté un enfant jeune encore.

Hauteur, 0^m40; largeur, 0^m63. Musée de Bourges. (*Id.*, pl. II *bis*. La stèle est dessinée, mais l'inscription n'est pas signalée.)

28. LVCAN
O
D M.

A Lucain, aux dieux mânes. Gravée dans un cartouche carré sur un petit cippe cylindrique d'un galbe élégant. Trouvé dans les déblais du chemin de fer près d'Archelet, en 1847.

Hauteur, 0^m54; largeur, 0^m265. Musée de Bourges.

29. FAVSTVLA

Sur une stèle à portique trouvée dans les fondations du pont d'Auron, en 1842. (Lect. com. par M. A. de Barthélemi.)

La première lettre est douteuse; un estampage nous a donné la barre de l'L inclinée à droite, et visible quoique fruste. Au pied de l'A est une sorte de trait vertical, rappelant quelques formes archaïques de cette lettre (1).

Hauteur, 0m70; largeur, 0m31. Musée de Bourges.

30. D M ADVMEN
VS AN XII.

D*iis* M*anibus* ADVMENVS AN*nis duodecim. Aux dieux mânes. Adumenus, douze ans.*

Sur la frise d'une stèle. Hauteur, 0m57; largeur, 0m33. Musée de Bourges.

31. MIIMO
PAVLL
AII

MEMO*ria* PAVLLAE. *Sépulture de Paulla.* Les L affectent la même forme que dans le n° 22. Nous avons de même l'emploi des deux I ou H pour E. La barre de l'H est abaissée à droite. On sait qu'aux époques de décadence le mot *memoria* prend le sens pur et simple de *sépulture.* Nous rapprocherons les deux L de ceux de *Paullina,* n° 17.

Cette inscription est gravée sur une stèle rectangulaire où sont dégagées des bandes simulant un tableau et un fronton.

Hauteur, 0m57; largeur, 0m20. Musée de Bourges.

32. CARINNIO (?)

(1) *Dict. des Antiquités grecques et rom.,* par Daremberg, p. 215, fig. 238.

Inscrit sur le bandeau d'une stèle à portique et à fronton triangulaire.

Hauteur, 0^m35; largeur, 0^m23. Musée de Bourges.

33. D M
GALLICO (?)

Inscrit sur l'archivolte d'une stèle à arcade.

Hauteur, 0^m75; largeur, 0^m37. Musée de Bourges.

34. D M
FERN (?)
III A.

Lecture très-douteuse; inscrite dans le tableau refouillé d'une stèle à portique et à fronton triangulaire tronqué : sur le fronton est un croissant et au bas un autel; emblèmes à rapprocher du n° 20.

Hauteur, 0^m83; largeur, 0^m22. Musée de Bourges.

35. D. M.
IIII ANE.

Caractères presque indéchiffrables, tracés au fond d'un petit cartouche, fouillé dans une stèle à trois pointes.

Hauteur, 0^m72 ; largeur, 0^m22. Musée de Bourges.

36. IIJR PHESII.
T COSSI

Inscrite dans le tableau d'une stèle à fronton triangulaire au-dessus d'une tête barbare vue de face.

Hauteur, 0^m80; largeur, 0^m33. Musée de Bourges.

37.

D M.

MO... M... SI AN XXII.

Sur une stèle à arcade, représentant le buste d'un homme jeune, trouvée dans une cave, rue du Vieux-Poirier, et donnée au musée de Bourges, en 1873, par son propriétaire, M. Vermeil. La partie inférieure est brisée.

Les noms sont difficiles à restituer par suite de la destruction des lettres. On pourrait lire : D*iis* M*anibus* MO*NU*MEN*tum* CASSI AN*nis* XXII. *Aux dieux mânes. Tombeau de Cassius, vingt-deux ans* (1).

Hauteur, 0m48.; largeur, 0m52. Musée de Bourges.

38. Les inscriptions suivantes se trouvent sur les stèles découvertes à Alléan, près de Baugy, en 1849 et 1850. Elles sont généralement fort confuses. Elles ont déjà été décrites et dessinées par MM. Berry et Dumoutet, dans les *Mémoires de la commission historique du Cher*, t. I, p. 134 et suivantes. Nous suivrons l'ordre indiqué par ces Messieurs, et il sera facile d'y contrôler nos lectures sans autres indications.

DIS MAN MEM SILVESTRI.

D*iis* MAN*ibus* MEM*oria* SILVESTRI. *Aux dieux mânes. Sépulture de Silvestre.* Sur le bandeau demi-circulaire ou arcade d'une stèle présentant le buste d'un personnage tenant des deux mains un voile ou *mappa*. M. Duliége (*Congrès archéologique de France*, 1869, p. 65) voit dans ce personnage un *éditor ludorum* se préparant à donner le signal des courses : il propose la lecture finale SIL*ii* VESTRI, mots qu'il place dans la bouche du mort.

(1) Restitution due à MM. de Barthélemi et Creuly.

39. DI MA
CANT
NAM
MI

Inscrite sur le fronton d'une haute stèle nue.

40. DM MEMORIA IALIINE SVA VIIONIS BC A XXV.

Inscrite sur le bandeau d'une stèle à portique et à fronton très-bas, où se trouve un croissant. La stèle représente le buste d'une femme avec les cheveux en rouleaux. La lecture en est difficile et confuse. Nous ne serions pas éloigné d'y voir la reproduction barbare d'une formule comme la suivante. D*iis* M*anibus* MEMORIA ALENE SUAE VXORIS BC (2) (pour Bixit ou Vixit) A*nnis* XXV. *Aux dieux mânes. A la mémoire d'Ialène, son épouse, qui vécut vingt-cinq ans.* La forme *bixit* se trouve sur des monuments chrétiens (1). Musée de Bourges.

41. M IVPVLE [D ?]

Peut-être LVPVLAE.

Inscrite sur le bandeau d'une stèle à fronton représentant un personnage tenant un style. Musée de Bourges.

42. DIS MANI
M CANDI
C. C. AN VX.

Stèle à fronton et portique, avec buste d'un personnage

(1) SVAVEIONIS *Biturigis Cubi; suaveio*, analogue par le radical à *suadugenus*. (De Barthélemi et général Creuly.)

(2) Gruter. MLV. 5. MLVI. 7. et passim.

barbu; la troisième ligne est d'une lecture difficile. Musée de Bourges.

43. D. MAN. M. PRISCINI ou MARIISCINI.

D*iis* MAN*ibus* M*ei* PRISCINI in MARESCINI. Stèle à fronton où est une tête radiée de face sur un bige : le soleil? Nous avons un petit bronze de Probus qui a un revers analogue. Sur le tableau est un homme tenant un enfant. Musée de Bourges.

44. MEMORIA IMOARDS DIS MANIBUS.

Sur le bandeau demi-circulaire d'une stèle à portique où étaient les figures d'un homme et d'une femme. (Travail de M. Berry, p. 138 et pl. XII.) Nous ignorons sa destinée.

45. PRISCVS SAM MI.

Sur le fronton d'une stèle, où est représenté le buste d'un personnage tenant une flûte, suivant les uns, un style et un tableau à écrire, suivant M. Duliége, qui propose la lecture ingénieuse, mais un peu hypothétique : PRISCUS S*criba* AM*manensis* MI*litaris*.

C'est dans ce tombeau qu'a été trouvée une bague, dont la pierre, gravée en creux, donne une tête de profil à droite, portant un diadème analogue à celui des impératrices du III[e] siècle. Cette indication, avec celle du n° 43, nous paraît précieuse pour fixer au milieu du III[e] siècle l'âge approximatif de ces sépultures.

Actuellement chez M. Martinet de la Métairie, à Châteauroux.

46. ...VILOI...

47. IIRI AUNI

48. R III
PIRVII.

Ces épigraphes, de lecture douteuse, sont sur des stèles diverses du musée de Bourges.

49. MEO ALOSIOCO

Sur le chapiteau du pilastre gauche et le fronton demi-circulaire d'une petite stèle, représentant le buste d'un enfant tenant de sa main gauche un oiseau, que de la main droite il invite à becqueter. *A mon Alosiocus,* formule affectueuse du père ou de la mère. Musée de Bourges.

Ici s'arrête la série des stèles épigraphiques découvertes à Alléan, plus intéressantes pour leurs sculptures que pour leurs inscriptions, généralement confuses et presque barbares. Si l'on place, comme nous croyons devoir le faire, quelques-uns de ces monuments au milieu du IIIe siècle, ils nous donnent des indications utiles sur l'état de l'épigraphie et de la sculpture à cette époque d'une décadence déjà avancée.

50. Chez Mme la baronne Duquesne, à Arnaise (Cher), l'ancien Ernodurum, des fouilles, dirigées par M. Dumoutet, ont mis au jour plusieurs stèles à inscriptions.

...VINIOLA.

Sur une stèle à portique, d'une barbarie extrême, représentant une femme.

Hauteur, 1^m 10; largeur, 0^m 68. Actuellement chez Mme la baronne Duquesne, à Issoudun.

(Mémoires lus à la Sorbonne en 1866.)

51. RI MANIRII VMBRA.

Ombre de ... Manirius, formule très-rare. Sur le bandeau d'une stèle à portique tracé par des bandeaux et surmonté d'un fronton à deux ailes. Hauteur, 0^m 59; largeur, 0^m 65. Mêmes destination et publication que le précédent.

52. ...VIRII MEMORIA.

Sur une stèle, représentant un édicule à deux refouillements aveugles. (Publiée par M. Dumoutet. Nous n'avons pu la retrouver.)

53. CALEPA.

Inscription verticale sur le tableau d'une petite stèle. Hauteur, 0^m 62; largeur, 0^m 35. Actuellement chez Mme la baronne Duquesne. (Publiée par M. Dumoutet, avec la lecture *calfa*.)

54. N C M
LEGIT MIO MIIIDDIE

La première ligne sur le fronton et la deuxième sur la frise d'une stèle, représentant un personnage barbare vu de face. Trouvée près de la butte d'Archelet et encadrée dans le pignon d'une maison à l'est de la route de Paris.

55. MAS PII.

MASPE. Gravé à la pointe et au trait en sortes de capitales rustiques sur le plat d'un moellon brut au-dessus d'une tête barbare vue de face. La pierre a aujourd'hui 0^m 21 de large, sur 0^m 20 de haut. Sa hauteur était de 0^m 45 à 0^m 50 lorsqu'elle fut trouvée par M. de Lachaussée au camp de César ou Vallum du château, près Bourges, en 1856.

Actuellement chez M. de Laugardière, à qui nous devons ces détails.

Sépultures chrétiennes.

56. HIC RE
QVIESCIT
LVNIDIA.

Cette inscription, dont les lignes sont séparées par des traits, est en caractères romains très-inégaux et altérés. La barre de l'A est infléchie au milieu. *Ici repose Lunidia.* C'est la formule la plus simple et la plus usuelle des sépultures chrétiennes. Elle est gravée sur une stèle mince, au-dessus est une croix pattée dans un cercle. Toute la stèle est entourée d'une bordure de deux traits parallèles.

Hauteur, 0^m 63 ; largeur, 0^m 40. Trouvée au cimetière de Saint-Martin-des-Champs, à Bourges. Actuellement au musée lapidaire.

(*Revue archéologique*, 1865, p. 392. Communication de M. Boyer. — *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1869, p. 682.)

57. HIC RH
PVIESCIT
BADAR
PVS.

On peut lire HIC REQVIESCIT BADARPVS. *Ici repose Badarpus*. On trouve des altérations plus graves que dans la précédente : à la première ligne, H pour E, à la deuxième, P pour Q. Le nom avait été lu par M. Boyer : *Pudarius*, et par M. de Caumont : *Budarpus*.

Comme la précédente, cette inscription est sur le bas d'une stèle plate et haute, encadrée d'un double trait et portant au sommet des vestiges de croix grecque pattée, tracée au trait et coupée par un trait diagonal de droite à gauche.

Hauteur, 0m 80; largeur, 0m 48. Actuellement au musée lapidaire.

(*Revue archéologique*, p. 392. M. Boyer. — *Bulletin monumental*, 1869, p. 682.)

58. HIC ...VIISCIT
BONE MEMORIE
MEROFLIDIS

HIC REQVIESCIT BONAE MEMORIAE MEROFLIDIS. *Ici repose Méroflide de bonne mémoire.*

Ce fragment, trouvé au même lieu, nous présente la forme *requiiscit* pour *requiescit*, des O en losanges, la forme E pour AE au génitif. La lecture de la dernière ligne est difficile et douteuse. La cinquième lettre F a sa barre supérieure prolongée à gauche comme un T, la huitième paraît un delta grec mal formé et se relie à l'I qui la suit.

On sait qu'une des femmes de Caribert, roi de Paris,

(561-567) se nommait Méroflède. Nous aurions donc ainsi une date approximative de l'emploi de ce nom, et par conséquent de cette stèle, vers la fin du VIe siècle.

Actuellement au musée de Bourges.

59. ...DEPOSIT...

Rappelons que de Caylus a lu, sur un fragment trouvé à Alichamps, ce mot d'apparence funéraire chrétienne. (*Recueil d'antiquités*, t. III, p. 177.)

Nous écartons de ce catalogue les belles et intéressantes inscriptions trouvées dans la chapelle de Saint-Martin-des-Champs et au faubourg du château. Elles sont certainement postérieures à la chute de la domination romaine dans la Gaule. Quelques-unes semblent mérovingiennes, la plupart carlovingiennes. On les trouvera dans le quatrième volume de la Société des Antiquaires du Centre, page 166 et suivantes.

De même, nous croyons inutile d'y faire figurer quelques fragments qui ne présentent que des lettres éparses.

Fragments divers.

60. MACVSO.

Gravé à la pointe sans traits terminaux sur un vase romain, en poterie noire, recueilli par M. Alfred de Lachaussée dans les fouilles du champ de foire (cimetière romain d'Avaricum) vers 1848.

On pourrait voir dans ce mot au datif la trace d'un culte local rendu à la divinité *Macusus*, assimilée à Her-

cule. On trouve l'épithète *Herculi Macusano* dans d'autres inscriptions. (Orelli, 2,004 et 2,005.)

Collection de la famille Lachaussée.

61. Sur un vase funéraire en terre noire, trouvé aussi par M. de Lachaussée, au champ de foire, à la même époque, on lit l'inscription suivante autour du col :

CRONOPIIIIS.... AT MVLTIS ANNIS.

Les lettres de la première partie sont *grasses*, c'est-à-dire épaisses, formées de deux traits dont l'intervalle est rempli par des hachures transversales. Les deux derniers mots sont tracés au trait simple.

La finale du premier mot est très-confuse; une ébréchure du vase supprime la partie moyenne; la syllabe *at* semble bien la terminaison de *vivat* ou *requiescat*. Faut-il lire : CRONOPILES VIVAT MVLTIS ANNIS : *Que Cronopile vive de nombreuses années*. Cette allusion à une autre vie, cette formule a une apparence chrétienne, et comme l'ustion est une coutume funéraire des premiers siècles, on pourrait regarder ce vase comme un des vestiges les plus reculés du christianisme dans nos contrées. Collection de la famille Lachaussée.

62. Aux mêmes lieux et à la même date, M. le baron de Girardot a recueilli un vase portant autour du col une inscription tracée en spirale, déjà devenue célèbre par les commentaires auxquels elle a donné lieu. On semble d'accord aujourd'hui pour la lire :

BVSCILLA SOSIO LEGASIT IN ALEXIE MAGALV.

Quelques savants ont cherché à y trouver une phrase

latine, mais l'opinion généralement admise aujourd'hui est d'y voir un spécimen de langue celtique ou gauloise, peut-être même de l'idiome biturige, et de lire : *Buscilla sosio legasit in Alexie Magalu,* et de traduire par *Buscilla* (nom propre) *envoie ceci à Magalu* (nom propre) *dans Alexie* (nom de localité).

Nous n'avons pas ici la place de résumer, même sommairement, les savantes discussions qu'a motivées cette épigraphe. Nous signalerons seulement, parmi les nombreux mémoires où on les trouvera, un article de M. de Longpérier, *Revue arch.* 1849, t. VI, p. 554; — Éloi Johanneau, même *Revue*, 1850; — Lenormant, 1870; — Morin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*, 1861, p. 71; — Frœhner, *Revue arch.*, 1866; — Pictet, *id.*, 1867, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises;* — De Belloguet, *Ethnogénie gauloise*. Paris, 1872, p. 311. Collection de M. de Girardot, à Nantes.

63. A Chezelles, commune de la Guerche, au milieu de débris de sculptures romaines, M. Roubet, juge de paix, vice-président de la Société Nivernaise, et membre de la Société française d'Archéologie, a recueilli un fragment de moulure, sur le revers duquel étaient tracés en creux quelques sillons confus, à fond arrondi. M. Roubet propose la lecture très-douteuse :

IDALLVS.

(*Épigraphie historiale du canton de la Guerche*, par Louis Roubet. Nevers, 1873.) Collection de M. Roubet, à la Guerche.

64. FLOR..
IVLILI...
BALINI
FT.

Inscrit en quatre lignes sur un fragment de mosaïque venant, paraît-il, d'une villa romaine, près d'Herry, canton de Sancergues (Renseignements communiqués par M. Daniel Mater). L'inscription est complète en haut, à gauche et au bas, mais la partie droite est tronquée. Faut-il restituer : FLOR*ianus* IVLI LI*bertus* BALINI (forme connue pour *Balnei*) *ornamentum* Fec*i*T ?

Actuellement au musée de Bourges.

65. DEO MERCVRIO.

Inscrit sur une plaque de bronze, trouvée au faubourg d'Auron (?) (*Répertoire archéologique du comité diocésain,* p. 28.)

Nous ne faisons pas figurer dans ce catalogue le mot BOLETARI, signalé par de Caylus comme estampé sur l'anse d'un vase trouvé à Alichamps. Les estampages sur poterie, comme les noms de potier, n'ont pas une origine certainement locale, et pour ce motif nous semblent devoir être éliminés.

Pour une cause tout autre, nous n'introduisons pas non plus ici les inscriptions découvertes depuis une vingtaine d'années au lieu de Villatte, à 3 kilomètres sud-est de Neuvy-sur-Barangeon, dans des ruines romaines importantes. Ces monuments ont amené des discussions assez vives, mais MM. Renier et Egger ayant affirmé leur fausseté, comme présentant des caractères usités à plusieurs siècles de distance et comme étant en dehors de

toutes les données usuelles de l'épigraphie, leur authenticité a peu de soutiens.

Depuis, on a trouvé au même lieu d'énormes blocs de pierre, en grès très-friable, portant des caractères d'apparence phénicienne : mêmes doutes que pour les autres.

Du reste, si certains indices semblent placer à la fin du XVIIIe siècle la fabrication de ces graffiti, ce problème n'en demeure pas moins trop complexe pour que nous tentions d'en exposer ici les données, et nous nous bornons à en signaler l'énigme.

INDRE.

Le département de l'Indre, qui fait encore partie du diocèse de Bourges, était autrefois compris dans le pays des Bituriges Cubi. Il était traversé par la grande voie romaine de Bordeaux à Lyon par Poitiers et Avaricum, et par plusieurs autres.

Inscriptions votives.

1. Lorsqu'on déblaya le petit oratoire situé au pied de la tour *blanche* d'Issoudun, on trouva parmi les matériaux employés à la construction de cet édifice plusieurs pierres sculptées : une d'elles portait un fragment d'inscription latine. Elle fut examinée, dessinée et lue par M. Pérémé, qui la publia dans ses *Recherches historiques sur Issoudun.* Elle a disparu aussitôt découverte, de sorte que nous ne la connaissons que par son dessin et la lecture qu'il en a donnée :

...M.NE...
..M. ET DE...
..VSIBVS C..
.VNESSIVM..
..RVM CIRC..
..ORNAMEN..
.I DEDIT GAL.

Il résulte du dessin et de la description que la partie droite et la partie gauche manquaient. La restitution nous semble extrêmement difficile et périlleuse, surtout en l'absence du monument original. La terminaison *unessium* est-elle celle du mot *exoldunensium?* Les lettres *circ* indiquent-elles l'existence d'un cirque, ou faut-il voir *murum circum?* Tout cela est fort hypothétique. Nous conclurons seulement de l'examen de ce fragment que l'irrégularité des lignes et des lettres semble le placer au plus tôt au commencement du IIIe siècle que par sa longueur et son importance, par le mot *ornamentis* qui s'y trouve, par sa formule finale, il prouve qu'en ce lieu a existé un monument civil ou plutôt sacré, objet d'une libéralité de la part d'un habitant se nommant probablement *Gallus*. Ces indications, qui concordent avec la découverte d'autres pierres sculptées romaines dans le voisinage, ont un intérêt sérieux pour le passé d'Issoudun à l'époque romaine. (Pérémé, *Recherches archéologiques sur Issoudun*, p. 34.)

2. Des fouilles faites par M. le curé de Déols, en 1861, ont découvert à gauche et au nord du chœur de l'église paroissiale de Déols, dans un caveau effondré, des débris de sarcophages qui paraissent identiques avec ceux déjà

vus par La Thaumassière en 1867 (1). Un de ces sarcophages, réduit à l'état de fragments, a été restitué; d'autres plus petits étaient autour de lui.

Un de ces derniers, intact, paraît-il, portant un fragment d'inscription, est encastré dans le mur du caveau. La face apparente, la seule que nous ayons pu étudier, présente la partie inférieure d'un cartouche encadré d'un bandeau à filet, et où sont deux lignes d'une inscription en capitales romaines. Les lettres de la première ligne sont coupées par le bout :

POL PATERNVS
SABINI FIL

Une ou plusieurs lignes ont pu exister au-dessus, portant soit les lettres D M, soit une formule funéraire. On peut lire celles qui restent : POL*lion* ou POL*lus* PATERNVS SABINI FIL*ius*. *Pollus Paternus, fils de Sabinus*.

La seule lettre douteuse est la sixième de la première ligne; on a pu la lire I, puisque la partie supérieure manque; il nous paraît plus naturel d'y voir un T.

Nous n'hésitons pas à proposer la coupure abréviative après la syllabe *Pol*, bien qu'il y manque le point abréviatif; nous voyons souvent des exemples de cet oubli. Les prénoms *Pollio* et *Pollus* sont connus en épigraphie gallo-romaine (2).

(1) Ce caveau fait face à celui où est le tombeau en marbre de saint Ludre. Pour ce dernier, M. de Cougny ayant constaté que cette partie de l'église, bâtie avec chaînes de briques peut remonter au VIe siècle, on peut affirmer l'identité de ce tombeau avec celui qu'a connu et décrit Grégoire de Tours.

(2) *Inscriptions antiques de Lyon*. Alph. Boissieu, p. 193 et 518.

La forme ondulée des barres inférieures des L nous paraît indiquer la fin du Iᵉʳ siècle ; le bon style des formes et la simplicité des dispositions indiquent aussi une époque élevée : il est évident, par la mutilation supérieure de la pierre, que l'emploi comme cercueil n'a pas été son premier état, puisque le cartouche n'est plus entier.

Nous avons donc là l'utilisation, pour la fabrication d'un cercueil, d'une pierre funéraire païenne. C'est ce second emploi qui peut parfaitement concorder avec l'établissement du christianisme dans le Berry au IIIᵉ siècle, et avec l'inhumation traditionnelle de la famille Léocade dans ce caveau. Ainsi tombe la discordance saisissante à première vue de ce fragment d'inscription funéraire païenne d'un adulte et du Iᵉʳ siècle, sur une *inhumation* d'enfant.

Hauteur de la pierre, 0ᵐ26 ; longueur, 0ᵐ82. Actuellement incrustée dans la paroi septentrionale du caveau nord de l'église paroissiale de Déols.

3. Sur la base d'un fragment de stèle, trouvé dans la tranchée du chemin de fer, près de Saint-Marcel et d'Argenton, on voit les pieds d'un personnage de face, dont la partie supérieure manque. Au-dessus, sur un bandeau, entre deux traits horizontaux, est l'inscription :

BLADAMI FIL.

Un point triangulaire existe avant *fil*. Les L ont la traverse inférieure formée d'une sorte de point triangulaire, légèrement relevé à droite, et de forme peu commune. Comme la partie supérieure manque, on est forcé d'y supposer le nom du défunt, dont nous n'avons ici que la filiation.

Hauteur, 0m43; largeur, 0m40. Actuellement dans la cour du musée de Châteauroux.

4. M. l'abbé Voisin, curé de Douadic, près du Blanc, a communiqué au Congrès de Châteauroux la découverte de l'épigraphe suivante, qui emprunte un intérêt spécial à la singularité du monument qui la porte.

Sur la rive gauche de la Creuse, commune de Sauzelles, en face du village de Bénavent, on voit encore aujourd'hui un pan de rocher, taillé à pic sur une longueur de 3m50 et une hauteur d'environ 3 mètres. La partie inférieure de cette surface présente une arcature formée de quatre pilastres soutenant trois arcades, sous lesquelles sont gravés en bas-relief trois personnages en pied. Sous l'arcade du milieu, un homme portant un chien; une femme sous celle de droite, et une autre femme sous celle de gauche.

Au-dessus, un tableau, sorte de frise, qui paraît avoir été surmonté d'une doucine et qui a environ 1 mètre de long sur 0m50 à 0m60 de hauteur, porte des traces d'inscription.

Ces traces, relevées avec le plus grand soin par M. l'abbé Voisin, ont donné la lecture suivante :

DIS MANIB
MONIMENTVM
. . . VSORI...
. . .ET MEF (?)...
. . INNFOVETV (?)

La troisième ligne est incomplète; la quatrième et la cinquième sont d'une lecture extrêmement douteuse.

Nous n'essayerons pas une restitution qui serait fort périlleuse, et nous nous bornerons à constater que les

premières lignes semblent d'assez bon style, mais que diverses négligences paraissent accuser une décadence déjà prononcée.

Ainsi la forme *monimentum* pour *monumentum,* les traverses abaissées à droite de la dernière ligne, et qui appartiennent soit à des N soit à des H, peut-être avec la valeur de l'*êta* grec et le son *e,* semblent indiquer le IIIe siècle. Il en est de même de la forme *usori,* qui nous paraît là pour *uxori.*

Voir dans *usori* la finale du datif *Lusori*, et rapporter ainsi ce monument à un homonyme du saint Ludre de Grégoire de Tours, nous paraît plus séduisant que fondé et, repoussant cette hypothèse trop gratuite, nous nous contenterons de voir dans ce qui nous reste de cette inscription la trace certaine d'une inscription funéraire païenne, très-probablement du commencement du IIIe siècle, et nous donnant ainsi la date approximative des sculptures très-curieuses qui l'accompagnent. C'est, croyons-nous, un monument unique dans son genre au centre de la France, et très-rare partout.

5. La Thaumassière rapporte (l. VII, chap. XLI de son *Histoire de Berry*) que vers 1620, on trouva à Levroux une lame de cuivre sur laquelle se lisaient ces mots :

FLAVIA CVBA FIRMIANI FILIA COLOSSO DEO MARTI SVO HOC SIGNVM FECIT AVGVSTO.

On voit que cette inscription est presque analogue, sauf *firmiani* pour *firmani,* et *colosso* pour *cososo,* à celle donnée aussi par La Thaumassière, comme trouvée à Maubranche, vers 1600. (Voy. supra. Dép. du Cher, n° 2.) Cette dernière inscription ayant été perdue, comme la première, leur similitude est si extraordinaire, plusieurs

points de la lecture donnée si peu admissibles et si peu contrôlés, que nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce monument, que nous ne donnons qu'à titre d'indication, et qui ne nous paraît mériter aucune confiance.

INDRE-ET-LOIRE.

Ce département, qui correspond à peu près à l'ancien territoire de la cité des Turons, dans la Gaule celtique, fut d'abord compris dans la deuxième lyonnaise. Il eut pour ville principale Tours, *Cæsarodunum*, qui prit ensuite le nom de la cité, et devint capitale de la troisième lyonnaise, lorsque celle-ci fut formée au IVe siècle.

Monuments votifs.

1. Chalmel, dans son *Histoire de la Touraine* (1), rapporte, page 68, que plusieurs inscriptions auraient été découvertes, en 1658, dans les fondements des murs de la ville de Tours, qu'on démolissait pour la construction d'un nouveau palais archiépiscopal. Parmi ces inscriptions, dit-il, on remarquait celle-ci, écrite en grosses lettres, gravées sur une pierre de 4 pieds de long :

IMP. CAESARI DIVI. TRAIANI PARTHICI FI
LIO DIVI. NERVAE NEPOTI TRAIANO
HADRIAN. AVG. PONTIFICI MAX. TRIB.
POT. COSS III (2).

(1) Mame, Tours, 1828.
(2) Probablement COS.

IMP*eratori* CAESARI DIVI TRAIANI PARTHICI FILIO DIVI NERVAE NEPOTI TRAIANO HADRIANO AV*gusto* PONTIFICI MAX*imo* TRIB*unitia* POT*estate* CO*s*S*uli* III.

A l'empereur César Hadrien Trajan Auguste, fils du divin Trajan le parthique, petit-fils du divin Nerva, souverain pontife, revêtu de la puissance tribunitienne, consul pour la troisième fois.

Cette inscription, dont nous ne connaissons pas les dispositions, paraît incomplète. Les mots y sont au datif, et ce régime indirect semble déterminé par un verbe exprimé ou sous-entendu et un sujet au nominatif.

Elle ne porte qu'une indication chronologique, celle du troisième consulat d'Adrien, qui dura de l'an 119 jusqu'à sa mort : c'est donc entre ces deux époques extrêmes qu'elle se place. Comme nous voyons, par ce que dit Chalmel, qu'elle fut trouvée dans les fondations des murs de l'archevêché, nous sommes porté à la rapprocher des deux fragments suivants, dont l'apparence épigraphique indique la même époque. Nous pencherions même à la compléter par la pierre que nous allons décrire et qui présente justement ce sujet de phrase que nous cherchions tout à l'heure.

Actuellement perdue.

(Chalmel, *Histoire de Touraine.*)

2. CIVITAS TV...
LIBERA.

Fragment d'inscription gravé sur une pierre incrustée à l'envers dans les fondements du mur romain à l'archevêché, et dont un très-bon moulage existe au musée de Tours. Les lettres paraissent du commencement du II[e] siècle, elles ont de hauteur 0[m] 07. L'inscription est

complète à gauche et en bas, incomplète à droite et probablement au-dessus.

Il est facile de lire : CIVITAS TVRONORVM LIBERA. *La cité libre des Turons,* et il nous semblerait tout naturel de rapprocher ce fragment du numéro ci-dessus. On aurait alors une inscription en l'honneur d'Adrien.

Actuellement incrustée dans le mur gallo-romain, au palais de l'archevêché, à Tours.

(Chalmel, *Histoire de Touraine,* I, 68.)

3. Au même lieu est l'inscription suivante :

	...SI NEPOTI
...A	CIVITAS TV
...NI	RONOR LIB
...VI	
...RA	

Ainsi qu'on le voit, la pierre porte deux fragments d'inscriptions.

Le principal, celui de droite, est complet à gauche et au bas, probablement aussi à droite, incomplet par le haut. Les caractères, de même hauteur que ceux de la précédente, accusent aussi le IIe siècle.

La première ligne est d'une lecture difficile, le sommet des lettres est altéré. L'S du commencement, le T et l'I de la fin ne sont donc pas absolument certains. On ne peut s'empêcher de penser à la qualification *Nervæ Nepoti* usuelle pour Adrien ; mais il est fort difficile de loger les titres subséquents qui lui étaient attribués d'habitude. On ne saurait non plus la reporter à Néron, petit-fils adoptif de Drusus Germanicus, puisqu'il prenait le nom de *Germanici nepos,* et que d'ailleurs l'inscription ne paraît nullement du Ier siècle. La fin impose une lecture

analogue à la précédente : CIVITAS TIVRONOR*um* LIB*era*.

Nous n'insistons pas sur l'importance, déjà signalée en plusieurs recueils, de cette inscription, pour l'histoire de la ville de Tours, dont elle affirme le caractère de cité libre, dès le IIe siècle.

A gauche de ce fragment est la fin d'une inscription en quatre lignes, incomplète à gauche et au bas, dont les lettres sont moins hautes et un peu plus serrées. Nous pouvons conclure de leur présence que cette pierre était sur le parement d'un mur couvert d'inscriptions, et appartenait à un monument dont peut-être les épigraphes ci-dessus rappelaient la construction.

Actuellement au mur gallo-romain, au palais de l'archevêché de Tours. Un moulage en existe au musée (1).

(Chalmel, *Histoire de Touraine,* 68.)

4 et 5. Deux fragments épigraphiques, qui étaient dans le jardin des Dames de la Purification, à Tours, attenant au bâtiment inscrit sous le n° 328 du plan cadastral, encastrés dans le mur extérieur qui enveloppe les restes de l'amphithéâtre romain, ont été découverts en février 1872, par M. Léon Palustre, conservateur du Musée de Tours, qui put les faire transporter au musée de cette ville, où ils sont aujourd'hui. Immédiatement au-dessus de ces deux pierres on voyait un beau bas-relief, également encastré dans la muraille, et représentant une femme à demi couchée, appuyée sur la main droite et le bras gauche étendu, bas-relief qui a été également transporté au musée.

(1) Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu être admis à visiter l'original ; nous n'en parlons donc que d'après le moulage.

Cette découverte a été l'objet d'une excellente étude faite par M. Robert Mowat, sur les indications de M. Palustre, et insérée dans le *Bulletin monumental* (4e série, 1er fascicule de 1873, p. 11). Les deux fragments, qui appartiennent évidemment à la même inscription, présentés dans l'ordre où ils doivent être lus et inverse de celui où ils sont au musée, donnent le texte suivant :

...AIVLI BENIG... ...ICA DIV
...MNIBVS ORNA... ...IT HOC CI...
...FILIA ET HERES V. ...MMAVIT

Un blanc qui reste après les syllabes *mavit* indique bien que là est la fin de l'inscription.

Voici la restitution savamment motivée qu'en a faite M. Mowat :

*Julia Seve*RA IVLI BENIG*ni filia d. d. flamini*CA DIV*æ Augustæ, basilicam cum o*MNIBVS ORNA*mentis suis inchoav*IT : HOC CH*alcidicum benigna* FILIA ET HERES V*t mater jusserat pecunia sua consu*MMAVIT.

Julia Severa, fille de Julius Benignus, par décret des décurions, flaminique de la divine impératrice, a commencé la basilique avec tous ses ornements : le chalcidique a été achevé des deniers de Benigna, fille et héritière de Julia Severa, conformément aux volontés de sa mère.

Ou encore la variante : *Julia Seve*RA IVLI BENIG*ni filia, in basil*ICA DIV*æ*, etc.

M. Mowat pense que l'inscription s'étendait, sur une longueur de 8 à 10 mètres, sur une des faces du chalcidique dont elle rappelle la fondation.

Ce développement nous paraît un peu fort pour un édifice qui, comme le chalcidique, n'était qu'accessoire et par conséquent de dimensions restreintes.

Cette interprétation a été appréciée dans la séance de

l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 11 mars 1873, comme fondée sur de judicieuses inductions. Nous nous bornerons donc à quelques observations sur l'état réel du monument.

La première ligne a de hauteur 0m 125 ; la seconde, 0m 098 ; la troisième, 0m 09.

A la première ligne, l'A primitif est précédé de l'extrémité d'un jambage oblique, qui ne peut être que la queue d'un R ; les autres lettres sont certaines.

A la deuxième ligne, les deux dernières lettres du deuxième fragment sont douteuses. La pénultième peut être un C ou un G, peut-être même un O. La dernière n'est saisissable que par la partie inférieure du premier jambage.

A la dernière, toutes les lettres sont certaines, un peu moins hautes, ce qui indique peut-être la nécessité de serrer un texte trop long.

La forme des lettres indique le IIe siècle par leur netteté rigide.

En écartant ce qui, dans les inductions de M. Mowat, est évidemment hypothétique, on peut, ce nous semble, regarder comme établi par cette épigraphe le nom *Julius Benignus,* du père ou de l'époux de la fondatrice ; la construction à Tours, au IIe siècle, d'un monument important, détruit comme la plupart de ceux de la Gaule à la chute de l'empire pour la construction des murs ; enfin l'importance du monument, attestée par le mot *consummavit,* qui semble bien indiquer la durée de l'œuvre entreprise, persistant peut-être d'une génération à une autre.

La pierre est la craie micacée de Marnay-sur-Indre (commune de Lignières).

Premier fragment : hauteur, 0m 65 ; longueur, 1m30.

Deuxième fragment : hauteur, 0m 68 ; longueur, 0m87.

Actuellement au musée de la Société Archéologique de Touraine, à Tours.

(*Bulletin monumental*, 4ᵉ série, t. I. p. 11. — *Journal officiel* du 11 mars 1873, p. 1690.)

6. Dans la rue de la Caserne, à Tours, fut trouvé, en 1870, un fragment de pierre, portant sur sa face l'inscription :

...OMA...
...M· SA...
VX...
TARANVI...
COMATVI...

Cette inscription est complète au bas et à gauche pour les trois dernières lignes, comme le prouve l'arête intacte de la pierre; incomplète à droite et en haut. Les lettres ont de hauteur 0ᵐ 07.

Les lettres douteuses sont l'O et l'A de la première ligne. L'M initial de la seconde, que l'on pourrait lire IVI ou NI. Un point triangulaire, peut-être abréviatif, existe après l'M. Onpourrait voir dans les dernières lignes des divinités locales, associées au culte de Jupiter, et lire: IOVI O*ptimo* MA*ximo* ET NVM*inibus* SA*nctis* VXOVINO, TARANVI COMATVI. *A Jupiter très-bon, très-grand et aux divinités saintes Uxovinos Taranos chevelu.* (Cf. Henzen, 5920, 5924, 5927, 2055, 2056.) *Uxovinos et Teranos* semblent avoir été des divinités locales, dont le culte se retrouve sur d'autres points. *Comatus, chevelu,* serait une épithète intéressante. La forme des derniers datifs est digne de remarque.

Les premières lignes pourraient aussi se lire D*iis* M*ani-*

bus... *Marci* SA... UX*oris*, mais alors quel serait le sens des deux dernières ?

Sur le côté gauche de la pierre est l'inscription assez fruste :

...CNI
...VR
...NO SVO
...O POSVIT
...EMIO.

Cette inscription se prêterait volontiers à être regardée comme la signature dédicatoire de la précédente. Les deux premières lignes sont fort douteuses. Les trois dernières sont certaines quoique incomplètes. Le mot *posuit* est formel. Les autres mots semblent des datifs ou ablatifs indiquant des compliments circonstanciels.

Hauteur de la pierre, 8^m 70 ; largeur, 0^m 44.

Actuellement au musée de Tours.

Monumentx funéraires.

7. DM.
CL IANVAR
AMANS AMAN
TI HAEC TIBI
PRO MERITIS
DO
CARATVS.

Sur un cippe funéraire en pierre dure de forme quadrangulaire. Trouvée sous les anciennes murailles gallo-romaines de Tours, dans l'ancien jardin des Minimes, lors de la construction de l'hôtel du maréchal. Au bas du cippe

est une plinthe surmontée d'une doucine. Les lettres ont de hauteur 0^m 05, et au bas 0^m 04. Le second M de la troisième ligne est lié avec l'A qui le suit.

D*iis* M*anibus* CL*audiæ* IANVAR*æ* AMANS AMANTI HAEC TIBI PRO MERITIS DO*navit* ou DO*navi* (?) CARATVS. *Aux dieux mânes, à Claudia Januara, Caratus, ton amant, a donné ces adieux à toi, son amante, pour tes vertus.*

Il y a là une formule intéressante de regrets d'un amant à son amante, la forme vocative y ajoute quelque chose de touchant. La syllabe *do* est d'une interprétation douteuse; nous la retrouvons dans la Nièvre (1). L'abréviation finale du mot *Januara* est digne de remarque. Comme la queue de l'R, au lieu de se terminer par un délié, ainsi que dans les R de la cinquième et de la septième ligne, est tranchée par un trait, on pourrait peut-être voir dans cet R une liaison de l'R, de l'A et de l'E. Nous ne pensons pas qu'on puisse douter du féminin ; outre que le nom masculin de l'amant, *Caratus,* indique le sexe de la personne aimée, si on eût voulu la forme masculine RI, on eût probablement retourné l'R comme à Bourges (n° 15), afin de donner à la haste de l'R la valeur de l'I final.

Cette pierre dure est smillée au marteau et les contours en ont été repassés au ciseau, absolument d'après le procédé qu'emploient encore aujourd'hui nos tailleurs de pierre dure. Nous n'avons jamais rencontré cette taille aussi apparente à l'époque romaine.

La partie droite de la pierre a été brisée.

Hauteur de la pierre, 1^m 35; largeur à la base, 0^m 58 au sommet, 0^m 45.

Actuellement au musée de Tours.

(1) Cf. Orelli. — Henzen, *notæ*, 3,037.

8. ...LO...
CEL...
RPE...

Fragment du II[e] siècle. La première ligne est très-douteuse; les deux autres très-incomplètes. Hauteur, 0m 14; largeur, 0m 13.

Actuellement au musée de Tours.

9. NSIS· E
IENT

Fragment très-incomplet dans tous les sens, paraissant aussi du II[e] siècle. Hauteur, 0m 15; largeur, 0m 23.

Musée de Tours.

10. CENOMARINO.

Fragment barbare, présentant à gauche un reste d'encadrement. Le C initial est carré, l'M et l'A sont liés et la traverse de l'A est infléchie au centre; la traverse de l'N prend au milieu du premier jambage. Ces caractères indiquent une barbarie absolue, peut-être le V[e] ou le VI[e] siècle.

Hauteur, 0m 18; largeur, 0m 55.

Musée de Tours.

Objets divers.

11. CARTIV...

En écriture cursive, gravée au trait à la pointe sur un vase.

Musée de Tours.

(*Antiquités de Pont-du-Cher*, par le docteur Bourgoin, 43.)

12. NOBILVS.

En écriture cursive, gravée au trait à la pointe sur un vase.

Musée de Tours.

(Id. *Ibid*.)

LOIR-ET-CHER.

Le département de Loir-et-Cher, situé aux confins des Carnutes, des Turons et des Bituriges Cubi, semble avoir été formé de parcelles empruntées à ces trois territoires, surtout de celui des Carnutes. Deux grandes voies romaines partant de Cœsarodunum le traversaient : l'une suivait les rives de la Loire, vers Genabum ; l'autre celles du Cher, vers Avaricum.

1. Les deux principales inscriptions que nous ayons connues dans le département sont incrustées, l'une au-dessus de l'autre, dans la paroi intérieure du mur de la sacristie, à la petite chapelle ou église dédiée à saint Lubin, à environ un kilomètre à l'est de Suèvres, anciennement *Sodobria*. Elles sont identiques d'apparence et de dimension ; la lecture en est fort peu différente. La première, celle du dessus, est ainsi :

AVGAPOLLINI· SAC
COSMIS LVCANI
D S P· D

La finale de la seconde ligne est un peu fruste, ce qui force à douter si la haste finale est le jambage ascendant de l'N, comme l'avait cru de Caylus; il nous a paru trop éloigné vers la droite et par conséquent constituer un I, indiquant le génitif; un F a même pu disparaître à la fin de cette ligne.

L'A et le V de *aug* sont liés; les barres inférieures des L sont légèrement ondulées; les lignes un peu irrégulières, caractères qui peuvent convenir à la fin du I[er] siècle.

La lecture qui s'impose est la suivante : AVG*usto* APOLLINI SAC*rum* COSMIS LVCANI *filius* De Sua P*ecunia* D*edit.*

Consacré à l'auguste Apollon. Cosmis, fils de Lucanus, de son propre argent l'a donné.

Faut-il voir dans *Augusto* une épithète d'Apollon, ce qui est contraire à la saine construction latine; ou faut-il voir, comme l'a fait de Caylus, dans *Apollon* une épithète de l'auguste, qui se trouverait ainsi à être Néron, auquel ce surnom est parfois attribué? Duchalais a savamment combattu cette opinion de de Caylus, et, depuis lors, divers monuments assez fréquents, notamment dans le pays des Carnutes, sont venus confirmer son opinion (1). Il semble donc que nous avons là la trace d'un monument ou d'un autel élevé ou dédié à Apollon.

Le nom est l'objet d'une autre difficulté. De Caylus, n'ayant qu'une lecture insuffisante, avait proposé *Lucanus* au nominatif, ce que nous ne croyons pas pouvoir maintenir. Nous n'avons donc là qu'un nom unique *Cosmis*, probablement d'esclave ou d'affranchi, et dont la forme grecque est digne de remarque.

(1) Voy. *Bulletin monumental*, 1870, p. 47 et 62.

La pierre est, dit-on, de la pierre de Bourré; mais le fait nous a paru fort douteux, et nous la croyons plutôt sortie des nombreuses carrières du voisinage.

Hauteur de la pierre, 0m25 ; longueur, 0m 61.

Actuellement incrustée dans la sacristie de la chapelle de Saint-Lubin, à Suèvres (Loir-et-Cher).

(De Caylus, *Antiquités romaines,* t. IV, p. 374 et pl. CXII. — Duchalais, *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais,* 1851, t. II, p. 214.)

2. Inscription presque identique à la précédente :

AVG APOLLINI SA
COSMIS LVCAN
FIL D· S· P· D.

Même lecture que la précédente ; mêmes observations ; mêmes caractères épigraphiques. L' A et le V d'*A VG.* sont liés; seulement ici l'initiale FIL est rejetée au commencement de la troisième ligne. Des points triangulaires séparent les quatre dernières lettres.

La lecture que nous avons adoptée pour l'inscription précédente, établit une identité complète entre ces deux monuments, et fait disparaître les observations auxquelles avait donné lieu l'opinion que celle-ci était émanée d'un fils de l'auteur de la précédente. Nous n'y pouvons voir qu'un duplicata de l'autre, peut-être incrusté sur une autre face du même monument.

Hauteur, 0m 26; longueur, 0m 60.

Actuellement insérée au même lieu et immédiatement au-dessous de l'autre.

(Publiée par les mêmes auteurs.)

3. M. le docteur Bourgoin affirme avoir lu jadis, sur le

couvercle d'un sarcophage découvert à Meusnes, les lettres :

SATVR.

Ce fragment d'inscription, qui probablement ne pouvait se rapporter qu'à un état antérieur de la pierre, nous est connu d'une façon trop vague pour que nous puissions en faire l'objet d'aucune observation.

(*Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Blois*, 1867, t. VII, p. 150.)

Objets divers (1).

1. Un vase en terre à couvercle, découvert à Gievres, porte gravé à la pointe sur le collet le *graffito* suivant :

CATVGANVS

Comme les lettres sont cursives et peu régulières, la lecture n'en est pas absolument certaine.

(1) Nous ne pouvons faire figurer dans ce catalogue romain, malgré quelques savantes opinions, la pierre qui se trouve incrustée sur la porte méridionale de l'église de Thésée, et que, pour notre compte, nous attribuerions plutôt aux époques carlovingiennes et peut-être postérieures. En voici la lecture aussi précise que nous avons pu la faire :

TV SVME MARTIR GEORGI SV
CIPE MVNVS DE FIDELIBVS TVIS
CONS TVA N... NON IVNII.

Les G sont enroulés; à la deuxième ligne, les deux premiers S sont petits et intercalés, le D est oncial; à la troisième, la partie moyenne est fruste et douteuse. Faut-il lire : CONS*ecratione* TVA ... NON*arum* IVNII?

Actuellement au musée de Blois.

(*Mémoire sur les antiquités de la Sologne blésoise*, par M. de la Saussaye ; Blois, 1844.)

5. M. le docteur Bourgoin, de Selles-sur-Cher, a trouvé dans les belles fouilles qu'il a faites à Gievres (Carobrive, Pont-du-Cher) divers objets :

Un petit disque en pierre noirâtre ou serpentine, sculpté, taillé en double biseau et percé au centre, sur lequel on lit ces deux lignes :

PIXTONOVIM
XMORVCIN.

Nous n'essayerons pas la lecture de cet objet, dont la forme en grains de collier semble indiquer une amulette destinée à être suspendue peut-être au col. Nous lui verrons, dans la Nièvre, un analogue de forme, dont l'épigraphe, très-différente, n'est pas d'une lecture plus facile.

Actuellement chez M. le docteur Bourgoin, à Selles-sur-Cher.

(*Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Blois*, t. VII, p. 175.)

6. Une fibule en bronze, en forme de disque circulaire, évidé au centre, sur laquelle on lit :

IDORINA HEXVOTIS NAGE DONVMIA.

M. Bourgoin propose la lecture : I*ulia* DOMINA H*abet* EX VOTIS NA*tali* GE*nio* DONVM IA... Cette interprétation ingénieuse et qui respecte la plus grande partie du texte, nous paraît donner encore beaucoup à l'hypothèse. Il faut plutôt, croyons-nous, voir là un mélange de latin et de cet idiome local, dont les traces se trouvent sou-

vent et qui échappe encore aux interprétations fixes et certaines.

Chez M. le docteur Bourgoin.

(Publié comme le précédent.)

7. Un cachet d'oculiste en stéatite grise, trouvé à Villefranche, portant sur deux de ses faces les inscriptions suivantes, en deux lignes :

1° C. ROM STEPHANI
AD RECENT CIC.

2° C. ROM STEPHAN
AD DIATHESES TOL.

L'étiquette peut se lire : *Cari* ROM*ani* STEPHANI AD RECENTES CIC... et indique un remède dont le nom paraît absent, fabriqué par C. Romanus Stephanus, pour une maladie à son début, maladie dont le nom commençait par *cic* (*cicatrices* ou *cæcitates*).

La seconde indique un remède pour enlever les affections connues sous le nom de *diathèses;* on sait que les mots grecs étaient très-employés en pharmacie romaine. Outre l'avantage qu'ils pouvaient avoir d'être compris des adeptes, ils avaient probablement celui inappréciable de ne l'être pas des patients. La pharmacie française conserve le même usage.

Largeur, 0m 04 ; longueur, 0m 04 ; épaisseur, 0m 04.

(Publiée comme la précédente.)

Actuellement chez M. le docteur Bourgoin, à Selles-sur-Cher.

8. Un vase portant deux inscriptions en caractères cursifs, gravées, la première sur le fond, et la seconde sur

l'épaule du vase, et que nous lisons fort hypothétiquement, d'après le fac-simile de l'auteur :

1° XAWROODIIII XOVS

2° A MOR N X.

Nous sommes là en présence de monuments douteux de caractères et de langue; nous les rapprochons seulement de l'inscription n° 62 du vase de Bourges.

(Id. page 177.)

Actuellement chez M. le docteur Bourgoin, à Selles-sur-Cher.

(Voyez, sur ces divers objets, un mémoire de M. le docteur Bourgoin, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, en 1872.)

NIÈVRE.

Le département de la Nièvre paraît occuper en grande partie l'ancien territoire des Éduens, dont une portion, celle entre la Loire et l'Allier, était devenue la résidence des Boïens. La région septentrionale du département doit avoir été empruntée au territoire des Sénons.

Inscriptions altariques.

1. En 1492, fut trouvée à Nevers l'inscription suivante, en caractères romains, et qu'on peut aujourd'hui reconnaître comme gauloise. Elle s'est perdue au commencement du siècle; nous en donnons le texte tel qu'il a été publié par l'abbé Lebœuf.

ANDE
CAMV
LOS TOVTI
SSIGNOS
IEVRV.

L'interprétation en est encore aujourd'hui douteuse, mais la lecture admise, comme la plus probable est : *Andecamulos* (nom propre) *Toutissicnos* (fils de Toutissus) *ieuru* (a fait). La signification de *cnos* semble de plus en plus certaine, ainsi que celle de l'aoriste *ieuru*. *Andecamulos* est un nom gaulois déjà connu. (Orelli, I, 804.)

On aurait donc là une formule dédicatoire simple, mais intéressante par la rareté de ces monuments primitifs.

« La pierre qui existait, dit l'abbé Lebœuf, dans les anciens murs, était haute d'un pied et demi, large d'un pied, et ornée de moulures des quatre côtés. Les caractères de la première, de la deuxième et de la cinquième ligne étaient plus gros que ceux des autres lignes. On n'y voyait pas de séparation de mots. »

(Jean Lebœuf, *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France*. Paris, 1738, t. II, p. 271. Bibliothèque nationale. — Manin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*, p. 40. — Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 2e édition, p. 272, etc., etc.)

2. L'inscription suivante a été trouvée au village de Bouhy, près d'Entrains, en 1853, sur une pierre creusée et utilisée comme sarcophage :

AVG. SACR
MARTI BOLV

INNO ET DVNA
C. DOMIT·VIRI
LIS DECVRIO PRo
SALVT· SVA· ET IVLI
THALLI VIRILLI
ANI. FILI. ET AVI
TILLAE IAVITI FIL
VXORIS V·S·L.M.

AVG*usto* SACR*um* MARTI BOLVINNO ET DVNA[*ci ?*] C. DOMIT*ius* VIRILIS DECVRIO PRO SALVT*e* SVA ET IVLI*i* THALLI VIRILLIANI FIL*ii* ET AVITILLAE I*ulii* AVITI FIL*iæ* VXORIS V*otum* S*olvit* L*ibens* M*erito*.

Consacré à Auguste, à Mars Bolvinnus et Dunax. Caius Domitius Virilis decurion, pour son salut et celui de Julius Thallus Virillianus, son fils et d'Avitilla, son épouse, fille de Julius Avitus, a accompli ce vœu avec joie et justice.

L'inscription est entière sur un autel en pierre, qui paraît avoir porté au haut une doucine et en bas une plinthe, enlevées au marteau, lors de sa conversion en sarcophage. La pierre a de hauteur 1m 17; de largeur en haut, 0m 555, en bas, 0m 667.

Les lignes sont serrées et droites; les lettres, égales dans chaque ligne, sont assez maigres; certain nombre de lettres sont plus petites, élevées ou abaissées; des points triangulaires séparent plusieurs des mots, surtout ceux abrégés. Les L ont le trait de la traverse inférieure, non pas vertical, mais un peu incliné en haut à droite. Ces divers caractères nous portent à placer cette inscription vers la fin du Ier siècle ou au commencement du IIe.

M. Morellet, qui a fait sur cette inscription, lorsqu'elle fut trouvée, un beau commentaire, voit, dans les mots *Bolvinno* et *Dunaci*, deux surnoms locaux de Mars : peut-

être va-t-il trop loin quand il y voit une allusion au nom du lieu de Bouhy et à sa situation sur une montagne, Dunum. La formule initiale *Augusto sacrum* devint usuelle et comme obligatoire en tête de la plupart des monuments votifs : le Nivernais paraît s'être particulièrement conformé à cet usage.

On remarque le triple nom du père, indice de sa qualité de citoyen romain. Cette qualité, jointe à l'aspect tout romain des prénoms, des gentilices, des surnoms, nous font voir là une famille étrangère. Ce citoyen était décurion, c'est-à-dire qu'il appartenait à la caste d'honneur, l'*ordo splendissimus* de la cité, et en l'absence d'indications, nous pouvons penser que cette cité était celle de la métropole, Sens ou Auxerre. (Voy. d'Anville, *Verbis Massava* et *Autissiodurum*.) Le fils a encore le diminutif qui indique l'impuberté, *Virilianus*. Nous restituons après le nom de la fille un petit I qui avait échappé à M. Morellet, et qui a son intérêt puisqu'il paraît l'initiale du prénom *Jules* d'Avitus, le père d'Avitilla ; cet I ne figurent pas non plus dans le texte donné par le catalogue du musée.

Actuellement au musée de la Porte-du-Croux, à Nevers, n° 21.

(Rapport de M. Morellet, *Société Nivernaise*, 1855, t. I, p. 326-336.)

3. Inscription sur une autre pierre du même sarcophage, trouvée avec la précédente :

. . . . . .SACR
MARTI BOLV
N N L· GABIN
VS SEVERVS
DONVM DE
DIT

La première ligne est tronquée, et on ne voit que le bas des lettres. La fin de la seconde est martelée, en sorte qu'on ne sait s'il n'y aurait pas un I après le V.

On peut lire : AVG*usto* SACR*um* MARTI BOLVINN*o* L. GABINVS SEVERVS DONVM DEDIT. *Consacré à Auguste, à Mars Bolvinnus. L Gabinus a fait ce don.*

Nous retrouvons ici la même formule initiale, la même divinité locale que précédemment, mais sans l'épithète *Duna*... Nous retrouvons aussi le triple nom, assez rare dans l'épigraphie de la région pour mériter remarque. Le catalogue ne donne pas la lettre L suivie du point abbréviatif et qui a son importance. Nous signalons aussi l'aspect étranger et romain du nom du donateur. La bonne forme des lettres, l'insertion en entier de la formule *donum dedit,* nous paraissent des preuves d'archaïsme, Ier ou IIe siècle.

Longueur de la pierre, 0m 69 ; largeur, 0m 52. La pierre est brisée aux deux extrémités.

Actuellement au musée de la Porte-du-Croux, à Nevers, n° 22.

(*Mémoires de la Soc. Niv.*, I, 326. — *Catalogue du musée du Croux.*)

4. A Mesves, près de Cosne, en 1865, fut trouvée, par M. l'abbé Boère, curé de cette paroisse, la magnifique inscription suivante, sur une table de pierre malheureusement brisée en plusieurs fragments, qui ont été réunis. La lecture en a été soumise à M. Rénier. La réparation, peut-être trop habile de la pierre, en facilite aujourd'hui la lecture, en même temps qu'elle rend presque impossible tout contrôle, car il est très-difficile de saisir les distinctions des parties primitives et des parties restituées :

la science de M. Rénier est du reste une sûre garantie de l'excellence de la restitution.

AVG SACR DEAE CLVTO...
DAE· ET VCANIS MASAVENSIBVS
MEDIVS ACER MEDIANNI...
MVRVM INTER ARCVS DVOS C...
SVIS ORNAMENTIS D. S. D.

AVG*usto* SACR*um* DEAE CLVTO*n*DAE ET V*i*CANIS MASAVENSIBVS MEDIVS ACER MEDI*i* ANNI *filius* MVRVM INTER ARCVS DVOS C*um* SVIS ORNAMENTIS D*e* S*uo* D*edit*. *Consacré à Auguste, à la déesse Clutonda et aux dieux du bourg de Mesves, Medius Acer, fils de Medius Annus a donné de son argent le mur entre les deux arcs avec ses ornements.*

La table de pierre, avec encadrement, où est gravée cette inscription, a 1^m 65 de longueur; on peut supposer qu'il manque environ 0^m 30 à droite; sa hauteur est de 0^m 77. Les lignes sont bien droites.

Les lettres de la première ont de hauteur 0^m 12;
Celles de la seconde, 0^m 097;
Celles de la troisième, 0^m 090;
Celles de la quatrième, 0^m 095;
Celles de la cinquième, 0^m 06.

La forme régulière des lettres indique la meilleure époque épigraphique, le commencement du IIe siècle : les T dépassent en hauteur les autres lettres.

Après la formule initiale, nous trouvons un hommage à une divinité topique *dea Clutonda*. Le mot *vicanis,* dont la lecture ne semble pas douteuse, ne nous paraît s'expliquer que comme adjectif épithète d'un substantif *diis* ou *numinibus,* dont l'élision s'explique facilement par la présence rapprochée du mot *deæ,* et exprimerait alors les

divinités du bourg de Mesves. L'épithète *Massavensibus* est des plus intéressantes, puisqu'elle fixe avec son orthographe la situation d'une station des itinéraires romains, *Massava*. Nous lisons en deux mots, comme MM. Rénier et de Molandon, *Medianni*, dont on en fait un seul dans la traduction du Catalogue ; en effet, il semble que la forme *medius* du gentilice du fils nous donne celui du père. Le reste de l'inscription semble indiquer qu'il s'agissait là d'une réparation plutôt que d'une fondation d'édifice, et véritablement la splendeur de l'inscription parait avoir été plus proportionnée à la vanité du donateur qu'à l'importance du bienfait.

Actuellement au musée du Croux, à Nevers, n° 31.

(*Revue archéologique*. — *Bulletin monumental*, 1870, p. 54 et suiv., art. de M. Boucher de Molandon.)

3. A Mesves également, et à la même époque, fut trouvée l'inscription suivante :

AVG· SACR.
MATRI DEVM
...CVM SIGILL
...ICANI FIL
...ILVM X D S D.

AVGusto SACRum MATRI DEVM .... ICANI FILius ILVNIX. De Suo Dedit.

Le G de la première ligne est replié et non tranché.

La deuxième ligne indique le culte de la mère des dieux, la déesse *Ideo*, qui se vulgarisa dans le monde romain avec celui de Mithra au commencement du IIIe siècle, ce qui nous donne la date probable de cette inscription, qu'autrement nous eussions crue plus ancienne.

Nous n'essayons pas de restituer la troisième ligne, où nous n'aurions à fournir que des hypothèses gratuites.

La quatrième est incomplète.

La cinquième nous paraît donner la finale du nom du donateur, de forme autochtone confuse, comme nous en trouvons si souvent dans les monuments vulgaires; les trois lettres de la fin semblent d'une interprétation non douteuse.

Cette inscription, fort curieuse, car elle est le seul monument que nous trouvions du culte local de cette divinité, demeure donc à l'état de problème. Les mots de la première ligne étant au milieu, semblent indiquer que les suppressions de gauche sont peu importantes; la partie droite est complète.

Longueur de la pierre, 0^m 50 ; hauteur, 0^m 41.

Actuellement au musée du Croux.

6. Dans le mur de façade de l'église de Saint-Honoré est placé un fragment de marbre blanc, portant l'inscription :

. . .ILVIVS
. . .AEDEM
. . .OMNIBVS
. . .NS DO
. . .POSVIT.

Estampée par M. Charbeuf.

La partie droite est complète, la partie gauche manque. A la première ligne, on voit au commencement la lettre M ou S. ; à la quatrième, le second jambage de l'N est plus élevé que le premier, ce qui donne la syllabe N I.

SILVIVS *hanc* AEDEM ..... *cum* OMNIBVS *ornamentis* .....NIS DO*natum* (?) POSVIT.

Silvius a élevé cet édifice .... avec tous ses ornements.....

Il nous paraît difficile de faire de *nis do* un nom propre et encore plus d'y voir une analogie avec le nom de la station romaine *Aquæ nisinæ*.

Les ruines romaines de Saint-Honoré, la situation, semblent bien indiquer là une station thermale, Aquæ-Nisinæ des Itinéraires; mais l'inscription nous paraît n'avoir d'autre portée que de témoigner, par sa matière, le marbre, une certaine richesse dans cette station ; de plus elle nous donne un nom. Quand à la quatrième ligne elle nous paraîtrait plutôt un fragment incomplet de formule dédicatoire.

(*Mémoires de la Société Nivernaise,* 2e série, 1867, t. II, p. 297 et 325. Communication de M. Charbeuf.)

7. A Entrains, dans la ville même, en creusant les fondations d'une maison, a été trouvée, en 1873, une plaque de cuivre portant l'inscription suivante :

AVG SACR· DEO
BORVONI ET CANDI
DO AERARI· SVB Cv
RA LEONIS ET MAR
CIANI EXVOTO R
AERARI DONA

La plaque de cuivre a 0m 202m de longueur, 0m 135m de largeur, sur 0m 001 d'épaisseur. Les lettres des cinq premières lignes ont 0m 017 de hauteur; celles de la dernière, 0m 008.

Elle est percée de quatre trous, où sont encore les clous destinés à la fixer à la pierre. Elle était, quand on l'a

trouvée, enveloppée de lames de cuivre, qui l'ont préservée de toute détérioration.

Nous signalons à la première ligne le point triangulaire après l'R;

A la deuxième, la jonction ET ;

A la troisième, le point triangulaire après I ;

A la quatrième, les jonctions ET et AR à la fin de la ligne ;

A la dernière la suppression de la terminaison de *donaverunt*.

Plusieurs A n'ont point de traverse, les traits terminaux et les barres ont des ondulations, qui nous paraissent reporter cette plaque assez haut, peut-être vers la fin du Ier siècle, ce qui s'accorderait avec l'absence presque complète d'abréviations.

M. Rénier, à qui cette inscription a été communiquée par M. Ragon, de Poitiers, la lit et la traduit :

AVG*usto* SACR*um* DEO BORVONI ET CANDIDO AERARII SVB CVRA LEONIS ET MARCIANI EX VOTO R*ecepto* AERARII DONA*verunt*. *A l'auguste dieu Borvon et à Candidus; consacré par les ouvriers en bronze sous l'administration de Léon et de Marcien, après l'accomplissement d'un vœu. Don des ouvriers en bronze ou en cuivre.*

Le savant épigraphiste voit dans Borvon et Candidus des dieux topiques. Le premier, très-connu ; le second, apparaissant pour la première fois. Les ouvriers en bronze prouveraient l'existence, non pas de mines de cuivre, mais d'ateliers pour le travailler, ce qui n'a rien d'anormal. Léon et Marcien seraient des esclaves ou des affranchis, privés de noms de famille.

Le mot *augusto* est là regardé comme épithète aux divinités locales, bien que placé au commencement de la phrase, construction peu élégante en latin, mais dont les

Silvius a élevé cet édifice .... avec tous ses ornements.....

Il nous paraît difficile de faire de *nis do* un nom propre et encore plus d'y voir une analogie avec le nom de la station romaine *Aquæ nisinæ.*

Les ruines romaines de Saint-Honoré, la situation, semblent bien indiquer là une station thermale, Aquæ-Nisinæ des Itinéraires; mais l'inscription nous parait n'avoir d'autre portée que de témoigner, par sa matière, le marbre, une certaine richesse dans cette station ; de plus elle nous donne un nom. Quand à la quatrième ligne elle nous paraîtrait plutôt un fragment incomplet de formule dédicatoire.

(*Mémoires de la Société Nivernaise,* 2e série, 1867, t. II, p. 297 et 325. Communication de M. Charbeuf.)

7. A Entrains, dans la ville même, en creusant les fondations d'une maison, a été trouvée, en 1873, une plaque de cuivre portant l'inscription suivante :

AVG SACR· DEO
BORVONI ET CANDI
DO AERARI· SVB Cv
RA LEONIS ET MAR
CIANI EXVOTO R
AERARI DONA

La plaque de cuivre a 0m 202m de longueur, 0m 135m de largeur, sur 0m 001 d'épaisseur. Les lettres des cinq premières lignes ont 0m 017 de hauteur; celles de la dernière, 0m 008.

Elle est percée de quatre trous, où sont encore les clous destinés à la fixer à la pierre. Elle était, quand on l'a

trouvée, enveloppée de lames de cuivre, qui l'ont préservée de toute détérioration.

Nous signalons à la première ligne le point triangulaire après l'R;

A la deuxième, la jonction ET ;

A la troisième, le point triangulaire après I ;

A la quatrième, les jonctions ET et AR à la fin de la ligne ;

A la dernière la suppression de la terminaison de *donaverunt*.

Plusieurs A n'ont point de traverse, les traits terminaux et les barres ont des ondulations, qui nous paraissent reporter cette plaque assez haut, peut-être vers la fin du I[er] siècle, ce qui s'accorderait avec l'absence presque complète d'abréviations.

M. Rénier, à qui cette inscription a été communiquée par M. Ragon, de Poitiers, la lit et la traduit :

AVG*usto* SACR*um* DEO BORVONI ET CANDIDO AERARII SVB CVRA LEONIS ET MARCIANI EX VOTO REC*epto* AERARII DONA*verunt*. *A l'auguste dieu Borvon et à Candidus; consacré par les ouvriers en bronze sous l'administration de Léon et de Marcien, après l'accomplissement d'un vœu. Don des ouvriers en bronze ou en cuivre.*

Le savant épigraphiste voit dans Borvon et Candidus des dieux topiques. Le premier, très-connu ; le second, apparaissant pour la première fois. Les ouvriers en bronze prouveraient l'existence, non pas de mines de cuivre, mais d'ateliers pour le travailler, ce qui n'a rien d'anormal. Léon et Marcien seraient des esclaves ou des affranchis, privés de noms de famille.

Le mot *augusto* est là regardé comme épithète aux divinités locales, bien que placé au commencement de la phrase, construction peu élégante en latin, mais dont les

exemples sont assez fréquents, notamment sur les bords de la Loire. (Voy. supra insc. de Suèves.) Il nous semblerait plus simple de voir dans les mots *Augusto sacrum* une sorte de formule banale, qui se mettait en tête des inscriptions votives.

Cette plaque de cuivre est actuellement entre les mains de M. le maire d'Entrains, qui en comprend l'importance et l'a acquise pour la commune.

(*Journal officiel* du 8 octobre 1872, p. 6392. — *Société des Ant. de l'Ouest.*)

8. IO· MAX. . .
IALLVS COM. . .
IVLI CIEFA (?)

Trouvée à Entrains et actuellement chez M. Renault. Inscrite sur pierre dans un cartouche encadré d'un bandeau avec filet intérieur, malheureusement brisé à droite et en bas.

I*ovi* O*ptimo* MAX*imo* ... IALLVS COM*modo* ? La dernière ligne, dont les sommets seuls sont lisibles, est très-douteuse.

Les lettres bien formées indiquent le IIe siècle.

Largeur de la pierre, 0m 56; hauteur, 0m 30.

9. AS.
CAPV
CENI· F

Inscrite en trois lignes sur une pierre plate trouvée à Entrains. Le P de la deuxième ligne pourrait être un R. L'inscription paraît complète dans son laconisme, cependant ce n'est pas une certitude.

Faut-il lire : A*ugusto* S*acrum* CARVCENI F*ecit* ?

Hauteur, 0^m 28; largeur, 0^m 25.
Actuellement chez M. Renault, à Entrains.

10. AVG. SACR.
I. O. M. IVL ALEXA
NDER V S L M.

Inscrite sur la face d'une pierre portant au-dessus des serres d'aigle.

Les barres des L sont inclinées, en bas, à droite; l'E de la deuxième ligne a la traverse du bas abaissée à droite, ce qui indique évidemment la liaison de l'E et d' L; on peut donc lire :

AVG*usto* SAC*rum* *iovi* O*ptimo* M*aximo* IVL*ius* ALEXANDER. V*otum* S*olvit* LIBENS M*erito*.

Consacré à Auguste, à Jupiter très-bon, très-grand, Jules Alexandre a accompli son vœu avec joie et justice.

L'honneur de cette excellente et certaine lecture revient à M. de Laugardière, qui l'avait communiquée à la *Société Nivernaise*, IIe série, t. IV, p. 63. Nous ignorons pourquoi on ne l'a pas donnée dans le catalogue que cette société vient de publier. L'inscription paraît du IIIe siècle.

Longueur, 0^m 65; hauteur, 0^m 16.
Actuellement au musée du Croux, à Nevers, n° 29.
(*Album du Nivernais*, pl. XXIV, n° 85. — *Catalogue*, p. 108.)

Colonnes milliaires.

11. Nous plaçons dans cette catégorie, non sans quelque hésitation et à titre de pure hypothèse, le fragment suivant, que nous n'avons pu voir et qui nous est ainsi

signalé et dessiné par M. Roubet, juge de paix à la Guerche, vice-président de la Société Nivernaise.

« Dans les premiers jours de janvier 1873, dans le sol d'une maison en construction à Decise, on a découvert quelques tombeaux ou cercueils de pierre. Un de ces sarcophages, que j'ai examinés, offrait, sur le côté gauche, quelques lettres tracées en ligne longitudinale. Le sarcophage contenait le corps d'un adulte. »

Ce sarcophage, qui est évidemment le second état de la pierre, ne nous intéresse que par les vestiges d'inscriptions qu'il porte. Il résulte du dessin que nous avons sous les yeux que cette bière a été taillée dans un fût cylindrique, dont la seule partie de surface conservée nous donne les lettres :

. . . .
. . .SF. . .
. . .R . . .
. . .IT. . .
. . .T . . .
. . .III. . .
. . .II. . .

Le signe supérieur signalé par notre savant correspondant nous paraît quelque lettre mal formée. Il est évident que ces vestiges sont trop incomplets pour en tenter la restitution. Il est cependant naturel de voir là les vestiges d'une inscription itinéraire, où les traits verticaux des dernières lignes seraient les chiffres des distances. En suivant cette hypothèse, on pourrait même conclure du nombre des lignes qu'il s'agit là de quelque inscription analogue à celles que nous avons dans le Cher sur nos grandes voies, et que l'on trouve ailleurs placées sur les

voies romaines à l'époque des restaurations d'Alexandre Sévère et de Maximin.

La forme primitive, le lieu de découverte, l'utilisation si usuelle de la colonne comme cercueil, nous semblent corroborer cette opinion.

Cette pierre doit être transportée au musée du Croux; nous n'avons pas su où la trouver pour l'examiner par nous-même. Il importe qu'elle ne soit pas perdue, puisque c'est peut-être le seul monument de cet ordre qu'ait le département de la Nièvre.

Monuments funéraires.

12. Ce n'est qu'à Entrains, l'antique *Intaranum,* que nous avons trouvé des stèles sépulcrales épigraphiques.

D M.
CAGILONIS
CAIIANI FILI
V S

Les deux premières lettres au-dessus et les trois dernières lignes au-dessous d'un buste d'homme, sous une arcade.

La cinquième lettre de la deuxième ligne est douteuse, I ou L; la sixième aussi, N ou M ou NA liés.

Ainsi de la troisième et quatrième de la troisième ligne. Les traverses inférieures de l'F et de l'L de *filius* sont inclinées, ce qui nous semble l'indice d'une époque assez tardive, IIIe siècle.

D*iis* M*anibus* C. AGILONIS CALIANI FILI*i*, V*oto*

Soluto. Aux dieux mânes de Caius Agilon, fils de Caius Anius, en accomplissement de son vœu.

Nous donnons cette lecture comme douteuse.

Hauteur de la pierre, 1m 60.

Actuellement posée transversalement au-dessus d'une porte d'écurie, chez M. Goulard, maire d'Entrains.

(Dessinée en partie. *Album du Nivernais*, pl. nº 85.)

13. D M SABINA
ATTIANI FILIA

Gravée sur deux lignes, sous un fronton à deux ailes, sur une pierre brisée à droite et à gauche, récemment découverte dans le champ funéraire qui s'étend à l'ouest d'Entrains, le long de la route de Bouhy, encastrée dans le mur du four à chaux (!) de la tuilerie qui est dans ce champ.

D*iis* M*anibus* SABINA ATTIANI FILIA. *Aux dieux mânes, Sabine, fille d'Attianus.*

Les caractères sont bons; la traverse de l'L est inclinée.

Hauteur, 0m 38 environ; longueur, 0m 55 environ.

14. D MARI. . .
CO CO. . .

Sur une stèle à fronton avec ailes, dont la partie droite manque. Le D est sur le bandeau gauche formant pilastre, la première ligne sur le fronton; les deux syllabes de la dernière ligne sur le tableau refouillé de chaque côté du vase à long col, grossièrement sculpté. Bien que la partie droite manque, il semble, par la place du vase, que l'inscription est complète.

Son interprétation nous semble des plus difficiles; serait-ce une stèle avec formule banale et presque barbare

d'une douleur conjugale ? Faudrait-il lire MARITO co COnjux. *Aux dieux mânes, à son mari, son épouse,* et mettre la répétition de la seconde syllabe sur le compte de l'ignorance du lapicide ? Ce sont là hypothèses pures.

Hauteur de la pierre, 0m 50 environ ; largeur, 0m 40.

Actuellement chez M. Renault, à Entrains.

(*Album du Nivernais,* pl. 85.)

15. D'autres cippes romains ont été trouvés à Entrains, à diverses époques ; nous n'avons pu ni les retrouver ni en connaître la destination. Nous en donnons la description d'après les dessins de l'*Album du Nivernais,* dessins dont la critique est absente, mais qui sont faits évidemment sur nature.

D M.
MONVMENTVM
GNATA ALBI FILIA

Diis Manibus. MONVMENTVM GNATA ALBI FILIA. *Aux dieux mânes. Tombeau de Gnata, fille d'Albus. Gnata,* nom propre (Voyez Gruter, p. 746, n° 7). Inscrite au-dessus d'une stèle à niche refouillée, où est représentée une jeune femme tenant un enfant.

(*Album du Nivernais,* introduction, p. xxv.)

16. DM
SAPRONIANVS
SASERVS.

Aux dieux mânes. Sapronianus Saserus.

Inscrite sous une stèle où est refouillé un tableau carré, dans lequel est le buste d'un personnage imberbe. (Id.)

17. DM
AMORI
. . . TIVS ou *Vius*.

Deux dessins qui semblent être d'un même monument à une échelle différente donnent ces deux lectures d'une stèle où est représenté le buste d'un personnage imberbe. (Id.)

18. D AMORI M·

Sur le bandeau supérieur d'une stèle, représentant un personnage presque entier, tenant dans chaque main une boule ou un pain.

La lecture du nom propre de ces deux dernières stèles est probablement fautive, car on comprend difficilement la déclinaison du mot. Du reste, comme ce sont évidemment des monuments de décadence, toute faute est admissible. (Id.)

Objets divers.

19. Nous trouvons dans cette catégorie deux objets fort intéressants, deux cachets d'oculistes.

L'un a été trouvé à Entrains, c'est un disque carré en stéatite de 0m 039 carrés, sur 0m 010 d'épaisseur, portant une inscription sur deux lignes, sur chacune de ses faces :

1° L TEREN PATERNI
DIATESSERIM.

2° L TEREN PAERNI
MELINVM.

3° L TEREN PATERNI
DIAILIPIIDVM.

4° L TEREN PATERNI
DIASMYRNEN.

Ces inscriptions ont été lues et signalées par M. A. de Longperier, en 1845, et interprétées ainsi dans un article du docteur Sichel, inséré dans la *Gazette médicale de Paris*, 1845 :

1° L*ucii* TERENT*ii* PATERNI DIATESSERIM. (Collyre Diatesserin de Lucius Terentius Paternus.)

2° L*ucii* TERENT*ii* PATERNI MELINVM. (Collyre Mellinum de Lucius, etc.)

3° L*ucii* TERENT*ii* PATERNI DIALIPIIDVM. (Collyre Dialipedum de Lucius, etc.)

4° L*ucii* TERENT*ii* PATERNI DIAS MYRNEN. (Collyre de Myrrhe, de Lucius, etc.)

Nous reproduisons ces savantes traductions sans les commenter, ce qui sortirait de notre étude. Nous remarquerons, à la fin de la troisième, le D formé d'un C retourné, précédé d'un I.

Ce cachet est encore actuellement chez M. Regnault, d'Entrains, où nous l'avons vu.

(*Société Nivernaise*, 1855, t. Ier, art. de M. Crosnier, p. 363.)

20. Autre cachet trouvé près d'Alluy, commune de Châtillon-en-Barois. C'est un disque rectangulaire en stéatite grise, de 0^{m}052 de long, sur une largeur de 0^{m}031, son épaisseur est de 0^{m}013, gravé sur deux de ses tranches. La première inscription est sur trois lignes, bien conservées :

sion et encore muni d'un couvercle, on lit sur une zone les quatre lettres :

B.I.B.E.

séparées par de larges points ronds ou disques. Cette invitation à boire indique la destination de ce petit vase, et prouve ainsi l'usage à cette époque du *gobelet* élégant en terre fine.

M. de Cougny, directeur de la Société, annonce qu'il compte provoquer l'établissement d'un catalogue de ces inscriptions dans chaque Congrès annuel, pour la région archéologique à laquelle appartiendra la ville où aura lieu la réunion.

M. l'abbé Baudry, curé du Bernard, et M. Léon Ballereau, dans une lettre lue en séance par M. le Président, expriment le regret de n'avoir pu assister au Congrès.

Enfin, M. l'abbé Vinas exprime les mêmes sentiments. Il témoigne en outre sa vive satisfaction de voir reparaître le *Bulletin monumental*, dont il constate l'heureuse rédaction. Les membres du Congrès s'associent à sa pensée. Le *Bulletin monumental* est, en effet, l'organe vital et essentiel de la Société française d'Archéologie; il est digne de tous les membres d'y collaborer et d'en favoriser la diffusion.

La séance est levée à cinq heures et demie.

1re SÉANCE DU 12 JUIN 1873.

PRÉSIDENCE DE M. DE ROUMEJOUX,

Inspecteur du Lot.

Siégent au bureau : MM. de Baye, Legrand, Roubet et Rouëdde.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté sans observation.

M. Rouëdde signale l'existence, à la Faye près Châtillon, d'un atelier d'instruments de silex, exploité depuis longtemps pour l'entretien des routes. Il présente divers échantillons, assez peu remarquables d'ailleurs, parce qu'ils ne sont que le résidu de l'exploitation. Mais il fait connaître l'existence, sur le terrain même de l'atelier, d'un grand polissoir de deux mètres cubes, profondément enfoncé dans le sol et sillonné de plusieurs rainures. Il mentionne en outre un dolmen renversé et mutilé, dont la tablette a 2^m 10 de largeur ; puis, non loin de là, un camp et, à Mur, un autre camp, pris à tort pour un tumulus.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Testenoire-Lafayette, adressée à M. de Cougny, dans laquelle il fait part au Congrès de Châteauroux des regrets unanimes que la mort de l'illustre M. de Caumont a causés à la Société Archéologique du Forez.

La cinquième question du programme : Les pierres prismatiques de Chambon sont-elles le produit de l'industrie humaine ou une formation géologique ? est mise à l'ordre du jour.

M. Godefroi expose qu'il a trouvé et examiné bien souvent des pierres pyramidales de petit volume, disséminées à Villedieu, à Chamousseau-du-Puy, sur la rive gauche de l'Indre, près Saunay et Sainte-Gemme. Leur quantité était innombrable, car on les exploite depuis plus de trente ans pour le service des routes. Ce sont des pierres de grès dur, dont la couleur varie du rouge jusqu'au noir. Elles affectent des formes diverses, dont la plus commune est la forme pyramidale. Elles présentent, en effet, deux pyramides bien opposées et surbaissées à sommets symétriques. M. Godefroi s'est demandé si ces pierres étaient taillées par la main de l'homme; une grave objection, tirée de la nature de la pierre s'élève contre l'affirmative. Il est plus probable que ces grès ont été transportés et roulés par les eaux, et que leur forme est le fait de la nature.

M. de Cessac ne reconnaît dans les échantillons déposés sur le bureau aucune trace de travail humain; il ne voit pas non plus à quel usage ces pierres auraient pu servir. M. Constant Prévost a signalé dans les environs de Paris une argile dont les fentes de retrait naturelles ont divisé la masse en prismes semblables à ceux du basalte. C'est à un phénomène semblable que sont dus les grès de Chambon en forme de prismes. Quant à ceux formés de deux pyramides quadrangulaires très-surbaissées opposées par la base, M. de Cessac trouve l'explication de leur formation dans celle des grès de Fontainebleau. Ces grès à base calcaire ont cristallisé dans le système de la chaux, le rhomboèdre; ceux de Chambon, à base de fer, dans celui du fer, l'octaèdre. Tous ces échantillons sont fortement roulés, ce qui fait que leur cristallisation est un peu fruste.

La neuvième question, relative aux voies romaines du Berry, est traitée par M. Lenseigne. Ce consciencieux et patient explorateur donne, dans un mémoire remarquable, la description détaillée des six voies romaines qui venaient converger à Argentomagus, aujourd'hui Argenton. Ses indications sont précises, étudiées sur place, la pioche à la main, et rendues plus claires et plus sensibles par une bonne carte, jointe au mémoire.

Rapport sur les voies romaines dans les environs d'Argenton.

Depuis plus de vingt ans, à mesure que le temps me l'a permis, je me suis occupé à rechercher des voies romaines autour d'Argenton, et, après bien des efforts, en étudiant le sol, je suis parvenu avec bonheur à découvrir six voies principales, convergeant sur l'ancien *Argentomagus,* qui sont :

La voie de Lyon,
La voie de Bourges,
La voie d'Orléans,
La voie de Poitiers,
La voie de Bordeaux,
Et la voie de Clermont.

Sur les points les mieux conservés, j'ai pu m'assurer du mode de leur construction en tranchant la chaussée, car ce n'est qu'à la chaussée, c'est-à-dire à l'empierrement que la reconnaissance peut être faite avec exactitude ; j'ai reconnu qu'il était le même pour toutes ; qu'il n'y avait de différence que pour la largeur. Ainsi, il sera facile

de classer l'importance de ces voies, par la largeur de leur chaussée d'empierrement.

Leurs tracés sont remarquables par l'art et la régularité de leurs mouvements à traverser les plaines, à contourner les côtes ou à les franchir. On pourrait croire à une combinaison stratégique.

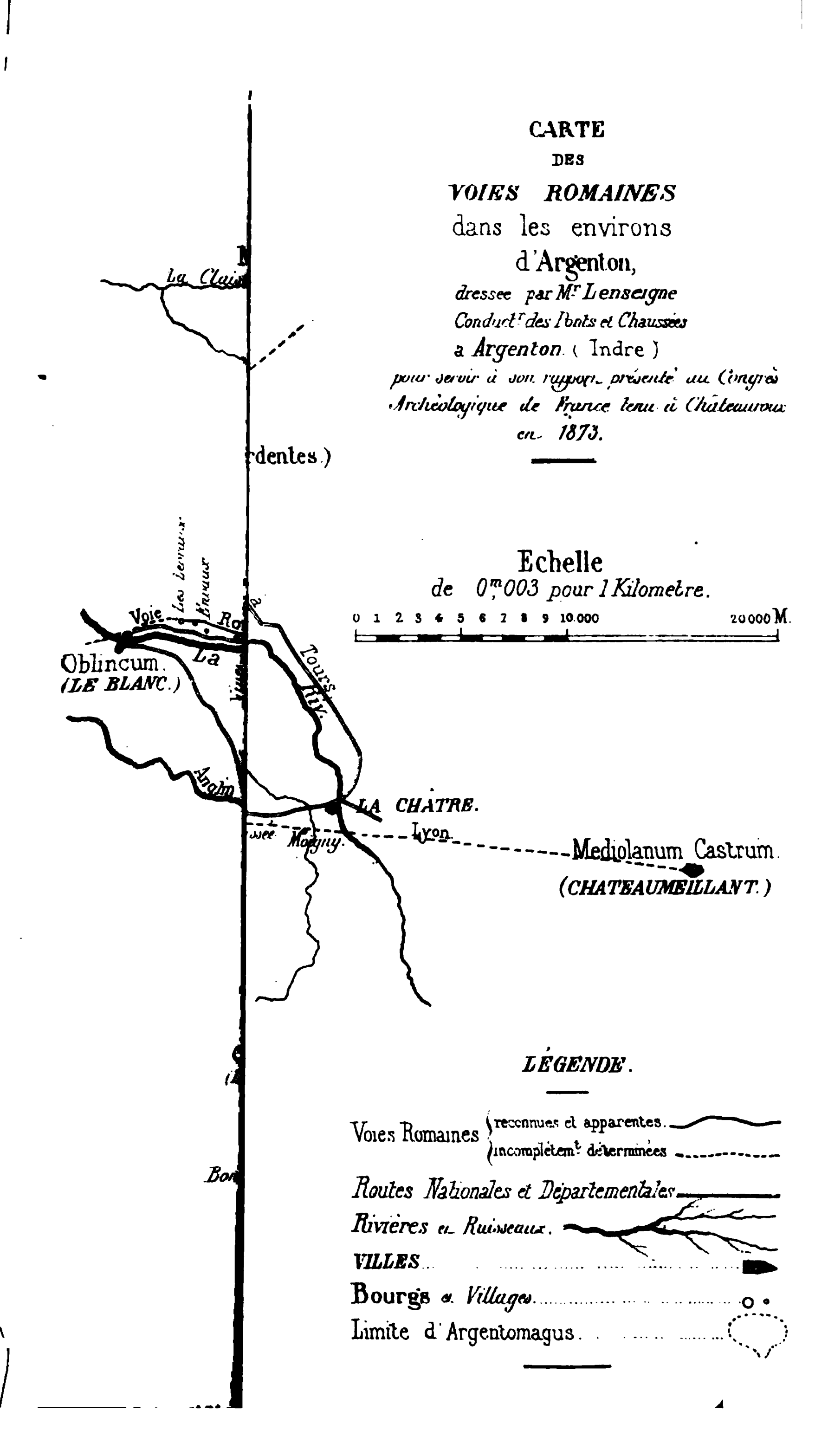
Il n'existe nulle part aucune apparence de fossés pour décider de la largeur totale de chaque voie, le temps les a comblés.

Toutes ces voies venaient aboutir à peu près au centre de la ville romaine, probablement sur une place, au nord de l'amphithéâtre, dans les vignes du Palais, lieu ainsi appelé à cause de la présence du *palais* ou maison du gouverneur, que la tradition nous a conservé.

L'ancien Argentomagus, dont je vais parler, était une ville ouverte. Cette ville comprenait un périmètre de 3 kilomètres 500 mètres de longueur, du sud au nord, sur 2 kilomètres 500 mètres, de l'est à l'ouest, soit une circonférence de 9 kilomètres 430 mètres.

A en juger par l'abondance des débris de maçonnerie qu'on retrouve à sa surface, elle s'étendait dans la vallée de la Creuse, où sont Naillac et Saint-Étienne (deux faubourgs d'Argenton), sur les collines des Mersans et des Douces, sur l'emplacement de Saint-Marcel, et sur les plaines plantées de vignes des Jaugères, les Caurattes, le Palais, les Champmassons, Lozelet et la Chicarderie. L'un de ses faubourgs se prolongeait de Naillac à Maraux au pied de la tour d'*Heraclius*. Un autre se prolongeait aussi vers la Chicarderie, sur les voies de Bourges et de Lyon; et un troisième dans les Jaugères, sur la voie de Poitiers.

Dans cette vaste étendue de terrain et parmi les décombres, on remarque les vestiges :


CARTE
DES
VOIES ROMAINES
dans les environs
d'Argenton,
dressée par Mr Lenseigne
Conductr des Ponts et Chaussées
à Argenton (Indre)
pour servir à son rapport présenté au Congrès
Archéologique de France tenu à Châteauroux
en 1873.
Echelle
de 0m003 pour 1 Kilometre.
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10.000 20000 M.
La Claise
dentes.)
Voie Romaine
La Rivière
Oblincum.
(LE BLANC.)
Tours
Anglin
LA CHATRE.
Lyon
Mediolanum Castrum.
(CHATEAUMEILLANT.)
LÉGENDE.
Voies Romaines reconnues et apparentes.
incomplètemt déterminées
Routes Nationales et Départementales
Rivières et Ruisseaux.
VILLES
Bourgs et Villages
Limite d'Argentomagus.

D'un théâtre ou cirque de 98 mètres de diamètre, pris intérieurement, et placé au mas des Douces ;

D'un amphithéâtre de 104 mètres de diamètre, situé au mas du Palais ;

D'un hypocauste d'une vaste étendue, mis à découvert à Saint-Étienne ;

Des canaux de fontaines, mis à découvert dans les vignes des Mersans ;

Des temples à Cérès, Apollon, Hercule, dont les têtes finement sculptées ont été trouvées dans les décombres ;

Des maisons somptueuses par la richesse des peintures, du marbre et des mosaïques, mises à découvert depuis quelques années ;

Des urnes funéraires parfaitement conservées ;

D'un pont en pierre de taille, sur la Creuse, entre Saint-Étienne et Naillac, pour servir aux voies de Bordeaux et de Clermont ;

D'une forteresse, le boulevard de la ville romaine, sur l'extrémité d'une côte au faubourg Maraux. On y remarque que la tour d'Héracle a été réparée au pied avec des piédestaux et des fûts de colonnes, provenant de palais ou de temples. Cette réparation doit remonter à l'époque du passage des Vandales, alors que les Gallo-Romains démolissaient leurs villes pour se mettre à l'abri de l'invasion. On lisait encore, il y a quatre-vingts ans, sur le fronton de sa porte principale : *Heraclius, veni, vici,* et au-dessous se voyait un taureau sculpté, symbole de la force. Dans l'intérieur, maintenant planté de vignes, le vigneron, avec son soc, découvre journellement des monnaies d'Auguste, d'Agrippa, Néron, Dioclétien..... Cette forteresse était reliée au faubourg de Naillac, par une voie passant derrière les maisons actuelles de Châteauneuf, et allant correspondre à Fontfurat, avec les voies de Bor-

deaux et de Clermont. Ces témoignages prouvent assez de son existence au temps de l'occupation des Romains et qu'elle était la sauvegarde de la ville;

D'un champ de Mars, très-probablement dans la plaine des Champbons, en face du cirque.

A Naillac, Saint-Étienne et Saint-Marcel, dans les vignes et les jardins, on découvre de belles poteries, de superbes mosaïques, de beaux marbres, des peintures murales, des pièces de monnaie à l'effigie des empereurs et des consuls, des chapiteaux, des corniches, des piédestaux, des fûts de colonnes, des carreaux et des tuiles à rebords.

Il semble que l'Italie ait apporté ici toutes ses sciences et tous ses arts.

Placée au centre de la Gaule, cette ville, qui fut grande et somptueuse, révélée par les débris de ses magnifiques édifices, et par l'importance de ses six belles voies, ne pouvait pas être autre qu'une capitale de province où siégeait le gouverneur, ou proconsul, ayant son palais à côté de l'amphithéâtre, ainsi que la tradition a conservé ce nom : *Palais*, dans le pays. C'est ma conviction, et ce qui encore la fortifie, c'est que dans toutes les recherches faites autour de Bourges, de Tours et de Poitiers, on n'est parvenu réellement à découvrir que quatre voies pour Bourges, cinq pour Tours et quatre pour Poitiers. Puis il faut penser que quatre des voies d'Argenton devaient être de première classe et entrer dans le grand réseau central.

Cette simple explication étant faite sur la ville d'Argentomagus, je vais parler du trajet des grandes voies qui y aboutissaient et qu'on pourra suivre en consultant les deux cartes ci-annexées.

I. — *Voie romaine d'Argenton à Lyon par Néris.*

En l'année 1839, lorsque l'administration des ponts et chaussées faisait construire la route départementale n° 3 de Saint-Gaultier à Châteaumeillant, entre Argenton et Bouesse, les ouvriers, en déblayant le terrain, mirent à découvert une chaussée d'empierrement assez bien conservée. C'était la grande voie de communication d'Argentomagus à Lugdunum par Néris, qui venait de se révéler, voie que la terre recouvre depuis des siècles, et dont les *Itinéraires d'Antonin* font mention, ainsi que les *Tables Théodosiennes.*

Profitant de nos visites sur les chantiers de notre route départementale, nous avons reconnu qu'entre la Bourdine et l'aqueduc de Font-Creux, au-delà du Niellaux, sur une étendue de 5,500 mètres, la chaussée romaine avait été tranchée sur quatre points, par suite de son voisinage et de ses développements serpentant dans la voie nouvelle. En même temps, nous nous sommes assuré de son mode de construction et nous en avons levé profil.

Cette chaussée a une largeur de 6 mètres, et se compose :

1° De deux rangs de bordures en calcaire dur bien alignés, régnant l'un et l'autre sur chaque bord et formant l'encaissement de l'empierrement.

2° D'une couche inférieure ou première couche en mâchefer de 20 centimètres d'épaisseur.

3° Et d'une couche supérieure ou seconde couche en silex et calcaire mélangés, de la grosseur de 3 à 6 centimètres de diamètre.

L'épaisseur totale est complétement liaisonnée ; son fond

est réglé suivant un arc de cercle de 5m61 de corde et de 11 centimètres de flèche.

Des sondages ont démontré que les épaisseurs des couches étaient variables.

Sur d'autres points, les deux couches composant l'empierrement reposent au fond de l'encaissement sur une fondation faite en petits moellons de nature calcaire et en mâchefer, rangés en forme de pavage, suivant un bombement de 12 centimètres.

A quelque temps de là, nous reprenions nos recherches avec l'intention bien arrêtée de faire un relevé général de nos voies romaines convergeant sur Argenton. De nouvelles et précieuses découvertes que nous venions encore de faire étaient pour nous un encouragement. Nous nous mîmes à l'œuvre, et maintenant nous sommes en mesure d'en donner les détails.

Nous allons d'abord compléter la description commencée de la voie romaine de Lyon.

La grande voie romaine d'Argentomagus à Lugdunum s'embranche avec la grande voie romaine d'Argentomagus à Avaricum, dans le pacage de Lamartine, situé entre Lamartine et la Bigaillonne, ayant appartenu à M. le vicomte Octave de Barral et maintenant à M. le général d'Autemarre. De cette bifurcation les deux voies se confondent communément jusqu'à Saint-Marcel, à peu de distance du théâtre romain, dans les vignes du Palais, sur une longueur de 2 kilomètres 500 mètres.

De Saint-Marcel jusqu'au pacage de Lamartine, la chaussée commune traverse des vignes qui empêchent de la bien reconnaître. Ce n'est qu'au passage de la rectification de la route nationale n° 20 de Paris à Toulouse, qui la coupe à 63 kilomètres 700 mètres du bornage, qu'on retrouve sa trace dans un petit vallon qu'elle fran-

chit le long du chemin étroit et creux du Lozelet; puis coupée par l'ancienne route de Paris, à 120 mètres de distance d'un ponceau établi à gauche, elle monte sur le plateau de la Chicarderie, qu'elle prend à revers.

A 140 mètres au delà du ponceau qui vient d'être indiqué, un tombeau en pierre a été mis à découvert au bord de la voie, en 1860, par le nommé Hébert Auguste.

Dans un champ à droite, en deçà de la Chicarderie, des déblais exécutés en 1859 mirent à découvert les débris d'un temple, du milieu desquels on retira une tête d'Apollon qui a été donnée par M. Mercier-Génétoux au musée de la ville de Châteauroux.

En quittant les champs de la Chicarderie, la voie entre sur les terres de la Bigaillonne, et après avoir croisé le chemin de Lamartine à Saint-Marcel, et traversé un champ appartenant à M. Mercier-Génétoux, elle pénètre dans le pacage de Lamartine, à 32 mètres de distance de l'angle formé à droite par la haie servant de clôture. C'est ici, à 6 mètres au delà de la haie, dans ce pacage figurant un trapèze, que se trouve la bifurcation des deux voies romaines, se dirigeant l'une à gauche sur Bourges, et l'autre à droite sur Lyon.

La voie de Lyon, partant de son point d'embranchement, sort du pacage au premier angle à gauche de la haie formant la clôture du fond; puis développant une courbe à droite, elle traverse les bois de Lamartine, Verneuil et des Thibauds, laissant à droite Lamartine à 500 mètres, la Forêt-Chauve à 700 mètres, et Verneuil à 1,000 mètres.

Dans ce parcours, la chaussée est presque intacte; elle se croise dans le bois avec l'antique chemin d'Argenton à Bourges par Ardentes, témoignages encore vivants à l'égard

de l'*oppidum* d'Argenton, pour lequel nous préparons une notice; débouche du bois sur la route départementale n° 3, qui la coupe pour la première fois au point 14k520 du bornage de cette route, presque en face du domaine de la Bourdine.

C'est à partir de ce point que nous avons donné plus haut un commencement de la description de la voie que nous allons continuer.

Sortie du bois et ici tranchée par la route, la chaussée romaine traverse une pièce de terre drainée, forme une courbe dont le sommet appuie vers la Bourdine, qu'elle laisse à droite à 300 mètres, puis se déroule en relief très-apparent dans la brande, en sinuosités plus ou moins allongées autour de la route départementale qui la coupe une deuxième fois, et l'occupe même sur une longueur de 210 mètres à partir de 15k4, se sépare d'elle, passe à gauche en franchissant le ruisseau des Cédelles, laissant les Cédelles à droite et la Jalousie à gauche; est coupée obliquement une troisième fois au point 16k960 du bornage, dans sa sinuosité allant de la gauche à la droite, suit l'ancien chemin d'Argenton à la Châtre; passe au pied d'une croix de la Rédemption à la croisière du chemin de la Paillauderie, laissant la Paillauderie à droite à 400 mètres et le Buisson à gauche, à 350 mètres; elle franchit les deux petits ruisseaux de la Paillauderie en traversant un bouquet de bois et un champ où elle est bien conservée, parvient au sommet d'une brande, sur lequel elle forme une courbe développée à gauche à 40 mètres en deçà de la croisière du chemin des Coudreaux à Malicornay.

De ce point et laissant à gauche, les Coudreaux à 500 mètres et le Nielloux à 400 mètres, la voie descend en ligne droite dans la brande de la Bouesse, où elle est

intacte, puis elle incline sensiblement à gauche pour tourner les côtes élevées des Molles, des Mollins et de Montipeneau.

Dans ce trajet elle est coupée obliquement une quatrième fois par la route départementale n° 3 au point 19k960 du bornage, et près duquel, en fouillant le terrain, a été mis à découvert un tuyau fait en mortier de ciment, d'une ouverture cylindrique de 9 centimètres de diamètre, placé le long du côté gauche. De là elle traverse ce qui reste de brande, est ensuite couverte par une haie servant de clôture à un champ, passe à 98 mètres de la Grande-Métairie de Bouesse, qu'elle laisse à gauche, et Bouesse à droite; elle traverse des champs, des pacages et des bouquets de bois, sert d'emplacement pour une croix à la croisière des chemins de Bouesse à Fontpart et à la Verrerie, sort d'un bouquet de bois pour franchir un petit vallon et se porter au Gaché; un fossé ouvert dans le pli du vallon tranche la voie. On remarque au fond de la tranchée des petits moellons arrangés et du mâchefer, formant autrefois la couche de fondation de la chaussée.

Du Gache, la voie va directement aux Brais. Là, à gauche, sur son bord une maison appuie dessus, de 4 mètres de longueur.

Des Brais, la voie romaine continue d'être apparente; elle franchit le vallon du Crézançais, qui forme deux cours d'eau séparés par un pré, et monte sur un plateau en développant une courbe à droite, laissant les Talbots à gauche à 450 mètres, pour se diriger bien conservée sur les Grandes-Métairies. D'abord, avant d'arriver à ce point, elle est coupée par le chemin vicinal n° 31 de Bouesse à Bussière d'Aillac, près d'un aqueduc qu'elle longe ainsi qu'une mare, traverse des pièces de terre, suit le chemin sur 200 mètres, et joint la première maison à droite de la Grande-Métairie.

De là la voie continue de suivre le chemin, et, toujours apparente, elle franchit l'Auzon, monte à la Prungne, parvient au milieu du village des Veaux, est coupée par la route départementale n° 8 de Châteauroux à Aigurande, à $23^{k}653$ du bornage, longe le Bois-Gros, dans lequel elle pénètre, laissant Neuvy-Saint-Sépulchre à droite.

Après le Bois-Gros, le terrain a été travaillé par des labourages qui ne permettent plus de distinguer la voie. On ne la retrouve qu'au village de la Chaussée, où se bornent nos investigations; mais de ce point elle doit se rendre à Châteaumeillant, laissant la Châtre à gauche.

II. — *Voie romaine d'Argenton à Bourges et à Autun.*

Nous avons dit dans l'article précédent que les deux voies de Lyon et de Bourges, réunies dans le pacage de Lamartine, venaient aboutir à Saint-Marcel. Nous allons donc prendre cette dernière voie à son point d'embranchement.

Mais d'abord nous devons dire que sur tout son parcours en général, ses alignements droits et courbes sont tracés avec art, suivant les inflexions du terrain.

La largeur de la chaussée est de 4 mètres sur des points et de 6 mètres sur d'autres.

Elle se compose de deux rangs de bordure en pierre, formant l'encaissement comme celle de Lyon;

D'une couche de fondation en mâchefer ou en petits moellons, posés à la manière d'un pavage bombé;

D'une couche en pierre, en silex et en mâchefer, reposant sur la fondation;

Du pacage de Lamartine, la chaussée romaine s'enfonce

dans les bois de Nuits et des Gabats, dans lesquels elle est intacte. Elle longe à gauche la fosse dite aux Cannes, point à remarquer, croise les deux chemins de Lamartine qu'elle laisse à 600 mètres, et croise aussi les deux chemins de la Bigaillonne aux Thibauds. Entre ces deux chemins elle présente une levée remarquable de 22 mètres de longueur sur 70 centimètres de hauteur et de 6 mètres de largeur.

A vingt mètres au delà du second de ces chemins, on remarque une autre levée, moins prononcée que la première.

A cinquante-huit mètres, avant de croiser le chemin des Gabats aux Thibauds, servant de limite aux communes de Saint-Marcel et de Tendu, on rencontre à 10 mètres 50 centimètres, à droite de la voie, un tumulus ayant la forme d'un cône tronqué de 2^{m} 40 de hauteur; sa base a de diamètre 27 mètres, et sa plate-forme 11 mètres. Sur son sommet existe un vieux tronc de chêne énorme.

Continuant dans le bois, elle laisse les Gabats à gauche, à 250 mètres, et forme une troisième levée. A 100 mètres plus loin on la trouve couverte par de vieux troncs de chênes. Coupée par l'allée du bois des Gabats, elle passe devant le rond-point à 117 mètres, sort du bois, et croise le chemin de Tendu aux Thibauds, laissant les Thibauds à droite à 300 mètres.

Traversant ensuite des pièces de terre, la voie franchit le ruisseau des Gaignerons et prend l'antique chemin gaulois d'Argenton à Bourges, sur lequel elle a été établie. Toutefois elle sera souvent coupée et suivie par le chemin vicinal d'Argenton à Ardentes par Arthon.

Laissant les Piautets à gauche à 400 mètres, elle longe à gauche la lisière du bois des Salerons, tandis qu'à l'opposé, elle passe devant de gros dormarets ou

galets, attachés au terrain, et désignés sous le nom de pierres bures; puis elle entre à droite dans des champs, laissant à 12 mètres, à gauche, le chemin d'Ardentes ou d'Arthon, coupe un petit communal, continue dans le chemin en prenant toute la lisière du bois de la Chaise, laissant le village de la Chaise à gauche et les Jadrets à droite, à 200 mètres, près duquel on remarque le gouffre surprenant de ce village.

Du bois de la Chaise, sa trace est faiblement visible, ainsi qu'au droit du village des Linettes, qu'elle laisse à droite à 300 mètres; mais dès qu'elle a franchi le ruisseau des Linettes, elle devient très-apparente, passe entre les Terreaux, qu'elle laisse à gauche à 500 mètres, et Larrache à droite à 200 mètres, point où elle croise le chemin vicinal n° 40 de Telles à Mosnay.

De ce point elle se dirige sur Patras, suit le chemin d'Arthon ou d'Ardentes, qu'elle quitte et reprend plusieurs fois avant ce village, qu'elle laisse à droite à 100 mètres et l'abbaye à 400 mètres, suit le chemin d'Ardentes ou d'Arthon, en s'inclinant à droite et laissant à 50 mètres à gauche les ruines d'un ancien four romain; franchit le ruisseau d'Hyvernault, laissant ce village à gauche à 500 mètres, et arrive aux Pellerins à 8 mètres à droite de la première maison.

A quarante mètres au delà des Pellerins, la voie tourne à gauche et monte à Bellevue. Dans ce parcours, et toujours remarquable, elle traverse des pièces de terre, passe entre les Combes, qu'elle laisse à gauche à 400 mètres, et la Gabette à droite à 300 mètres, suit le chemin d'Ardentes ou d'Arthon, laisse à gauche l'étang de l'Aubépin à 200 mètres, puis parvient en face de Bellevue à 100 mètres de distance à gauche.

Bellevue est sur une hauteur, sur l'emplacement même

d'un camp romain, facile à reconnaître aux talus relevant le terrain.

A cent cinquante mètres après Bellevue, la voie romaine incline à droite et se sépare ici du chemin d'Arthon. Elle se dirige au milieu des brandes et des étangs de la Bataillerie, laissant la Bataillerie à gauche à 250 mètres, en passant sur la pointe du petit étang. De là, et se tenant bien visible dans la brande, elle se porte sur Lavaud, laissant la Tremblais à gauche, franchit la vallée de Crézançay et monte à Lavaud.

De Lavaud, la voie continue d'être apparente au milieu des terres et des brandes. Elle passe dans l'étang dit du domaine de l'Étang, se présente devant Puymoreau, qu'elle laisse à gauche en contournant la côte, et descend à la rivière de Rouzame, pour la franchir au gué de Venay, à quelques mètres en amont du moulin.

Coupée par la route départementale n° 8 de Châteauroux à Aiguerande, elle suit le chemin de Crublier, passe à gauche au pied du bâtiment du nouveau Crublier, laissant à droite le vieux Crublier à 100 mètres pour traverser la forêt de Châteauroux, laissant la Verrerie à gauche à 350 mètres.

Dans la forêt de Châteauroux, elle suit le chemin d'Ardentes (vieux chemin gaulois de Bourges) jusqu'à l'entrée d'Ardentes-Saint-Martin, en laissant à gauche les Loges d'Ardentes à 200 mètres et à droite l'embranchement du chemin de Jeu-les-Bois. Cessant à ce point de suivre le chemin, elle entre à droite dans les jardins, et passe au pied de l'église de Saint-Martin d'Ardentes, pour franchir l'Indre. Ici se termine notre reconnaissance.

III. — *Voie romaine d'Argenton à Orléans.*

Cette voie devait être la grande communication d'Argentomagus à Genabum.

Les *Itinéraires d'Antonin* et les *Tables Théodosiennes* n'en disent rien ; c'est une lacune due évidemment à une négligence. Sa confection, du reste, est tout à fait semblable aux autres chaussées romaines aboutissant à Argenton, ainsi que nous l'avons reconnu en la suivant pied à pied de Saint-Marcel à Mehun-sur-Indre, près Villedieu. Cette voie reliait au village des Mersans, commune de Muret, une ville romaine, ailleurs plusieurs villas ou stations, dont les vestiges existent encore : témoignages irréfragables, prouvant aussi l'origine romaine de la voie. Dans plusieurs endroits de son parcours général, on retrouve à la surface du sol des portions de chaussées entières, faites suivant des alignements droits et des alignements courbes, tracés avec art, ce qui encore une fois fait reconnaître la main des Romains.

Cette chaussée, aux endroits les mieux conservés, a pour largeur 4 mètres, et se compose :

De deux rangs de bordures en pierre, un de chaque côté, formant l'encaissement ;

D'une couche inférieure en mâchefer, servant de fondations ;

D'une couche supérieure en silex de calcaire ou de grès.

A son point de départ de Saint-Marcel, la voie n'offre aucune trace dans le vignoble qui s'étend de ce bourg à Chabenet. Ce n'est qu'à deux kilomètres avant d'arriver à Pont-Chrétien, qu'on commence à la reconnaître à la

présence de quelques vestiges. Elle est coupée obliquement par la route départementale n° 3, et s'en sépare au point 3k 800 du bornage, pour franchir la Bouzanne au droit de la chapelle de Pont-Chrétien.

Ici on remarque les vestiges du pont romain ; la culée, sur la rive droite de la Bauzanne, présente encore 3 mètres de hauteur.

La chapelle est placée sur la voie, qu'elle occupe tout entière.

A deux cents mètres en amont de l'emplacement du pont, au sommet du coteau à droite de la Bauzanne, des vestiges d'une maison romaine ont été mis à découvert par des carriers ; au milieu des décombres on a trouvé des pièces de monnaies romaines, un poignard, des cendres, un four établi à côté, et des tuiles à rebords.

De la chapelle de Pont-Chrétien, la voie monte la côte à droite; sa trace est peu visible, mais elle devient apparente au milieu des vignes et de quelques parcelles de terre. Ses bordures en pierre ont été arrachées en partie par les propriétaires pour dresser leurs limites voisines. Traversant toujours les terres, elle passe entre les Prins, qu'elle laisse à droite à 400 mètres, et la Petite-Chaume à gauche à 150 mètres, croise le chemin de la Chaume à Chasseneuil et laisse les Nadauds à gauche à 120 mètres. Ici, en arrivant au droit des Nadauds, la voie a 3 mètres de largeur entre bordures, est coupée par le chemin de Chasseneuil à Saint-Gaultier; elle laisse Chasseneuil à droite à 150 mètres. Sa trace disparaît en descendant dans la vallée du Bauzanteuil. On la retrouve au passage de ce ruisseau à 100 mètres de distance des Prés, qu'elle laisse à gauche. De ce point elle se développe à droite, pour contourner en montant un vallon étroit, puis traverse un bois et une pièce de terre, dans lesquels elle est complètement

intacte en face de Bois-Certat, distant de 400 mètres à gauche.

A Bois-Certat, la voie, faisant un coude très-prononcé sur la gauche, est coupée par la route nationale n° 151, au point 46k 5 du bornage, auprès de la maison de la Pensée à droite, et, toujours apparente, elle traverse les brandes des Bois-Communaux et des Moreaux, en laissant à droite Bellechasse à 80 mètres, et le gros village des Moreaux à 250 mètres; puis, coupée par le chemin vicinal de Nuret à Luans, elle traverse les brandes communales de Nuret, où elle est très-apparente, laissant à droite la Crofsée à 500 mètres, les Blins à 600 mètres, la Soulatrie à 300 mètres, et à gauche le Malebron à 600 mètres.

Au droit des Blins et de la Soulatrie, elle incline à droite, et, quittant les brandes, elle entre dans un bouquet de bois, forme une grande courbe à gauche avant d'entrer dans le village des Mersans, qu'elle traverse.

Aux Mersans, sur une grande étendue des deux côtés de la voie, nous avons reconnu des vestiges considérables de constructions romaines, révélant une ville moyenne. Qu'elle était cette ville? Son nom est-il perdu dans l'oubli? Des fouilles soigneusement faites pourraient permettre de le découvrir.

Nous avons reconnu aussi aux Mersans que la voie forme une levée d'une longueur de 30 mètres, sur une hauteur, de 1m 35, et une largeur, bordures comprises, de 7m 70.

Des Mersans, la voie suit le chemin jusqu'aux Bernards, passant entre Laforêt et la Perchaudrie à gauche, et Lamortenerie à droite.

Aux Bernards, nous avons remarqué aussi des vestiges de maçonneries romaines, bien moins considérables

qu'aux Mersans, mais assez étendus pour permettre de croire qu'une petite ville, sinon une villa, existait là.

Des Bernards, la voie traverse les terres, le bois Robert, croise le chemin de Chezal-Collet, qu'elle laisse à gauche à 600 mètres, franchit le ruisseau et le pré de Chezeaubois, coupée par la route agricole de Neuillay à Luant, à 50 mètres au delà de la borne kilométrique nº 22, laissant Neuillay à gauche à 2 kilomètres ; longe le pré Gercay à gauche et le Bois-Cocu à droite, suit un sentier en passant devant l'allée de Marchais à droite, et laissant à gauche le Trait-de-Genièvre à 500 mètres, puis croise les chemins de Bois-Robert à Villedieu, et de Chezal-Collet à la Tour.

De ce point, la voie, bien reconnaissable, suit le chemin de Villedieu jusqu'à 150 mètres de la ferme de la Tour ; laissant la Tour à droite, elle franchit la Claise à 115 mètres au-dessous de la passerelle en bois ; laissant à droite, à 334 mètres, le vieux castel en ruine de Rançay, établi sur la rive droite de la Claise, elle se porte sur Montpensé et Mehun-sur-Indre, où se termine notre reconnaissance.

IV. — *Voie romaine d'Argenton à Poitiers.*

Nous avons eu occasion de relever cette voie sur l'étendue de Saint-Marcel au Blanc ; mais, comme M. de la Tremblais en a fait la reconnaissance à partir de Saint-Gaultier jusqu'à la limite de l'Indre au delà d'Ingrandes, et en a donné une description parfaite dans le compte rendu des travaux de la Société du Berry (11e année), 1864, nous nous bornerons à décrire la lacune qu'il n'a

pas étudiée et à indiquer quelques points principaux vers le Blanc.

La largeur de la chaussée est de 4 mètres.

Elle se compose :

De deux rangs de bordures en pierre calcaire, un de chaque côté, formant l'encaissement ;

D'une couche de fondation en pierre ou en mâchefer,

Et d'une couche de quartz de mâchefer et de calcaire.

Cette voie de communication, d'*Argentomagus à Limonum*, devait prendre naissance au centre d'Argentomagus, au point de rencontre de celles de Lyon et de Bourges, près de l'amphithéâtre. On la trouve d'abord dans les vignes du mas des Jauchères, pour se tenir ensuite sur la côte, à droite de la Creuse.

Coupée par le chemin de fer d'Orléans à Limoges, elle traverse les vignes de Saint-Martin et de Pont-Chrétien d'en haut, en suivant presque parallèlement le chemin de Conives et du Pont, duquel elle n'est séparée à gauche que de 2 et quelquefois de 12 mètres.

En arrivant au Pont-Chrétien d'en haut, qu'elle laisse à droite à 150 mètres, la voie se confond avec le chemin sur 80 mètres environ de longueur, descend dans la vallée de la Bouzanne, en inclinant à droite, pour franchir cette rivière près du moulin du Cluzeau.

Ici, dans un champ d'un nommé Dolidier, Louis, près de la voie, en déblayant le terrain, on a trouvé, en 1864, des vestiges de construction romaine, probablement d'une villa.

Après le passage de la Bouzanne, la voie est coupée par la route n° 3, et monte au Cluzeau. De là, inclinant à gauche, elle se dirige vers le village de Neuville, au milieu duquel elle passe ; puis elle descend dans la vallée du Bauzanteuil, traverse ce ruisseau au point occupé par le

bâtiment du Petit-Moulin. De là, et après avoir été coupée par la route nationale n° 151, à 41^{k} 486 du bornage, elle monte la côte du village des Pauduats, qu'elle laisse à 100 mètres à droite, suit un chemin creux, est coupée de nouveau par la route départementale n° 11 à 57^{s} 430 du bornage, longe à droite le mur du cimetière de Saint-Gaultier, pour se diriger sur les Chézeaux, laissant la ville de Saint-Gaultier à gauche à 300 mètres.

Du village des Chézeaux, la voie se porte sur le domaine de la Chaussée, où elle se trouve intacte en passant à Terrière et laissant à gauche le camp romain établi au sommet du Gourde, duquel nous donnerons plus tard une description.

De là elle parvient à la Fosse et à Pellebusan, où M. Périgny père m'a montré des vestiges de construction romaine.

De Pellebusan, la voie se rend au village de Scoury, qu'elle traverse, arrive à Ciron, devant l'auberge, passe au village de Châtre, à la Roche, les Poirières, les Levraults et la Villerie, dernier point de notre reconnaissance.

V. — *Voie romaine d'Argenton à Bordeaux par Limoges.*

Cette voie, l'une des plus belles, partant de l'ancien Argentomagus, était la grande communication avec Bordeaux par Limoges.

Aux endroits où elle est assez bien conservée, j'ai reconnu que la chaussée avait pour largeur 6 mètres;

Qu'elle se compose :

De deux rangs de bordure en pierre, un sur chaque bord formant l'encaissement ;

D'une couche de fondation faite en petits moellons calcaires et en mâchefer, rangés en forme d'un pavage bombé, et quelquefois d'une simple couche en pierre, en mâchefer et en silex.

Son épaisseur totale, y compris la couche de fondation, est de 0m60.'

De son point de départ du faubourg Saint-Étienne d'Argenton, la voie franchissait la Creuse, sur un pont, dont on remarque des vestiges encore debout qui permettent d'établir les dimensions de ce monument.

Sa longueur était de 106m40 entre les deux culées ; il se composait de cinq piles, entre lesquelles existaient six débouchés ou ouvertures de 11m90 de largeur.

Les piles avaient 7m d'épaisseur, 5m20 de largeur, et terminées en amont par un avant-bec de 4m30 ; ce qui donnait une longueur totale de 9m50. Le parement était en pierre de taille.

La culée à droite est à 2m de distance au-dessous du moulin de Saint-Étienne. La culée à gauche sert de point d'appui au moulin de Naillac.

Les propriétaires des moulins ont en partie enlevé la pierre de parement pour s'en servir dans les maçonneries de leurs usines. Ce fait est très-regrettable.

A la suite du pont, et sur son prolongement, existe la tranchée profondément pratiquée dans le rocher, sur la rive gauche de la Creuse, si connue dans le pays sous le nom de Chemin de César. La voie gagne les hauteurs, passe devant Larey, qu'elle laisse à droite à 200 mètres, et Fontfurat à 300 mètres.

C'est ici, dans un petit communal de Fontfurat, que s'embranche une ligne venant dans la direction de l'ancienne forteresse ruinée de la ville haute. Cette ligne ou annexe, que j'ai eu l'occasion d'étudier, servait à relier

la forteresse. Puis à 30 mètres plus loin, se trouve aussi l'embranchement de la voie d'Argentomagus à Gergovia par Ahun, se dirigeant à gauche.

De ce point d'embranchement, la voie de Bordeaux se développe à droite par une courbe, et se dirige bien conservée à travers les bois des Chaillots, en franchissant le ruisseau de Secot, sur le Terrier-Joly, qu'elle laisse à droite à 150 mètres. A la sortie du bois, elle suit le chemin vicinal d'Argenton à Luzeret, sur 1 kilomètre, pour se montrer belle et intacte en droite ligne dans les terres de M. Delage, Eugène, sur 1,500 mètres de longueur, en laissant à droite le domaine de la Métairie-Neuve à 200 mètres. Elle passe au bord de l'étang des Tailles, courbe à droite, se montre dans un pré et dans un bois et traverse la Sosne à 500 mètres au-dessous de Montfréry. On remarque au fond de l'eau quelques vestiges de maçonneries, probablement du pont. Toujours visible, elle parvient à la Puychallerie, en suivant sur plus de 1 kilomètre le chemin des Forges à la Boudre, laissant Forges à gauche à 700 mètres, et en traversant des terres et des bois.

C'est à partir de la Puychallerie que M. Élie de Beaufort a fait un relevé de la voie, qu'il conduit sur une partie du territoire de la Haute-Vienne, et que M. de la Tramblais décrit dans son excellent mémoire. Mais comme dans ses recherches M. de Beaufort a laissé des lacunes, je vais continuer de donner les points de sa direction.

De la Puychallerie, qu'elle laisse à gauche à 500 mètres et la Boudre à droite à 600 mètres, cette belle voie conserve sa trace dans les terres, la brande et le chemin du village du Colombier, dont elle s'approche, en se courbant dans le communal, et qu'elle laisse à 300 mètres à gauche. Puis, se portant à droite, elle suit le chemin

allant aux Plaix, en entrant quelquefois dans les terres; cotoie la côte du Plaix, où on ne la reconnait plus qu'à quelques signes; descend dans la vallée de l'Abloux, croise le chemin de Sacierges à Lamotte; laissant Lamotte à 500 mètres, elle franchit la rivière de l'Abloux sur un point où l'on distingue au fond du lit un massif de béton, indiquant l'emplacement du pont.

L'Abloux passé, la voie, traversant la forêt de Saint-Benoît, se développe en sinuosités pour monter la côte, laissant à droite la loge du garde forestier à 500 mètres. Ce mouvement se continue dans les terres au delà de la forêt. Dans ce parcours, elle est parfaitement conservée; puis, coupée par la route départementale n° 10, au point 47[k] 338 du bornage, elle traverse un pacage, croise l'ancien chemin de Saint-Benoît au Blanc, près duquel, dans l'embranchement d'un chemin creux, on remarque une couche de caillonx quartzeux, encastrés dans le mâchefer, formant la couche de fondation. De ce point, la voie disparait pour reparaître à la croisière du chemin de la Barre aux Rallauds; elle forme un lacet pour franchir le ruisseau de Chénier, croise, en montant sur la côte opposée, les chemins de Chénier aux Rallauds et de Chénier à Chaillac, laissant à gauche les villages de la Barre et de Chénier; arrive au sommet, et passe entre les ruines de deux bâtiments de construction romaine, distant l'un de l'autre de 94 mètres: celui du côté gauche a 13 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, l'épaisseur moyenne des murs est de 2 mètres; celui de droite a 13 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur, et il est placé à la tête d'un camp romain, probablement pour servir de défense. La tuile à rebords, le ciment, la régularité des assises de la maçonnerie, font reconnaître que ce sont des ouvrages romains.

Le camp est fortement retranché ; sa forme figure un rectangle. Placé sur le bord d'une langue de terre très-haute, il est adossé à une vallée contournante. Sa longueur est de 420 mètres, sa largeur de 200 mètres. Ses talus ont pour hauteur moyenne, prise verticalement, 4^m 50.

Du camp romain, la voie descendait au ruisseau de Portefeuille, qu'elle franchissait sur un pont. On remarque encore sur la rive gauche le rocher taillé à pic qui servait de culée. De là elle monte et passe au milieu du village du Cluzeau, suit le chemin, descend et arrive toujours apparente à la rivière de l'Anglin, qu'elle franchissait aussi sur un pont en face de Chaillac. On remarque encore au fond de la rivière de la maçonnerie de béton. En quittant l'Anglin, elle prend à revers la côte de Chaillac, monte et parvient sur la hauteur au pied d'une tour détruite jusqu'au niveau du sol, et qu'on pourrait prendre pour un puits. Son diamètre intérieur est de 2^m90, et l'épaisseur du mur de ceinture 90 centimètres. Nous n'avons pu bien reconnaître si cet ouvrage d'art est de construction romaine. De ce point, la voie continue sur la Bissonnière, passe entre Bois-Joly, qu'elle laisse à gauche à 300 mètres, et les Casses à droite, traverse un petit bois, une terre près des Landes, qu'elle laisse à droite à 270 mètres; coupe une brande dans laquelle elle est très-remarquable, suit le chemin de Jouac, passe auprès des Beaux à 200 mètres à sa droite ; elle quitte le département de l'Indre, pour entrer dans celui de la Haute-Vienne, point où se borne notre étude.

VI. — *Voie romaine d'Argenton à Clermont.*

Cette voie était la grande communication d'Argéntomagus à Gergovia par Breth et Ahun. Elle ne figure pas dans les *Itinéraires d'Antonin* ni dans les *Tables Théodosiennes.* Toutefois, elle devait exister au temps de l'empereur Théodose.

Ce n'est pas sans difficultés que je suis parvenu à la découvrir, non tout entière, mais par portions de voies. indiquant suffisamment sa direction, tant les terrains ont été bouleversés à la surface.

Au domaine des Crasseaux, où elle passe, sa chaussée a une largeur de 3 mètres, et se compose :

De deux rangs de bordures, formant l'encaissement;

Et d'une couche unique de mâchefer, de cailloux et de grès.

Dès sa bifurcation à Fontfurat dans la voie de Bordeaux, on remarque des coupures profondes de son passage dans la roche. La voie alors se dirige sur les Crasseaux, à travers une brande et des terres, dans lesquelles elle est peu reconnaissable; puis passe dans la cour de ce domaine et sous la maison de M. Déribère-Maquet.

En cet endroit, il y a vingt-cinq ou trente ans, lors de l'exécution de quelques travaux dans le domaine, on mit à découvert de la maçonnerie romaine et des tuiles à rebords. Était-ce le lieu d'une villa ?

Des Crasseaux, elle continue dans le pré et dans le bois, croise un chemin, et entre en inclinant à droite dans des terres labourées, où on la reconnaît à une trentaine de pierres arrachées par le soc; puis, inclinant à gauche, elle

traverse l'ancien chemin de Saint-Benoît à Argenton, monte le plateau du Bord au milieu d'une brande, dans laquelle elle se perd, puis reparaît, est coupée par la route départementale n° 1 d'Argenton à Saint-Benoît, au point 1k 620, et passe à 41 mètres du Signal-du-Bord, qu'elle laisse à droite.

Du Signal, elle descend le plateau côte du midi, pour se porter sur Celon. Dans ce trajet, on ne la reconnaît qu'à des indices ; elle suit un chemin creux, croise aux Matherons l'ancien chemin d'Argenton à Limoges, croise aussi l'ancienne route de Paris à Toulouse, incline à droite pour descendre la côte de Celon, au milieu d'une futaie. Coupée par la nouvelle route n° 20 de Paris à Toulouse, elle entre dans la prairie de Celon, où elle se montre en relief, est coupée encore une fois par cette même route dans ses mouvements tournants au pied de la côte et par le vieux chemin d'Argenton à Limoges, au passage de la rivière de Sosne, elle traverse un jardin et passe sous la maison d'école de Celon, laissant à gauche le vieux chemin de Limoges et la route de Toulouse.

De Celon, la voie va à la Villefranche-sur-l'Abloux. Dans ce parcours, elle traverse les jardins et les terres de Celon, passe au milieu des bâtiments du domaine des Dions, puis se perd dans les champs cultivés. On la reconnaît à des indices au carrefour d'un chemin allant à Vigoux. Ici, elle entre dans un pacage à 170 mètres de la route de Paris à Toulouse, monte au Petit-Varenne, se croise avec le vieux chemin de Limoges, se confond dans la route de Paris à Toulouse jusqu'à la croix de la Jette. Là, elle entre dans une terre, longe la route et la coupe obliquement au point 78k 9 du bornage, pour descendre à la Villefranche. N'étant plus reconnaissable dans les terres

remuées, et disparaissant sur d'autres points sous une couche de terre, je n'ai pu m'assurer de sa trace qu'en faisant des sondages et en observant des parties de chemin où l'on reconnaît la croûte siliceuse.

A la Villefranche, la voie creuse profondément son passage dans le rocher granitique. Elle franchissait probablement sur un pont la rivière de l'Abloux, à cause de son encaissement profond, puis contournait la côte opposée, passant près du moulin établi sur le cours d'eau de l'Étang, à 1 kilomètre au delà.

De ce point jusqu'au village du Quéru, commune de Sarnac, mes recherches ont été sans profit ; je n'ai reconnu aucun indice. Ce n'est qu'au Quéru que la voie se retrouve ; elle traverse ce village, puis, coupée par le chemin vicinal n° 20 d'Éguzon à Saint-Benoît, elle passe le long d'une haie qui l'occupe sur 60 mètres de longueur, et continue dans une terre labourée sous laquelle elle disparaît bien conservée, ainsi que je m'en suis assuré par des sondages.

Ici se borne notre reconnaissance, nos instants n'ayant pas permis de pousser plus avant ; mais la voie tend vers Versillac, pour se joindre à la portion étudiée par M. Élie de Beaufort, de Versillac à Breth.

De Breth, la voie se dirige sur le Grand-Bourg, Ahun et Croq. Cette partie de la ligne a été étudiée par MM. le curé de Bellegarde et Fesneau de la Souterraine.

Une autre voie, d'une chaussée de 3 mètres de largeur, que M. de Beaufort a reconnue partant de Breth et venant s'embrancher à Monime dans la grande voie d'Argenton à Bordeaux, n'est simplement qu'une annexe pour la communication de Breth avec Limoges. Elle n'en desservait pas moins Limoges et Argenton par Breth. Monime

est situé dans la Haute-Vienne, à 9 kilomètres au delà de Château-Ponsat.

Telles sont, Messieurs, les indications que j'ai pu recueillir sur les voies romaines dans cette partie de notre Bas-Berry.

Prévenu trop tard du jour de la session du Congrès archéologique, j'ai manqué de temps pour rédiger ce rapport, que j'aurais voulu rendre plus correct.

La société des Antiquaires du Centre offre au Congrès le quatrième volume de ses publications.

La séance est levée à 10 heures.

2[e] SÉANCE DU 12 JUIN 1873.

PRÉSIDENCE DE M. CATTOIS,

Membre du conseil administratif.

Siégent au bureau : MM. le comte du Manoir, Bouet, inspecteur du Calvados, l'abbé Voisin, et Hubert, archiviste.

M. l'abbé Blanchet, aumônier du lycée, remplit les fonctions de secrétaire.

M. l'abbé Bordé donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. M. Hubert, voulant constater, relativement aux mardelles, que l'homme peut se loger dans un

espace restreint, n'a pas entendu établir d'analogie entre les mardelles et les habitations de Colombie. Les mardelles pouvaient contenir plusieurs huttes ou abris. Cette observation faite, le procès-verbal est adopté.

M. Mauduit, conseiller d'arrondissement de la Châtre et membre de plusieurs sociétés savantes, donne lecture d'un très-intéressant travail sur l'invasion romaine dans les Gaules, de l'établissement du camp de Vercingétorix dans le Berry, au lieu occupé par la ville de la Châtre.

De l'invasion romaine et de l'établissement du camp de Vercingétorix dans le Berry, sur la colline où se trouve placée la ville de la Châtre.

Lorsqu'en nous reportant aux premiers documents de l'histoire de notre pays, nous nous trouvons obligés de les lire écrits par la main de l'homme qui en fut le conquérant, il est difficile de nous défendre d'un sentiment pénible. Mais lorsque ce vainqueur lui-même rend hommage au courage de ses adversaires, à leur génie et à la richesse de leur sol, il est difficile aussi de révoquer en doute ses assertions.

Telle est la part que fait à nos ancêtres du Berry Jules César, dans ses *Commentaires :* « C'est, dit-il, un peuple très-industrieux et très-adroit à imiter ce qu'il voit faire : *ut est summæ genus solertiæ, atque ad omnia imitanda atque efficienda, quæ aliquoque traduntur aptissimum,* et dont la ville est la plus belle de toutes les Gaules, *pulcherrimam totius urbem Galliæ,* et le territoire le plus fertile, *in pinguissimo agro Biturigum.* » (*De Bello Gallico,* livre VII, chap. 22.)

Avec une telle opinion sur les ressources et la valeur d'une contrée placée au milieu des provinces qu'il voulait envahir, rien de surprenant que la première pensée de César ait été de s'en emparer, et de s'y établir pour en faire le centre de ses opérations. C'est aussi ce qui fut très-bien compris par les peuplades qu'il se proposait de réunir à son joug. Dans cette conviction, profitant de l'absence du général qui était allé à Rome pour la convocation des grandes assemblées, sachant qu'il existait en Italie de sérieux mécontentements et que plusieurs émeutes même avaient commencé à s'y produire au sujet de la mort de Publius Claudius, les Gaulois s'assemblent en très-grand nombre et, déplorant la situation faite à leur pays, jurent de le rendre à son antique liberté ou de mourir les armes à la main.

C'est à la suite de l'une de ces réunions, tenues dans une épaisse forêt, que les habitants de Chartres (Carnutes), ainsi qu'ils s'y étaient engagés, donnant les premiers le signal de la révolte, se jettent dans Orléans (Genabum), y massacrent les citoyens romains qui s'y trouvent, et pillent leurs biens.

Bientôt le bruit d'un événement aussi considérable se propage dans toutes les cités de la Gaule et parvient en moins de trois heures dans la capitale de l'Auvergne, bien qu'elle fût à une distance de soixante-quinze lieues ; par suite, dit César, de la manière singulière dont les Gaulois avaient l'habitude de publier les nouvelles importantes, en les transmettant par de grands cris, à travers les villes et les campagnes, à ceux qui les entendaient et les répétaient aux plus proches (1). *Nam ubi major atque*

(1) Cette sorte de télégraphie orale, employée comme moyen de communications rapides, resta longtemps en usage chez nos

illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant; hunc alii deinceps excipiunt, et proximis tradunt. (*Id.*, livre VI, chap. 3.)

C'est alors que surgit le jeune et puissant Arverne Vercingétorix, fils de Celtilius, qui exhorte à prendre les armes au nom de la liberté commune, rassemble des troupes dont il lui est donné le commandement, exige des otages de toutes les cités, règle ce que chacune d'elles doit fabriquer d'armes, et porte tous ses soins à former de suite une nombreuse cavaleric; à l'activité la plus grande joignant la plus grande sévérité dans la discipline, il envoie une partie de son armée chez les Rhutènes, sous les ordres de Luctère, et se rend lui-même chez les Bituriges : *Ipse in Bituriges proficiscitur* (*Id.*, livre VII, chap. 5), pour y adjoindre les Pictons, les Cadurtres, les Turons, les Aulertres et les Lémovices.

Informé en Italie de la gravité de ce qui vient de se passer, César se hâte de partir pour la Gaule, et, préoccupé de l'importance de l'établissement militaire que venait d'y former Vercingétorix, au centre même du pays qu'il vou-

ancêtres et dégénéra en abus sous le nom de *huée*, qui servait de cri de ralliement aux ouvriers, particulièrement à ceux des vignobles pour quitter leurs travaux à des heures indues. Il ne fallut rien moins qu'un article introduit dans les nouvelles *Coutumes du Berry*, lors de leur révision, en 1839, pour en interdire l'usage. « La *huée* est défendue, qui est un cri des « vignerons pour advertir les autres de l'heure qu'il faut quitter « besongne, comme au VIIe livre de *Bello Gallico.* » (Jean Mauduit, *Commentaires des Coutumes du Berry*, livre XV, p. 150.) Toutefois cette interdiction ne s'obtint pas sans troubles sérieux, qui se produisirent sur plusieurs points du département, notamment à Saint-Marcel, où il existait, comme aujourd'hui, beaucoup de vignobles.

lait subjuguer, se propose, à quelque prix que ce soit, d'en arrêter la continuation. Habitué à calculer autant sur les faiblesses humaines que sur la force de ses armes, l'habile général, estimant qu'avant d'être le chef des Gaulois, Vercingétorix était surtout le fils de l'Auvergne, se décide à se porter subitement sur la patrie de son adversaire. Franchissant alors les Cévennes, malgré l'obstacle de six pieds de neige, il tombe à l'improviste sur les Arvernes, en ayant soin d'augmenter leur surprise et leur effroi par les excursions de sa cavalerie, qu'il fait étendre le plus loin possible. Cette manœuvre opérée et ces précautions prises, espérant que Vercingétorix, rappelé par les siens, ne manquera pas d'accourir, il quitte l'Auvergne, sous prétexte d'aller chercher des renforts et de la cavalerie, et, après avoir remis le commandement des troupes à un jeune lieutenant du nom de Brutus, se rend en toute diligence à Vienne, pour y continuer ses opérations.

Ce qu'avait prévu César arriva. En vain le chef gaulois fut sollicité par ses alliés de rester à son poste, d'y maintenir sa position ; entouré par les Arvernes, qui lui font observer que la guerre étant maintenant transportée dans leur patrie, il doit pouvoir à son salut, et ne pas la laisser tomber au pouvoir de l'ennemi, Vercingetorix accède à leurs prières, lève le camp qu'il vient d'établir chez les Bituriges et retourne en Auvergne. *Quorum ille precibus permotus, castra ex Biturigibus movet in Arvernos versus.*

Lors de ce départ, qui fut le prélude de cette lutte suprême, qui, par l'une de ces représailles et de ces fatalités si fréquentes dans les jeux de la fortune, ne devait aboutir qu'à une sanglante défaite et transformer en une province romaine la nation qui, quatre siècles aupara-

vant, conduite par Brennus, s'emparait pour la deuxième fois de Rome, sous Camille, et faisait trembler son fier Capitole, où se trouvait le camp délaissé? Quelle avait été la partie du Berry que le chef gaulois avait jugé la plus convenable pour lui servir de lieu de défense et d'approvisionnements pour son armée, en lui permettant à la fois de se porter au-devant de César, sans cesser de couvrir Clermont, sa patrie; double mission qui paraît avoir été la sienne?

Doit-on le rechercher dans les plaines marécageuses du Cher, ou sur les plateaux arides de l'Indre, ou bien encore du côté appelé le Bois-Chaud, sorte de Vendée qui, couverte de bois et formée de collines entrecoupées de rivières et de ruisseaux, présente, par elle-même, sur un sol des plus fertiles, des moyens de défense tels que, de l'aveu d'Hirtius, le continuateur des *Commentaires* de César, elle ne fut pacifiée que longtemps après la prise de Bourges, et des révoltes successives qui, pour les éteindre et les surveiller, nécessitèrent probablement l'édification des nombreuses forteresses gallo-romaines, que nous y retrouvons encore aujourd'hui, et parmi elles surtout, celle qui existait à Argenton, ville d'où rayonnaient toutes les voies romaines qui furent établies (1).

(1) Il n'est pas indifférent peut-être de donner ici la description de cette forteresse, telle que nous l'a dépeinte, en 1549, l'historien Chauméom : « La ville d'Argenton, dit-il, est assise en Berry, sur les confins et limites faisant séparation dudit pays et duché de Guyenne, en lieu de malaisée habitation pour l'assiette et situation d'icelle, qui est sus le costé et pendant d'un roc et droite montaigne : au fais et sommité de laquelle est construict et édifié un fort et ancien château cloz et couronné de hautes murailles hors d'échelles; sept grosses tours et

Tout nous porte à croire que, par cette situation et les motifs que nous allons énumérer, c'est bien en effet cette partie du Berry qui fixa le choix du chef de la Gaule, et que la colline où se trouve construite la ville de la Châtre a dû être l'emplacement de son camp.

trois petites, l'une desquelles, qui est la plus grosse de toutes, est appelée la tour d'Eracle ; ayant son regard sur le pays, en laquelle est figurée et enlcuée la statue et effigie d'un taureau, fort antique, alentour duquel est écrit : *Veni et vici*; l'autre est près et joignant ycelle en laquelle y a un puits profond à merveille, appelé le puits du Donjon. Au milieu de la profondeur de ce puits, y a un roc sur lequel on peut marcher cinq ou six pas, au bout desquels il y a une porte taillée, fermée d'un grand quartier de taille, par laquelle on va assez loin desdites deux tours. La tierce est plus haute que les autres; on l'appelle la tour des Prisons. Elle est faite à vive arête et couverte. Du côté regardant le pays de Guyanne il y a trois autres grosses tours, dont l'une est assise sur le fait du roc, appelée la tour du Guest : les deux autres sont plus basses, construites d'une même hauteur que les autres, esquelles il y a citernes bien cymentées et de forte composition, où l'on fait réserve d'eau.

« Entre l'une desdites tours et celle où est le puits Donjon, il y a une autre belle tour couverte et bien percée, faite de carthellages, ayant son regard vers l'occident. Les autres trois petites ne sont de telle importance qu'elles ne méritent être décrites.

« Anciennement, et même au temps de Jules César, la ville d'Argenton était où à présent sont certains grands mas de vignes appelez le *Palays*, les murs saintz et le virdz, distants de la ville d'Argenton (qui est à présent) de deux traictz d'arc ou environ, en était de grande étendue et circuit, comme on peut voir encore aujourd'hui par le pied et fondement d'icelle et des grosses tours; triples murailles et autres forteresses à présent ruinées. Dans iceux mas on trouve encore belles et grandes

Et d'abord, à cette époque reculée qui se présente à nous dans un long passé de dix-huit siècles, qu'était et que pouvait être la Châtre? Était-elle *oppidum, civitas, urbs* ou *pagis?* Quoique placée dans la contrée peuplée qui avait fourni les émigrations de Bellovèse et de Sigovèse, n'était-elle, au milieu des vastes forêts qui l'avoisinaient, et dont l'une, suivant les légendes, contenait un temple à Diane à Vaucouans (*Valles Dianæ*), ne présentait-elle qu'un terrain vague et sans habitations? Nous

caves et fondements de maisons et autres bâtiments anciens faits de si bonne matière et composition qu'il est bien difficile à les démolir et arracher. On y voit encore les ruines de plusieurs fontaines artificielles belles et somptueuses, dont les canaux et conduits sont de marbre; même il y a des estuves faites d'albâtre, avec grands piliers faits en forme de colonnes et plusieurs effigies et statues de lyons, bien et excellemment taillez après le naturel, dont aucuns tiennent entre leurs griffes des têtes de moutons. En un autre mas de vigne, nommé le clos de Saint-Anastaise, près et casi joignant le circuit des murs ruinés de l'ancienne ville, se sont trouvés depuis deux ans en çà deux monuments fort grands et magnifiques, l'un d'iceux d'homme et l'autre de femme, et n'est année que esditz mas de vignes et autres circonvoisins ne se trouvent quelques pièces et médailles d'or ou d'argent, et signamment de cuivre et autres métaux, dont les unes sont du temps des consuls et dictateurs de Rome, en la circonférence desquelles on voit encore en écrit ces mots : VRBS Roma, CN. LENTVLVS; NI. YOLTERIVS; L. HOSTILIVS; M. CATO; PROC. P. C. Les autres sont du temps des empereurs, alentour desquelles on peut encore lire : IVL. CSAR. C. L A V. NERO VIVIT AVGVSTVS. DOMITIANVS IMP. GRM. DIVO TRAIANO ANTHONI NVS, PHILLIPVS AVGVSTVS. CONCORDIAR.

« Es unes sont les effigies des consuls, es autres celles des empereurs, et es autres la figure d'un taureau, telle qu'on la voit en la tour d'Eracle, dont nous avons ci-devant parlé. »

inclinons pour la dernière hypothèse, d'accord en cela avec de très-anciens auteurs, qui nous apprennent que, profitant du délaissement de ce lieu fortifié, des bandes armées s'y établirent et fondèrent un petit bourg qui pendant longtemps devint un lieu de déprédation et d'effroi : « Entre les villes de Saint-Chartier et de Sainte-Sévère, il existe un petit bourg nommé la Châtre, repaire de voleurs (*spelunca latronum*). » Ce qui est certain, ce que nous pouvons affirmer, c'est que le lieu où se trouve assise cette localité est une colline facile à défendre, qu'entourent deux rivières et que contourne, en la dominant comme une muraille naturelle, une enceinte de coteaux plus élevés qu'elle, qui, par les limites de la rivière de la Couarde et celles de l'Indre, dont la jonction peut et a pu être faite dans la petite vallée dite du Portail à la Fremelenne, en font, sous forme ovoïde, un bassin de retranchements de 450 hectares et propre à contenir une nombreuse armée. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que cette position avantageuse, et présentant, par la richesse du sol environnant, toutes les ressources nécessaires pour la nourriture des hommes et des chevaux, se trouvait à la frontière du Berry, traversée par l'ancien itinéraire de Tours à Clermont et celui d'Argenton à Châteaumeillant. Toutes ces considérations, comme nous l'avons dit, nous autorisent à penser qu'elles ne furent pas sans influence sur la décision de Vercingétorix, qu'elles étaient même suffisantes pour le déterminer, dans l'état naturel des choses et en admettant qu'il eût toute liberté dans le choix. Mais ce libre choix était-il lui-même en son pouvoir ? Bien loin de là, car, ainsi que le lieutenant Luctère, qu'il avait envoyé pour accroître son armée des peuples du Gévandan, du Languedoc, de Toulouse et de Narbonne, avait dû précédemment s'arrêter aux limites du voisinage

des troupes romaines, par la même nécessité, Vercingétorix, qui, de la gauche de la Châtre, s'unissait et donnait la main aux peuples amis des Turons, des Pictons et des Lémovices, ne pouvait pencher plus avant sur la droite de cette localité, puisqu'il rencontrait d'abord à peu de distance le peuple hostile des Boiens, dont il fut peu de jours après obligé d'assiéger la capitale, et ensuite les Éduens, clients et amis de César, qui, transformant leur fleuve en une sorte de chemin de fer, l'employaient journellement aux transports de son matériel et de son approvisionnement.

Ainsi la situation des lieux, les circonstances des faits, obligeaient logiquement Vercingétorix à prendre position à l'entrée du Berry, ou près du lieu où se trouve aujourd'hui la Châtre, et à s'y établir militairement.

Voyons si, à ces considérations morales, nous pouvons ajouter des considérations d'un autre ordre, en justifiant notre opinion par les dénominations, les légendes, les traditions et les monuments qui peuvent exister.

Les dénominations. — De ce côté nous ne serons pas pris au dépourvu, et les noms de Vieille-Ville, de la Croix-More, des Mortaix, de Vauvet et du Terrier-Mouron, où des fragments d'armes gauloises ont été trouvés il y a peu d'années, sont autant d'alliés dont nous pourrions invoquer le secours pour étayer notre édifice. Toutefois, nous ne le ferons pas, en raison des faits postérieurs peut-être auxquels ils pourraient s'être appliqués. Nous nous contenterons du nom même de la Châtre, le *castru* dont les armes et l'écusson aux tentes gauloises, soutenu par deux guerriers, nous paraît présenter une éloquente signification : nous y joindrons celle que donnent les noms d'Urmont et les citadelles qui dominaient la Châtre,

et qui, avec le fort ruiné du Magny et celui de Briantes, *dont les* vestiges arrêtaient encore les Anglais, en 1360, nous apparaissent sur le sommet des plateaux où elles se trouvaient, comme ayant constitué, sous forme quadrangulaire, autant de postes avancés, en dehors des lignes de retranchements établies par les deux rivières.

LES MONUMENTS. — Sans parler d'un tumulus près le Magny, et des constructions souterraines qui sillonnent la Châtre, n'est-ce pas un monument pour nous, cette apparition d'un petit bourg guerroyeur, qui surgit à l'abri du vieux fort abandonné sur le rocher, au pied duquel, suivant les légendes, se trouvait un temple à Cérès, non loin de la magnifique fontaine que nous avons vue détruire il y a peu d'années ? N'est-ce pas un monument pour nous, la transformation graduelle de ce petit bourg en une petite cité que Louis VII, dans sa vengeance contre Ebber II de Déols, fit incendier en 1132, et qui n'avait guère alors que dix hectares d'étendue, compris dans l'espace donné par les rues Saint-Roch, Basse-du-Mouhet et Tourtellat ? N'est-ce pas un monument pour nous, cette nouvelle extension que fit reculer la petite cité, en enclavant dans ses murs la grande place du marché, la place et la chapelle Saint-Jean, le couvent des Carmes, ce qui, au dire de notre plus ancien historien, la rendait une ville « bien close, environnée de fortes et puissantes « murailles, tours et fossez faicts en dos d'asne, et troys « beaux portaux ? » N'est-ce pas un monument pour nous, cette situation d'une ville aujourd'hui de 35 hectares d'étendue, et qui, contrairement à celles d'Issoudun, de Châteauroux, d'Argenton et même de Saint-Chartier et de Sainte-Sévère, dont les noms actuels ont été évidemment substitués à des noms païens, se présente sans histoire,

sans raison d'être et sans autre origine que celle qui paraît avoir été produite par un accident, dont son nom même perpétue le souvenir. .

Ainsi le récit de César, les légendes, les traditions et les auteurs anciens, l'aspect des lieux et celui des monuments qui s'y rattachent, font que si, à une époque aussi reculée, toute affirmation, comme on l'a vu dernièrement dans les recherches de la situation d'Alésia, devient une témérité, on peut dire que les présomptions les mieux fondées, autorisent à lier l'origine de la Châtre à cette époque glorieuse, où nos ancêtres en armes établirent leur premier camp, pour la défense de leur territoire et la conservation de leur indépendance.

M. Guillard dépose sur le bureau un travail graphique, concernant les voies romaines situées dans l'arrondissement d'Issoudun. Ce tracé géométrique, exécuté d'une manière remarquable, nécessite des explications qui sont données de vive voix par M. Guillard.

Des voies romaines situées sur l'arrondissement d'Issoudun (Indre).

Nous ne reviendrons pas sur les circonstances qui nous ont conduit à étudier ces anciennes voies de communication. Nous exposerons sans aucun préambule l'état dans lequel était la question quand nous nous en sommes occupé : les conclusions de notre rapport indiquent celui dans lequel elle se trouve actuellement et les conséquences qui peuvent en découler. Nous commencerons par la partie *nord* de l'arrondissement, par les grands chemins

Dion.
Maron.
Vouillon
Pommiers
Ambrault.
Sassierges.
St Août
Voie de Poitiers à Bo...
DE CHATEAUROUX.
ARRONDT DE LA CHÂTRE.

Légende.

Mardelles ....
Dolmens ....
Allée couverte ....
Menhir ....
Pierres des fées, branlantes, etc.
Camps et Tumulus ....
Voies Romaines ....
Cimetière Gallo-Romain ....

Nota — En ce qui concerne la position des Mardelles, il est indispensable de lire le texte.

Échelle de 1 à 400.000 (0m,001 pour 400m)

Lith. Guilland. Tours

qui se croisaient à Chabris, sur la rive *gauche* du Cher.

D'Anville et Caylus, au siècle dernier; M. de la Villegille, dans les *Esquisses pittoresques du département de l'Indre* (environs de Valençay); M. Raynal, dans son *Histoire du Berry;* et M. de la Saussaye, dans les *Antiquités de la Sologne blésoise,* ouvrages publiés il y a trente ans environ, ont indiqué la direction probable des voies de Tours (Cœsarodunum) à Bourges (Avaricum) ou à Autun (Augustodunum), et d'Orléans (Genabum) à Poitiers (Limonum), par Chabris (Gabris?). Ces renseignements, quoique très-vagues et erronés sur plusieurs points, ont été pour nous de précieux guides.

Dans notre extrême jeunesse, il y a bien quarante ans, un de nos parents nous a entretenu d'une ancienne route qui allait d'Argenton (Argentomagus) à Orléans, en passant par Luant, près de Surins, où il nous en a montré les traces, par Levroux, etc. En 1856, une inondation emporta le pont de *Rios,* construit sur le ruisseau de ce nom, commune de Sainte-Cécile, entre Levroux et Chabris; une médaille d'Auguste fut trouvée parmi d'anciens pilotis, près desquels ce pont était élevé, au fond d'une fouille profonde creusée par les eaux. Cette circonstance nous remit en mémoire les précédents et en fut pour nous la confirmation. La voie de Levroux se trouvait en quelque sorte jalonnée jusqu'au Cher.

Pendant l'hiver de 1843-44, lors de la construction du chemin de grande communication n° 23, nous coupâmes, près de Levroux (Gabatum), ville importante à l'époque gallo-romaine, la partie inférieure d'une autre ligne qui paraissait se diriger vers l'est; l'automne suivant, la base de la chaussée (*stratumen*) en fut mise à nu, à 5 kilom. 50 plus loin, au lieu dit la *Croix des Bunes,* commune de Brion; en 1855, dix ans après, nous reconnûmes la

même voie, près du domaine de Borderousse, commune de Lizeray, à 9 kilomètres environ d'Issoudun. Ces traces nous démontrèrent qu'un grand chemin reliait autrefois cette dernière localité à la première. Enfin, en 1857, dans une excursion à Saint-Ambroix (Cher), près de l'emplacement de l'ancienne cité d'*Ernodurum*, quelques indices nous firent supposer que la voie de Levroux à Issoudun devait se prolonger jusque-là et y rejoindre la chaussée dite de César, route de Bourges à Poitiers.

Voilà les renseignements que nous possédions quand nous entreprîmes nos recherches.

Nous ne discuterons pas les opinions émises dans les ouvrages que nous avons indiqués : la rectification des tracés existants résultera de notre exposé. Nous ferons remarquer que toutes ces voies ont été relevées sur des copies des plans cadastraux ramenés à l'échelle de 1/20,000e (0,001 pour 20m), et les coupes transversales à celle 1/50e (0,001 pour 0,02). Il est peut-être regrettable que ces documents ne puissent être reproduits ainsi par l'impression, tels du reste que nous les avons transmis successivement à la Commission de la carte des Gaules ; nous serions dispensé d'en donner des descriptions sèches et arides, qui ne peuvent en laisser dans l'esprit qu'une idée très-imparfaite. La carte jointe à ce rapport est à une échelle trop petite (0,001 pour 200), pour y suppléer suffisamment.

Ligne de Tours à Bourges.

La voie, que le temps ne nous a pas permis d'étudier au delà du bourg de Chabris, en descendant le Cher, part,

vers l'est, des dernières maisons de cette localité, au nord du chemin d'intérêt commun n° 31. Elle traverse le coteau de Chabris, où de nombreux débris de tuiles romaines se remarquent encore. Dans une des fouilles, nous avons trouvé un gros mur en pierres sèches de 3 mètres de largeur en moyenne, que nous mîmes à découvert sur 30 mètres de longueur. Il s'arrêtait à un mur d'une épaisseur ordinaire, qui le coupait à angle droit; à l'autre bout, il était éboulé et devait se continuer plus loin, à l'origine. A quelques décimètres de la surface, le sol est presque formé de tessons de poteries et de verreries, ainsi que d'objets brisés de toute espèce. La première et la deuxième sonde ont mis à nu, à 0m 25 et à 0m 40 au-dessous du niveau du terrain, le *stratumen* ou la couche inférieure de la chaussée. Elle est formée de deux lits superposés de grès vert, d'une épaisseur ensemble de 0m 15 à 0m 20, sur une largeur de 3 mètres, sans pierres de bordures, c'est-à-dire sans pierres placées de champ qui, en plusieurs endroits, limitent la partie empierrée. Le *stratumen*, à la troisième coupe, est à 1 mètre au-dessous du sol; la composition en est la même qu'aux sondes précédentes, mais l'épaisseur en est de 0m 25. Au-dessus des deux lits de moellons, il existe une couche de cailloux roulés ordinaires de 0m 25 également d'épaisseur, de la grosseur moyenne d'un œuf ; elle forme le *rudus* ou seconde partie *théorique* du massif. 50 centimètres de terre végétale recouvrent le tout.

Le chemin d'intérêt commun n° 31 en est cotoyé jusqu'au chemin dit des Bizeaux. La quatrième tranchée, ouverte à 1,300 mètres du centre du bourg, au bas des vignes, à l'ouest de ce même chemin, montre le *stratumen* de 5 mètres de largeur; il est formé d'un seul lit de pierres calcaires poreuses très-dures de 0m 15 d'épaisseur ;

des cailloux, enveloppés d'une croûte calcaire, un peu plus gros que ceux qui viennent d'être décrits, composent la seconde couche, qui a aussi 0^m 15 d'épaisseur. La terre végétale cultivée a également 0^m 15. La voie ensuite remonte plus au nord, traverse le chemin de la Touche à Gatine, à peu près à égale distance de ces deux domaines. Les débris s'y trouvent à l'est de ce chemin, dans la même disposition qu'à la sonde précédente. La ligne redescend au sud, en se rapprochant de Glatigny, communauté religieuse de l'ordre de Fontevrault. Elle fut fondée par Agnès, première supérieure du prieuré d'Orsan, sous le pontificat de saint Léger, archevêque de Bourges, de 1098 à 1120. De Glatigny, la voie suit toutes les sinuosités du Fouzon et longe ce cours d'eau à une très-faible distance jusqu'à la Malardière; avant d'y arriver, elle traverse le village de Coulommiers, où existait un prieuré très-ancien du ressort d'Issoudun, et très-richement doté.

C'est entre Glatigny et Coulommiers que d'Anville et, après lui, M. Raynal, supposent que cette ligne traversait le Fouzon; sur leurs cartes, elle en cotoie la rive gauche, en passant entre Dun et Bagneux, et coupe de nouveau cette rivière à la hauteur de Graçay pour atteindre Nohant. Il est vrai qu'en face du village de Villeneuve, au-dessus de celui de Bourdoiseau, est un gué pavé de grosses pierres placées debout, qui porte le nom de *Gué-Perré*. Un tronçon de voie, que nous avons pris à l'origine pour celle de Bourges, y aboutit, mais il traverse seulement celle-ci à cet endroit; il la longe ensuite irrégulièrement sur une distance de 1,500 mètres, en présentant plusieurs solutions de continuité. Il la rejoint plus bas, à la hauteur de Glatigny. De l'autre côté du Fouzon, nous n'avons rien trouvé. Était-ce un tracé primitif, abandonné plus tard, ou ces tronçons aboutissaient-ils à quelque centre de popu-

lation, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace? Au surplus, un fait analogue, d'un petit tracé latéral, s'est rencontré près de la même voie, de l'autre côté de la commune d'Anjoin.

Le *stratumen*, un peu à l'ouest de Glatigny, en est presque à fleur du sol; il est composé de deux rangées superposées de pierres de grès vert, d'une épaisseur ensemble de 0^m 25, sur 8 mètres de largeur. Les coupes, au nombre de quatre, faites jusqu'au chemin du Fouzon aux Bizeaux, dans une étendue de 1,700 mètres, présentent, à 0^m 30 au-dessous du sol arable, la couche inférieure de la voie formée de cailloux de différentes dimensions, depuis la grosseur d'un gros œuf jusqu'à celle d'une noix; l'épaisseur en est de 0^m 25 et la largeur de 8 mètres. Une autre tranchée pratiquée dans la prairie, à 600 mètres environ du prieuré de Coulommiers, a la même disposition. Près de ce village, le *stratumen* se rapproche de la surface du terrain : il a 7 mètres de largeur et est disposé en deux couches de pierres de grès vert de 0^m20 d'épaisseur. Au delà du village, sur un kilomètre, jusqu'au point où le Fouzon décrit une courbe très-accentuée, la base de la voie est composée de pierres plates, de même nature que les précédentes, de différentes dimensions; les plus grosses sont placées généralement à la partie inférieure; elles peuvent avoir 0^m 20 de largeur en moyenne : l'empierrement est réduit à 6 mètres transversalement. Dans un patural, situé à 500 mètres environ en avant du village de la Malardière, le *stratumen*, placé à 0^m 15 de profondeur, offre la même disposition, quant à la construction; mais il a 9 mètres de largeur et est limité, à chaque extrémité, par de grosses pierres calcaires placées de champ (bordures).

De ce dernier village, la voie se dirige vers le taillis de la Roche, en coupant la route départementale n° 12, à

peu de distance du chemin de grande communication n° 1. Les tranchées ouvertes, sur une longueur de 1,500 mètres, ont montré le *stratumen* à 0m 15 au-dessous de la surface du sol, composé de trois couches de pierres plates (grès vert), formant 0m 30 d'épaisseur. Elles étaient entremêlées, dans les joints, de pierres plus petites pour en consolider l'aire. La largeur, limitée par les bordures, est de 8 mètres ; à l'une d'elles cependant cette largeur a un mètre de plus, 9 mètres. Une autre pratiquée un peu plus loin, à l'entrée des taillis, a absolument la même disposition, mais elle est réduite à 7 mètres de longueur, sans être limitée par des pierres placées de bout. A l'autre extrémité du bois, deux coupes ont été faites sans présenter de modifications. Le *stratumen* est à 0m 15 au-dessous du sol ; il a 0m 15 d'épaisseur et 8 mètres de largeur ; il est composé de petites pierres plates de grès, offrant une surface très-dure, mais sans bordures. Du taillis de la Roche, elle cotoie le ruisseau du Péry jusqu'au chemin du village du Pont-des-Places aux Chezeaux, où elle fait un angle presque droit ; elle longe, à peu de distance, les bâtiments de ce village et un petit camp romain. Les dimensions intérieures sont de 24 mètres sur 21 ; il est entouré de parapets ou rebords en terre, et de fossés larges encore de 8 mètres. En décrivant plusieurs courbes, elle atteint le bourg d'Anjoin ; elle le traverse en passant au pied de la nouvelle église, et en laissant les maisons un peu à droite. Des taillis dont nous venons de parler, à la sortie du bourg, elle passe entre neuf petits monticules de terre, couverts de débris de tuiles romaines. Dans l'un d'eux, à Anjoin, on a découvert une certaine quantité de poteries ; une aire circulaire, très-solidement établie, jointe aux autres débris, a fait présumer que cette construction était un four de potier. Les autres buttes n'ont

point été fouillées. Au détour du chemin du Pont-des-Places, nous n'avons pu trouver que des fragments du *stratumen;* des pierres fichées debout paraissent en limiter la largeur. A 150 mètres environ avant que d'arriver au bourg, nous avons rencontré, par deux tranchées, la voie sur 0^m 25 d'épaisseur, à 0^m 15 au-dessous du terrain, formé de trois couches de grès, de 6 mètres de largeur : d'un côté une pierre de bordure très-forte en limite la plate-forme. A partir d'Anjoin, elle se dirige sur l'ancien chemin de Graçay à Villefranche, qu'elle rejoint à l'extrémité de la commune et, en même temps, du département; elle le suit ensuite jusqu'à Graçay. Dans les trois coupes qui y ont été pratiquées, le *stratumen* est à 0^m 20 de profondeur; il est composé de deux couches de grès vert superposées, de 0^m 20 : dans deux tranchées, il a 6 mètres de largeur, et dans l'autre 4^m 50 seulement; il est arrêté de chaque côté par des bordures. Graçay est du département du Cher : nous avons pu, néanmoins, grâce à l'obligeance de son ancien maire, M. Bretheau, poursuivre nos recherches jusqu'à Nohant. La voie passe près du hameau de la Chaussée et traverse la garenne du bourg : sous le talus de l'un des fossés (côté de Graçay), nous l'avons mise à découvert sur plusieurs mètres de largeur.

Ce grand chemin, dont le *stratumen* est partout enfoncé dans le sol, dont rien à la surface n'indique la direction, a été très-difficile à reconnaître : nous y sommes revenus à plusieurs reprises, et nous n'avons pu y parvenir qu'après quatre ans de la plus constante persévérance. La base n'en existe pas partout; les lacunes et les sinuosités fréquentes du tracé en font souvent perdre la piste. Les points en sont d'autant plus difficiles à retrouver, que la partie nord du département paraît avoir été sillonnée, en

tout sens, par des chemins antiques de même origine et de construction identique. Plusieurs parties pavées, placées latéralement à la voie principale, dont on ignore l'origine et le but, ont contribué encore à nous tromper et à prolonger nos recherches. Il s'est présenté des difficultés d'une autre nature, qui ont ici été assez facilement aplanies, mais qu'ailleurs il nous a souvent été très-difficile de surmonter. Nous ne pouvions pénétrer dans les propriétés privées, principalement dans les vignes, sans occasionner des dommages. Plusieurs de MM. les maires firent publier, sur nos instances, que les dégâts seraient, le cas échéant, payés par leurs communes. Les précautions prises furent telles et le préjudice en résultant si minime, que personne ne réclama d'indemnités.

Voie de Dun à Villefranche.

A partir du village de la Malardière, commune de Dun-le-Poëlier, indiqué plus haut, un autre chemin traversait le Fouzon, par un *gué perré ;* il se dirigeait, d'un côté, vers le bourg de Dun, et, de l'autre, sur Villefranche (Cher). Il paraît s'embrancher sur la voie pavée allant de Graçay à cette dernière localité, dans la commune d'Anjoin, à 600 mètres environ de la limite de la commune de la Chapelle-Montmartin. Il forme plusieurs courbes pour atteindre la Malardière, d'où il longe de petits monticules couverts de tuiles romaines, puis le village de Fleury ; traverse celui des Rousseaux, passe à une distance à peu près égale des domaines des Besards et des Annets, ensuite près du village de Sainte-Catherine, où se remarquent les restes d'une ancienne chapelle. Ces ruines étaient

encombrées de fagots : cependant, par le peu que nous en avons vu, nous pensons que, sauf un plus sérieux examen, elles peuvent remonter au XIV[e] siècle. La voie rejoint celle de Villefranche à 700 mètres de là. Du côté de Dun, nos premières recherches ont été infructueuses ; toutefois, si les circonstances nous l'eussent permis, nous les aurions reprises d'une manière plus suivie, car tout espoir ne nous paraît pas devoir être abandonné. Feu M. Lemaigre, archiviste à Châteauroux, dont toutes les personnes qui s'occupent d'antiquités ont pu apprécier les connaissances sérieuses, supposait qu'à l'époque gallo-romaine, il existait très-certainement un petit établissement (*mansio* ou *diversorium*), à peu de distance de ce bourg, près d'un lieu appelé *Finis* ou *Fines*, où s'élève aujourd'hui le château de Fins. C'est peut-être à cette circonstance qu'est due l'erreur commise par d'Anville, dans le tracé de la voie de Bourges, qu'il dirige vers Dun-le-Poëlier.

Les tranchées faites à partir de la Malardière, en se dirigeant sur Villefranche, sont au nombre de cinq. La première, entre ce village et la route départementale n° 12, a été ouverte auprès de débris de constructions romaines; elle a 8 mètres de largeur. Les pierres du *stratumen* sont de même nature que celles que l'on peut ramasser à la surface des champs ; elles sont très-fortement tassées les unes sur les autres : les plus grosses sont à la partie inférieure, sans cependant être disposées par couches régulières. La même disposition a été remarquée plusieurs fois dans la construction de la voie de Bourges. Cette plate-forme est recouverte de 0[m] 20 de terre végétale. La seconde sonde a été pratiquée à l'entrée du village des Rousseaux. La base de l'empierrement est composée d'une seule couche de pierres plates de 0[m] 12 environ

d'épaisseur ; elle est recouverte de 0m 20 de terre végétale; sa largeur est de 7 mètres sans bordures. La troisième coupe, faite à l'extrémité du même village, a 300 mètres environ de la précédente, a 8 mètres de largeur et présente la même composition que la première ; la terre végétale la recouvrant a 0m 50 d'épaisseur. La quatrième et la cinquième sonde, pratiquées au delà du hameau de Sainte-Catherine, offrent absolument la même disposition et les mêmes dimensions que la troisième, 8 mètres de largeur et 0m 25 d'épaisseur.

Voie de Graçay vers Villefranche.

En la commune d'Anjoin (Indre), à 700 mètres environ de la commune de Graçay (Cher), s'embranche, toujours sur la même artère, une autre ligne se dirigeant vers Villefranche (Loir-et-Cher). Elle prend naissance à la hauteur du chemin de la Relandière, traverse le ruisseau du *Pery*, à peu de distance du chemin vicinal d'Anjoin aux Tannières, traverse ensuite ce dernier chemin, celui de la Maison-Neuve, passe près du hameau de la Baraque, où le *stratumen* a été enlevé sur près de 600 mètres, pour en construire les bâtiments, et sort de la commune pour entrer dans le département de Loir-et-Cher, à 210 mètres à droite de la limite réciproque de ce département et de celui de l'Indre.

Le *stratumen*, d'après la tranchée ouverte au point d'embranchement de ces deux lignes, a 6 mètres de largeur sans bordures. Il est composé de dalles de grès irrégulières de toutes dimensions : les plus fortes sont disposées à la partie inférieure sur deux rangs; au-dessus sont de petites pierres plates très-serrées, le tout formant une épais-

seur de 0m 30. Elle est recouverte de 0m 20 de terre végétale.

Les cinq coupes suivantes, l'une faite à 300 mètres plus loin que la précédente, la seconde à l'embranchement du chemin conduisant au hameau de Rosnay, la troisième à 1,200 mètres plus au nord, la quatrième à 220 mètres au sud-est du ruisseau du Pery, la cinquième près du chemin conduisant aux Annets, ont une composition ou disposition semblable à celle de la première sonde. La septième tranchée, ouverte à 280 mètres au-dessus du chemin de Maurepas; la huitième, à 260 mètres plus au nord, et la neuvième, à 280 mètres du chemin de Sainte-Catherine, près de l'embranchement de la voie pavée se dirigeant sur Dun-le-Poëlier, par la Malardière, n'ont que 6 mètres de largeur. Le *stratumen* est presque à la surface du terrain : la composition en est semblable aux précédentes; néanmoins les dalles qui le forment sont posées moins régulièrement et mélangées de pierres plus petites : l'épaisseur est seulement de 0m25 (1).

(1) Une autre ligne encore s'embranche sur celle de Bourges, à 1,200 mètres environ en avant de Graçay; elle paraît se diriger vers Genouilly (Cher), ou vers une grande redoute ancienne, située sur un point élevé, à 1 kilomètre 50 environ de cette dernière localité. L'altitude de ce retranchement est, sur la carte du dépôt de la guerre, de 160 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que celle de Genouilly n'est qu'à la cote 140 mètres. Nous l'avons suivie jusqu'au delà du village de la Poterie, sur 800 mètres de longueur, pensant, à l'origine, qu'elle se rapportait au tracé principal que nous cherchions : nous en avons abandonné l'étude ensuite.

C'est ainsi que ces différents embranchements, tous inconnus, ont été mis successivement au jour. Quand la voie de Bourges a été complétement déterminée, nous avons pu reconnaître les autres et, dans certaines limites, en fixer la direction probable.

Voie d'Orléans à Poitiers par Chabris et Estrées.

Cette route part des dernières maisons de l'une des rues de Chabris conduisant anciennement au chemin de Valençay ; elle passe dans le parc et la garenne du château de la Rivière; elle traverse, avant d'y arriver, un champ où plusieurs tombeaux en pierre, gallo-romains, ont été trouvés : dans l'un d'eux étaient des médailles consulaires bien conservées. Elle prend ensuite la rive droite du Fouzon, longe le village de la Jarrige : à 500 mètres en avant, elle forme deux coudes très-brusques, sur une longueur de 160 mètres, que rien aujourd'hui ne peut expliquer ; elle suit la route départementale sur environ 800 mètres, décrit deux courbes assez sensibles, puis atteint le château de la Borde, dont elle longe le parc ; elle passe au Colombier, en face du moulin du Port, où elle traverse le Fouzon. Elle contourne ensuite, en partie, la base d'un grand tumulus de sable très-fin (sablon), de 580 mètres de circonférence. Depuis de longues années, ce monticule sert de carrière : des volumes considérables de sable en ont été enlevés. La partie supérieure est inclinée à l'est d'une manière assez prononcée : par la disposition, l'on pourrait supposer qu'à une époque reculée, la plate-forme aurait servi de camp ou de refuge pour s'y défendre. La rivière devait passer autrefois au pied de ce tumulus, car nous y avons découvert des débris de maçonnerie, indiquant très-certainement les restes d'un ancien pont élevé à cet endroit. La voie traverse ensuite les terres de la Loge, en laissant le bourg de Varennes bien à droite, puis le village des Gouards. Elle décrit plusieurs lignes brisées pour se

jeter vers Treuillot, et parvient à la limite de l'arrondissement par deux grands alignements droits. Elle en sort à peu de distance du hameau de Chambord, à 32 mètres de la route départementale n° 9, sur la rive gauche d'un autre cours d'eau, le Nahon.

Des cinq tranchées initiales, la première qui a été faite à 1 kilomètre environ de Chabris, à la bifurcation des deux chemins allant dans les vignes ; la seconde dans le parc de M. de la Rivière ; la troisième et la quatrième en avant de la Jarrige, après les deux courbes que nous avons indiquées plus haut, enfin la cinquième, à 240 mètres au-dessus des maisons de ce village, ont chacune 3 mètres de largeur. Le *stratumen* est composé de deux rangées de pierres plates, entremêlées de petites pierres pour en consolider les joints et former une aire très-solide : l'épaisseur en varie de $0^{m}20$ à $0^{m}22$, et il est recouvert de $0^{m}20$ de terre végétale. La sixième coupe, ouverte à 200 mètres environ du château de la Borde, est exécutée comme les précédentes ; mais elle a 6 mètres de largeur et est limitée aux deux extrémités par de grosses pierres de bordures, en calcaire très-dur, fichées debout. La septième sonde, la huitième et la neuvième ont encore la même composition : elles sont formées de pierres calcaires, superposées en deux lits, seulement les pierres de la huitième sont plus grosses que les autres ; plusieurs d'entre elles ont l'épaisseur entière du *stratumen*, $0^{m}20$. Elles n'ont toutes que 3 mètres de largeur et n'indiquent qu'une partie de la voie. La terre les recouvre de $0^{m}60$. Les deux dernières (8e et 9e) ont été faites de chaque côté d'un massif de maçonnerie, débris des culées d'un vieux pont.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, les restes de ce pont auraient été complétement démolis dix-huit ans tout au plus avant nos fouilles, ce qui ferait

aujourd'hui à peu près vingt-sept ans. Le Fouzon, qui décrit beaucoup de sinuosités, paraît avoir passé autrefois à cet endroit avant la construction du moulin du village du Port.

La dixième tranchée, opérée à 200 mètres d'un chemin qui contourne en partie le tumulus, indique le *stratumen* formé de deux couches de pierre calcaires, mélangées de grès, d'une épaisseur ensemble de 0m 25. La plate-forme a 3m 50 de largeur, sans bordures. La terre végétale la recouvre de 0m 20. Les onzième, douzième et treizième coupes, pratiquées entre les villages des Gouards et de Trevillot, ont montré la base de l'ancienne chaussée composée de trois couches de pierres plates, superposées sur une épaisseur de 0m 25, et enchevêtrées très-solidement. Elle est à 0m 20 au-dessous de la surface du sol. La largeur est de 3m 75. A la quatorzième sonde, faite à 100 mètres au-dessus de ce dernier village, le *stratumen* est exécuté en pierres calcaires, grossièrement arrondies, semblables aux pierres roulantes naturelles, que l'on rencontre dans les champs environnants ; elles sont de la grosseur d'un œuf à celle du poing, et disposées très-solidement sur 0m 20 d'épaisseur. Il a 3m 50 de largeur et est enfoncé de 0m 20 dans le terrain. A la quinzième tranchée, ouverte à 150 mètres au-dessous du même hameau de Treuillot, la plate-forme a 5 mètres de largeur ; elle est composée de pierres de différentes dimensions, les unes assez plates, disposées à la partie inférieure, et les autres plus ou moins arrondies, placées au-dessus, entre les premières, sans stratification régulière. L'épaisseur en est de 0m 20, et la couche de terre végétale a, au-dessus, la même épaisseur. Enfin, à la seizième coupe, faite à la limite de l'arrondissement, sur la rive du chemin de Chambord, le *stratumen* n'a que 2m 50 de largeur, sans bordures : il est

composé de deux rangs superposés de petites pierres plates sur 0m 15 seulement d'épaisseur. La terre végétale le recouvre sur 0m 20. La disposition de la chaussée indique que le reste de la partie pavée a été détruit sur les deux côtés.

Voie d'Orléans à Argenton, par Chabris et Levroux.

En partant de Chabris, la voie traverse le Fouzon, au lieu dit le *Port;* elle longe la rive droite du Nahon, passe près de Parpeçay (Patriciacum), et traverse le ruisseau du Rios-Bordelas au village de ce nom. Un pont y existait alors; il était construit sur pilotis : une médaille d'Auguste a été trouvée en 1856 parmi les débris qui en ont été retirés. Elle passe au Tranchet, en la commune de Poulaines, entre les villages d'Espaillat et de Cungis, aux Plessis, aux Bruyères, à Chambon, où était une ancienne *villa* importante et où l'on a découvert encore, il y a huit ou dix ans, un *balneum ;* enfin elle sort de l'arrondissement d'Issoudun, près du chemin de la Moinerie à Chambon, à droite du premier de ces villages.

A partir du Tranchet, un embranchement à cette voie, de 100 mètres de longueur, se dirigeait vers le gros village de Montry, placé sur le faîte du çoteau du Renon. Il traversait ce ruisseau au lieu dit le gué du Laye. Ce mot, on le sait, a diverses acceptions : il peut signifier ou une route tracée dans un bois, ou ce bois lui-même, ou des arbres isolés; on ne saurait en conséquence en tirer aucune induction précise pour caractériser le passage de ce chemin. Nous avons remarqué, sur les terres de ce village, à plusieurs endroits, des débris de tuiles romaines ;

il y existait peut-être un centre de population important, car, suivant la tradition du pays, Montry était autrefois une ville. Une personne sérieuse de la localité nous a même assuré, à cette occasion, qu'un habitant de Dun-le-Poëlier possédait un acte très-ancien, où ce village avait cette qualification. C'est une assertion que nous n'avons pas été à même de vérifier.

La plus grande partie des pièces concernant cette route importante a été perdue par nous, à la suite de circonstances particulières. Dix-huit tranchées ou coupes de la voie ont été pratiquées entre le Fouzon, au lieu dit le *Port*, commune de Chabris, et l'extrémité de la commune de Poulaines. Le *stratumen* est généralement formé de deux couches de grès vert, de petite dimension ; dans les terres du Tranchet, ces pierres ont de 0m 30 à 0m 40 de côté, et peuvent être assimilées à des dalles brutes. La largeur est de 2m 50 à 4 mètres. Vers le domaine des Bruyères, de grosses pierres calcaires composent la base de la voie, qui est limitée par des pierres plus fortes placées debout (bordures). Au-dessous du fort village de Chambon, une couche de cailloux repose sur le *stratumen*. L'embranchement sur Montry est composé de deux couches de grès vert également.

Depuis nos recherches, nous avons appris que cette voie a été reconnue entre Argenton et Luant, en se dirigeant vers Châteauroux, et que d'autres tronçons ont été découverts sur la commune de Chézelles, arrondissement de Châteauroux, à peu de distance de Levroux. L'existence en est donc constatée entre le Cher, à Chabris, et Argenton. Elle se reliait à la voie indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin* allant d'*Argentomagus* à *Augustoritum*, et constituait ainsi une seule et même ligne d'Orléans à Limoges.

Observations générales sur les voies de Bourges, de Poitiers et de Limoges.

On remarquera que ces trois grandes artères se croisaient à Chabris, sur la rive gauche du Cher, à l'opposé de Gièvres (Gabris ?), et que d'autres voies, moins importantes sans doute, s'y embranchaient, pour rayonner dans toutes les directions. Nous regrettons beaucoup de n'avoir pas été à même d'en terminer le relevé complet sur tout l'arrondissement d'Issoudun. Il reste à étudier le prolongement de la voie d'Autun à Tours, entre Chabris et Selles-sur-Cher (Cellæ-s.-Usitii) ; le point où les deux autres voies, réunies en une seule, traversaient le Cher, à Chabris, pour se diriger sur Orléans ; la direction vers Dun-le-Poëlier, et même au delà, vers Bagneux, de la ligne de Villefranche, par les villages de Fleury et de la Malardière ; enfin la continuation du chemin de Montry, qui se prolongeait peut-être jusqu'à Graçay, où passait la voie de Bourges.

Voies de Levroux à Issoudun et d'Issoudun à la chaussée de César (ligne de Bourges à Poitiers), près de Saint-Ambroix, à ERNODURUM.

Nous ne décrirons pas les parties que nous en avons constatées, antérieurement à 1857, sur les communes de Levroux et de Brion, ces deux localités étant situées sur l'arrondissement de Châteauroux.

A la limite de l'arrondissement d'Issoudun, le tracé prend son origine, sur la route de Paris à Toulouse, près du huitième hectomètre de la borne n° 18, venant de Vatan, c'est-à-dire à 18 kilom. 800 mètres de cette ville. Elle passe à 180 mètres à gauche des bâtiments du domaine de Metas; elle s'étend dans les plaines de la Champenoise; laisse, à 440 mètres à droite, le chemin de Vallière, et à 140 mètres également à droite la borne placée à la limite des communes de la Champenoise et de Saint-Valentin; elle décrit ensuite plusieurs courbes, et s'éloigne de 120 mètres à gauche de l'allée du domaine des Pyramides (le Nil à droite); elle coupe les deux chemins qui sont à la limite de Lizeray et de Saint-Valentin, contourne le domaine de Borderousse, et suit presque en entier le chemin de Barillon à Issoudun. A l'extrémité de cette dernière commune, la voie est en relief sur le sol et couverte de pierres calcaires provenant de la culture des vignes contiguës. Elle passe à droite du Guerriau, saute le ruisseau du même nom, et suit le chemin du moulin de l'Étang-le-Roy. Cette usine est construite sur la voie, et on retrouve celle-ci dans la prairie, à gauche de la grande communication n° 23. Elle contourne le flanc du coteau de la Théols, où existe un chemin sinueux; traverse un ancien gué pavé, abandonné depuis des siècles, dont les travaux de construction du chemin de fer ont révélé l'existence, et entre à Issoudun par la porte du Château. Elle en sort par la rue Dardault, et se dirige vers l'ancienne cité d'Ernodurum.

Pour abréger le discours et prévenir des redites fastidieuses, nous résumons dans le tableau ci-après le mode de construction de la voie.

Nos D'ORDRE ET DÉSIGNATION DES SONDES OU DES TRANCHÉES.	EMPIERREMENT.			COMPOSITION OU DISPOSITION DE LA CHAUSSÉE.	OBSERVATIONS.
	LARGEUR.	ÉPAISSEUR de la couche inférieure ou *stratumen*.	ÉPAISSEUR de la seconde couche.		
1re sonde. A 60m de la route n° 20, sur la commune de Brion.	5m	0m04 à 0m06	0m16 à 0m14	Le lit inférieur est composé de pierres plates (calcaire); au-dessus sont d'autres pierres concassées et fortement serrées, de la grosseur d'un œuf.	L'empierrement a 0m20 d'épaisseur, et la terre qui le recouvre 0m15.
2e sonde. A 220m environ de la même route, sur la même commune.	5m	0m10 à 0m18	0m36 à 0m28	Le *stratumen* est formé, dans la même largeur, tantôt de grosses pierres calcaires posées irrégulièrement, tantôt de deux ou trois lits de pierres plus petites; celles de la seconde couche sont de la grosseur d'un œuf à celle du poing. La plate-forme ne se trouve bien déterminée qu'aux points où les pierres sont *stratifiées*.	L'empierrement total a 0m46 d'épaisseur, et la terre végétale 0m14.
3e sonde. A 180m des bâtiments du domaine des Metas.	6m35	0m08 à 0m15	0m22 à 0m15	*Stratumen* irrégulier comme aux autres tranchées. Seconde couche semblable à celle de la 1re coupe.	Épaisseur totale de l'empierrement : 0m30. Terre végétale le recouvrant : 0m16.
4e sonde. A 440m du chemin d'intérêt commun, n° 42, près de Vallière.	6m	»	»	Les pierres ne sont pas disposées en lits réguliers; elles sont cassées de différentes dimensions; les plus grosses sont généralement à la partie inférieure; elles ont de 0m07 à 0m12.	Empierrement : 0m20. Terre végétale : 0m16.
5e sonde. Marais de Puits-Vinault.	6m	»	»	Idem.	Empierrement : 0m65. Terre végétale : 0m15.

N°s D'ORDRE ET DÉSIGNATION DES SONDES OU DES TRANCHÉES.	EMPIERREMENT.			COMPOSITION OU DISPOSITION DE LA CHAUSSÉE.	OBSERVATIONS.
	LARGEUR.	ÉPAISSEUR de la couche inférieure ou *stratumen*.	ÉPAISSEUR de la seconde couche.		
6e sonde. Berge du fossé de l'avenue du domaine du Nil.	6m	»	»	Couches entremêlées. Les pierres sont plus petites qu'aux coupes précédentes, de la grosseur d'un œuf de poule environ.	Empierrement : 0m20. Terre végétale : 0m16.
7e sonde. Lieu dit les *Seize-Arbres*, près de l'Allée-des-Pyramides.	5m50	0m08 à 0m15	»	Pierres de la plate-forme placées irrégulièrement, les plus grosses à la partie inférieure.	Empierrement : 0m25. Terre végétale : 0m15.
8e sonde. Près du domaine de Borderousse.	5m	Dalles de 0m07 à 0m08 sur 0m40 à 0m70	0m42	Le *stratumen* est très-irrégulier. Les pierres qui le recouvrent sont concassées et mélangées comme les précédentes.	Épaisseur : 0m50. Terre végétale : 0m05.
9e sonde. Près des bâtiments du Moulin-de-l'Étang-le-Roy.	7m	0m14	0m08	Le *stratumen* est composé de deux rangées de pierres plates superposées, recouvertes par de petits cailloux ou de gros gravier.	Épaisseur : 0m22.
10e sonde. Prairie du Moulin-de-l'Étang-le-Roy.	7m	0m14	0m08	La base ou plate-forme offre la même disposition qu'à la tranchée précédente, mais elle est recouverte par de forts éclats de silex gris (le seul que nous ayons rencontré dans toutes les tranchées), silex de toute dimension, communément de 0m05 à 0m07 d'épaisseur.	Épaisseur : 0m22

La onzième coupe, qui a été pratiquée dans le chemin contournant le coteau de la Théols, présente un lit irrégulier de pierres calcaires. Sous la pente du coteau ou des talus (côté droit), les terres ont recouvert l'ancienne chaussée; les pierres en sont très-fortes, et sur plusieurs points nous y avons remarqué les traces d'un sillon assez profond, produit par le passage prolongé des roues de voitures. Dans toute l'étendue de cette voie, nous n'avons trouvé nulle part la plate-forme ou le *stratumen* limité par des pierres de bordures.

Voie d'Issoudun à Ernodurum, *près de Saint-Ambroix.*

Elle n'est que la continuation de la précédente. Elle part de l'extrémité de la rue Dardault, suit le chemin actuel de Saint-Ambroix, passe au sommet de l'embranchement de ce chemin avec celui de la Claudinerie ou du Puy, au-dessous du domaine des Maisons-Neuves, qu'il laisse à gauche; contourne au milieu des terres les coteaux par des courbes très-développées; laisse à droite le domaine du Petit-May, et, par un grand arc, aboutit au lieu dit le carroir d'Airain, sur la voie romaine de Bourges à Poitiers, à 150 mètres environ du cimetière gallo-romain de la cité d'Ernodurum, et à 1 kilomètre 50 environ du bourg actuel de Saint-Ambroix, sur la rive gauche de l'Arnon. Le carroir d'Airain, d'après les renseignements que nous avons recueillis, était, avant la Révolution, un emplacement très-vaste, couvert de pierres au milieu desquelles poussaient des bruyères et des arbustes sauvages. Le premier des bâtiments qui constituent aujourd'hui le domaine aurait été construit en 1788 ou en 1789. Le

cimetière se trouve entre le carroir et l'ancienne ville.

Près de l'embranchement des deux voies est une borne d'une forme particulière. Elle est évidée à la partie supérieure, de manière à former trois branches d'une égale épaisseur, disposées en T : la partie inférieure du T existe encore. Le jambage ou la nervure centrale fait face à l'axe de la chaussée de César ; la partie gauche est dans la direction d'Issoudun, et l'autre tend vers le chemin qui conduit à l'abbaye de la Prée ou à l'ancienne commune de Gouers. Cette borne a 0m 70 de hauteur, 0m 37 de largeur et 0m 25 d'épaisseur ; chaque ailette a 0m 13 de largeur. Elle est placée sur un lit de mortier *rose*, semblable à celui qui a été employé dans les constructions d'Ernodurum. Dans ce ciment, reposant sur le tuf, sont mélangés, comme *temoins*, sans aucun doute, des morceaux d'ardoises ordinaires, des tuileaux, du charbon, et, ce qui est assez étrange, plusieurs tessons de fonte de 0m 15 environ de longueur, sur 0m 10 de largeur moyenne et 0m 005 d'épaisseur, qui proviennent des débris d'un vase ou d'un vaisseau circulaire quelconque.

La voie dont nous nous occupons diffère, par sa construction, de toutes celles que nous avons relevées. Le tracé en est bien étudié. Elle tourne les petits coteaux pour éviter les mouvements de terre, et tous les alignements droits sont reliés entre eux par des courbes d'un grand rayon. Elle figure en quelque sorte un lacet dans tout son parcours. L'empierrement est régulier. Il est généralement composé d'un lit de pierres plates, recouvert par des pierres concassées. L'épaisseur en est de 0m20 à 0m 30. A trois sondes seulement, deux lits de grosses pierres existent seuls. Des pierres calcaires, plus fortes que les autres, fichées debout ou de champ, limitent partout la largeur de la chaussée ou *stratumen*. Le terrain est

calcaire, et le rocher est très-rapproché de la surface du sol. Dans les endroits où l'empierrement, par suite des pentes adoptées, ne pouvait être assis convenablement au-dessus, le roc est creusé en petites tranchées pour l'y disposer régulièrement. La largeur de la plate-forme est comprise entre $5^m 40$ et $6^m 40$; c'est une moyenne de $5^m 90$, répondant à 20 pieds romains de $0^m 296$ chacun.

Le relevé des coupes est indiqué dans le tableau ci-après.

Observations sur une ligne présumée d'Issoudun à la voie de Bourges à Argenton ou à Poitiers, vers le sud.

En 1864, une personne ayant un caractère officiel, appartenant au monde savant, nous fit remarquer que, d'après la *Table de Peutinger,* la distance de Bourges à Alerta (très-vraisemblablement Ardentes-Saint-Vincent) serait de 28 lieues, tandis que, d'après la distance réelle, elle est de 26 lieues seulement. L'existence d'Issoudun à l'époque gallo-romaine étant actuellement prouvée, elle présumait qu'une seconde voie pouvait relier cette ville au grand chemin de Bourges à Poitiers, vers Ardentes. Dans cette hypothèse, la distance de 28 lieues correspondrait à la ligne brisée d'Ernodurum sur Alerta, par Issoudun : ainsi se trouveraient justifiés et les chiffres de la *carte* et ceux de l'*Itinéraire d'Antonin.* Nous devons ajouter qu'en suivant cette direction, la rive gauche de la Théols, sur une étendue de 12 kilomètres, on trouve les villages de Villardeau, de Villesaujon, de la Villette, dont l'étymologie dérive évidemment du mot *villa.* Aux Charmelons, à 1 kilomètre d'Issoudun, on a mis au jour, au mo-

N°s D'ORDRE OU DÉSIGNATION DES SONDES OU DES COUPES.	EMPIERREMENT			COMPOSITION OU DISPOSITION DE LA CHAUSSÉE.	OBSERVATIONS.
	LONGUEUR	ÉPAISSEUR de la base ou du *stratumen*.	ÉPAISSEUR de la seconde couche.		
1re sonde. A 200m de la jonction du chemin du Puy au chemin d'Issoudun à Saint-Ambroise.	6m	»	0m20	Pierres calcaires concassées de la grosseur d'une noix à celle d'un œuf ordinaire. Pierres de bordures très-fortes, *étrangères* au terrain de la localité.	Empierrement : 0m20. Terre végétale le recouvrant : 0m50.
2e sonde. A 120m en deçà du même point de bifurcation.	5m40	0m10	0m10	Deux lits de pierres plates, composent la base de l'empierrement, qui, pour le reste, est semblable au précédent. Pierres de bordures de même nature que celle des carrières de la localité.	Empierrement ; 0m20. Terre végétale : 0m30.
3e, 4e et 5e sondes faites sur une étendue de 1900m, la dernière à la rencontre, avec la *voie*, d'une ligne droite partant du Grand-Barmont et allant au domaine de la Claudinerie.	5m40	0m10	0m10	Deux lits de pierres plates composent la base de l'empierrement qui, pour le reste, est semblable au précédent. Pierres de bordures de même nature que celles des carrières de la localité.	Empierrement : 0m20. Terre végétale : 0m30.
6e sonde. A 240m de la précédente.	6m30	0m20	0m10	Pierres calcaires de 0m06 à 0m12, formant le *stratumen*. Pierres concassées au-dessus d'une épaisseur de 0m10.	Empierrement : 0m30. Terre végétale : 0m20.
7e sonde. Au bord du chemin de la Claudinerie au Petit-Tassay et à la Bruère.	6m30	0m20	0m10	Idem.	Idem.

Nos D'ORDRE OU DÉSIGNATION DES SONDES OU DES COUPES.	EMPIERREMENT			COMPOSITION OU DISPOSITION DE LA CHAUSSÉE.	OBSERVATIONS.
	LONGUEUR	ÉPAISSEUR de la base ou du *stratumen*.	ÉPAISSEUR de la seconde couche.		
8e sonde. Sur le bord du chemin sinueux allant, d'un côté, à Barmont et, de l'autre, au Grand-Tassay.	5m80	0m25	»	La chaussée est formée de trois lits de pierres plates de 0m06 à 0m12 d'épaisseur sans pierres concassées au-dessus.	Empierrement : 0m25. Terre végétale : 0m10.
9e sonde. A 120m de la précédente.	5m80	0m25	»	Idem.	Idem.
10e sonde. A 80m de la commune d'Issoudun.	6m40	0m30	»	Deux lits de pierres brutes placées très-irrégulièrement, de 0m15 d'épaisseur moyenne chacun.	Empierrement : 0m30. Terre végétale : 0m40.
11e sonde. A 80m de la limite, en dedans, de la commune de Saint-Ambroix.	5m70	0m08	0m12	Un seul lit de pierres plates de 0m08 d'épaisseur. Pierres concassées de la grosseur d'une noix à celle d'un petit œuf, sur 0m12.	Empierrement : 0m20. Terre végétale : 0m10.
12e, 13e et 14e sondes ouvertes par une longueur de 1400m.	5m70	0m08	0m12	Idem.	Idem.
15e sonde. Dans les rais des vignes	5m50	0m10	»	Le *stratumen* est incomplet et paraît avoir été formé de deux rangées de pierres plates. Les pierres de bordures ont été enlevées, et le reste de la *voie* détruit.	»
16e sonde. Lieu dit le Carroir-d'Airain, à 60m de la voie de Bourges à Poitiers.	»	»	»	Vaste espace qui était autrefois tout empierré.	Empierrement sans disposition spéciale. Des pierres de toute dimension sont mélangées entre elles.

ment de nos investigations, de vastes substructions, des débris de poteries considérables, et, formée par des tuiles romaines presque entières, une bière pleine d'ossements calcinés par la chaux.

Malgré ces présomptions, les recherches que nous étendîmes, pendant trois ans, sur les deux côtés de la rivière, furent sans résultats fructueux. Sauf quelques débris d'antiquités gallo-romaines, qui démontrent que des *villæ* richement décorées étaient élevées sur ses bords, nous n'avons rien obtenu d'intéressant pour la science. Des vestiges épars prouvent qu'à Brives il devait exister un centre de population assez important. Nous y avons trouvé de nombreux fragments de tuiles et un chapiteau d'ordre corinthien. A peu de distance du centre du bourg, on a trouvé également, près d'une bière en pierre, à 1m 50 environ au-dessous du sol, des morceaux de vases antiques d'une forme très-élégante et d'une excessive légèreté, ainsi qu'un cadran solaire en pierre, dont le style seul était brisé. On y rencontre fréquemment des monnaies romaines des différents empereurs. Près de Brives est aussi un camp romain.

Sur la rive droite du même cours d'eau, les restes d'une *villa* très-vaste ont été découverts par nous, à 1,200 mètres environ d'Issoudun, au lieu dit *Chapitre*. Les débris de toute sorte qui y existaient prouvent l'opulence de ses anciens habitants. Une partie de l'hypocauste était encore entière ; quantité de morceaux de tuyaux en forme de parallélogrammes, dont quelques-uns bien conservés, qui conduisaient la chaleur dans les appartements, en ont été exhumés. De petits compartiments étaient dallés en carreaux d'argile cuite striés élégamment. Les plus remarquables ont été détruits en une nuit par des mains inconnues. Le torse d'un homme, au-dessus de grandeur

naturelle, d'une bonne facture, gisait parmi les décombres. Une médaille de *Galerie* en a été retirée. Des difficultés étrangères à ce sujet, ne nous ont pas permis d'en suivre toutes les fondations et d'en faire le relevé.

Préoccupé toujours cependant de notre but principal, nous avons remarqué, à la fin de 1869, à l'embranchement d'un petit chemin sinueux situé entre les villages des Dormillons et de Villardeau, à 0^m 30 dans le sol, un lit de pierres plates près desquelles étaient des pierres plus grosses, renversées. Ces indices informes pouvaient se rapporter à un point de la voie que nous cherchions, et nous allions dans cette prévision nous livrer à de nouveaux travaux quand nous quittâmes Issoudun. Nous croyons devoir signaler cette circonstance, quelque problématique qu'elle soit, pour ne rien laisser dans l'inconnu.

Voie de Bourges à Poitiers, par Argenton, dite chaussée de César.

En 1819, le Gouvernement s'occupa officiellement de la recherche de nos antiquités nationales. Des instructions, auxquelles était joint un questionnaire rédigé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, furent adressées à MM. les Préfets. M. de Vérigny, alors préfet de l'Indre, fit relever le tracé de la voie romaine de Bourges à Poitiers, dans l'étendue du département, par M. de Limay, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Les mémoires rédigés à l'appui par ces Messieurs ont été déposés l'année suivante dans les archives de la même académie. Cette voie, qui est encore presque en entier en relief au-dessus du sol, est indiquée sur la carte du

dépôt de la guerre. Le tracé en est généralement très-régulier; en voici la direction :

Elle traverse l'Arnon à Saint-Ambroix; elle passe au carroir d'Airain, où s'embranche la voie d'Issoudun; elle laisse le bourg de Chouday à droite et celui de Ségry à gauche, saute un des affluents de la Théols, près de la *Planche à l'Ouaille;* traverse Brives à droite du camp romain, laisse le bourg de Vouillon à gauche, passe dans le bois de Fratis, et aboutit à Ardentes, après avoir coupé les brandes de Blards et un vaste camp d'une disposition toute particulière. Ce camp, établi au niveau du sol, présente une partie plane d'environ 200 mètres de longueur, sur 150 mètres de largeur, qui est entourée de tous côtés, sur une étendue approximative de 300 à 400 mètres, d'un grand nombre de trous en forme de cônes tronqués renversés. Ils ont 2 mètres environ de diamètre et 0m60 de profondeur : quelques-uns néanmoins sont plus larges et plus profonds. Ils sont disposés en quinconce, mais irrégulièrement, et la terre en provenant est retroussée sur les bords. La voie de Bourges, qui le traverse, le divise en deux parties inégales. Une description plus détaillée en est donnée dans une petite notice spéciale, à laquelle un plan est joint.

Dans la commune de Chouday, la voie a été emportée et détruite par les vignerons, vers les années 1853 et 1854. Les pierres calcaires qu'ils en ont extraites montrent qu'elle avait à cet endroit un *stratumen* régulier, limité par des bordures. Ailleurs, aux points où nous l'avons fait couper, elle est formée de béton composé de chaux et de sable de rivière, contenant de petits cailloux de la grosseur d'une balle de fusil à celle d'un petit œuf de poule, mais ces derniers en petite quantité : c'est du béton dont la base est du gros gravier. L'épaisseur moyenne est

de 0^m 45. Au-dessous le sol paraît avoir été très-raffermi artificiellement.

Observations générales.

Le mode de construction des voies que nous avons étudiées diffère peu l'un de l'autre ; le principe général en est le même. Des pierres plates de diverses natures en forment la plate-forme inférieure ou *stratumen ;* d'autres la pierres concassées de différentes grosseurs en composent seconde couche ; au-dessus est la terre végétale. Ce système n'est pas invariable : en plusieurs points le *stratumen théorique* manque, et tout l'empierrement est formé d'un mélange de petits matériaux. Une largeur régulière ne semble pas avoir été une règle fixe. Néanmoins elle peut avoir été de 8 mètres pour la voie de Tours à Bourges, et de 6 mètres pour les autres ; au moins ces dimensions existent dans les endroits où les pierres de bordures limitent la chaussée. Pour la belle voie d'Issoudun à Saint-Ambroix, dont la base est déterminée partout, elle varie d'un mètre et est comprise entre 5^m 40 et 6^m 40. Toutefois la moyenne donne exactement 20 pieds romains, comme nous l'avons indiqué.

Tous ces grands chemins suivent l'inflexion du terrain sur lequel ils reposent ; les parties qui en restent sont, à de rares exceptions couvertes de 0^m 15 à 0^m 20 de terre. Il n'y a point de tranchées faites sur le sommet des coteaux, ni de remblais élevés dans les vallées pour en adoucir les pentes. Sur le coteau seul de Chabris, la voie est à 0^m 50 de profondeur ; mais les débris de toute espèce qui sont amoncelés sur l'empierrement prouvent que la terre arable a été exhaussée par la culture, etc., et

qu'autrefois le pavement était plus rapproché de la surface du sol. Les coudes sont brusques; nous n'avons remarqué nulle part de ces grands arcs qui relient les alignements droits entre eux.

La voie de Levroux à Issoudun est la plus irrégulièrement construite à tous les points de vue. Celle de Bourges à Tours est préférable, quoique ayant, avec celle-ci, sur certains points, une grande analogie, tant sous le rapport de la direction que sous celui de la composition de l'empierrement. Le tracé des deux embranchements de cette dernière artère sur Villefranche paraît mieux étudié; pourtant il serait indispensable, avant de se prononcer, d'en poursuivre le relevé sur une étendue plus grande que celle qui se rapporte à l'arrondissement d'Issoudun. Les pierres du *stratumen* de l'un de ces chemins, celui de Graçay, n'est disposé qu'en une seule couche; elles paraissent, dans plusieurs parties, avoir été déplacées de leur position primitive; elles sont généralement plus larges, plus épaisses que les autres, et constituent de véritables dalles. Elles sont brutes, irrégulières, et ont été disposées sur le terrain naturel sans aucun travail préparatoire. Le *stratumen* du chemin se dirigeant vers Dun ne présente aucune disposition spéciale et ne diffère pas sensiblement de celui de la voie de Tours.

La voie d'Orléans ou de Chabris à Levroux et à Argenton par Parpeçay, le Pont-du-Rios et Poulaines, est mieux construite que les deux premières; cependant elle l'est moins encore que celle de Chabris vers le sud-ouest, à (Poitiers?), par Varennes. La largeur de celle-ci paraît avoir été de 6 mètres, et une plate-forme régulière, composée de deux couches de pierres plates, devait exister partout. Mais rien n'approche de l'état, ainsi que nous l'avons fait remarquer, du chemin d'Issoudun à Ernodu-

rum. Il a été construit dans un ordre d'idées bien différent des préceptes qui ont dirigé les constructeurs des lignes précédentes. Une courbe d'un grand développement le reliait à celui de Bourges à Argenton, dite chaussée de César, qui incontestablement était construite alors. Le cimetière gallo-romain situé à la base du talus devait être établi également. Sans la convenance d'embrancher la voie d'Issoudun en avant du lieu destiné aux sépultures, une direction plus droite lui eût probablement été donnée pour aboutir à Ernodurum.

Comme conclusion, nous signalerons une circonstance assez particulière, c'est que, latéralement à toutes ces voies, soit à droite, soit à gauche, il existe, à une faible distance un chemin qui a probablement été ouvert quand elles ont été abandonnées; elles en sont même quelquefois traversées. Ces chemins aujourd'hui sont généralement peu fréquentés, abandonnés ou labourés : dans ce dernier cas les traces sont très-visibles pour un œil un peu exercé. Dans les plaines couvertes de pierrailles des communes de la Champenoise et de Lizeray on en perd la piste ; on le remarque pourtant encore à certains endroits, et on le suit facilement sur Saint-Valentin. Sur Issoudun, l'assiette n'en a pas été changée. Entre cette ville et Saint-Ambroix, le chemin qui serpentait autour de la voie était, il y a peu de temps, dans le plus mauvais état, et offrait, en hiver, des parties vraiment infranchissables. On se demande, par exemple, comment l'ancienne chaussée romaine, si solidement construite, que nous avons trouvée presque intacte dans ses anciennes dimensions, a pu être complétement abandonnée, couverte de terre, pour suivre à côté une ligne aussi défectueuse?

Il serait actuellement très-important de chercher à déterminer l'époque probable de la construction de ces

grandes routes dans notre Berry, et de connaître celles qui peuvent être attribuées aux Gaulois.

Dans ses observations sur la *carte de Peutinger*, M. Ernest Desjardins établit que *Tasciaca*, *Gabris* et *Avaricum* sont des noms d'origine gauloise, et que ces localités existaient avant le règne d'Auguste. Cette opinion, en ce qui concerne Chabris, confirme celle de M. de la Saussaye, qui suppose que le *vicus* gaulois était sans doute sur la rive gauche du Cher, et que les Romains, pour déplacer l'esprit de localité, ont fondé de l'autre côté, à 2 kilomètres plus loin, l'établissement de Gièvres. Il attribue aux conquérants de la Gaule le changement du *g* en *ch*, du mot *Gabris*, par conséquent, en celui de *Chabris*.

Nous ignorons si ces trois villes, à l'époque de l'indépendance, étaient reliées entre elles par un chemin *ferré*. Les Gaulois en avaient incontestablement, et avaient aussi élevé des ponts sur les cours d'eau qui en étaient traversés. La réunion de ces preuves exigerait des développements qui nous entraîneraient bien loin, et qui seraient inutiles aux personnes qui connaissent l'histoire. Les considérations que présentent à ce sujet M. Raynal, dans son *Histoire du Berry*, nous paraissent très-exactes. Les anciennes routes ont été, par les Romains, utilisées améliorées et rectifiées, pour être appropriées à leur système de viabilité. On sait qu'Auguste, ou son ministre et son gendre Agrippa, fit construire quatre grandes voies, dont la direction était étudiée pour traverser le plus de villes possible; que de nombreux rameaux secondaires s'en détachaient pour établir dans tout le reste du pays de faciles relations. Bourges, capitale de la cité des Bituriges et de la première Aquitaine, était le point où venait converger le réseau des grandes communications des contrées

environnantes. M. de la Saussaye suppose que la voie d'Autun, par Bourges, Chabris et Tours, fut une des premières que les Romains construisirent dans nos contrées. Elle lui « paraît remonter, *comme route fréquentée,* à une haute antiquité, si l'on peut tirer des inductions de son établissement sur les rives du Cher et du grand nombre de médailles gauloises que l'on rencontre dans tout son parcours. »

Cette voie et celle de Bourges à Argenton sont seules indiquées sur la *Carte de Peutinger*. Les principes de construction qui ont été appliqués pour l'une et pour l'autre diffèrent essentiellement. Le chemin de Bourges n'offre aucune régularité bien arrêtée dans le tracé ni dans l'empierrement ; il paraît au moins avoir été exécuté à la hâte, avec les matières trouvées sous la main, sans préparation, sans études préalables. La seconde voie, au contraire, bien que n'offrant pas partout l'unité de composition, montre des dispositions fixes et une solidité bien supérieure à la première. Elle est, sauf de rares exceptions, dans l'arrondissement d'Issoudun et même jusqu'à Ardentes, en relief au-dessus du sol. La facture des constructeurs habiles y est reconnue dans toute l'étendue. L'établissement de ces deux artères ne paraît donc pas devoir être rapporté à la même époque. Les principes invariables, quoique subordonnés aux ressources des localités, qui découlent de la centralisation romaine ne permettent pas de le supposer. Dans une même contrée on doit trouver peu de différence entre les constructions de cette nature, élevées dans le même temps. Les tranchées pratiquées dans une autre voie, d'Argenton à Poitiers, par M. de la Tremblais (*Compte rendu de la Société du Berry,* année 1864), le prouvent suffisamment. Quand Auguste eut achevé l'organisation administrative de la Gaule, des

débouchés furent immédiatement ouverts pour rattacher entre eux les divers centres de population qu'il avait créés ou déterminés. La plus grande activité fut apportée à l'accomplissement de cette œuvre de transformation.

On connaît les moyens d'action dont les Romains faisaient usage dans ces travaux, et la rapidité d'exécution qui devait en être la conséquence. Rien, à ce qu'il paraît, ne fut épargné pour y parvenir. Auguste, écrit Rondelet dans l'*Art de bâtir* (2e vol., livre IV, chap. Ier), employa les légions à réparer les grands chemins déjà existants et à en construire de nouveaux. Il fit fondre les statues d'argent qui lui avaient été décernées, pour les employer à ces travaux, et il imposa également des chemins à réparer aux citoyens éminents qui avaient obtenu les honneurs du triomphe. La quantité de voies construites ou améliorées sous son règne dut être considérable. Quelques années après, Tibère fit réparer à ses frais les routes de la Gaule et de l'Espagne. Il est incontestable que Bourges n'a pas été laissé en dehors de ce système de viabilité, et que les voies qui en sortaient datent de cette époque ou y sont antérieures. Argenton également était une localité très-importante, et cinq grandes routes y aboutissaient.

Si une origine gauloise est assignée à la voie de Tours à Autun par Bourges, celle de Levroux à Issoudun, qui montre avec celle-ci la plus grande analogie, quoique y étant inférieure par le tracé, devrait y être rapportée également. Levroux, autrefois *Gabata,* était un *oppidum* considérable. Le résultat fructueux dés fouilles opérées par M. Lemaigre, dont nous avons déjà parlé, pendant une durée de plus de soixante ans, le met hors de doute. Pour Issoudun, nous n'avons que de faibles conjectures, sans pouvoir invoquer de documents sérieux. L'assertion de Léon Chaumeau, qui énonce, dans son *Histoire du*

Berry, que la ville et le château furent brûlés par les Berruges, lorsque Jules César mit son siége devant Avaricum, ne paraîtra peut-être pas une preuve suffisante aux archéologues pour décider la question. Si, par suite d'études comparatives sur ces anciens chemins, on parvient à déterminer les périodes dans lesquelles ils ont été établis, une partie du voile qui couvre encore l'origine de bien des villes sera soulevée. On aperçoit de quelle importance ces études seraient pour la science archéologique.

Nous classerions la voie d'Orban à Poitiers et d'Orléans à Limoges, par Chabris, à une ère de transition, entre l'époque gauloise et le règne d'Auguste. La construction rapproche beaucoup de celle de Bourges, quoique le tracé en soit mieux étudié et l'empierrement généralement plus régulier. La médaille de cet empereur trouvée dans les fondations du pont du Rios serait un indice qui prouverait en faveur de notre opinion. Quant à celle d'Issoudun à Ernodurum, elle est incontestablement plus moderne, postérieure à celle de Bourges à Argenton. Si l'on en juge par les morceaux d'architecture qui ont été exhumés de la rue du Château, il y a uue quinzaine d'années (voir les notices rectifiées de l'*Annuaire de l'Indre*, 1863 et 1865), Issoudun avait une certaine importance sous les Romains. La voie d'Ernodurum pourrait être contemporaine des monuments auxquels ils appartenaient. Ces hypothèses, quelle qu'en soit la valeur, sont données par nous sans esprit de système.

Par suite des désordres profanes qui suivirent le règne des Antonins, sous lequel la Gaule fut si prospère, et se couvrit de monuments de toute espèce, les routes furent sans doute abandonnées sans entretien pendant longtemps. A l'époque où Mannert fixe la constitution de la *Carte de Peutinger*, en l'an 230, elles étaient, dans une

partie de la province du Berry au moins, dans le plus mauvais état. M. Raynal rapporte une inscription trouvée à Trouy, à 8 kilomètres de Bourges, par laquelle on voit que Maximin, successeur d'Alexandre Sévère, ordonne, vers l'an 236, de réparer les voies et les ponts qui tombent de vétusté.

Nous ajouterons, en terminant, que nous n'avons pas eu d'autre prétention, en nous livrant à ce long travail, que de constater des faits certains. Nous pensons que les quelques réflexions qui terminent cette notice ne dénaturent pas notre pensée. C'est aux savants qui s'occupent de l'étude de nos antiquités nationales, qu'il appartient de rassembler toutes les données éparses recueillies sur ce sujet, de les grouper par contrées, de les discuter, de chercher à dégager la vérité, et de faire renaître, s'il est possible, une partie de la topographie de l'ancienne Gaule.

M. le Directeur de la Société Archéologique félicite M. Guillard de ses recherches, et l'engage à rédiger ses notes, pour en former un travail qui sera publié dans le compte rendu général. Il constate avec satisfaction que le relevé des voies romaines du département est fait en grande partie, et exprime le désir qu'il soit promptement achevé.

La quinzième question du programme est mise à l'ordre du jour.

M. l'abbé Damourette se présente pour la traiter, et examine, par de savantes recherches, si le sarcophage trouvé récemment dans un des *conditorium* de l'église de Déols peut être considéré comme étant réellement le tombeau de saint Léocade. Selon son opinion, partagée du reste par le Congrès, les fragments retrouvés dans un

lieu *désigné* par une tradition antique, par les assertions obstinées des vieux historiens et surtout par la vénération du peuple, comme étant le lieu de sépulture de Leocadius sont bien réellement les fragments du monument dans lequel cet illustre personnage fut inhumé.

Plusieurs membres du Congrès examinent ensuite à quelle époque appartiennent les sarcophages des deux *conditorium*. Ils portent les caractères du IIIe siècle, et datent de l'époque qui suivit l'incinération. L'illustre M. de Rossi, à qui un dessin exact du sarcophage de saint Lusor fut soumis, le plaça entre le IIIe et le IVe siècle. M. de Cougny déclare avoir vu à Arles des monuments similaires, accusant le même type, qui appartiennent à l'époque précitée. M. le Directeur donne aussi l'explication de deux chiffres gravés à la partie supérieure du sarcophage de saint Lusor. D'après lui, ces deux chiffres désigneraient les dimensions du lieu de la sépulture.

M. Fauconneau-Dufresne expose les sacrifices que M. le curé de Déols s'est imposés pour la restauration des cryptes de son église. Il semble que son zèle pour la religion et l'archéologie sacrée méritent de la part de la Société une véritable reconnaissance. Le Congrès déclare s'associer bien volontiers aux sentiments exprimés par M. Fauconneau-Dufresne.

M. le Président demande à M. de Laurière, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, quelles ont été ses observations sur les cryptes de Déols et sur leur restauration.

M. de Laurière fait observer que ces cryptes ne sont pas des cryptes dans le vrai sens du mot ; ce sont seulement des caveaux rectangulaires situés en dehors de l'abside de

l'église; de sorte que l'on ne doit pas y chercher la disposition caractéristique des cryptes destinées à recevoir des tombeaux surmontés d'un autel.

M. Cattois fait part au Congrès des impressions qu'il a ressenties en visitant l'église principale qui se construit à Châteauroux.

Il s'est demandé si, dans son état actuel d'exécution, elle se trouvait conforme aux lois de l'esthétique et de la liturgie sacrées. Il se prononce pour l'affirmative, et il ajoute que la galerie pratiquée en encorbellement dans les deux bras du transept, ce qui lui paraît une heureuse innovation, ne peut avoir de signification esthétique et liturgique qu'autant qu'on reviendra à l'usage pratiqué par l'Église latine, en plaçant l'autel majeur au milieu de l'intertransept. Ces galeries en encorbellement auront alors tout leur but d'utilité, en contenant des assistants qui pourront voir toutes les cérémonies du culte. Si la coutume romaine de placer l'autel au centre de l'église n'était pas adoptée dans cette circonstance, cette belle galerie du transept perdrait alors toute sa valeur et toute sa signification.

M. Cattois exprime le désir de voir transporter à l'intertransept dont il vient de parler, le ciborium du XVII[e] siècle qui se trouve dans l'église Saint-André. Après avoir examiné ce monument, digne du plus grand intérêt, s'il ne peut être conservé là où il est, ou dans un autre édifice qui répondrait mieux à son style, il aimerait mieux subir l'inconvenient de l'effet de disparate que produirait cet édicule dit classique dans un édifice gothique, que de perdre ce beau travail, qu'il faut absolument consacrer au culte; et, dût l'architecte condamner cette translation, l'esprit de conservation doit l'emporter sur tous les motifs

que l'on pourrait suggérer. Le ciborium, ainsi placé au centre de la nouvelle église, annonce, par sa grandeur et sa beauté, la présence de l'autel dans le sein du temple. C'est bien son expression de marquer à l'intérieur le lieu de la consécration. Mais cette même présence de l'autel en ce point, suivant la pratique générale du moyen âge, doit être indiquée à l'extérieur par une éminence plus considérable que toute autre. Ces éminences extérieures, tours, dômes et flèches, ne sont autre chose que la continuation du ciborium intérieur et l'irradiation au dehors du dogme catholique. Depuis Constantin jusqu'à Charlemagne, le dais seul a indiqué à l'intérieur le lieu destiné à la consécration. Depuis Charlemagne, le ciborium intérieur, comme les éminences extérieures qui en sont le prolongement, étaient chargés d'annoncer aux fidèles le dogme catholique.

Du reste l'art n'en est pas moins blessé que l'esthétique dans la suppression de ces grandes projections architecturales. La perspective est profondément altérée dans la forme adoptée actuellement pour nos églises. Il est difficile de concevoir rien de plus pénible, pour un œil exercé, qu'une église de la dimension de celle qui s'élève à Châteauroux dans de si belles proportions, sans une éminence centrale qui puisse rompre la monotonie de ces longs et vastes vaisseaux. C'est, du reste, toute la pratique du moyen âge, et il est à désirer, pour la future cathédrale de Châteauroux, que ce grand effet de l'art lui soit ajouté, de telle sorte que la flèche qui doit être élevée au point indiqué surpasse en hauteur les deux flèches projetées sur le narthex de l'église. A cette condition seule, l'esthétique catholique sera respectée. S'il en était autrement, l'édifice n'aurait plus qu'une signification anticatholique; car il ne distinguerait plus suffisamment les degrés de

la hiérarchie, dont Dieu doit bien occuper le premier rang.

Telles sont les idées personnelles que M. Cattois développe, et juge plus conformes à l'esprit de l'Église latine, aux faits encore existants et à toute la tradition du passé.

M. de Laurière présente un plan à l'échelle de 1 centimètre par mètre et plusieurs photographies de la basilique de Tébessa, en Algérie, qu'il a eu l'occasion de visiter dans un tout récent voyage accompli avec M. de Villefosse, chargé par le ministère de l'Instruction publique d'une mission archéologique dans ce pays.

M. de Laurière donne sur cette basilique les détails suivants :

Notice sur la Basilique de Tébessa (Algérie).

La ville de Tébessa, l'ancienne Théveste, située dans la province de Constantine, à 15 ou 18 kilomètres de la frontière de Tunisie, est certainement de toutes les villes de l'Algérie la plus intéressante par ses monuments antiques, au point de vue de leur ensemble et de leur état de bonne conservation.

Détruite pendant les guerres des Vandales, elle fut réédifiée par les Byzantins au VIe siècle, dans des limites bien plus restreintes, de manière à présenter le caractère d'une citadelle plutôt que celui d'une ville proprement dite. On l'entoura alors d'une muraille construite avec les

débris de la première ville, et Tébessa nous montre encore aujourd'hui cette curieuse enceinte byzantine de quinze tours carrées, le tout à peu près intact, comme en France la cité de Carcassonne et la ville d'Avignon nous montrent leurs incomparables fortifications du moyen âge dans toute leur originalité, sauf toutefois les restaurations modernes dont elles ont été l'objet.

Parmi les édifices les mieux conservés que renferme Tébessa, je rappellerai seulement un temple pseudo-périptère, qui passe pour avoir été consacré à Minerve, converti aujourd'hui en église catholique, et le magnifique arc de triomphe dédié à Caracalla, disposé sur quatre faces, comme l'arc de Janus Quadrifons à Rome. Il forme l'une des portes de la ville, et une seconde porte, protégée par des tours faisant partie de l'enceinte, s'appelle encore porte Salomon, du nom du général byzantin, considéré comme le second fondateur de la cité du VIe siècle.

Mais le monument de Tébessa sur lequel j'aurais voulu attirer plus particulièrement votre bienveillante attention, se trouve situé à 5 ou 600 mètres en dehors de son enceinte, dans la direction de l'arc de Caracalla, et ne consiste plus aujourd'hui qu'en ruines imposantes : c'est son ancienne église-basilique, qui était l'une des plus considérables de l'Afrique chrétienne.

Ses murs ne subsistent plus que sur une hauteur de 2, 3 et 4 mètres ; mais ils n'en permettent pas moins de reconstituer en entier le plan d'ensemble de l'édifice.

La basilique, orientée vers le nord-est, avait trois nefs, séparées par deux rangs de dix colonnes de marbre monolithes, à chapiteaux corinthiens, et adossées à un pilier carré, également orné d'un chapiteau du même ordre. Colonnes et piliers reposaient sur une base taillée dans le même bloc, et ces supports portaient des arcs cintrés dont

les débris sont renversés sur le sol, pêle-mêle avec un grand nombre de ces colonnes.

La basilique n'avait qu'une abside demi-circulaire allongée, correspondant à la nef centrale. Cette abside ne faisait pas saillie à l'extérieur ; elle était flanquée de deux salles rectangulaires qui faisaient face aux deux nefs latérales, dont elles étaient séparées par un mur, percé d'une porte dans l'axe de ces nefs latérales. Ces salles communiquaient aussi avec l'abside par une porte sur chaque côté. Toutes ces portes existent encore.

La longueur intérieure de la basilique, dans l'axe de la nef centrale, mesure 42 mètres, dont 7m 75 correspondent à la profondeur de l'abside. La nef centrale mesure 8m 20 de largeur entre les bases des colonnes ; les nefs latérales ont chacune 4m 50 de large, et la largeur totale intérieure de l'édifice est de 20 mètres.

Le niveau de l'abside se trouve élevé au-dessus de celui de la nef d'environ 0m 60. Un vide rectangulaire, situé en avant de l'abside, au milieu de la nef et bordé d'un dallage en pierre, indique l'ancien emplacement de l'autel.

Nous avons pu constater par des fouilles que l'autel était entouré d'un chancel, ou barrière, à hauteur d'appui, formé de balustrades en pierres, qui traversait la grande nef et se continuait entre les derniers entrecolonnements des nefs. La place de ce chancel, qui déterminait ainsi le sanctuaire autour de l'autel, est encore indiquée par des dalles munies de rainures et de trous, dans lesquelles s'adaptaient les *transennæ* et les petits piliers qui les maintenaient. Un grand nombre de ces piliers sont dispersés parmi les autres débris du monument.

Au-devant des trois nefs s'étendait un *atrium* entouré de portiques, comme aux basiliques de Saint-Ambroise, à Milan, et de Saint-Clément, à Rome. Au milieu on voit

encore un bassin en pierre, de forme élégante, qui servait de fontaine pour les ablutions des premiers chrétiens.

Un baptistère séparé de la basilique, dont il était le complément, était contigu à l'atrium et communiquait avec lui par une porte. C'était bien là la disposition conforme aux anciennes prescriptions liturgiques, qui plaçaient le baptistère en dehors et près de l'église, pour signifier, selon l'expression de Guillaume Durand, qu'il était la porte qui introduit l'homme dans l'église de Dieu. La cuve baptismale établie dans le sol est encore visible, ainsi que le petit canal destiné à l'écoulement de l'eau ayant servi au baptême.

Tout le sol de ces différentes parties de la basilique, nefs, atrium, baptistère, était pavé en mosaïques représentant des feuillages et des dessins géométriques, et ces mosaïques existent encore dans un état presque complet de conservation.

Sur le côté sud de la basilique s'élève aussi une construction annexe, composée d'abord de trois absides rayonnant autour d'un centre carré, au milieu duquel se trouve un vide rectangulaire, entouré d'un dallage, et qui devait être l'emplacement d'un autel. Le niveau de cette seconde église est plus bas que celui de la basilique, et communique avec elle par un large escalier de douze marches. Toute cette disposition est inscrite dans une enceinte carrée, et l'espace compris entre les angles de cette enceinte et les absides forme des salles rectangulaires communiquant avec elles par des portes à linteau horizontal. On voit encore à l'entrée de chacune des absides les bases et les tronçons de huit magnifiques colonnes de marbre destinées, sans doute, à porter les arcs sur lesquels s'appuyaient les voûtes des absides. L'abside du

côté ouest est suivie d'une pièce rectangulaire, qui conduit elle-même dans une autre salle de même forme, mais plus grande. L'église aux trois absides et ces deux salles étaient aussi pavées en mosaïques, et l'on remarquait sur ce sol des inscriptions funéraires indiquant des sépultures dont nous parlerons plus loin.

La basilique se trouvait établie sur un terrain formant éminence, et un large escalier de dix-huit marches conduit à un parvis en avant de l'atrium. Deux tours carrées, dont il ne reste plus que la partie inférieure, s'élevaient sur les côtés de l'atrium, à l'extérieur, aux angles de sa façade. Elles contenaient au centre un escalier dont les marches inférieures sont encore conservées.

Deux portiques soutenus par de belles colonnes corinthiennes, de marbre, se trouvaient aussi en retour des deux côtés du grand escalier précédant le parvis.

Toutes ces constructions sont formées de pierres de grand appareil à la manière antique. Des fragments de frises, d'architraves, de pierres taillées en consoles, sont dispersés de tous côtés sur le sol, et laissent voir des ornements d'un vigoureux relief, représentant des feuillages, des rosaces, des cordons de fleurs, des guirlandes de raisins et d'autres emblèmes chrétiens. Tous ces débris, avec la richesse des mosaïques, attestent le luxe de décoration de ce vaste édifice, dont la longueur totale, depuis la première marche de son grand escalier jusqu'à l'extrémité opposée, mesurait 80 mètres.

Mais ce qui ajoute un intérêt du plus haut prix aux ruines de la basilique de Tébessa, c'est que non-seulement elles nous donnent un type d'une basilique complète, mais aussi un spécimen des plus rares et peut-être unique d'une église dépendant d'un de ces monastères dont saint Augustin doit être considéré comme le premier fondateur

en Afrique, à l'imitation de ceux qu'il avait vus à Milan et à Rome, et dont il parle dans son livre *de Moribus Ecclesiæ cathol.*, 33.

Vidi ego diversorum sanctorum Mediolani.....

L'éminent auteur de l'*Africa Christiana*, Morcelli, nous rappelle que ces monastères, sous l'impulsion donnée par le grand évêque d'Hippone et par son ami, saint Alypius, évêque de Tagaste, ne tardèrent pas à se multiplier en Afrique. Le passage suivant, extrait du savant ouvrage *Souvenirs de l'Église d'Afrique*, qui est en partie traduit et résumé de l'histoire de Morcelli, suffira pour donner une idée de l'importance qu'avaient déjà acquise ces établissements à cette époque.

« Sous cette impulsion, les monastères avaient déjà commencé à se multiplier dans l'Afrique, lorsqu'en 397 Mascézel, vainqueur de Gildon, amena quelques moines de l'île Capraria, située en face de Pise. C'était à leur abbé, Eudoxe, que saint Augustin écrivait une de ses lettres, où l'on voit qu'il l'estime comme un grand serviteur de Dieu. L'an 400, saint Augustin, pressé par saint Aurèle, évêque de Carthage, écrivit son livre sur le travail des moines, à l'occasion des dissentiments qui partageaient les moines de Carthage, les uns vivant de ce qu'offraient les fidèles, les autres du travail de leurs mains. La fameuse controverse agitée entre les moines d'Adrumète en 427, à propos des écrits de saint Augustin contre les Pélasgiens, fait bien voir que les sciences ecclésiastiques n'étaient pas oubliées dans les occupations des monastères. En même temps des couvents de vierges consacrées à Dieu existaient dans ces provinces. Lorsqu'en 411, les plus illustres familles de Rome fuyaient devant

les Barbares, Albine et Mélanie la Jeune s'étaient retirées à Tagaste, près d'Alypius. Ces femmes, illustres par leur piété aussi bien que par leur naissance, ne se contentèrent pas d'enrichir les églises en ornements précieux ou même en terres ; elles bâtirent aussi dans cette ville deux magnifiques monastères, l'un pour 80 moines, l'autre pour 130 vierges. »

Le monastère de Theveste, dont nous nous occupons, se développait d'abord sur un vaste emplacement rectangulaire, entouré de plusieurs rangs de constructions, et situé au-devant de la basilique, puis sur les côtés de sa partie antérieure. Dans l'état actuel, le terrain n'a pas été déblayé sur ce premier emplacement ; mais les murs des anciennes constructions paraissent à fleur de terre.

Ces constructions formaient le *presbyterium* ou *monasterium clericorum,* suivant la disposition conçue par saint Augustin, et contenaient les logements des clercs, de l'évêque et de tout le personnel attaché au service de la cathédrale ; car, comme surcroît d'intérêt pour ce monument, la basilique de Tébessa était le siége épiscopal de l'ancienne Theveste (1), qui relevait de Carthage, d'où

(1) Parmi les évêques de Theveste, l'histoire a conservé les noms :

D'Agrippinus, qui passe pour le premier en date, en 157 ;

De Lucius, qui assista en 257 au concile de Carthage, présidé par saint Cyprien ;

De Romulus, qui assista aussi à un concile de Carthage, en 349 ;

D'Urbicus, qui prit part au synode de 411 ;

De Félix, qui, en 484, figure sur la soixante-quinzième liste des évêques de Numidie, convoqués à Carthage par le roi vandale Huneric, cette partie de la Numidie étant depuis 443 entrée dans le royaume vandale.

s'étendait le grand rayonnement catholique dans le nord de l'Afrique.

Cette église cathédrale, ainsi entourée de son *monasterium clericorum*, avec la résidence de son évêque, doit être assimilée, sous ce rapport, à la basilique cathédrale de Sainte-Perpétue de Carthage, mentionnée par son contemporain, l'évêque historien Victor Vitensis, qui nous apprend que cette cathédrale contenait le logement de son évêque et de son clergé : ... *Pulso episcopo, cum clero venerabili dicto, ecclesiam nomine Restitutam in qua semper episcopi commanebant, suæ religioni mancipavit.* (Persec. Vand. I. 3.)

De plus, cette basilique, accompagnée de son *monasterium* était entourée d'une enceinte de défense qui venait ajouter au caractère religieux de l'édifice celui d'une forteresse, et compléter encore l'intérêt que présente pour l'archéologie l'ensemble du monument. Toutes les constructions dont nous venons de parler se trouvaient enveloppées d'une épaisse muraille, formant un quadrilatère un peu rétréci vers l'est, et muni de plusieurs tours carrées, avec cette particularité, que ces tours, au lieu de faire saillie à l'extérieur de l'enceinte, se trouvaient au contraire en saillie à l'intérieur. L'historien Procope nous a transmis le souvenir d'un couvent analogue, qui existait de son temps à Carthage. « Il y a dans les murs de Carthage, sur le bord de la mer, une église desservie par ces hommes dévoués au service de Dieu, que nous appelons des moines. Salomon, qui l'avait fondée peu de temps auparavant, l'avait environnée de murailles, afin que dans l'occasion elle pût servir de forteresse. Aréobinde se réfugia dans cet asile, où il avait envoyé d'avance sa femme et sa sœur.... » (Procope, *Bell. Vand.*, II, 26.)

Le côté nord de l'enceinte mesure environ 185 mètres,

et le mur le plus court, fermant le quadrilatère vers l'est, a 81 mètres de longueur ; sur ce mur, deux tours existent encore, avec une élévation d'environ 12 ou 15 mètres. Un portique, conservé dans toute sa hauteur, surmonté d'un grand arc cintré, situé sur le côté sud de l'enceinte, formait l'une des entrées de la basilique, et donnait accès sur l'emplacement pavé en larges dalles qui s'étend au-devant du grand escalier de l'église.

Nous avons dit que dans la grande salle rectangulaire située à l'ouest de la chapelle annexe, composée de trois absides rayonnantes, le pavé en mosaïque contenait des inscriptions funéraires indiquant des sépultures. Deux, celles d'un prêtre du nom de Quodvultdeus et d'un jeune homme nommé Petronius, comprennent la formule *Hic requiescit bone memorie;* une troisième porte le nom d'une jeune enfant, Marcella, qui vécut 3 ans et 6 mois, et une quatrième est celle d'un évêque du nom de Palladius. Ces inscriptions ont été publiées dans l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine* (vol. XIV, 1870). Nous rapporterons seulement celle de l'évêque Palladius.

HIC IN PA
CE REQVI
ESCIT SAN
CTE MEMO
RE PALLADI
VS EPISCO VI
XIT ANNIS LII
EX QVIBVS
VIXIT IN EPIS
ANNIS XII.

Elle était accompagnée en tête d'une croix à quatre

branches égales, sous laquelle paraissait, d'un côté, un *oméga* seul, sans l'*alpha*. Déjà depuis quelques années le tombeau, formé de dalles enfouies dans la terre sous l'inscription, avait été fouillé latéralement. Les ossements qu'il renfermait ont été recueillis avec soin par M. le curé de Tébessa, pour être déposés dans son église paroissiale. Le corps était enveloppé d'un suaire d'un tissu extrêmement fin et reposait sur une couche de feuilles de laurier. Une fouille renouvelée en notre présence n'a fait retrouver que quelques-unes de ces feuilles desséchées.

Mais cette inscription funéraire est de la plus haute importance pour l'étude de la basilique de Tébessa, car elle se rapporte à un personnage dont l'histoire a conservé le nom. Nous savons en effet, par Morcelli, que Palladius était évêque d'Ydirca, et qu'il mourut en revenant, *peregre*, de l'assemblée des évêques de Numidie, réunis en 484 par le roi Huneric, qui les exila sur leur refus d'embrasser l'arianisme. (Morcelli, Ier vol., p. 190.) La notice d'où Morcelli a extrait ce fait indiquerait même que Palladius mourut dans un couvent, ce qui est parfaitement conforme à la présence de sa sépulture retrouvée dans la basilique de Theveste.

La présence de cette sépulture suffirait pour constater que l'édifice dont nous nous occupons était déjà construit à la fin du ve siècle, et n'est pas une œuvre du vi^e, contemporain des remparts de la ville réédifiée par Salomon. Car si, comme l'a prétendu l'auteur d'une notice sur Tébessa (1), la basilique eût été rebâtie en même temps que la ville, ne devrait-elle pas présenter le même caractère

(1) *Mémoire historique et archéologique sur Tébessa et ses environs*, par M. Moll, capitaine du génie. (*Annuaire de la Société archéologique de Constantine*, 1860-61.)

de construction ? Ne serait-elle pas composée, elle aussi, de matériaux disparates provenant d'anciens monuments comme les autres édifices du VIe siècle, tandis qu'au contraire, sa construction en grand appareil formant des assises régulières, avec arêtes fines, révèle une œuvre plus soignée et toute homogène.

On ne saurait admettre que la basilique et ses dépendances soient antérieures à l'époque de saint Augustin, qui doit être considéré ainsi que nous l'avons dit précédemment, comme le grand propagateur de ces sortes d'établissements. Sa fondation doit donc se placer de la fin du IVe siècle à la fin du Ve, antérieurement au moins à la date de 484.

Toutefois il faut attribuer à une époque postérieure quelques débris de constructions accessoires, appuyées sur le mur sud de la basilique, à la suite de la chapelle aux trois absides, et formées de différentes pierres ayant servi à d'anciens monuments, parmi lesquelles se trouvent un grand nombre de cippes portant des inscriptions.

Plusieurs plans de cette basilique ont été publiés, avec ses dépendances. Nous en connaissons au moins trois dans l'*Annuaire de la Société archéologique de Constantine,* plus celui qui a été donné dans l'*Architecture monastique* de M. Albert Lenoir, d'après les notes de M. Léon Renier. Tous ces plans ont été faits à des époques différentes, à des moments où le terrain n'étant encore que peu ou point déblayé, il était difficile de se rendre un compte précis de l'état des lieux. Aussi, non-seulement tous ces plans diffèrent entre eux par plusieurs détails, mais aucun d'eux n'est complétement exact. Ainsi, sans parler des erreurs ou omissions relatives au nombre des piliers des nefs, à l'emplacement de l'autel, aux dispositions de la chapelle annexe, du baptistère et d'autres

constructions accessoires, nous signalerons sur le plan publié dans l'*Architecture monastique*, avec le savant article qui l'accompagne, une série de bâtiments minutieusement figurés, appuyés à l'extérieur sur les murs du nord et de l'est de la basilique, bâtiments que l'examen le plus attentif sur les lieux ne permet pas de reconnaître.

Le Congrès reçoit avec une vive sympathie la communication de M. de Laurière, et le remercie des belles photographies qu'il a déposées sur le bureau.

La 17e question est ensuite examinée : Existe-t-il dans la région des monuments ou portions de monuments religieux antérieurs à l'an 1000?

On signale une crypte dans l'église de Reuilly, qui paraît être antérieure à l'an 1000; mais cette crypte n'a pu être suffisamment étudiée pour affirmer d'une manière précise l'époque de sa construction.

Le conditorium de Déols, renfermant le sarcophage de Lusor, est antérieur à l'an 1000. On ne saurait dire la même chose du conditorium de Leocade, qui a été détruit presque entièrement. Néanmoins plusieurs membres ont remarqué, dans la visite faite à ce conditorium, deux pans de muraille pouvant remonter au VIe siècle.

L'église de Chabris offre également, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, deux murs latéraux, dont une partie est antérieure à l'an 1000.

On signale encore la crypte de Léré (Cher), où le corps de saint Martin, évêque de Tours, a reposé pendant sept ans. Charles le Chauve donna aux chanoines de Saint-Martin de Tours la ville de Léré, pour y trouver un

refuge pendant les invasions normandes. Au IXe siècle, le corps de saint Martin fut transféré dans la crypte bâtie à cette époque.

M. l'abbé Voisin traite en ces termes la 16e question du programme.

16e question : A-t-on fait quelques découvertes de monnaies dans l'arrondissement de l'Indre?

Monnaies du moyen âge et de l'ère moderne, trouvées dans l'arrondissement du Blanc.

Un assez grand nombre de monnaies ont été trouvées dans l'arrondissement du Blanc. Nous avons déjà indiqué celles qui se rapportent aux époques gauloise et gallo-romaine. Nous allons, à présent, donner la liste des monnaies du moyen âge et des temps modernes. Toutefois, nous aurons soin de ne décrire que celles qui ont été découvertes depuis un dizaine d'années, et dont nous avons pu nous-même faire l'étude et constater la provenance.

N° 1. — Au mois de janvier 1872 on a trouvé, dans un champ appartenant à l'abbaye de Fontgombaud, cinquante-six monnaies seigneuriales des XIe, XIIe et XIIIe siècles. Ces pièces étaient enfouies profondément et recouvertes d'une pierre. Les plus anciennes offrent une imitation dégénérée des types carlovingiens.

En voici la nomenclature:

1° COMES CENOMANIS. Au centre, dans un cercle

de grènetis, un monogramme composé des lettres E.R. B.T.S. ℞ Croix avec alpha et oméga, suspendus à ses branches, et deux points au-dessus. Lég. : SIGNVM DEI VIVI. Denier d'Herbert I, dit Éveille-Chien, comte du Mans, 995-1010. 2 exemplaires.

2° La même, avec la lég. : COMES CENOMANNIS. En raison de la lettre N double du mot CENOMANNIS, on pourrait attribuer cette pièce à Hubert II, le jeune, 1033-1060. 2 exemplaires.

3° ERVIS CONS. Croix. ℞ NIVERSCIS. Sorte de faucille autour d'un lis. Monogramme dégénéré. Denier d'Hervé de Donzy, comte de Nevers, 1199-1223. 2 exemplaires.

4° MAIOLVS EPSCS. Tête de face très-barbare, avec la crosse. ℞ SILVINIACO. Croix. Denier de l'abbaye de Souvigny, fondée en 923, sous le patronage de saint Maïeul, évêque. 3 exemplaires.

5° VGO COMES. Croix pattée. ℞ MARCHIE. Croix avec deux besans et deux croissants. Denier de Hugues, comte de la Marche, 1208-1249. 22 exemplaires.

6° LODOICVS. Croix. ℞ EGOLISSIME. Croisette avec croissants et annelets. Anonyme d'Angoulême. Ce denier est antérieur aux monnaies seigneuriales de Hugues de Lusignan, par conséquent à l'an 1208. 5 exemplaires.

7° La même. Au ℞ EGOLISME. Variété nouvelle. 1 exemplaire.

8° PHILIPVS REX. Croix. ℞ SCS MARTINUS. Châtel tournois. Philippe II Auguste, à saint Martin de Tours, 1214-1223. 4 exemplaires.

9° LVDOVICVS REX. Croix. ℞ TVRONVS CIVIS. Châtel tournois. Denier de saint Louis, 1226-1270. 9 exemplaires.

10° PHILIPVS REX. Croix. SCS MARTINVS. Châtel

tournois. Denier de Philippe III le Hardi, ou de Philippe IV le Bel, 1270-1314.

Ces monnaies ont dû être enfouies dans les dernières années du XIIIe siècle. Elles appartiennent à des provinces limitrophes du Berry, excepté celles du Maine. La présence de ces dernières pourtant, n'a rien qui puisse étonner. L'abbaye de Fontgombaud possédait un prieuré nommé Taillau, paroisse de Tassillé, à quelques lieues du Mans, pour lequel elle soutint un procès en 1265, et dont la sentence se trouve dans un manuscrit déposé aux archives nationales. (*Hist. ms. de l'abbaye de Fontg. L. L.*, 1011. — Papier terrier de Taillau L. L., 1012.)

No 2. — Dans les premiers jours du mois d'avril 1872, des travaux exécutés dans les environs de Saint-Benoît-du-Sault firent découvrir une grande quantité de monnaies du XIIe siècle. La majeure partie était au type des princes de Déols, seigneurs de Châteauroux. En voici la description :

1° RADVLFVS. Dans un cercle de grènetis, croisette pattée. ℞ DE DOLIS. Dans un cercle, deux triangles enlacés formant une étoile à six pointes; au milieu de l'étoile un annelet. Denier de Raoul VII, de Déols, 1160-1176.

Le premier des princes de Déols qui ait frappé des monnaies en son nom fut Eudes l'Ancien (1012-1037). Ce seigneur aurait adopté, comme signe distinctif de ses monnaies, une étoile évidée à cinq pointes. L'un de ses successeurs, Raoul VI le Vieux (1096-1135), modifia ce signe monétaire de Déols; ce fut dès lors une étoile à six pointes, ou plutôt les deux triangles décrits plus haut. Les seigneurs d'Issoudun, issus de la maison de Déols, marquèrent leurs monnaies du même symbole.

A partir de Guillaume Ier de Chauvigny (1202-1233),

l'étoile déoloise fut remplacée par les armoiries de Chauvigny (D'argent à 5 fusées et deux demies de gueules, au lambel de sable de 6 pendants).

C'est dans la personne de Raoul VII que finit la maison des princes de Déols. Sa fille Denise, en épousant André le Boiteux, seigneur de Chauvigny, en Poitou (1189), devint la tige des barons de Châteauroux. Ces derniers dominèrent avec assez d'éclat dans notre pays jusqu'en 1490.

2° GOSEDVS COS. Dans un cercle, croisette renflée au bas des traverses. ℟ GIEMIS CA. Denier de Geoffroy III, comte de Gien, 1120-1160.

3° Pièce au même type, mais d'un tiers plus petite que la précédente. C'est l'obole de ce denier, monnaie assez rare.

4° MASILVS EPSC. ℟ SILVINIACO. Denier de l'abbaye de Souvigny, sous le patronage de saint Maïeul.

Au commencement du mois de décembre de la même année, on a trouvé à la Souterraine, près de la limite de l'Indre, une énorme quantité de ces mêmes deniers, oxydés, collés ensemble par le vert-de-gris, et formant un bloc pesant environ « vingt kilos ».

Il est probable que peu de seigneurs, en France, firent frapper autant de monnaies que les princes de Déols; et, à défaut des monuments célèbres qu'ils nous ont laissés, ces monnaies, à elles seules, suffiraient à nous montrer leur grandeur et leur puissance. En 1856, dans un jardin près de l'église de Déols, on trouva un si grand nombre de pièces à leur type qu'on pouvait, dit-on, en remplir un panier tout entier. En 1857, la démolition des halles d'Issoudun fit découvrir plus de 1,800 de ces deniers célèbres; on en trouva encore dans la commune de Brion, et enfin, lors de la construction du chemin de fer, au hameau de la Gerbe, à deux lieues de de Châteauroux, on

rencontra un véritable trésor, estimé à dix-huit mille pièces de monnaies, parmi lesquelles se trouvaient des deniers des seigneurs de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun. (Voyez *Travaux de la Soc. du Berry*, tome IV, p. 242.)

N° 3. — Dans un cercle de grènetis, croix pattée. RICARDVS REX. ℟ Dans le champ de la pièce en trois lignes : PIC TAVIE NSIS. Richard Cœur de Lion, comte du Poitou, avant 1189. Poids 70 centig. 1 exemplaire, argent; environs du Blanc.

N° 4. — Dans un cercle de grènetis, croix pattée. PHILIPVS REX. ℟ Châtel tournois. SCS MARTINVS. Denier de Philippe-Auguste, 1180-1223; poids, 1 gramme; 3 exemplaires, argent. Le Blanc.

N° 5. — Dans un cercle, croix pattée. TVRONVS CIVI. ℟ Châtel tournois. SCS MARTINVS. Denier de saint Martin. 4 exemplaires, argent. Poids, 90 centig. Le Blanc.

N° 6. — Dans un cercle de grènetis, composé de douze lobes arrondis extérieurement, est un léopard couronné passant à gauche. EDVVARDVS : DEI : GRACIA : INGLIE : FRANCIE : REX. ℟ Cercle de grènetis, puis second cercle quadrilobé, avec un angle aigu, saillant à la jonction des lobes; croix avec fleurons au sommet des bras et au centre; entre chaque bras, un léopard couronné passant. XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT : Edouard III, roi d'Angleterre, 1327-1377. L'entourage de cette pièce ressemble absolument à celui des grands aignels d'or de Jean le Bon; mais l'agneau est remplacé par le léopard. Le diamètre de cette magnifique

monnaie d'or est 29 millim.; poids, 4 gram. 6 centigr. 1 exemplaire trouvé dans une sépulture à Saint-Aigny, près le Blanc, en 1869.

N° 7. — 1° Buste à mi-corps, en face. Tête couronnée d'un bandeau; le corps est recouvert d'un manteau; la main gauche est étendue, l'index en avant; la droite tient une épée dressée. Lég. : EDPGEI..... EGAGLI..... (?) ℟ Croix traversant la pièce, cantonnée de 2 fleurs de lis et de 2 léopards. Lég. : PRI CPS AQVI TAN (*princeps Aquitaniæ*). Édouard, prince de Galles, ou prince Noir, fils d'Édouard III, d'Angleterre, 1330-1376. Poids, 75 cent. 3 exemplaires, argent.

L'on sait que le prince Noir, le vainqueur de Poitiers, faisait sa résidence en Aquitaine et frappait monnaie à Bordeaux vers 1369.

2° La même, avec quelques détails d'ornementation différents. 3 exemplaires argent.

N° 8. — 1° IOHANNES REX. Croix dont chaque branche est accostée d'un point. Lég. extérieure : SIT NOMEN DOM., etc.... ℟ TVRONVS CIVIS, chatel fleurdelisé.

2° Même type. R. Chatel à la croix, les tourelles tréflées.

3° Poillevillain à la couronne. IOHANNES REX. Croix à long pied. Lég. : SIT NOMEN DOM., etc. ℟ TVRONVS CIVIS. Chatel à la couronne.

4° IO-HAN-NES. Croix anglaise. SIT NOMEN, etc. ℟ TVRONVS CIVIS. Chatel surmonté d'un rameau feuillu.

5° IOHANNES REX. Croix cantonnée de 2 fleurons. SIT NOMEN, etc. ℟ FRAN, entre 2 couronnes accostées de lis. Bordure, 12 lis.

Ces monnaies de Jean le Bon, au nombre de 300 environ, ont été trouvées au mois de janvier 1870, dans le bourg de Pouligny-Saint-Pierre, près le Blanc. Elles avaient été réunies dans un pot de terre, et enfouies dans une crevasse d'un vieux mur. On avait dû cacher ce trésor vers les années 1356 à 1360, après la funeste bataille de Poitiers. En ces temps de malheurs, les Anglais victorieux et les routiers, malandrins, tard-venus, bandes composées des débris de l'armée vaincue et de déserteurs de toutes les nations, infestaient les routes et portaient en tous lieux le brigandage et la terreur.

N° 9. — Écu de France couronné. — KAROLVS : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REX : — ℟ Dans un cercle de grènetis, second cercle quadrilobé, dont chaque angle extérieur est occupé par une petite couronne, et chaque angle intérieur terminé par une fleur de lis; grande croix contrelobée; au sommet de chaque bras, une fleur de lis entre deux fleurons; au centre, fleuron à cinq pétales. XPC — VINCIT — XPC — REGNAT. — XPC — IMPERÀT. Écu d'or de Charles V. 1364-1380. Diamètre, 28 mill. 1/2; poids, 3 gr. 80 cent. 1 magnifique exemplaire. Trouvé dans le cimetière de Saint-Argny, en janvier 1870.

N° 10. — Dans un cercle l'écu à 3 fleurs de lis. — KAROLVS ⁝ FRANCORVM ⁝ REX ⁝ — ℟ Dans un cercle, croix pattée cantonnée alternativement de deux couronnes et de deux fleurs de lis. — SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTU ⁝ — Charles V. — Poids, 2 gr. 90 cent. 6 exemplaires, argent.

N° 11. — Dans un cercle trilobé, l'écu de France,

accompagné en haut et dans les côtés de trois couronnes. — KAROLVS * FRANCORVM * REX * — ℟ Dans un cercle quadrilobé, croix pattée cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis alternées. — SIT * NOMEN * DNI * BENEDICTV * — Charles V. — Poids, 2 gr. 90 cent. 11 exemplaires, cuivre argenté ; près le Blanc, 1869.

N° 12. — Dans un cercle, buste du roi, à gauche, d'un dessin barbare ; tête couronnée, riche manteau. — PETRVS : DEI : GRACIA : REX : — ℟ Croix coupant un cercle et écartelant des armes, qui sont sans doute celles de Barcelonne ; aux 1 et 4, annelet ; aux 2 et 3, 3 besans, posés 2, 1. — CIVITAS BARCINONA. — Pierre IV, roi d'Aragon, 1336-1387. — Poids, 1 gr 50 cent. 1 bel exemplaire argent. Près le Blanc, 1867.

N° 13. — Écu écartelé, au 1 et 4 contre-écartelé de Castille et de Léon ; aux 2 et 3 parti d'Aragon et de Sicile ; en pointe, de Grenade ; l'écu est couronné. — FERNANDVS : ET : AELISAB : — ℟ 6 flèches liées ensemble ; au-dessus, entrelacs. — D : G : REX : ET : REGINA : [CAST :... 10?] — Ferdinand et Isabelle d'Espagne 1479-1504. Poids, 3 gr. 20 cent. 1 magnifique exemplaire, argent, trouvé près d'Ingrandes.

N° 14. — Écu armorié et couronné. — PHILIP..... ℟ Dans un cercle quadrilobé, aux angles en accolade, les armes écartelées de Castille et de Léon. Lég. : illisible. — Philippe Ier le Beau et Jeanne la Folle, d'Espagne, 1504-1506. — Poids, 6 gr. 1 exemplaire, argent. Trouvé près d'Ingrandes.

N° 15. — Dans un cercle de grènetis, écu couronné, écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelé de Castille et de Léon; au 2 parti de Lorraine et de Navarre; au 3 parti de..., en pointe de Grenade. Lég.: IOANA — ET — KAROLVS. — ℟ Dans un cercle quatrilobé et fleuronné à chaque angle, une croix de Lorraine. Lég.: REGES — C, puis un château de Castille, et ensuite : HISPANIARVN. — Jeanne la Folle et son fils, premier du nom en Espagne, et Charles-Quint en Allemagne. — Diamètre, 24 mill.; poids, 3 gr. 25 cent.

Cette belle pièce d'or dut être frappée après 1518, car les Cortès de Castille, réunis en 1518 à Valladolid, ne reconnurent à Charles la qualité de roi, qu'à la condition que, dans les actes publics, le nom de la reine Jeanne, sa mère, précédât le sien.

N° 16. — Buste du roi à gauche. — PHS · D · G · HISPZ · REX · DUX · GEL · (driæ), 1563. ℟ DOMINVS · MIHI · ADJVTOR · accompagnant l'écu chargé d'armoiries et couronné, posé sur une croix fleuronnée en sautoir. — Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal, 1556-1598. Poids, 16 gr. 55 cent. 1 exemplaire, argent.

N° 17. — Écu chargé d'armoiries, sommé d'une couronne à 3 fleurons, entouré d'un collier de la Toison d'Or. — ALBERTVS ET ELISABET · D · G · ℟. Croix fleuronnée en sautoir, liée au milieu par des lacs soutenant une toison d'or; entre les branches d'en haut, une couronne; dans le champ à droite et à gauche, 16-09. — Lég.: ARCHIDVCES · AVST · DVCES · BVRG · ET · BRAB. — Albert et Élisabeth, archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne et de Brabant. Diamètre, 25 mill.; poids, 3 gr. 95 cent. 1 bel exemplaire d'or.

La présence de toutes ces monnaies espagnoles dans les environs du Blanc n'a rien qui doive étonner. L'on sait que le Poitou et les confins du Berry furent un des foyers les plus persistants de la Ligue. Presque tous les seigneurs des bords de la Creuse et de l'Anglin étaient les ennemis acharnés du roi. Cette résistance était soigneusement entretenue avec l'or de l'Espagne. En 1589, quatre mois environ avant l'assassinat de Henri III, Henri IV, qui n'était encore que roi de Navarre, dans une campagne de huit jours qu'il fit en Bas-Berry, prit Argenton qui appartenait à la duchesse de Montpensier, celle que l'histoire accuse d'avoir armé la main de Jacques Clément; força le Blanc et dix ou douze châteaux, et contraignit à revenir à l'obéissance du roi trois cents gentilshommes ligueurs (Lettre de Henri IV, du 28 mars 1589). Cette conquête ne fut pas de longue durée, car dès 1591 les villes d'Argenton, Saint-Marcel, Saint-Gaultier, le Blanc, Saint-Benoît et Saint-Savin furent reprises par la Ligue.

C'est pour cette Isabelle, dont nous venons de reproduire une monnaie, que Philippe II fit si longtemps la guerre à la France, et prodigua ses trésors et ses soldats contre Henri IV. C'était la seule créature peut-être qu'il eût aimée; il lui destinait le trône de France. Mais voyant qu'Henri IV avait enfin conquis son royaume, et sentant la vie lui échapper, il la fiança à l'archiduc Albert d'Autriche, et lui destina les Pays-Bas et la Franche-Comté, sous la suzeraineté de l'Espagne. Philippe II ne put voir le mariage de sa fille bien-aimée, et mourut le 13 septembre 1598.

Nº 18. —Buste, tête laurée à droite. Lég.: CAROLVS IX. D. G. FRANC... Signe monétaire, K. M. ℞ Écu de France couronné; de chaque côté C couronné. Lég. :

SIT NOMEN, etc. — Charles IX, 1560-1574. Poids, 8 gr. 60 cent. 1 exemplaire argent.

N° 19. -- 1° Croix fleurdelisée. Lég.: HENRICVS. III: D. G. FRAN. ET. POL. RX. 1585. ℟ Écu à 3 fleurs de lis couronné; de chaque côté II - II. Lég.: SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM.; en bas L, signe de la monnaie de Bayonne. — Henri II, roi de France et de Pologne. Poids, 9 gr. 50 centig. 2 exemplaires, argent.

2° Le même, au millésime de 1582 et 1583. 3 exemplaires, argent.

N° 20. — Le même. Buste, tête laurée à droite. 1576; en bas F, signe de la monnaie de Poitiers. 3 exemplaires argent.

N° 21. — Croix fleurdelisée. Lég.: CAROLVS. X. D.G. FRANC. REX. 1591. ℟ Écu à 3 fleurs de lis couronné. — Lég.: SIT NOMEN, etc.; en bas A, signe de la monnaie de Paris. — Charles X (cardinal de Bourbon). Poids, 9gr. 50 cent. 4 exemplaires, argent.

Cette pièce est datée de 1591, tandis que Charles X est mort en 1590, dans sa prison de Fontenay-le-Comte, en Poitou, où ses partisans le détenaient de peur de voir s'échapper leur influence. On trouve assez souvent cette pièce, même avec la date 1592 et 1593, dans les environs du Blanc, par les mêmes raisons qui ont été indiquées à propos des monnaies de Philippe II d'Espagne.

Dans le courant de l'année 1867, entre Ingrandes et Mérigny, une bergère fit la découverte d'un pot de terre contenant une centaine de monnaies. C'était assurément la bourse d'un ligueur qui recevait de toutes mains. Il y avait là des pièces de Sixte-Quint, d'Urbain VII et de

Grégoire XIV, de Charles de Lorraine et de Philippe II d'Espagne. Malheureusement je n'ai pu acquérir ces monnaies, qui ont été vendues à Poitiers.

N° 22. — Deux bustes affrontés; au-dessus, une couronne à 5 fleurons; en dessous, la vache de Béarn, marque de la monnaie de Pau. Lég.: HENRICS II. D. G. REX. NAVARRE. D. B. — ℟ Écu couronné, écartelé aux 1 et 4 de Navarre, au 2 de Béarn, au 3 de France. Lég.: GRATIA. DEI. SVM. ID. QVOD. SVM. 1537. — Henri II d'Albret, roi de Navarre, et sa femme Marguerite. Henri II est le grand-père de Henri IV, roi de France et de Navarre. Poids, 9 gr. 50 cent. 1 exemplaire, argent.

N° 23. — 1° Croix fleuronnée. Lég.: — HENRICVS IIII. D. G. FRANC. E. NAVA. RX. 1597. ℟ Écu de France couronné; de chaque côté II. II. Lég.: SIT NOMEN, etc. Signe monétaire L, avec une fleur à 5 pétales. — Henri IV, roi de France et de Navarre. 1597. — Poids, 9 gr. 50 cent. 1 exemplaire, argent, trouvé à Belabre.

2° Le même, croix fleurdelisée.—℟ Écu couronné, parti au 1 de France; au 2 coupé de Navarre et de Béarn. Lég.: GRATIA. DEI. SVM. IN. QVOD. SVM. 1602. — Henri IV, roi de France et de Navarre. Monnaie frappée pour le Béarn. — Poids, 9 gr. 50 cent. 1 exemplaire, argent.

3° Le même. Lég.: HENRICVS, etc. 1602. ℟ Écu de France. Lég.: SIT NOMEN, etc.; en bas le chiffre 9. — Poids, 9 gr. 50 cent. 1 exemplaire, argent.

4° — Le même. 1603-1604. -- 2 exemplaires, argent.

N° 24. — 1° Tête laurée à droite. Lég.: LVD. XIIII. D.G. FR. ET. NAV. REX. En dessous, 1653 entre un croissant et une étoile. ℟ Croix composée de L adossées et couron-

nées, cantonnée de fleurs de lis. Lég. : CHRS REGN VINC IMP. — Louis XIV. Diamètre, 25 mill.; poids, 6 gr. 60 cent. Magnifique pièce d'or. Le Blanc.

2° Écu de France. Lég.: LVDOVICVS. XIIII. D. G. FRA. ET. NAVA. REX.; en dessous de l'écu, entre les lettres de la légende, D. G. X. — ℟ Croix formée d'entrelacs et fleurdelisée. Lég. : CHRISTVS. REGNAT. VINCIT. ET. IMP., puis une clochette et 1646. — Louis XIV. Diamètre, 24 mill. 1/2; poids, 3 gr. 10 cent. 1 exemplaire, or. Le Blanc.

3° Tête à droite. Lég.: LVD. XIIII. D. G. FR. ET NA. REX. 1702. ℟ Le sceptre et la main de Justice en sautoir; en haut une couronne; dans les côtés et en bas, 3 fleurs de lis. Lég.: DOMINE. SALVVM. G, puis une étoile, C. REGEM.; en bas 10. — Louis XIV. 1702. — Poids, 1 gr. 55 cent. 1 exemplaire, argent. Trouvé à Rochefort, commune de Sauzelles.

N° 25. — Dans un losange, 4 fleurs de lis posées 1. 2. 1. Lég.: BENOVI : BENOV : BENOVI : BENOVI : ℟. Vaisseau à trois mâts, pavoisé, sur des ondes; légende dans laquelle les mêmes mots semblent revenir aussi quatre fois, et dont on ne voit guère le commencement. Lettres du XIV° siècle. 1 exemplaire, cuivre. Près le Blanc.

Un grand nombre de jetons à légendes baroques et vides de sens ont été frappés à Nuremberg depuis le XV° siècle jusqu'au milieu du XVI°. Personne n'a pu jusqu'à présent, que je sache, ni les expliquer ni en déterminer le sens. On les rencontre fréquemment dans nos provinces, et beaucoup ont des types français. Notre exemplaire est sans doute une pièce de cette espèce.

La séance est levée à 5 heures et demie.

2e SÉANCE DU 12 JUIN 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON PALUSTRE,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Siégent au bureau : MM. l'abbé Damourette, Lenail, le vicomte de Maussabré, l'abbé Bordé.

M. de Laurière remplit les fonctions de secrétaire.

M. Ledain lit le procès-verbal de la première séance du 12 juin. Ce procès-verbal est adopté après une légère modification réclamée par un membre du Congrès.

M. Palustre, président, fait connaître un article du *Messager d'Indre-et-Loire* rendant compte d'une séance de la *Société archéologique de Touraine*, dans lequel les membres de cette Société expriment les regrets que leur inspire la mort de M. de Caumont, et rendent un hommage sympathique à la mémoire de l'illustre promoteur et propagateur des études archéologiques en France et à l'étranger.

M. de Salies donne lecture du compte rendu de l'excursion qui a été faite par le Congrès dans la matinée du 11 juin pour visiter les restes de l'abbaye et les tombeaux de saint Ludre et de saint Léocade, qui se trouvent dans les caveaux de l'église de Déols.

Rapport sur l'excursion faite à Déols, par le Congrès archéologique, le 11 juin 1873.

MESSIEURS,

Dans toutes les agglomérations d'hommes, il y a un point qui en est le centre. C'est là que se manifeste, c'est là que se retrempe la vie. C'est aussi là que sont déposés les germes de l'avenir social. Dans l'antiquité, ce centre, c'est le forum ; à l'époque franke, c'est le champ de Mai ; durant la féodalité, c'est le monastère ; plus tard, ce sera la commune.

Que le monastère ait été le centre de la vie durant la féodalité, cela peut sembler un paradoxe au premier abord. Je ne crois pourtant pas avoir à développer cette thèse devant vous, Messieurs. Rien qu'en reportant vos souvenirs vers le moyen âge, les faits se presseront si nombreux, qu'ils vous diront toute ma pensée. Le haut baron a la toute-puissance, il bataille pour le plaisir de batailler, et si, tout en agrandissant ses comtés et restreignant le morcellement du sol, il prépare l'unité territoriale, il est tout à fait inconscient de son œuvre et n'obéit qu'à son ambition égoïste et jalouse. De ce côté n'est point la vie, car il n'y a ni règle ni frein.

La vie n'est pas non plus dans le pauvre peuple, à cette époque dont je ne me ferai point le détracteur systématique, mais dont on ne peut méconnaître les misères. Qu'était-il, ce pauvre peuple, partagé entre le servage et une liberté si précaire, que souvent il l'échangeait volontairement contre le servage même? Ici, nulle initiative,

nulle indépendance, nulle action : ce n'est pas la vie non plus.

Mais entre ces deux extrêmes, je dirai presque entre ces deux antagonismes, il y a un intermédiaire, il y a un milieu : c'est le monastère. Vous saisissez ma pensée, Messieurs. Ce n'est pas au point de vue religieux que je me place ici, c'est au point de vue purement humain, purement social, pour mieux dire. Eh bien ! le monastère c'est la vie; car là est la loi, là est la règle, là est le sentiment du devoir, là aussi, là surtout, le travail et la pensée.

Et voyez comme dans l'œuvre providentielle de Dieu, — car *l'homme s'agite et Dieu le mène*, — voyez comme le bien peut sortir du mal. Le monastère naîtra précisément des désordres du haut baron, de l'abus qu'il aura fait de sa puissance, de ses crimes souvent, tranchons le mot. Et c'est ainsi que cet homme qui n'aime pas la paix, qui méprise l'agriculture et la science, qui foule ses vassaux et ne connaît pas de juge sur la terre, pose les fondements de la paix, favorise le défrichement du sol avec les travaux de l'intelligence, ouvre un asile contre l'oppression, crée enfin une puissance respectée de tous, qui saura protester contre ses écarts, et répondre à ses excès par l'anathème.

Et remarquez-le, ceci n'est pas le fait exceptionnel, isolé, c'est le courant général, invincible ; car Dieu ne laisse jamais les sociétés sans contre-poids à leurs misères. Partout où il y a un établissement féodal, il y a au moins un établissement religieux. C'est, dans la dissolution sociale causée par l'écroulement du monde romain, dans ce règne de la puissance brutale né de la force des choses, et qu'on ne peut imputer à personne; c'est, dans la léthargie morale du moyen âge, enfin, l'étincelle de la

vie; que dis-je! c'est la vie même, concentrée sur quelques points peut-être au début, mais déjà prête à se répandre, et bientôt, animant le corps social tout entier.

Messieurs, ce point qui fut la vie, nous le retrouvons aussi dans les souvenirs féodaux de ce vieux sol qui donne si sympathiquement asile aujourd'hui à notre Société française. L'histoire nous l'avait nommé, elle nous avait dit ses grandeurs : nous lui devions notre première visite, et, guidé par ce cœur élevé qui ne le trompe jamais, notre zélé Directeur n'a eu garde de l'oublier.

C'est donc hier que, tous ensemble, nous sommes allés reconnaître ce point, en étudier les ruines, en évoquer les souvenirs, et ce m'est un grand honneur d'être chargé d'exprimer aujourd'hui les impressions de toutes sortes que nous avons ressenties en présence de ces restes si petits, de ces souvenirs si grands.

Je n'ai pas besoin de décrire ici la position de l'établissement féodal qui succéda à la vieille ville gallo-romaine de Déols. Assis dans la plus belle partie peut-être d'une des plus jolies vallées du centre de la France, il se mirait, comme aujourd'hui ses restes, dans les eaux paisibles de l'Indre.

Quelle était son importance, quelle était la puissance de ses hauts seigneurs et leur origine? Je n'ai pas à le rechercher non plus. Tout ce que je dois dire, c'est qu'un de ces seigneurs, un de ces princes, pour parler le langage des chroniques, Ebbes de Déols, fils de Laune, vassal de Guillaume le Pieux et neveu de saint Géronce, résolut un jour, de concert avec Hildegarde, sa femme, de fonder au chef-lieu de ses domaines une importante abbaye de bénédictins. Ce fut en l'an 917, et au mois de septembre, si mes souvenirs ne me trompent pas, que, dans ce but, le pieux baron convoqua une nombreuse assemblée de

seigneurs et de prélats dans la grande ville de Bourges. Et l'abbaye fut fondée.

A peine était-elle élevée, que l'invasion des Madgyars vint la ruiner, l'incendier peut-être. Ebbes était mort courageusement en combattant l'ennemi. Raoul, son fils et son successeur, rétablit les bâtiments du monastère. Il les avait à peine terminés, qu'il mourut en 952, et son fils, Raoul II, dit le Chauve, se mit à reconstruire entièrement, vers 991, paraît-il, l'abbaye si fraîchement restaurée par son père.

C'est à cette époque que, dans son *Histoire du Berry*, M. Raynal rapporte l'église détruite il y a quelques années, église qu'il fait dédier une première fois en 1021, et qu'il suppose terminée seulement au commencement du XIIe siècle, lorsque le pape Paschal II vint la consacrer solennellement.

Tel est le bagage historique indispensable avec lequel nous nous acheminons vers les restes de l'abbaye de Déols. Nous ne tardons pas à les découvrir, bien réduits, bien cachés, et comme honteux d'eux-mêmes. Un haut clocher, debout encore, en révèle pourtant l'existence de loin. Il est là, comme un phare, pour éclairer la nuit de ces vieux temps. C'est donc vers lui que nous nous dirigeons.

Nous cherchons tout d'abord, dans cette grande tour élancée, quelque chose qui se rapporte à ce que nous a dit M. Raynal. Là devrait être représenté, suivant l'historien du Berry, le Xe, le XIe et le commencement du XIIe siècle. Mais du Xe siècle nous cherchons en vain la trace.

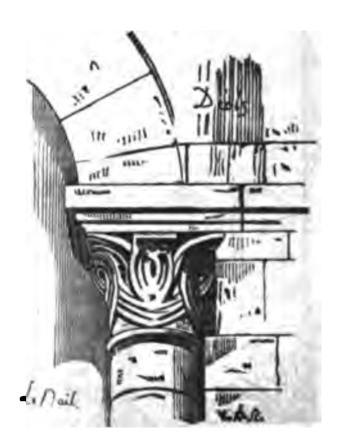
Le clocher de Déols, sans compter le soubassement ou rez-de-chaussée, est composé de quatre étages, d'une ornementation variée, d'un parti pris différent, mais dans lesquels rien, absolument rien, ne peut remonter si haut. Il révèle bien par-ci par-là certaines inexpériences de con-

struction qui sont vieilles. Seules, cependant, et associées à un appareil, à des joints et à des mortiers évidemment postérieurs, elles ne sauraient donner une date. Analysons cependant ce que nous voyons.

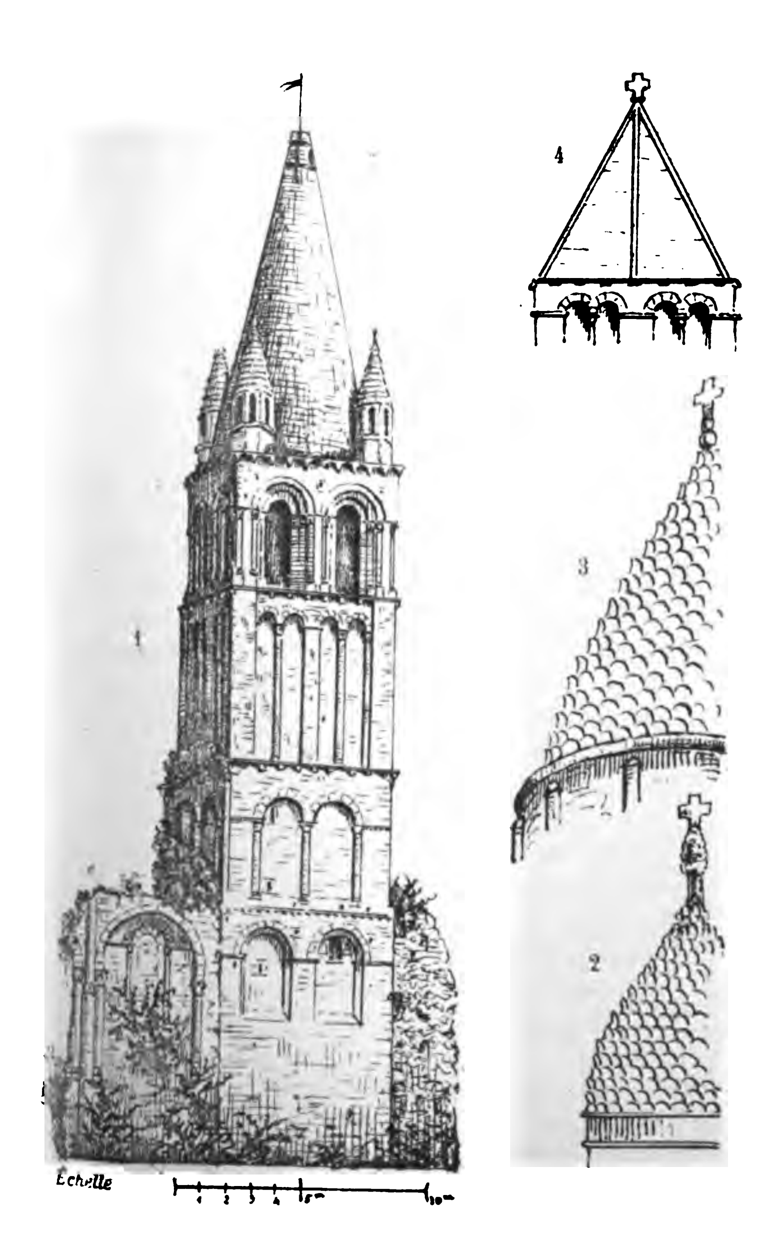
Et d'abord, considérons la tour sur sa face dégagée, celle qui regarde aujourd'hui, vers le midi, la cour de l'établissement moderne caché dans les restes du vieux couvent.

Le premier étage est peu orné. Reposant sur une base nue et sans aucun caractère architectonique, il présente deux arcs aveuglés, plein cintre, en double plate-bande, portés sur pilastres. Une simple corniche coiffe les pilastres et reçoit la retombée des arcs. Pour couronner cet étage, un jet d'eau, peu saillant, tout uni, garni toutefois de grosses perles sous la saillie.

Le second étage procède du premier pour le partipris de l'ornementation; mais il est déjà plus riche et plus élégant. Les deux arcs en plate-bande, aveuglés comme



ceux de l'étage inférieur, en se détachant sur le plein du



Élévation du clocher de Déols. — 2. Profil du couronnement du clocher St-Front. — 3. Profil du couronnement du clocher de l'Abbaye des Dames.
4. Couronnement du clocher de Branthôme.

Dess. et aut. par A. de Salies. Impr. Go

mur, reposent sur trois colonnes, dont celle du milieu est à peu près libre, et les deux autres engagées dans l'angle rentrant formé par les pilastres qui renforcent les angles du clocher. Les chapiteaux de ces colonnes sont bien travaillés. Ils se rapprochent beaucoup de la manière du XIIe siècle : je les crois toutefois de la fin du XIe. D'après l'opinion émise par M. de Cougny, celui de droite, que reproduit le dessin ci-contre, pourrait même être un peu plus ancien. M. de Cougny croit reconnaître qu'il provient d'un monument antérieur.

Ainsi disposé, cet étage, plus large que haut, est couronné d'une corniche saillante, soutenue par des modillons fort simples, et, aux angles du clocher, par une colonne de toute la hauteur de l'étage.

Le troisième étage est plus élancé. Sa hauteur excède d'un cinquième environ sa largeur. Des deux côtés, et pour renforcer toujours les angles du clocher, c'est la continuation des pilastres inférieurs, mais complétement unis de la base au faîte, et sans colonnes d'angles. Un petit pilastre s'élevant sur l'aplomb de la colonne dégagée de l'étage inférieur, divise en deux panneaux l'espace compris entre les pilastres d'angles, et soutient en même temps la première retombée de deux petits arcs qui forment dans chaque panneau une arcature dont le milieu s'appuie sur une longue colonnette. Cet étage aux proportions élégantes est couronné par une corniche dont la seule partie qui domine l'arcature, ayant plus de saillie, est garnie de modillons.

Enfin, le dernier étage, seul ajouré, offre aussi un autre genre d'ornementation. Il est percé, sur chaque face, de deux baies en plein cintre, ouvertes au fond d'un ébrasement formé par un arc mouluré en tore et un arc en plate-bande, ce dernier entouré d'une archivolte saillante,

gracieusement découpée. Ces deux arcs s'appuient sur d'élégantes colonnettes qui laissent un petit pilastre entre les deux baies, et un autre vers chacun des angles du clocher, que décorent des colonnettes pareilles à celles des baies.

Cet étage, plus large que haut, est d'un effet délicieux. Il est couronné par une corniche portée sur des modillons, sinon plus saillants, du moins plus historiés que les autres.

L'ensemble de ces quatre étages, variés de proportions et de détails, et qui, prenant plus d'importance, sont aussi plus ornés à mesure qu'ils s'élèvent, cet ensemble est des plus heureux. Les arcatures aveuglées, larges et trapues, qui décorent les deux étages inférieurs, portent avec elles le sentiment de la solidité. Le monument est bien assis sur ces étages et le soubassement brut qui le précède. Mais au second, orné de deux arcs déjà plus allongés, succède le troisième, avec ses quatre petits arcs et ses longues colonnettes. La tour s'élance, elle devient plus svelte, plus légère. Les ajours du quatrième la complètent, et désormais l'harmonie ne laisse rien à désirer. L'œil qui a suivi l'ascension de ces lignes savantes s'arrête un moment pour fouiller dans le vide des ajours et y chercher l'âme du monument, ce qui fut jadis sa raison d'être et sa solennelle voix, et bientôt il se porte plus haut, sur le couronnement de la tour, sur la pyramide qui la termine.

C'est en effet là, au point de vue pittoresque, une des parties qui appelle le plus l'attention. Mais, je dois me hâter de le dire, au point de vue archéologique, son importance est bien plus grande encore. Pour en juger, qu'on se rappelle seulement les nombreux et remarquables passages se rapportant aux couronnements pyra-

midaux des vieilles tours d'églises, dans l'article *Clocher*, l'un des plus savants, l'un des plus judicieux du Dictionnaire d'architecture de M. Viollet-le-Duc.

Il est certain que, par de semblables couvertures, ces monuments se rattachent aux traditions byzantines. M. Viollet-le-Duc l'a parfaitement établi, et, suivant à travers les diverses régions de la France la marche de cette innovation, dont il constate la première application dans le clocher de Saint-Front de Périgueux, il trace une carte où tous les premiers centres d'influences sont rigoureusement fixés, avec les routes qu'a suivies le mouvement, et les étapes qu'il y a laissées.

Rien de plus ingénieux que cette carte, rien de plus exact, même au point de vue de l'ensemble. Toutefois, dans cette grande et belle étude, quelques faits particuliers me semblent devoir modifier pour le Berry, et spécialement pour la vallée de l'Indre et Déols, le courant indiqué par M. Viollet-le-Duc. Je peux me permettre de les examiner ici, sans manquer au respect que je garde au maître incomparable; car lui-même reconnaît qu'il n'a pu atteindre à tout. « Quelque soin que nous ayons pris, « dit-il, en effet, de distinguer les différents caractères « des clochers qui couvrent le sol de la France actuelle, « jusqu'au XIIe siècle, d'indiquer les écoles diverses, leurs « croisements et les influences qu'elles exercent les unes « sur les autres, nous devons avouer que notre travail est « très-sommaire et qu'il nous a fallu laisser de côté des « détails d'un intérêt réel. » C'est un de ces détails qui nous tombe ici sous la main, et nous devons le relever; car c'est précisément le rôle des congrès d'aller fouillant partout, pour contrôler ou compléter par les études partielles les grandes vues d'ensemble.

Or voici de quoi il s'agit.

La carte de M. Viollet-le-Duc, dont il vient d'être question, pose, comme premier type des clochers pyramidaux, le clocher de Saint-Front de Périgueux, du commencement du XIe siècle, et, considérant les courants dont ce clocher a été le centre, le savant écrivain constate que, « vers le nord, l'influence de ce prototype.... envahit « l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis, le Poitou, descend « la Vienne, se prolonge au nord vers Loches, et remonte « l'Indre jusqu'à Châteauroux (clocher de Déols). »

Considérant après les courants partis d'un second clocher au type occidental, celui de Brantôme (Dordogne), du XIe siècle aussi, il constate que pour ce prototype « une branche vigoureuse pousse vers le nord, passe à « Limoges, se rencontre à Loches avec une des branches « du premier type (celui de Saint-Front), traverse la « Loire à Saint-Benoît, et arrive jusqu'à Vendôme et « Chartres. »

Ainsi, les nombreux clochers pyramidaux anciens que nous montre la vallée de l'Indre, et particulièrement le clocher de Déols, qui nous occupe, seraient nés du clocher de Notre-Dame de Loches, élevé lui-même sous la double influence du type byzantin de Saint-Front de Périgueux et du type occidental de Brantôme.

Certes, nous sommes loin de méconnaître l'influence des clochers de Saint-Front et de Brantôme; mais il nous semble bien difficile de lui faire ici sa juste part; car nous trouvons sur les bords mêmes de l'Indre, et au commencement du XIe siècle, c'est-à-dire au moment où s'élevaient à peine les deux types cités par M. Viollet-le-Duc, nous trouvons un monument particulier qui nous paraît avoir inspiré d'abord les constructions de cette région. Ce monument est, à la vérité, détruit aujourd'hui. Cependant, grâce à des textes précis, il nous est permis de

l'étudier encore et d'en étudier aussi les premières imitations.

Un passage de la cosmographie de Belleforest (1) parle, comme d'un monument extrêmement ancien et bâti « avant même que les Français vinssent en Gaule », d'une pyramide merveilleuse, « de 80 pieds de haut, » qui s'élevait de son temps au centre du cloître de l'abbaye de Beaulieu. Cette date si reculée est une de ces exagérations comme l'imagination légère, et peut-être un peu aussi l'ignorance de l'auteur commingeois, en savent trouver. Toutefois nous ne devons pas nous hâter de rejeter pour cela le récit de Belleforest. Sa description mérite d'être lue, et si nous ne la rapportons pas ici, c'est que nous avons à citer d'autres autorités plus modernes et non moins précises.

Nous trouvons en effet, dans les *Mémoires ms.* de D. Galand, *pour servir à l'histoire de l'abbaye de Beaulieu*, des détails parfaitement circonstanciés sur cette pyramide (2).

« Elle est d'environ 18 toises de hauteur, nous dit le « précieux ms., portée sur 8 petits piliers, qui chacun « soutient son angle, chaque pierre travaillée en façon « d'ondes par le dehors, et par le dedans fort polies depuis « la pointe jusqu'au-dessus desdits piliers, moins une « toise autour de la pyramide, toute diversifiée et mar- « mousée. »

Et ailleurs : « C'est un monument des plus beaux du

(1) *Cosmogr.* 1er vol., t. II, col. 31. Édition de 1579.

(2) Pages 127 et 129 du manuscrit. — Ces mémoires sont la propriété de M. Fleurus Olivier, qui a bien voulu nous autoriser à leur faire quelques emprunts pour notre *Histoire de Foulques Nerra*. D. Galand était moine de Beaulieu.

« royaume, que Foulques-Nerra, fondateur de cette « abbaye, fit bâtir pour servir de couverture à un grand « bassin porté sur huit piliers.... Le bassin est tout d'une « pierre qui a de circonférence 24 pieds de roi, et 2 « d'épaisseur. »

Voilà déjà bien des détails, et le texte de D. Galand nous permettrait d'aller plus loin.

Mais il est un autre manuscrit antérieur à celui de D. Galand, et qui nous a laissé de la pyramide de Beaulieu une description plus nette encore. Ce manuscrit est celui de du Buisson, conservé à la bibliothèque Mazarine, sous le n° 2694 (1); il est peu connu. Cependant nous l'avons trouvé d'une si parfaite exactitude dans tout ce qu'il nous a été possible de contrôler, que nous avons en lui la plus grande confiance. Sa description de la pyramide de Beaulieu est, du reste, si bien circonstanciée, que nous avons pu reconstituer exactement le monument, à l'échelle, d'après ses indications. Vous allez en juger.

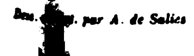
« Dans le pourpris de cette même abbaye, dit-il, se « voit une pyramide, ronde par dehors, ou cône, à écailles « si bien jointes, qu'il semble que ce ne soit qu'une seule « pierre. Elle a huit faces par dedans, ayant trois ou « quatre rangs d'écriture qui va tout à l'entour desdites « faces et [illegible].... Ce n'est ni caractères, ni « langage gothique ou gaulois, comme dit Duchesne (2), « mais écriture latine de cinq à six cents ans. Aussi la

(1) Il est intitulé *Antiquités en France*, et la partie regardant la Touraine a été écrite en 1635. Ce du Buisson était un gentilhomme attaché à M. de [illegible], secrétaire d'État. C'est tout ce que nous en pouvons dire.

(2) Duchesne parle de la pyramide, mais du Buisson confond [illegible] les expressions qu'il trouve [illegible] à Belleforest.

Échelle 1 2 3 4 5 10 pieds.

Pyramide de BEAULIEU.



Des. … par A. de Salies

Impr …

« royaume, que Foulques-Nerra, fondateur de cette « abbaye, fit bâtir pour servir de couverture à un grand « bassin porté sur huit piliers.... Le bassin est tout d'une « pierre qui a de circonférence 24 pieds de roi, et 2 « d'épaisseur. »

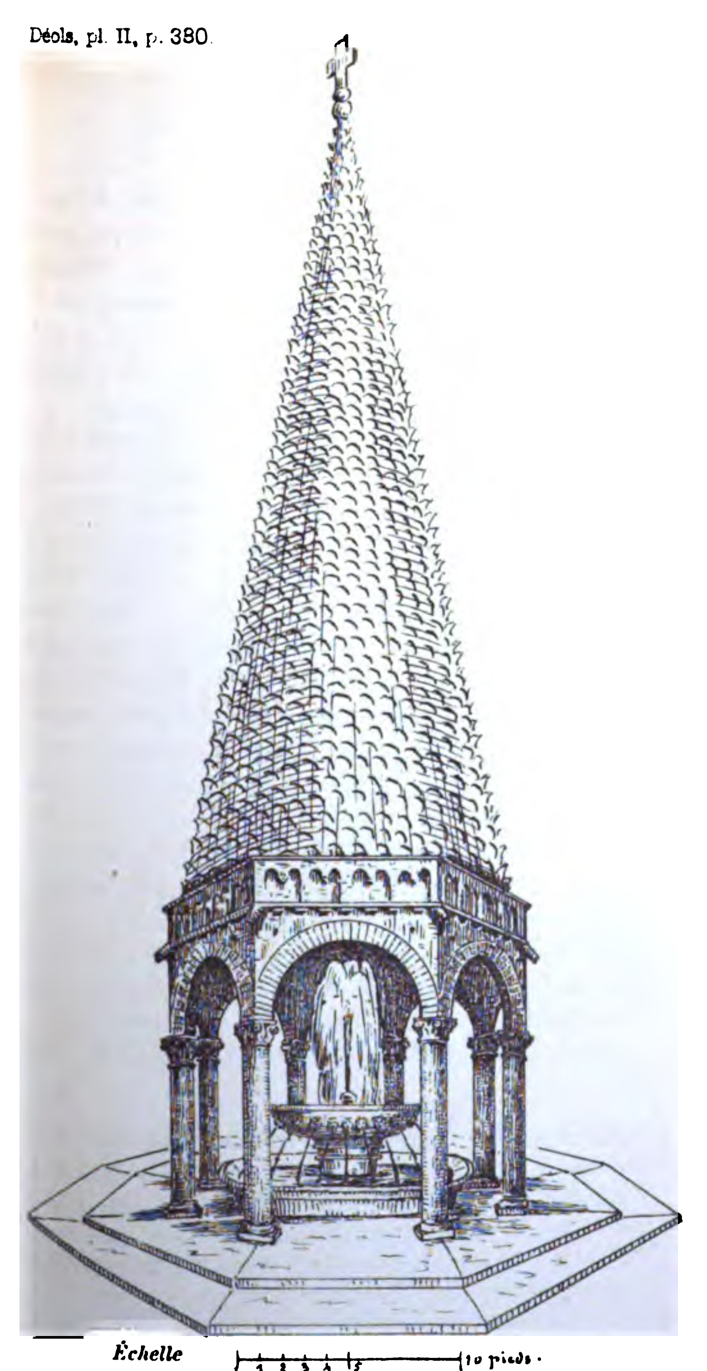
Voilà déjà bien des détails, et le texte de D. Galand nous permettrait d'aller plus loin.

Mais il est un autre manuscrit antérieur à celui de D. Galand, et qui nous a laissé de la pyramide de Beaulieu une description plus nette encore. Ce manuscrit est celui de du Buisson, conservé à la bibliothèque Mazarine, sous le n° 2694 (1); il est peu connu. Cependant nous l'avons trouvé d'une si parfaite exactitude dans tout ce qu'il nous a été possible de contrôler, que nous avons en lui la plus grande confiance. Sa description de la pyramide de Beaulieu est, du reste, si bien circonstanciée, que nous avons pu reconstituer exactement le monument, à l'échelle, d'après ses indications. Vous allez en juger.

« Dans le pourpris de cette même abbaye, dit-il, se « voit une pyramide, ronde par dehors, ou cône, à écailles « si bien jointes, qu'il semble que ce ne soit qu'une seule « pierre. Elle a huit faces par dedans, ayant trois ou « quatre rangs d'écriture qui va tout à l'entour desdites « faces et circuit intérieur.... Ce n'est ni caractères, ni « langage gothique ou gaulois, comme dit Duchesne (2), « mais escriture latine de cinq à six cents ans. Aussi la

(1) Il est intitulé *Voyages en France*, et la partie regardant la Touraine a été écrite en 1635. Ce du Buisson était un gentilhomme attaché à M. de Guenégaud, secrétaire d'État. C'est tout ce que nous en pouvons dire.

(2) Duchesne parle de la pyramide; mais du Buisson confond ici. Les expressions qu'il relève appartiennent à Belleforest.



Échelle 1 2 3 4 5 10 pieds.

Pyramide de BEAULIEU.

Des. et aut. par A. de Salies

Impr Guillemé



« tradition, ou mémoire de l'abbaye, porte que ce fut leur « fondateur Foulques-Nerra qui la bâtit pour servir de « couverture à un bassin de fontaine pour l'usage des « moines, comme il y en a un semblable, quoique de « moindre hauteur et apparence, à Saint-Aubin d'Angers. « Ce bassin se voit encore là, à demi rompu, la fontaine « étant tarie, et est de figure arrondie, de pierre de liais « ou sonnante, d'une toise et plus de diamètre, et gravée « par dehors de têtes tournées l'une à l'autre et se regar- « dant deux à deux, de fort bonne sculpture. La pyramide « ou cône est portée sur huit piles composées de petites « colonnes très-longues et même ayant les chapiteaux « fort gothiques. Il y a donc huit entrées soubs ladite « pyramide, qui sont huit arcades et ouvertures, hautes « de deux toises environ sur terre, et le solide de la pyra- « mide du cône, au-dessus de cela, porte dix à douze « autres toises environ de hauteur (1). »

Il est impossible d'être plus précis. Cependant, pour la restitution exacte du monument, il nous aurait manqué la mesure du diamètre du cône, à sa base. Une pièce officielle, citée par D. Galand, est venue combler cette lacune. C'est un arrêt du conseil, du 7 novembre 1697, qui fait défense aux religieux de Beaulieu d'abattre la pyramide, ainsi que c'était leur intention à la suite d'un ouragan qui en avait enlevé la pointe. Il dit que le monument « a 24 ou 25 pieds de diamètre à la base, et 90 de hauteur ». Grâce à ce dernier document, toutes les indications

(1) Telle était encore cette pyramide en 1635. Après la chute de la pointe en 1676, un arrêt du conseil prescrivit de réparer « un monument qui attestait la gloire du fondateur de l'abbaye, « en même temps qu'il faisait l'admiration des étrangers. » Il fut pourtant démoli en 1720, à cause de sa caducité.

étaient complétées, et nous n'avons eu qu'à laisser marcher la règle et le crayon.

Et maintenant, sans perdre de vue la description de du Buisson, jetons un coup d'œil sur le croquis qui la résume et la rend plus sensible.

Que ce soit là un monument inspiré par les souvenirs de l'Orient, qui le pourrait méconnaître? Cette vasque, ce jet d'eau, ces colonnes, cette pyramide n'en ont-ils pas le cachet irrécusable? Et quelle parenté évidente entre ce « cône à écailles si bien jointes » et le couronnement conique du clocher de Saint-Front et celui de l'abbaye des Dames, de Saintes! Seulement de cette parenté il nous est impossible de conclure ici que le clocher de Saint-Front soit le type inspirateur ; le contraire serait plutôt la vérité. Mais, hâtons-nous de le dire, nous n'attribuons pas une pareille influence à la pyramide de Beaulieu. C'est assez qu'elle nous présente le type primordial des constructions similaires de la vallée de l'Indre, et sous ce rapport nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir de doute.

C'est en effet après son premier voyage en Orient, qui s'était accompli de 1002 à 1003, des chartes contemporaines le prouvent, que Foulques-Nerra bâtit l'abbaye de Beaulieu. L'église était élevée dès 1007, mais diverses vicissitudes retardèrent l'installation définitive des moines jusqu'à l'an 1012, où le monastère paraît avoir été complétement terminé (1). La pyramide aurait donc été élevée dans les premières années tout à fait du XI[e] siècle, c'est-à-dire avant la construction du clocher de Saint-Front, ou, tout au plus, au moment où il se construisait. Cela dit tout.

(1) Voir notre *Histoire de Foulques-Nerra*, comte d'Anjou, au mot *Beaulieu*, de la table alphabétique.

Du reste, une simple observation, à défaut même de dates, conduit à une conclusion identique. Si l'on qualifie de conique le couronnement du clocher de Saint-Front, c'est évidemment à défaut de terme plus précis pour caractériser sa forme bulbeuse. Ce couronnement est une calotte dont le sommet s'élève et va finir en pointe, de manière à donner un profil général assez semblable à celui de cette moulure qu'on nomme cimaise ou talon renversé. Il n'y a donc là que des lignes courbes, et ce sont les dérivés seuls qui, en affectant la véritable forme conique ou pyramidale, nous montrent la ligne droite. Dans la pyramide conique de Beaulieu, au contraire, règne aussitôt le système rectiligne, sans l'intervention du clocher de Brantôme, qui n'est pas encore né, ou qui naît à peine, et qui, dans tous les cas, sera, lui, une véritable pyramide, et une pyramide à quatre pans. On sent combien ces faits sont caractéristiques et quel jour ils jettent sur la question.

Il nous semble donc que c'est à Beaulieu que les clochers de la vallée de l'Indre ont pris leur type, avant même que l'influence de Saint-Front et de Brantôme eût pénétré jusqu'à eux. Nous pourrions le démontrer, croyons-nous, en suivant pas à pas, dans cette vallée, la construction des nombreux clochers pyramidaux qui la sillonnent, et en la datant pour chacun d'eux. Ce travail nous paraît inutile. Il n'est personne ici qui ne le puisse faire en un instant avec ses souvenirs. Nous insisterons cependant sur ce point, que, dès une époque très-ancienne, tous les types dérivés du type conique de Beaulieu se montrent à quelques pas de l'abbaye. A Beaulieu même, dès la fin du XIe siècle, ou au commencement du XIIe, on élève pour l'église abbatiale un clocher avec couronnement pyramidal à huit pans, dont l'intérieur de la pyramide du cloître fournit le type. Il est disposé selon le mode le plus

ordinaire, de manière à ce que quatre de ses pans correspondent aux quatre faces de la tour. A Cormery, vers le même temps, sinon un peu plus tôt, s'élève un autre couronnement pyramidal à huit pans, mais disposés, ceux-ci, d'une façon assez exceptionnelle, quatre angles, et non quatre pans, correspondant aux faces de la tour, comme au clocher de Saint-Léonard (Haute-Vienne), décrit par M. Viollet-le-Duc.

A Loches, dans la collégiale de Notre-Dame, l'imitation est plus servile, sous la direction du prieur Thomas Pactius, et, quoiqu'on ait gagné déjà la fin du XII[e] siècle, les couronnements sont parfaitement coniques, soit dans les clochers, soit dans les *dubes* qui semblent plus particulièrement inspirées par la couverture de la fontaine de Beaulieu (1). On voit en effet, par les souches des maçonneries de Thomas Pactius, conservées dans les reconstructions postérieures, que ces pyramides, rondes à l'extérieur, étaient à huit pans à l'intérieur.

C'est de ce type rond que dérive la flèche de Déols. Seulement elle n'est point polygonale en dedans. D'après M. Raynal, cette flèche ne remonterait pas au delà du XIII[e] siècle, le clocher étant tombé en 1210. Mais il ne

(1) Ces dubes sont des pyramides creuses, servant de couverture à la nef de l'église, et jouant absolument le même rôle que les coupoles dans les édifices byzantins. Du Buisson, déjà cité, nous a laissé la description de ce qu'elles étaient encore de son temps, et de ce qu'était aussi le couronnement des deux clochers. Le tout formait « des cônes creux... ronds par dehors et octangles par dedans ». Ces cônes étaient déjà fort dégradés lors du voyage de du Buisson, en 1635. « Comme la pluie les gaste, dit-il, les chanoines sont après à les faire couvrir d'ardoises. » Depuis, ils ont tous été refaits, et à huit pans, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

nous est pas plus possible d'admettre cette chute (1) et cette date pour le clocher de Déols encore existant, que la présence des restes du x[e] siècle, dont parle M. Raynal, ainsi que nous le disions au début de ce compte rendu (2). Nous avons vu à quelle époque se rattache la tour, et rien ne nous porte à croire que la flèche soit postérieure, au moins comme type. Ces flèches rondes sont fort primitives. On les a abandonnées pour les flèches polygonales, plus faciles à construire, et nous ne voyons guère qu'on y soit revenu. Si donc, par suite d'accident, la flèche de Déols a été restaurée, tout porte à croire que sa forme primitive n'a pas été modifiée. Rien, dans l'examen minutieux que nous avons fait des maçonneries (3), ne nous a sollicité à penser autrement, et nous la considérons comme un des dérivés les plus prochains d'un type byzantin apporté directement d'Orient, par Foulques-Nerra, dès les premiers jours du XI[e] siècle.

Cette affirmation appellerait peut-être des rapproche-

(1) L'église de Déols avait quatre clochers, qui accompagnaient le narthex, ainsi que nous le verrons bientôt. La date et le fait cités par M. Raynal doivent se rapporter à l'un des trois clochers détruits.

(2) Nous devons dire que dans la base du clocher de Déols, face nord, nous avons retrouvé à l'intérieur un mur épais, dont le mortier, plein de gros charbons, et la disposition, pourraient bien remonter au x[e] siècle. Ce mur, sur lequel le clocher est à cheval, semblerait s'être dirigé du nord au midi. Nous croyons qu'il est un reste de l'église primitive. Le clocher existant est l'intermédiaire entre ce vieux débris et les ruines du plein XII[e] siècle, dont l'église nous montre partout la trace.

(3) Nous sommes retourné à Déols depuis le Congrès, et grâce aux échafaudages dressés alors pour restaurer la tour, nous avons pu l'analyser pierre à pierre, en dedans et en dehors.

ordinaire, de manière à ce que quatre de ses pans correspondent aux quatre faces de la tour. A Cormery, vers le même temps, sinon un peu plus tôt, s'élève un autre couronnement pyramidal à huit pans, mais disposés, ceux-ci, d'une façon assez exceptionnelle, quatre angles, et non quatre pans, correspondant aux faces de la tour, comme au clocher de Saint-Léonard (Haute-Vienne), décrit par M. Viollet-le-Duc.

A Loches, dans la collégiale de Notre-Dame, l'imitation est plus servile, sous la direction du prieur Thomas Pactius, et, quoiqu'on ait gagné déjà la fin du XII[e] siècle, les couronnements sont parfaitement coniques, soit dans les clochers, soit dans les *dubes* qui semblent plus particulièrement inspirées par la couverture de la fontaine de Beaulieu (1). On voit en effet, par les souches des maçonneries de Thomas Pactius, conservées dans les reconstructions postérieures, que ces pyramides, rondes à l'extérieur, étaient à huit pans à l'intérieur.

C'est de ce type rond que dérive la flèche de Déols. Seulement elle n'est point polygonale en dedans. D'après M. Raynal, cette flèche ne remonterait pas au delà du XIII[e] siècle, le clocher étant tombé en 1210. Mais il ne

(1) Ces dubes sont des pyramides creuses, servant de couverture à la nef de l'église, et jouant absolument le même rôle que les coupoles dans les édifices byzantins. Du Buisson, déjà cité, nous a laissé la description de ce qu'elles étaient encore de son temps, et de ce qu'était aussi le couronnement des deux clochers. Le tout formait « des cônes creux... ronds par dehors et octangles par dedans ». Ces cônes étaient déjà fort dégradés lors du voyage de du Buisson, en 1635. « Comme la pluie les gaste, dit-il, les chanoines sont après à les faire couvrir d'ardoises. » Depuis, ils ont tous été refaits, et à huit pans, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

nous est pas plus possible d'admettre cette chute (1) et cette date pour le clocher de Déols encore existant, que la présence des restes du xe siècle, dont parle M. Raynal, ainsi que nous le disions au début de ce compte rendu (2). Nous avons vu à quelle époque se rattache la tour, et rien ne nous porte à croire que la flèche soit postérieure, au moins comme type. Ces flèches rondes sont fort primitives. On les a abandonnées pour les flèches polygonales, plus faciles à construire, et nous ne voyons guère qu'on y soit revenu. Si donc, par suite d'accident, la flèche de Déols a été restaurée, tout porte à croire que sa forme primitive n'a pas été modifiée. Rien, dans l'examen minutieux que nous avons fait des maçonneries (3), ne nous a sollicité à penser autrement, et nous la considérons comme un des dérivés les plus prochains d'un type byzantin apporté directement d'Orient, par Foulques-Nerra, dès les premiers jours du xie siècle.

Cette affirmation appellerait peut-être des rapproche-

(1) L'église de Déols avait quatre clochers, qui accompagnaient le narthex, ainsi que nous le verrons bientôt. La date et le fait cités par M. Raynal doivent se rapporter à l'un des trois clochers détruits.

(2) Nous devons dire que dans la base du clocher de Déols, face nord, nous avons retrouvé à l'intérieur un mur épais, dont le mortier, plein de gros charbons, et la disposition, pourraient bien remonter au xe siècle. Ce mur, sur lequel le clocher est à cheval, semblerait s'être dirigé du nord au midi. Nous croyons qu'il est un reste de l'église primitive. Le clocher existant est l'intermédiaire entre ce vieux débris et les ruines du plein xiie siècle, dont l'église nous montre partout la trace.

(3) Nous sommes retourné à Déols depuis le Congrès, et grâce aux échafaudages dressés alors pour restaurer la tour, nous avons pu l'analyser pierre à pierre, en dedans et en dehors.

ordinaire, de manière à ce que quatre de ses pans correspondent aux quatre faces de la tour. A Cormery, vers le même temps, sinon un peu plus tôt, s'élève un autre couronnement pyramidal à huit pans, mais disposés, ceux-ci, d'une façon assez exceptionnelle, quatre angles, et non quatre pans, correspondant aux faces de la tour, comme au clocher de Saint-Léonard (Haute-Vienne), décrit par M. Viollet-le-Duc.

A Loches, dans la collégiale de Notre-Dame, l'imitation est plus servile, sous la direction du prieur Thomas Pactius, et, quoiqu'on ait gagné déjà la fin du XII[e] siècle, les couronnements sont parfaitement coniques, soit dans les clochers, soit dans les *dubes* qui semblent plus particulièrement inspirées par la couverture de la fontaine de Beaulieu (1). On voit en effet, par les souches des maçonneries de Thomas Pactius, conservées dans les reconstructions postérieures, que ces pyramides, rondes à l'extérieur, étaient à huit pans à l'intérieur.

C'est de ce type rond que dérive la flèche de Déols. Seulement elle n'est point polygonale en dedans. D'après M. Raynal, cette flèche ne remonterait pas au delà du XIII[e] siècle, le clocher étant tombé en 1210. Mais il ne

(1) Ces dubes sont des pyramides creuses, servant de couverture à la nef de l'église, et jouant absolument le même rôle que les coupoles dans les édifices byzantins. Du Buisson, déjà cité, nous a laissé la description de ce qu'elles étaient encore de son temps, et de ce qu'était aussi le couronnement des deux clochers. Le tout formait « des cônes creux... ronds par dehors et octangles par dedans ». Ces cônes étaient déjà fort dégradés lors du voyage de du Buisson, en 1635. « Comme la pluie les gaste, dit-il, les chanoines sont après à les faire couvrir d'ardoises. » Depuis, ils ont tous été refaits, et à huit pans, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

nous est pas plus possible d'admettre cette chute (1) et cette date pour le clocher de Déols encore existant, que la présence des restes du x[e] siècle, dont parle M. Raynal, ainsi que nous le disions au début de ce compte rendu (2). Nous avons vu à quelle époque se rattache la tour, et rien ne nous porte à croire que la flèche soit postérieure, au moins comme type. Ces flèches rondes sont fort primitives. On les a abandonnées pour les flèches polygonales, plus faciles à construire, et nous ne voyons guère qu'on y soit revenu. Si donc, par suite d'accident, la flèche de Déols a été restaurée, tout porte à croire que sa forme primitive n'a pas été modifiée. Rien, dans l'examen minutieux que nous avons fait des maçonneries (3), ne nous a sollicité à penser autrement, et nous la considérons comme un des dérivés les plus prochains d'un type byzantin apporté directement d'Orient, par Foulques-Nerra, dès les premiers jours du xı[e] siècle.

Cette affirmation appellerait peut-être des rapproche-

(1) L'église de Déols avait quatre clochers, qui accompagnaient le narthex, ainsi que nous le verrons bientôt. La date et le fait cités par M. Raynal doivent se rapporter à l'un des trois clochers détruits.

(2) Nous devons dire que dans la base du clocher de Déols, face nord, nous avons retrouvé à l'intérieur un mur épais, dont le mortier, plein de gros charbons, et la disposition, pourraient bien remonter au x[e] siècle. Ce mur, sur lequel le clocher est à cheval, semblerait s'être dirigé du nord au midi. Nous croyons qu'il est un reste de l'église primitive. Le clocher existant est l'intermédiaire entre ce vieux débris et les ruines du plein xıı[e] siècle, dont l'église nous montre partout la trace.

(3) Nous sommes retourné à Déols depuis le Congrès, et grâce aux échafaudages dressés alors pour restaurer la tour, nous avons pu l'analyser pierre à pierre, en dedans et en dehors.

le dessin du peintre des tableaux de Saint-Étienne? c'est ce qu'on ne saurait dire précisément. Les quatre clochers de notre plan suffisent, du reste, à défrayer notre curiosité, et ils cachent déjà assez de mystères pour que nous n'en cherchions pas plus long.

Qu'étaient-ce, en effet, que ces parties E et F, qui reliaient entre eux, deux à deux, les clochers AC, BD? La partie N était le narthex que des retombées de voûtes et des arrachements de murs encore attachés au clocher B, le seul existant, nous ont permis de restituer. Mais cette partie O, qu'était-elle? Doit-on y voir une cour à ciel ouvert? Doit-on y voir un vestibule précédant le narthex? Des hypothèses seules pourraient répondre à ces questions, et comme elles reposeraient uniquement sur l'imaginative de celui qui les formulerait, mieux vaut s'abstenir.

Pour ce qui est des parties E et F, nous avons, du moins en F, quelques restes remarquables qui nous permettent d'émettre une opinion. Nous voyons, en effet, sur ce point et contre le clocher, des placages de deux époques, commencement et fin du XIIe siècle, attestant, semble-t-il, pour ces deux dates, une disposition analogue, modifiée seulement, en vue d'une ornementation plus riche. Le rez-de-chaussée nous montre les arrachements d'une voûte d'arêtes, sous laquelle on passait pour aller dans le clocher B, et qui semble s'être ouverte directement sur la partie O, par une disposition assez incompréhensible aujourd'hui. Çà et là, quelques chapiteaux d'un travail admirable, des archivoltes garnies de clous en pointe de diamant, et, au-dessous d'une baie plein cintre qu'il envahit en partie, un arc en ogive tout uni, enveloppé d'un second arc semblable, qui fait saillie sur lui.

Au premier étage, il n'est plus question de voûte d'arête. Nous voyons, contre le clocher B, les arrachements

d'une voûte ogivale, en berceau, qui a couvert toute la partie F. Vers O, contre l'angle du clocher B, une colonne engagée, et une petite colonnette en reculement sur elle, soutiennent la retombée d'un arc en double plate-bande, rompu aujourd'hui, mais ouvert à une grande hauteur sur la partie O. Au pied de ce pilier venaient aboutir des degrés droits *a*, qu'on prenait sous le narthex. Quant à la destination de cette partie F, au premier étage, était-ce une galerie? était-ce une salle se prolongeant dans le clocher D, comme quelques indices le feraient soupçonner? Impossible de le dire avec certitude. Ce qu'il y a de certain c'est qu'un grand luxe d'ornementation avait été réservé à ce lieu, quelle qu'en pût être la destination. Un panneau qui reste encore entier à l'intérieur, entre



B et D, sur le mur du midi, nous en laisse voir un spé-

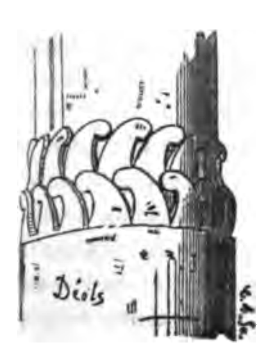
cimen des plus remarquables. Le dessin qu'en a fait notre collègue, M. Le Nail, en peut donner une idée. On est frappé surtout de l'aspect riche et gracieux de ces deux petits pilastres carrés, qui partent d'une console originale pour orner les montants d'une baie fortement ébrasée. Ils reçoivent les retombées de trois archivoltes d'inégale ouverture, qui couronnent cette baie ou l'accompagnent. Leur élégante disposition et la finesse des arabesques dont ils sont chargés, les feraient prendre volontiers pour un charmant joyau de la Renaissance. C'est pourtant œuvre du XIIe siècle, et des plus exquises comme des plus originales qui se puissent voir.

L'ornementation de cette partie du monument, ne s'est pas, du reste, toute concentrée à l'intérieur. Cette même baie, dont les ébrasements sont si bien accompagnés par nos petits pilastres, se montre à l'extérieur couronnée d'une archivolte à voussoirs découpés avec grâce, et qui retombe sur deux colonnettes à chapiteaux historiés. L'ensemble de cette ornementation est lui-même enveloppé d'un grand arc plein cintre, soutenu par deux colonnes.

Si l'on en juge par l'extérieur des ruines, que notre élévation du clocher laisse voir à sa gauche, ce parti pris aurait été répété dans un second panneau, vers le clocher D. Le contre-fort demi-cylindrique, élégi par le haut, au moyen d'une ornementation très-originale, et dont nous donnons le dessin ci-contre, aurait séparé les deux panneaux. La présence, à l'intérieur, d'une colonne engagée correspondant au contre-fort, et qui semble avoir soutenu la retombée d'un arc doubleau, favoriserait cette opinion.

Ainsi, sur la partie O se seraient ouverts deux grands arcs ; ces deux arcs auraient correspondu à deux travées de voûte ogivale en berceau, séparées par un arc doubleau carré, et cette même division, se reproduisant à

l'extérieur, aurait engendré l'ornementation que nous venons de décrire.



Il ne nous semble pas que ce parti pris puisse être mis en doute, et restituer pour le rez-de-chaussée comme pour le premier étage, les deux travées tant intérieures qu'extérieures, des galeries ou des salles occupant autrefois la partie F du plan, nous paraît la chose la plus facile du monde, les ruines donnant tous les éléments de cette restitution.

Nous devons dire toutefois que l'espace F, carré sur le vieux plan que nous reproduisons, ne se prête en aucune façon à un pareil état de choses. Tout au plus la partie F aurait-elle été occupée par une des travées. Il faudrait supposer alors que la seconde occupait le rez-de-chaussée et le premier étage du clocher D. Cela n'est pas impossible absolument, mais c'est peu probable. Nous croyons plutôt qu'il y a inexactitude dans le plan, et que l'espace F doit être doublé entre les clochers B et D, pour cadrer avec le développement des salles ou des galeries que nous laissent voir les ruines. On conviendra, du reste, que ces quatre

clochers avaient tout à gagner à être ainsi séparés deux à deux par un espace plus grand.

Telles sont, Messieurs, les observations que nous a inspirées cette partie des ruines de Déols. Elles méritaient d'autant plus d'être consignées ici, qu'au premier coup d'œil, rien n'est plus énigmatique que ces ruines, dont l'importance pourtant, au point de vue architectural, est incontestablement de premier ordre.

Après cette étude, peut-être y aurait-il lieu de se préoccuper du nombre considérable de clochers que possédait l'église de Déols, et de la place qu'ils occupaient. Assez commun dans les provinces de l'Ouest, et surtout dans la Normandie, où on le rencontre dès l'époque de Guillaume le Conquérant, ce luxe de tours ne pénétra dans le centre de la France que vers la fin du XIIe siècle. Encore ne se développa-t-il guère que dans le domaine royal, où l'on vit des cathédrales s'élever avec sept et même neuf clochers. Mais au midi de la Loire, le nombre en fut toujours plus restreint.

Nous sommes certains que l'église de l'abbaye de Déols a possédé quatre clochers en avant de sa nef. En supposant que les tableaux conservés dans l'église Saint-Étienne ne nous trompent pas sur l'ensemble des choses passées, deux autres clochers auraient accompagné les collatéraux, près du chœur. Si l'église eût eu des transepts, certainement un septième clocher eût aussi été élevé sur leur rencontre avec la nef, car cette place fut une des premières choisies. Déjà en 1011, au retour de son second voyage à Jérusalem, Foulques-Nerra construisit sur l'intertransepts de l'église abbatiale de Beaulieu un clocher dont on voit encore la base sous les combles modernes. Le comte d'Anjou obéissait ainsi, et aux souvenirs qu'il rapportait d'Orient, et aux traditions normandes

dont il semble, en architecture religieuse comme en architecture militaire, avoir toujours tenu grand compte. Mais à quelles traditions, à quel courant obéissaient les architectes de Déols? Il y aurait lieu de se le demander. Toutefois nous ne tenterons pas une réponse à cette question. Elle exige, ce nous semble, de patientes recherches, et nous nous contenterons de la recommander aux savants archéologues qui ont déjà si bien étudié le Berry.

Les débris du reste de l'église de Déols offrent seulement quelques chapiteaux à notre attention. Leur travail est remarquable. Mais les plus curieux, c'est au musée de Châteauroux que nous avons dû nous transporter pour les voir, et c'est là aussi que notre collègue, M. Bouet, en a pris les croquis reproduits par les gravures ci-dessous.

Le premier de ces chapiteaux appartenait à l'une des



colonnes engagées qui soutenaient les voûtes. Il est d'un très-beau style, et agencé avec beaucoup d'originalité. Le travail en est excellent.

Le second a coiffé une colonne isolée, dont nous ne saurions déterminer la place, car notre plan ne montre partout que des colonnes engagées. Ce chapiteau représente Samson dans trois des actes de sa vie. L'une de ces représentations est tellement mutilée, que la reproduire eût été folie. On saisit pourtant, en y regardant de très-près, une main armée d'une mâchoire d'animal, et l'on devine que la sculpture représentait Samson détruisant l'armée des Philistins avec la mâchoire d'âne traditionnelle.

Les deux autres sujets figurent dans les deux dessins ci-contre. L'un nous montre Samson enlevant les portes de



Gaza. Il y a du mouvement dans cette figure, et la pose

en est excellente. Ce regard que Sanson jette sur la ville ennemie en la quittant, est aussi plein d'intention et des mieux rendus.

Le second sujet, c'est Samson ébranlant la salle de fête



des Philistins, et s'ensevelissant avec eux sous les ruines. Il est aussi parfaitement composé.

Ce chapiteau est tout à fait symbolique. La figure de Samson est celle du Christ. Si nous pouvions l'avoir oublié, un passage de saint Ambroise, se rapportant à l'enlèvement des portes de Gaza nous le rappellerait : *Sicut Samson media nocte surgens, exiit a Gaza, ferens portas urbis; sic et Christus eadem hora surgens, inferni claustra fregit, et rediit ab inferis, clausoque, sicut dictum est, sepulchro prodiit.* Nous regrettons que M. l'abbé Auber ne soit point ici. Sa profonde science et sa mémoire

lui fourniraient certainement quelque texte relatif aux deux autres sujets. Nous ne pouvons le suppléer.

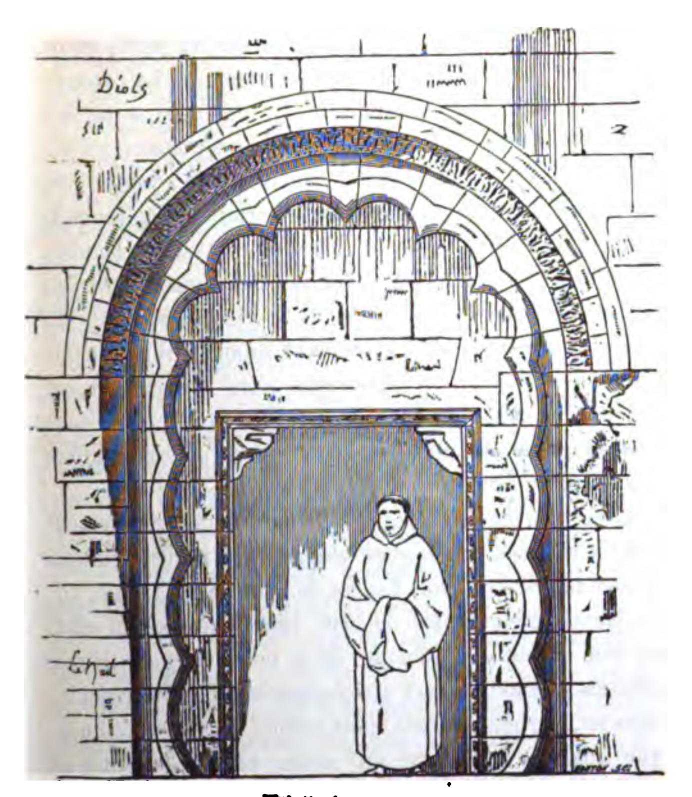
Quitterons-nous le vieux sol de cette église sans dire un mot de ce bâtiment P, que notre plan nous montre envahissant la nef principale et ne communiquant pas avec elle? C'est ici, surtout, que les traditions sont nécessaires pour donner le mot du passé. Ce bâtiment P était une grande chapelle, une sorte d'église à part, consacrée à la Vierge. On y accédait de l'extérieur par les degrés *b, c, d,* sans être obligé de passer par le monastère, ou même par la grande église. Dans ce sanctuaire, célèbre autrefois, figurait la statue miraculeuse de Notre-Dame de Déols, aujourd'hui déposée dans l'église paroissiale de Saint-Étienne, et l'objet d'un culte séculaire. De nombreux pèlerins venaient de fort loin prier devant cette image, que les pèlerinages de notre époque n'ont point oubliée.

Comment ce sanctuaire, qui accuse la plus belle architecture du XIIe siècle, est-il venu s'enchevêtrer dans la grande église, ou comment la grande église est-elle venue l'envelopper en partie? C'est ce qu'on ne saurait dire. Nous soupçonnons fort quelque curieuse et sainte légende d'être passée par là.

Des cloîtres de Déols, qui se développaient au midi de l'église, il ne reste absolument rien que quelques colonnettes, quelques retombées d'arcs et quelques amorces de voûtes, contre les murs R, au levant du jardin T, qui occupe aujourd'hui cette partie de l'abbaye. Encore n'est-il pas certain que ces débris aient fait partie du cloître. Ils sont, dans tous les cas, du XIIIe siècle, et semblent se raccorder avec les restes d'une salle à deux nefs, située sur une terrasse, et qui, probablement, était la salle capitulaire.

Mais si le cloître a disparu, la porte qui, du cloître,

donnait dans l'église, existe encore au point Q, et ce n'est pas une des choses les moins remarquables des ruines de Déols. Le dessin de M. Le Nail la reproduit fidèlement.



Échelle de 0,02 p m

C'est, on le voit, un magnifique spécimen du genre, pour le XIIe siècle. Quelle délicatesse dans le tableau de cette porte rectangulaire, curieuse à cette époque ! Quelle

fermeté dans l'ornementation de cette archivolte! Quelle originalité, enfin, dans ce tore polylobé, redenté si l'on veut, qui part de fond et enveloppe le monument! Tout cela témoigne de cette recherche d'applications nouvelles et variées qui préoccupa si fort les architectes de la fin du XIIe siècle, à l'endroit de la composition des portes qu'ils voulaient soustraire à la monotonie romaine. La porte du cloître de Déols est certainement de cette époque par son ornementation. Nous devons noter, toutefois, qu'elle s'écarte du mode d'ébrasement généralement adopté alors, mode que nous retrouvons dans le portail de l'église de la Souterraine (Creuse), accompagné d'une suite de boudins alternativement unis et redentés, descendant jusqu'au niveau des bases (1). La porte de la vieille collégiale du Dorat (Haute-Vienne), appartenant aujourd'hui au séminaire de cette ville, nous présente aussi un ébrasement redenté (2). Mais ici, plus de tores; ce sont les arcs eux-mêmes qui se découpent en feston, jusqu'à leur retombée sur les pieds-droits.

Pour trouver des tores polylobés disposés exactement comme celui de Déols, et enveloppant des portes à linteau horizontal, il faut voir l'église de Montréal (Yonne) (3). Le portail plein cintre de cette église présente en effet, au fond de son ébrasement, deux portes rectangulaires, géminées, et toutes deux accompagnées d'un tore redenté. Mais ici, l'ornementation, plus simple qu'à Déols, quoique aussi de la fin du XIIe siècle, ne nous montre ni

(1) Voir dans le *Dict. d'arch.* de M. Viollet-le-Duc, au mot *Porte*, t. VII, p. 408.

(2) *Annales de Didron*, t. XII, p. 250.

(3) *Ibid.*, t. XI, p. 363, et dans le *Dict.* de M. Viollet-le-Duc, au mot *porte*, t. VII, p. 412, 413, 414.

sculptures sur le tableau des portes, ni moulures découpées en feuillages autour des boudins.

C'est par l'étude de cette belle porte du cloître que se terminera ici, comme elle s'est terminée sur le terrain, l'étude des restes de Déols. Rarement, sur notre sol, près d'aussi grands, d'aussi beaux souvenirs, se trouvent des ruines si désolées, si éparses, si énigmatiques. Et pourtant elles datent de quarante ans à peine. C'est qu'à l'époque où le marteau de la spéculation les a faites, commençait seulement le réveil des études archéologiques. Aujourd'hui, en supposant qu'un pareil monument dût être détruit, cent artistes, cent écrivains, s'ils ne l'avaient déjà fait, s'empresseraient de relever toutes ses particularités, pour sauver du moins les souvenirs, si rien autre chose ne pouvait être sauvé.

Messieurs, reconnaissons-le, cette différence si caractéristique dans l'esprit des temps, c'est surtout au savant et infatigable directeur de la Société française d'Archéologie, à M. de Caumont, dont nous portons le deuil depuis quelques jours à peine, qu'elle est due. Que ce juste tribut d'hommages lui soit donc payé, ici même, sur ces débris dont le néant eût reculé, quelques années plus tard, devant son infatigable intervention.

Mais il est temps de nous diriger vers d'autres monuments qui gardent aussi de quoi défrayer nos études. Nous prenons notre route vers l'église paroissiale de Saint-Étienne, et nous passons sous une antique porte de ville, autrefois fermée de vanteaux et de herses, aujourd'hui béante. Cette porte est flanquée de deux tours en maçonnerie brute, fort ancienne. La courtine, dans laquelle s'ouvre la porte, est en pierre de taille, avec une couronne de mâchicoulis, de la fin du XIVe siècle. Nous lui donnons un coup d'œil, et nous suivons notre chemin.

Nous arrivons devant l'église de Saint-Étienne. Rien d'extraordinaire à l'extérieur : une tour carrée, fort basse aujourd'hui, restée peut-être inachevée; mais, dans tous les cas, portant le caractère irrécusable du XVIe siècle.

Cette église passe pour avoir été reconstruite sur les ruines d'une église latine, primitive. C'est l'opinion soutenue par d'éminents archéologues, dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre*. Nous la contredirons d'autant moins, que le plan de l'église, ses cryptes et les appareils rustiques à chaînage de briques, encore apparents à l'extérieur du mur de l'abside, nous portent à nous y rallier. Toutefois, ce n'est pas pour élucider cette difficile question, moins encore pour contrôler les travaux qui s'en sont occupés, que nous visitons l'église de Saint-Étienne. Ce qui nous y attire, ce sont ses cryptes : l'une, de tout temps connue, celle qui renferme le magnifique tombeau de saint Ludre (*Lusor*), et qu'un texte de Grégoire de Tours ne permettait pas d'oublier; l'autre, retrouvée il y a douze ans, par M. l'abbé Chagnon, curé de Déols, et restaurée par lui.

Ces deux cryptes, formées d'une seule salle de 3 à 4 mètres de long environ, sur 2 mètres 50 à 3 mètres de large, s'étendaient du couchant au levant, hors de l'église, des deux côtés du chœur. Elles étaient voûtées en berceau, ainsi qu'on peut en juger par celle de Saint-Ludre, mais ne présentaient rien de particulier. Ce sont donc les monuments qu'elles gardèrent et qu'elles gardent encore toutes deux, aujourd'hui, qui doivent appeler surtout notre attention.

Ce serait abuser de votre patience, Messieurs, que de décrire ici le tombeau de saint Ludre. Ce magnifique morceau romain, couvert de remarquables sculptures, a été publié dans les *Esquisses pittoresques de l'Indre*. Il est

cependant une des particularités de ce tombeau, dont je dois dire un mot en passant. Sur une sorte de petite borne se lisent les chiffres énigmatiques X et III. On a beaucoup discuté sur leur signification et hasardé de nombreuses hypothèses. Notre savant Directeur a émis devant vous l'avis que ces chiffres indiquent tout simplement, comme le faisaient souvent des bornes placées près des tombeaux antiques, l'étendue de terrain affectée au monument funéraire. Cette étendue aurait donc été, pour le tombeau de saint Ludre, de X pas en longeur et III pas en largeur : AREA. LONGA. P. X. LATA. P. III. J'avoue qu'entre toutes les hypothèses émises au sujet de ces chiffres, celle de M. de Cougny me semble la plus naturelle. Je m'y range complétement.

Pour ce qui est de la seconde crypte, je dois être plus explicite. Quelques ruines marquaient la place de la chapelle qui l'avait surmontée. La tradition, une tradition précise et constante, la signalait aussi. Mais le terrain qu'elle occupait, avec les terrains avoisinants autour de l'église, appartenait à des particuliers. Comment, avec cet état de choses, former le moindre projet !

C'est cependant ce qu'avec un zèle persévérant M. l'abbé Chagnon a osé faire. Ses plans bien arrêtés, il a d'abord, en 1861, acheté les terrains. Puis, en 1862, mettant la pioche dans ce sol sacré, il découvrait l'objet de ses pieuses recherches.

Suivant la Thaumassière, vers 1656 ou 1657, cette crypte avait été retrouvée, mais ruinée déjà et sans voûte. On avait, du reste, à peine pris garde à cette découverte, et le souvenir s'en était bientôt effacé, pour ne laisser vivre que la vieille tradition.

C'est de ses deniers que M. le curé de Déols avait acheté les terrains joignant le levant de l'église Saint-

Étienne; ce fut aussi de ses deniers qu'il fit déblayer la crypte et recueillit les restes d'un grand sarcophage en pierre, avec des cercueils d'enfants. Ce fut de ses deniers, enfin, qu'il fit rétablir la crypte, respectant avec un soin religieux tout ce qui restait des vieilles murailles primitives.

C'était déjà pousser bien loin le zèle. Ce n'était point assez pourtant pour M. l'abbé Chagnon. Une ambition plus grande le tourmentait : celle de rétablir le tombeau lui-même, entièrement brisé, et dont beaucoup de parties avaient disparu. Il attendit longtemps, faute d'avoir sous la main un artiste consciencieux et intelligent qui pût réaliser sa pensée. Il le trouva enfin, le saisit au vol, pour ainsi dire, et en juin 1872 était terminée cette œuvre de restauration minutieuse, que les débris patiemment assemblés par M. le curé de Déols montraient possible, mais qu'une main habile pouvait seule réaliser.

Nous ne saurions trop louer ici la volonté, le dévouement et le respect intelligent des choses du passé, dont M. l'abbé Chagnon a fait preuve en cette circonstance; car ce n'est pas tout de chercher, il faut bien chercher; ce n'est pas tout de restaurer, il faut bien restaurer. Hier matin encore, nous examinions seul, et avec toute la sévérité possible, le sarcophage restitué, et nous ne trouvions que des éloges à donner à l'artiste, et surtout à son guide consciencieux et intelligent.

Qu'il me soit donc permis, puisque c'est à ma voix que notre savant Directeur a confié ce rapport, qu'il me soit permis d'appeler toute son attention sur M. l'abbé Chagnon, gardant l'espérance que le conseil de la Société française saura faire mieux encore que de prodiguer de simples éloges à un homme qui a surmonté des difficultés de toutes sortes pour arriver à son but.

Mais je reviens au sarcophage restitué. Les sculptures qui le couvrent sont loin de présenter le haut intérêt artistique de celles du sarcophage de Saint-Ludre. La face antérieure est simplement garnie de plusieurs rangs de panneaux unis, encadrés d'une doucine. Cependant les proportions élégantes de ces panneaux et leur répétition symétrique ne laissent pas de produire un bel effet.

Pour ce qui est de la découverte de ce morceau antique, elle n'avait pas été sans éveiller l'attention des savants. Il y avait là une énigme capable de stimuler les chercheurs. M. J. Veillat a bientôt établi d'une manière à peu près certaine, en rapprochant les chroniqueurs et les historiens du Berry, que ce sarcophage a reçu le corps du sénateur Léocade, père de saint Ludre.

Quant aux tombeaux d'enfants trouvés sur le seuil de la crypte de Saint-Léocade, ils sont sans sculptures d'aucune sorte. L'un des deux, cependant, porte une inscription. Vous l'avez entendue restituer hier, dans un savant travail sur l'épigraphie du département de l'Indre. Je n'y reviendrai pas.

Notre visite à l'église Saint-Étienne s'est terminée, après la revue des cryptes et de leurs monuments funéraires, par un examen attentif des murs extérieurs. Ils n'ont rien présenté de particulier à notre attention. Le mur seul du chevet nous a montré dans le bas, du côté méridional, et jusqu'à 2ᵐ50 ou 3 mètres au-dessus du sol, les restes d'un petit appareil rustique, avec quelques débris de chaînages formés de briques à rebords (1). Ce revêtement paraît

(1) Quelques fonds avaient été votés par la Société, et laissés à M. l'abbé Chagnon, pour la restauration de ce revêtement fort délabré. Nous avons trouvé cette restauration terminée et irréprochablement exécutée lorsque nous sommes retourné à Déols, en août 1873, deux mois après le Congrès.

fort ancien; mais il serait difficile de lui assigner une date (1).

Nous avons, après, repris notre route par la vieille porte de ville sous laquelle nous étions déjà passés. Revenu sur la voie principale, nous avons, avant d'arriver au pont de l'Indre, obliqué à droite, pour gagner la vieille rue de Déols, qui conduisait à l'ancien pont bâti en aval du pont actuel. Quelques maisons du XV[e] et du XVI[e] siècles ont arrêté nos regards un instant dans cette rue. Puis, au bout, presque sur le bord de la rivière, s'est présentée à nous une des portes de la cité. Elle formait tête de pont, et tout montre que c'était une petite forteresse, ayant ses flanquements, et pouvant loger un poste respectable. Son aspect, vu de l'autre côté de l'Indre, est assez pittoresque; mais c'est tout ce qui lui reste pour la consoler de sa gloire passée. Son état de délabrement est complet.

Ce dernier tribut d'investigation payé à l'antique cité de Déols, nous sommes rentrés à Châteauroux.

Tel est, Messieurs, le rapport que j'avais à faire au Congrès sur notre excursion du 11 juin. Vous me permettrez de le dire en terminant, nulle excursion plus que celle-ci ne me semble propre à préciser les hautes vues de l'archéologie. En effet, Messieurs, à côté d'un monument, un souvenir, et derrière ce souvenir, une génération ou un homme, — car un homme est souvent autant et plus qu'une génération, — voilà, d'ensemble, l'archéologie. Dans ces conditions, elle est vivante, fructueuse. Elle cesse d'être ce que le vulgaire la croit trop souvent, une science froide et stérile, une science tournant facilement à la manie; elle cesse d'être un inventaire ou un catalogue,

(1) Cet appareil a été signalé pour la première fois, en octobre 1872, par M. de Cougny.

pour élargir son domaine, prendre son vol à travers les âges, et revenir chargée d'un butin magnifique pris à toutes les gloires du passé.

C'est ainsi que nous entendons tous ici, Messieurs, cette belle science. En fut-il jamais, à ce point de vue, de plus vaste, de plus poétique, de plus élevée? De ses deux bras étendus elle touche aux deux bouts de l'humanité. Elle ne courbe nos têtes sur quelques linéaments imprimés à la pierre, au marbre ou à l'airain ; elle n'asservit notre intelligence aux plus vulgaires recherches de la matière, que pour nous relever après, s'emparer de notre âme, l'enivrer des plus pures émotions, et se faire pour elle le trait d'union entre la poussière des tombeaux et les rayonnements de l'avenir.

Ce compte rendu, précédé de considérations générales, remarquables par l'élévation des pensées qui y dominent, sur l'influence civilisatrice des abbayes au moyen âge, attire de sympathiques et nombreux applaudissements de la part de l'auditoire.

Après ces différentes lectures, la parole est donnée à M. Rouëde sur la 16e question du programme, relative aux dernières découvertes numismatiques faites dans le département de l'Indre.

M. Rouëde fait connaître que dans Châtillon-sur-Indre et ses environs on trouve quelquefois des monnaies de l'époque romaine, du moyen âge et des temps modernes; mais les spéculateurs accaparent et dépaysent ces découvertes. Il a obtenu quelques petits bronzes, presque tous du IIIe siècle; ce sont des Claudius Tacitus, Valerianus, Aurelianus, Maximianus, etc.

Il présente au Congrès : 1° Deux petites monnaies de

Déols (Solidi); d'un côté on lit Rodolphus, et de l'autre *de Dolis*. Elle remonte à l'année 1222 et plus tard.

2° Denier carlovingien de Louis Ier le Débonnaire; il porte d'un côté : H LVDOVICVS IMP. C'est le seul qui ait réuni la dignité impériale au titre de roi, de 814 à 840.

Au revers, en deux lignes, le mot METALLVM, ce qui signifie : frappé à Melle, en Poitou. Melle est traduit tantôt par *Metallum* tantôt par *Metulum* ou *Metati*.

3° Écu d'or au soleil de Louis XII, de 1498 à 1515; dans la face, l'écusson de France avec couronne à cinq fleurons; petit soleil au-dessus. L'inscription est : LVDOVICVS DEI GRATIA FRANCORVM REX.

℟ Une croix à la Charles VIII, avec rosace en cœur. Légende avec une couronnelle X. P. I. : *Christus regnat, vincit, imperat*.

4° Un grand écu d'or de Charles VI, de 1380 à 1422; un écusson fleurdelisé, avec couronne fleurdelisée; autour : KAROLVS DEI GRATIA FRANCORVM REX.

℟ Une croix composée de feuilles et fleurs de lis, avec angles remplis de fleurs de lis et de couronnelles, avec le *Christus regnat,* comme au n° 3.

5° Un petit bronze, d'une belle conservation, trouvé dans le gué du Tranger, portant d'un côté une tête casquée, avec la note : URBS ROMA, et de l'autre, la louve avec les deux jumeaux. Au-dessous, l'indication de l'atelier monétaire de Trèves.

6° Un cachet en bronze, trouvé dans les fossés du château de Palluau. C'est un écu sans couronne, portant un léopard (ou un lion) passant sur un champ burelé. Il porte autour l'indication qu'il appartenait à Jean de la Marche.

M. Palustre, président de la séance, signale la découverte faite au mois de septembre dernier, près d'Ingrandes, de 23 pièces d'argent, représentant cinq types différents. Elles sont toutes anépigraphes, par conséquent antérieures aux pièces à légendes, et remontent à une très-haute antiquité. Ces pièces ont été achetées par le musée de la ville de Tours. M. Palustre en a donné une description détaillée dans le nº 2 du *Bulletin monumental* de 1873.

M. l'abbé Damourette a la parole sur la 18ᵉ question.

Excursions de saint Martin, évêque de Tours, en Berry. — Localités où son corps a reposé lors de sa translation de Tours à Auxerre. — Églises du Berry consacrées à ce saint en mémoire de ses excursions ou de la translation de son corps.

Après le triomphe de la religion dans l'empire romain, l'idolâtrie se réfugia dans les campagnes, d'où est venu que le nom *paganus*, paysan, est synonyme d'idolâtre.

La mission spéciale de saint Martin, celle que la Providence divine lui avait assignée, fut la conversion des peuples des campagnes, de ces masses inertes qui jusque-là avaient résisté aux efforts combinés des évêques et des prédicateurs.

Pour frapper ces esprits grossiers, l'apôtre des Gaules n'employa pas les ressources que fournit l'éloquence humaine; il s'adressa à Dieu, qui mit à ses ordres les richesses de son pouvoir divin. Si la Gaule devint chré-

tienne, n'oublions pas que c'est à Martin plus qu'à tout autre, à ses vertus, à sa sainteté et à ses miracles, que nous devons attribuer cette heureuse transformation.

Au moment où la voix du peuple, qui était bien réellement en cette circonstance la voix de Dieu, appelait au siége métropolitain de Milan un patricien de Rome, le gouverneur civil de la cité, les Gaules présentaient un tout autre spectacle dans l'élection d'un pauvre moine de Ligugé, sans illustration de naissance, sans aucun éclat extérieur, ne devant sa réputation qu'à l'éclat de ses miracles.

Martin succède, sur le siége de Tours, à Lidoire, ce saint évêque qui, pendant les trente-trois années de son épiscopat, avait cultivé avec des peines infinies cette terre de la Touraine, que n'avaient pu féconder les sueurs de saint Gatien.

Enflammé du zèle des Apôtres, brûlant du feu sacré des Martyrs, le successeur de Lidoire, doué d'une force surhumaine, entretient et développe la vie chrétienne dans son Église; mais une ambition le dévore : il veut détruire dans toute la Gaule le culte des idoles. Il n'entre pas dans notre plan de le suivre partout où son zèle le conduit; nous nous bornerons à ses excursions en Berry.

La première fois qu'il vint à Gabatton, c'était au *début* de son épiscopat.

Gabatton est une ville du pays des Bituriges, qui remonte à l'époque celtique.

Les Romains y construisirent des villas somptueuses et des arènes, dont les débris sont encore visibles.

Au temps de saint Martin, le temple de Gabatton, que saint Sulpice-Sévère qualifie d'*opulentissimum*, s'élevait sans

doute au milieu de la cité, à l'endroit même où est aujourd'hui la magnifique église de Saint-Sylvain.

Ce temple était très-riche et très-fréquenté. Saint Martin l'apprend, et s'y rend aussitôt, résolu d'abattre l'asile de la superstition.

Les païens, en grand nombre, veulent défendre leur impur sanctuaire, et repoussent le Saint en l'accablant d'outrages. Une tradition, que le P. Labbe a pris soin de conserver, et que l'on trouve écrite dans sa bibliothèque des manuscrits, raconte que les habitants de Gabatton avaient fait autrefois un pareil accueil à l'apôtre de notre Berry, saint Ursin. Quoi qu'il en soit, toujours est-il que la fureur du peuple est à son comble.

Que fait Martin? Il a recours à ses armes ordinaires, la prière et le jeûne.

Retiré dans un endroit solitaire, probablement près du tombeau de saint Sylvain, il se prosterne la face contre terre, le corps revêtu d'un cilice et la tête couverte de cendres; il prie et il jeûne pendant trois jours, suppliant Dieu d'opérer par sa toute-puissance ce que la vertu de l'homme ne peut obtenir.

Tout à coup deux anges portant la lance et le bouclier se présentent à lui, envoyés par le Seigneur, disent-ils, pour mettre en fuite cette multitude hostile et concourir avec lui à la destruction du temple.

Martin, reprenant confiance, revient dans la cité, et à la vue des idolâtres de Gabatton, sans qu'aucun d'eux s'y oppose, il fait détruire leur temple, et pendant que les pierres des murailles s'écroulent, il réduit lui-même en poussière les autels et les idoles. *Dum profanam ædem usque ad fundamentum dirueret, aras omnes atque simulacra rediget in pulverem.* (Sulpice-Sévère, *De vita beati Martini,* lib. II.)

La foule mutinée, reconnaissant la puissance surnaturelle qui avait dompté et contenu sa fureur, n'oppose plus de résistance à la prédication de l'Évangile; Martin triomphe. Presque tous les habitants de Gabatton deviennent chrétiens : *Omnes fere in Jesum Dominum crediderunt*.

Ce trait, un des plus saillants de la vie de saint Martin, est certainement une des pages les plus authentiques et les plus belles de l'histoire ecclésiastique du Berry. Qu'il me soit permis de dire que l'antique ville de Gabatton doit être glorieuse d'avoir eu saint Martin pour apôtre.

Le zélé missionnaire revint plus tard visiter ses chers néophytes. En arrivant dans la ville, son premier soin est d'aller prier dans la crypte de Saint-Sylvain. Sur le seuil de la crypte il rencontre le chef du municipe, homme riche et puissant, mais atteint d'une affreuse maladie, la lèpre ; il entre néanmoins sans s'arrêter.

Le chef de la cité le reconnaît, et aussitôt il ordonne à ses serviteurs d'aller préparer un festin digne d'un homme aussi illustre. Cependant il reste à la porte, avec la foule qui est accourue au bruit de l'arrivée de celui qui l'avait engendrée à la foi de Jésus-Christ.

Bientôt le thaumaturge, entouré de ses disciples du monastère de Marmoutier, qui l'accompagnaient dans ses courses évangéliques, sort de la crypte, et à la vue de tout le peuple, le lépreux se jette à genoux.

« Daigne, je t'en supplie, ô saint évêque, accepter chez moi l'hospitalité. La ville est encore assez loin, et tu ne pourrais sans inconvénient partir à cette heure. Que la laideur de mon mal ne t'empêche pas d'accepter mon offre; j'ai dans ma villa des logements convenables pour te recevoir.

— Sans doute c'est la volonté du Seigneur que je loge

chez toi, mon frère, lui répondit Martin. Conforme-toi à l'usage, et donne le baiser de paix à ton hôte. »

Ce malheureux désirait ardemment toucher le saint; mais le sentiment de honte que lui inspirait son horrible mal l'empêchait d'avancer. Alors le saint, que la lèpre ne souille pas, et qui, au contraire, guérit la lèpre, s'approche de lui, et le premier il lui donne le baiser de la bienvenue.

Martin accompagne avec sa suite l'hôte qui le conduit à sa villa, sans doute une des plus somptueuses de celles dont on voit encore les belles mosaïques que les instruments des vignerons mutilent et réduisent en fragments chaque jour.

La munificence du chef du municipe n'avait rien épargné pour faire honneur à la pieuse caravane. Les esclaves déploient toute l'habileté de leur art, et tout le zèle que commandent les ordres du maître.

Le banquet terminé, l'hôte de Martin ne peut, au milieu de cette fête, oublier sa propre misère, qui l'empêche, malgré sa haute position, d'avoir de fréquents rapports avec ceux qui l'entourent; il s'approche du Saint, se prosterne de nouveau à ses pieds, lui montre le hideux état de son corps, et le conjure de le guérir.

« Je suis ton débiteur, lui répond Martin; je prierai pour toi : aie confiance dans le Seigneur, purifie-toi de tes fautes, et demain, à la messe solennelle que je célèbrerai, viens recevoir de ma bouche le baiser de paix, et de ma main le corps du Sauveur. »

Le lendemain, une immense multitude se rassemble devant le palais du chef de la cité. Après avoir récité l'office des Matines avec ses clercs, Martin sort, et se rend à l'église pour y célébrer l'auguste sacrifice de la messe, pendant lequel le lépreux reçoit le baiser de paix

et la sainte communion. Ce fut merveille, alors, de voir le sacrifice de l'autel qui donne la santé, de l'âme, produire en même temps le salut du corps : celui qui s'en est approché lépreux et immonde s'en retire sain et purifié. A la vue d'un tel prodige, les habitants de Gabatton, qui, depuis qu'ils sont chrétiens, ont pour Martin les sentiments de la vénération la plus profonde, exaltent à l'envi la gloire du Christ dans Martin et la puissance de Martin dans le Christ.

Cette légende a été recueillie dans les vieux parchemins de l'insigne basilique de la collégiale de Saint-Sylvain de Levroux, par un auteur de notre temps, le Père Labbe, si renommé par son érudition et ses infatigables recherches.

Une tapisserie du XVI[e] siècle, qui est un des plus beaux joyaux du musée de la ville de Montpezat (département de Lot-et-Garonne), contient quinze tableaux de la vie de saint Martin, sur cinq pièces brodées à la main. — Trois tableaux sur chaque pièce.

Le miracle de la guérison du lépreux du Berry est représenté sur la troisième pièce de la tapisserie, neuvième tableau de la collection. Voici comment est rendue cette scène touchante :

Martin, assisté d'un seul clerc, célèbre le saint sacrifice de la messe. Le lépreux, à genoux, baise l'instrument de paix que le clerc lui présente, et se trouve immédiatement guéri. Trois personnes, qui viennent d'entrer dans l'église, paraissent s'entretenir du miracle.

On lit au bas de cette représentation :

Comme Martin chantait messe,
Son hôte était, de lèpre plein,
En baisant la paix, eut liesse,
Car il fut guéri tout à plein.

Un conteur tourangeau, Péan Gâtineau, qui vivait au XII[e] siècle, et qui nous a laissé une vie populaire de saint Martin en rimes, a longuement décrit toutes les circonstances de la guérison du meseau (le lépreux) dans une tirade composée de quatre-vingt-six vers. Nous ne citerons que les quatre vers qui terminent le récit, parce qu'ils sont une preuve sans réplique qu'au XII[e] siècle on croyait que la ville de Levroux tirait son nom du miracle opéré par saint Martin de Tours en faveur de l'un de ses *detors* (débiteurs).

Aînsi rendit Martin de Tors
Sa deite a i. de ses detors,
La ville en fut Levroux nommée,
Qui Grabattot est apellée (1).

Nous apprenons du même Péan Gâtineau que saint Martin venait chaque année en pèlerinage au tombeau de saint Silvain.

Martin eut toz jorz en usage,
Qu'il alout en pèlerinage,
A Saint-Souain chaque seson (2).

Que de voyages saint Martin n'a-t-il pas faits à Gabatton, puisqu'il a vécu, suivant quelques auteurs, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans !

Une chose, ce me semble, doit piquer la curiosité du lecteur : comment se fait-il que saint Martin, dont la vie était vouée aux travaux d'un apostolat qui embrassait la

(1) *Vie de monseigneur saint Martin de Tours,* par Péan Gâtineau, p. 83.
(2) *Idem.*, p. 79

Gaule entière, ait interrompu chaque année ses occupations habituelles pour venir prier dans une petite crypte des environs de Gabatton.

Nous espérons être en mesure de donner la clef de l'énigme et de prouver que le tombeau déposé dans la crypte des environs de Gabatton, est celui du Zachée de l'Évangile. Dans cette hypothèse, la dévotion de Martin serait complétement justifiée ; il venait honorer un des intimes amis de son divin Maître.

Dans un de ses voyages de Tours à Gabatton, Martin entra en Berry par Cloué, *Claudiomachus,* localité gallo-romaine, sur les confins de la Touraine et du Berry, qui avait alors une certaine importance (1).

Il y avait alors à Claudiomachus, dit Sulpice-Sévère, une église célèbre par la piété des moines qui la desservaient, et non moins glorieuse par la multitude de ses vierges sacrées. Obligé d'y passer la nuit, Martin choisit pour logement la sacristie, où il permit qu'on lui préparât un lit composé de quelques poignées de paille étendues sur le pavé. Dès le retour de l'aurore, Martin quitte Claudiomachus pour continuer son chemin. Après son départ, toutes les vierges, pleines de vénération pour sa sainteté, se précipitent dans la sacristie ; elles y cherchent les traces de son séjour, les endroits où il s'est arrêté, le lieu où il a reposé ses membres fatigués, et y collent leurs lèvres avec un profond respect ; puis, se jetant à l'envi sur la paille qui lui a servi de lit, elles la partagent entre elles, comme les vainqueurs se partagent un riche butin.

Une d'elles, ayant rencontré quelques jours après un homme que le démon rendait furieux, lui suspend au cou une portion de la paille qui lui était échue,

(1) Sulpice-Sévère. *Dialogue* 2, n° 8.

et à l'instant même le possédé est délivré, il est guéri.

De Cloué, Martin passe par Heugnes ; c'est la voie la plus courte pour se rendre à Gabatton. L'église de Heugnes est placée sous le vocable de saint Martin, en mémoire de son passage.

De Heugnes à Argy il y a peu de distance ; il paraît que les habitants d'Argy eurent pour saint Martin tant de vénération, qu'ils firent tous leurs efforts pour inculquer dans le cœur de leurs enfants ces nobles sentiments. Ce qu'il y a de certain, c'est que la mémoire du passage de saint Martin à Argy est encore aussi fraîche aujourd'hui qui si l'événement avait eu lieu hier.

Un vénérable prêtre, M. Fonjouquet, curé d'Argy, a recueilli avec le plus grand soin, comme des perles précieuses, tous les récits de ses paroissiens sur les circonstances du passage du thaumaturge des Gaules dans la localité dont il est le pasteur depuis vingt ans. Plus d'une fois il nous avait communiqué ces traditions populaires. Nous étions très-heureux de l'entendre ; mais il nous survenait de temps à autre un soupçon, un doute.

Quel ne fut pas notre étonnement lorsque le livre de Péan Gâtineau, que personne ne connaissait avant qu'il fût édité par la Société des Bibliophiles de Touraine, nous tomba entre les mains !

Nous y lûmes, consignées par écrit dès le XIIe siècle, toutes les traditions que racontent les habitants d'Argy. Nous n'en citerons qu'une seule : elle est si curieuse et si bien gravée dans la mémoire de nos paysans, qu'ils la racontent avec une grande simplicité, et sans oublier les plus minutieux détails.

Martin, après avoir chanté la messe dans l'église d'Argy, se met en route pour Gabatton. Arrivé sur le bord d'une fontaine, il dit à Brice, qui l'accompagnait, d'attacher à

un arbre l'âne sur lequel il était monté; il voulait se reposer et dormir.

Brice exécute les ordres de son évêque; puis il enfonce dans la terre, près de la tête du saint, le bâton dont se servait ce dernier. Quant au sien, il le place près de ses pieds.

Quel ne fut pas l'étonnement de Martin lorsque, à son réveil, il vit les deux bâtons couverts d'un épais feuillage! Les habitants du pays donnèrent à ces deux arbres le nom d'arbres de Saint-Martin.

Un habitant d'Argy, ayant osé en couper une branche pour en faire du feu, l'emporta dans sa maison. Le soir étant venu, il monte sur la bûche pour atteindre la planche sur laquelle son pain était placé. La bûche roule sous ses pieds, et il se rompt le cou.

Depuis lors, les arbres de Saint-Martin furent regardés comme des objets sacrés, auxquels une main profane ne devait pas toucher.

La fontaine des environs d'Argy, près de laquelle saint Martin s'est reposé, porte encore aujourd'hui son nom (1).

L'église d'Argy est sous le vocable du saint, en mémoire de son passage en ce lieu, et de la grande vénération des habitants pour le saint évêque de Tours.

D'Argy, le chemin passe en ligne directe par une localité nommée Saint-Martin-de-Lamps, dont l'église est dédiée au thaumaturge des Gaules, par le même motif, suivant toute vraisemblance.

A Levroux, dans la basilique, l'autel principal est sous le vocable de saint Silvain; mais dans un des absidioles il y a un autel dédié à saint Martin.

(1) *Vie de monseigneur saint Martin*, par Péan Gâtineau; soixante-cinq rimes sur Arge, *Argy*.

Quand Martin vint à Claudiomachus, il se rendait à Rome : cette indication détermine l'itinéraire qu'il a suivi, itinéraire, du reste, qui a laissé des traces encore subsistantes.

De Gabatton le saint évêque passa à Villegongis, localité placée sur la voie romaine de Gabatton à Argentomagus.

L'église de Villegongis est sous le vocable de saint Martin. De Villegongis, notre illustre voyageur vint à un lieu sans nom, situé au haut d'un monticule, sur les bords de l'Indre.

Près de ce lieu existaient encore, il y a soixante ans, des débris de pierres que le peuple nommait *les Pierres Folles*.

C'est l'endroit où Raoul le Large, prince de Déols, bâtit, au xe siècle, un château auquel il a donné son nom (1).

Un acte authentique constate qu'il y avait en ce lieu, avant 917, une église et un monastère sous le vocable de saint Martin.

Des actes, en grand nombre, font foi que les seigneurs du château Raoul faisaient hommage, non de leur fief ou de leur château, mais seulement de leur donjon, aux archevêques de Tours, successeurs de saint Martin : ils avaient droit d'y loger, mais dans une seule circonstance, quand ils se rendaient à Rome.

Du lieu où est aujourd'hui le vieux castrum de Raoul le Large, Martin se rendit à Ardentes, localité gallo-romaine, où l'on voit encore les débris de la voie qui conduisait d'Argentomagus à Avaricum. Mais avant d'arriver à Ardentes, il traversa une vaste forêt.

L'église d'Arthon, qui est contiguë à cette forêt, est sous le vocable de saint Martin. Chose digne de remarque, le

(1) Raoul le Large vivait de 935 à 952.

culte de saint Sylvain est en honneur dans l'église d'Arthon et dans une chapelle voisine, où l'on va encore aujourd'hui en pèlerinage.

Ne serait-ce pas saint Martin qui aurait introduit dans cette localité, lors de son passage, le culte d'un saint si aimé et si vénéré par lui?

D'Ardentes, Martin suit le cours de l'Indre et s'arrête en un lieu nommé Nohant, mot celtique qui signifie prairies.

Du haut du monticule où est situé Nohant, et d'où l'on domine tout le pays, saint Martin plane comme un aigle.

J'aime à voir dans le paysage la petite église de Nohant, décorée de vieilles peintures murales, qui l'ont fait classer au nombre des monuments historiques.

En quittant Nohan, Martin traverse un camp romain: la Châtre (*Castra*); puis il va droit à Lacs, station sur la voie romaine d'Argentomagus à Mediolanum. A Lacs existait un temple dédié aux idoles.

Nous avons visité, il y a quelques mois, Lacs et son église romane. Les débris du vieux temple païen ont été conservés et placés dans les murailles de l'église chrétienne.

Est-ce Martin qui a détruit à Lacs le temple des idoles? nous l'ignorons; mais ce que nous savons, c'est que l'église est sous son vocable. Ne serait-ce pas en mémoire de son passage et de la conversion de habitants?

A Lacs, Martin avait encore quelques lieues à parcourir avant d'arriver à Mediolanum, où se trouvait l'embranchement de deux routes conduisant, l'une à Clermont, l'autre à Autun. Par l'une et l'autre de ces deux voies il pouvait gagner Lugdunum, et de Lugdunum aller à Rome.

Entre Lacs et Mediolanum se trouve, à moitié chemin, une localité qui porte le nom d'Urciers.

Saint Martin y a passé, et l'église est sous son vocable.

Nous pensons que saint Martin a traversé plusieurs fois Mediolanum.

C'était le chemin qu'il a dû suivre, s'il n'a pas fait de fort longs détours, toutes les fois qu'il est allé à Rome, à Autun et à Clermont.

A Mediolanum, les vieux titres font mention d'une chapelle érigée en dehors de la grande église du prieuré des Bénédictins de Déols, où saint Martin était honoré.

De Claudiomachus à Mediolanum, des confins de la Touraine aux confins du Bourbonnais et de l'Auvergne, sur une ligne d'environ trente lieues, Martin a traversé douze localités.

Dans ces douze localités, les églises, ou au moins une chapelle, perpétuent le souvenir de son passage. Ce passage avait donc été un des grands événements de ce temps-là, puisqu'on avait tenu à en rendre le souvenir impérissable. Nous ferons remarquer que le principe admis par les plus savants liturgistes est que, dans les premiers siècles, on n'élevait des églises ou des chapelles en l'honneur des martyrs et des confesseurs que dans les lieux consacrés par leur naissance, par leur habitation, par leur passage ou par leur mort.

Saint Martin n'est pas né en Berry; il n'y est pas mort; mais il a parcouru le pays des Biturges, il a marqué son passage par la destruction des restes du paganisme, par des miracles et par la conversion des peuples. Le Berry reconnaissant lui a élevé des églises et des chapelles au nombre d'environ soixante.

LOCALITÉS DU BERRY OU LE CORPS DE SAINT MARTIN A REPOSÉ.

Saint Perpetuus, qui monta sur le siége épiscopal de Tours soixante-quatre ans après la mort de saint Martin, construisit une basilique magnifique, qui est regardée par le savant M. Quicherat comme le plus riche et le plus remarquable monument de l'époque. Le 4 juillet 473, le corps de saint Martin fut transféré dans cette église.

L'évêque, avant de faire cette translation, avait réduit tous les ossements du saint à la grosseur du corps d'un enfant; il les avait entourés de bandelettes et placés dans un vase d'albâtre, qui fut lui-même enfermé dans un coffre en forme de cercueil, fait avec un métal mélangé d'or et d'argent, que les anciens appelaient *electrum*.

Une inscription, qui ne nous a pas été conservée, attestait que la châsse où reposait le corps de saint Martin remontait au temps de Perpetuus.

Un second cercueil, de laiton, avait la même forme et datait de la même époque; mais, à la différence de l'autre, il s'ouvrait par une porte munie de quatre barres cadenassées.

Malgré les nombreux déplacements, motivés surtout par les invasions des Normands, le coffre d'electrum demeura intact pendant huit cent trente ans. Nous avons l'acte authentique de l'ouverture de cette châsse, qui eut lieu en présence de Philippe le Bel.

Outre la châsse que nous venons de décrire, il y avait encore dans l'église de Perpetuus le sarcophage dans

lequel avait été renfermé d'abord le corps de saint Martin : le grand artiste de la cour de Dagobert, Éloi, l'avait décoré et orné de pierreries.

Sidoine Apollinaire, à la demande de Perpetuus, composa une pièce en vers hexamètres ou pentamètres, qui commence par ces mots :

Martini corpus totis venerabile terris, etc. etc.

En effet, la dévotion au tombeau de saint Martin était si grande, qu'on y venait en pèlerinage de tous les points de la terre.

Un concile d'Orléans n'a pas craint de dire : *Gallicana peregrinatio ad corpus Martini Turonensis non cedit Jerosolymitanæ aut Romanæ.*

Ce corps si vénérable et si vénéré a reposé pendant plusieurs années à Liraldus (Leré) en Berry, sur les bords de la Loire, dans une crypte qui existe encore en grande partie.

La crypte de Leré serait, dit-on, un des rares monuments antérieurs à l'an mil, si elle n'a pas été refaite entièrement à l'époque de la reconstruction de l'église actuelle. Nous ne connaissons cette crypte que par les dires de ceux qui l'ont visitée; ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 856, les Normands, ayant remonté la Loire jusqu'à Orléans, faisaient partout d'affreux ravages.

Les chanoines de Saint-Martin transportèrent leur patron à Leré, villa que Charles le Chauve venait de leur donner pour leur servir de lieu de refuge contre les invasions des Barbares du Nord.

Ces Barbares rentrèrent dans leur cantonnement à l'embouchure de la Loire, et les chanoines de Saint-Martin, l'ayant appris, quittèrent Leré, et revinrent avec

la châsse de l'apôtre des Gaules à leur monastère de Tours. Ils y étaient certainement en 857, puisqu'au printemps de cette année, des actes authentiques constatent qu'ils étaient occupés à déblayer les ruines de leur abbaye et à en relever les murs.

De 857 à 862, les chanoines de Saint-Martin de Tours jouissent d'une tranquillité relative; mais au commencement de 862 ils ont des alarmes et de vives craintes. Charles le Chauve étant venu à Tours pour célébrer avec eux, les fêtes de Pâques, ils profitent de la présence du roi pour lui faire renouveler la donation qu'il leur avait aite de la villa de Leré.

Au mois d'août 862, les Normands ravageaient l'Anjou. A cette époque, les chanoines avaient mis leur corps saint en sûreté, sur les bords de la Loire, à Leré.

En 864, Robert le Fort livra une grande bataille aux Normands; mais il ne put les empêcher de remonter le cours de la Loire l'année suivante, et de brûler le monastère de Fleury-sur-Loire.

A la nouvelle de l'incendie de l'abbaye de Fleury, située dans le voisinage de Leré, les chanoines de Tours s'empressent de quitter cette résidence, pour se réfugier à Marsat, dans les montagnes de l'Auvergne : c'était un second lieu de refuge qu'ils tenaient en réserve, dans le cas où ils seraient forcés de quitter Leré.

En 866, les chanoines de Tours se divisent en deux bandes; les uns restent à Marsat, et les autres reviennent à Leré. Où était le corps de saint Martin? Très-probablement à Leré, où l'on avait construit une crypte souterraine pour y mettre le précieux dépôt en sûreté, non-seulement contre les cupides Normands, mais encore contre les vols pieux des saintes reliques, si fréquents dans ces siècles de foi et de mœurs barbares.

Les chanoines n'ayant, ni à Leré, ni à Marsat, un monastère assez spacieux, et désirant, d'autre part, s'éloigner des lieux si souvent ravagés par l'ennemi, prièrent leur protecteur, Charles le Chauve, de leur donner asile en Bourgogne. Faisant droit à leur demande, le roi leur donna la *Celle* de Chablis, près la ville de Tonnerre, par un acte daté du 27 décembre 867.

C'est à Chablis que le corps de saint Martin reposera jusqu'au jour où les Tourangeaux iront l'enlever à main armée.

Le corps de saint Martin a donc traversé plusieurs fois le Haut-Berry. Une première fois il a été porté de Tours à Leré, et l'année suivante de Leré à Tours.

Une seconde fois il est revenu de Tours à Leré; puis il a été transporté à Marsat.

Si de Marsat il est revenu à Leré, il a traversé une troisième fois le Berry.

Une quatrième fois il a dû repasser par le Berry, quand les Tourangeaux l'ont transporté, dans une marche triomphale, d'Auxerre à Tours.

Sur la ligne de Tours à Leré il y a deux stations principales où le corps de saint Martin a dû séjourner, Massay et Aubigny.

A Massay, l'abbaye des Bénédictins était sous le vocable de saint Martin, sans doute en mémoire de la translation de son corps et du séjour qu'y firent les chanoines de Saint-Martin, si éprouvés par le malheur, et réduits à verser si souvent des larmes sur les ruines de leur monastère, pillé par les Normands.

A Aubigny, l'église collégiale dépendait de l'abbaye de Saint-Martin de Tours; mais la question est de savoir si elle en dépendait au moment des invasions normandes, ou si elle fut donnée aux chanoines de Tours après les

invasions, pour perpétuer le souvenir du passage du pieux cortége, portant avec respect les reliques du saint.

Un respectable curé d'Aubigny, M. Cantin, avait fait les plus minutieuses recherches pour constater, à l'aide des traditions et des monuments encore debout, tous les lieux de notre Berry où le corps de saint Martin avait séjourné. On dit que son travail contenait de précieux renseignements. Qu'est-il devenu? Personne n'a pu me le dire; je le regrette vivement.

Ainsi le Berry, qui avait acclamé saint Martin pendant les jours de sa vie mortelle, l'acclama encore après sa mort, et, j'oserais dire, avec une confiance et un enthousiasme d'autant plus grands que depuis le jour où l'âme de saint Martin est entrée dans le ciel, il a plu au Seigneur de signaler son serviteur à la vénération des peuples par un redoublement de prodiges si grands et si extraordinaires, que la France se porte encore aujourd'hui en masse à son tombeau pour honorer ce mort de quinze siècles.

La 19[e] question du programme : Caractères principaux des églises du Bas-Berry, depuis le XI[e] siècle jusqu'à la Renaissance, est traitée par M. l'abbé Damourette dans un intéressant mémoire dont il donne lecture.

Caractères principaux des églises du Bas-Berry, depuis le XI[e] siècle jusqu'à la Renaissance.

Celui qui étudie avec attention les pouillés du diocèse de Bourges, remarque facilement que presque toutes les

églises des prieurés ou des paroisses du Bas-Berry étaient sous la dépendance des abbayes ou des chapitres.

Aux XIe et XIIe siècles, les églises primitives tombaient de vétusté; il fallait les rebâtir. Les abbayes riches et puissantes alors, et les chapitres du diocèse de Bourges, se mettant résolûment à l'œuvre, firent surgir de terre, jusque dans nos villages les plus humbles, des réductions en petit des églises mères. Il ne faudrait pas croire cependant que ces petits monuments reproduisissent trait pour trait nos grandes églises abbatiales ou collégiales. L'imitation se bornait souvent à adopter les méthodes de construire, le style, et quelques détails d'ornementation.

Depuis longtemps j'ai proposé, pour cette série d'édifices, un mode de classification qui consiste à grouper, comme l'ont fait les anciens pouillés, nos églises du Bas-Berry, d'après leur provenance, sous les églises mères dont elles dépendaient.

Ce système fut adopté par un de nos archivistes, M. Desplanques. Plus j'étudie la question, plus il me semble que ce mode de classification est le meilleur et le plus naturel : il relie la tige à la souche.

SÉRIE DES ÉGLISES QUI ÉTAIENT SOUS LA DÉPENDANCE DES ABBAYES.

Saint-Cyran-en-Brenne. — La règle de Saint-Benoît, apportée dans le pays des Francs au VIe siècle, se répandit bientôt dans le Bas-Berry. Deux monastères d'hommes furent fondés en Brenne par saint Cyran. Saint Cyran, que les documents contemporains nomment *Sigirannus*, appartenait à une noble famille du Berry ; il fut envoyé dès sa jeunesse à la cour du roi de Bourgogne par son père Sigelaïc,

qui, d'après un document apocryphe, aurait été comte de Bourges. Quoi qu'il en soit, toujours est-il que le jeune Cyran fut confié à Flacoat, maire du palais des rois de Bourgogne. Malgré l'opposition de ses parents, il se fit clerc, et son père, étant devenu évêque de Tours, le choisit pour le mettre à la tête de son clergé, en qualité d'archidiacre; mais bientôt il fut jeté en prison comme fou. On lui reprochait, paraît-il, de compromettre son patrimoine par les larges aumônes qu'il répandait dans le sein des pauvres.

Flacoat, qui avait de grandes possessions en Brenne, lui permit de construire deux monastères sur ses domaines : l'un à Longoretum (Lonrey), et l'autre à Méobec.

Cyran et les disciples qu'il avait attirés par l'odeur de ses vertus, avaient un si grand amour de la pauvreté évangélique, qu'ils ne voulurent habiter que des huttes faites avec des branches d'arbres.

Le monastère de Longoretum deviendra plus tard la trop fameuse abbaye de Saint-Cyran, si connue comme ayant servi de berceau au jansénisme. Le monastère de Saint-Cyran, rebâti en partie, existe encore, mais l'église a été complétement détruite.

Les moines de l'abbaye de Saint-Cyran furent-ils, au moyen âge, des artistes distingués?

Oui, si nous en jugeons par les églises qu'ils nous ont laissées.

Je citerai, comme des échantillons de leur savoir-faire, les églises de Ponay, de Douadic, d'Azay-le-Ferron et de Saint-Michel-en-Brenne.

Église de Ponay. — L'église de Ponay est remarquable par ses peintures murales, et surtout par les riches sculptures de la baie principale. (Style du XIIe siècle.)

Église de Douadic. — L'église de Douadic est une fille qui fait le plus grand honneur à sa mère. On rencontre dans son ensemble, comme dans ses détails, les caractères d'un style si simple et si beau en même temps, qu'on peut, sans crainte de se tromper, la signaler aux architectes comme un modèle qu'ils pourraient copier lorsqu'ils ont à bâtir une église de petite dimension. Elle date de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe.

La première travée, en entrant, est presque envahie par les piliers qui soutiennent la tour carrée du clocher. Le côté qui regarde la nef est percé d'une élégante ouverture de 2 mètres de largeur. L'arcade qui la couronne repose sur des colonnes semblables à celles de la nef.

Le chevet est aussi percé de trois belles fenêtres hautes et élancées. Au-dessus de ces fenêtres se déroule la scène du Jugement dernier. Cette peinture murale est divisée en deux parties : la première représente les morts sortant de leurs tombeaux. On voit entre autres un prêtre revêtu de ses ornements sacerdotaux et un moine vêtu d'un froc gris. A genoux sur le bord de son tombeau, le religieux prie le souverain Juge, les mains jointes et soulevées au-dessus de sa tête, dans l'attitude d'un homme qui implore grâce et miséricorde.

Au-dessus, sur un siége richement orné, les pieds posés sur un escabeau, Jésus-Christ, avec un air sévère, va prononcer la terrible sentence; à droite et à gauche, des anges tiennent en main les instruments de la Passion.

L'église de Douadic a le rare bonheur de n'avoir jamais été défigurée par des restaurations inhabiles.

Azay-le-Ferron. — L'église d'Azay-le-Ferron est construite avec un appareil beaucoup plus soigné que celui de Douadic.

Les sculptures et les ornements des deux portes d'entrée accusent la date du XIe siècle; mais si le visiteur pénètre dans l'intérieur de l'édifice, il voit apparaître toute la riche ornementation du XIIIe siècle.

On a eu l'heureuse idée de faire disparaître un retable de mauvais goût, du style de la Renaissance. Ce retable en pierre cachait aux regards une admirable abside à fenêtres élancées et à voûtes à nervures.

Saint-Pierre-de-Méobec. — L'abbaye de Saint-Pierre de Méobec est sœur de l'abbaye de Lonrey.

Saint Cyran, à Méobec comme à Lonrey, ne construisit pour lui et pour ses moines que de pauvres cabanes; mais, les dons des pieux fidèles affluant avec le temps, Méobec devint une abbaye riche et puissante.

L'église abbatiale domine par son élévation toute la contrée. Bâtie d'un seul jet, elle porte dans toutes ses parties le cachet du style de la fin du XIIe siècle.

La nef a été détruite, en 1560, par les soldats de l'armée de Condé.

L'abside, de forme circulaire, fixe surtout l'attention de l'archéologue. Les murailles sont décorées de saints personnages peints à fresque, au milieu desquels figure saint Martial, que les moines de Méobec vénéraient comme ayant évangélisé l'Aquitaine et le Berry au Ier siècle de l'ère chrétienne.

Églises de Buzançais. — Les trois églises de la ville de Buzançais : Saint-Étienne, Habilly et Notre-Dame du Verger, relevaient de l'abbaye de Méobec.

Sur une ligne de plus de quinze lieues, de Buzançais à Janvart, près Bélâbre, presque toutes les églises et chapelles sont filles de cette église mère.

Chezelles. — Les églises de la filiation de Méobec ne me paraissent pas remarquables sous le rapport de l'art. Je ferai cependant une exception pour Chezelles. L'église actuelle, qui date du XIII[e] siècle, a succédé à une église du XII[e], qui avait du mérite, si l'on en juge par les quatorze modillons qui sont placés au-dessus de la porte latérale. Ces modillons, provenant de l'église primitive, représentent des fleurs, des figures d'hommes et d'animaux, d'une remarquable perfection, pour l'époque à laquelle ils appartiennent.

Saint-Genou. — Vers l'an 828, Wifred, comte de Bourges, et Ode, sa femme, fondèrent dans un de leurs domaines, à Estrées, près de la voie romaine qui conduit de Chabris à Poitiers, un monastère pour les fils de saint Benoît d'Aniane.

Dodon, abbé de Saint-Savin en Poitou, y envoya une colonie de fervents religieux.

Ce monastère ayant été dévasté plusieurs fois par les Madgyars, aux IX[e] et X[e] siècles, les religieux, contraints de l'abandonner, se réfugièrent à Saint-Pierre-le-Moutier, en Nivernais. A leur retour, ne trouvant à Estrées qu'un monceau de ruines, ils bâtirent leur abbaye sur un autre emplacement, près des bords de l'Indre.

Une maladie, connue sous le nom de *mal des ardents,* faisant d'affreux ravages en Berry, les pèlerins se rendirent en foule pour vénérer le corps d'un évêque de Cahors qui, ayant abandonné son siége épiscopal, était venu terminer sa vie dans la solitude, près d'une fontaine où l'on montre encore l'emplacement de la petite cellule qu'il habitait. Il se nommait Genulphus (saint Genou).

Les dons affluèrent en si grande abondance à l'abbaye

des bords de l'Indre, où son corps avait été transféré, qu'on fut bientôt en état d'édifier une magnifique église.

Cette église a été étudiée par les archéologues dans son ensemble et dans ses détails avec la plus minutieuse attention ; l'étude achevée, elle a été classée au nombre des trente églises choisies comme les plus beaux types de l'architecture religieuse française.

L'église de Saint-Genou rappelle, surtout à l'intérieur, le plan d'une basilique romaine. Le transept porte les traces d'un remaniement qui paraît dater du XIIIe siècle. C'est à tort que l'auteur de la *Monographie de la basilique de Saint-Genou* a imprimé, dans les *Archives des monuments historiques*, que la nef avait été détruite par les huguenots. Ils vinrent à Saint-Genou, mais ils respectèrent l'église de l'abbaye.

Il est certain, d'après les pièces originales qui existent encore en grand nombre, qu'une partie de la basilique menaçait ruine, et que pour remédier au mal, on ne trouva d'autre moyen que de la démolir. Quelle perte !

Si mutilé que soit aujourd'hui cet ancien monument, il offre encore le plus haut intérêt, et il est une des productions les plus originales de l'art chrétien.

L'intertransept est couronné par une voûte en forme de coupole, dont les arcs retombent sur de riches culs-de-lampe décorés de figures en pied représentant très-probablement les chefs de l'abbaye ; des absides demi-circulaires terminent les trois nefs.

On croit pouvoir affirmer qu'au lieu d'autels il y avait dans les deux absidioles latéraux des siéges où les prêtres se plaçaient pour entendre les confessions.

L'abside centrale est précédée d'un chœur d'une disposition très-remarquable. Ce chœur se compose de cinq

arcades plein-cintre, dont les archivoltes reposent sur de grosses piles, les unes cylindriques et les autres octogones, surmontées de chapiteaux historiés.

Au-dessus de ces arcades existe un riche triforium. Ce triforium dénote une école très-avancée, tant il est, comme structure, à la hauteur des plus belles constructions de la fin du XII° siècle.

Les baies plein-cintre qui donnent la lumière à l'intérieur du vaisseau sont flanquées de colonnettes à chapiteaux à volute.

La voûte du chœur est beaucoup plus élevée que celle de l'abside majeure; une charmante arcature pourtourne les trois absides.

Le monument n'est pas moins orné à l'extérieur; tous les murs sont couronnés d'élégantes arcatures, les baies sont encadrées de colonnettes, et les contre-forts dissimulés par de belles colonnes montant de fond jusqu'aux corniches.

Honneur à l'abbaye de Saint-Genou! Elle nous a laissé une preuve frappante et irrécusable de sa science et de son entente de l'esthétique.

Les filles de l'abbaye de Saint-Genou sont au nombre de quatre : la Celle-sur-Nahon, Saint-Pierre de Lans (de Laude), Ville-Gouing, Argy.

Argy. — L'église paroissiale d'Argy avait été construite dans l'enceinte même du château; elle portait le cachet de l'église mère. Sa tour carrée, surmontée au XV° siècle d'une belle flèche, se mariait avec grâce aux tours du château d'Argy. On jugea convenable, il y a quelques années, de transférer sur un autre emplacement la vieille église du moyen âge. Mais qu'a-t-on édifié pour la remplacer?

Une église qui a été construite avec une économie si parcimonieuse, que les ressources ont fait défaut lorsqu'on a demandé, au nom des règles les plus vulgaires de l'esthétique, de mettre la hauteur de l'édifice en harmonie avec sa longueur.

Déols. — Déols, hélas! n'est plus qu'une ruine imposante. Des quatre tours carrées, construites à chacun des angles du narthex, il n'en reste plus qu'une seule qui se termine par un cône en pierre, flanquée de quatre clochetons.

Pourquoi faut-il que les huguenots soient venus trois fois mettre le siége devant Déols?

En face de l'abbaye, sur l'autre rive de l'Indre, on voit encore les débris d'un fort où l'on avait pratiqué des embrasures. C'est abrités derrière cette forteresse, que les assiégeants lancèrent sur Déols leurs projectiles. Bien que l'abbaye fût défendue par l'élite de la noblesse du Bas-Berry, elle succomba dans la lutte, et les vainqueurs, dans leur délire, incendièrent un des plus beaux monuments de la France. Ce triste événement eut lieu en novembre 1567. Les flammes n'épargnèrent qu'une des tours et la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles.

Cette chapelle, adossée à la basilique du XIIe siècle, offrait deux étages superposés.

On accédait à la chapelle haute par un large escalier extérieur qui aboutissait à un palier sur lequel ouvrait une porte divisée en deux compartiments.

Sur la paroi de la muraille contre laquelle ce bel escalier était appuyé, était sculptée en ronde-bosse la figure colossale d'un guerrier monté sur un superbe coursier.

Était-ce la figure du fondateur de l'abbaye ou la figure du fondateur de la chapelle?

Le fondateur de l'abbaye est Ebbes le Noble, vaillant guerrier aussi pieux qu'il était grand homme de guerre. C'est lui qui avait fait venir à Déols, en 910, une colonie de religieux de l'abbaye de Cluny. Il semble que la statue équestre d'Ebbes le Noble eût été mieux placée près de la porte de la grande église que dans l'escalier d'une chapelle bâtie après coup et hors de l'œuvre. Aussi serais-je porté à croire que le personnage sculpté à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles était le roi Philippe-Auguste. Il assiégeait la ville de Châteauroux, lorsqu'il accourut en toute hâte avec son chapelain, l'historien Rigord, pour être témoin d'un événement qui mit en émoi l'armée anglaise et l'armée française.

Un des soudards de l'armée du roi Richard, jouant aux dés et perdant l'argent qu'il avait acquis par le vol et la rapine, fut pris d'un si violent accès de fureur, qu'il lança une pierre contre la Vierge-Mère, qui tenait sur ses genoux son divin Fils. La pierre atteignit le bras de l'enfant; il en sortit du sang en abondance. Cet événement fit une sensation si profonde que les deux rois licencièrent les soudards et firent la paix.

Philippe-Auguste aura voulu perpétuer le souvenir du prodige en faisant bâtir à ses frais, sur le lieu même où s'était opéré le miracle, une chapelle commémorative. Ce roi, qui avait ordonné que sa statue équestre fût placée dans la nef de la cathédrale de Paris, aura voulu se faire représenter à Déols, en qualité de fondateur de la chapelle des Miracles, monté sur son cheval de bataille. Quoi de plus frappant pour rappeler aux habitants de notre Bas-Berry qu'il avait été, par ses exploits contre l'Anglais, le libérateur de leur territoire!

Cette chapelle, en si grande vénération dans toute la contrée, n'existe plus aujourd'hui. Elle a été démolie en

1832; il n'en reste que le beau bas-relief qui surmontait la porte d'entrée de la chapelle basse. On peut voir dans le jardin du bureau de Bienfaisance de Châteauroux ce remarquable morceau de sculpture.



Si l'on en croit M. Viollet-le-Duc, ce juge si compétent, le Berry avait du XIe au XIIe siècle des écoles de sculpture où le ciseau était habilement tenu par les moines de cette époque.

Ces écoles, à côté de traditions gallo-romaines encore très-puissantes, admettaient certains éléments byzantins très-purs.

L'abbaye de Déols était certainement un des centres d'où rayonnaient au loin ce rapprochement entre l'art gallo-romain corrompu et l'art néo-grec romain, importé par les premières croisades. Cette puissante abbaye, en effet, fut douée d'une telle fécondité, que dans l'espace de deux cents ans elle construisit environ deux cents églises et chapelles dans le diocèse de Bourges et dans les diocèses étrangers. Ce chiffre, qui semble exagéré, est cependant officiellement constaté dans un acte authentique du pape Innocent III, en date de l'année 1212.

Nous ne prétendons pas dire que toutes les églises de la filiation de Déols soient des chefs-d'œuvre sous le rapport de l'art ; nous ne les avons pas toutes étudiées. Un travail aussi complet dépasserait nos forces. Cependant, en examinant avec attention celles qu'il nous a été donné de voir, il nous a semblé qu'elles étaient plus ou moins belles, suivant la richesse et l'importance des populations qui ont aidé les moines de Déols à les bâtir. Du reste, dans la sculpture d'ornement de la fin du XIe siècle au milieu du XIIe, il y a des preuves non douteuses que les débuts de l'école de Déols furent humbles et modestes, et qu'elle n'arriva qu'après bien des tâtonnements à faire ces délicates sculptures qui la placent si haut dans l'estime des archéologues.

Les deux églises les plus remarquables de la filiation de Déols sont sans contredit Saint-Genest de Châteaumeillant et Saint-Blaise de la Celle-Bruère.

Châteaumeillant. — L'église de Châteaumeillant est en forme de croix. Tout ce qui remonte à la construction

première est en plein cintre, et de style roman primitif; mais ce qui nous a singulièrement frappé en contemplant avec admiration cette grande église, ce fut de voir se dérouler à nos yeux étonnés sept absides ouvrant toutes sur le transept.

La Celle-Bruère. — L'église de la Celle-Bruère appartient au XII[e] siècle. Elle produit, par la longueur et l'harmonie de ses lignes, un grand effet d'optique. Les bas-côtés sont couronnés de voûtes en berceau.

Nous avons, à quelque distance de Châteauroux, quatre églises construites par Déols, qui méritent une attention particulière : Bommiers, Saint-Martin d'Ardentes, Saint-Martin de Lans, Montierchaume.

Bommiers. — L'église de Saint-Pierre de Bommiers a beaucoup d'analogie avec celle de Clion : l'une et l'autre ont des voûtes en bois ; mais le transept et l'abside de ces deux églises sont de la belle époque romane.

Montierchaume. — L'église de Montierchaume est une des rares églises à date certaine. Elle fut construite par Leodegarius, archevêque de Bourges, qui en fit hommage à l'abbaye de Déols. L'abside est à pans coupés et d'un bon style ; cette église, fort délabrée, a été remise à neuf et décorée de belles peintures à fresque qui font l'admiration des connaisseurs.

Le sujet principal représente le saint évêque à genoux aux pieds de la Vierge des Miracles de Déols et lui offrant son église.

Lans et *Ardentes.* — Saint-Martin de Lans et Saint-Martin d'Ardentes sont des monuments de petite dimen-

sion ; mais les nefs sont voûtées en pierre. Ces deux églises sont vraiment très-remarquables comme types d'églises rurales.

Je signalerai la porte latérale de Saint-Martin d'Ardentes et la riche arcature, en style du XII[e] siècle, qui décore le pourtour de son abside semi-circulaire.

Église de Saint-Aubin de Crevant. — L'église de Saint-Aubin de Crevant est bâtie en pierres de granit d'une teinte noire ; le porche qui précède l'entrée principale est surmonté d'une tour carrée avec des arcatures de style ogival.

A gauche de la grande nef on a construit, je ne sais à quelle époque, une seconde nef, très-basse, du plus mauvais goût.

A droite est un rang de chapelles, dont l'une, transformée en *sacrarium,* est remarquable surtout par sa voûte à nervures prismatiques.

Église de Saint-Étienne de Chassignoles. — L'église de Saint-Étienne de Chassignoles date de la même époque que celle de Crevant ; elle était sous la dépendance de la même abbaye.

Entre la tour carrée de Crevant et celle de Chassignoles il y a une si grande analogie, qu'on dirait que l'une et l'autre ont été bâties sur le même plan et par le même moine architecte ; la seule différence, c'est que la tour de Crevant est construite à l'entrée, sur les piliers du porche, tandis que la tour de Chassignoles est établie sur la travée du chœur.

Les moines de Notre-Dame de Déols, en leur qualité de fondateurs et de patrons, n'avaient obligation de construire que le chœur et ses dépendances, la nef de l'église

restant à la charge des habitants de la paroisse. Aussi quel contraste entre le chœur et la nef ! L'un est une œuvre d'art, l'autre est un pauvre hangar avec de grands murs sans aucun ornement.

Les seigneurs de la localité construisirent au XVIe siècle deux vastes chapelles, dont les arceaux s'ouvrent sur le chœur.

Les portes d'entrée des deux chapelles seigneuriales sont très-remarquables par la délicatesse et la profusion de leurs ornements flamboyants.

Au-dessus de la porte de la chapelle, qui est à droite, l'écusson porte des losanges. La maison de Chauvigny étant éteinte à l'époque où la construction de cette chapelle a eu lieu, cet écusson doit appartenir ou à une branche bâtarde, ou à une branche apanagée.

Église de Saint-Martin d'Orcennes. — Cette église, dans l'origine, avait un plan crucial bien accusé; sur l'un des bras de la croix on avait construit une tour carrée, lourde et massive.

Plus tard, le besoin d'un plus grand espace se faisant sentir, les bras du transept se sont allongés en forme de nefs latérales.

La voûte de la grande nef est en berceau ogival. Les arcs-doubleaux de ces berceaux sont d'un dessin très-incorrect : nouvelle preuve que les habitants des paroisses étaient bien en arrière, lors même qu'ils voulaient imiter l'architecture des moines. A Orcennes, on a certainement voulu construire les voûtes de la nef sur le type des voûtes du chœur et du transept; mais quelle différence entre les unes et les autres!

Cette vieille église vient d'être restaurée presque entièrement. Si certaines restaurations laissent à désirer, il est

triste de dire qu'elles ont été faites par des hommes de l'art; celles qui sont irréprochables sont dues à des ouvriers du pays qui se sont inspirés des lignes si simples mais si pures des constructions des moines du XIIe siècle.

L'église d'Orcennes se termine par un chevet rectangulaire, ajouré par une grande fenêtre du XVIe siècle.

Pouligny. — Non loin de Crevant, une petite église perdue au fond d'une campagne est consacrée à Marie sous le vocable de Notre-Dame de Pouligny. Si modeste que soit cette église, elle a cependant dans le chœur des arcatures et à l'extérieur des modillons sur lesquels l'artiste s'est plu à sculpter, sur une pierre assez rebelle, des fleurs, des animaux et des figures humaines.

Saint-Martial de Châteauroux. — Dirons-nous un mot de l'église Saint-Martial de Châteauroux? Ce n'était, au XIIe siècle, qu'une chapelle bien humble, avec une voûte en bois; cependant nous apercevons au-dessous des corniches, des modillons que l'antiquaire admire, et dont les figures fortement accentuées dénotent un habile ciseau.

Nohant-Vicq. — Nous aurions gardé sur l'église de Nohant-Vicq un profond silence, si un hasard providentiel n'était venu, en 1850, la tirer de l'oubli et de l'obscurité. On a découvert à cette époque, sur les murs de cette église, des peintures qui offrent un vaste champ à l'étude du peintre, de l'archéologue et de l'hagiographe.

Les sujets représentés sur les murs de cette église sont très-mombreux.

La scène qui domine toutes les autres offre à nos regards le Christ dans sa gloire, environné des quatre Évan-

gélistes, avec les emblèmes qui les distinguent : l'aigle, l'ange, le taureau et le bœuf.

Il serait trop long de décrire toutes ces scènes bibliques; du reste, les plus intéressantes ont été dessinées par M. Regnaut-Breon, artiste distingué, par l'ordre et aux frais du ministère des Beaux-Arts.

Trois cartons représentant les dessins de M. Regnaut sont déposés sur le bureau du Congrès. Reproduits par notre habile photographe, M. Verdot, ils seront une des curiosités du musée de notre ville.

Sur notre demande, M. Verdot a bien voulu faire hommage d'un exemplaire de ces belles photographies au comité historique et archéologique du diocèse de Bourges. C'est un beau cadeau, dont nous sommes heureux de le remercier.

Saint-Gildas. — Les destinées de l'abbaye de Saint-Gildas ne peuvent se séparer de celles de l'abbaye de Notre-Dame de Déols.

A l'époque des invasions normandes, les moines de Ruis, en Bretagne, étaient venus demander à Ebbes le Noble refuge et protection.

Ils apportaient, avec leurs meubles les plus précieux, leurs corps saints et le calice qui, disaient-ils, avait servi à Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il fit la Cène.

Ebbes le Noble leur accorda une gracieuse hospitalité, non dans une forêt, comme dit M. de Raynal dans son *Histoire du Berry*, mais au bourg de Déols, dans un ermitage entouré d'un petit bois, dont l'église consacrée à Marie porta dans la suite le nom de Notre-Dame-la-Petite.

Après la mort d'Ebbes le Noble, son fils Raoul construisit en face de son château un monastère vaste et

commode, qui fut le berceau d'une abbaye qui, sans arriver à la célébrité de celle de Déols, vécut de la même vie et eut la même fin.

Il ne reste presque plus rien de l'église abbatiale de Saint-Gildas ; mais elle revit dans une de ses filles, la magnifique église du prieuré Saint-Marcel, près Argenton.

Saint-Marcel. — A Saint-Marcel on voit un exemple de ce style mixte qui, suivant M. Viollet-le-Duc, commence à Châteauroux (c'est-à-dire à Déols et à Saint-Gildas), suit la route de Limoges, et s'étend jusque dans la Corrèze. Dans l'église de Saint-Marcel, le transept est de la fin du XII° siècle. Il est terminé par trois absides L'abside centrale et celle qui surmonte la crypte où reposaitle corps de saintMarcel sont du beau roman de transition; mais l'abside qui est à côté de la tour du clocher est en style ogival bienaccusé.

Parmi les autres églises qui dépendaient autrefois de l'abbaye de Saint-Gildas, je distinguerai seulement une église et une chapelle.

La Trinité de Villedieu. — L'église du prieuré de la Trinité, à Villedieu, a été défigurée par une restauration inhabile ; mais qu'on lui rende sa physionomie de la fin du XII° siècle, et on en fera un monument qui n'égalera pas en beauté sa sœur de Saint-Marcel, mais qui aura bien cependant son mérite.

Si l'on en croit un homme qui a mis au jour des livres cités avec éloge par les maîtres de la science archéologique, les deux absidioles disposées à droite et à gauche du chœur de l'église de Villedieu auraient été destinées à recevoir les *cathedra* où les prêtres s'asseyaient pour

entendre les confessions. Il me semble que cette destination, si conforme à la liturgie de ce temps-là, est encore plus marquée à Villedieu qu'à Saint-Genou.

Qui n'a pas remarqué à Pont-Chrétien, sur les bords de la Bouzanne, une délicieuse chapelle? C'est un petit bijou que nous ont légué les moines de Saint-Gildas. Elle appartenait à onze propriétaires, qui la possédaient par indivis. Heureusement qu'elle est tombée entre les mains de M. le comte de Poix, qui l'a restaurée avec autant d'intelligence que de goût.

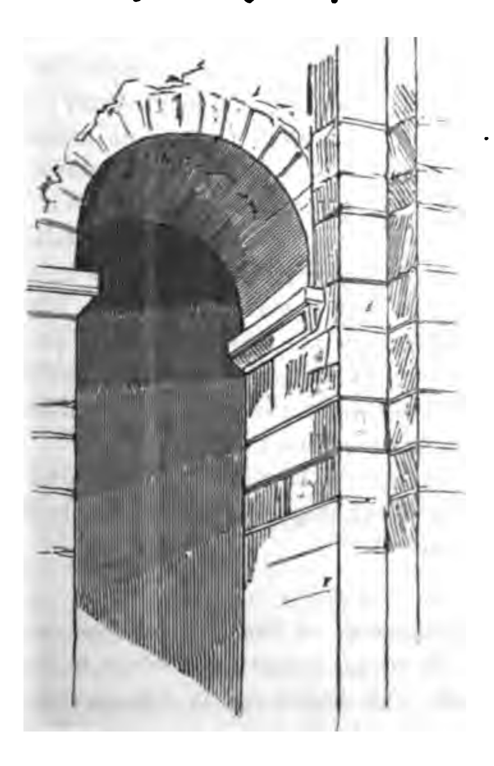
Saint-Paterne d'Issoudum. — L'année qui suivit l'arrivée des moines de Ruis, Raoul le Large, à la prière de Laune, son oncle, archidiacre, et depuis archevêque de Bourges, désira qu'un des corps saints apportés par les Bretons fût transféré à Issoudun, dans une église dédiée depuis longtemps sous le vocable de saint Martin. On fit choix du corps de saint Paterne. Dès lors l'église changea de vocable, et ne fut plus connue que sous le nom du saint dont elle reçut les précieuses reliques.

Lorsque plus tard, pour mettre les reliques de saint Paterne en lieu sûr, on crut prudent de les transférer dans le *castrum* d'Issoudun, l'église Saint-Paterne devint un simple prieuré dépendant de l'abbaye de Notre-Dame.

Abbaye de Notre-Dame d'Issoudun. — L'église de l'abbaye des Bénédictins de Notre-Dame d'Issoudun a subsisté jusqu'en 1856. Restaurée au XVI[e] siècle, elle avait perdu en partie son cachet antique; mais au-dessous de l'église existait, enfouie sous les décombres, une crypte antique dont on ne soupçonnait pas l'existence.

Cette crypte fut mise à découvert quand on fit des fouilles pour asseoir les fondations du palais de justice.

Elle était placée sous le chœur ; le corps de saint Paterne y avait reposé. Le plan de cette crypte, relevé avec soin par M. Choinard, architecte, offrait une forme rectangulaire ; la voûte en berceau était soutenue par quatre rangs de colonnes ornées de chapiteaux, dont les dessins ont été reproduits par M. Eugène Royet.



Un dessin n° 1 nous donne le spécimen d'un chapiteau caractéristique du XIe siècle. Il se compose de deux feuilles seulement, recourbées en volute. Les autres chapiteaux sont plus ornés et plus élégants.

Dans le mur de fond de la crypte on a découvert des fragments de sculpture d'un monument plus ancien ; ils étaient engagés dans la masse de la construction comme de simples matériaux.

A quel siècle appartenaient-ils? Nous l'ignorons. Qu'il nous soit permis de dire que nous regrettons très-vivement la destruction d'une crypte qu'il eût été si utile de conserver, n'eût-ce été que pour marquer les diverses phases de l'histoire de l'art dans le Bas-Berry ; il eût été très-intéressant d'avoir sous les yeux un monument qui eût démontré que les arts étaient aussi cultivés à Notre-Dame d'Issoudun qu'à Notre-Dame de Déols et à Saint-Gildas de Châteauroux ; ces trois abbayes étaient sœurs.

J'entends dire autour de moi que l'église du prieuré de Saint-Paterne était comme la crypte de l'église mère dont elle dépendait ; une œuvre admirable, que le vice-amiral Duquesne voulait conserver au prix des plus généreux sacrifices. Comment se fait-il qu'elle soit tombée sous le marteau du vandalisme ?

Heureusement que la veuve du vice-amiral conserve avec soin les beaux chapiteaux provenant de la démolition de ce monument.

La Champenoise. — Nous ne possédons aujourd'hui qu'une seule relique complète de l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun : c'est l'église de la Champenoise. Je ne l'ai pas vue depuis plusieurs années, mais il me semble que je puis affirmer que l'abside surtout est du style de la belle période romane, et qu'elle frappe les regards par la pureté de ses lignes et la grandeur de ses proportions.

Fontgombaut. — Un abbé de notre célèbre abbaye de

Déols, Adalbert, fut élu archevêque de Bourges par le chapitre métropolitain.

Sous son pontificat, vers 1092, un de ses amis, Pierre de l'Étoile, vint habiter sur la rive gauche de la Creuse, avec plusieurs disciples, des cellules qu'ils s'étaient creusées dans le roc; tous vivaient en commun sous la même règle.

L'ermitage de Fontgombaut était l'image d'un monastère; il avait sa petite église en style roman, dédiée à saint Julien, évêque du Mans, et à saint Antoine, premier ermite. Dans la crypte, la sainte Vierge était honorée sous le titre de Notre-Dame des Grottes.

Au milieu des cellules on voit encore une excavation taillée dans le rocher, avec des traces de scellement pratiqué dans le tuf. C'est là qu'était la salle du chapitre. Un baptistère creusé dans le roc, une fontaine d'eau limpide, désignée sous le nom de la Fontaine de Gombaut, et une cuisine percée à la voûte d'une ouverture circulaire, complètaient la laure antique.

Je suis porté à croire qu'une seconde crypte, communiquant par une ouverture, aujourd'hui bouchée, avec la chapelle souterraine de la Vierge de la Grotte, servait de reclusoir à un des ermites.

Parvenu à un âge avancé, Pierre de l'Étoile se détermina à transporter sa colonie de solitaires sur la rive droite du fleuve.

Avec l'aide des seigneurs de Buzançais et de La Trémouille, il bâtit un monastère et jeta les fondements d'une vaste église, avec collatéral autour du chœur et une tour carrée sur la croisée du transept.

La forme du monument est celle d'une croix latine; la nef et le chœur, d'une longueur de 82 mètres, sont divisés en trois parties, par des rangs de piliers cylindriques.

Au pourtour du chœur, les arcatures à plein cintre, que supportent de belles colonnes, prennent cette forme étroite et surhaussée qui réunit tant d'originalité à tant de grâce.

Le portail de l'édifice est encore debout, surmonté d'une grande baie et d'un pignon. Ses sculptures reproduisent ces échiquetés, ces entre-lacs et ces tores rompus que le ciseau byzantin savait si bien suspendre aux courbes du plein cintre, pour en dissimuler la pesanteur.

Il va sans dire que Fontgombaut est classé depuis longtemps au nombre des monuments historiques du département de l'Indre.

Aujourd'hui que Déols est une ruine, et que Saint-Genou est mutilé, Fontgombaut serait l'église aimée de l'antiquaire, si ses trois nefs, dont les protestants ont renversé les voûtes et les toitures, étaient remises à neuf.

On irait voir Fontgombaut comme on va voir Saint-Cernin de Toulouse, l'un comme type de l'école du Berry, et l'autre comme type de la grande école de Toulouse. Saint-Cernin est, sans contredit, plus grandiose et plus orné; cependant, quoique Fontgombaut soit plus simple et plus sévère, il serait pour le centre de la France ce que Saint-Cernin est pour le midi, la merveille et la perle de de la contrée.

Qui donc rendra à la belle et grande église du XIIe siècle sa beauté et sa forme primitives?

Les moines de Fontgombaut? Ils sont trop pauvres; les colons qu'ils y élèvent, et les larges aumônes qu'ils répandent, absorbent leurs ressources.

Il serait digne des nombreuses sociétés archéologiques qui sont disséminées sur tous les points du territoire français, de venir en aide à de pauvres moines, très-méri-

tants, qui ont déjà sauvé d'une ruine imminente de notables parties de l'un des monuments les plus remarquables de France (1).

L'abbaye de Fontgombaut n'avait sous sa dépendance que trois paroisses : l'une dans le bourg de Fontgombaut, l'autre à Chamussay (diocèse de Tours), et la troisième à Montlivon (diocèse du Mans). Elle a construit un grand nombre de chapelles, dont plusieurs ont été dessinées par M. Voisin, curé de Douadic ; elles sont d'un bon style.

Saint-Benoît-du-Sault. — L'antique prieuré de Saint-Benoît-du-Sault était sous la dépendance de l'abbaye de Fleury-sur-Loire ; cependant cette prévôté avait le droit d'avoir, comme une abbaye, des prieurés et des églises sous sa juridiction.

L'église de la prévôté existe encore : elle est lourde et massive ; les piliers qui soutiennent la voûte sont carrés et sans aucun ornement. Elle est du XII[e] siècle ; le clocher est plus moderne.

Du prévôt de Saint-Benoît dépendaient les églises d'Azerables, de Parnac, de Mouhet, de Lachâtre-au-Vicomte, de Roussines et de Saint-Giles.

(1) Ce que ne dit pas l'auteur trop modeste de l'*Étude sur Fontgombaut,* c'est que par son zèle, par son dévouement, par ses généreux sacrifices, il a puissamment contribué à la conservation de ce précieux monument. Ces détails n'étaient point parvenus à notre connaissance à l'époque du Congrès archéologique de Châteauroux, sans quoi nous eussions sollicité pour M. l'abbé Damourette une médaille d'honneur qu'il a si bien méritée.

G. DE COUGNY.

Mouhet. — Au pourtour de l'église de Mouhet, j'ai surtout remarqué un entablement soutenu par des modillons à figures grimaçantes, vive représentation des vices les plus hideux.

Parnac. — L'église de Parnac, avec ses fenêtres élancées et ses voûtes à nervures, paraît appartenir à la période du style ogival.

Roussines. — L'église de Roussines est d'une date antérieure. Nous ne devons pas oublier ses peintures murales représentant les sept péchés capitaux : des cavaliers sont montés sur des animaux symboliques ; ils ont en main des phylactères sur lesquels est écrit le vice que l'animal symbolique représente.

Un moine se tient debout au milieu de ces diableries sorties de l'enfer. Ce moine, si je ne me trompe, est un enfant de saint François, qui est assailli par sept cavaliers qui se précipitent à sa rencontre ; mais son attitude est celle d'un vainqueur qui a triomphé de ses nombreux et puissants ennemis.

Nous devons mentionner un autre grand prieuré du Bas-Berry, le prieuré de Saint-Martial de Rufec ; il avait sous sa dépendance deux églises : Saint-Alpinien de Rufec, et Saint-Georges de Ciron.

Saint-Martial de Rufec. — Ces trois églises sont de la même époque et du même style ; mais l'église de Saint-Martial est l'église mère ; on le reconnaît à son grand air de fierté et de noblesse. Cet édifice a été construit aux frais d'un fils du seigneur de Romefort, qui, de moine de Rufec, en devint plus tard prieur et abbé de Saint-Martial de Limoges.

Rufec est une église de la fin du XIIe ou peut-être du commencement du XIIIe siècle, avec chevet rectangulaire et chapelles semi-circulaires dans les deux bras de la croix ; les bas-côtés de la nef principale sont très-étroits. Ce qui nous a semblé une singularité, c'est que les colonnes qui soutiennent la voûte centrale sont alternées avec des piliers carrés, assez légers, et que les fenêtres des deux nefs latérales sont disposées de telle sorte que les fenêtres du côté gauche ne sont jamais en face de celles du côté droit.

L'église de Rufec sert actuellement de magasin à fourrage; l'acte de vente du district du Blanc porte cependant qu'elle sera réservée pour les besoins du culte.

Comment n'a-t-on pas réclamé en temps utile?

Des abbayes étrangères au diocèse possédaient dans le Bas-Berry des prieurés et des églises. Nous ne devons pas les passer sous silence.

Reuilly. — La grande abbaye des temps mérovingiens, Saint-Denis, avait reçu en don des manses à Reuilly. Elle y avait fondé un prieuré qui, suivant la tradition, remonterait à l'époque de Dagobert. Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'il y a sous l'église de Reuilly une crypte fort ancienne, très-probablement antérieure à l'an 1000.

M. Cousin, ancien instituteur à Reuilly, affirme que, pendant qu'il habitait cette localité, on avait découvert dans les caves d'une maison occupée par M. Goubet une longue galerie avec des *arcosolium* où l'on voyait encore les tombes des anciens moines du prieuré de Reuilly.

L'abbaye de Marmoutier (diocèse de Tours), si connue dans notre contrée, avait sous sa dépendance l'église d'Aigurande, aujourd'hui chef-lieu de canton, et le prieuré de Crozon.

ÉGLISES ET PRIEURÉS DÉPENDANT DE L'ABBAYE DE MARMOUTIER PRÈS TOURS.

Prieuré de Saint-Germain de Crozon. — L'église de Saint-Germain de Crozon est une des plus anciennes du Bas-Berry. En 1087, elle avait pour desservant un vénérable prêtre nommé Durand. Ce prêtre possédait en toute propriété deux églises et deux moitiés d'églises.

Durand était riche; touché de la grâce de Dieu, il sent naître en lui le vif désir de renoncer à tous les biens terrestres.

L'abbaye de Marmoutier répandait au loin une grande édification depuis surtout qu'elle s'était mise sous l'autorité et la direction de saint Mayeul, abbé de Cluny.

Le prêtre Durand le sait, et se hâte de s'y rendre; arrivé à Marmoutier, il se prosterne devant le Père abbé, et lui demande avec les plus vives instances de vouloir bien le recevoir au nombre de ses moines. Cette grâce obtenue, il se dépouille avec joie de tous ses biens, et constitue saint Martin son héritier, suivant son expression.

La vieille église de Crozon, se ressentant de l'époque barbare où elle avait été construite, tombait de vétusté, lorsque je la visitai pour la première fois, il y a vingt-cinq ans. Autant qu'il m'en peut souvenir, elle avait en entier la forme d'un simple rectangle terminé par une abside voûtée en cul-de-four. Depuis elle a été reconstruite.

Le prieuré de Notre-Dame d'Aigurande appartenait à l'abbaye de Marmoutier par suite du don qui lui avait été fait par le préfre Durand et par son copropriétaire, dont on ignore le nom.

Suivant une antique tradition, saint Martial, après avoir

prêché à Aigurande le saint Évangile, y aurait laissé une trace de son passage en y consacrant nn autel sous le vocable de la très-sainte Vierge. Le petit édicule construit par saint Martial aurait été détruit pendant les persécutions; mais on aurait tenu à rebâtir une seconde église sur l'emplacement choisi par l'apôtre de l'Aquitaine.

Il reste de cette seconde église des vestiges que l'on peut voir encore.

L'église actuelle a la forme d'un parallélogramme sans transept.

Au sommet extérieur du chevet est disposé un moucharaby percé de trois mâchicoulis, d'où l'on pouvait lancer des projectiles sur ceux qui venaient assaillir le château d'Aigurande, dans l'enceinte duquel il se trouvait.

A l'entrée s'élève une tour carrée à la base, et terminée en hexagone.

Cette tour, dont les murs sont d'une épaisseur considérable, a dû être construite dans le but de servir au besoin de défense; ce qui me semble le prouver, c'est que cette tour était pleine, sans autre ouverture qu'une petite baie qui date de l'époque de sa construction.

La porte actuelle est du style du XVI° siècle.

La vieille église de Paulmery, construite dans le style du XII° siècle, est tombée de vétusté il y a quelques années. Il n'en reste plus que des débris.

L'abbaye de Saint-Savin (diocèse de Poitiers) étendait sa juridiction sur les églises de Lignac et de Pressac. Le prieuré de Saint-Marin, où l'on va encore en pèlerinage tous les vendredis de l'année, depuis la Pentecôte jusqu'à la fête de saint Martin, lui appartenait en propre.

Prissac. — L'église de Prissac est à deux nefs de dimen-

sion à peu près égale. On dirait deux églises soudées l'une à l'autre. La tour du clocher de l'église de Prissac est lourde et massive; il est vrai qu'elle a été construite bien des siècles avant la flèche si svelte et si gracieuse de l'église mère.

Saint Gautier fonda deux églises dans notre Berry : Saint-Denis de Rivarennes et une église qui porte son nom.

Saint-Gautier. — L'église de Saint-Gautier a des bas-côtés très-étroits, un transept, une tour carrée sur la croisée, et se termine par trois absides demi-circulaires.

Cette église, commencée du vivant du saint, ne fut terminée qu'après sa mort. Il est certain qu'elle n'a pu être placée sous son vocable avant 1091, car c'est à cette époque seulement qu'on commença à rendre à saint Gautier un culte public et autorisé.

Du reste, les caractères architectoniques de l'église de Saint-Gautier sont en harmonie avec cette date; c'est un édifice du XIe siècle. Pour en juger, il suffit de voir ses formes massives et ses lourds piliers carrés, sans ornements et sans grâce.

Le prieuré des Bénédictins de Saint-Jean d'Aurillac (diocèse de Saint-Flour) construisit jadis une église dans l'archiprêtré d'Argenton: c'est l'église de Saint-Denis de Jouhet.

Jouhet. — Deux dessins de M. Regnault-Bréon sont déposés dans les archives du musée des Beaux-Arts. L'un représente la tour octogone de Jouhet, et l'autre le chevet carré du chœur, avec ses trois baies élancées, surmontées d'un *oculus*.

Les dessins de M. Regnault ont été reproduits par

M. Verdot; ils font partie de sa riche collection des monuments les plus remarquables du département de l'Indre.

Disons un mot de nos églises cisterciennes : elles sont en grand nombre dans le diocèse de Bourges.

Autant les églises bénédictines, les abbatiales surtout, sont ornées de riches sculptures et de belles peintures, autant les églises de l'ordre de Cîteaux sont graves et sévères. Saint Bernard, qui était plutôt un ange qu'un homme, voulait que le moine cistercien s'élevât à Dieu et aux idées contemplatives sans le secours des sens extérieurs.

Les églises cisterciennes se ressentirent de l'austérité de sa vie et de sa règle. Toutefois n'exagérons rien, les belles églises de l'ordre de Cîteaux présentent encore un grand intérêt au point de vue de l'art. Qu'on veuille bien en juger par celle de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Maison-Dieu (Noirlac).

Notre-Dame-de-la-Maison-Dieu. — L'abbatiale de la Maison-Dieu, aujourd'hui séchoir d'une fabrique de porcelaine, est encore intacte; il semble que ce monument n'ait subi aucune des injures du temps. La forme de cette église est une croix latine; son chevet carré est éclairé par trois grandes baies en style ogival, percées dans le pignon oriental.

Au-dessus des baies, un vaste *oculus* versait le jour et la lumière dans le chœur des moines.

Sur chaque bras du transept s'ouvrent deux chapelles carrées.

La nef du milieu est accostée de deux autres nefs; les lignes et les proportions de l'abbatiale sont si savamment agencées, que, bien que les murs soient nus, sans

colonnes ni pilastres, l'ensemble produit un effet saisissant.

Notre-Dame de Varennes. — Une petite église cistercienne est encore cachée comme l'humble violette sur les bords d'un ruisseau, au fond d'une vallée sauvage : c'est l'église de Notre-Dame de Varennes. Elle est livrée à des usages profanes; toutefois ceux à qui elle appartient ont grand soin de ne pas détériorer les colonnettes, qui soutiennent des voûtes à nervures, remontant, selon toute vraisemblance, au commencement du XIII[e] siècle.

Une légende assez curieuse se rattache à la fondation de cette abbaye.

Le prince de Déols et Garnier, seigneur de Cluis, se disputaient entre eux le titre de fondateur. Henri II, leur suzerain, intervint dans le débat, et un acte daté de Chinon constate qu'il fit arracher des fondements du monastère une pierre que le prince de Déols y avait posée, et qu'il déclara que dorénavant ce serait lui qui serait considéré comme le fondateur, le défenseur et le gardien de l'abbaye de Notre-Dame de Varennes.

Dans notre étude nous avons vu apparaître en première ligne les enfants de saint Benoît et surtout les moines de Déols affiliés à Cluny; à la seconde place sont venus se ranger les enfants de saint Bernard. Il nous reste encore à parler d'un ordre de femmes fondé par le bienheureux Robert d'Arbrissel.

Abbaye d'Orsan. — Robert d'Arbrissel, ami de Léodegaire, archevêque de Bourges, et de l'ermite des bords de la Creuse, le bienheureux Pierre de l'Étoile, fonda en Berry le célèbre monastère d'Orsan, où il expira sur la cendre et le cilice, entre les bras de l'archevêque de

Bourges. Hélas! il ne reste plus d'Orsan que des souvenirs.

Nous sommes plus heureux dans le Bas-Berry; les Fontevristes y ont laissé trois monastères: Longefond près Saint-Gauthier, Jersey dans la commune de Moulins, et Glatigny près Chabris.

Jersey. — J'ai visité plusieurs fois Longefond et Jersey. A Jersey l'église subsiste en partie ; elle est du XIIe siècle. Les connaisseurs accordent un certain mérite à trois retables en pierre qui décorent les autels. Je sais que le propriétaire, qui fait grand cas de ces retables, vient de les faire restaurer ; ils font de l'effet.

Longefond. — L'église du prieuré de Longefond est enfouie sous les débris de ses voûtes. Il serait facile de la déblayer et de la restaurer ; elle conserve sa vieille physionomie du XIIe siècle. Le site où le monastère de Longefond fut construit est le plus enchanteur que je connaisse sur les rives de la Creuse.

2e SÉRIE. — ÉGLISES COLLÉGIALES.

1° CHAPITRES RÉGULIERS.

Vers 1080, sous le pontificat de Richard II, archevêque de Bourges, plusieurs chapitres de chanoines réguliers de Saint-Augustin furent fondés en Berry, Miseray, dans la seigneurie de Buzançais, Plainpied, à peu de distance de Bourges.

Le chapitre de Plainpied était très-pauvre; il dut bâtir

l'église d'Urciers lorsqu'il était encore dans une grande indigence.

Urciers. — Cette église était percée de petites baies en forme de meurtrières qui laissaient à peine entrer dans l'intérieur la lumière et le jour ; elle est un des types de la grossièreté et de l'ignorance des temps où la tradition de l'art était com plétement perdue. Le maître de l'œuvre a cependant voulu décorer l'abside de deux chapiteaux, mais quels chapipiteaux ! On ne peut rien voir de plus grotesque. Cette église a été détruite pour faire place à une construction nouvelle.

Plainpied.—Plus tard les chanoines de Plainpied deviendront d'habiles architectes, et la piété des fidèles leur fournira les moyens de construire sur les bords de l'Arnon une magnifique église avec une vaste crypte, que M. Buhot de Kersers a décrite avec amour, tant elle a plu à son goût d'artiste.

L'église de Plainpied est de l'époque de la transition.

Abbaye de Miseray. — L'abbaye de Miseray, près d'Heugnes, n'était dans l'origine qu'un petit ermitage situé au milieu des bois, près d'une source d'eau vive.

Cet ermitage, en grande vénération dans toute la contrée, devint un collége de chanoines réguliers.

Si l'on en croit les anciens du pays qui avaient assisté aux saints offices célébrés avec une grande pompe et une grande piété par les chanoines, l'église de Miseray était remarquable par la beauté de son architecture ; mais, hélas ! il n'en reste plus aujourd'hui que des vestiges enfouis sous terre.

2° Chapitres séculiers.

Saint-Cyr d'Issoudun. — 1° Le chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun eut toujours la prétention d'être de fondation royale.

A-t-il été fondé, comme on l'a dit, par Charlemagne ou par Charles le Chauve? Je l'ignore : ce que je sais, c'est que s'il a été fondé par les rois de France, ils ont partagé cet honneur au moins dans une certaine mesure avec les seigneurs d'Issoudun : le seigneur Ebrard Dufour était certainement investi du droit de nommer à une des prébendes, très-probablement en qualité de cofondateur, puisqu'il en dispose en faveur de son petit-fils, nous avons un acte authentique qui le prouve.

A la fin du XIᵉ siècle, le chapitre de Saint-Cyr avait une juridiction si étendue, que le bienheureux André, fondateur de l'abbaye de Chezal-Benoît, ayant un différend à vider avec le curé de Dampierre, porta la cause au tribunal du doyen d'Issoudun.

Ce tribunal décida que l'abbaye de Chezal-Benoît serait libre de toute redevance envers le curé de Dampierre, à la condition qu'elle dépendrait du chapitre de Saint-Cyr. L'abbaye accepta, et chaque année elle payait, à titre de vassale, une rente de cinq sols, et offrait sur l'autel une livre d'encens; par contre, le chapitre choisit les moines de Chezal-Benoît pour desservir la paroisse annexée à leur collégiale.

A l'époque où eut lieu cet arrangement, il devait exister à Issoudun une grande église romane servant de paroisse, si l'on en juge par les débris qui en restent.

Outre un petit portique plein cintre qui devait servir d'entrée à une des nefs latérales, on voit encore à l'inter-

section du transept quatre énormes piliers romans, sur lesquels retombent des colonnes rompues et défigurées. Ces quatres piliers devaient soutenir des arcatures sur lesquelles était établie la tour des cloches. Ces débris ont de grandioses proportions.

Cette église, brûlée par les Anglais sous Charles VI et rebrûlée en 1651 pendant les troubles de la Fronde, n'est plus aujourd'hui qu'un cadavre informe et mutilé.

A cette église, véritable halle, est soudé un vaste chœur du XVe siècle, avec un collatéral et des chapelles. Le chevet est terminé par un grand pignon, percé d'une fenêtre, divisée par des meneaux dont le sommet est rempli par des rosaces à quatre feuilles.

On dit que la verrière à sujets coloriés est un des premiers essais de Maussaise, dont le père avait été organiste au chapitre de Saint-Cyr. Si c'est un essai de ce peintre-verrier, je l'ignore; mais ce que je puis affirmer, c'est cette verrière, dans l'ensemble, ne manque ni de grandeur ni d'effet.

2° Le chapitre de Saint-Austrégésile à Châtillon-sur-Indre.

Saint Austrégésile, vulgairement nommé saint Outrile, est un de nos saints évêques mérovingiens; il mourut en 624.

Il est patron, dit M. l'abbé Barbier, chanoine de Mézières-en-Brenne, de l'église collégiale de Châtillon-sur-Indre, fondée en 964 par Guy, qui avait donné à cette église un os de la main du saint.

Ce Guy ne nous est connu que par le calendrier manuscrit du chanoine : ce calendrier est à la bibliothèque du grand séminaire de Bourges. Un savant archéologue, qui fait partie de notre Société, m'a affirmé qu'il y avait dans les soubassements de la collégiale des parties d'an-

ciennes constructions qui se rapporteraient à la date assignée à la fondation du chapitre par M. Barbier.

Sur les débris de l'église antérieure à l'an mil, on aurait élevé, à la fin du XIIe siècle, l'église actuelle, un des plus beaux monuments du Bas-Berry.

Nous laissons à des hommes plus compétents que nous le soin d'étudier la collégiale de Châtillon. Il y a matière à une monographie intéressante.

3° Chapitre de Saint-Jacques de Neuvy-Saint-Sépulcre.

L'église de Neuvy est classée, par la commission des monuments historiques, au nombre des trente églises dont le type est le plus intéressant, surtout au point de l'histoire de l'art en France.

On m'affirmait, il y a quelques jours, que M. le curé de Neuvy venait de découvrir une crypte qui remonterait à une très-haute antiquité. Nouveau monument à étudier. Du reste, de savants archéologues affirment qu'ils ont découvert dans l'église collégiale des débris d'un monument plus ancien que celui dont nous allons donner la description.

La rotonde de Neuvy fut fondée vers l'an 1045, par Geoffroy, vicomte de Bourges, dans un fief appartenant aux princes de Déols.

Quatre chroniqueurs du temps ont pris soin de remarquer que le vicomte avait fait bâtir son église, *ad formam sancti Sepulchri Ierosolimitani.*

Cette église est de forme circulaire. Il existe aussi en Angleterre des églises de cette forme, et le nom qu'elles portent encore aujourd'hui, «d'églises du Saint-Sépulcre», prouvent que l'intention des fondateurs de ces monuments était, en Angleterre comme en France, d'imiter l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

[illegible] heureusement pas isolée [illegible] aucunement à une nef [illegible] percé de trois baies [illegible]

[illegible] circulaire sont [illegible]

[illegible]

[illegible] otonde de Neuvy ne fut jamais achevée; il est [illegible] difficile de savoir comment le maître de l'œuvre [illegible] terminer son monument. Il est à [illegible]

pendant, qu'un cône tronqué devait être élevé en charpente ou en maçonnerie sur le cylindre intérieur, conformément à la disposition adoptée pour la couverture du Saint-Sépulcre de Jérusalem; mais ce projet ne fut point exécuté, ou par défaut de ressources, ou par suite de la difficulté d'élever un cône sur le mince tambour, percé de fenêtres, qui surmonte la galerie du premier étage.

Tout le monde sait, en Berry, que l'église de Neuvy était déjà en très-grande vénération pendant les XIe et XIIe siècles; mais à partir du XIIIe elle attira encore un plus grand concours de pieux fidèles; voici à quelle occasion. en 1257, le cardinal Eudes, l'ami intime de saint Louis et de Joinville, né à Châteauroux dans une échoppe, « voulant donner un nouveau lustre à l'église de Neuvy, située non dans la ville, mais bien dans le pays qui l'avait vu naître » (j'use à dessein de l'expression dont se sert le pieux cardinal dans sa lettre qu'il écrivit au chapitre de Neuvy), envoya de Viterbe, après son retour de la croisade de saint Louis, où il avait rempli les fonctions de légat du Pape, un fragment du tombeau de Jésus-Christ et trois gouttes du sang du Sauveur, recueillies sur le Calvaire et conservées pendant le cours des siècles avec le même soin et le même respect que les fragments de la vraie croix. On plaça ces reliques si précieuses au centre de la rotonde, dans un petit édicule construit à l'imitation du tombeau où avait reposé le corps du Sauveur. Cet édicule, où l'on ne pouvait entrer qu'en se baissant, était fermé par une porte de fer. Cette espèce de grotte en pierre existait encore en 1806, époque à laquelle un curé de Neuvy s'avisa de la faire démolir, sous prétexte qu'elle masquait l'autel de la nef accolée si maladroitement à la rotonde.

Cette rotonde, classée au nombre des monuments his-

La rotonde de Neuvy n'est malheureusement pas isolée sur toutes ses faces : elle se soude gauchement à une nef allongée, qui se termine par un chevet percé de trois baies surmontées d'une rosace.

Les gros murs qui enveloppent la partie circulaire sont d'une épaisseur extraordinaire, d'ailleurs assez mal bâtis. Des colonnes au nombre de onze, disposées en cercle, forment une espèce de cella avec un bas-côté continu, recouvert d'une seule voûte, sur laquelle règne une seconde galerie, dont le périmètre intérieur est marqué par des colonnes correspondant à celles du rez-de-chaussée. On monte à cette galerie par un escalier dont la cage se projette en dehors du mur extérieur. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il a dû s'écouler un temps assez long entre la construction du rez-de-chaussée et la construction de l'étage supérieur.

Au rez-de-chaussée, une rudesse singulière, une ignorance absolue des règles de l'art, des pierres à peine dégrossies, des joints énormes, des profils barbares, etc.

A l'étage supérieur, les pierres sont taillées et appareillées, les profils dénotent un art avancé, et si l'on fait attention au seul chapiteau sculpté qui existe sur l'une des onze colonnes, on verra une grande différence entre ce chapiteau et ceux du bas.

A l'extérieur, les chapiteaux de l'étage supérieur sont ornés d'oiseaux et d'animaux fantastiques, finement traités et dans le style caractéristique de l'époque de la transition. Il est donc très-facile de discerner, dans l'édifice que nous décrivons, les constructions du XIe siècle de celles du XIIe.

La rotonde de Neuvy ne fut jamais achevée ; il est même difficile de savoir comment le maître de l'œuvre entendait terminer son monument. Il est à croire, ce-

pendant, qu'un cône tronqué devait être élevé en charpente ou en maçonnerie sur le cylindre intérieur, conformément à la disposition adoptée pour la couverture du Saint-Sépulcre de Jérusalem; mais ce projet ne fut point exécuté, ou par défaut de ressources, ou par suite de la difficulté d'élever un cône sur le mince tambour, percé de fenêtres, qui surmonte la galerie du premier étage.

Tout le monde sait, en Berry, que l'église de Neuvy était déjà en très-grande vénération pendant les XI[e] et XII[e] siècles; mais à partir du XIII[e] elle attira encore un plus grand concours de pieux fidèles; voici à quelle occasion. en 1257, le cardinal Eudes, l'ami intime de saint Louis et de Joinville, né à Châteauroux dans une échoppe, « voulant donner un nouveau lustre à l'église de Neuvy, située non dans la ville, mais bien dans le pays qui l'avait vu naître » (j'use à dessein de l'expression dont se sert le pieux cardinal dans sa lettre qu'il écrivit au chapitre de Neuvy), envoya de Viterbe, après son retour de la croisade de saint Louis, où il avait rempli les fonctions de légat du Pape, un fragment du tombeau de Jésus-Christ et trois gouttes du sang du Sauveur, recueillies sur le Calvaire et conservées pendant le cours des siècles avec le même soin et le même respect que les fragments de la vraie croix. On plaça ces reliques si précieuses au centre de la rotonde, dans un petit édicule construit à l'imitation du tombeau où avait reposé le corps du Sauveur. Cet édicule, où l'on ne pouvait entrer qu'en se baissant, était fermé par une porte de fer. Cette espèce de grotte en pierre existait encore en 1806, époque à laquelle un curé de Neuvy s'avisa de la faire démolir, sous prétexte qu'elle masquait l'autel de la nef accolée si maladroitement à la rotonde.

Cette rotonde, classée au nombre des monuments his-

toriques, a été restaurée aux frais de l'État, sous la direction de M. de Mérindol.

4° Chapitre de Saint-Laurian de Vatan.

De l'examen d'anciens manuscrits concernant la ville de Vatan, il résulte que les comtes de Blois ont toujours eu le titre de fondateurs de la collégiale de Saint-Laurian, à l'exclusion des seigneurs du fief.

Quand le comté de Blois fut réuni à la couronne de France, le chapitre fut autorisé à regarder nos rois comme ses patrons et ses protecteurs.

Les comtes de Blois n'apparaissant dans l'histoire qu'au IXe siècle, et le chapitre lui-même ne commençant à être mentionné dans les anciens actes qu'au dixième, c'est assez dire que la fondation de la collégiale de Saint-Laurian se place entre ces deux dates extrêmes.

On croit que l'église actuelle est du XIe siècle ; mais un fait certain, c'est que la tour carrée du clocher date de l'époque de la transition : l'archéologue ne peut pas en douter, puisque les baies sont en plein cintre, et que les arcatures qui décorent cette partie de l'édifice sont des arcs en tiers-point.

L'abside à trois pans coupés fut bâtie, en 1537, aux frais d'un doyen du chapitre, nommé Dubreuil.

Des peintures murales, assez grossières, représentent sur les lambris de la voûte en bois les différentes scènes du martyre de saint Laurian. Ces sujets historiques sont accolés aux armoiries des rois de France.

Au-dessus du maître-autel, le visiteur admire un ciborium, une sorte de dais ou de baldaquin, soutenu par quatre colonnes en bois sculpté. Si je ne me trompe, ce ciborium est une œuvre qui a une grande valeur, non-seulement comme objet rare, mais surtout comme morceau de sculpture.

5° Chapitre de Saint-Sylvain de Levroux.

D'après une tradition remontant au berceau du christianisme, le tombeau de saint Sylvain de Levroux serait celui du Zachée de l'Évangile : saint Martin avait tant de dévotion pour ce tombeau que, suivant Péan Gâtineau, il y venait chaque année en pèlerinage.

Jusqu'au XIII[e] siècle, le corps de saint Sylvain demeura dans la petite crypte où il avait été inhumé ; mais à cette époque l'affluence des pèlerins devint si grande au tombeau du saint, qu'il fallut songer à transférer son corps dans une crypte plus vaste.

La nouvelle crypte a trois absides; on y descend, de l'église supérieure, par deux escaliers très-larges; aujourd'hui elle est veuve de ses reliques. Depuis que le corps de saint Sylvain a été transféré à la Celle-Bruère; il ne reste à Levroux que son chef.

Au-dessus de cette crypte, l'antiquaire contemple, avec un mélange de bonheur et d'admiration, un monument qui serait du plus bel effet s'il était restauré par une main habile.

Nous espérons que la commission des monuments historiques se décidera tôt ou tard à nous rendre dans toute sa splendeur une perle antique, que nos pères regardaient comme une seconde cathédrale de Bourges, tant ils en avaient une haute idée.

L'église de Levroux est de l'époque de la transition. Au jugement d'un grand nombre d'amatenrs d'antiquités, son abside est une des plus belles choses que nous ayons dans le Bas-Berry; pour moi, chaque fois que je la revois, je ne puis me lasser de l'admirer.

L'abside de l'église de Levroux a été très-heureusement reproduite, trait pour trait, dans l'église de Vandœuvres.

Que dirons-nous des stalles de l'église de Levroux?

Jusqu'ici personne n'en a parlé.

Elles ont été placées dans le chœur du chapitre, au temps où les la Tour d'Auvergne étaient seigneurs de Levroux; la preuve, c'est que les armes des la Tour sont sculptées sur la miséricorde de la stalle où se plaçait le seigneur du lieu, lorsqu'il assistait aux offices des chanoines.

Nous ne parlerons pas des obscena; nous laissons à de plus savants le soin de les interpréter.

Les stalles de Levroux doivent remonter à l'époque de la Renaissance.

6° Chapitre de Saint-Germain de la Châtre.

Un prince de Déols, Ebbes II, qui vivait sous les rois Louis VI et Louis VII, fonda le chapitre de Saint-Germain de la Châtre. Ce pieux seigneur mourut en 1160; c'est lui sans doute qui fit construire la nef et la tour carrée qui est au-dessus du porche de la collégiale de Saint-Germain. Cette tour est d'un bon style; il est fâcheux qu'elle soit couronnée par une toiture qui ne rappelle que trop que le niveau égalitaire de 93 a passé par là.

Elle est basse et ressemble à une poivrière.

Le chœur de l'église de la Châtre, ajouré, comme celui de l'église de Saint-Cyr d'Issoudun, par une grande fenêtre divisée par trois meneaux, appartient à la période du style ogival.

Les armoiries des Chauvigny, qui ont succédé aux princes de Déols, sont aux clefs des voûtes d'arête du chœur de la collégiale; preuve qu'à l'exemple de leurs ancêtres ils ont fourni les sommes nécessaires pour bâtir ce chœur, qui fait d'autant plus d'effet qu'il est précédé de deux nefs et d'un rang de chapelles dont je ne veux pas parler pour n'en pas médire.

La belle verrière du chevet, en partie restaurée, pro-

duira un effet splendide lorsque sa restauration sera complète.

7° *Chapitre de Sainte-Ménéhould de* Palludello (*Palluau*).—Sainte Ménéchilde, vulgairement nommée sainte Ménéhould, vécut dans un ermitage au diocèse de Châlons-sur-Marne, près de la ville d'Auxuenne, qui porte aujourd'hui son nom.

En 1238, un seigneur de Palluau, qui l'était en même temps de Montrésor, voulut fonder un collége de chanoines, sous le vocable de sainte Ménéchilde, avant de se revêtir des insignes de Jésus crucifié et de faire le voyage d'outre mer : *Nobilis vir miles volens sequi insignia Crucifixi, iter faciens ultra mare.*

Le chapitre qu'il établit se composait d'un prieur, de quatre chanoines et de six vicaires; il les installa dans une église romane, dont la nef subsiste encore. Sur les parois des murs on voit, de distance en distance, des demi-arcatures.

Au XVI° siècle, le chœur de la vieille église disparut pour faire place à un autre chœur, terminé par une abside à cinq pans coupés.

L'abside de la collégiale de Palluau, ajourée par cinq grandes fenêtres, divisées en plusieurs compartiments, et qui se terminent à la naissance de l'arcade par des roses à quatre feuilles, est aussi belle dans son genre que l'abside romane de Saint-Sylvain de Levroux.

A la fin du XV° siècle, le fief de Palluau devint la propriété des Tranchelyon, seigneurs de Touraine. Ce fut l'un d'eux, Charles de Tranchelyon, qui fit édifier dans la collégiale de madame Sainte-Ménéhould la belle chapelle qui est à gauche. Cette chapelle était fermée par de belles boiseries sculptées au chiffre d'Henri de Buade, comte de Frontenac; qui donc a eu la fâcheuse idée de les en-

lever de leur place, pour les suspendre aux parois de la muraille ?

8° *Chapitre de Sainte-Marie-Madeleine de Mézières-en-Brenne.* — La fondation de la collégiale de Mézières-en-Brenne eut lieu en 1339, par Alix de Brabant, dame de Mézières-en-Brenne, d'Arcots-en-Barbant et de l'Isle-Savary.

Cette pieuse dame épousa Jean d'Harcourt, vicomte de Châtellerault.

Désirant établir un chapitre pour faire célébrer aux heures de la nuit et à chaque heure du jour l'office canonial, Alix de Brabant s'adressa au pape Benoît XII, et le pria de lui accorder des bulles à cet effet.

La bulle qui lui fut adressée porte que la collégiale sera dédiée à la très-sainte Trinité et au très-saint Sacrement de l'autel, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Michel, des saints apôtres Pierre et Paul, et de sainte Marie-Madeleine.

La collégiale de Mézières porte le cachet de son époque. La nef est précédée d'un porche, ouvert d'un seul côté. Sous ce porche, une grande baie, divisée en deux vanteaux par un pilier en pierre, comme aux portiques de Saint-Étienne de Bourges, est surmontée d'un tympan, sur lequel on voyait autrefois un groupe de personnages en relief.

Ces fines et délicates sculptures ont été brisées par le marteau du vandalisme révolutionnaire ; il n'en reste plus aujourd'hui que des traces informes.

3e SÉRIE. — ÉGLISES BATIES PAR LES SEIGNEURS FÉODAUX.

1° Les archevêques de Bourges considérés comme fondateurs et patrons.

Presque toutes les églises du Bas-Berry ont été fondées à l'époque de la grande puissance des ordres monastiques; l'ordre monastique le plus puissant et le plus célèbre était sans contredit celui de Cluny, ce vaste foyer de lumières, qui jetta un si vif éclat que M. Violet-le-Duc a pu dire avec raison : « Rayez Cluny du XIe siècle, et l'on ne trouve plus guère que ténèbres et ignorance grossière. »

Cluny, cette école d'où partaient des légions organisées de moines qui bâtissaient des églises et des monastères de leurs propres mains, suivant des types déterminés, avait deux centres dans le Bas-Berry, l'abbaye de Déols et le grand prieuré de Rufec.

Nos archevêques de Bourges avaient une prédilection particulière pour l'abbaye de Déols; ils en donnèrent des preuves en plus d'une circonstance, puisque nous avons encore les actes originaux par lesquels ils font à Notre-Dame de Déols le généreux abandon des églises qu'ils faisaient bâtir à leurs frais.

Quelquefois, cependant, ils conservèrent, pour eux et leurs successeurs, certaines églises dont ils eurent jusqu'en 1791, le patronage immédiat. Ces églises sont au nombre d'environ cinquante, dans un diocèse qui comptait plus de huit cents paroisses. Elles sont de petite dimension, et leur style n'offre rien de très-remarquable.

Je fais cependant trois exceptions :

1° *Montgivray.* — A Montgivray, église du patronage immédiat de nos archevêques, on voit encore aujourd'hui des chapiteaux à figures bizarres, mais très-curieuses au point de vue de l'art.

2° *Chabris.* — Un de nos évêques mérovingiens, saint Oustrille, possédait à Chabris, une villa nommée Estivalès. Ses successeurs, qui aimaient à aller s'y reposer des fatigues de leur laborieux ministère, près du tombeau de l'illustre solitaire saint Phalier, bâtirent successivement plusieurs églises au-dessus du tombeau de ce saint.

De l'église primitive il reste des fragments de sculptures et d'appareils qui ont été incrustés dans l'édifice du XIIe siècle.

Ces fragments, une des richesses artistiques du Bas-Berry, sont d'autant plus précieux, qu'ils sont comme le point de départ de l'histoire des arts dans notre pays (1).

3° *Sacierges-Saint-Germain.* — A Sacierges, un pieux ermite s'était caché au milieu d'une épaisse forêt, pour y passer sa vie loin du regard des hommes.

Sa sainteté éminente eut un si grand retentissement dans toute la contrée, qu'il fut élu évêque de Bourges vers l'an 830 ; il se nommait Aigulphus.

Ce saint évêque mourut en cours de visite, dans un petit bourg contigu à Sacierges ; pendant longtemps son corps a reposé dans ce village, qui porte aujourd'hui son nom : Saint-Oût.

(1) Voir le mémoire de M. Guillard sur l'église de Chabris, lu à la dernière séance du Congrès.

A l'époque romane, nos archevêques bâtirent une belle église dans le lieu où un de leurs saints prédécesseurs avait mené une vie si pauvre qu'il n'eut rien à offrir qu'un verre de lait de biche aux envoyés qui lui apportèrent la nouvelle qu'il était élu par le chapitre pour occuper le siége épiscopal de Bourges.

Il y a deux remarques à faire sur l'église de Saciergès-Saint-Germain : la première, c'est que les bras du transept ne sont marqués que par un mur en retraite ; la seconde, c'est qu'à la porte d'entrée les chapiteaux des colonnettes sont alternativement de style latin et de style byzantin. Le maître de l'œuvre a certainement voulu mettre ainsi en regard les arts de Byzance et ceux de la Rome antique.

2° Les Templiers et leurs successeurs, les chevaliers de Malte.

Les Templiers et leurs successeurs, les chevaliers de Malte, n'ont rien laissé parmi nous de remarquable, si ce n'est la chapelle de la commanderie de Plaincourault.

Plaincourault. — L'église et le château construits par les Templiers appartenaient, avant la révolution, aux chevaliers de Malte.

Dans cette église il y a trois autels en pierre, avec des retables de forme antique, œuvres d'art dont il ne reste plus de spécimen dans le Bas-Berry.

L'abside est décorée de peintures murales ; elles représentent des scènes bibliques, la création et la chute de l'homme primitif, les châtiments et les peines qui lui furent infligés pour le punir de sa désobéissance.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, ce sont deux peintures qui décorent un des côtés de la nef.

C'est, d'abord, un renard jouant d'un instrument de musique.

J'ai fait le voyage exprès, et uniquement dans le but de juger par moi-même s'il était revêtu d'une robe de moine, comme on s'était plu à le dire.

Le renard est bien un véritable renard; ce n'est pas un moine, je puis l'affirmer.

Il fait danser les poules.

Sur le second plan on voit une femme couverte de riches draperies.

Le renard n'aurait-il pas pour but de séduire la noble châtelaine et de l'enlacer dans ses filets? je le croirais volontiers. Le second sujet est une peinture qui représente saint Éloi.

J'ai comparé la peinture murale de l'église de Plaincourault avec celle que P. Arthur Martin avait déjà publiée, d'après un vitrail allemand.

Dans la verrière allemande, saint Éloi figure comme évêque et comme maréchal ferrant.

Comme évêque, il est revêtu d'un chappe splendide, enrichie des plus beaux ornements.

Comme maréchal ferrant, il porte dans sa main droite un marteau, et dans sa gauche une enclume.

Un jeune enfant présente à saint Éloi un cheval si fougueux, qu'il faut le placer au milieu de fortes barrières pour le contenir; l'animal fait tant de sauts et de bonds qu'on ne peut le ferrer qu'après lui avoir coupé le pied.

La peinture du Berry est bien plus complète et bien plus frappante.

Saint Éloi n'est pas vêtu en évêque, mais en homme de métier, qui se dispose à ferrer un cheval.

Le cheval résiste et se cabre; alors intervient un jeune homme. Ce jeune compagnon trouve un moyen très-ingénieux pour ferrer le cheval. Il lui coupe le pied, le pose sur l'enclume, et il le ferre sans difficulté.

Il faut voir la figure ébahie de saint Éloi. Il lève ses regards vers le ciel, il tend ses bras vers le jeune homme, il semble qu'il veuille l'embrasser : on pense que le jeune homme est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui vient, en personne, donner à Éloi une leçon d'humilité. Suivant une antique légende, Éloi avait fait placer sur l'entrée de son atelier cette prétentieuse enseigne : *Au maître des maîtres.* Jésus-Christ tient à lui enseigner qu'il y a, au ciel, un maître plus grand que lui.

3° Les sires de Naillac, seigneurs de Gargilesse.

J'ai hâte d'arriver à la description d'une des plus belles églises des bords de la Creuse.

Gargilesse. — Cette église est continuellement visitée par des touristes et des archéologues (1). Elle est cachée au fond d'un entonnoir de collines rocheuses, où l'on arrive aujourd'hui par une route qui côtoie un précipice.

La scène qui se déroule devant vous n'est plus aussi sauvage qu'autrefois. Elle a beaucoup perdu de son charme, depuis qu'on a fait disparaître les petits sentiers rocailleux, qui n'étaient accessibles qu'aux mulets et aux piétons.

C'est un petit chef-d'œuvre que l'église des sires de Naillac.

Elle date de l'époque de transition. Elle n'est pas ho-

(1) A notre dernier voyage, nous y avons rencontré des Anglais.

mogène de style, tant s'en faut. A chaque pas que fait l'archéologue, il rencontre le style roman et le style ogival accolés l'un à l'autre, mais sans se marier ensemble.

Les trois arcatures qui décorent l'extrémité de chaque bras du transept sont du roman de la plus belle époque. Faites un pas, vous entrez dans les absidioles; elles sont aussi décorées d'arcatures; mais le plein cintre a disparu, pour faire place à l'ogive.

L'église de Notre-Dame-de-Gargilesse est à trois nefs. Les deux nefs latérales, étroites à leur naissance, vont en s'élargissant à l'entrée du chœur, pour former les deux bras de la croix.

Au point d'intersection s'élève la tour carrée du clocher. A l'intérieur, la voûte, qui repose sur les quatre piliers de centre, forme une coupole, avec une ouverture circulaire, ornée au sommet de feuilles de trèfle, découpées avec grâce.

L'abside principale est à cinq pans; les deux absidioles, de moindre dimension, n'en ont que trois.

Toutes les parties de l'église, nefs, transept et absides, sont ajourées par des baies, dont les archivoltes toriques sont soutenues par plusieurs rangs de colonnettes, décorées de gracieux chapiteaux.

Le maître de l'œuvre a adopté pour la construction de cette église un appareil en pierres de taille qui a dû entraîner Hugues II de Naillac dans d'immenses dépenses: toutes ces pierres, venues de loin, ont été apportées à pied d'œuvre, à dos de mulets. Si je fais cette remarque, c'est pour faire ressortir surtout la piété et la générosité de celui qui n'épargna rien pour élever au milieu de rochers presque inaccessibles un beau monument à l'honneur et à la gloire de Notre-Dame.

Si mes conjectures ne sont pas dénuées de fondement,

Hugues II ne fit qu'exécuter la pensée de son père, qui reçut l'investiture du fief de Gargilesse en 1187, à l'époque du siége de la ville de Déols par Philippe-Auguste, sans doute en récompense de sa valeur et de sa fidélité à la cause française.

Hugues I de Naillac aura été témoin, sans doute, du miracle qui a rendu ce siége à jamais mémorable, et, de retour chez lui, il aura voulu bâtir au chef-lieu de son fief, dans l'enceinte de son château, une église en mémoire de ce grand événement.

Son fils et successeur a exécuté sa pensée, et, pour implanter de plus en plus dans le cœur de ses hommes de Gargilesse et du Pin la dévotion à Marie, il a appelé, pour desservir sa magnifique église, les moines de Déols, que j'appellerais volontiers les chevaliers de Notre-Dame, tant ils étaient dévoués à son culte.

Je remarque dans l'église de Gargilesse une chose qui en fait dans notre pays un monument hors ligne : c'est le grand nombre de ses sculptures et la finesse des détails de son ornementation. Je fais cependant une réserve pour les figurines ; elles me paraissent d'une facture médiocre.

J'ai compté dans l'intérieur de l'église quarante grands chapiteaux, vingt-quatre dans le chœur et la grande nef, et seize dans les nefs latérales. Il y a en outre trente chapiteaux de moindre dimension.

Ces trente chapiteaux sont presque tous historiés.

Dans le chœur, ce sout vingt-quatre vieillards tenant tous en main des instruments de musique, disposés par groupes de trois dans les corbeilles des chapiteaux; ils habitent un palais richement décoré.

La pensée de l'artiste est facile à saisir : le palais est le ciel, les vieillards sont les grands Prophètes et les Apôtres. Les uns et les autres sont en face de Jésus-

Christ, assis sur un trône; il bénit; deux anges l'adorent.

Près du trône du Fils on aperçoit la Mère. Elle porte en tête une riche couronne, et montre, de la main et du regard, les instruments de la Passion du Sauveur des hommes.

Cette vieille peinture murale est grossièrement restaurée: mais c'est un livre ouvert où le fidèle peut lire ce qu'est Jésus-Christ, ce qu'est Marie, et comment l'un et l'autre sont arrivés à la gloire.

Oportuit Christum pati, et ita intrare in gloriam suam.

Dans l'abside principale est dressé l'autel majeur. Comme l'explique Durand de Mende dans son *Rational*, le maître-autel représente Jésus-Christ: donc à la droite de Jésus-Christ, c'est-à-dire à la place d'honneur, est le petit sanctuaire de la Reine du lieu. Les chapiteaux des colonnettes représentent les différents mystères de sa vie, à commencer par celui de l'Annonciation.

A gauche de Jésus-Christ est une autre petite chapelle; elle était jadis dédiée à saint François d'Assise.

Toutes les sculptures de cette chapelle sont symboliques; il nous a semblé qu'elles figuraient les diverses phases de sa vie chrétienne.

Il est beau de voir sur un des chapiteaux le soldat chrétien qui oppose le bouclier de la foi à un animal furieux qui veut s'élancer sur lui.

Ce soldat chrétien triomphe de ses ennemis, et bientôt on le voit entrer en vainqueur dans le séjour de la gloire.

Descendons maintenant dans la vaste crypte à trois nefs. C'est dans cette crypte que se trouve, en arrière du maître-autel, une statue de la Vierge aussi antique que l'église. Si on ne se hâte pas de restaurer cette statue, elle tombera bientôt en poussière. Ce serait une grande perte:

à tous les points de vue, l'antiquaire aime à la considérer, et les pieux fidèles se plaisent à prier devant une image qui leur rappelle le souvenir de la foi et de la piété de leurs ancêtres.

A la voûte de l'abside principale, l'artiste a peint un sujet qui accentue encore mieux que celui de l'abside de l'église supérieure, le but spécial que doit se proposer le pèlerin qui va en dévotion à Gargilesse.

Jésus et Marie déroulent un grand voile qu'ils tiennent en main, et sur lequel sont étalés tous les instruments de la Passion : la croix, la couronne d'épines, les clous, le marteau, etc. etc.

Est-il possible d'exprimer d'nne manière plus frappante, que le chemin qui conduit au ciel est la voie royale de la croix?

Le champ est semé d'un chiffre en lettres gothiques surmontées d'une croix, que saint Bernardin de Sienne et son fidèle disciple, Jean de Capistran, ont mis en grand honneur dans toute l'Église. Ce chiffre, que tout le monde connaît, signifie que : *Jésus a sauvé le monde par la croix*. Pouvait-on donner au peuple un enseignement plus utile?

Sur le grand mur qui fait face au maître-autel de la crypte, on découvre encore des traces d'une peinture à demi effacée : c'est une belle fresque représentant Jésus mourant sur le Calvaire; autour de Jésus en croix, des anges en pied portent les instruments de la Passion.

Nous ne dirons rien de l'absidiole de gauche, si ce n'est que des infiltrations ont détruit une *Danse macabre* qui y était figurée.

L'absidiole de droite est consacré au culte du saint le plus populaire du moyen âge.

On reconnaît sans peine les traits les plus saillants de la vie de saint François d'Assise. Je n'en citerai qu'un

seul; il est représenté d'une manière si étrange qu'il mérite attention.

Jésus apparut un jour à François sur une table en pierre où le saint avait coutume de manger.

Quand la vision eut disparu, saint François prit de l'huile, et à l'exemple de Jacob il consacra au Seigneur cette table, en prononçant ces paroles : « C'est ici l'autel de Dieu. »

Croirait-on que l'artiste a costumé en *prêtre* et en *pape* saint François d'Assise?

Sa tiare est sur l'autel, ainsi que le vase d'huile sainte.

Outre la figure de saint François d'Assise, je vois deux autres Franciscains. Le premier est Jean de Capistran; il porte une planchette sur laquelle est écrit, non plus en lettres gothiques comme dans l'abside principale, mais en lettres du temps, le monogramme du Christ.

La seconde figure est celle d'un évêque franciscain. Je suis porté à croire que cet évêque franciscain est un descendant des sires de Naillac, et que c'est ce pieux personnage qui a fait peindre sur les voûtes et les murs de la crypte les traits les plus saillants de la vie de saint François d'Assise, le patron de son ordre.

Si nous remontons dans l'église supérieure, nous verrons, près d'un des deux escaliers, un tombeau sur lequel est couchée la statue en relief de Guillaume de Naillac (1).

Comme son père, Guillaume se distingua par une grande piété; il prit à cœur d'honorer Marie dans ses serviteurs, non-seulement en paroles et en sentiments, mais en œuvres et en libéralités.

(1) Ce tombeau est décrit par M. de Caumont dans son *Bulletin monumental* et dans son *Abécédaire d'Archéologie*.

Il fut l'insigne bienfaiteur de l'église de Gargilesse et des religieux qui la desservaient.

Touchés de tant de bontés, les moines se déterminèrent sans doute à le faire inhumer dans leur église. On lui érigea un tombeau où sont représentés deux anges, l'encensoir à la main; il est le seul de cette famille qui ait reçu cet honneur.

Jusqu'ici nous n'avons rien dit des sculptures de l'extérieur de l'église de Gargilesse.

A l'extérieur, tout est artistique, ornements et figures.

Nous sommes restés longtemps en admiration devant des modillons qui surmontent la porte latérale.

Ces modillons représentent d'une manière saisissante les sept péchés capitaux.

Bacchus, avec son tonneau, est le symbole de l'ivrognerie; un bouc, le symbole de l'impureté; une figure de femme, à cheveux hérissés, inspire l'horreur de la colère; la gourmandise est symbolisée par un homme qui ouvre la bouche d'une manière hideuse, et qui mange avec l'avidité et la vérocité d'un animal.

Deux des anciens modillons ont été remplacés, il y a quelques années, par des pierres qui ne sont que layées, de sorte que les symboles des péchés capitaux ne sont plus au complet.

5° Les seigneurs de Lourdoueix-Saint-Michel.

Avec les Valois s'ouvre cette guerre implacable entre la France et l'Angleterre dont le Berry fut plus d'une fois le théâtre. Nous pensons que ce fut pendant cette guerre de cent ans que les seigneurs de Lourdoueix firent fortifier la chapelle de leur château.

Cette chapelle, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale, est flanquée de deux petites tourelles, construites en encorbellement, au milieu desquelles est un moucharaby.

Le moucharaby et les tourelles sont percées de mâchicoulis.

Lourdoueix-Saint-Michel est près de la frontière du Limousin, cédée aux Anglais par le traité de Brétigny; il fallait se tenir sur la défensive : on fortifia jusqu'aux églises.

6° Charlotte d'Albret, au chateau de la Mothe-Feully (1).

Charlotte d'Albret, sœur du roi de Navarre, fut unie, dans un but politique, à César Borgia. Peu de temps après ce mariage, César l'abandonna, et Charlotte ne le revit jamais.

S'étant retirée au château de la Mothe-Feully avec l'enfant dont César l'avait rendue mère, elle y mourut.

A sa mort, son corps fut porté à Bourges, où il reposa dans l'église des Annonciades, à côté de celui de sainte Jeanne de Valois, sa cousine et son amie; mais son cœur resta à la Mothe-Feully.

Sa fille, Louise d'Albret, lui fit élever un tombeau dans la grande chapelle seigneuriale de la petite église de la Mothe : objet de vénération et de respect pendant près de trois siècles, ce tombeau fut brisé en 93.

La statue de Charlotte, quoique mutilée, est encore debout, adossée à un mur de la sacristie.

(1) *Extrait de la pièce qui se trouve dans le chartrier de Thouars, au château de Serrant (Maine-et-Loire), pièce en*

De petites figures représentant la tempérance, la force, la justice, etc. etc., encadrées dans des médaillons pleins de goût, gisent dispersées çà et là avec des fragments de pilastres couverts d'arabesques.

Ce tombeau, que j'ai souvent examiné, était surmonté d'un édicule représentant la sainte maison de Lorette,

papier. — En 1521, un marché fut passé entre Louise de Valentinois, femme de Louis, seigneur de La Trémoile, et Martin Claustre, tailleur d'images, demeurant à Blois, paroisse de Saint-Nicolas, en la manière qui suit :

1° Fera ledit Claustre un tombeau...... dont le soubassement sera de marbre noir, et les piliers à l'entour seront aussi de marbre noir, taillés à l'antique, à candélabres..... à l'environ duquel tombeau sera mis les sept vertus qui seront d'albâtre, dont y aura en chaque côté trois, et au bout du haut, une là où sera une épitaphe telle qu'elle lui sera baillée, et au bout d'en bas seront les armes de la duchesse de Valentinois..... et par-dessus sera une tombe de marbre noir..... sur laquelle sera le personnage de ladite duchesse de Valentinois, en façon d'une dame gisante..... lequel personnage sera d'albâtre..... sous la tête duquel personnage sera un carreau double, et aux pieds deux petits chiens..... lequel tombeau sera mis en la chapelle du château de la Mothe-Feully, étant en l'église paroissiale dudit lieu..... et en outre fera ledit Claustre une image de Notre-Dame-de-Lorette, avec la chapelle, le tout d'albâtre, qui aura le tout ensemble quatre pieds de hauteur, et de largeur à la raison..... pour lesquels ouvrages ladite dame a promis audit Claustre la somme de cinq cents livres tournois pour toute chose.

Ce fait et passé au chastel de Thouars, le 6 avril 1521.

2° La commission du département de l'Indre, instituée par le Préfet pour veiller à la conservation des monuments historiques, a demandé, par une délibération du 9 septembre 1873, à M. le ministre des Beaux-Arts de classer le tombeau de Charlotte d'Albret au nombre des monuments historiques.

transportée en Italie par les anges. Si une main habile pouvait reconstituer le monument tel qu'il était jadis, la petite église de la Mothe-Feully, si dépourvue, posséderait une œuvre d'art de la Renaissance qui lui ferait honneur.

Les sires de Sully, seigneurs de Vouillon et de Sainte-Fauste.

La Ferté-Sainte-Fauste. — Les sires de Sully, seigneurs de la Ferté-Sainte-Fauste, ont construit au XIVe siècle une chapelle seigneuriale dont l'arc s'ouvre sur l'église de Sainte-Fauste : leurs armoiries sont aux clefs des voûtes.

Si la chapelle des sires de Sully n'est pas très-remarquable, l'église de Sainte-Fauste l'est encore moins, quoiqu'elle soit très-ancienne ; mais elle rappelle un grand souvenir de l'histoire religieuse de notre Berry, la translation des reliques de sainte Fauste.

Les reliques de sainte Fauste s'arrêtèrent dans un bourg nommé la Ferté. A partir de ce jour, le bourg, si honoré par la présence du corps saint, prit le nom de la Ferté-Sainte-Fauste ; c'était sous le règne de saint Louis (1247).

Les châsses où les restes de la vierge martyre de Vic-Fezensac (diocèse d'Auch) étaient déposés existent encore ; elles sont actuellement au musée de Cluny.

Ces châsses avaient été profanées pendant les mauvais jours de la révolution. Elles furent vendues, comme objets de peu de valeur, par un curé de Segry, qui n'en faisait pas plus de cas que de vieux cuivres, depuis qu'on avait jeté au vent les saintes reliques qu'elles renfermaient.

Elles portent au musée de Cluny les numéros 2,901 et 2,902.

N° 2,901. — Grande châsse de sainte Fauste, en cuivre gravé, repoussé, doré et rehaussé d'émaux en taille d'épargne, provenant du trésor de Segry; travail byzantin de Limoges, du XIIe siècle.

N° 2,902. — Autre châsse du martyre de sainte Fauste, provenant, comme la précédente, du trésor de l'église de Segry, et exécutée en cuivre gravé, repoussé, doré et rehaussé d'émaux en taille d'épargne; ouvrage de Limoges, de la fin du XIIe siècle.

Un artiste du Berry, le fils de M. de Latremblais, l'auteur des *Esquisses pittoresques du département de l'Indre*, a bien voulu relever les intéressants dessins de ces deux châsses, qui sont, au jugement de connaisseurs éclairés, un des plus beaux objets d'art du musée de Cluny.

A un autre point de vue, elles offrent un intérêt plus grand encore : c'est le seul monument qui nous reste pour faire connaître dans les plus affreux détails toutes les péripéties de la grande scène du martyre de sainte Fauste.

8° LES SEIGNEURS DE MÉZIÈRES-EN-BRENNE, MAISON D'ANJOU.

Chapelle de la Sainte-Vierge à Mézières-en-Brenne. — Le Bas-Berry possède un monument de la Renaissance d'une très-grande valeur artistique. C'est la chapelle de la Sainte-Vierge, dont les deux arcs s'ouvrent sur l'ancienne église collégiale de Sainte-Madeleine, à Mézières-en-Brenne.

Cette chapelle a été construite par les descendants bâ-

tards mais légitimés des comtes d'Anjou de la maison de France, qui portaient le titre de rois de Jérusalem et de Sicile.

Les voûtes des deux travées de cette magnifique chapelle conservent la forme ogivale, mais elles sont surbaissées: leurs arceaux se ramifient et se terminent par de grands pendentifs, ornés de ciselures. Les fenêtres sont en plein cintre, sans meneaux.

Une claire-voie, d'un beau travail en pierres ornementées, sépare cette chapelle de la nef de l'église.

Louis d'Anjou, René d'Anjou et Nicolas d'Anjou, se sont distingués par les fondations pieuses qu'ils ont faites dans cette chapelle.

Par son testament de 1488, Louis ordonne que, quand la chapelle qui était en voie de construction sera terminée, son corps y sera déposé, et que chaque jour, après Matines, un des chanoines célèbrera une messe *de Beata* à l'autel de la Sainte-Vierge, assisté du maître de la psallette et de quatre enfants de chœur.

Son petit-fils, Nicolas d'Anjou, voulant perpétuer sa mémoire ainsi que celle de son père et de son aïeul, fit fabriquer de splendides verrières à Saint-Fargeau, près d'Orléans, par deux artistes de grand mérite.

J'ai vu les verrières de la cathédrale d'Auch, elles sont de la même époque que celles de la chapelle de la Sainte-Vierge de Mézières. Tout le monde les admire, surtout pour les tons chauds de leurs couleurs.

Les verrières de la Sainte-Chapelle de Champigny sont regardées comme une des œuvres les plus parfaites que nous ait léguées l'art de la Renaissance. Ce qui les distingue surtout, c'est la disposition des groupes, la richesse des costumes, le brillant et l'éclat du coloris. Que les connaisseurs veuillent bien examiner avec attention les

verrières de Mézières, et ils nous diront si Boyssec et Chambenoit de Saint-Fargeau n'étaient pas les dignes émules des artistes qui ont peint les riches tableaux sur verre d'Auch et de Champigny.

9° La Sainte-Chapelle d'Argenton.

Il y avait autrefois, dans le diocèse de Bourges, deux Saintes-Chapelles : la Sainte-Chapelle de Bourges, complément et dépendance du palais du duc Jean, et la Sainte-Chapelle d'Argenton, qui était aussi un complément et une dépendance du château fort d'Argenton. Il est à remarquer que la Sainte-Chapelle d'Argenton fut construite par une arrière-petite-fille du duc Jean, qui avait hérité de l'amour de ce prince pour les beaux-arts.

Cette princesse Marie-Louise de Berry et de Bourbon-Montpensier devint, à la mort de son mari, le dernier des Chauvigny, dame d'Argenton, de Cluis, d'Aigurande et autres lieux.

Elle fit un noble usage de sa fortune en faisant élever dans l'enceinte de son château d'Argenton (1504), un monument qui lui fait le plus grand honneur. Il n'est pas aussi beau que le ravissant bijou du château de Champigny en Touraine, où elle est représentée en qualité de fondatrice, avec son second mari le prince de la Roche-sur-Yon ; cependant, il mérite l'attention de l'archéologue.

La Sainte-Chapelle d'Argenton, bâtie sur le modèle de celle de Bourges n'a, comme sa devancière, qu'une seule nef de proportions restreintes ; mais l'architecture en est belle et surtout très-pure.

Trois belles fenêtres ornent l'abside. Les voûtes sont à nervures prismatiques.

Une des clefs porte les armoiries des Montpensier, sculptées en relief. Elles n'ont pas été mutilées pendant la révolution.

On sait que les armes des Montpensier sont l'écu de la maison de France, avec un bâton péri de gueule.

La Sainte-Chapelle d'Argenton est un monument d'autant plus intéressant pour notre département, qu'il est unique. Nous avons des parties d'églises appartenant aux XVe et XVIe siècles; mais il n'y a que la Sainte-Chapelle d'Argenton qui présente un tout homogène et de la même époque. Honneur à ceux qui travaillent, en ce moment, à la restauration d'un monument qui est certainement un des beaux fleurons de la couronne artistique de notre Berry.

10° Les seigneurs de Palluau.

Le château de Palluau rappelle un glorieux souvenir. Il était occupé par les Anglais, lorsque Philippe-Auguste planta lui-même sur une des tours l'étendard de France. Ce château est aujourd'hui en ruines, cependant on y voit encore une porte du XVIe siècle très-remarquable et une antique chapelle décorée de peintures murales. Ces peintures représentent les traits les plus saillants de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère.

On dit qu'elles ont été faites par une des châtelaines du vieux manoir et qu'elles ont du mérite.

La dix-neuvième question posée par le Congrès archéologique de France était celle-ci : Faire connaître les

caractères principaux des églises du Berry, depuis le XI° siècle jusqu'à la Renaissance.

Hélas! je me suis trouvé seul pour répondre à une question aussi complexe; je l'ai d'autant plus regretté, que, sur beaucoup de points, je n'avais que de vagues souvenirs.

En mettant au jour ce travail, je ne me suis proposé qu'un seul but : *appeler l'attention des archéologues sur les églises de notre Bas-Berry*. Nous avons des richesses qu'il serait bon de faire connaître, au point de vue de l'art et de l'histoire; espérons qu'une société archéologique se formera dans le département de l'Indre, et qu'elle comblera les lacunes d'un travail fait à la hâte.

La question XX du programme sur le symbolisme des monuments religieux du Berry donne lieu, de la part de M. l'abbé Damourette, à la lecture d'un mémoire dans lequel il étudie cette intéressante question en examinant un grand nombre d'églises du département dans leurs moindres détails.

Du symbolisme dans les monuments religieux du Berry; quels sujets y trouve-t-on le plus souvent figurés?

Suivant M. l'abbé Auber, les églises qui consisteraient dans une simple nef, longue et étroite, sans aucune indication de retrait au sud et au nord, seraient en petit nombre en France depuis le X° siècle. (Tom. III, p. 106.

Histoire du symbolisme.) Elles sont assez communes en Berry.

Notre magnifique cathédrale, le plus beau monument qui ait jamais été construit en Berry, n'a pas la forme de la croix : c'est une basilique romaine à cinq nefs parallèles, sans transept.

Nous n'avons qu'une seule église de forme circulaire, c'est l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre.

Dans nos églises bâties sur un plan basilical, un symbole domine tous les autres, c'est celui de la sainte Trinité.

Je ne connais pas une seule église, bâtie en Berry au XIe ou XIIe siècle, qui n'ait trois baies dans l'abside. Évidemment on a voulu, en adoptant ce nombre symbolique, graver dans les esprits le dogme fondamental de la foi catholique.

Ces traits caractéristiques sont bien marqués dans une charmante église du XIe siècle, dont les dessins ont été mis sous vos yeux.

C'est l'église de Saint-Denis de Jouhet, une nef oblongue, avec un chevet percé de trois fenêtres, surmontées d'une belle rosace.

Si l'église de Neuvy, un des soixante monuments les plus remarquables de France, comme types d'architecture, fut bâtie en forme de rotonde avec collatéral et étage supérieur, ce fut, comme disent les chroniques du temps, en imitation et en souvenir du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Dans nos églises de plan crucial, on remarque la déviation de l'axe longitudinal du nord au sud ; il est hors de doute que, par ce moyen ingénieux, on a voulu symboliser l'affaissement de la tête du Sauveur rendant le dernier soupir.

Le jugement dernier, tel qu'il est décrit dans les livres saints, est la parure des façades de la cathédrale de Bourges et de l'église de Levroux.

Je le retrouve peint sur les murs des petites églises, et, en particulier, sur le chevet de la petite basilique de Douadic.

Dans les représentations du jugement dernier, les démons sont symbolisés par des figures d'animaux hideux.

Rien n'est plus frappant que le pèsement des âmes ; il se fait dans une balance. Souvent le démon fait les plus grands efforts pour emporter de son côté le plateau de la balance; mais les bons anges sont là, et s'opposent à ses efforts : aussi le pèsement se fait avec la plus stricte justice.

Quand le jugement est prononcé par le Juge des vivants et des morts, les bons anges conduisent les élus dans le ciel, tandis que les démons, liant avec de grosses cordes les damnés, en font un faisceau et les conduisent en enfer. Dans ce faisceau il y a des rois, des évêques, des grands seigneurs, mêlés avec le populaire. L'église proclamait ainsi en face de tous le dogme chrétien de l'égalité devant Dieu.

Dans l'église de Gargilesse, aux chapiteaux des colonnes qui sont autour du chœur, on admire, sculptés sur la pierre, les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse.

Des vingt-quatre vieillards, la moitié se compose du collége apostolique, l'autre moitié des douze patriarches, pères des douze tribus d'Israël, apôtres de l'ancienne loi. Cette union des apôtres et des douze patriarches est le symbole de l'union parfaite qui existe entre les justes de l'ancienne loi (la religion judaïque) et les justes de la nouvelle loi (la religion chrétienne).

Dans nos églises du Berry, Jésus-Christ glorieux et

triomphant, assis sur un trône à la droite de son Père, est souvent représenté dans les coquilles de l'abside centrale, entouré des symboles des quatre évangélistes, l'ange, le taureau, le lion et l'aigle : tantôt il bénit, tantôt il tient en main le livre de la loi.

Habacuc, conduit par un ange à Babylone, porte un vase contenant du pain à Daniel, qu'on avait jeté dans une fosse, au milieu de sept lions : magnifique symbole de l'Eucharistie.

Symboles dans les corbelets : Figures grimaçantes : les vices ou les démons.

Symboles dans les chapiteaux : Deux colombes : l'innocence et la simplicité unies ensemble.

Symboles dans les peintures murales : 1° Le renard, le démon ; — 2° les péchés capitaux.

Six lions (trois de chaque côté), sculptés en relief, sous les piédestaux des colonnes de la grande baie de l'abbatiale de Fontgombaut, rappellent le trône de Salomon et le souvenir des anciens abbés de Fontgombaut, qui eux aussi, à l'exemple du grand justicier qu'ils avaient pris pour guide, rendaient la justice *inter leones*.

SYMBOLISME DES STATUES DES ÉGLISES DU BERRY.

Aux XIe et XIIe siècles, la sainte Vierge est représentée assise sur une chayère, tenant le Christ enfant sur ses genoux. La mère est couronnée, tandis que l'enfant ne l'est pas ; il bénit, ou il porte un livre.

La Vierge de Déols, qui ne fut mutilée qu'en 93 (elle avait échappé aux actes de vandalisme des protestants), est une Vierge assise, d'un très-beau type. Elle porte sur ses genoux l'Enfant emmaillotté.

Dans la crypte de l'église de Gargilesse, on voit encore aujourd'hui une statue de la Vierge mère, qui est très-remarquable au point de vue de l'histoire de l'art.

Elle est assise ; l'Enfant divin est nimbé ; il bénit d'une main, et porte de l'autre un globe qui représente le monde.

Sur la console qui supporte le groupe, on admire deux rois, portant en tête des couronnes et, dans leurs mains droites, des instruments de musique : ils tournent leurs regards avec amour vers Marie et Jésus.

M. Viollet-le-Duc croit que la manière de représenter la Vierge assise, tenant sur ses genoux l'Enfant divin, est empruntée aux artistes grecs. C'est, dit-il, une importation byzantine, due aux ivoires et peintures rapportés d'Orient par les croisés. Il me semble que M. Viollet-le-Duc oublie que la Vierge mère assise sur un trône, portant entre ses bras le divin Enfant, est un type que l'on trouve dans les catacombes de Rome : il remonte donc aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

L'art grec représentait, même sur les monnaies, la Vierge mère portant son enfant appuyé sur sa poitrine.

Les Latins la représentèrent dans une position plus naturelle, tenant son fils ou dans ses bras, ou sur ses genoux.

Il semble que la Vierge, tenant son enfant sur ses genoux, se dispose à nous le donner. C'est la pensée du grand docteur du moyen âge, qui n'a cessé de dire, avec une suave tendresse, aux chrétiens de son siècle, que tout venait par Marie : *Jésus et ses trésors. — Omnia nos habere voluit* (*Deus*) *per Mariam*. (Saint Bernard.)

Marie avait présenté Jésus aux Mages; aujourd'hui qu'elle est dans la gloire, non-seulement elle le présente, mais elle donne comme un don qui lui appartient en propre.

Cette croyance catholique est affirmée d'une manière frappante sur le tympan d'un des portiques latéraux de la cathédrale de Bourges. Il porte le nom de portique de Notre-Dame-de-Grâce.

Sur ce portique la Vierge mère, assise, est représentée en plein relief.

Elle tient son fils sur ses genoux. On distingue à sa droite et à sa gauche plusieurs groupes suppliants, qui viennent implorer sa protection et lui demander des grâces. Il est facile de voir, à leur air de satisfaction, que la parole de saint Bernard est vraie : « Qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à elle, réclamé son secours, imploré son assistance, ait été abandonné. »

A dater du XIIIe siècle, la Vierge n'est plus représentée assise. Elle est debout, couronnée et triomphante, tenant son fils sur son bras gauche.

L'enfant lui présente une fleur ou un oiseau.

C'est ainsi que la Vierge est figurée dans l'église de Palluau.

Le peuple appelle cette statue la *Sur-Sainte;* les Grecs auraient dit la Toute-Sainte, la *Panagia*.

Au XVIe siècle, dans un grand nombre d'églises et de chapelles de notre Berry, la Vierge est assise au pied de la croix, tenant sur ses genoux le corps de son fils, mort et couvert de plaies. C'est un nouveau symbole, le symbole de la douleur.

Vers le même temps on plaça dans les églises du Berry une image qui est un symbole frappant de la sainte Trinité.

Le Père est représenté assis sur un trône; il porte en tête une tiare, comme le Souverain Pontife. Le Fils est attaché à la croix : ce crucifix est placé sur les genoux

du Père éternel. Au-dessus du groupe on voit le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe.

J'ai vu des groupes de cette espèce en plusieurs églises, entre autres dans celle de Levroux.

J'ai rencontré aussi très-souvent l'image ou la statue de saint Jean-Baptiste, avec l'Agneau symbolique.

L'image de saint Christophe n'est pas rare. Dans les peintures murales de l'église de Saint-Cyvran, canton de Saint-Benoît-du-Sault, et de la chapelle de Marteau à Clion, le saint est un vrai géant, portant sur son épaule l'enfant Jésus, et tenant en main un bâton, qui est un véritable arbre, terminé par des feuilles et des fleurs.

M. David, instituteur à Clion, a bien voulu nous envoyer les dimensions du saint Christophe de la chapelle de Marteau. Il mesure 2 mètres 55 centimètres de hauteur, et l'enfant Jésus dépasse le haut de la tête du saint de 25 centimètres. Il est à remarquer que l'enfaut est à cheval sur l'épaule du saint, de la même manière que les femmes portent les enfants en Syrie. Les jambes de saint Christophe baignent dans l'eau jusqu'aux genoux; des poissons nagent autour de lui. Il arrive sur le bord, et déjà il lève un de ses genoux pour sortir de l'eau. Son attitude courbée est celle d'un homme qui succombe sous le poids d'un lourd fardeau. On aperçoit l'ermite sur le bord de la rivière, tenant une lanterne d'une main, et de l'autre un chapelet.

L'intention des artistes qui donnaient à saint Christophe la taille d'un géant, n'était pas seulement de le rendre visible, même de loin, à tous les regards ; on voulait surtout représenter la force surhumaine qui lui venait par Jésus.

Il était passé en proverbe de dire : *Christophorum vides, postea tutus eas*, tant on était convaincu qu'il suffisait de

voir saint Christophe pour participer à la grâce de Dieu et à la force qu'elle communique aux âmes.

Un ermite avait pris à son service Christophe, en lui promettant un fort salaire s'il voulait faire le métier de passer sur ses épaules les voyageurs à travers les eaux d'un torrent.

L'enfant Jésus, qu'il porte sur ses épaules est, ou le salaire qui lui fut promis par l'ermite, ou plutôt il symbolise les voyageurs que saint Christophe a passés par amour pour Jésus-Christ. Aussi ce symbole si touchant rappelle cette parole du Sauveur :

Ce que vous faites au plus petit des miens, vous le faites à moi-même.

M. de Laurière demande, à propos des déviations d'axe que l'on observe dans quelques églises, où ces déviations représenteraient l'idée symbolique de l'inclinaison de la tête du Sauveur expirant sur la croix, si ces églises ont été bâties d'un seul jet, ou si elles ont été construites par reprises à différentes époques ; ce qui porterait à croire que ces inflexions d'axe ne seraient que le résultat de circonstances entièrement étrangères à toute idée de symbolisme.

M. l'abbé Bordé cite l'église de Chaumont-en-Vexin, édifice dont la construction se rapporte à la même époque, et qui présente une déviation d'axe très-sensible. M. Lenail fait connaître l'église de Saint-Rambert en Forez, qui offre la même particularité. Cependant M. Lenail croit que, dans un grand nombre d'édifices, cette déviation provient de certaines difficultés de reconstruction imposées par des obstacles d'emplacement ou autres causes étrangères à une idée de symbolisme.

M. de Cougny, rappelant que ces questions ont été soulevées dernièrement dans le *Bulletin monumental*,

désirerait savoir de M. l'abbé Bordé si dans le nord de la France, où ces déviations sont observées, elles sont considérées comme le résultat d'une intention symbolique.

M. l'abbé Bordé répond affirmativement.

M. l'abbé Blanchet, aumônier du lycée de Châteauroux, signale l'église de Mehun-sur-Yevre, dont l'axe est incliné d'une manière très-sensible à partir du porche ; mais il fait observer que ce porche date d'une autre époque que le reste de l'église.

Sur la question 22 du programme : En vertu de quel titre le donjon de Châteauroux relevait-il des archevêques de Tours ? M. l'abbé Damourette présente les observations suivantes.

Le donjon de Châteauroux fut construit sur un *feudum* appartenant incontestablement aux princes de Déols. Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Déols, ces princes abandonnent à l'abbé et à ses successeurs la chapelle de Saint-Martin avec son cloître. Toutefois ils se réservent la propriété du reste, puisque plus tard ils y bâtiront leur donjon. Le *feudum* en question appartenant aux princes de Déols, ils ont, exclusivement à tous autres, le droit d'en faire hommage à qui bon leur semble. Ils en font hommage à saint Martin dans la personne de ses successeurs, les archevêques de Tours.

Les archevêques de Tours, ajoute M. l'abbé Damourette, avaient droit de séjourner au donjon de Châteauroux lorsqu'ils allaient à Rome, ainsi qu'il résulte de l'acte d'hommage rendu par Denyze de Déols. Qu'on veuille bien le remarquer, les archevêques de Tours n'ont droit de séjourner au donjon de Châteauroux que dans un cas unique : — *lorsqu'ils vont à Rome*. — N'est-ce pas en souvenir de saint Martin séjournant dans le lieu où plus

tard sera bâti le *castrum Rodulphi*, lorsqu'il se rendait de Tours à Rome par le pays des Bituriges?

M. Palustre émet sur cette question une opinion qui diffère de celle de M. l'abbé Damourette. Il pense que la source de la suzeraineté exercée par les successeurs de saint Martin sur une partie du diocèse de Bourges, et sur le donjon de Châteauroux en particulier, découle de cette circonstance, que saint Cyran, le célèbre fondateur des abbayes de Méobecq et de Lonrey, dans la Brenne, était fils d'un noble seigneur nommé Sigelaïc, qui, après avoir joué un grand rôle politique et même gouverné le comté de Bourges, était devenu évêque de Tours; de sorte que l'on est autorisé à conclure que la mission civilisatrice du premier aida considérablement à l'extension de l'influence du second. Du reste, cette opinion se trouve plus longuement développée par M. Palustre dans l'intéressant article qu'il a publié sur les *Monuments de l'Indre*, dans le n° 2 du *Bulletin monumental* de 1873.

La séance est levée à 10 heures 45 minutes.

J. DE LAURIÈRE,
Secrétaire de la séance.

2° SÉANCE DU 13 JUIN 1873.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAURIÈRE,

Inspecteur général de la Société.

Siégent au bureau : MM. Guillard, Émile Barboux, Gaugain et Boucheron.

Secrétaire M. de Baye.

M. l'abbé Blanchet fait la lecture du procès-verbal de la cinquième séance.

M. Cattois soumet une observation relative au procès-verbal, qui sera modifié dans le sens de la rectification indiquée.

M. Palustre communique au Congrès le résultat de son examen du bréviaire manuscrit, appartenant à la bibliothèque de Châteauroux. Il interprète plusieurs des miniatures et en signale l'ornementation générale, remplie d'une haute expression. Il explique également le sens de la miniature, relative à l'apparition de saint Michel sur le mont Gargan, en Apulie.

M. Cattois signale, dans le même manuscrit, la miniature exprimant le dogme de la très-sainte Trinité. Il en fait remarquer l'heureuse et juste inspiration.

M. de Laurière constate la grande valeur artistique du manuscrit dont la ville de Châteauroux doit être fière, et le place au même rang que le manuscrit tant admiré de Venise.

Enfin, M. Palustre, considérant que le bréviaire ne contient que deux parties, propose d'insérer une mention dans un journal pour rechercher les deux autres parties.

M. de Cougny, directeur de la Société, propose avec empressement le *Bulletin monumental*, répandu dans toute l'Europe.

M. de Laurière lit la vingt-cinquième question, ainsi conçue : Architecture militaire de la région, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVe.

En l'absence de l'orateur qui devait traiter la question, M. l'abbé Damourette donne verbalement d'intéressants détails sur ce sujet ; il mentionne l'existence d'un nombre considérable de châteaux forts des XIIe et XIIIe siècles, destinés à la défense du pays. Il révèle, très-utile-

ment, l'existence d'un état de ces châteaux, dressé par ordre de la Convention.

Sur la vingt-septième question : Quelle est la signification symbolique des sujets de chasse représentés sur le tombeau de saint Ludre, dans la crypte de Déols, et sur le tombeau de Javarzay, figuré dans l'*Abécédaire d'archéologie religieuse* de M. de Caumont, p. 268 ? M. Lenail, dans un mémoire conçu et exprimé d'une manière brillante, déclare qu'il faut renoncer à trouver une signification symbolique dans les sujets de chasse qui ornent les tombeaux.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que nous sommes trop souvent, dans nos études, aux prises avec des difficultés réelles pour qu'il soit raisonnable de nous en créer de nouvelles. Combien de difficultés n'élevons-nous pas cependant pour goûter la satisfaction de faire croire aux autres, sinon de croire nous-mêmes, que nous les avons vaincues.

La question du symbolisme, quand même, est en vérité l'une de ces difficultés? Si nous sommes surpris de voir des esprits intrépides vouloir chercher le symbolisme partout, nous sommes, à plus forte raison, stupéfaits de les voir le trouver là où il n'a jamais existé.

A la 27e question posée par le programme, je ne crains pas de répondre que jamais les sculpteurs n'ont attaché une idée symbolique à la représentation des chasses sur les tombeaux.

Ces sujets étaient fréquents dans la sculpture romaine, et les ouvriers mal habiles des époques de décadence, ayant à décorer des surfaces d'une certaine dimension, ne trouvaient rien de mieux que de reproduire les sujets dont ils trouvaient des exemples sous leurs yeux, des types qu'ils avaient dans la main.

Nous trouvons fréquemment la preuve que les ouvriers du XVIe siècle ne faisaient pas autrement; ils répétaient partout, en les défigurant trop souvent, les ornements qu'ils avaient exécutés d'abord sous la direction d'un maître habile. Nombre de nos bas praticiens font de même aujourd'hui.

Le tombeau de saint Rémy, l'antique Glanum, est décoré de sujets de chasse qui n'ont d'autre raison d'être que celle que je signale.

Il est évident que les sculpteurs désireux de décorer richement le tombeau d'une puissante famille, ont reproduit des sujets communs, sur lesquels ils s'étaient souvent exercés.

Nous trouvons, en effet, à Saint-Rémy, une bataille de cavalerie et le combat des Amazones, une chasse à côté d'un groupe de guerriers pleurant sur un cadavre.

Tous sujets traités avec de visibles réminiscences de l'art grec.

Si, à l'époque de Constantin la décadence artistique en était arrivée à ce point, il est bien naturel de penser que ce qui était déjà une habitude au IVe siècle chez les praticiens encore habiles, devint une triste nécessité pour les sculpteurs des époques suivantes. « Quelle que soit l'origine des compositions de chasse, que l'on trouve en si grand nombre en tant de lieux, dit Prosper Mérimée, elles paraissent avoir été tellement à la mode dans le bas empire, que les sculpteurs en faisaient à la pacotille. » Et, en parlant du tombeau de Déols, il ajoute : « Il est évident que c'est un fond de magasin, et si je puis m'exprimer ainsi, dont on a fait usage probablement même assez longtemps après l'exécution des bas-reliefs. »

M. Viollet-le-Duc, qui, négligeant volontiers le symbolisme, trouve souvent la juste raison des choses, a re-

marqué quelle est encore, dans l'école berrichonne des premières années du XIIe siècle, l'influence romaine, influence qui lutte dans le pays avec des traditions byzantines, à une époque où déjà l'art grec, transformé par le génie indigène, est devenu un art vraiment français dans l'Ile-de-France, la Normandie et le Poitou.

L'influence romaine est évidente, en effet, dans les sculptures de la porte de Saint-Ursin de Bourges; aussi ne sommes-nous point surpris de trouver dans le tympan de cette porte un de ces mêmes sujets de chasse, dont la présence ici est encore due à une réminiscence de l'ouvrier.

Nous voyons au musée de Niort un tombeau du commencement du XIIe siècle, tombeau également décoré de sujets de chasse dans lesquels, il est vrai, l'art romain n'a rien à voir absolument.

Je crois qu'un ouvrier, bon praticien de son époque, a voulu reproduire avec son génie propre une de ces scènes de chasse qu'il avait pu voir, ou dont même il n'avait connu l'existence sur les tombeaux que par tradition.

Ceci est d'autant plus probable que ce sarcophage est une véritable exception, puisque tous les tombeaux du XIIe siècle ont un caractère religieux, fort amoindri sur celui-ci.

D'autre part, nous ne connaissons point d'autres monuments aussi ornés. Or, si nous admettions que le sculpteur a eu en exécutant son travail une intention cachée, comment penser qu'une signification symbolique, attachée à ces images, a cessé subitement d'être comprise?

Quelles subtilités faudrait-il inventer pour expliquer l'effacement de cette idée, alors qu'il est si clair et si simple de voir dans l'abandon des sujets en question une raison de progrès dans l'art de la sculpture!

Il me paraîtrait presque invraisemblable même que ces chasses eussent été sculptées sur les tombeaux, pour perpétuer la mémoire d'un chasseur fameux, ou sur les portes des églises et des abbayes, pour célébrer les exploits d'un fondateur ou d'un bienfaiteur.

Les chasses des tombeaux de Déols, comme de Saint-Rémy de Reims, d'Arles, ne sont dues qu'au défaut de science et d'imagination des ouvriers ; celui de Javarsay, qu'à un souvenir fantaisiste.

L'illustre abbé de Clairvaux partage à ce sujet mon indifférence pour le symbolisme, ou, pour dire plus juste, il m'en donne l'exemple.

Voici ce qu'il écrit, s'adressant à Guillaume, abbé de Saint-Thierry, et s'élevant contre les inutiles images répandues en profusion par les sculpteurs et les peintres :

« Quid facit illa ridicula monstruositas, quædam difor-
« mis formositas, et formosa deformitas?

« Quid ibi feri leones? quid monstruosi centauri?

« .....Quid milites pugnantes? Quid venatores tubi-
« cinantes? »

.....Les chasseurs qui sonnent de la trompe ! les voilà repoussés comme les grotesques et les monstres !

Saint Bernard, sous les yeux duquel étaient sculptés ces épisodes de chasse, ignore qu'ils aient une signification symbolique, et ne voit dans ces représentations que des fantaisies d'ouvriers.

Je crois ne pouvoir mieux faire que suivre le saint abbé dans sa docte ignorance, sans chercher à découvrir après tant de siècles, dans des tableaux de chasse, ce que l'intelligence du plus clairvoyant des contemporains n'y a jamais vu ni jamais soupçonné.

M. de Laurière, président, appuie les conclusions de

M. Lenail de l'autorité de ses observations personnelles : il a rencontré en Afrique des tombeaux ornés de semblables sujets ; on ne songeait nullement à leur attribuer une signification symbolique.

M. l'abbé Damourette aborde ensuite la vingt-huitième question. Il fait des rapprochements entre les monuments qui portent les emblèmes du soleil et de la lune, et en donne la signification dans les circonstances qu'il mentionne. L'interprétation, pour le cas spécial, termine son rapport, qui est annexé au présent procès-verbal.

Quelle est la signification des emblèmes du soleil et de la lune, figurés de chaque côté de la tête du défunt, sur une dalle tumulaire du musée de Châteauroux ?

Avant de répondre à la question, nous ferons connaître la pierre tumulaire sur laquelle la figure d'un prieur de l'abbaye des bénédictins de Saint-Gildas est gravée en creux.

Cette pierre est le couvercle d'un tombeau ; sur cette pierre, on voit deux disques, emblèmes du soleil et de la lune. Le soleil est marqué d'une croix, d'où s'échappent quatre rayons lumineux.

Les deux emblèmes sont placés au haut de la dalle, de chaque côté de la tête du moine, très-reconnaissable à la grande coule des bénédictins, qui l'enveloppe tout entier.

A l'entour de la dalle tumulaire, règne une inscription en grandes et belles lettres gothiques, dont voici la traduction : « Ici repose ..... prieur du monastère de Saint-

Gildas de Châteauroux, mort en l'an 1302, le troisième jour avant les nones de mai. Qu'il repose en paix ! »

L'endroit où cette pierre tombale a été découverte est à proximité du lieu où s'élevait autrefois l'église du monastère. Le prieur avait été inhumé, suivant l'usage, dans la partie du cloître qui touchait à l'église.

Cette tombe ayant été achetée par la Société du musée de Châteauroux, fut transportée dans la cour de l'hôtel de ville, où elle est malheureusement exposée, en attendant un abri, aux injures des saisons.

Que signifient les emblèmes sur lesquels on a appelé l'attention des membres du Congrès ?

Avant tout, nous devons admettre, comme un fait certain, que les Égyptiens plaçaient, sur les sarcophages où ils déposaient les cadavres de leurs morts, les emblèmes du soleil et de la lune ; ils étaient dans l'usage de représenter le soleil et la lune par des masques de figures humaines, de stature colossale.

Le masque du soleil était le symbole du dieu Osiris, et le masque de la lune de la déesse Isis. Par ces emblèmes, les Égyptiens prétendaient faire connaître qu'ils plaçaient leurs morts sous la protection de ces dieux, qui étaient pour eux ce qu'étaient Jupiter et Junon pour les Grecs.

Cet usage passa de l'Égypte chez les Romains.

Montfaucon, dans son bel ouvrage qui a pour titre l'*Antiquité expliquée par les monuments*, nous donne, à la page 101 du tome V, un magnifique dessin représentant un sarcophage antique. Aux deux extrémités de la frise du monument étaient deux figures colossales, dont il reste encore celle de droite.

D'après ce savant, ces deux figures colossales sont les emblèmes du soleil et de la lune.

Le monument est romain. D'autres antiquaires ont vu,

dans les musées de Rome, des sarcophages où les figures, emblèmes du soleil et de la lune, sont coiffées d'un bonnet phrygien. Je fais cette remarque parce que j'ai vu le bonnet phrygien placé dans des disques, sur des crucifixions.

Parmi les découvertes nouvelles faites à Rome, par l'illustre M. de Rossi, au cimetière de Callixte, se trouve un fragment de sarcophage, aux angles supérieurs duquel, aux lieu et place des emblèmes du soleil et de la lune, on fait figurer les têtes de saint Pierre et de saint Paul.

Les chrétiens de l'église primitive conservaient donc, comme ornement des tombeaux, des figures aux angles; mais pour leur donner un caractère en harmonie avec leur histoire et leur symbole, ils devaient substituer au culte des dieux païens le culte de leurs martyrs, et placer les sépultures de leurs morts sous leur protection.

Le moyen âge reprit l'antique usage de placer les emblèmes du soleil et de la lune sur les tombeaux. La pierre tumulaire du musée de Châteauroux en est une preuve sans réplique. Il y a plus : nous avons des preuves sans nombre que ces emblèmes furent placés, comme accessoires du crucifiement, dans les tableaux, dans les verrières, dans les bas-reliefs et dans les mosaïques, surtout depuis le XIIe siècle jusqu'à la Renaissance.

Le soleil était représenté sous une figure humaine radieuse ; la lune, sous celle d'un croissant : c'est le type ordinaire.

D'autres fois, ce sont deux demi-figures humaines, coiffées, l'une d'un diadème royal, et l'autre d'un croissant, comme sur l'une des ampoules de Monza.

On croit assez généralement que les images du soleil et de la lune sont placées sur les crucifix pour rappeler l'obscurité simultanée dont ces deux astres furent atteints

au moment de la mort du Rédempteur; mais nous regardons comme plus probable, dit M. l'abbé Martigny (*Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, art. *crucifix*), qu'on a eu l'intention d'exprimer ainsi les deux natures en Jésus-Christ : la divinité par le soleil qui brille de sa propre lumière, et l'humanité par la lune, corps opaque qui, ne brillant que d'une lumière réfléchie, est sujet à diverses phases d'éclat et d'obscurcissement, tout comme la nature humaine qui, unie dans la personne de Jésus-Christ à la nature divine, participe à la splendeur de celle-ci, sans être affranchie des défectuosités de celle-là.

Voici l'explication des savants; mais s'il m'était permis de donner la mienne, je dirais volontiers que les deux astres ont été placés autour de la tête de Jésus-Christ mourant sur la croix, pour signifier que celui qui expire sur un gibet, comme un criminel, est cependant l'auteur de la nature, représentée, dans ce grand drame, par les deux plus beaux luminaires de la création.

Que les crucifixions ne nous fassent pas oublier les dalles tumulaires !

Que signifient donc les emblèmes du soleil et de la lune par les pierres des tombeaux du moyen âge?

Qu'il me soit permis de dire que l'opinion que je préfère à toutes autres est celle de ceux qui admettent que les emblèmes du soleil et de la lune représentent la vie de l'homme. La lune, la vie terrestre avec ses obscurités; le soleil, la vie céleste avec ses clartés divines; et pourquoi ne dirions-nous pas, puisqu'il s'agit d'expliquer le symbolisme de ces emblèmes gravés sur le sépulcre d'un moine, que la lune représente la vie que les chrétiens mènent au milieu du monde, vie pleine d'illusions, de ténèbres et d'obscurités; et que le soleil, au contraire, figure la vie parfaite du cloître, qui, dans les ordres fervents, est illu-

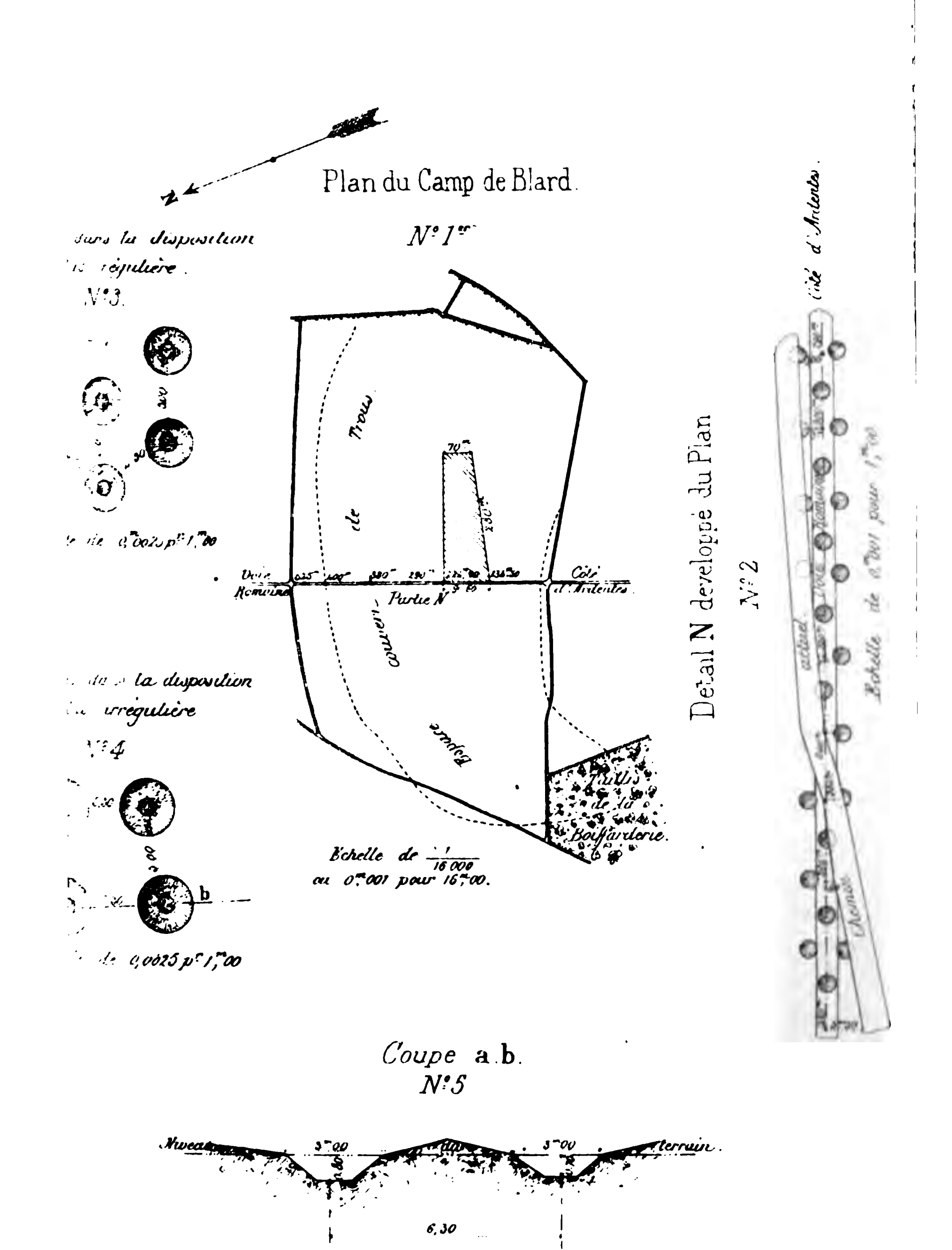
minée de toutes les clartés célestes, et inondée de grâces et de bénédictions, si bien symbolisées par les quatre rayons qui sortent de la croix de Jésus-Christ, que l'artiste a si heureusement placée sur le disque du soleil ?

M. Guillard, ancien agent voyer d'arrondissement, communique le fruit de ses recherches pour compléter les renseignements recueillis sur les monuments mégalithiques. Il signale un camp, près de Sassierges, offrant des dispositions toutes particulières, qu'il décrit dans la note ci-jointe :

Note sur un ancien camp situé en la commune de Sassierges, au lieu dit Blard.

On remarque, à quatre kilomètres environ de la petite ville d'Ardentes, sur les limites réciproques des communes de Mâron, d'Ardentes et de Sassierges, s'étendant principalement sur le territoire de cette dernière commune, dans les brandes du village de Blard, une étendue de terrain de quarante-quatre hectares environ de superficie, qui offre une disposition toute particulière (fig. 1). Elle est couverte de trous creusés de main d'homme, sauf dans la partie du milieu, dont la largeur moyenne est de 80 mètres et la longueur de 280 mètres. La tradition vivante du pays y attribue un origine romaine et y rattache des guerres très-anciennes.

Les trous sont disposés en quinconces irréguliers, et ils ont la forme de cônes tronqués renversés (fig. 3, 4 et 5). Le diamètre en est de 2 mètres 50 à 3 mètres,



Plan du Camp de Blard.
N° 1er
N° 3.
N° 4
Voie Romaine
Côté d'Antentes.
Partie N
Trous
de
couvert
Bayure
70m
Taillis de la Bouffarderie.
Echelle de 1/16000 ou 0m001 pour 16m00.
Detail N developpé du Plan
N° 2
Echelle de 0m001 pour 1m00
Chemin actuel
b
Coupe a.b.
N° 5
Niveau du terrain.
3m00
3m00
6,30
Echelle de 0m005 pr 1m00

sur 0^m 60 à 0^m 80 de profondeur ; quelques-uns ont jusqu'à 5 mètres de largeur sur 1 mètre 50 de creux. Tous ont, en conséquence, au fond, une partie plane qui varie de l'un à l'autre. Ils sont éloignés, d'axe en axe, de 4 mètres 50 à 6 mètres, laissant entre leurs bords une distance de 2 à 3 mètres.

L'échelle du plan que nous joignons à cet exposé est trop petite (1/8000 ou 0^m 001 pour 8 mètres) pour représenter exactement le détail des choses. Nous avons reproduit, pour qu'on puisse en juger (fig. 3 et 4.), un assemblage de trous dans les deux dispositions extrêmes qu'ils occupent : celui qui offre, d'un côté, la forme la plus régulière, et de l'autre, la plus irrégulière.

La voie romaine, dite Chaussée de César, de Bourges à Argenton, par *Ernodurum* et *Alerta*, traverse ces terrassements, dans leur plus faible largeur, sur 400 mètres environ. Elle existait avant qu'ils fussent établis, car elle est coupée par des trous semblables à ceux que nous venons de décrire. Depuis, un chemin a été pratiqué au long de cette voie, qu'il traverse deux fois aux points où les petites excavations étaient les moins profondes. Le détail N, développé (fig. 2.), indique cette particularité. Aux deux extrémités, la voie est en relief; elle a 3 mètres de largeur en couronne, et les talus, qui ont de chaque côté 1 mètre 50 à la base, paraissent avoir été labourés comme les terres antiques.

Le périmètre de ce camp pouvait, autrefois, être très-régulier ; mais, depuis longtemps, certaines parties ont été mises en culture, et il serait bien difficile d'en déterminer actuellement les limites exactes. Les lignes ponctuées, établies sur le plan général (fig. 1.), indiquent approximativement le contour de l'espace où l'on peut remarquer, soit des trous bien conservés, soit l'emplace-

ment de ceux qui y étaient ouverts il y a seulement quelques années. Dans le taillis de la Boiffarderie, il s'en trouve également; mais le bois est d'une époque plus récente, car les arbres s'élèvent sur les bords, sur les talus et dans le fond des excavations.

L'altitude du terrain est une des plus élevées de la circonscription, et du coteau faiblement incliné à l'ouest, sur lequel ce retranchement est assis, on distingue six clochers: celui d'Ambrault, d'Ardentes, de Bommiers, de Mâron, de Sassierges et de Saint-Aout. D'autres trous existent ailleurs, à une distance plus ou moins éloignée, dans ce qui était autrefois *la brande*. Ils ne paraissent pas avoir été réliés aux premiers directement. Étaient-ils destinés à couvrir des postes avancés, qui protégeaient le camp principal, ou étaient-ils établis entre des obstacles naturels, des bois très-touffus, par exemple, pour accroître la difficulté des approches? Cette question, en raison de l'absence complète de renseignements, nous semble devoir rester sans réponse.

L'époque à laquelle ces travaux de défense peuvent remonter, nous semble très-problématique. Dans tous les cas, ils sont postérieurs à la voie romaine, par conséquent, au règne d'Auguste, sous lequel on suppose que cette voie a été construite.

M. de Cougny, directeur de la Société, à l'occasion de la communication de M. Guillard, signale une semblable découverte faite dans la forêt de Chinon. Un mémoire sur ce sujet a été publié, cette année, dans le n° VI du *Bulletin monumental*.

La vingt-neuvième question est traitée par M. l'abbé Damourette. Il détermine la signification des arbres sym-

boliques, existant dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu d'Issoudun.

Les arbres généalogiques.

Dans la chapelle de l'hospice d'Issoudun, on voit deux arbres emblématiques, sculptés en gros relief, sur de larges pierres.

Au sommet de l'un des arbres symboliques, on aperçoit la sainte Vierge entourée de rayons flamboyants, et tenant sur son bras gauche l'Enfant divin. Deux anges qui semblent descendre du ciel, déposent une couronne sur la tête de la Fille des rois de Juda. Un personnage, couché au pied de l'arbre, contemple, à travers les âges, le mystère de la Vierge mère; ce personnage est Jessé. De la racine de Jessé est sortie une tige, cette tige c'est la sainte Vierge. Elle porte en main la belle fleur qu'elle a produite : Jésus-Christ.

Autour de la Vierge, sur les branches de l'arbre, on voit sept personnages à droite, et sept personnages à gauche; ce sont les rois de la tribu de Juda ; il est facile de les reconnaître à leurs sceptres et à leurs couronnes. Un d'eux a une harpe en main; c'est incontestablement le saint roi David.

David est le fils de Jessé, et la souche d'où les rois de Juda sont sortis; aussi est-il près de Jessé, et placé à la tête de ses descendants.

Un de ces rois tient en main une épée; sa couronne est tombée à terre. N'est-ce pas le malheureux Sédécias? Il a vainement combattu contre la formidable armée de Nabuchodonosor. Sa ville capitale est prise; il rend son épée; il perd la couronne. On le conduit captif à Babylone.

Sur le second arbre, il me semble reconnaître, à ses vêtements sacrés, le grand prêtre Aaron. C'est le chef de la race sacerdotale. Il n'est pas l'ancêtre de Marie, mais cependant Marie est alliée à la famille Aaron. On a voulu rappeler que Marie résumait en elle toutes les gloires de la famille royale et de la famille sacerdotale; les Pères de l'Église ne manquent pas de nous le faire remarquer.

Moïse est facile à reconnaître, aux Tables de la loi qu'il porte en main.

Les autres personnages paraissent être les prophètes et les sibylles. Ce qui le prouve, c'est qu'on voit au haut de l'arbre le Saint-Esprit qui les a éclairés de ses lumières divines.

On reconnaît les sibylles à leurs costumes de femmes.

Qu'on ne s'étonne pas de voir les sibylles à côté des prophètes. Dans le chant si grave de la prose des morts, Malabranca met sur la même ligne David et la sibylle. *Teste David cum sibylla.*

La liturgie parisienne de 1733 avait remplacé cette phrase pleine de signification par ces mots : *Crucis expandens vexilla.* Mais l'Église romaine vient de les effacer avec autorité ; elle maintient le *Teste David cum sibylla.* Elle croit qu'il y a des choses inspirées par le Saint-Esprit, dans les vers *sibyllins.*

M. l'abbé Bordé cite des faits archéologiques qui viennent à l'appui des conclusions de M. l'abbé Damourette.

M. de Laurière, président, à l'occasion de la question, s'étonne que, vu le grand nombre d'arbres généalogiques de la même époque, le doute ait pu se produire en Berry sur la signification des arbres, objets de la discussion.

M. de Laurière signale en outre trois personnages que l'on remarque au pied de ces arbres. Le sujet représente une opération chirurgicale. On voit le patient, et deux autres personnages, saint Cosme et saint Damien. L'exécution de ce groupe est exquise. Le Congrès fait des vœux pour la conservation de ce monument.

M. Fauconneau-Dufresne, sur la trentième question, communique des renseignements considérables et détaillés, qu'il a remis pour le compte rendu.

A quelle époque remontent les archives municipales des principales villes de la région ? En signaler les documents historiques les plus importants.

Je me bornerai à dire quelques mots des archives municipales du département de l'Indre.

Nous avons d'abord à Châteauroux trois dépôts importants : 1° les archives de l'hôtel de ville ; 2° les archives du palais de justice ; 3° surtout les archives de la préfecture ou du département.

Je m'abstiendrai, vous le comprendrez, de parler de ces dernières, laissant à M. Hubert, notre savant archiviste, le soin de vous entretenir du grand et précieux dépôt confié à ses soins et dont il a publié récemment le premier volume de l'*Inventaire sommaire*.

I. — Archives de l'hotel de ville.

Ces archives se divisent en deux parties : la première, antérieure à 1790, est la plus considérable et la plus inté-

ressante; la seconde date de cette époque jusqu'à nos jours.

1° Les *archives antérieures à* 1790 commencent à l'année 1370; on y trouve les subdivisions suivantes :

Actes constitutifs et politiques de la commune. — Transactions entre Guy de Chauvigny et ses successeurs avec les bourgeois, manants et habitants de Châteauroux. Affranchissement du cens envers diverses personnes. Sentences rendues par divers fonctionnaires du baillage. Nominations de députés des divers États. Correspondance adressée aux maires et échevins.

Administration communale. — Délibérations relatives au grenier à sel. Règlement de la milice bourgeoise. Projet du comte d'Esseville sur la navigation de l'Indre.

Impôts et comptabilité. — Confection des rôles de la taille. Service funèbre pour le dauphin. Comptes relatifs à la corvée. Reconnaissances de rentes. Dépenses municipales. Péages. Revenus patrimoniaux. Droits réunis. Dons gratuits. Tailles et gabelles. Provisions diverses. Anciens droits royaux. Comptes de la ville. Manufacture royale de draps.

Propriétés communales. — Liste des corvéables. Travaux sur les routes, places et promenades. Réparation aux églises. Adjudication des lavoirs, des pavages, etc. Maison du Temple. Construction des pilastres de la porte Saint-Denis. Traité relatif au collége.

Affaires militaires. — Transport de troupes. Milice bourgeoise. Tarifs pour les étapes. Logements militaires.

Justice, procédure et police. — Procès, contestations. Création des garde-vignes, etc. Procès avec la commanderie de l'Ormiseau. Procès divers.

Culte, instruction, assistance publique. — Service Saint-Côme pour les médecins et chirurgiens. Réception des

aspirants, etc. Fabrique de l'église Saint-André. Église d'Arthon. Fabrique de l'église Saint-Martin. Collége (ancien). Bureau de secours. Subsistances.

État civil. — Paroisses Saint-Martin, Saint-Christophe, Saint-André, Saint-Denis, Hôtel-Dieu.

Commerce, industrie, agriculture. — État nominatif des employés de la manufacture royale. Mercuriales.

Documents divers. — Rentes, droits de francs-fiefs, ordres, rôles de supplément, etc. Condamnation du roi.

2° *Archives depuis* 1796. Cette partie des archives est relative aux lois, aux actes administratifs de la préfecture, aux livres divers, aux actes de l'administration municipale, à l'état civil, à la population, à la statistique, aux contributions, aux affaires militaires, à la police, au personnel, à la comptabilité, aux biens communaux affermés ou livrés à la jouissance commune, à la voirie, aux pièces diverses et au mobilier de la mairie.

Vous le voyez, Messieurs, ces archives municipales proprement dites contiennent des documents importants pour notre ville. Ceux qui voudraient prendre la peine de les dépouiller complétement y trouveraient les éléments d'un livre curieux et instructif. L'histoire municipale de notre ville est encore à faire.

II. — Archives du palais de justice.

Toutes les archives ont entre elles des points de connexion, et l'on trouve dans celles du greffe de nos tribunaux des pièces qui se rapportent aux intérêts municipaux et politiques. Vous allez en juger, Messieurs, par l'état sommaire que je vais vous présenter.

Ces archives, comme les archives municipales, sont

divisées en deux parties principales : archives avant 1790 et archives depuis 1790.

1° *Archives avant* 1790. Justices seigneuriales depuis 1400. Baillage de Châteauroux. Duché. Élection de 1600 à 1790. Baillage d'Issoudun, de 1651 à 1790. Baillage de Châtillon, de 1705 à 1792.

Marquisat du Blanc, baillage, élection, tribunal de district.

Argenton, élection, grenier à sel, district.

Buzançais, comté et baillage.

Valençay, justice seigneuriale.

Justices diverses, minutes de notaires.

2° *Archives après* 1790. Tribunal du district de Châteauroux, créé par la loi du 24 août 1790.

Tribunal du département établi à Châteauroux, divisé en deux sections, créé par la loi du 5 fructidor an III.

Registres, tribunal de première instance, créé par la loi du 27 nivôse an VIII. Jugements civils, renonciations et acceptations bénéficiaires.

Papiers et registres divers, concernant principalement la partie correctionnelle et criminelle. Procédures forestières. Affaires correctionnelles jugées sur appels. Procédures criminelles. Cour d'assises. Arrêts rendus en matière criminelle. Appels. Jugements correctionnels. Pourvois en cassation. Interdictions. Casiers. Papiers divers en matière civile, appartenant aux tribunaux du district, du département et de première instance, qui se sont succédé depuis 1790. Adjudications et ordres. Ordres et distributions. Référés. Expropriation pour cause d'utilité publique. Rôles. Droits de greffe. Nominations de fonctionnaires et officiers ministériels. Requisitoires. Délibérations du tribunal. Pièces annexées à l'état civil. Bulletin des lois.

Ces archives contiennent en tout 3,414 pièces. Une des plus importantes et des plus curieuses est le procès-verbal des élections au bailliage de Châteauroux pour les états généraux de 1789, suivi du résumé des cahiers des pétitions, plaintes et remontrances du bailliage royal de Châteauroux.

Il y a dans ces secondes archives, comme vous le voyez, Messieurs, une source abondante pour le travailleur qui voudrait les réunir en ordre didactique avec celles de notre municipalité.

Il me reste à vous parler des archives municipales des arrondissements d'Issoudun, de la Châtre et du Blanc.

M. Hubert, archiviste, traite avec de savants développements la même question.

Note de M. Hubert.

Messieurs,

Pour achever de traiter la question des archives municipales de l'Indre, il est utile de parler des nombreux documents conservés dans le dépôt des archives du département. En effet, ces papiers et parchemins contiennent tous des renseignements plus ou moins précieux sur les événements qui se sont passés dans les différentes communes de nos quatre arrondissements, sur les hommes et les familles qui les ont habitées, sur les monuments qui s'y trouvaient ou s'y trouvent encore, enfin sur les événements plus ou moins importants qui se sont accomplis sur leur territoire.

I. Introduction.

Division des archives départementales.

Les archives départementales se divisent en deux grandes sections. On appelle archives anciennes celles qui sont antérieures à 1790, et archives modernes celles qui sont de dates plus récentes.

Nombre approximatif des documents déposés aux archives de l'Indre.

En chiffre rond, abstraction faite des registres et cahiers qui sont relativement peu nombreux, le nombre des pièces isolées des archives anciennes de l'Indre peut être évalué à trois cent mille; celui des archives modernes, au chiffre énorme d'un million et demi à deux millions.

Difficulté de leur mise en ordre.

On peut juger de la difficulté du dépouillement, du classement et de l'inventaire d'un si grand nombre de pièces, si l'on réfléchit au désordre ou, pour mieux dire, au véritable chaos que les déplacements successifs ont introduit dans cet amas considérable, depuis quatre-vingts ans que le dépôt en a été fait à la préfecture. Toutefois, ce n'est pas tant le nombre que l'isolement des pièces qui grandit la difficulté. En effet, dans cette bibliothèque où nous sommes réunis actuellement (1), il existe certainement un nombre presque aussi considérable de feuilles de papier ou parchemin, imprimées ou manuscrites. Un calcul approximatif est facile à faire : on compte ici

(1) La bibliothèque de la mairie de Châteauroux.

10,000 volumes environ ; en supposant une moyenne de 150 feuillets par volume, c'est-à-dire 300 pages, cela fait un million et demi de feuillets; or, nous n'avons évalué les pièces isolées des archives modernes du département de l'Indre qu'à un chiffre placé entre un million et demi et deux millions. Cependant le classement est relativement très-facile, comme dans toute bibliothèque, non-seulement parce que les feuilles imprimées ou manuscrites ne s'y trouvent pas à l'état d'isolement, comme dans un dépôt d'archives, mais encore parce que la nature du contenu de chaque réunion de feuillets formant un ouvrage en un ou plusieurs volumes est parfaitement déterminée et homogène.

Dans un dépôt d'archives, au contraire, il n'en est pas ainsi. Les liasses renferment souvent des pièces de la nature la plus diverse; en outre, un grand nombre de liasses ont été détachées, et les pièces qu'elles contenaient mêlées ensemble.

Pour faire cesser en partie l'encombrement matériel qui résultait de cet état de choses, on avait fait des sortes de murs avec les registres et les liasses qui n'avaient pas été détachées ; puis, derrière cette sorte de retranchement, on avait jeté pêle-mêle tout ce qui encombrait le parquet des salles (1). Les registres et les cahiers sont plus faciles à

(1) Pour ajouter à ce désordre, le plafond s'était effondré dans une des pièces du dépôt; le toit laissait passer la pluie à la partie correspondante, en sorte qu'une portion des documents placés en cet endroit était endommagée par l'humidité. Je ne parle pas des autres causes de désordre, comme les atteintes des animaux rongeurs, les immondices accumulées par les oiseaux de nuit, etc. D'ailleurs, il est vrai de dire que tel était l'état des archives départementales et autres de toute la France.

classer, mais ils sont, comme je l'ai dit plus haut, en petit nombre, relativement aux pièces détachées.

Quoique les archives modernes aient aussi leur importance historique et archéologique, surtout pour les époques de la Révolution et de l'Empire, je ne parlerai ici, dans ce très-court et très-rapide exposé, que des Archives anciennes.

II. Origine des archives départementales de l'Indre.

Les archives départementales de l'Indre proviennent, en très-grande partie, de la confiscation dont furent frappés, à l'époque révolutionnaire, les divers établissements ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, les familles d'émigrés et aussi les études de notaires, mais ces derniers seulement pour les pièces auxquelles on donnait la qualification d'entachées de féodalité.

Une faible partie provient du duché-pairie de Châteauroux.

III. Inventaire sommaire imprimé.

Les personnes qui désireraient connaître l'étendue des archives départementales de l'Indre, devront étudier le 1er volume de l'*Inventaire sommaire* imprimé des archives, qui est depuis quelque temps mis en vente chez tous les libraires du département.

C'est un volume in-4° à deux colonnes, de 363 pages. Comme il existe une pagination pour chaque série, il est bon d'avertir que les trois séries qui s'y trouvent, en tout ou en partie, comptent, la première 8 pages seulement, la deuxième 163, et la troisième 192, en tout 363 pages. La rédaction de la matière d'un autre volume est presque achevée; enfin, l'ouvrage se terminera par un triosième

volume, contenant quatre tables qui rendront les recherches faciles et promptes. Ces quatre tables seront : 1° une table des divers fonds, où l'on verra d'un seul coup d'œil toute l'étendue de l'ouvrage; 2° trois tables, par ordre alphabétique, pour les diverses matières contenues dans l'*Inventaire sommaire,* pour les noms propres de personnes et pour les noms propres de lieux. Ces trois dernières tables seront beaucoup plus considérables que la première, et l'on y trouvera toutes les facilités que l'on peut désirer pour toutes sortes de recherches. Ces trois tables indiqueront, au moyen des pages et des numéros de série, tous les endroits de l'ouvrage où il est fait mention de la même chose (institution, événement, etc.), de la même personne et du même livre.

Quoique très-succinct, cet inventarie suffit à faire connaître les principaux documents et à mettre sur la trace des autres.

Je ne ferai ici qu'énumérer les divers fonds dont se composent les Archives départementales, et dire quelques mots sur les documents les plus anciens et les plus remarquables sous divers rapports.

IV. Chartes.

Ce que nous avons assurément de plus important, ce sont les chartes originales. Avant d'en dire quelques mots, il ne sera pas inutile de donner la définition de ce mot, d'autant plus qu'une des grandes écoles de France porte le titre d'École nationale des Chartes.

Le mot charte (1) signifie littéralement papier. Il s'em-

(1) Du latin *charta*, papier ; par extension, écrit, livre. On dit aussi, mais moins fréquemment, *chartre,* du latin *cartula,* diminutif de *carta.*

ploie en général pour signifier toutes espèces de vieux titres. C'est de cette signification que vient le mot *chartrier*, qui sert à désigner l'endroit où l'on conservait jadis les anciens papiers et parchemins dans les chapitres, les abbayes et autres établissements. Mais on entend aujourd'hui plus spécialement par charte les titres remarquables soit par leur antiquité, soit par leur importance, sous le rapport de la *diplomatique* ou de la *paléographie*. On peut ajouter que les chartes sont le plus souvent en parchemin.

Les archives de l'Indre renferment un grand nombre de chartes dans le sens qui vient d'être expliqué.

1. — *Chartes du* XIe *siècle.*

Les plus anciennes chartes originales (abstraction faite des copies) datent du XIe siècle, c'est-à-dire du siècle qui commence l'an 1001 et se termine à l'année 1100 inclusivement.

Ces chartes du XIe siècle, malheureusement, ne sont pas nombreuses ; huit seulement remontent à cette époque reculée.

La plus ancienne fait partie du fonds du chapitre de Saint-Laurien de Vatan. Elle remonte à l'année 1012, ou peut-être plus haut. L'acte n'étant pas daté, on ne peut fixer l'époque de sa confection que d'une manière approximative; il ne peut être postérieur à 1012, parce que l'un des signataires mourut cette même année 1012.

Les autres chartes du XIe siècle, au nombre de sept, se trouvent dans le fonds du prieuré de Saint-Germain-de-Crozon, dépendant de la célèbre abbaye de Marmoutier.

Ces huit chartes si anciennes sont remarquables par leur brièveté. A cette époque reculée, on avait le secret,

perdu à ce qu'il paraît de nos jours, de dire les choses en peu de mots. Elles sont des donations pieuses, faites à des établissements religieux par de grands seigneurs de cette époque. Je ne donnerai pas de détails sur leur contenu, ce qui m'entraînerait trop loin. L'écriture en est fort belle et très-lisible, et toutes sont parfaitement conservées, sauf la plus ancienne, qui, ayant été pliée longtemps et sans doute très-souvent dépliée, est presque entièrement coupée dans les plis; en outre, le parchemin se lève par écailles du côté de la chair, où se trouve l'écriture, le côté des poils faisant le verso.

Ces vieux témoins d'une époque si éloignée de nous mériteraient non-seulement d'être conservés sous verre, mais encore d'être reproduits à plusieurs exemplaires par la photographie. De cette manière on pourrait en enrichir les musées et les bibliothèques publiques du département.

2. — *Chartes des* XII°, XIII°, XIV° *et* XV° *siècles.*

Dans les siècles postérieurs, les chartes des archives de l'Indre sont beaucoup plus nombreuses; on peut les évaluer à environ trois mille, pour les XII°, XIII°, XIV°, XV° et XVI° siècles (de 1101 à 1600 inclusivement).

V. — DOCUMENTS AUTRES QUE LES CHARTES.

Ces trois mille chartes ne sont que la partie la plus minime des trois cent mille pièces diverses dont se compose le dépôt des archives départementales de l'Indre, pour la partie ancienne. De ces documents, qui ne méritent pas le nom presque pompeux de charte, beaucoup cependant ont une importance historique locale; d'autres nous ini-

tient aux mœurs et aux usages des temps passés; tous s'éclairent les uns par les autres, et beaucoup, qui n'ont aucune importance par eux-mêmes, en acquièrent en raison des éclaircissements qu'ils apportent à d'autres plus importants. Outre les pièces isolées, il y a un grand nombre de registres ou cahiers de divers formats.

VI. — Divers fonds des archives départementales de l'Indre.

Je vais maintenant énumérer rapidement les différents fonds qui composent l'ensemble des archives départementales de l'Indre.

1. — *Duché de Châteauroux* (un seul fonds).

En premier lieu se présentent les archives provenant de l'administration du duché-pairie de Châteauroux, dont le dernier duc fut le comte d'Artois, le même qui dans la suite, sous le nom de Charles X, succéda sur le trône de France à son frère Louis XVIII.

Ces archives ne sont que de faibles épaves des nombreux documents de toute nature qui existaient avant l'acquisition du duché de Châteauroux par le roi Louis XV, en l'année 1735.

Peu après cette époque, nos archives locales furent transportées à la Chambre des Comptes, à Paris, où elles furent reçues, le jeudi 13 avril 1741, par le ministère de Pierre-André Titon et de Pierre-Thomas Perrot, conseillers, maîtres ordinaires des comptes, et de trois conseillers auditeurs.

Le récolement des titres expédiés de Châteauroux dura jusqu'au 30 juin, c'est-à-dire deux mois et demi, ce qui prouve que le nombre en était considérable.

On les déposa au deuxième étage de la Cour des Comptes, dans la *Chambre des fiefs*. Ce fut là que la Révolution vint les prendre pour les disperser et les jeter à tous les vents. Il ne reste de ce naufrage que vingt pièces de l'abbaye de Déols, que l'on conserve actuellement dans l'immense dépôt des Archives nationales, à Paris. (Voyez le *Mémoire sur les Archives de l'Indre antérieures à* 1790, par M. Desplanques, dans les comptes rendus de la Société du Berry, 10[e] année (1862-1863), pages 145 et suivantes.) On peut comprendre toute l'étendue du désastre, en parcourant les cinq gros volumes in-folio (1), contenant l'inventaire qui en avait été dressé, de 1738 à 1739, trois ans après l'acquisition du duché de Châteauroux par Louis XIV.

Ce premier groupe de nos archives locales contient 80 registres et cahiers, 120 pièces en parchemin et 2,008 pièces en papier.

Outre les volumes consacrés à l'inventaire des titres du duché, ces registres sont des terriers, des liéves, des registres de recettes et dépenses, et un volume relié contenant le plan général de la forêt de Châteauroux. Les pièces isolées ont rapport à tous les actes de l'administration de tous les biens du duché. Je ne puis entrer dans le détail, ce qui m'entraînerait beaucoup trop loin ; on trouvera tous les développements désirables dans le premier

(1) De ces cinq volumes, les archives de l'Indre n'en possèdent que quatre en original ; le premier est aux archives nationales, mais le département de l'Indre en possède une très-belle copie de 486 feuillets, faite par ordre du Conseil général moyennant le prix de 500 francs et 300 francs d'indemnité accordés plus tard au copiste. (Voir les délibérations du Conseil général des années 1867 et 1864.)

volume imprimé de l'*Inventaire sommaire*, dont j'ai déjà parlé. Je me contenterai de mentionner la plus ancienne pièce, qui ne remonte pourtant qu'à l'année 1423. C'est un traité entre Guy III de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, et les marchands merciers du Berry. Cet acte établit deux foires par an à Châteauroux, l'une le jour de la fête de saint Fiacre (30 août), et l'autre le jour de la fête de saint Marceau. Est-ce le même que saint Marcel? Il y a plusieurs saints Marcel : l'un, martyr à Châlons-sur-Saône (4 septembre); un autre pape (16 janvier); un troisième, enfin, appelé saint Marcel ou saint Marceau, évêque de Paris (3 novembre); il avait un autre jour de fête pour la translation de ses reliques (26 juillet). La foire en question était sans doute à l'une de ces deux dernières dates.

Dans un autre document, ces deux foires sont indiquées aux fêtes de saint Fiacre et de saint Martial. Comme saint Martial, premier évêque de Limoges, était le patron d'une paroisse de Châteauroux, il est probable que saint Marceau, écrit saint Marsault dans la pièce en question, n'est autre que saint Martial. Ce mot se sera transformé en Marsault, en passant par les formes intermédiaires : Martiau, Martiault, Marsiault. Dans ce cas, la foire de saint Marsault serait le 30 juin, parce que la fête de saint Martial se célèbre à cette date.

2. — *Titres de familles* (145 fonds).

En second lieu viennent les titres de familles. Cette partie de nos archives se compose des papiers saisis révolutionnairement au domicile des émigrés, puis déposés aux chefs-lieux des six districts (outre les chefs-lieux des quatre arrondissements actuels, il y avait Argenton et

Châtillon), et enfin réunis au chef-lieu du département.

Les familles dont les titres sont déposés aux archives départementales de l'Indre sont au nombre de cent quarante-cinq, et forment autant de fonds différents. On en trouvera la liste par ordre alphabétique sur la couverture de l'Inventaire imprimé. Cette liste commence par la famille d'Aigurande et se termine par celle de Wissel de Paray.

Les documents qui les concernent sont au nombre de 71 registres ou cahiers, 3,239 pièces en parchemin, et 20,146 pièces en papier. En tout, 29,456 documents de toute nature. La plus ancienne pièce est en parchemin, elle fait partie des titres de la famille de Lusignan, seigneur de Chassingrimont, de Chazelet et de Luzères. Elle porte la date du jeudi de l'Invention de la sainte Croix, 1302. Cette année-là, le 3 mai, jour où se célèbre cette fête, se trouvait un jeudi. Ce document est l'acte de vente d'une rente annuelle d'un setier de grain, par moitié seigle et avoine, à la mesure de Cluis (de Closis), consentie moyennant quatre livres en monnaie du pays (*monete patrie*), par Mathieu de Rue ou de la Rue (*de Rua*), à Eudes de Magnac, seigneur du Repaire.

3. — *Papiers des notaires* (56 fonds).

J'arrive maintenant aux papiers des notaires, de l'étude desquels on avait prétendu, à l'époque de la Révolution, retirer toutes les pièces *entachées de féodalité*. Les documents provenant des anciennes études du département de l'Indre, et qui font actuellement partie des archives départementales, sont au nombre de 21 registres et cahiers, 140 pièces en parchemin, et 12,969 pièces en papier. En tout, 13,130 documents divers. Le plus ancien

porte la date de 1469, il est en papier et provient de l'étude de Godin, notaire de la châtellenie de Bouesse et Cluis-Dessus. C'est un acte de vente de quatre livres tournois de rente, consenti moyennant vingt écus d'or, par Robinet et Jacques Mayet, de Cluis-Dessus, au profit de noble homme Hélion de Barbançois. On voit par cette citation que le nom de baptême Hélion, qui n'est qu'un diminutif du nom du prophète Élie, est ancien dans la famille de Barbançois; il était porté par le marquis de Barbançois, écrivain politique et agronome, né au château de Villegongis, le 17 août 1760, mort le 17 mars 1822.

Il y a bien une pièce plus ancienne que celle dont il vient d'être question, mais elle ne se trouve parmi les papiers provenant des notaires que par suite d'une circonstance inconnue. Elle est en parchemin, c'est une véritable charte dans le sens expliqué précédemment; elle concerne le prieuré, ou, comme on l'appelait, la prévôté de Saint-Benoît-du-Sault. Elle fait partie des papiers provenant de l'étude de Pichon, notaire à Saint-Benoît-du-Sault au XVIIe siècle. Sans doute les religieux lui avaient confié cette charte pour une affaire les concernant, et elle aurait été gardée par oubli ou négligence. C'est un acte de vente de onze boisseaux de froment de rente, consenti en 1292, moyennant soixante-sept sous, au profit du prieuré, par Jean dit Renier (*dictus Renerii*) (1). Le vendeur jure sur les saints Évangiles qu'il n'attaquera ni ne laissera attaquer par personne la validité de la vente qu'il vient de

(1) Au moyen âge, dans les pièces latines, on mettait au génitif les noms de famille, en sous-entendant le mot *filius*, fils. Le nom de baptême était considéré comme le nom de celui dont on parlait, et son nom de famille était regardé comme le nom du père de la personne en question.

faire aux religieux de Saint-Benoît, et ce par tous les moyens en son pouvoir.

Voici les noms des localités et contrées où étaient situées les études des notaires qui ont contribué à former cette partie des archives départementales : Châteauroux, châtellenie de Bouesse et Cluis-Dessus, les Chézeaux, Fursac, la Vernelle, le Blanc, comté de Luçay-le-Mâle, Maillac, Mehun-sur-Indre, Neuillay, Nuret-le-Ferron, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Gautier, Valençay, Villegongis, et enfin Prissac et Sassierges (une seule étude pour les deux localités).

4. — *Documents provenant du clergé régulier* (58 fonds).

Il me reste à parler des archives provenant du clergé. Voyons d'abord le clergé régulier, dont les archives sont de beaucoup les plus considérables de toutes celles qui concourent à former le dépôt des archives départementales de l'Indre. Ce groupe compte plus de cent mille pièces, qui se répartissent entre onze abbayes, dont huit d'hommes et trois de femmes; vingt-sept prieurés, dont quatre de femmes; trois couvents d'Augustins; un couvent de Carmes réformés ou déchaussés, qui suivaient la réforme établie par sainte Thérèse; cinq couvents de Cordeliers; un couvent de Récollets; quatre commanderies d'ordres religieux militaires (1); enfin six couvents de femmes, dont un de religieuses de la congrégation de

(1) D'abord les Templiers ou chevaliers de la milice du Temple; puis, après la suppression de cet ordre, en 1312, par le pape Clément V, les frères Hospitaliers, appelés aussi chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, ensuite chevaliers de Rhodes, et enfin chevaliers de Malte.

Notre-Dame (ordre de Saint-Augustin); trois d'Ursulines et deux de Visitandines.

5. — *Documents provenant du clergé séculier* (environ 160 fonds).

Viennent ensuite les archives du clergé séculier. On peut évaluer le nombre des documents appartenant à cette série à environ 65,000 pièces, qui proviennent principalement des chapitres et des cures. Les chapitres sont au nombre de dix, dont voici les noms :

Notre-Dame et Saint-Martin de Châteauroux;

Saint-Outrille de Châtillon;

Saint-Germain de la Châtre;

Saint-Jacques d'Entraigues (actuellement paroisse de Langé);

Saint-Cyr d'Issoudun;

Saint-Sylvain de Levroux;

Sainte-Marie-Madeleine de Mézières-en-Brenne;

Saint-Jacques-le-Majeur de Neuvy-Saint-Sépulcre;

Sainte-Menehoulde de Palluau;

Et Saint-Lauriau de Vatan.

Les cures sont au nombre n'environ deux cent cinquante ; ce sont, à peu d'exceptions près, les mêmes cures que de nos jours.

VII. — Un mot sur cinq documents faisant partie des archives de l'Indre.

Les archives départementales possèdent encore plusieurs milliers de documents (registres, cahiers et pièces isolées) qui n'ont pas encore été dépouillés.

S'il fallait faire ressortir tout ce qu'il y a d'important et d'intéressant dans ces masses de papiers et parchemins, il

faudrait y consacrer un volume qui ne laisserait pas d'être considérable ; aussi je me contenterai d'appeler l'attention sur cinq documents remarquables à des titres divers.

1. — *L'obituaire des Cordeliers de Châteauroux.*

Je parlerai d'abord de l'*Obituaire* des Cordeliers, en raison de son importance pour la ville de Châteauroux. C'est un petit registre in-folio, demi-largeur, composé de dix-huit feuillets en papier. Commencé en 1653, il va jusqu'en 1782, et les renseignements qu'on y trouve remontent jusqu'en 1214; l'écriture en est très-serrée. On y voit la date de la mort des personnages les plus marquants de la ville, de ceux du moins qui étaient enterrés dans l'église du couvent des Cordeliers, actuellement paroisse Saint-André. On y trouve en outre toutes sortes de mentions relatives aux personnages et aux événements de l'époque. L'*Inventaire sommaire* imprimé consacre soixante-douze lignes à ce document précieux. Je me contenterai donc d'y renvoyer les personnes curieuses de notre histoire municipale, elles le trouveront analysé dans la série II, sous le n° 577.

2. — *Une minute de notaire.*

Je mentionnerai en second lieu une pièce en papier qui se trouve parmi les minutes de notaires, étude de Briaune, notaire à Châteauroux, série E 535 de l'*Inventaire sommaire*. Cette pièce a aussi rapport à la ville de Châteauroux; c'est le procès-verbal notarié d'une cérémonie observée de toute ancienneté ; le mardi de la Pentecôte, en l'honneur de « Monseigneur » le duc de Châteauroux. La pièce relate la manière dont cette céré-

monie s'est passée le 22 mai 1777, époque où le comte d'Artois, depuis Charles X, était duc de Châteauroux. Cette cérémonie consistait en un pot de fleurs que les habitants de la rue de l'Indre, hommes et femmes, venaient en grand nombre offrir au duc de Châteauroux. Les coiffures des uns et des autres étaient ornées d'un ail vert. Quelle était l'origine d'un si singulier ornement? Était-ce tout simplement une innocente malice des habitants envers leur seigneur? Les chroniques sont muettes sur cet important sujet. Une fois arrivée dans la cour du château, la veuve la plus nouvellement remariée du quartier chantait une chanson en l'honneur du duc de Châteauroux et lui présentait un pot de fleurs qu'elle cassait aussitôt; puis l'assemblée se retirait après avoir apposé sur la minute notariée un certain nombre de signatures. Je ne sais si de temps en temps le seigneur recevait lui-même ces singuliers hommages, mais en 1777 il était représenté à cette cérémonie par messire Henri Beugnet, intendant des « maisons, domaines et finances » de Monseigneur. On voit, en lisant ce document dans l'original, que déjà à cette époque, 19ᵉ année avant la date devenue si fameuse de 1789, l'esprit d'égalité commençait à fermenter au milieu des masses, dans la ville alors pourtant bien petite de Châteauroux (1). Ainsi à deux endroits les mots *droits de Monseigneur* ont été remplacés par ceux-ci: *droits respectifs*. La minute notariée était préparée d'avance, et les formules étaient sans doute les mêmes que les

(1) D'après M. Lejosne, dans sa *Géographie du département de l'Indre,* Châteauroux avait, en 1789, une population de 8,737 habitants; et, d'après le *Dictionnaire géographique* de Vosgier, édition de 1803, cette ville ne comptait que 8,040 habitants.

années précédentes; mais à la lecture faite par le notaire devant ceux qui accompagnaient la veuve remariée, il se sera élevé des réclamations pour que les droits du duc de Châteauroux ne soient pas les seuls mentionnés et pour que l'on y joignît aussi ceux des assistants. De cette façon la phrase : « sous la réserve expresse de tous les droits de monseigneur » fut remplacée par celle-ci : « sous la réserve expresse des droits respectifs » ; et la phrase : « toujours sans aucunement préjudicier aux droits et intérêts de monseigneur » fit place à cette autre : « toujours sans aucunement préjudicier aux droits et intérêts respectifs ».

Parmi les signatures apposées au bas de l'acte, on distingue les noms de famille suivants, qui existent encore à Châteauroux : Paupelin, Vollant, Pichon, Degalle, Crublier de Chandaire, Ameuille, Sallé-Chollet, Girard de Vassau, Bertrand de Greuille. Les acteurs de cette scène, passée il y a quatre-vingt-seize ans, peuvent être les arrière-grands-pères et quelques-uns les grands-pères des personnes qui portent leur nom de nos jours.

Cette pièce a été publiée dans les comptes rendus de l'ancienne Société du Berry, dont le siége était à Paris, et dont l'un des secrétaires généraux du Congrès était le secrétaire. On la trouvera page 262 du XIe volume, année 1863-1864, avec des notes intéressantes de M. de la Tremblaye, ancien sous-préfet du Blanc.

3. — *Le cartulaire du chapitre de Levroux.*

Après ces pièces, qui regardent spécialement l'histoire de Châteauroux, je citerai le seul cartulaire que possèdent les archives de l'Indre. Il fait partie du fonds du chapitre de Saint-Sylvain de Levroux. Il n'est pas daté; mais son

écriture indique qu'il remonte partie au XIIIe siècle, partie au XIVe. C'est un registre in-4° en parchemin, composé de 104 feuillets. Il serait trop long de dire, même en abrégé, ce que l'on trouve dans les chartes les plus importantes dont il renferme la transcription.

L'inventaire imprimé, qui lui consacre environ quatre-vingts lignes, en donnera une idée suffisante. M. Louis Raynal, qui a beaucoup puisé dans les archives de l'Indre pour son excellente *Histoire du Berry*, a imprimé, dans les pièces justificatives, trois chartes de ce précieux cartulaire.

4. — *L'antiphonaire des Cordeliers de Châteauroux.*

Il me reste encore deux documents à mentionner, très-curieux sous le rapport matériel.

Le premier est un magnifique *antiphonaire* avec lettres historiées. Il porte la date de 1582; il appartenait aux Cordeliers de Châteauroux. Il est d'une magnifique écriture gothique, aussi belle à la fin du volume qu'au commencement; et pourtant ce fut une œuvre de longue haleine d'écrire un pareil volume, dont le format est grand in-folio, et qui compte 342 feuillets en parchemin, c'est-à-dire 684 pages. L'auteur s'est fait connaître dans une partie du volume: il s'appelait Geoffroy Simon; il était probablement de Bourges, car il se qualifie *scriptor bituricus*, ce qui veut dire écrivain de Bourges ou au moins du Berry.

Dans cet énorme et très-pesant in-folio, on remarque un assez grand nombre de lettres enluminées de diverses couleurs, dont quelques-unes, très-grandes, offrent des spécimens de beaux dessins à la plume. Les couleurs sont

parfaitement conservées, entre autres le vermillon, qui surpasse de beaucoup, quant à la beauté de la teinte et au brillant, celui des livres qu'on imprime de nos jours.

La reliure elle-même est une curiosité : elle est très-ancienne ; les plats, au lieu d'être en carton, sont formés de deux planchettes en noyer d'un seul morceau ; ils sont recouverts de cuir. Ce manuscrit a de la valeur sous le rapport de l'histoire du plain-chant. Je ferai remarquer encore que cet antiphonaire est du rit romain, qui avait été conservé par tous les religieux de Saint-François d'Assises, de Sainte-Claire et de Saint-Antoine de Padoue.

5. — *Rouleau en parchemin de 25 mètres de longueur sur 63 centimètres de largeur.*

Enfin, je terminerai cette courte liste de documents cités par la mention d'un rouleau en parchemin d'une longueur peu ordinaire. Il fait partie de la série E, n° 33, fonds de la famille du duc de Beauvilliers, seigneur de Buzançais. Sur une largeur de 63 centimètres, il est si long que, déroulé du haut d'un septième étage, il toucherait et même traînerait à terre ; ce qui n'a rien d'exagéré, puisqu'il est d'une longueur de 25 mètres. Il a ainsi plus de deux fois la longueur de la grande salle des archives, qui ne compte que 12 mètres d'une extrémité à l'autre. Il est composé de quarante-deux morceaux du plus beau parchemin, collés les uns au bout des autres. L'écriture de ce rouleau est très-belle ; elle date du commencement du XVIᵉ siècle. En effet, les actes qu'il contient sont datés de 1502 à 1531. Sur chaque jointure, à droite et à gauche, on remarque la signature du célèbre Jean du Tillet, greffier en chef du Parlement de Paris, qui s'acquit beau-

coup de réputation par ses ouvrages, et qui était frère de Jean du Tillet, évêque de Saint-Brieuc, puis de Meaux, l'un des hommes les plus savants du XVI[e] siècle (1). Je renvoie à l'*Inventaire imprimé* les personnes curieuses de savoir ce que contient ce rouleau si remarquable par ses dimensions, par la beauté de son écriture et aussi par la signature répétée plus de quatre-vingts fois du fameux du Tillet.

S'il m'était permis de mêler le plaisant au sérieux, je dirais qu'un jour, il y a bien de cela sept ou huit ans, une personne, à qui je montrais le fameux parchemin, me demanda, avec une certaine naïveté sans doute, si cette pièce avait été faite avec la dépouille d'un seul mouton. Or j'ai dit plus haut que ce document mesure 25 mètres sur 63 centimètres. Jugez des proportions phénoménales de ce ruminant, sa chair aurait pu rassasier bien des Gargantua ! Si quelque indiscret me demande le nom de cette personne, je lui dirai qu'il m'est impossible de satisfaire sa curiosité, plus ou moins charitable, par une raison bien simple, c'est que je l'ai totalement oublié.

ARCHIVES MUNICIPALES D'ISSOUDUN.

Les archives municipales d'Issoudun offrent un intérêt particulier; elles possèdent en assez grand nombre des

(1) La charge de greffier en chef du Parlement était depuis longtemps dans la famille de Jean du Tillet, et sa postérité la conserva jusqu'à Jean-François du Tillet, qui y fut reçu en 1689. Cette famille a eu aussi plusieurs conseillers au Parlement et maîtres des Requêtes. (*Dictionnaire historique de Ladvocat.*)

documents précieux sous le rapport des faits dont ils nous ont conservé le souvenir et sous celui de leur antiquité. Les priviléges, en effet, les lettres patentes et les chartes qui furent accordés à cette ville, sous le règne de vingt rois, remontent à l'an 1137. Malheureusement les sceaux autrefois appendus à ces pièces n'ont échappé qu'en partie à la destruction; parmi ceux qui nous sont parvenus, quelques-uns sont en bon état de conservation ; mais les autres, brisés, ne conservant qu'une faible trace de l'empreinte, ne sont, à dire vrai, que des fragments plus propres à nous faire comprendre la perte que nous avons faite qu'à nous instruire sur leur origine.

Les titres de propriété des abbayes, des cures, des communautés religieuses ayant été saisis par l'État pour la vente des biens nationaux, ont été transportés au chef-lieu du département, où elles forment des fonds considérables; aussi n'en trouve-t-on que quelques-uns épars çà et là dans les archives municipales. Deux de ces pièces méritent une mention spéciale dans ce court aperçu:

1° Règne de Louis VII. — Permission accordée aux religieux de Notre-Dame d'Issoudun de placer leur abbaye à Saint-Denis-lez-Issoudun.

2° Règne de Philippe II. — Fondation du chapitre de Saint-Denis par Girauld-la-Fuile, abbé de l'abbaye de Notre-Dame d'Issoudun.

L'attachement de la ville d'Issoudun aux rois de France, les grands et signalés services qu'elle leur rendit, notamment dans le siége qu'elle soutint en 1422 contre les Anglais, plus tard contre les Ligueurs et aussi sous Louis XIV dans la guerre de la Fronde, lui valurent bon nombre de priviléges ; des pièces qui nous l'attestent nous citerons quelques-unes :

Lettres patentes sur la répartition du don de 1,500 l. fait au roi Charles VIII pour subvenir aux frais de la guerre, avec mention qu'Issoudun était considéré comme une bonne ville non sujette aux tailles.

Réponse du roi Charles IX aux requêtes contre les protestants.

Priviléges accordés à la ville de la taille et du taillon par les rois Louis XI, Louis XII, François Ier, Henri III et Henri IV.

Rachat des enfants de François Ier. — Acte d'assemblée portant que la somme de 3,000 livres empruntée par les habitants à dame de Valenciennes, sera portée au roi François Ier pour le rachat de ses enfants.

Siége de Saint-Amand. — Conduite de deux pièces de vin au siége de cette ville.

Louis XIV. — Patentes originales confirmatives des priviléges en raison des grands et signalés services rendus à l'État par les habitants d'Issoudun. — Guerre contre les Anglais; incendie de la ville, en 1651. — Décharge pendant trois ans de toute subsistance, en raison de cet incendie, qui a détruit huit cents maisons et les meubles, grains, bestiaux et marchandises.

A côté de ces pièces qui nous montrent quel rôle joua Issoudun dans l'histoire du pays, il en existe d'autres d'un intérêt tout local, concernant l'industrie du pays et les changements opérés dans la ville aux différentes époques; elles méritent aussi une courte énumération :

Pièces-mémoires et requêtes à l'occasion des droits prétendus sur les vins bontés, les piquettes, les visites journalières et la marque des vins.

Manufacture et draperie. — Procès contre les tissiers en toile. — Louis XIV homologue le règlement pour la manufacture des draps.

Ouverture de la Porte-Perdue, dite Porte-Neuve. — Plantation de la place de Lavenier à la Croix-de-Pierre. — Pavage de la rue Marmoux. — Démolition de la Tour-Galeuse.

Établissement de lanternes.

Enlèvement des boues. — Entretien d'un tombereau. — Fondation de l'hôpital des Incurables.

La noblesse et la confirmation des anoblis. — M. Louis Millet, lieutenant au régiment de milice du Berry, est mis sur le rôle des privilégiés. — Diverses familles sont maintenues au rôle des roturiers.

La Chatre.

Les archives municipales de la Châtre ne peuvent rivaliser en richesse avec celles de la ville d'Issoudun. Elles se composent en grande partie des registres des délibérations de la ville au XVIIIe siècle, et des actes de l'état civil, autrefois tenus dans les paroisses; ils remontent à l'an 1607 et se suivent sans interruption jusqu'en l'an 1780. Il n'est pas fait mention de sceaux dans l'inventaire qui fut dressé en 1860. Une pièce cependant se fait remarquer entre toutes comme la plus ancienne et la plus importante; elle se compose de trois feuilles de parchemin cousues bout à bout. En voici l'analyse :

Transaction passée en 1462 entre Guy de Chauvigny et son fils, d'une part, et les communes de la Châtre et Chevé, par laquelle les habitants desdites communes sont exemptés, moyennant cinq cents écus d'or et la continuation du paiement annuel, à Noël, pour chaque chef de famille, d'une taille de 10 sous et une geline, sauf des exceptions

indiquées, de payer les quêtes qu'il avait coutume de faire, quand il mariait ses filles ou sœurs, quand il lui était conféré un ordre de chevalerie, en cas de voyage outre mer et en cas qu'il fût fait prisonnier. Ledit affranchissement consenti par le sieur de Chauvigny, tant en son nom qu'en celui de son fils, pour lequel il se porte fort. Lettres de ratification à la suite. Copie de la transaction faite par les soins de M. Villemain, à qui elle a été confiée.

Il n'y a pas d'archives au Blanc, à la Préfecture. La bibliothèque des Augustins de cette ville a été apportée en 1792 à Châteauroux.

M. le Président félicite M. Hubert, archiviste, et le remercie de son intéressante communication.

Relativement à la trente et unième question, M. de Cougny, directeur de la Société, communique au Congrès une lettre de M. le docteur Gachet, d'Issoudun, qui, retenu par une indisposition, exprime ses regrets de n'avoir pu se rendre au Congrès pour y traiter ce sujet.

M. l'abbé Damourette présente, sur la trente-deuxième question, un mémoire très-développé et fort intéressant. Le cœur et l'intelligence de M. l'abbé Damourette se révèlent puissamment dans ce travail, qui a été très-applaudi.

Hôtels-Dieu, Charités, Léproseries.

Je divise en deux catégories les établissements charitables de notre département : les établissements anciens

qui subsistent encore et les établissements anciens qui ne subsistent plus.

Établissements anciens qui subsistent encore.

La ville d'Issoudun en possède deux, qu'elle veut réunir en un seul : l'hôtel-Dieu et la maison des Incurables.

La fondation de l'hôtel-Dieu d'Issoudun remonte au XIIIe siècle. Je sais qu'il possède dans ses archives des bulles des papes Honorius III et Martin V. Je ne connais pas la teneur de ces bulles, mais on m'a affirmé qu'elles accordent des pardons et des indulgences aux personnes qui se dévouent au soulagement des souffrances de l'humanité.

Il serait très-curieux de déchiffrer un vieux manuscrit qui appartient, dit-on, au XVe ou XVIe siècle. En 1746, un prêtre d'Issoudun l'a jugé si important qu'il s'est donné la peine d'en faire une copie. Ce prêtre se nommait M. l'abbé Morat.

Il est certain que MM. les chanoines du chapitre de Saint-Cyr d'Issoudun ont gouverné l'hôtel-Dieu en qualité d'administrateurs; ce droit leur ayant été contesté par les échevins de la ville, ils furent maintenus en possession par arrêt du parlement de Paris. Tout porte à croire que si les chanoines administraient l'hôtel-Dieu, c'est que leurs devanciers en étaient les fondateurs.

C'est dans la chapelle de cet hospice que se trouvent les deux arbres symboliques sur lesquels la Société française d'Archéologie a appelé l'attention du Congrès en leur consacrant une question spéciale.

La maison des Incurables ne remonte qu'au siècle de Louis XIV.

Les archives de cet établissement contiennent les lettres patentes du roi et des archevêques de Bourges qui approuvent la fondation ; le roi, pour ce qui concerne le temporel, et les archevêques, en ce qui concerne le service spirituel de cette maison.

Un registre fait connaître toutes les fondations pieuses que les habitants d'Issoudun firent dans la chapelle des Incurables ; elles font le plus grand honneur à leur piété charitable.

J'ai découvert dans le dossier des archives de l'Indre qui concernent le couvent de la Visitation d'Issoudun que, vers 1655, les Visitandines échangèrent la maison exiguë où la colonie venue de Bourges s'était établie, contre le vaste enclos de la léproserie de Sainte-Madeleine et de Saint-Lazare, située sur la route d'Issoudun à Bourges, « actuellement maison de Mme Duquesne ».

La léproserie était déserte à l'époque de l'échange ; l'échange eut lieu moyennant une soulte peu considérable. L'affaire fut traitée entre le couvent de la Visitation, d'une part, et M. Giraut, prieur de la collégiale de Saint-Cyr, d'autre part. L'acte porte que le prieur de Saint-Cyr intervient en sa qualité d'administrateur de la susdite léproserie.

L'ancien hospice des mendiants, établi au faubourg des Capucins, fut supprimé et réuni en 1733 à la maison des Incurables ; on y réunit aussi les biens du chapitre de Saint-Denis d'Issoudun. Douze pièces sur parchemin nous font savoir en outre qu'on affecta à l'hospice des Incurables d'Issoudun les revenus des aumôneries de la ville de Saint-Gauthier et de Neuvy-Saint-Sépulcre, du bourg de Saint-Genou, des paroisses de Lavernusse, de Laberthenoux et de Rouvres-les-Bois ; il est à croire qu'on donna en échange à ces diverses localités le droit de placer

dans la maison des Incurables d'Issoudun leurs malades indigents.

A quelques lieues d'Issoudun, à Reuilly, il y avait aussi un hospice. Avant la Révolution il était desservi par les religieuses dites de la Croix. On trouve dans le dossier relatif à cet établissement charitable le procès-verbal de l'installation de ces religieuses.

L'hospice qui existe aujourd'hui à Châteauroux est de fondation récente. M. Saliquet, aumônier de l'établissement, a consacré ses loisirs à faire l'historique des diverses fondations qui ont permis de donner à cette maison les développements successifs dont nous sommes les heureux témoins. Je me bornerai à dire qu'un édit de Louis XIV affecte à l'entretien de l'hospice de Châteauroux les revenus de trois établissements charitables, les maladreries d'Ardentes, de Saint-Benoît-du-Sault et de Ville-Dieu. Je me plais à croire que ces trois localités ne furent pas dépouillées des revenus destinés à soulager leurs pauvres, sans des compensations équivalentes.

Hospice de Buzançais.

L'époque de la fondation de l'hospice de Buzançais n'est pas indiquée dans les pièces qui composent les archives de cet établissement.

L'aumônerie d'Argy, dont la maison subsiste encore, avec une gracieuse chapelle, fut réunie à l'hôpital de Buzançais : l'hôpital de Saint-Genou éprouva le même sort. Un arrêt du conseil privé, qui porte la date de 1693, donne à cette union des deux hospices la sanction de l'autorité royale. L'hospice de Châtillon-sur-Indre fut aussi annexé, en 1710, à celui de Buzançais ; mais, vingt

ans plus tard, le décret d'union fut rapporté, et les choses rétablies sur l'ancien pied.

Un des plus insignes bienfaiteurs de l'hospice de Buzançais est M. Huart de la Moranderie.

Il est à remarquer que, outre l'hospice, il y avait à Buzançais une léproserie sous le vocable de sainte Madeleine et de saint Lazare. La chapelle de cette léproserie existe encore. En 1706, un vicaire d'une des paroisses de la ville était titulaire du bénéfice de Saint-Lazare.

Hospice de la Châtre.

Nicolas de Nicolay, écrivain du XVI[e] siècle, nous donne, au chapitre 49 de son livre sur le Berry, une description de la ville de la Châtre ; il nous apprend que, hors de cette ville, il y avait, près du grand cimetière, un hôtel-Dieu, dit de la Trinité, lequel était bien logeable et bien meublé pour recevoir les pauvres malades ; et, au-dedans du faubourg Saint-Jacques, une maladrerie où se tenaient les pauvres lépreux.

Ce texte est d'autant plus précieux, que les archives de l'hospice de la Châtre ne contiennent que très-peu de pièces antérieures à 1790. Les pièces importantes ont dû disparaître par une cause qui nous est inconnue ; ce que nous connaissons de plus intéressant, c'est qu'en 1783, les capucins de la Châtre firent abandon à l'hospice d'une grande partie de leur enclos.

Hospice de Vatan.

L'époque de la fondation de l'hospice de Vatan est

inconnue ; la seule chose que nous ayons pu découvrir, c'est que les seigneurs de Vatan prétendaient être les fondateurs de cet hospice. Quoi qu'il en soit de cette prétention, toujours est-il que l'administrateur était nommé par le chapitre de Saint-Laurian.

Les revenus de l'hospice de Vatan étaient peu considérables ; mais ils s'élevaient à la somme de 1,000 à 1,200 livres depuis que les revenus d'une maladrerie supprimée furent réunis à cet établissement, et qu'un bienfaiteur eût affecté des revenus suffisants à la fondation du lard : on désignait sous ce nom une distribution de lard qui se faisait chaque année, le mardi gras, à tous les pauvres de la ville de Vatan.

Hospice du Blanc.

Il existe dans la série A des archives de l'hospice du Blanc une note sans signature, qui porte la date de 1791. Cette pièce affirme qu'à cette époque l'hospice du Blanc avait plus de deux cents ans d'existence.

On ignore complétement comment et par qui l'hospice du Blanc a été fondé ; une des rues de la ville porte le nom de Saint-Lazare, ce qui nous porte à croire qu'il existait au Blanc, comme dans toutes les villes de notre Bas-Berry, une léproserie, sous le vocable de sainte Madeleine et de saint Lazare.

Le 14 décembre 1816, l'hospice du Blanc fut rétabli ; il est situé dans la rue de Saint-Lazare, probablement sur l'ancien emplacement de la léproserie.

Cet hospice est desservi par les sœurs de la Providence de Saumur.

Hospice de Levroux.

Les archives de l'hospice de Levroux sont très-considérables ; mais elles sont entassées pêle-mêle et sans aucun ordre. Grâce à l'intervention de M. le préfet, il y a tout lieu d'espérer que sous peu un inventaire sera dressé, et que les archives de cet établissement, richement doté par ses fondateurs, mettront en lumière des faits intéressants pour l'histoire de la charité en Berry.

La seconde catégorie des hospices et des maisons charitables de notre département se compose des anciens établissements qui ont disparu dans la tourmente révolutionnaire de 93. Sur cet article je serai bref ; je ne donnerai que des indications.

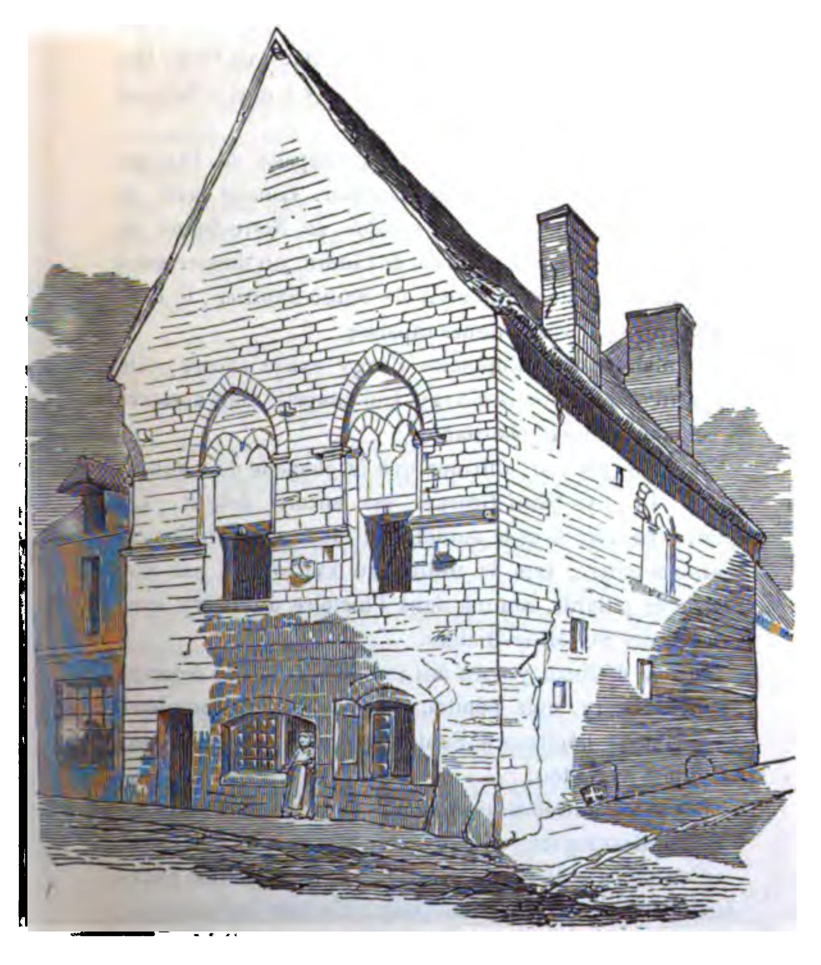
Il y avait autrefois dans la ville de Châteauroux deux hospices qui n'existent plus : l'hôpital de Saint-Gildas et celui de Saint-Jacques.

Il reste encore de l'hôpital de Saint-Gildas une petite chapelle, dont la porte est d'un très-bon style. Cet hopital avait été fondé par Guillaume Ier, baron de Châteauroux, vers 1203 ; l'hospice de Saint-Jacques avait été bâti en face de la porte latérale de l'église de Saint-Martial. C'est une construction du XIIe siècle, qui subsiste encore. Nicolas de Nicolay nous dit qu'il était surtout destiné à donner le vivre et le coucher aux pèlerins de passage en la ville de Châteauroux.

Les bénédictins de Déols avaient fondé, sous le vocable de saint Crépin et de saint Crépinien, un hôtel-Dieu ; il a subsisté jusqu'à la sécularisation de l'abbaye.

Un acte des archives du département de l'Indre, de

1552, nous fait connaître qu'il existait un hôtel-Dieu, fondé par les bénédictins de Méobecq; une chapelle,



dédiée à saint Sulpice le Débonnaire, un de nos évêques, dépendait de cet hôpital; cette chapelle existe encore, et,

chaque année, il s'y rend plus de dix mille pèlerins, atteints de rhumatismes, qui vont demander à Dieu, par l'entremise du saint, un soulagement à leurs souffrances.

Palluau avait un hôpital ; la maison subsiste encore avec sa petite chapelle, dédiée à Notre-Dame de Pitié. Des religieuses y tiennent école ; mais il n'y a plus d'hospice pour les malades.

J'ai vu, dans ma jeunesse, la chapelle de l'ancien hôpital de la ville de Saint-Gauthier. Comme celle de Palluau, elle était sous le vocable de Notre-Dame de Pitié. On trouve, aux archives de l'Indre, un dossier assez complet sur l'ancien hôpital de Saint-Gaultier ; il était administré par des hommes capables.

La maison de l'aumônerie d'Argy existe encore; elle appartient à M. le curé d'Argy. Une chapelle était annexée à cet établissement charitable.

Je crois pouvoir affirmer que la chapelle de l'aumônerie du Lys-Saint-Georges est encore debout. Un prêtre, pourvu de cette aumônerie, fut massacré à Neuvy-Saint-Sépulcre, vers le milieu du XVI[e] siècle, par une bande de pillards, connus dans l'histoire du Berry sous le nom des Six-Mille-Diables.

Nicolas de Nicolay nous fait connaître, dans sa description du Berry, trois hôpitaux qui ont disparu complétement : deux hôpitaux à Sainte-Sévère, et un autre dans la ville d'Argenton.

Il y avait autrefois un hôpital à Mezières, dans un lieu nommé Beauregard.

L'aumônerie de Brives dépendait de l'abbaye des bénédictins de Notre-Dame de Déols. Un acte authentique, qui date de 1561, atteste que l'aumônier de l'abbaye de Déols était seigneur de la terre de Brives, et qu'il était tenu de faire l'aumône au dit lieu de Brives, trois fois la

semaine, à tout allant et venant, depuis la fête de saint Michel jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste. Nous savons qu'il existait une maladrerie à Gargilesse, et une maladrerie dans une petite ville nommée Presles.

La châtellenie de Presles, où il y avait autrefois un scel aux contrats et un petit hôpital, a complétement disparu ; on voit encore les ruines de la ville de Presles, près de Mers, sur les bords de l'Indre.

Outre les hospices, léproseries et lieux de charité que nous venons d'énumérer, il y avait dans notre département plus de douze commanderies de l'ordre de Malte, où les malades et même les fous étaient hébergés et soignés.

L'hospice que les chevaliers avaient fondé pour soigner les fous était à Beauvais, près de Buzançais.

Il est évident, par les données que nous fournit l'histoire de notre département, que nos révolutions ont singulièrement amoindri le patrimoine des pauvres dans notre contrée.

Beaucoup d'établissements charitables ont disparu ; mais, grâces à Dieu, le feu de la charité n'est pas éteint, et nous avons tout lieu d'espérer qu'avec le temps on restaurera bien des ruines.

M. l'abbé Damourette donne lecture de la note suivante sur la chapelle de Saint-Marc, au bout du pont qui est à l'entrée du faubourg de Saint-Christophe.

Chapelle de Saint-Marc.

Au xe siècle, des moines bretons, chassés par les inva-

sions normandes de leur monastère de Rhuys, s'acheminèrent avec leurs corps saints vers le Berry, car en nul autre lieu il n'y avait paix, dit Lagongue, et vinrent demander asile et protection au prince de Déols, Ebbes-le-Noble. Ce puissant seigneur, aussi pieux que vaillant, les reçut avec courtoisie, et, après les avoir hébergés dans un petit ermitage dédié à sainte Marie, qui était à proximité de son castrum, il leur fit bâtir un grand monastère dans un îlot, sur le bord de l'Indre. Plus tard, autour de ce monastère, des serfs viendront vivre sous la crosse de l'abbé, et le bourg de Saint-Gildas, ayant droit de justice, sera un des fiefs importants de la ville de Châteauroux. L'église de l'abbaye, reconstruite au XII[e] siècle, fut dédiée au Sauveur, sous l'invocation de Saint-Gildas, par Vulgrin, archevêque de Bourges, entouré d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, réunis alors à Châteauroux à l'occasion d'un concile où présida Gérard d'Angoulême, légat du pape Honorius II.

La petite chapelle du bord de l'eau ne fut construite qu'au XIII[e] siècle, par Guillaume I[er] de Chauvigny, fils de Denyse de Déols, qui, voulant marcher sur les traces de sa mère, si piteuse pour la misère, comme disent les vieilles chroniques du temps, voulut doter d'un hôtel-Dieu le bourg de Saint-Gildas.

Cet hôtel-Dieu fut en partie ruiné par les protestants, qui vinrent plusieurs fois incendier et piller les abbayes de Saint-Gildas et de Notre-Dame de Déols.

Ce fut pour réparer leurs désastres, que François de Chennevière, le dernier qui fut abbé de Saint-Gildas, fit restaurer la grande église, le logis abbatial, et aussi la petite chapelle de l'hôtel-Dieu. C'était un esprit éclairé et un artiste de bon goût, si nous en jugeons par la porte dont il décora la chapelle de sa maison-Dieu; elle



est d'un style élégant; nous en donnons le dessin.

Cette porte fut mutilée, à un moment donné, par des projectiles dont on voit encore les traces; voici à quelle occasion : au temps de la ligue, Châteauroux tenait pour le roi, l'abbaye de Saint-Gildas tenait pour la ligue. D'Arquien vint faire le siége de l'abbaye; mais elle était défendue par Valade, un vaillant capitaine. Les assaillants furent repoussés. Désireux de réparer son échec, d'Arquien revint à la charge avec six pièces de canon et douze cents hommes; l'abbaye fut prise, le capitaine pendu avec quatre de ses hommes, le monastère détruit en grande partie; mais la petite chapelle de l'hôtel-Dieu, dédiée à saint Marc, resta debout comme un témoin encore vivant de nos discordes civiles; elle acquit même une espèce de célébrité dans la ville et dans les environs; elle succéda aux droits honorifiques de l'antique église abbatiale de Saint-Gildas.

Chaque année, le jour de l'Ascension, les curés de Saint-Denys et de Saint-André, après s'être réunis au faubourg de la Croix-Normand, dans la chapelle du Crucifix, se rendaient en procession, à la tête de leurs paroissiens, avec les reliques de leurs églises respectives, à la chapelle de Saint-Marc.

Cette procession était, suivant nous, un vieil usage féodal, une de ces processions si nombreuses au moyen âge, où les églises inférieures se faisaient gloire et honneur d'aller en corps, avec leurs croix et leurs bannières, rendre à l'église suzeraine foi et hommage et lui porter le tribut annuel qui lui était dû; or les paroisses de Saint-Denys et de Saint-André de Châteauroux étaient sous la dépendance féodale de l'abbaye de Saint-Gildas; les habitants de ces deux paroisses lui devaient annuellement un cens, fixé en moyenne à deux livres par maisons et par

feux : les manouvriers ne payaient que quelques deniers.

Puisque l'abbaye de Saint-Gildas était, avec celui du seigneur, le grand fief dominant en l'étendue des paroisses de Saint-Denys et de Saint-André, « comme cela résulte de l'inventaire des titres du duché de Châteauroux dont les archives départementales possèdent un exemplaire en cinq volumes in-fol°, tome III, passim, » il était conforme aux usages du temps, et même à un droit souvent réglé, en cas de doute, par les bulles des papes, que les curés de Saint-Denys et de Saint-André aillent en corps à Saint-Gildas rendre leurs devoirs.

Aujourd'hui, la procession du jour de l'Ascension, que j'appellerais volontiers la procession de l'hommage, n'a plus sa raison d'être; mais le peuple l'aime beaucoup, et, ce qu'il y a de très-singulier, c'est qu'il y vient en masse non-seulement de tous les quartiers de la ville, mais encore de toutes les paroisses environnantes où l'abbaye de Saint-Gildas possédait les mêmes droits féodaux que dans les deux paroisses de la ville.

Les processions ne pouvant plus aujourd'hui faire leur station dans l'église de l'abbaye, qui n'existe plus, ni à la chapelle de Saint-Marc, livrée à des usages profanes, entrent dans l'église de Saint-Christophe. Le moment le plus solennel de la fonction sacrée est quand les curés de Saint-André et de Notre-Dame rendent leurs devoirs et offrent l'encens, en présence d'une immense foule, à leur collègue de Saint-Christophe, qui n'est pas et qui n'a jamais été leur seigneur suzerain, mais qui reste dans le faubourg comme le gardien des ruines et le représentant des vieux usages.

Personne ne se présentant pour répondre à la trente-troisième question, M. l'abbé Damourette signale les

guerres comme ayant fait obstacle au développement des arts : les guerres du protestantisme surtout. Il démontre, d'un autre côté, que les monastères, qui construisirent un grand nombre d'églises, favorisèrent puissamment les arts. Il attribue une pareille influence aux grandes familles du Berry, dont les libéralités se traduisirent par l'érection de nombreux monuments religieux et charitables.

Sur la seizième question, qui avait été ajournée, M. Barboux, conservateur du musée, donne lecture du mémoire suivant :

MESSIEURS,

Une voix plus autorisée que la mienne à tous égards devait répondre à la question du programme, comprise dans le n° 16. En son absence, M. le Directeur me pria d'y suppléer et de faire connaître aux membres du Congrès les monuments numismatiques découverts dans le département de l'Indre, en même temps que les échantillons les plus intéressants, possédés par le musée de Châteauroux. J'ai cédé à ses instances, et voici comment vous me voyez devant vous, Messieurs, prêt à remplir un devoir imposé par les circonstances, non pas comme un savant, mais comme un humble conservateur qui va vous parler des richesses confiées à ses soins.

A une époque que personne jusqu'à présent n'a pu, je pense, déterminer avec précision, les hommes, après avoir longtemps procédé par échanges, sentirent la nécessité de créer une valeur de convention qui pût équivaloir, soit en la multipliant, soit en la divisant, à une somme

de travail accompli, et au moyen de laquelle on pût acquérir tous les objets dont on avait besoin et faciliter ainsi les transactions. C'est cette valeur qu'on a appelée du nom générique de monnaies, et que nous allons suivre dans ses différentes transformations.

Quelques auteurs ont prétendu qu'à l'origine la monnaie consistait en coquillages, en os d'animaux et dents de toute espèce, qu'on enfilait dans une lanière de cuir et qu'on portait au cou. D'autres ont cru que ces colliers n'étaient autre chose que des parures, ou peut-être la constatation glorieuse des dangers courus et du courage déployé pour se rendre possesseur de ces objets, d'autant plus rares qu'ils étaient plus difficiles à acquérir.

Il ne m'appartient pas de trancher des questions aussi délicates; mais il m'est permis de dire qu'à mes yeux ces deux opinions se concilient parfaitement. En effet, vêtus simplement de peaux de bêtes brutes, il est tout naturel d'admettre que les hommes portaient suspendus à leur cou les objets les plus précieux, et que chacun de ceux-ci avait d'autant plus de mérite qu'il avait été plus difficile à conquérir ou à inventer. Ainsi il est probable qu'il fallait donner bien des dents de lapin pour une dent de lion et beaucoup de coquillages pour un os d'ours sculpté.

Tout ceci rentre peut-être dans le domaine de l'imagination; mais, ce qui est réel, c'est que lorsque les premiers métaux furent découverts, on fit avec du plomb, du bronze et du fer, des anneaux de différentes grandeurs, les uns tout unis, les autres ornés de chatons ou arêtes plus ou moins nombreux, selon la valeur qu'on voulait donner à la pièce. L'adoption de cette forme prouverait qu'à cette époque encore nos pères portaient leur fortune suspendue à leur cou.

Enfin des peuples plus ingénieux que les autres, Juifs, Grecs ou Égyptiens, inventèrent la monnaie plate, marqué d'un type à l'avers et ayant un titre déterminé, et bientôt cette nouvelle forme se répandit de proche en proche sur toute la surface du monde connu.

Notre pays, Messieurs, nous offre des échantillons de presque toutes ces transformations, grâce aux recherches faites par M. Lemaigre, qui, pendant soixante ans, avec une persévérance infatigable, a fouillé la vieille ville gauloise de Gabaton, appelée par les Romains Gabatum, plus tard, au temps de saint Martin de Tours, Leprosum, et aujourd'hui Levroux.

C'est sur cette colline, couronnée par deux grosses tours, restes d'un château du moyen âge, et dans les ruines d'une forteresse élevée par les Romains, à la place même de la ville gauloise, et qu'on appelait grosse tour *du Bon-an* ou *de Bon-an*, que notre regretté compatriote a trouvé une grande quantité d'objets d'un intérêt réel pour l'archéologie. C'est là, et dans les vignes qui l'entourent, qu'il a recueilli ces monnaies celtiques que nous possédons, ces rouelles, ces anneaux avec ou sans arêtes, les uns en plomb, les autres en bronze, dont faisaient usage les habitants de ces contrées dans leurs rapports commerciaux.

Je ne me permettrais pas, Messieurs, d'être aussi affirmatif sur ces monnaies du monde primitif, si ces assertions n'étaient appuyées sur l'autorité de savants numismates, tels que M. Lambert, dans son *Essai sur les monnaies gauloises du Nord-Ouest;* M. Bayeux, dans un volume publié en 1844; M. Bouillet, de Clermont, en 1846; M. le comte Hippolyte de Widanges, en 1861.

Malheureusement, quand votre musée a pris naissance, il y avait déjà plus de trente ans que toutes les richesses

archéologiques, découvertes dans les entrailles de ce sol fertile, avaient été brisées par ignorance, vendues par cupidité ou par nécessité, et dispersées aux quatre points cardinaux.

Sur ce même emplacement, M. Lemaigre a trouvé une très-grande quantité de monnaies à têtes humaines à l'avers et représentant au revers des animaux, tels que bœuf, sanglier, loup, cheval ailé, etc. Elles sont toutes sans inscription, ce qui est un témoignage certain de leur haute antiquité. Il a trouvé également « une pièce ayant au droit une assez belle tête d'homme tournée à gauche, et au revers un aigle, ou autre oiseau de proie, aux ailes éployées et ayant au-dessous de ses serres la légende ou épigraphe : VADNAIOS. Cette monnaie est celle d'un chef « carnute. »

Dans le même lieu ont été rencontrées deux autres pièces, dont l'une offre au droit une tête de chef ou roi, à cheveux frisés. à grosses mèches, tournée à gauche, et au revers un cheval, ayant au-dessus de lui trois annelets et sous ses pieds la légende ou inscription : ABUDOS. Cette monnaie, à en juger par les bavures qui y sont encore adhérentes, a été coulée avec plusieurs autres à la fois, car on voit très-distinctement la trace du métal qui remplissait l'espace servant à faire communiquer entre eux les vides du moule. Elle est très-commune dans le pays, et attribuée à un chef des Bituriges.

Je ne veux pas quitter Levroux sans vous parler d'un anneau cabalistique, trouvé encore par M. Lemaigre et donné par lui à notre musée. Cet anneau, dont M. de la Tremblais fait mention dans les *Esquisses pittoresques du département de l'Indre*, a deux inscriptions sur ses bords extérieurs et une sur la face intérieure. Nous n'avons pu les déchiffrer entièrement, mais nous sommes parvenus à

lire ces trois phrases qui n'offrent qu'un sens bien limité.

.... curet guttam, Gaspar, Melchior, Baltasar; On eloi, elos, adonai satain (satan ?) (1)......, honore; ...,... deo....... liberatione....... et verbum caro fautun est.

Ce bijou, qui paraît avoir appartenu à un chef de la religion, est en argent; mais il est allié à un métal qui le rend aussi fragile et aussi cassant que le verre. Il est, je crois, d'un grand intérêt pour notre musée.

Nous possédons aussi, de la même provenance, beaucoup de fibules gallo-romaines, des boucles de ceinturon, une poignée d'épée et les restes d'un casque gaulois en fer très-mince, refoulé.

En suivant l'ordre chronologique, nous arrivons à l'époque de l'occupation romaine. C'est alors qu'on a trouvé et qu'on trouve encore une quantité énorme de monnaies de bronze, d'argent et quelques-unes d'or, que la pioche du vigneron et la charrue du laboureur mettent au jour un peu partout. Les Tetricus, les Antonins, les Probus, etc., sont très-communs. En or, nous avons un Néron.

Saint-Marcel, quoique offrant une mine moins abondante, nous a fourni aussi beaucoup de pièces romaines aux mêmes effigies que celles de Levroux.

A Argenton, trente et une pièces romaines ont été trouvées, en 1848, dans la tranchée du chemin de fer, vers le faubourg Saint-Étienne.

Dans la commune de Pouligny, treize monnaies romaines ont été recueillies au lieu dit la Côte-Perdrix.

A Saint-Sébastien, commune de Déols, on a rencontré

(1) Le mot *satan*, entre parenthèse, n'existe pas sur l'anneau ; c'est une traduction.

une pièce en argent de Salonin, une pièce en bronze de Tetricus, et un double tournois de Charles VIII.

A Chezelles, qui se trouvait sur la voie romaine d'Argentodunum à Gabatum, et où il existait une demeure très-importante et plus tard un château élevé au moyen âge, on a recueilli :

Une pièce de Pierre le Cruel, roi de Castille de 1350 à 1260. PETRUE GRATIA REX. ℟ BACEIONA CIVITAS; un denier de Tours et trois monnaies romaines.

A Villentrois, en 1864, dans une carrière située près de la ferme d'Orville, dans la cave aux Revenants, on a trouvé :

Trois deniers du Mans; trois deniers du chapitre de Saint-Martin de Tours; et trois deniers de Foulques V, comte d'Anjou et du Maine (1109). FULCO COMES. ℟ URBS ANDEGAVIS.

En 1866, dans une vieille maison en démolition, on a rencontré un sac de toile, contenant cent onze pièces en argent et une en or; les premières à l'effigie de Henry II, Henry III, Henry IV et Charles IX. Celle en or à l'effigie de Louis XIII.

A Mosnay, des pièces en argent à l'effigie de Henry II Charles IX, Henry III et Henry IV, ont été également recueillies.

Sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Gildas, dans le faubourg Saint-Christophe, à Châteauroux, a été trouvé un denier, frappé à Nantes, de Arthur II, duc de Bretagne, 1305-1312.

A Villedieu, on a découvert, il y a sept ou huit ans, un pot contenant plusieurs kilogrammes de monnaies d'argent, à l'effigie de Philippe VI, Jean le Bon, et de Louis le Masle; nous en avons quelques-unes.

Au Verger, près de Déols, plusieurs pièces de Eudes de Déols.

Dans la contrée, sans pouvoir préciser le lieu, on a recueilli beaucoup de monnaies de Macédoine, de Syracuse, d'Athènes, de Lacédémone, d'Égypte, de Syrie, etc.

Enfin, Messieurs, j'ai réservé pour la fin une pièce qui est sinon la plus rare, du moins une des plus belles de notre collection. C'est une monnaie d'or de Philippe II de Macédoine, trouvée sur le bord d'un fossé par un laboureur, à la Perrière, commune de Buzançais; elle représente à l'avers une magnifique tête laurée d'Apollon, à droite; au revers, la Victoire conduisant un bige au galop, à droite; au-dessous *Philippou;* dans le champ, au-dessous, à droite, un trident.

Comment une pièce de monnaie de Philippe II de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, se trouve-t-elle dans nos contrées, si éloignées de son point d'origine?

Pour moi, Messieurs, il est évident qu'elle a été apportée par des étrangers, probablement par des Phéniciens, qui faisaient un grand commerce avec Nantes, et qui certainement passaient par Gabaton, qui était une ville très-importante. Si j'émets cette opinion, c'est que MM. Rollin et Fenardent, de Paris, ont prétendu que ces monnaies étrangères, et surtout celles de Philippe, étaient frappées par les Gaulois, avec des coins vendus par des marchands venus de Grèce et de Macédoine. Je ne puis me ranger de cet avis, quand j'examine cette pièce frappée évidemment avec un coin neuf, d'un type merveilleux; et quand je considère les autres pièces étrangères que nous possédons, je conclus que ces dernières peuvent sortir de coins vendus aux Gaulois dans un état de détérioration déjà avancé, mais que de semblables coins on n'a jamais pu tirer d'aussi belles épreuves que celle que vous avez sous les yeux.

D'autres plus compétents pourront juger la question

qui, du reste, ne changera rien aux conclusions de ce rapport sommaire, c'est que nous habitons un pays qui a été d'une importance très-grande, et dont l'histoire serait des plus intéressantes si elle était connue avant la domination romaine. Les faibles documents que je vous ai apportés sont encore bien insuffisants, mais peut-être un jour trouvera-t-on, au pied de ces vieux murs de Levroux, la clef qui nous ouvrira la porte du monde nouveau que nous cherchons.

Pour arriver à ce but, il serait à désirer que toutes les découvertes faites vinssent se réunir dans un centre commun où les savants pussent les venir consulter à l'aise, et que les inventeurs de curiosités, au lieu de les laisser disperser ou détruire, voulussent bien les donner ou les vendre aux musées, dont le but est de conserver tous les objets offrant de l'intérêt à un point de vue quelconque.

Ce vœu, Messieurs, que j'émets devant vous, n'est pas aussi banal qu'il peut vous paraître. Il m'est suscité par une petite excursion que je fis dernièrement à Levroux, dans une vigne distante à peu près de deux kilomètres de la ville. Elle appartient à un vigneron nommé Ferré, qui, chemin faisant, m'a raconté, d'une manière très-vague, je dois le dire, parce que, l'intérêt à ces trouvailles faisant défaut, sa mémoire n'en avait conservé qu'une très-faible trace, Ferré m'a raconté, dis-je, que depuis vingt-cinq ans environ, il détruisait, en travaillant sa vigne, un dallage fait avec de petites pierres blanches et noires de forme cubique, et qui était presqu'à fleur de terre. Il me dit avoir vu des dessins très-jolis, et un entre autres, représentant un homme à cheval, de deux à trois pieds de hauteur, qu'il avait brisé après l'avoir montré à quelques personnes de sa connaissance.

Ce récit ayant excité ma curiosité, je l'interrogeai d'une

façon plus pressante, et j'appris qu'il avait découvert des murs se croisant en tous sens, dont il avait extrait les pierres pour construire sa maison de ville et les dépendances. Au pied de l'un de ces murs, à un angle extérieur, il avait trouvé, me dit-il, à quatre ou cinq pieds du sol actuel, quatre décalitres à peu près d'écailles d'huîtres; à quelques mètres de là, il avait rencontré un fourneau surmonté d'une cuvette, dans laquelle se trouvaient des piles de pièces de monnaie fondues et non encore séparées, ainsi que des moules, qu'il appelait des *moules à boutons*. Il est probable que c'étaient des coins pour frapper la monnaie.

Tous ces détails, racontés avec la simplicité d'un bon vigneron qui n'attache aucune importance à ces trouvailles, puisqu'il a tout donné ou tout perdu, nous portent à penser que sur l'emplacement de cette vigne existait une maison romaine très-riche et très-importante, habitée par un des chefs de la contrée. Du reste, j'ai pu m'assurer par moi-même de la vérité du récit de Ferré; car, à notre arrivée sur le plateau, il a découvert devant moi, à quatre ou cinq pouces du sol, un reste de mosaïque tellement désagrégée, qu'il m'a été impossible d'en recueillir la moindre parcelle intéressante. Cette mosaïque, dont le dessin figurait une grecque, devait composer l'encadrement d'une salle.

C'est donc du fond du cœur, Messieurs, que je forme le vœu que j'ai émis plus haut, et j'espère qu'il ne sera pas seulement entendu de vous, dont la sympathie m'est acquise d'avance, mais qu'il parviendra jusqu'aux oreilles de notre Conseil général, qui pourra mettre à notre disposition les fonds nécessaires pour lui donner la vie effective.

M. le Directeur de la Société française d'Archéologie entre dans ces vues, et conseille la création d'une Société archéologique à Châteauroux.

A la fin de la séance, M. Lenail présente quelques observations, exprimées d'une manière remarquable, dans le but de conserver les pures traditions dans le langage de l'archéologie chrétienne. Il démontre comment il y a un abus regrettable à substituer le mot *donateur* à l'expression *donataire*.

Donataires.

Vous avez plusieurs fois, Messieurs, entendu émettre cette opinion que le titre de donateur, appliqué à ceux qui, soit par legs, soit par donation, abandonnent leurs biens aux églises et aux monastères, est un titre qui répugne au sens chrétien.

L'homme placé dans de telles conditions ne peut être qu'un donataire.

M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine, s'est élevé au congrès, à Angers, contre cette opinion. Il affirme que le mot *donner* est fréquent dans la langue des cartulaires, et que nous disons très-bien : « Je donne, *Ego do,* à Dieu, à la B. V. Marie, à Monsieur saint Martin..... Celui qui donne son bien, ajoute-t-il, est véritablement et doit être appelé donateur. »

Permettez-moi de vous faire observer, Messieurs, que l'honorable docteur Cattois, en soutenant l'opinion que le donateur n'est que le donataire, n'ignore point le texte des chartes.

Cette opinion me paraît juste et fondée, et c'est en lisant les cartulaires que j'en ai acquis la conviction.

Quels sont les motifs les plus fréquents des donations faites aux églises ou aux monastères ?

Le désir de racheter quelques fautes commises contre Dieu ou contre le prochain, la faveur d'une sépulture honorable dans le cimetière des moines ou dans l'église, le salut de l'âme.

En vérité, quelle fortune sur la terre peut compenser de tels biens, et si, par la bienveillance ou les prières des serviteurs de Dieu, l'homme peut obtenir ce qu'il demande, n'est-il pas vraiment le véritable avantagé?

Il offre d'abandonner telle part de ses biens de la terre, pour obtenir une faveur enviée par-dessus toutes, des prières qui lui vaudront le pardon de ses fautes, son salut éternel.

Il est véritablement le donataire.

Ce sont donc les images des donataires que nous voyons au portail des églises, au bas des verrières, dans nombre de monuments religieux.

Ne m'opposez pas les chartes dans lesquelles l'homme s'affirme propriétaire et donateur par les expressions absolues, *Ego do...*

Ce ne sont là que des actes civils.

Si le signataire de ces actes n'eût jamais dû avoir affaire qu'aux monastères ou aux églises, il n'eût pas eu besoin d'employer ces formules de propriété, et eût abandonné son bien, en suppliant ceux qui recevaient de vouloir bien considérer cet abandon comme une faible compensation des faveurs qu'il sollicitait.

Mais il n'est pas seul. Ses héritiers sont là, intéressés à la conservation des biens qui vont sortir de leur héritage, prêts à tout faire pour les ressaisir.

A cause d'eux et pour eux, il donne : *Ego do...* Pour lui et pour ceux qui reçoivent, il abandonne humblement pour telle ou telle cause, dans tel ou tel but.... Il se sent véritablement l'obligé, alors que dans ses rapports avec ceux qui l'entourent il doit être le propriétaire et le donateur.

Vous ne vous considérez comme mariés, grâce à Dieu, qu'après avoir reçu la bénédiction du prêtre, et cependant vous allez dans une mairie remplir des formalités d'actes et d'application de signatures ; que peuvent-elles donc faire à votre mariage, sinon lui donner une force obligatoire dans vos rapports avec une société plus intéressée à vos biens qu'à votre bien ?

Vous avez ici deux actes ; j'en vois deux également dans les chartes, et dans les chartes comme dans le mariage aujourd'hui, l'acte civil est le premier, parce qu'il a toujours fallu mettre sous la protection des hommes, par une aberration inexplicable, ce qui se fait pour le service et la gloire de Dieu.

L'homme écrit dans les chartes : *Ego do;* c'est l'acte civil, et il ajoute : Je le fais pour obtenir le pardon de mes fautes et le salut de mon âme ; c'est l'acte religieux.

La nécessité des actes de donation au moyen âge était absolue, puisque, malgré les formalités les mieux remplies, nous voyons intervenir après de longues années, à la sollicitation des moines eux-mêmes, les fils et les petits-fils pour confirmer cet acte d'abandon. La volonté expressément écrite du maître aurait pu ne pas suffire, il fallait qu'elle fût confirmée par les héritiers.

Vous voyez sans peine de quelle façon eussent été observées les intentions d'un homme qui se fût dit l'humble obligé de ceux qui recevaient. Aussi, comme le dit fort bien M. l'abbé Chevalier, dans un sens tout diffé-

rent, il est vrai : l'Église a toujours consacré par la bouche des évêques et des abbés l'expression de *donation*, en permettant de dire des donateurs : *Dedit Deo et sanctæ Mariæ.*

Ils savaient trop bien, en vérité, de quelles nullités seraient frappés par la cupidité humaine des actes qui n'eussent pas exprimé absolument la volonté de transférer la propriété, de la part de celui qui, véritable donateur aux yeux des héritiers, n'est et ne peut jamais être que l'obligé, le donataire vis-à-vis de Dieu et des Saints.

M. Cattois exprime les mêmes pensées avec une grande élévation, et le Congrès s'associe entièrement à ses vœux pour la conservation de la pureté du langage de l'archéologie chrétienne.

La séance est close à cinq heures et demie.

1re SÉANCE DU 14 JUIN 1873.

PRÉSIDENCE DE M. DE CESSAC.

Siégent au bureau : MM. Lataille, Jautrou.

M. Barboux remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Laurière lit le procès-verbal de la séance du 13 juin, qui est adopté.

M. le Président déclare à l'assemblée qu'il vient de

recevoir plusieurs ouvrages sur l'histoire primitive et naturelle de l'homme, et dont l'auteur, M. Emile Cartailhac, fait hommage au Congrès.

M. Guillard demande à faire quelques communications relatives à l'art. 31 du programme. La parole lui ayant été accordée, il nous fait connaître que, sous l'invocation de saint Blaise, il existait à Châteauroux une corporation de drapiers dans la rue d'Indre. Il entre dans des détails fort intéressants sur les statuts qui la gouvernaient, surtout en ce qui regarde la juridiction.

Notes sur les confréries établies, à Châteauroux, sous les dénominations de Saint-Blaise, de Saint-Sébastien et du Saint-Sacrement.

Pour répondre à l'art. 31 du programme, relatif aux anciennes corporations professionnelles, nous nous sommes livré aux plus minutieuses recherches pour découvrir quelques-uns des statuts qui peuvent s'y rapporter. Si nos démarches n'ont pas eu directement de succès, nous avons obtenu au moins des renseignements qui donnent, à un certain point de vue, un aperçu de ce qu'elles étaient.

A Châteauroux, il existait, avant la Révolution, des confréries organisées de diverses natures. Toutes avaient des *bâtons,* soit qu'elles eussent rapport aux métiers, ou seulement à un but religieux. Au commencement du règne de Louis-Philippe, nous avons vu encore, aux pro-

cessions de la Fête-Dieu, les bâtons des boulangers, des cordonniers, des vignerons ou jardiniers, des charpentiers, etc. Ces vieux usages ont disparu, au moins en grande partie. Le corps de métier le plus nombreux était celui des « tixiers en draps, » établi sous le patronage de saint Blaise, dont la fondation remontait au 29 mars 1492. Il comprenait tous les ouvriers en laine, drapiers, cardeurs, fouleurs, etc. Le travail des draps était alors l'industrie la plus importante de la ville.

Une chapelle, dépendant originairement du monastère de Saint-Gildas de Châteauroux, était érigée à saint Blaise, dans l'enceinte même du Château-Raoul ; elle était située près de la porte qui en formait autrefois la seule entrée et qui existe toujours. Elle fut mise en interdit, le 8 mai 1749, comme tombant en ruine et manquant des objets indispensables au culte, et démolie à la suite d'un procès-verbal dressé le 29 novembre 1756. Les matériaux en ont été employés, en partie, à l'érection d'une autre chapelle, placée sous le vocable de saint Pierre-ès-Liens et de saint Blaise, qui fut élevée près des tours, servant de prison, de la porte aux *Guindons*, démolie de nos jours.

La demeure du prieur, maison basse et en mauvais état, se remarque encore à l'angle de la rue de la Préfecture et de la Vieille-Prison, en face de la porte de l'ancienne église de Saint-Martin.

Cette confrérie, tombée à la Révolution, a été reconstituée 1808, et de nouveaux règlements furent dressés vers 1815. Depuis l'introduction des *mécaniques* à Châteauroux, c'est-à-dire des métiers à carder et à filer, l'institution s'est perdue peu à peu, et, depuis quarante ans, il n'en est plus question.

La tradition rapporte que les procès civils entre les

confrères y étaient jugés, autrefois, par des délégués ou syndics. Nous n'avions pas d'autres renseignements sur cette disposition particulière; mais nous avons pu prendre connaissance des anciens statuts d'une autre Société, de la confrérie religieuse de Saint-Sébastien, dont plusieurs articles corroborent le témoignage précédent.

La confrérie de Saint-Sébastien a été instituée, en 1642, dans la paroisse de Notre-Dame et Saint-Martin, et confirmée par une bulle du pape Urbain VIII, en date du 10 septembre de la même année. Elle s'étendait aux hommes et aux femmes; et, par suite, des procureurs et des procureuses y étaient élus annuellement.

Le cérémonial des enterrements, qui était encore usité à Châteauroux sous la Restauration par quelques corporations de métiers, y est indiqué exactement. Ces institutions, quelles qu'elles fussent, devaient, en effet, avoir des règles communes et ne différer que par le nom : les conditions spéciales à chaque profession, dans la même localité, en étaient certainement les seules différences essentielles. La religion, à l'ombre de laquelle elles se formaient et se développaient, devait inspirer les mêmes préceptes pour toutes.

A l'art. 15 de la confrérie de Saint-Sébastien, il est dit: « Si quelque frère ou sœur a quelque différend avec quelqu'autre de la confrérie, sera accordé le dict différend la ueille de la feste de monsieur saint Sébastien, par le curé de Saint-Martin et par les procureurs de la confrérie, et celuy ou celle qui refusera l'accord sera expulsé de la dicte confrérie. »

Ce passage explique ce que l'on attribue aux statuts de Saint-Blaise, le jugement amiable des procès par les frères élus, présidés ici par le prêtre, puisque la confrérie était toute religieuse. Le président du conseil, pour les

autres corporations, était vraisemblablement pris parmi les confrères (1).

Sans doute ces jugements, rendus par des hommes souvent peu compétents en matière judiciaire, pouvaient quelquefois n'être pas très-fondés en droit. Mais quand on réfléchit que le droit de chacun n'était, en grande partie réglé, à ces époques, que par des *coutumes* prêtant elles-mêmes beaucoup à l'interprétation ; que les formes judiciaires étaient très-complexes ; qu'un procès était quel-

(1) L'obligation qui permettait de trancher amiablement les difficultés surgissant entre les sociétaires, semble également ressortir des règlements d'associations étrangères à la ville de Châteauroux. En voici un exemple :

En mai 1486, un riche marchand de Bourges, Jean de Cocharmois, institua dans la ville une confrérie sous le titre de *Chevaliers de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Table-Ronde,* dont il fut le chef, le président ou *roy*. Cette dénomination était probablement une réminiscence de la légende du fameux Arthur, roi des premiers Bretons. Les associés, à l'origine, étaient au nombre de quinze seulement ; mais, trois ans après, ils furent portés à vingt-quatre, pour atteindre celui des compagnons d'Arthur, de ce souverain légendaire.

Les frères devaient s'entr'aider et se secourir mutuellement : « Dès que les chevaliers avaient connaissance de *quelques différends* mus entre eux, ils devaient *s'employer à les apaiser* et au besoin en avertir le chef et les autres compagnons pour que ceux-ci *pussent y mettre ordre.* » Cette appréciation, bien que rapportée d'après la tradition, est confirmée par la formule suivante du serment que les chevaliers prêtaient à leur réception, telle que nous l'a conservée un auteur du XVII[e] siècle, Chenu, avocat :

« Vous jurez et vouez à Dieu et à Notre-Dame, que vous garderez et observerez de point en point les ordonnances et

quefois interminable et une ruine pour les familles, on comprend combien de services rendaient de semblables conditions imposées aux associés. Il est inutile de le faire ressortir par de longs développements.

La bonne foi résultant de sentiments honnêtes, de l'amour du bien, était le mobile qui devait inspirer les décisions plutôt que le désir d'une application rigoureuse de ce que l'on pouvait appeler alors la jurisprudence. Les jugements n'étaient pas obligatoires, il est vrai ; les parties avaient la faculté de ne pas les accepter, mais les dissidents étaient exclus de la société. Des motifs très-graves devaient uniquement pousser les *frères* et les *sœurs* à une pareille extrémité. Il est même plus que probable qu'en ne les supposant pas rigoureusement équitables, ils n'étaient pas sans appel et qu'ils pouvaient être modifiés

statuts faits et qui se feront au temps à venir, à l'honneur de Dieu, du Roi notre sire, et de la chose publique de cette ville de Bourges, et à l'utilité, amour et union des frères chevaliers de la Table, et fraternité mise sus en la dite ville par les dits frères; *pourchasserez le bien et honneur d'eux* et leur *dommage éviterez à votre pouvoir* ; porterez honneur et révérance au chef de la dite compagnie en ses conseils et convocations ; obéirez à ses commandements et ordonnances qui vous seront faits pour le bien de la dite fraternité et compagnie; et, en signe de ce, porterez dorénavant une image et enseigne de la dite glorieuse Notre-Dame, à l'honneur de Dieu et d'Elle; et aussi vous jurez et promettez que quand vous serez appelé, selon les dites ordonnances, pour assister à la messe que la dite compagnie fait dire chaque dimanche, vous y irez et direz durant icelle le chapelet de Notre-Dame, ou donnerez trois deniers pour Dieu. » (*Des chevaliers de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Tab e-Ronde de Bourges*, par M. G.-P. Chevalier, de Saint-Amand. Bourges, 1837.)

par un nouvel examen et, par conséquent, par une autre transaction.

Toute personne d'une mauvaise conduite était exclue de la société. L'art. 16 en est ainsi conçu :

« Si quelque frère ou sœur uient à estre surpris de iustice en sorte qu'il y ait sentence d'infamie, sera mis hors de la dicte confrérie et son nom sera rayé du livre de la dicte confrérie. »

Les mêmes statuts sont terminés par une note concernant la première nomination des procureurs et des procureuses. Une partie des paragraphes qui y ont trait nous paraît intéressante à reproduire.

« Le dixième iour de iuin, mardy de la Pentecoste, l'an 1642..... ont esté nômé procureurs de la confrérie Iean le maistre et Louys Thony, et procureuse Madelene Giraud..... Le iour de saint Sébastien, l'an 1644, on a cômancé à porter le *baston* de Saint-Sébastien qu'on a faict apporter de Paris où il a esté faict aux fraiz de la confrérie... »

Saint Sébastien ou monsieur saint Sébastien, comme il est communément désigné, avait une chapelle spéciale, tant dans l'église de Notre-Dame et Saint-Martin, que dans celle de Saint-André, autre église démolie à la Révolution. Le curé de cette dernière paroisse revendiqua énergiquement ses droits sur l'association. Un procès s'ensuivit : ses prétentions furent rejetées par une sentence de Mgr Pierre d'Hardiuillier, archevesque de Bourges, en date du 29 janvier 1644.

Aucun autre fait que nous sachions digne d'être signalé, ne nous paraît devoir être rapporté sur ces anciennes sociétés, qui ont eu l'influence de réunir, pendant si longtemps, des groupes nombreux d'habitants d'une même ville, dans un but commun, manuel ou reli-

gieux, pour s'entr'aider par le travail ou par la prière.

Cet article était rédigé quand nous eûmes connaissance des statuts de la confrérie du Très-Saint-Sacrement, fondée en l'église de Saint-Martial de Châteauroux, par Guy de Chauvigny, seigneur de la ville et de la principauté du Bas-Berry, en l'an 1362 (1), revus et corrigés, en 1699 par les frères Reffort et Mathieu Bauduit. Ce règlement est composé de vingt-cinq articles ; les prescriptions religieuses y sont nombreuses et austères ; nous n'en reproduirons que les articles qui paraissent avoir réellement de l'intérêt au point de vue des mœurs et des pratiques de l'époque.

(1) Cette confrérie a été établie peu de temps après l'institution de la Fête-Dieu et de la procession du Saint-Sacrement, qui ne remontent qu'aux années 1311 et 1316. Il est même probable que, dans toutes les paroisses de la France, les prescriptions du pape Jean XXII, relatives aux prières de l'*octave*, n'avaient pas été immédiatement suivies d'exécution. L'association, à part les sentiments religieux tout individuels qui l'inspiraient, ne peut très-bien avoir été organisée par le clergé qu'au moment de la mise en pratique des bulles des Papes, pour inspirer plus de respect aux habitants et donner plus de pompe aux cérémonies extérieures.

Une autre circonstance le ferait présumer. On lit dans La Thaumassière, *Histoire du Berry*, que le Prince fit présent à l'église Saint-Martial d'un vaisseau d'argent doré pour porter le corps de Notre-Seigneur à la fête. Les *ostensoirs* n'ont été adoptés que dans le XVI° siècle. Entre cette époque et le milieu du XIV° siècle (1362), pendant près de deux cents ans, la sainte hostie devait être portée aux processions dans la *pyxide*, qui avait habituellement la forme d'une colombe. Dans l'église, ce vase était suspendu au-dessous du *ciborium* ou, après la suppression de cette petite coupole, à un support recourbé en forme de

L'art. 1er ne concerne que le costume adopté par les frères et que quelques règles générales ;

L'art. 3 mérite de fixer tout particulièrement l'attention. On voit que le voile ou drap, dont l'usage paraît remonter à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, qui était étendu à la procession du Saint-Sacrement au-dessus de Notre-Seigneur et du prêtre, est encore porté ici, en 1669 ou aussi exactement en 1700, par quatre frères. Il est généralement admis que, vers la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle, ces poêles ont reçu une forme bombée, de manière à imiter une voûte légère. Ils étaient recouverts d'étoffes précieuses, richement brodées. Les instruments de la Passion s'y remarquaient souvent en relief. Si ce fait est exact pour Paris et quelques grandes villes, il ne saurait l'être pour toute la province, puisque, plus d'un siècle après, les voiles primitifs existaient à Châteauroux.

Nous ignorons quand les *dais* actuels, dont la forme a été évidemment empruntée aux baldaquins des lits, ont été substitués à ces voiles. Mais l'époque, dans nos contrées, ne saurait être antérieure au XVIIIe siècle. L'innovation n'a pas été heureuse, car les draperies soutenues par

crosse, richement décoré, placé derrière l'autel. Le présent du seigneur de Châteauroux ne devait pas avoir une autre destination que de servir aux hosties consacrées.

Nous ferons remarquer que Guy de Chauvigny n'avait que quinze ans en 1362, que vraisemblablement l'établissement de la confrérie n'a pu être due à son initiative et qu'il n'a pu en accepter que le patronage. Peut-être même, alors, était-il en Angleterre, prisonnier ou otage d'Édouard III, comme le suppose, dans les *Esquisses biographiques*, M. Grillon-Deschapelles.

des lances prêtaient davantage à la décoration, et étaient d'un effet plus majestueux que les châssis dont on fait usage aujourd'hui.

L'art. 19 a trait aux contestations qui peuvent surgir entre les frères. On remarquera que les *différends*, au lieu d'être pris dans un sens absolu, comme dans la confrérie de Saint-Sébastien et dans celle de Notre-Dame-de-la-Table-Ronde, sont limités aux *rancunes* et *injures*. Était-ce le résultat de l'expérience d'un passé qui n'avait pas produit des fruits satisfaisants ou de la confiance qu'inspirait le prestige dont le gouvernement était entouré? Nous ne saurions le dire.

Ces statuts ont été révisés en 1699. Quand les ordonnances de Louis XIV avaient apporté de grandes modifications dans la procédure en général. Colbert avait même cherché à la rendre uniforme pour toute la France. La justice devait être, en conséquence, plus régulièrement rendue, les frais d'instance moins onéreux, les règles protectrices des intérêts de chacun mieux observées, et, par conséquent, les obligations imposées aux confrères de se soumettre aux jugements d'arbitres amiables, bien moins utiles.

L'art. 20 montre les sentiments d'humilité dont devaient être animés tous les associés.

Le pape Innocent X a, par lettres datées du 3 mai de l'an de l'Incarnation 1645, accordé à tous les frères qui « satisferaient aux nouvelles obligations de ladite confrérie, PARDON et INDULGENCES *de première rémission, données et octroyées à perpétuité.* »

Voici la copie des articles que nous avons cités :

« Art. 1er. — Sont tenus lesdits frères de ladite Confrérie, la veille de la Fête-Dieu, d'aller tous, deux à deux, à vespres audit Saint-Martial, vêtus d'une robe blanche,

longue jusques aux pieds, sans fandures ni boutons, et ayant aussi un chaperon à l'ancienne loy, en signe d'humilité; et le lendemain, jour de la feste, aller à matine, et n'en partiront point lesdits frères, que la grande messe ne soit dite, excepté ceux qui ont exoine loyale et qui prennent congé des maîtres. »

« On a *depuis* ordonné que les confrères iront dans l'ordre susdit, deux à deux, le cierge allumé, quérir à Saint-Denis (1) le saint Sacrement pour être porté à Saint-Martial, à huit heures du matin.

« Art. 3. — Item. Sont tenus lesdits frères de se confesser et être repentans de toutes leurs fautes et pechez, et offrir, le jour de ladite fête, chacun un denier, deux à deux, et recevoir Notre-Seigneur à ladite messe, deux à deux, et en iceluy état comme dessus, et suivre la procession *nuds pieds*, s'il n'y a exoine loyale, à laquelle procession le prêtre qui portera Notre-Seigneur doit être accompagné et *tenu par les deux côtez* de deux frères de ladite confrairie, à l'élection des maîtres : et *autre quatre*

(1) Saint-Denis est un faubourg complétement détaché, qui était éloigné de 1 kilomètre des portes de la ville. L'église qui remplaçait une antique chapelle érigée avant le xe siècle, et par conséquent avant la construction du donjon au pied duquel Châteauroux s'éleva successivement, devint la première église paroissiale ; Saint-Martial, bâti à la fin du xie siècle, près de l'ancienne enceinte, en dépendait La première fut aliénée à la Révolution. Sous la Restauration, M. Carré, officier supérieur en retraite, y installa des machines à carder la laine et des métiers à filer; vers le milieu du règne de Louis-Philippe une vinaigrerie y fut établie; enfin, depuis longtemps déjà, elle sert d'établissement principal au dépôt de mendicité départemental. Les cuisines de la maison sont établies dans la chapelle de Sainte-Radégonde.

porteront en quatre bâtons *le drap qui sera sur Notre-Seigneur et sur ledit prêtre*. Et sont tenus tous lesdits frères, comme dessus, de venir tous ensemble de l'église susdite Saint-Martial et aller dîner sans eux départir ni devestir leurs robes blanches, jusques au soir, qu'ils se voudront coucher.

« Art. 19. — Item. S'il advenait quelque discord entre aucuns desdits frères, pour *rancunes* et *injures*, les maîtres de ladite confrairie seront crus et pourront ordonner dudit discord à leur volonté : et celuy ou ceux qui contrediront audit appointement et ordonnance desdits maîtres, paieront les devoirs de ladite confrairie du temps qui leur sera passé, et prendront la robe et cierge de ladite confrairie et ne seront plus de ladite confrairie.

« Art. 20. — Item. En reconnaissance et considération du haut mystère de la très-noble institution du précieux sacrement du corps de Jésus-Christ pour l'honneur, remembrance et mémoire duquel a été ordonnée cette présente confrairie; les frères de ladite confrairie ont voulu et veulent que dorénavant au dîner et souper que feront lesdits frères, chacun an, le jour de ladite Fête-Dieu, treize pauvres pour l'honneur de Dieu et des douze apôtres, qui furent à la très-noble fête et institution de susdite du très-saint et précieux sacrement; lesquels *treize pauvres sont servis à dîner et à souper* avant que nul desdits frères, des biens que Dieu leur a donnez. »

L'ordonnance suivante, de 1623, du prince de Condé (1), seigneur de Châteauroux, règle le cérémonial de la procession du commencement de l'*octave*.

(1) Le prince de Condé avait acheté, en 1612, des héritiers du dernier des Chauvigny, la terre comprenant l'ancienne principauté déoloise.

« Le jour de la Fête-Dieu, le curé de Saint-Denis ira quérir, audit Saint-Denis, le précieux corps de Notre-Seigneur; il le portera, *suivant la coutume*, en l'église Saint-Martial, auquel lieu, la grande messe capitulaire dite à Saint-Martin (1), viendront processionnellement les chanoines et abbés de Châteauroux, et l'abbé ou l'ancien chanoine, l'un absent, portera le corps de Dieu aux lieux ordinaires et accoutumez, et après la prédication rapporteront en ladite église de Saint-Martial ledit corps de Dieu, et de là se retireront chez eux processionnellement. Là assisteront tous les autres curés de la ville, avec leurs prêtres, croix, bannières et chapes, même celuy de Saint-Christophe (2), auquel nous enjoignons d'ainsi le faire, et réserver à l'octave *la procession de leur confrairie* (3); et

(1) L'église de Saint-Martin était dans l'enceinte même du Château-Raoul. Elle remplaçait une chapelle qui existait, comme celle de Saint-Denis, avant la construction de ce château. Vendue à la Révolution, elle resta longtemps une propriété particulière. Aujourd'hui elle est habitée par les sœurs de l'Espérance. L'ancien chœur, dont nous avons vu debout les voûtes en ogive, a été abattu intérieurement, et une petite chapelle a été érigée à la place, sans en avoir modifié les dimensions extérieures.

(2) Faubourg qui est séparé de la ville par la rivière de l'Indre, où Ebbes le Noble, seigneur de Déols, a fondé, au commencement du x° siècle, l'abbaye de Saint-Gildas.

(3) A Saint-Christophe, il existait une confrérie du Saint-Sacrement. Il est probable qu'il devait en être de même pour les deux autres paroisses de Saint-André et de Saint-Martin. Les statuts ne paraissent pas avoir été identiquement semblables pour chacune d'elles. A Saint-Martial les confrères étaient obligés, à leur décès, de *donner* leurs robes à un pauvre, lequel était tenu d'assister, revêtu de cette robe, un cierge à la main, au service et à l'enterrement du défunt. A Saint-

en tout le reste y sera procédé suivant la manière accoutumée et statuts de la confrairie. La procession commencera à partir de Saint-Martial, précisément à 10 heures du matin.

« Fait ce 8 juillet, l'an 1623.

« Signé : HENRY DE BOURBON. »

Au-dessous de cette ordonnance est consignée la mention suivante :

« Ladite ordonnance de Monseigneur le prince de Condé a été authorisée par feu Monseigneur l'archevêque de Bourges, Anne de Lévy, le 18 juin 1658. Les parties intéressées appelées, comme il se voit par les règlements. »

Nous ajouterons que la réunion du clergé des paroisses secondaires, de Notre-Dame (autrefois église du couvent des capucins), et de Saint-Christophe, pour assister à la possession de la paroisse principale qui est Saint-André

Christophe, les robes étaient *vendues* au profit de l'association.

A ces époques, l'on plaidait, comme on le sait, avec acharnement pour les moindres choses. En voici un exemple qui a trait à cette association. L'analyse du jugement dont il est question est extraite de l'inventaire des pièces de l'ancien duché de Châteauroux : Par sentence, en date du 12 juin 1559, « rendue à Issoudun contre maître Pierre Veronneau, naguère vicaire de la cure de Saint-Christophe-lès-Châteauroux, demandeur ; contre Jean Fredel, maître d'une *confrairie appelée la Confrairie du Corps-Dieu*, fondée en la paroisse de Saint-Christophe, défendeur, pour raison de 6 l. demandées par ledit vicaire, pour une messe qu'il a dite en ladite paroisse une année durant, laquelle sentence renvoie les parties devant le bailly de Saint-Gildas. » Ainsi, pour six livres, on va plaider de Châteauroux à Issoudun, et d'Issoudun on revient plaider à Châteauroux devant un autre bailly. Les commentaires sont inutiles.

(ancienne église du Couvent des Cordeliers), le premier dimanche qui suit l'ouverture de l'octave de la Fête-Dieu, a encore lieu aujourd'hui. Saint-Martial est une annexe de Saint-André, comme autrefois cette église l'était de Saint-Denis.

La parole est donnée ensuite à M. Daiguson, pour la lecture d'un mémoire sur l'article 38.

Note sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon.

Au nombre des rares manuscrits contenant des renseignements du plus haut intérêt pour l'histoire locale de notre Berry, se trouve sans contredit le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, qui, malheureusement, ne fait pas partie de nos archives départementales. Ce précieux cartulaire (*Cartularium Virsionense*) appartient actuellement à la Bibliothèque Nationale, où il est entré par voie d'achat, en 1822, et il y est classé sous le numéro 97 du fonds des cartulaires. Par suite d'un semblable déplacement, qui a mis, de longue date déjà, ce remarquable manuscrit hors de la portée des archéologues de notre province pour leurs études habituelles, tout porte à supposer que cet important recueil de documents n'est vraisemblablement, pour ce motif d'éloignement, qu'assez peu connu dans notre région ; et peut-être, en pareil cas, une courte description ne paraîtra-t-elle pas dépourvue de tout intérêt.

L'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon (*abbatia sancti Petri Virsionensis; monasterium sancti Petri Virsionensis*

Cenobii; Cenobium Virsionense; Congregatio sancti Petri Virsionensis Cenobii) fut originairement établie en un lieu appelé Dèvre (*vocabulo Doverum*), situé non loin de Vierzon, à deux lieues environ de cette ville, et entre Vierzon et Saint-Georges-sur-la-Prée, sur les bords de l'Yèvre, et dans une vallée à proximité du Cher. De là lui vint primitivement le nom d'abbaye de Saint-Pierre-de-Dèvre (*abbatia Doverensis; monasterium sancti Petri Doverensis Cenobii; Monasterium Doverense; Doverense Cenobium*), qu'elle porta pendant les premiers temps de son existence et durant le cours d'un siècle environ. Le cartulaire de l'abbaye de Vierzon (*Chartularium Virsionense*), renferme les actes et chartes se rapportant à ces deux abbayes, qui, pour ainsi dire, n'en constituent qu'une seule et unique, puisque l'abbaye de Vierzon ne fit que remplacer l'abbaye de Dèvre, détruite par les Normands, et en devenir la continuation et la suite. Il contient en tout cent dix-sept actes ou chartes, dont seize seulement se rapportent à l'abbaye de Dèvre, et les cent un autres ont trait à l'abbaye de Vierzon.

Suivant toute vraisemblance, ce fut Raoul de Turenne, quarante-quatrième archevêque de Bourges, qui, vers l'an 843, fonda l'abbaye de Dèvre, dont les moines devaient suivre la règle de Saint-Benoît, et en fit construire le monastère, auquel il fit donation de divers biens dépendant du patrimoine de l'évêché. Les savants auteurs de la *Gallia christiana*, toutefois, ne considèrent pas Raoul comme le fondateur de l'abbaye de Dèvre, et, d'après eux, ce prélat aurait seulement agrandi et considérablement enrichi par sa munificence cette abbaye qui existait déjà auparavant. D'après la *Gallia christiana*, l'abbaye de Dèvre aurait été fondée par Charlemagne, alors qu'il possédait seul le royaume d'Aquitaine, de 771 à 814, ou tout

au moins par son fils Louis le Débonnaire, qui mourut le 20 juin 840; tandis que dans la *Chronique de Vierzon*, au contraire, Labbe fixe à l'année 843 l'époque précise de la construction par Raoul du monastère de Dèvre. Charles le Chauve, par une charte de 843, confirma la donation de Raoul, et prit sous sa protection l'abbaye de Dèvre, à laquelle il accorda plusieurs priviléges et immunités.

Pa rtrois chartes de l'année 843, Ambran, seigneur de Vierzon, fit des donations importantes à l'abbaye, et lui donna entre autres biens sa chapelle, dédiée à saint Pierre, qui était située sur l'Yèvre, non loin de l'enceinte de la ville de Vierzon, et près de laquelle le monastère fut construit.

Un des bienfaiteurs de l'abbaye fut ensuite Centulphe, seigneur de Vierzon, qui, en 852, lui fit une importante donation qui fut approuvée par Louis II le Bègue, qui prit le monastère sous sa protection et lui confirma tous les droits et priviléges qui lui avaient été conférés par son prédécesseur, Charles le Chauve. En l'an 903, l'abbaye de Dèvre, déjà riche et puissante et alors très-florissante, fut presque entièrement ruinée par les Normands, qui ravagèrent à cette époque le Berry et la Touraine. L'abbé Raymond et les moines de l'abbaye de Dèvre furent alors recueillis par l'archevêque et les chanoines de Bourges, qui les installèrent dans le château de Vierzon, situé au-dessous de l'enceinte de cette ville, et où Thibaud, comte de Chartres et seigneur de Vierzon, les autorisa, par une charte du jeudi 23 novembre 926, à établir pour toujours leur monastère, qu'il mit sous la protection des chanoines de Saint-Étienne de Bourges. Par suite de cette translation dans le château de Vierzon, l'abbaye de Dèvre prit alors le nom d'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, et recommença sous ce nom une ère de prospérité et de

grandeur. Quant au monastère de Dèvre, bien qu'ayant été presque entièrement détruit, il ne resta pas cependant toujours abandonné, et il fut relevé de ses ruines et reconstruit, en 1007, par Éverard, seigneur d'Issoudun, de Vatan, de Romorantin et de Selles, qui y établit un prieuré sous la dépendance de l'abbaye de Vierzon. Éverard installa, en 1025, dans ce prieuré, un prieur et deux moines, qui furent envoyés de l'abbaye de Vierzon par Martin, alors abbé de ce monastère, et auxquels il donna et restitua des biens considérables et notamment tous les droits seigneuriaux qui avaient précédemment appartenu à la primitive abbaye de Dèvre. Le prieuré de Dèvre resta toujours soumis depuis à l'abbaye de Vierzon, sans pouvoir lutter jamais d'importance avec ce puissant monastère. Dans l'église de l'abbaye de Dèvre (*Sancta Doverensis Basilica que est constructa in honore apostolorum Principis Petri et intemerate Virginis Marie*) étaient inhumés les corps du saint confesseur Optat, évêque d'Auxerre vers 520 (*confessor Obtatus scilicet venerabilis antissioderii Pontifex*), et des saintes martyres Perpétue et Félicité.

Après l'achèvement de la construction de l'église du monastère de Saint-Pierre de Vierzon (*sacrosancta Basilica Sancti Petri Virsionensis Monasterii que est constructa in honore apostolorum Principis Petri et intemerate Virginis Marie*), dont la construction fut commencée, d'après Labbe, le 7 des calendes de mai de l'année 1193, les reliques de saint Optat et des saintes Perpétue et Félicité furent transportées dans cette église, dans laquelle fut, en outre, inhumé le corps de saint Besaint, ou Besant, ou Bisant, ou Bezention (*Beatus Bisencius, confessor Cristi*), prêtre et solitaire en Berry, aux environs de Vierzon, qui devait vivre au VIII° siècle et mourut avant le IX° siècle. D'après le cartu-

laire, le monastère de Saint-Pierre de Vierzon (*Sancti Petri Virsionensis, Monasterium quod est constructum in pago biturico in vicaria vestinnense super fluvium Caris*), quoique situé au-dessous même de l'enceinte de la ville de Vierzon, était bâti sur le territoire de la viguerie de Vatan.

L'abbaye de Vierzon, prise par les seigneurs de Vierzon sous leur protection spéciale, reçut à maintes reprises des divers seigneurs de cette maison d'importantes donations, qui augmentèrent considérablement son patrimoine et sa puissance. Les seigneurs de Mehun et de Sully se font également remarquer par leur générosité envers le monastère. Humbaud II le Riche, seigneur de Vierzon, qui, en 1025, se fit moine à l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, dont il devint plus tard abbé, fit don au monastère, en 1018 et en 1025, d'une partie de ses richesses. Arnoul Ier, Geoffroy Ier, Arnould II et Hervé Ier, tous seigneurs de la maison de Vierzon, furent aussi les bienfaiteurs constants de l'abbaye. Le mercredi IV des calendes de mai de l'année 1092 (4 mai 1092), Étienne, vicomte de Bourges, fit donation au monastère de Vierzon, par une charte qui fut plus tard confirmée par son successeur et héritier, Eudes Arpin, dernier vicomte de Bourges, de la riche abbaye de Saint-Gondon-sur-Loire (*abbatia scilicet Sancti Gundulfi super fluvium Ligeris in episcopatu bituricensi sita*) et de tous les biens en dépendant.

Vers la fin du XIe siècle, les moines de Vierzon furent chassés de leur abbaye par les moines de l'abbaye de Déols ou du Bourg-Dieu, avec l'aide de l'archevêque de Bourges, Adelbert (cinquante-septième archevêque de Bourges), qui, avant d'être promu au siége archiépiscopal, avait été abbé de Déols; mais ils ne tardèrent pas, après la mort, toutefois, de l'archevêque Adelbert (1097), à

être réintégrés dans leur monastère, avec l'abbé Herbert, dont le nom figure dans des chartes des années 1100 et 1121. Après l'abbé Pierre, qui est le dernier abbé cité dans le cartulaire, vingt-neuf abbés, d'après la *Gallia Christiana,* régirent successivement l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, qui continua à prospérer sous leur administration, jusqu'au moment où le quarante-septième et dernier abbé, Ludovic de Plas, qui administra l'abbaye de 1637 à 1675, la réunit en 1665 ou 1671 à la congrégation de Saint-Maur.

Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon est un volume in-folio, composé de XXIX folios de parchemin reliés entre eux, et n'offrant jusqu'à la fin aucune lacune entre les différents actes qu'il contient. Le manuscrit n'a pas été terminé, il s'interrompt brusquement au milieu de la première colonne du verso du folio XXIX; toutefois, il ne renferme en réalité que XXVIII folios, quoique la pagination fasse croire à l'existence d'un folio en plus. Le scribe a commis une erreur dans la pagination, car, contrairement à l'usage de ne pas placer de numéros d'ordre sur les versos, le verso du folio XXII du manuscrit porte le chiffre XXIII, et le folio suivant, qui n'est en réalité que le folio XXIII, est indiqué par erreur comme étant le folio XXIV. Chaque page du cartulaire contient deux colonnes, renfermant chacune trente-cinq lignes d'écriture, dont la réglure est à la pointe sèche. Il n'existe dans tout le manuscrit qu'une seule lettrine ou grande lettre initiale, celle placée au commencement de la première charte du cartulaire, c'est la lettre C, commençant le nom du pape Calixte II, qui est enluminée avec des couleurs rouge, bleue et verte. Partout ailleurs les lettrines, qui auraient dû se trouver au commencement de chacun des différents actes, manquent dans le cartulaire, et l'espace qui a été

réservé pour leur confection aux enlumineurs est resté vide.

On remarque dans le cartulaire de Vierzon plusieurs dessins, ce qui est fort rare et donne un grand prix à ce manuscrit, en même temps que c'est là une marque évidente d'une haute antiquité. Ces dessins sont au nombre de treize : six d'entre eux représentent des abbés du monastère, tous à peu près dans la même posture, se tenant debout, portant la crosse dans la main droite, un livre dans la main gauche, et ayant la tête découverte, avec la couronne de cheveux monastique. En ouvrant le cartulaire, on trouve, au premier folio, un dessin surmontant, dans toute la largeur de la page, le privilége accordé par le pape Calixte II à l'abbaye, en l'année 1121; ce dessin représente, au-dessus de la première colonne d'écriture de ce folio, assis dans une chaire et portant des clefs dans la main droite, l'apôtre saint Pierre, à qui Calixte II, assis à sa gauche, offre une palme de la main gauche; au-dessus de la deuxième colonne du même folio (folio I, recto), saint Paul, également assis dans une chaire, et tenant un livre dans la main, a à sa gauche le même pape Calixte II, qui lui offre aussi une palme. Les vêtements dont sont revêtus saint Pierre et saint Paul sont enluminés avec des couleurs bleue et verte, qui paraissent avoir été ajoutées après coup, et vraisemblablement à une époque postérieure à la confection du cartulaire. Au verso du folio I, un dessin représente le pape Adrien IV, revêtu du costume pontifical, et portant la crosse de la main droite; au verso du folio II est représenté Charles II le Chauve, la couronne en tête, et portant de la main gauche un attribut qui se rapproche par sa forme de la main de justice; le roi a à sa droite l'archevêque de Bourges, Raoul de Turenne, revêtu d'une chasuble, coiffé

d'une mitre, et tenant la crosse de la main droite. Au verso du folio III, est un dessin représentant le roi Louis II le Bègue, portant dans la main droite une main de justice, la couronne sur la tête, et revêtu du manteau royal. Au verso du folio V, se trouve le dessin le plus considérable de tout le manuscrit : c'est un groupe représentant, à genoux, Ambran, seigneur de Vierzon, accompagné de son épouse et d'un de ses parents, et remettant à l'abbé Aimeric, auprès duquel se tiennent deux moines, la charte de donation écrite au-dessous. Au folio IX, recto, est représenté l'archevêque de Bourges, Aimon, avec la mitre en tête, la crosse dans la main droite et un livre dans la main gauche. Le dernier dessin que l'on rencontre dans le manuscrit représente, au folio XIV, l'abbé Bérenger, dans une chaire, avec la couronne de cheveux monastique, portant la crosse de la main droite, et ayant la main gauche appuyée sur un livre placé lui-même sur le rebord de la chaire. Il a été, en outre, laissé dans le cartulaire, aux versos des folios XVII et XXV, deux places vides pour des dessins qui n'ont pas été exécutés, ce qui prouve jusqu'à l'évidence, indépendamment même de l'absence des lettrines ou grandes lettres et de la brusque interruption du manuscrit, que le cartulaire n'a pas été terminé.

L'écriture du manuscrit est, suivant toute apparence, de la seconde moitié du XII° siècle ; elle est uniforme et paraît être de la même main. Cependant, au commencement de la deuxième colonne du folio XXIX, il y a un brusque changement, et les deux dernières colonnes d'écriture semblent être postérieures aux autres ; l'encre est beaucoup plus noire, et les caractères, qui sont plus petits et paraissent moins anciens, pourraient être rapportés peut-être au commencement du XIII° siècle

ou aux dernières années du XIIe. Il est à remarquer, toutefois, que l'écriture change d'une manière bien soudaine et de telle façon que les deux genres d'écriture se rencontrent dans le corps du même mot, ce qui tendrait à faire croire que l'écriture est de la même époque et ne diffère que par la main du scribe. Ainsi, le mot *commendare,* qui termine la première colonne du recto du folio XXIX et commence la deuxième colonne du même folio, est formé des deux écritures : *come* (pour *commen*) est de l'écriture ordinaire du manuscrit, et *dare* est tracé avec les caractères employés dans les deux dernières colonnes seulement. Il est, du reste, probable que l'interruption qui a été mise dans la transcription des deux parties du même acte, n'a pas dû être de longue durée. Dans la plus grande partie du contexte du cartulaire, les pièces sont copiées les unes à la suite des autres, sans intervalles entre elles et dans toute leur étendue; mais, à partir du folio XXVIII recto, dont l'écriture paraît être de l'époque de la confection du cartulaire, le scribe ne copie plus les pièces *in extenso,* et il se borne à en donner seulement une simple analyse, dans la forme des pièces appelées notices ou chartes notices. D'après les inductions que l'on peut tirer de l'écriture et des dates que renferment certains actes qui y sont contenus, le cartulaire de Vierzon paraît avoir été rédigé dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il doit, suivant toute vraisemblance, et à notre sens du moins, avoir été entrepris vers 1150 environ et copié pendant l'administration de l'abbé *Araudus,* et celle de l'abbé Pierre, qui, d'après les auteurs de la nouvelle *Gallia Christiana*, était abbé de Vierzon en 1157 et en 1163. Nous croyons donc, d'après toutes les données fournies par le manuscrit, pouvoir fixer l'époque de la rédaction du cartulaire de Vierzon entre les années 1150 et 1210.

Ce cartulaire comprend en tout 117 actes ou chartes, qui peuvent se diviser d'après la nomenclature suivante : trois bulles ou priviléges de papes, deux diplômes royaux, deux chartes de fondation, soixante-quinze actes de donations et fondations pieuses, dix-neuf accords et transactions, trois actes d'échange, deux actes d'affranchissement, neuf accusements, une charte de vente et un acte d'achat. L'ordre entre ces divers actes contenus dans le cartulaire n'a rien de méthodique, de systématique ni de chronologique.

L'acte le plus ancien que l'on trouve dans le cartulaire est la charte de fondation ou tout au moins d'agrandissement considérable de l'abbaye. C'est un diplôme royal portant le monogramme de Charles le Chauve, ne contenant mention d'aucune date, et qui est attribué par Mabillon à l'année 843. La charte la plus ancienne du cartulaire qui porte une date certaine, est une donation (folio 7 verso), faite par Centulphe, seigneur de Vierzon, à la basilique du monastère de Saint-Pierre de Dèvre, de divers biens et portant la date du mois de février de la treizième année du règne de Charles le Chauve (février 852).

L'acte le plus récent et à date certaine qui figure dans le cartulaire est le privilége accordé au monastère de Saint-Pierre de Vierzon par le pape Adrien IV, qui est ainsi daté : « Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 9 des calendes de février, indiction III, l'an de l'Incarnation 1154, la première année du pontificat du pape Adrien IV. » Le plus récent ensuite, et également à date certaine, est un acte de donation contenant restitution de l'église de Clémont (arrondissement de Sancerre, dans le département du Cher) à l'abbaye de Vierzon, et portant la date de l'année de l'Incarnation 1100 et de la trente-

sixième année du règne du roi Philippe au mois de mai. Cette dernière date de l'année du règne, toutefois, contient une erreur. Philippe Ier étant monté sur le trône le 4 ou le 29 août 1060, la trente-sixième année de son règne ne pourrait être l'année 1100, mais serait l'année 1096. De semblables erreurs dans l'indication de l'année du règne, en désaccord avec l'année de l'Incarnation, ne sont pas rares dans les chartes. En pareil cas, il est préférable de s'en rapporter plutôt à l'année de l'Incarnation qu'à celle du règne. Plusieurs autres actes, probablement plus récents, mais qui ne sont pas datés, semblent se rapporter à l'administration de l'abbé Araudus, qui ne figure pas sous ce nom dans la *Gallia Christiana*, mais qui vraisemblablement doit être le même que l'abbé Arnaudus, Artaudus et Arnulfus, qui se trouve le seizième dans la liste des abbés du monastère à partir de 1137, et que l'on voit encore en 1142.

Enfin, un autre acte qui doit être encore plus récent et qui ne porte pas de date, est interveuu du temps de l'abbé Pierre, que la *Gallia Christiana* signale comme dirigeant le monastère en 1157 et en 1163.

I. *Bulles des Papes.* — Le cartulaire contient trois bulles de papes : la première, émanée de Calixte II, est de l'année 1121, et les deux autres d'Adrien IV, l'une de l'année 1154, et l'autre datée seulement du 4 des calendes de février, sans indication de l'année. Les bulles de Calixte II, de l'année 1121, et d'Adrien IV du mois de février 1154, commencent par un court préambule; puis vient le dispositif dans lequel le Pape confirme au monastère la possession des biens qui lui ont été donnés, et dont l'énumération est contenue dans l'acte; et elles se terminent par l'excommunication ou la privation des sacrements portée contre ceux qui, en connaissance de

cause, et après deux ou trois avertissements, persisteraient à ne pas respecter les priviléges accordés par le Saint-Père. La bulle de Calixte II n'est suivie que de la signature du Pape et ne fait connaître en plus que le nom du cardinal-diacre qui l'a libellée. Dans la bulle d'Adrien IV, la souscription du Pape, est suivie de celles de douze cardinaux. La date de ces deux bulles exprime l'année de l'Incarnation, le jour d'après la méthode romaine, l'indiction, l'année du pontificat, et le lieu où les bulles ont été libellées.

La troisième bulle, émanée du pape Adrien IV, contient une sentence cassant l'élection du prieur de Saint-Maximin (prieuré situé non loin de la ville d'Orléans, en un lieu où existe actuellement la chapelle Saint-Mesmin), que les moines de Vierzon avaient choisi pour leur abbé), par suite de l'opposition faite par l'archevêque de Bourges à son élection, comme étant contraire aux statuts, et ordonnant aux moines de choisir un abbé dans la congrégation de Cluny ou dans un monastère plus considérable de la règle de saint Benoît, sans toutefois préjudicier pour l'avenir à leur droit d'élection et à leur choix à faire dans leur propre monastère. La date de cette bulle n'indique que le lieu où elle a été libellée, et elle n'est suivie d'aucune signature ou souscription. Dans ces trois bulles, le Pape prend son titre ordinaire de *episcopus servus servorum Dei*, et dans la signature celui de *episcopus catholice ecclesie*.

II. *Diplômes royaux*. — Les diplômes royaux sont au nombre de deux dans ce cartulaire. Par le premier, émané de Charles le Chauve, et dans lequel la date n'est pas exprimée, mais que Mabillon rapporte à l'année 843, cet empereur et roi confirme au monastère de Dèvre la propriété irrévocable des biens qui lui ont été donnés

par l'archevêque de Bourges, Raoul, lui concède la permission d'en acquérir de nouveaux, lui accorde le droit d'élire ses abbés, prend sous sa protection l'abbaye, et défend aux juges d'entrer sur ses terres pour l'accomplissement de leurs fonctions. Dans ce diplôme le roi prend le titre de *Karolus Dei gratia rex,* et a fait souscrire son monogramme au bas de l'acte. C'est le premier acte se rapportant à l'abbaye qui est signalé, et il peut donc en être considéré comme la charte de fondation, puisque cet acte constate pour la première fois son existence légalement et officiellement. Dans le second diplôme, Louis II, le Bègue, accorde à l'église de l'abbaye de Dèvre, bâtie par l'archevêque Raoul, avec l'autorisation de Charles le Chauve, soixante sols des revenus publics, payables chaque année le jour de Pâques, confirme les donations faites à l'abbaye par Raoul et par Centulphe, seigneur de Vierzon, ainsi que le diplôme de Charles le Chauve, en accordant les mêmes droits et en faisant les mêmes défenses que son royal prédécesseur; puis il souscrit avec la reine Judith, son épouse. La date n'exprime que le lieu où le diplôme a été accordé et le jour de l'année, et est ainsi conçue : « Donné à Aix, au Grand-Palais, le jour des nones de mars. » Louis II, le Bègue, n'ayant régné que du 6 octobre 877 au 10 avril 879, c'est donc pendant cette période de temps qu'il faut placer l'époque de la rédaction de ce diplôme. Ces deux diplômes commencent par des préambules religieux, puis vient le dispositif, et enfin de longues clauses renferment les priviléges accordés par le roi au monastère.

III. *Donations pieuses.* — Les donations pieuses sont de beaucoup les actes les plus nombreux parmi ceux de diverses sortes que contient le cartulaire; elles présentent en général d'assez longs développements et fournissent

sur le passé les plus précieux renseignements. Les donations commencent ordinairement par des préambules religieux et philosophiques; après vient le dispositif, dans lequel les biens sont en général donnés à perpétuité; puis le dispositif est suivi de clauses pénales par lesquelles les infracteurs ou opposants sont voués à la vengeance céleste et à l'enfer, et en outre sont condamnés à une amende qui varie entre cinquante et cent sols d'or et entre dix et cent livres d'or. Les donations sont souscrites par le roi lorsqu'elles sont faites par le seigneur; par le seigneur lorsqu'elles émanent des vassaux; par les archevêques de Bourges, les donateurs, leurs enfants et parents; par les abbés, les moines et les dignitaires de l'abbaye, et enfin par les intéressés à quelque titre que ce soit.

La formule *cum stipulatione subnixa*, qui annonce tantôt les signatures, tantôt les cérémonies de la stipulation, qui consistait, comme dans le droit romain, en formules d'interrogations, de réponses et de promesses solennelles, tantôt les caractères de l'investiture, s'accomplissant en rompant la paille et en l'attachant à l'acte, ou en la jetant dans le sein de l'acquéreur ou du donataire, est assez rarement employée dans le cartulaire; cependant quelques actes en fournissent des exemples. Les dates sont fort diversement exprimées dans les actes de donation; elles indiquent ou bien le lieu où l'acte a été fait, ou l'année de l'Incarnation et l'année du règne, d'autres fois le roi régnant seulement, ou bien le jour du mois, soit encore l'année de l'Incarnation seule, quelquefois l'indiction, très-rarement l'épacte.

Chacune de ces donations fait connaître le but que s'est proposé le donateur et les motifs qui l'ont fait agir; le plus souvent ce sont des motifs pieux développés dans le préambule. En général, les donations sont faites pour le

repos des âmes du donateur et de ses parents les plus proches, épouse, enfants, père et mère, frères et sœurs, et pour la rémission des péchés, ou pour obtenir la sépulture, soit du donateur, soit de ses parents, dans l'intérieur du monastère et avec les cérémonies dues aux moines défunts, ou bien encore pour être admis dans les associations de prières, formées entre les monastères du même ordre ou d'ordres différents pour le rachat des âmes des défunts. La plupart de ces donations sont faites avec réserve pour le donateur ou ses parents de la jouissance viagère des biens et objets donnés. Dans un certain nombre des donations contenues dans le cartulaire, il est à remarquer que c'est *maxima infirmitate positus* que le donateur fait des largesses au monastère. Les donations de cette espèce ont quelque analogie avec celles à cause de mort; elles sont cependant irrévocables et actuelles, et leur perfection ne dépend pas de la mort de leur auteur, ce qui constitue entre elles et les donations à cause de mort une différence essentielle. Mais ce qui crée entre ces deux sortes de donations une certaine ressemblance, c'est que vraisemblablement le motif qui a le plus puissamment déterminé leurs auteurs à agir de la sorte, consistait principalement dans la crainte de la mort, et qu'en bon état de santé ils n'eussent peut-être jamais songé à faire de semblables libéralités.

Il existe dans le cartulaire, en assez grand nombre, des donations de colliberts, d'hommes soumis à la commande de seigneurs, et même d'hommes libres qui sont donnés au monastère par les seigneurs ou les parents dont ils dépendent pour entrer dans les rangs des frères qui desservent l'abbaye. Les colliberts étaient, comme on le sait, des serfs d'un ordre un peu relevé, tenant le milieu entre les serfs proprement dits et les hommes

libres ; au moyen âge, les monastères et les églises en possédaient un grand nombre. On pourrait croire que les serfs d'église étaient exclusivement des colliberts ; mais cette opinion serait erronée, puisqu'on trouve également des colliberts appartenant à des seigneurs. Les serfs d'église ayant toutefois une situation relativement bien préférable à celle des serfs des seigneurs, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que chaque monastère possédât un nombre considérable de colliberts. Les donations, soit de colliberts, soit de services dus par des vassaux ou serfs, sont accompagnées d'actes d'affranchissement qui déchargent en entier ces colliberts, ces serfs ou vassaux de toutes obligations semblables envers leurs anciens maîtres.

Les nombreuses donations contenues dans le cartulaire font connaître de quelles richesses pouvait déjà disposer l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, deux cent cinquante ans environ après sa fondation, ou tout au moins l'époque de son agrandissement. La diversité et le nombre des biens et des objets donnés montre avec quelle générosité et quelle sollicitude la piété des fidèles pourvoyait alors à tous les besoins des communautés religieuses. L'on trouve, en effet, parmi les différents biens compris dans les donations faites au monastère de Vierzon, de nombreuses églises (dix-huit églises et trois chapelles), une abbaye (l'abbaye de Saint-Gondon-sur-Loire), des ornements d'église, des alleux, des manses, des maisons, des forêts et des bois, des exploitations rurales avec tout leur matériel et leurs colons, des prés, des vignes, des pâturages, des vergers, des chezaux, des breuils, des terres cultivées et incultes, un fief presbytéral, une maison seigneuriale avec toutes ses dépendances, des granges, des moulins, des écluses, des cours d'eau, des fours à chaux, des colliberts, des serfs et des serves, des hommes libres, donnés par leurs

pères, et qui se faisaient moines ; des concessions de foires avec la perception de tous les droits inhérents (tonlieu, péage, roulage), des droits seigneuriaux de toutes sortes, (droits de justice, de chasse, de pêche), des deniers des revenus publics, le droit de percevoir les amendes dues dans le cas de combat singulier, des cens, des rentes et redevances, des services dus par les serfs et des droits de commande et de protection. Il était d'usage de déposer les actes de donation sur l'autel, et plusieurs des actes de cette espèce, contenus dans le cartulaire, font mention de cette cérémonie. Les mesures dont le cartulaire contient l'indication sont : en fait de mesures de capacité, le muid et le setier, et, pour les mesures agraires, l'arpent et la perche. Quant aux monnaies, nous y trouvons cités les sols, les livres d'or et les deniers.

IV. *Fondations pieuses.* — Les fondations pieuses ou fondations d'anniversaires ne sont autre chose que des donations, seulement plus déterminées en ce sens qu'elles indiquent plus nettement le but essentiel que s'est proposé le donateur, et qu'elles stipulent certains bienfaits d'un ordre moral et spirituel ; elles sont en même temps des donations réciproques. Les messes et prières désignées dans les actes devaient être chantées ou récitées les jours anniversaires de la mort des personnes en vue desquelles la donation était faite.

V. *Accords et transactions.* — Les accords et transactions intervenus entre le monastère et les particuliers, ainsi que les désistements de procès, ne sont pour ainsi dire que des espèces de donations.

Ces actes offrent aussi beaucoup d'analogie avec les échanges ; car, si dans ces actes les intéressés se servent de la forme de la donation pour faire des largesses au couvent, ce dernier, en retour, leur accorde des terres, des

manses, des bois, des prés ou des vignes, ou s'oblige à payer chaque année un cens fixé dans l'acte. C'est là ce qui fait différer les accords et transactions des donations, dont ils affectent la forme, en ce sens que les donations ne sont faites que dans un intérêt spirituel, et que dans les accords et transactions et les désistements l'intérêt matériel paraît avoir été le premier consulté.

VI. *Actes d'échange.* — Les actes d'échange se rapprochent beaucoup, par la forme dans laquelle ils sont conçus, des accords et transactions et des désistements de procès ; ils sont, en général, faits au nom de l'abbé dirigeant alors le monastère ; on y énonce les deux objets échangés, en commençant par celui appartenant au couvent, et l'acte se termine par les signatures des témoins intervenant de chaque côté : pour le monastère, l'abbé et des moines, pour l'autre partie, le contractant et ses proches ou ses amis. Puis vient la date exprimant l'année du règne seulement ; d'autres fois les échanges commencent par l'indication de l'année de l'Incarnation du Seigneur. Dans certains de ces actes, l'objet fourni par le couvent a beaucoup plus de valeur que celui contre lequel il est échangé ; mais dans ce cas on ajoute une clause par laquelle la possession de l'objet provenant du monastère est accordée à l'autre partie contractante pendant sa vie seulement, pour revenir après sa mort au couvent, avec les améliorations et les agrandissements qu'il aura reçus pendant la jouissance du possesseur viager. Ce n'est, dans ce cas-là, de la part du monastère, qu'une constitution d'usufruit en échange d'un objet à lui donné en toute propriété et qui fait désormais partie de son patrimoine.

VII. *Actes d'affranchissement.* — Le cartulaire ne contient que deux actes d'affranchissement ; mais, en outre, il existe parmi les donations de nombreux actes, par les-

quels on accorde au monastère soit la commande sur des serfs, soit le service que doivent des colliberts ou des hommes libres, et dont les donateurs affranchissent envers eux les obligés et en font don à l'abbaye, envers qui ces derniers se trouvent par suite dans la même situation que vis-à-vis des donateurs avant leur affranchissement. La commande était, comme on le sait, la protection que le seigneur accordait à ses vassaux ou aux hommes libres, petits propriétaires et serfs, qui en retour étaient obligés à rendre quelques services et à acquitter certaines redevances. L'on trouve aussi parmi les donations plusieurs actes par lesquels, soit des pères, soit des seigneurs, donnent à Dieu et à l'apôtre saint Pierre, pour les servir selon la règle de saint Benoît, ou leurs enfants ou bien des colliberts et des serfs. D'après ces actes, au moment de la donation, la personne ainsi consacrée au service divin dans le monastère avait la main enveloppée de la tenture de l'autel, et le donateur faisait en même temps don à l'abbaye de portions de terre d'étendue variable, suivant ses moyens.

VIII. *Actes d'acensement.* — Les acensements sont des actes par lesquels le seigneur ou le tenancier transporte à une tierce personne la jouissance et le droit d'exploitation d'une terre, moyennant une certaine somme qu'on appelle cens. Le cartulaire contient neuf de ces actes, qui sont tous rédigés au nom de l'abbé et de la congrégation du monastère, et qui accordent à cens des portions de terrain dont l'acte indique la quantité et la situation exacte en même temps que les noms du pays, de la viguerie et de la terre dont elles dépendent et la délimitation des quatre côtés. Ensuite vient la mention de la somme à payer comme cens et du jour où ce paiement doit avoir lieu. Lorsque le preneur manquait de payer le cens au terme

convenu, le contrat était habituellement rompu; mais, il n'en est pas ainsi dans les actes de cette espèce insérés dans le cartulaire, qui contiennent une dérogation à l'usage ordinairement suivi.

Les actes d'acensement, contenus dans le cartulaire, renferment tous invariablement une formule qui stipule qu'en cas de négligence pour le paiement du cens le contrat ne sera pas rompu, mais que les débiteurs auront le droit de payer l'amende légale pour retard dans l'exécution du contrat. Le jour fixé pour le paiement du cens est presque invariablement le jour de la messe de saint Pierre, c'est-à-dire de la fête de ce saint, qui se célèbre le 29 juin; le dernier acte d'acensement seul fixe le jour du paiement du cens à la veille de Noël; dans un acte de vente, au contraire, l'échéance est fixée à la fête de saint Martin. Sur neuf acensements, contenus dans le cartulaire, sept sont datés par le mois et l'année du règne; la date, généralement partagée en deux, indique d'abord, et à la suite du mot *actum*, le lieu où l'acte a été fait, et ensuite, après les signatures et à la suite du mot *datum*, se trouve l'indication du mois et de l'année; la signature de l'abbé est toujours la première au bas de l'acte. On voit en général, par la formule *Actum publice* de la fin de l'acte, et par celle du commencement, « *Et cuncta sancti Petri Doverensis, cenobii congregatio*, ou bien *Et omnis congregatio Sancti Petri Virsionensis cenobii* » que les acensements faits avec une grande solennité étaient accordés dans les réunions générales du chapitre et en présence de toute la communauté.

IX. *Abbés de l'abbaye de Vierzon.* — Les abbés du monastère qui sont cités dans le cartulaire avec les divers titres de : *Donnus, domnus* ou *dompnus abbas ecclesiæ nomine Dovera; abbas Doverensis cenobii; abbas ex monas-*

terio Sancti Petri Doverensis cenobii; abbas ex monasterio Sancti Petri Virsionensis cenobii; abbas Virsionensis monasterii; Sancti Petri Virsionensis cenobii rector, sont au nombre de seize, et ils y sont mentionnés dans l'ordre chronologique suivant :

I. *Aimericus*, Aimeric, qui figure dans le diplôme de Charles II le Chauve, de 843, et qui doit avoir été le premier abbé de l'abbaye de Dèvre ;

II. *Asinarius*, cité en 852 et dans le diplôme de Louis II le Bègue, dont la date doit être fixée entre les années 877 et 879, et à qui Centulphe, seigneur de Vierzon, fait une donation, vers 853 ;

III. *Raimundus*, Raymond, alors abbé à l'époque de la translation de l'abbaye de Dèvre, en 926, dans le château de Vierzon ;

IV. *Odo*, Eudes, cité dans un acte de 956 ;

V. *Andreas*, André Ier, qui est mentionné dans des actes de 964, 968 et 974, sous le règne de Lothaire ;

VI. *Girbertus*, en 981 ;

VII. *Syon* ou *Sion*, en 989, 991 et 993 ;

VIII. *Andreas*, André II, en 994 ou en 996, sous le règne d'Hugues Capet ;

IX. *Xrispianus, Xristianus* ou *Cristianus*, Chrétien, en 1018 ;

X. *Martinus, abbas et corepiscopus*, Martin, en 1025, 1029 et 1031. C'est cet abbé qui, après que le monastère de Dèvre eut été rebâti par Everard d'Issoudun, pour en faire le siége d'un prieuré, y envoya, en 1025, sur la demande de ce seigneur, pour le desservir sous la dépendance de l'abbaye de Vierzon, un prieur et deux moines, auxquels Everard fit donation de biens considérables et accorda tous les droits et priviléges qui jadis avaient appartenu à l'ancien monastère.

XI. *Constabulus*, en 1040 ;

XI. *Berengarius*, Béranger, en 1052 et 1075 ;

XIII. *Humbaldus*, *Umbaldus*, *Unbaldus*, Humbaud II, le Riche, seigneur de Vierzon, qui se fit moine et entra dans la congrégation de Saint-Pierre de Vierzon, dont il devint abbé, en 1082 et 1095 ;

XIV. *Herbertus* ou *Arbertus*, Herbert, en 1100 et 1121 ;

XV. *Araudus*, cité dans de nombreux actes dont aucun n'est daté, et qui n'est pas mentionné dans la *Gallia Christiana*, qui signale, sous les noms de *Arnaudus*, *Artaudus* et *Arnelfus*, un abbé de Vierzon qui dirigeait l'abbaye en 1142 ;

XVI. *Petrus*, Pierre ; mentionné dans une charte non datée, et le dernier cité dans le cartulaire ; la *Gallia Christiana* signale cet abbé en 1163 et le fait vivre en même temps que l'archevêque Pierre de la Châtre, soixante-quatrième archevêque de Bourges.

D'après les bénédictins, l'abbé Sion serait le huitième dans l'ordre de succession des abbés de Vierzon et aurait succédé à l'abbé André II, tandis que, d'après le cartulaire, l'ordre inverse semblerait devoir être adopté, et ce serait, au contraire, l'abbé Sion qui aurait été le septième abbé du monastère et aurait eu pour successeur André II. Suivant la *Gallia Christiana*, l'abbé Pierre serait le dix-huitième abbé, et non pas le seizième, ainsi que l'indiquerait le cartulaire. En outre, dans la liste des abbés du monastère de Vierzon, les bénédictins en font figurer deux : Étienne Ier, *Stephanus*, (quinzième abbé du monastère) de 1122 à 1137, et Fulcon (dix-septième abbé, qui était mort avant 1157), dont les noms ne sont pas mentionnés dans le cartulaire.

X. *Archevêques de Bourges.* — Les archevêques de Bourges dont il est fait mention dans le cartulaire sont au nombre de neuf. Le premier est *Rodulfus* ou *Roldulfus, Bituricensis ecclesie venerabilis archiepiscopus; Biturigensis ecclesie archipresul, qui monasterium Doverense construxit;* Rodolphe, Rodulf ou Raoul, fils de Raoul, comte de Turenne et de Cahors, quarante-quatrième archevêque de Bourges, et connu sous le nom de Raoul de Turenne, qui fit construire l'abbaye de Dèvre et lui fit de nombreuses et importantes donations. Raoul, qui, d'après la *Gallia Christiana*, devint archevêque de Bourges, en 841, et mourut en 856, est cité dans le diplôme de Charles le Chauve de 843, et sa signature figure dans les trois chartes d'Ambran, seigneur de Vierzon, qui peuvent être à peu près de la même époque.

Puis vient *Geroncius, donnus Geroncius Bituricensium archiepiscopus*, quarante-neuvième archevêque de Bourges, issu de l'illustre et ancienne maison de Déols. L'archevêque Géronce figure dans une charte datée du jeudi, jour de la fête de saint Clément, au mois de novembre, la quatrième année du roi Raoul (25 novembre 926), par laquelle Thibaut, comte de Chartres, de Blois et de Tours, seigneur de Vierzon et de Montagu en Laonnois, accorde aux abbés et aux religieux de Dèvre l'autorisation de s'établir pour toujours dans son château de Vierzon. Suivant les bénédictins, Géronce aurait été promu en 908 ou 910 et serait mort en 948.

Le troisième archevêque, cité dans le cartulaire, est *Hugonus, archiepiscopus Biturigensis*, Hugues, cinquante-deuxième archevêque de Bourges, mentionné dans une charte datée de la douzième année du règne de Hugues Capet, qui doit être rapportée à l'année 996 (ce roi pouvant, d'après les bénédictins, être considéré à la

rigueur comme ayant régné douze ans, en comptant pour deux années entières la première et la dernière année de son règne, qui ne furent que commencées et ne durèrent l'une et l'autre que peu de mois). D'après le cartulaire, l'administration de l'archevêque Hugues aurait donc encore duré en 996, tandis que les bénédictins font mourir cet archevêque en 985 ou en 987 et commencer l'administration de son successeur immédiat, Dagbert, en 987. L'archevêque Hugues était fils de Thibaut, comte de Chartres, de Blois et de Tours, et, dès l'année 956, il fut le coadjuteur de son prédécesseur, l'archevêque Richard, son oncle, qui était fils de Richard, comte de Troyes.

Le quatrième archevêque mentionné dans le cartulaire, est *Dabertus, pontifex Biturigensis*, Dagbert, cité dans une charte du temps du roi Hugues, qui, tout au moins, devrait se rapporter à l'année 996 (Hugues Capet étant mort le 24 octobre de cette année là). Cette charte permet ainsi de rectifier une erreur commise par La Thaumassière, d'après lequel cet archevêque n'aurait pris le gouvernement de l'église de Bourges qu'en 1005. Ce serait donc, d'après le cartulaire, et contrairement aux dates données, tant par la Thaumassière que par la *Gallia Christiana*, l'année 996 qui, aurait vu finir l'administration de l'archevêque Hugues et commencer celle de son successeur, l'archevèque Dagbert.

Le cinquième archevêque cité dans le cartulaire est *Goslenus, Bituricensium archiepiscopus*, Gauslin (cinquante-quatrième archevêque de Bourges), fils naturel de Hugues Capet, et qui auparavant avait été abbé de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. Il est mentionné dans une charte de l'an de l'Incarnation 1007, sous le règne du roi Henri ; mais cette date est incontestablement erronée,

Henri Ier n'étant monté sur le trône que le 20 juillet 1031, et Gauslin n'ayant été archevêque qu'à partir de 1013.

Le sixième archevêque est *Aimon* ou *Aymon, episcopus, Biturix presul,* Aymon de Bourbon (cinquante-cinquième archevêque de Bourges), qui est mentionné dans des chartes datées des années 1025 (sous le règne du roi Robert) et 1032 ; ce qui permet de rectifier l'erreur commise par les auteurs de la *Gallia Christiana,* qui ne considèrent l'archevêque Aymon comme n'ayant occupé le trône archiépiscopal qu'en 1031 seulement, ainsi que celle de La Thaumassière, suivant lequel ce prélat n'aurait été élu qu'en 1030.

Le septième archevêque est *Richardus, dominus Richardus sancte Biturice sedis archiepiscopus ; donnus Richardus archiepiscopus ; qui et patriarchatum Biturigensis ecclesie administrabat ; beate memorie Richardus archipresul.* Richard, deuxième du nom (cinquante-sixième archevêque de Bourges) ; il est mentionné *Richardus incomparabilis suis temporibus Bituricensis archipresul* dans une charte de l'année 1082, contenant donation par Étienne, vicomte de Bourges, à l'abbaye de Vierzon de la possession perpétuelle de l'abbaye de Saint-Gondon-sur-Loire : *Abbatia sancti Gundulfi super fluvium Ligeris in episcopatu Bituricensi sita.*

Le huitième archevêque est *Aldebertus* ou *Haldebertus Bituricensis archiepiscopus ; Bituricum dictus archipresul ;* Aldebert (cinquante-septième archevêque de Bourges), qui figure dans une charte de l'année 1095. Avant d'être promu au siége archiépiscopal de Bourges, ce prélat avait été abbé de Déols, et, d'après la *Gallia Christiana,* il mourut en 1097.

Enfin, le neuvième et dernier archevêque dont il est fait

mention dans le cartulaire est *Leodegarius episcopus; Domnus Leodegarius Biturige urbis religiosissimus Dei gratia archiepiscopus et tocius Aquitanie primas;* Léger, cinquante-huitième archevêque de Bourges, qui est cité dans une charte datée de l'année 1100, qui est bien sa date véritable, quoiqu'elle soit datée également, mais évidemment par suite d'une erreur, de la trente-sixième année du règne du roi Philippe I[er], qui devrait se rapporter à l'année 996. Suivant les auteurs de la *Gallia Christiana*, cet archevêque mourut en 1120.

XI. *Seigneurs de Vierzon.* — Parmi les seigneurs de Vierzon qui ont été les persévérants bienfaiteurs de l'abbaye, le cartulaire en cite plusieurs, dont les noms se retrouvent fréquemment dans les divers actes qu'il contient. C'est d'abord *Ambrannus,* Ambrand, qui semble avoir été, pour ainsi dire, par ses généreuses et importantes donations, le véritable fondateur de l'abbaye, en même temps que l'archevêque Raoul faisait construire à Dèvre les bâtiments du monastère vers 843. Par trois chartes, toutes du temps de Charles le Chauve, Ambran fit donation de biens nombreux et importants à la sainte basilique du monastère de Saint-Pierre de Dèvre, et notamment lui fit abandon de sa chapelle, construite en l'honneur de l'apôtre saint Pierre (*cella super Evure fluminis sita prope clausura virsionis opidi*), près de laquelle les moines établirent leur monastère, et en outre de cinq églises et de deux autres chapelles.

Le second seigneur de Vierzon cité dans le cartulaire est *Centulfus,* Centulphe, qui fit au mois de février 852, sous le règne de Charles le Chauve, une importante donation au monastère. Suivant La Thaumassière (*Histoire du Berry*, livre X, chapitre VII), Centulphe aurait vécu du temps de Charlemagne, et ce serait l'an 3 du règne de

cet empereur que ce seigneur de Vierzon aurait accordé à l'abbaye de Dèvre la charte de donation contenue dans le cartulaire. Cette charte démontre elle-même par sa date, qui est ainsi conçue : *Data mense febroario regnante Karolo rege anno tercio decimo*, l'erreur manifeste commise par La Thaumassière, puisqu'elle doit être rapportée par sa date au mois de février de la treizième année du règne de Charles le Chauve, c'est-à-dire de l'année 852 (Charles II le Chauve étant monté sur le trône le 20 juin 840), et est ainsi postérieure de quatre-vingt-un ans à l'année 771, à laquelle cet historien l'attribue à tort. Le cartulaire prouve ainsi de plus que Centulphe aurait été seigneur de Vierzon postérieurement à Ambran, tandis que La Thaumassière le fait par erreur vivre longtemps avant ce seigneur. Cet historien, toutefois, ne fait rien savoir sur la parenté qui a pu exister entre Ambran et Centulphe, non plus que sur la généalogie de ces deux seigneurs de Vierzon ou leur descendance et postérité.

Le troisième seigneur de Vierzon dont le cartulaire fait mention, est *Teobaldus* ou *Teobaudus comes,* Thibaut le Tricheur, comte de Chartres, de Blois et de Tours, seigneur de Saint-Aignan, de Selles, de Sancerre, de Vierzon et de Montagu en Laonnois, qui, par une charte du jeudi 23 novembre 926, jour de la fête de saint Clément, autorise l'abbé Raymond et les moines de l'abbaye de Dèvre, qui avaient dû abandonner leur monastère presque entièrement détruit en 903 par les Normands, à s'établir définitivement et pour toujours sous la protection des chanoines de Saint-Étienne de Bourges (*in cellulam castellulo virsione sitam*), dans son château de Vierzon, qui devint à partir de cette époque le siége de l'abbaye Saint-Pierre de Vierzon. Rien ne fait

connaitre dans le cartulaire quelles ont été, entre ces trois seigneurs de Vierzon les relations de famille et de parenté, ni comment la seigneurie de Vierzon leur est advenue ou a cessé de leur appartenir.

Le quatrième seigneur de Vierzon cité dans le cartulaire est *Humbaudus vocabulo tortus*, Humbaud le Tortu, qui paraît avoir été la souche véritable et le fondateur de la maison de Vierzon. Par une charte, qui peut être attribuée à l'année 996, tout en n'étant seulement datée que des temps du roi Hugues et de l'archevêque de Bourges Dagbert, un chevalier Humbaud, surnommé le Tortu, venu peu auparavant de Bellême dans le Perche, et qui exerçait alors l'autorité dans Vierzon : *qui dominatum exercere videbatur in castro Virsionensi*, obtint de l'abbé André, en récompense de ses services, et après avoir secouru vaillamment l'abbé et les moines dans leurs dangers et les avoir délivrés de leurs ennemis, la concession de terrains pour construire une maison et planter des vignes, ainsi que celle des deux églises. Avec l'aide des moines, Humbaud le Tortu parvint ensuite à étendre son pouvoir sur toute la seigneurie de Vierzon, et, d'après une charte d'Arnoul II, l'un de ses descendants, il est qualifié du titre de seigneur de Vierzon. Il a pu se faire que la seigneurie de Vierzon ait été concédée à foi et hommage à Humbaud le Tortu par Eudes I[er], comte de Blois et de Chartres, dont il était le vassal, et qui possédait le château de Vierzon du chef de son père, Thibaud le Tricheur, comte de Blois et seigneur de Vierzon depuis 920.

Après Humbaud le Tortu, les seigneurs de Vierzon mentionnés dans le cartulaire sont : *Hunbaldus* ou *Hunbaudus connomine dives*, Humbaud II le Riche, fils d'Humbaud le Tortu, qui fait plusieurs donations à l'abbaye

par des chartes de 1018, 1019 et 1025, puis se fait moine en 1025, et est ensuite élu abbé du monastère de Vierzon, qu'il dirigeait encore en 1095; et *Arnulfus senior Virsionensis castri,* Arnoul Ier, neveu et héritier d'Humbaud II le Riche, qui figure dans des chartes de 1052 et 1082. A Arnoul Ier succéda *Gaufridus* ou *Goffredus domnus Versioniensis,* Geoffroy Ier, son fils, cité dans une charte de l'année 1095. Après Geoffroy Ier, le cartulaire fait mention de *Arnulfus,* Arnoul II, son fils, qui, suivant la *Chronique de Vierzon,* mourut en 1142. Enfin le dernier seigneur de Vierzon, dont le nom figure dans le cartulaire, est *Herveus Virsionis dominus,* Hervé Ier, qui succéda à Geoffroy II, son père, en 1144, se croisa en 1163, fit le voyage d'outre-mer en 1164, et mourut vers 1184.

XII. *Vicomtes de Bourges.* — Le cartulaire de Vierzon paraît être le seul manuscrit qui puisse permettre de tenter de reconstituer la généalogie des vicomtes de Bourges, et c'est l'unique recueil de documents qui fournisse des renseignements sur les deux premiers d'entre eux. Une charte, datée de l'an de l'Incarnation 1092, indiction XV, épacte IX, 4e série (le mercredi 4 mai 1092), sous le pontificat du vénérable pape Urbain II et le règne du roi Philippe Ier, fait connaître les noms de cinq des vicomtes de Bourges, dont sans elle deux au moins seraient absolument inconnus, ainsi que leur filiation et l'ordre dans lequel ils se sont succédé de père en fils.

Les vicomtes de Bourges mentionnés dans cet acte du cartulaire sont dans l'ordre suivant :

I. *Gaufredus cognomento Papabos*, Geoffroy Ier, surnommé Papabos, qui vivait du temps du roi Louis IV d'Outremer (936-954), qui lui donna en com-

mande perpétuelle l'abbaye de Saint-Gondon-sur-Loire;

II. *Gaufredus qui Bosberaes cognominatus est,* Geoffroy II, surnommé Bosberas, fils de Geoffroy Papabos;

III. *Gaufredus Nobilis cognominatus,* Geoffroy III, surnommé le Noble, fils de Geoffroy Bosberas;

IV. *Gaufredus qui Meschins prenominatus est,* Geoffroy IV, surnommé le Meschins, fils de Geoffroy III le Noble;

Et V. *Stephanus vicecomes Bituricensis urbis,* Étienne, vicomte de Bourges, qui mourut sans enfants en laissant pour seule et unique héritière de tous ses biens sa nièce Mahault ou Mathilde de Sully.

Par cette charte de 1092, le vicomte Étienne fait, d'accord avec sa sœur Ildeburge, cette dernière avec l'autorisation de son mari Gilon de Sully, donation à l'abbaye de Saint-Gondon-sur-Loire. Cette donation fut ensuite confirmée par Eudes Arpin, successeur du vicomte Étienne. Le cartulaire mentionne enfin, après Étienne, *Odo donnus vicecomes Bituricensis cognomento Arpinus,* Eudes Arpin, fils d'Humbaud, seigneur de Dun, qui, par suite de son mariage avec Mathilde de Sully, fille d'Ildeburge, sœur du vicomte Étienne, devint l'héritier de ce vicomte mort sans enfants, et fut le dernier des vicomtes de Bourges. Eudes Arpin vendit pour se croiser, vers 1100, sa vicomté de Bourges au roi Philippe Ier; puis au retour de la Croisade il se fit moine en l'abbaye de Cluny, où il se trouvait déjà avant 1109, et où il mourut.

Tels sont, sans entrer dans les développements plus circonstanciés et beaucoup plus complets que comporterait l'examen de ce précieux manuscrit, quelques-uns des renseignements que fournit le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, et qui peut-être ne manqueront pas de

tout intérêt pour l'histoire locale de notre province du Berry.

Ce travail, très-apprécié, reçoit les félicitations de l'assemblée.

M. le Président, passant à l'art. 34 du programme, relatif au principe d'unité de style dans les édifices religieux, demande si quelque personne a traité la question.

M. Lenail donne lecture du mémoire suivant :

Mémoire de M. Lenail.

Placé sur la terre comme en un lieu de passage, l'homme est essentiellement changeant. Son esprit, facilement impressionnable, subit des influences dont il ne peut se rendre compte dans l'art aussi bien qu'en politique. Créé pour le bien, mais sans cesse entraîné par le mal, il flotte indécis entre les extrêmes ; il avance vers ce qui l'éloignait tout à l'heure, repousse aujourd'hui ce qui lui plaisait hier, s'incline devant l'objet de son mépris, pour bientôt fouler aux pieds son idole, prêt cependant à détruire toujours et partout pour avoir l'occasion sans cesse renouvelée de pleurer sur les ruines qu'il a faites et qu'il est impuissant à relever.

Les leçons de l'expérience ne lui serviront jamais. Les grands enseignements de l'histoire ne semblent pas écrits pour lui. Les idées de progrès que l'on prône si fort aujourd'hui semblent avoir encore obscurci les ténèbres

dont il est entouré, et jeté un nouvel aliment à la folie furieuse dont il est dévoré.

Demeurant dans le domaine des arts, que de réflexions n'avons-nous pas à faire sur ces successions, ces changements du goût public, sur ces manies déplorables auxquelles nous devons plus de ruines que n'en ont jamais entassé les passions religieuses et politiques !

Héritier des idées du XVIe siècle, le XVIIe eut un culte pour l'art romain, à l'exclusion de tout autre. Au XVIIIe, on crut au seul grec, sans s'apercevoir que ce grec tant admiré n'était qu'un romain bâtard.

Le mal empira jusqu'au règne du roi Louis-Philippe. De cette époque date le soulèvement, la résurrection dite romantique, qui n'est en réalité qu'une nouvelle chute. Ce mouvement nous lança à corps perdu dans l'admiration irraisonnée du moyen âge et de la renaissance : renaissance de contrebande, moyen âge en toques à panaches et en pourpoints abricot.

Cet engouement, dont les meilleurs esprits eurent grand'peine à se défendre, n'a pas été moins nuisible dans ses résultats que le mépris des siècles précédents pour ce qui n'était pas grec ou romain.

A chacun de ces moments, tout ce qui n'était pas l'art vénéré du jour fut impitoyablement condamné, et s'il reste quelque trace des époques proscrites, c'est que le temps à fait défaut et que les changements de l'esprit humain furent plus rapides que la main des exécuteurs.

Faire revivre un type d'architecture à une époque autre que celle qui l'a enfanté est une des entreprises les plus folles qui se puissent concevoir.

Comment donc empêcher l'homme de laisser manifestement lisible dans son travail l'influence du temps et des milieux, ce je ne sais quoi qui devient la signature de son

siècle, le cachet dont il est impossible de nier l'authenticité.

Le XVII[e] siècle, en croyant faire du romain, a fait du Louis XIII et du Louis XIV. Le grec du XVIII[e] ne sera jamais que du Louis XVI. Le premier empire et la Restauration ont eu leur manière particulière de bâtir, et les prétentions antiques de leurs travaux ne tromperont jamais personne.

Depuis, suivant cette manie qui paraît être une loi contre laquelle il est inutile de se révolter, nous avons continué à vouloir copier. Nous avons copié toutes les époques, il est vrai, si bien persuadés nous étions qu'il nous fallait une architecture originale.

Nous vîmes éclore le moyen âge Louis-Philippe, la Renaissance Louis-Philippe, le grec Louis-Philippe !

Notre but est manqué, et nous avons fait mieux que nous ne croyons faire !

Il existe en effet de tels points de ressemblance entre tous ces ouvrages, que la postérité n'y sera point trompée. Reconnaissant en eux un même sang et un même esprit, elle les confondra sous le nom d'époque Louis-Philippe. Le règne de Napoléon III marquera de même son passage. L'architecture de ces vingt années existe, quoi qu'on en dise. Elle est caractérisée, et, malgré les efforts incompréhensibles de leurs auteurs, tous ces travaux, qui nous semblent d'agréables postiches des âges passés, formeront un seul genre.

L'église Saint-Augustin et le Palais de Justice, la Trinité et l'Opéra, l'église de Montrouge et le nouveau Louvre, aussi bien même que Sainte-Clotilde, seront du Napoléon III, rien autre chose, et nul ne s'avisera de confondre ces monuments avec leurs aînées de vingt à de trente ans à peine.

Nous nous trompons donc en bâtissant ; nous nous

trompons fort aussi en réparant, en restaurant, comme nous disons, c'est-à-dire en faisant disparaître les travaux d'époques que nous considérons comme ridicules, pour leur substituer nos propres élucubrations, qui ne sont la plupart du temps rien moins que déplorables.

Vous savez bien, Messieurs, que je ne suis pas trop sévère. Presque toutes les restaurations que nous sommes appelés à constater sont mauvaises.

Je viens de vous dire que l'architecte d'aujourd'hui, croyant faire du moyen âge ou de la Renaissance, fait du moderne.

Je ne blâme point ce résultat assurément.

L'architecte construit un bâtiment selon les idées et les convenances du moment; s'il apporte dans ses constructions de la logique et du goût, il a réussi.

Il faut bien autre chose pour restaurer, et volontiers dirais-je, arrière ce qu'on appelle vulgairement du goût. Il faut pour restaurer beaucoup de jugement, de bon sens et de science.

Je touche à la question du programme; j'ai peut-être mis bien longtemps à y arriver, mais ceux qui démolissent vont si vite, qu'en les blâmant j'ai la permission, je l'espère, d'avancer plus lentement.

L'histoire est véritablement écrite dans nos monuments religieux et civils : chaque époque y a apposé son cachet et gravé sa signature.

Devons-nous faire disparaître ces marques de la succession des âges? Ceux qui le font avec précipitation et sans études me rappellent les affolés effaçant naguère les aigles sculptés sur les monuments publics pour se faire croire que l'empire n'avait jamais existé.

Nous acceptons les constructions successives, les adjonctions, les amplifications des différents siècles jusqu'à

la Renaissance peut-être? Pourquoi donc nous arrêter là? L'époque de Louis XIV n'a-t-elle pas produit des monuments d'une réelle grandeur? N'a-t-on pas atteint sous le roi Louis XIV un type du pur goût français en croyant imiter les Grecs?

Les restaurations, croyez-le, ne vaudront la plupart du temps pas mieux que ce que vous mettez tant de zèle à remplacer, et jamais la manie des restaurations n'a été si formidable qu'aujourd'hui.

En continuant, en vérité, dans la voie où nous sommes engagés, il ne me semble pas impossible que nous effacions, pour la postérité, des pages entières de l'histoire des arts, de l'architecture et de la décoration.

C'est surtout pour les églises que de pareils faits sont à craindre. Or, dans les églises, les restaurations portent sur le monument lui-même ou sur son ameublement.

Dans le premier cas, le plus grave, l'architecte a quelquefois le pouvoir de contrebalancer les opinions renversantes qui lui sont soumises.

Si la construction attaquée est de peu d'importance et véritablement mauvaise, remplacez-la par une résurrection de ce qu'elle a remplacé elle-même, ou, plus logiquement, par une construction qui présente franchement les caractères du XIXe siècle.

Si, au contraire, la construction est importante par son étendue ou sa valeur artistique, je le dis fermement, vous n'avez dans aucun cas le droit d'y toucher.

On a bien agi autrement!

Un exemple, Messieurs, le plus frappant, je l'avoue, qu'il m'ait été donné de voir.

La cathédrale de Moulins est trop petite pour la population de la ville, elle ne consiste qu'en un chœur et deux nefs latérales. Vous pensez que l'on va compléter l'église

dans le style du XVe siècle! Ce n'est point cela. On élève devant ce chœur, dans son axe, une immense construction du prétendu XIIe siècle, et l'édifice ancien, dans lequel il existe des détails charmants, est accablé par la nouvelle bâtisse et ne peut tarder à disparaître.

A Gap, où l'on a peut-être pour excuse le manque d'ampleur de la ville, la cathédrale, fort ancienne, a été rasée pour faire place à une nouvelle, et j'ai dû, avec un de mes amis ici présent, aller à la messe dans le théâtre. Il n'y a pas d'autre église.

Gap n'a plus de monument antérieur au XVIIe siècle, on a déchiré les pages parlantes de son histoire.

Nous qui jugeons de pareils faits, soyons réservés et très-réservés quand il s'agit de démolir et d'effacer ce qui nous a été légué par les âges précédents.

Il nous faut travailler, non-seulement pour nous, mais encore pour l'avenir. Ne détruisons donc pas; conservons et, autant que possible, dessinons et décrivons tous les monuments que nous pouvons voir. Qui peut nous assurer qu'ils existeront demain? Les intempéries des saisons, les fureurs populaires, l'incendie, les décisions du Comité des monuments historiques les menacent sans cesse!

Souvenons-nous du plaisir et de l'intérêt que nous éprouvons à retrouver dans les peintures ou les sculptures des représentations de tant de belles choses aujourd'hui disparues. Quels services nous ont rendus des chercheurs comme Montfaucon ou Michel de Gaignières! Faisons pour l'avenir ce qu'ils ont fait pour nous; faisons-le avec d'autant plus de zèle que nous apprécions davantage l'immense utilité de leurs travaux.

Effaçons, encore une fois, le moins possible dans nos monuments; que la main qui les touchera soit discrète autant qu'habile. Il y a tel cas dans lequel un simple

ravalement, un enduit appliqué sans discernement peuvent défigurer à jamais un monument du plus haut intérêt.

La question du mobilier et de l'ornementation intérieure n'est pas moins importante, et c'est ici surtout qu'il faut se défier *du beaucoup de goût.*

Pensez-vous que les autels marbrés et dorés, objets du mépris du moment, soient plus extraordinaires que les prétendus ouvrages gothiques par lesquels on les remplace aujourd'hui ? Chacun y veut mettre la main, et le résultat est déplorable.

Le XVII[e] et le XVIII[e] siècle nous ont légué nombre de retables. Presque tous ont une grande tournure, beaucoup sont remarquables par la forme et l'exécution.

Ce sont, à n'en pas douter, les monuments de la magnificence des fidèles.

Ces ouvrages ont été offerts à l'église, et je ne crois pas qu'on ait le droit de les en arracher. Les faire disparaître ou les vendre est plus qu'un manque de tact, c'est un manque de goût. Tel de ces objets, d'une valeur réelle, sera remplacé par le travail d'un amateur *imprudent* ou par les productions sans nom d'une de ces fabriques d'objets d'art, dont quelques départements sont particulièrement infestés.

La plus lointaine ressemblance avec les époques romane ou ogivale suffit pour faire jeter des cris d'admiration, et l'on se pâme devant les travestissements de ces époques en pierre, en bois, en cuivre !

Ces ouvrages ont le principal mérite d'être très-mal fabriqués, et sont de beaucoup inférieurs aux œuvres décriées ; mais le marchand a déclaré que l'autel était genre XII[e], le retable genre XIV[e] siècle, et ces appellations font fort bien. Chacun conspire en ce sens et l'entraînement est général.

Il faut faire comprendre qu'un bon ouvrage du XVIIe siècle est fort au-dessus d'un mauvais travail du XIXe. Je dis mieux, en thèse générale, qu'on ne sait plus aujourd'hui traiter le bois, le cuivre, comme on le savait faire aux époques de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Conservons donc nos autels et nos retables, si médiocres qu'ils puissent être; nous risquons trop d'avoir pire.

Il est difficile d'arrêter un mouvement comme celui que je signale; je déclarerais volontiers l'entreprise impossible.

Faisons donc cependant tous nos efforts; jetons-nous au devant des fuyards: c'est notre devoir. Il y va de l'intérêt de l'avenir, comme de l'intérêt et de la dignité du présent.

Tous les membres du Congrès s'unissent pour approuver ces conclusions et faire des éloges à l'auteur.

M. Hubert demande au Congrès d'émettre le vœu que les deux églises de Châteauroux, Saint-André et Saint-Martial, ne soient pas détruites et rasées, comme il a entendu dire qu'on en avait l'intention. Tous les membres du Congrès protestent avec énergie contre cette idée barbare, surtout en ce qui concerne l'église Saint-Martial.

M. Rigollot demande s'il n'y aurait pas une distinction à faire entre le clocher et le corps de cette église, et si l'inconvénient serait bien grand de laisser démolir le le corps dans le cas où il faudrait faire un sacrifice pour l'élargissement des voies de communication, tout en conservant le clocher, autour duquel on pourrait faire un square dans le genre de celui qui entoure la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris.

M. de Cougny n'est pas de cet avis et affirme, au

contraire, que le morceau le plus intéressant est la nef de l'église, qui est du XIIe siècle, tandis que le clocher ne date que de la Renaissance. L'assemblée entière s'associe au vœu émis par M. Hubert pour la conservation complète.

M. le Président donne lecture de l'art. 35. Personne ne se présente pour traiter la question. Du reste, chacun fait observer que la réponse est impliquée dans la demande elle-même. Il est évident pour tout le monde qu'il y a une très-grande utilité à créer des musées d'antiquités, d'abord pour la conservation des objets antiques et ensuite en raison des avantages qu'ils peuvent procurer, pour l'étude des arts, de l'histoire, de la topographie et des usages de la région dans laquelle ces précieux monuments sont découverts. M. Hubert dit, à ce propos, avoir demandé au conseil général que le vieux Château-Raoul fût consacré exclusivement aux archives départementales et au musée.

Un membre faisant observer que beaucoup d'objets en pierre, appartenant au musée, sont exposés dans les cours aux détériorations du public, M. le conservateur répond que le local mis à sa disposition est très-insuffisant et que souvent il a mieux aimé laisser sur place bien des monuments curieux ou des fragments qui auraient été plus exposés dans les cours que sur les lieux qu'ils occupent actuellement. Quand on aura donné un espace plus approprié aux besoins, les visiteurs seuls pourront approcher de ces objets, qui seront de cette façon à l'abri des injures des ignorants ou des malveillants. Le classement raisonné pourra s'établir aussi d'une manière plus facile.

M. de Roumejoux, inspecteur du Lot, a adressé le mémoire suivant à M. le Directeur depuis la clôture du Congrès.

Lettre à M. de Cougny, sur la 35[e] question du programme du Congrès archéologique de Châteauroux.

Cette question, vous l'avez dit avec raison, Monsieur le Directeur, méritait d'être étudiée, et la discussion qui s'est établie au Congrès a été fort intéressante; tous ont été d'accord sur l'utilité des collections publiques; il eût été étrange qu'il en fût autrement dans le lieu où la question était posée, et la poser c'était la résoudre. Cependant, j'ai quelquefois entendu dire, et je pourrais ajouter que j'ai lu, que les musées ne servaient qu'à amollir les esprits et retarder leur essor vers des aspirations ou des conceptions nouvelles par la vue de tableaux rappelant d'antiques superstitions, de statues aux formes trop légèrement voilées ou de sujets grossièrement travaillés, sans valeur artistique, sans expression, *gothiques* en un mot. Ces réflexions saugrenues ne méritent pas la discussion ; les pauvres diables qui les émettent ne réfléchissent pas, quelles que soient leurs prétentions, que nous ne saurions pas ce que nous savons si nos pères n'avaient pas travaillé, et que notre science est faite bien plus de la science et des découvertes du passé que de ce que nous avons trouvé nous-mêmes. On dirait vraiment que ce sont ces idées fausses et cette étroitesse de jugement qui dirigent la plupart des conseils municipaux des villes, car il en est bien peu qui fassent des sacrifices sérieux pour l'installation de musées, et combien ont refusé les allocations nécessaires à cet effet ! A l'abri de combien de prétextes se rétranche l'ignorance pour prouver que les dépenses faites pour ces

établissements sont inutiles et n'ont rien de pratique. Ah ! si l'on parle d'élargir une rue, de démolir tout un quartier, tous approuveront, si la rue donne plus de jour à leurs maisons et si leurs immeubles voués à la démolition sont payés très-cher. Mais un abri pour de vieilles pierres, de vieux pots presque toujours cassés, d'antiques ferrailles, à quoi bon ? de quelle utilité cela peut-il être ?

Toutes les villes, heureusement, ne jugent pas ainsi, car il n'est pas un département qui ne puisse réunir les éléments d'une collection remarquable, et, vérité digne de M. de la Palisse, plus les musées sont riches, plus ils attirent de visiteurs, et plus ils sont appelés à avoir d'influence sur l'esprit ; on y apprend à comparer les objets, à saisir les différences entre les arts aux époques successives de notre histoire ; on peut y étudier l'architecture, la sculpture, l'orfévrerie, l'armurerie, la céramique, et se rendre compte des progrès, des rallentissements, des déviations de l'art ; l'archéologue et l'historien y trouvent des documents quelquefois nouveaux, inattendus, qui éclairent des questions obscures ; l'ouvrier, l'artiste peuvent y prendre des modèles souvent, des leçons toujours.

A Limoges, on l'a bien compris ainsi lorsque, grâce à l'initiative de M. Dubouché, le musée céramique a été fondé ; on n'a rien négligé, ni local, ni vitrines, ni achats, pour en faire un tout aussi complet que possible ; on y suit l'art de la terre depuis l'époque la plus reculée jusqu'aux temps modernes, en passant par tous les peuples. Il y a bien quelques vides encore, quelques lacunes ; mais, grâce à M. Dubouché et à la commission qui le seconde, ces lacunes seront, je n'en doute pas, bientôt comblées. Une école de dessin et une école de peinture sont, dans l'établissement, ouvertes aux jeunes gens qui veulent se perfectionner ; les professeurs et les

modèles ne leur font pas défaut. Voilà un musée largement conçu, largement établi, et qui est appelé à rendre de vrais services à l'art et à l'industrie.

Cette collection, dira-t-on, comme celle de Sèvres ou des Gobelins, a un but particulier, et on comprend son importance; mais dans les villes qui n'ont pas d'industrie, à quoi bon tant de dépenses? je l'ai déjà dit : à former, à épurer le goût, à donner des idées, à apprendre aux ignorants, à aider la mémoire de ceux qui ont oublié, à occuper sérieusement les instants de loisir. On peut dire que les musées sont un livre ouvert où chacun peut lire à la page qui lui convient. Cherchons donc à rendre ce livre complet, et nous serons sûrs qu'il sera souvent feuilleté. Parce que dans certaines villes rien ou presque rien n'a été fait, ce n'est pas une excuse pour continuer à dormir dans l'inaction et l'indifférence; suivons l'exemple de celles qui s'éveillent. On a des bibliothèques publiques, pour moi les seules sérieuses; on crée des bibliothèques dites populaires, où on essaye d'attirer les ouvriers par l'attrait des lectures morales, je n'en doute point, ou professionnelles; croit-on que si auprès de ces établissements on trouvait une collection méthodique de tous les objets anciens artistiques, tels que dessins, sculptures, meubles, vases, ces lectures ne deviendraient pas plus fructueuses par l'application pratique qu'un jour ou l'autre on pourrait faire des principes puisés dans les livres? Croit-on que cette comparaison ne serait pas une bonne critique de ces lectures? Voilà pourquoi, n'en déplaise à ceux qui jugent des facultés et des besoins des autres d'après leur insuffisance ou leur manque de goût, les musées sont utiles, pratiques et intéressants.

Je demanderais, si j'avais l'honneur d'avoir voix au chapitre, à tous les conseils municipaux des chefs-lieux de

département, à tous les conseils généraux, de larges subventions pour créer des musées, faire des achats et conserver bien des objets qui, transportés au loin, perdent de leur intérêt. Je répéterai ce que je disais en 1871, dans le *Bulletin monumental,* au sujet des musées de Nîmes et d'Arles : c'est que l'on doit conserver, dans le pays où on les a trouvés, les restes du passé ; là seulement ils ont leur valeur réelle, entière, auprès des monuments dont ils ont fait partie et qu'ils ont contribué à meubler ou à décorer.

Je crois, Monsieur le Directeur, que s'appesantir davantage est inutile, d'autant mieux que je n'ai pas la prétention d'avoir rien dit de nouveau ; mais il est des questions qu'on ne saurait soulever trop souvent.

J'ai traité un sujet banal, je l'avoue sans honte ; je persisterai avec le même sentiment tant que nous n'aurons pas satisfaction.

Au sujet de l'art. 36, dont M. le Président fait la lecture, M. de Cessac fait part de la manière dont il voudrait voir composés les musées d'antiquités. On ne devrait pas, dit-il, mélanger les objets tout à fait disparates entre eux, et des objets du département avec ceux qui peuvent venir d'un autre département ou de pays étrangers. Comme exemple de sa manière de voir, il cite le musée de la ville de Namur, où la classification est faite, non-seulement par objets de même nature, appartenant à la même époque, mais même par trouvaille et par commune. On atteint de cette façon un double but : faciliter l'étude et exciter le zèle des habitants de chaque localité, qui mettront leur amour-propre à faire connaître les trésors sortis de leur pays.

M. le Président lit l'art. 37. Personne ne se présente

pour traiter la question ; mais plusieurs membres font sur ce sujet des réflexions qui sont pour l'affirmative. M. de Cougny cite à ce propos un fait qui soulève une protestation générale.

En 1821, le conseil municipal d'Arles, sur la demande du comte de Forbin, offrit au roi un torse en marbre, que l'on croyait alors appartenir à une statue de Jupiter et qui, depuis, a été reconnu comme faisant partie d'une statue d'Auguste. La tête et la partie inférieure de cette statue ayant été découvertes depuis cette époque, la ville d'Arles réclama au musée du Louvre la restitution du torse en question, sans qu'il ait été jusqu'ici fait droit à sa juste demande. Il résulte de là ce fait inouï d'une statue dont le torse est à Paris et la tête et les jambes à Arles. La réclamation de la ville d'Arles est motivée par l'équité et par l'intérêt sagement compris de l'art. J'ai promis, ajoute M. de Cougny, à M. le conservateur du musée d'Arles, que je protesterais ici en son nom ; je m'acquitte de mon engagement en priant le Congrès de joindre son énergique protestation à la mienne.

M. Cattois cite plusieurs exemples de ce genre : l'église de Saint-Germain-des-Prés a refusé de rendre une statue appartenant à la vieille basilique de Saint-Denis. L'église Saint-Roch refuse aussi à l'église du Val-de-Grâce une statue qu'elle s'est appropriée. M. Hubert, dans un autre ordre d'idées, nous dit que Paris a gardé un volume sur cinq de l'*Inventaire des archives du duché de Châteauroux* et l'*Histoire* entière *de l'abbaye de Fontgombaud*, qui avaient été demandés en communication. Heureusement le conseil général a fait refaire, au prix de 800 fr., le volume manquant, et les moines de Fontgombaud ont recopié eux-mêmes l'intéressante histoire de leur abbaye.

La conclusion qu'on tire de ces différents faits est qu'il

faut réagir contre cette absorption de la part de la capitale, et qu'on doit laisser sur les lieux, quand il y a possibilité, les objets intéressants qu'on y trouve.

La séance est levée à onze heures et demie.

SÉANCE DE CLOTURE DU SAMEDI 14 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE COUGNY.

Siégent au bureau : MM. de Verneuil, capitaine d'état-major, aide-de-camp du général Ferri-Pisani, Desgouttes, deuxième adjoint, Daiguson, secrétaire général du Congrès, l'abbé Blanchet, aumônier du lycée.

La séance est ouverte à deux heures, au milieu d'une nombreuse assistance, composée de membres de la Société française d'Archéologie et de l'élite intelligente de la ville et du département. On remarque dans la salle un grand nombre de dames.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Deux questions, dit M. le Président, avaient été réservées pour cette séance. La personne qui en avait demandé l'insertion au programme ne se présentant pas pour les traiter, comme nous en avions l'espérance, M. l'abbé Damourette a bien voulu, sur ma demande, se charger d'y répondre avec cette obligeance et ce dévouement dont il nous a donné tant de preuves durant le cours de cette session.

Origine de la famille d'Hervé de Buzançais, trésorier de la collégiale de Saint-Martin de Tours et constructeur de la magnifique basilique, dont il existe encore deux tours.

En 994, Foulques-Nerra prenait d'assaut l'ancienne Martinopole, nommée Châteauneuf depuis qu'elle était défendue par une enceinte de murailles garnies de tours. Il y brûlait, outre la basilique de Saint-Martin, vingt-deux autres églises; mais l'église de Saint-Martin allait sortir de ses ruines, plus splendide que jamais.

Parmi les membres du chapitre de Saint-Martin figurait, en ce temps-là, un homme d'une naissance illustre, distingué par une grande piété, et possesseur d'une immense fortune; il se nommait Hervé. Hervé résolut de rebâtir à ses frais et sur de nouveaux fondements la basilique de Saint-Martin.

Il se met à l'œuvre, et, vingt ans à peine après l'acte sauvage de Foulques-Nerra, c'est-à-dire le 14 juillet 1014, Hugues 1er, archevêque de Tours, consacrait solennellement le monument dû à la munificence d'Hervé.

Cette église est celle qui subsista jusqu'en 1802, et dont il reste encore deux beaux vestiges, la tour Charlemagne et la tour de l'Horloge.

A quelle famille appartenait Hervé? Tous les historiens s'accordent à le nommer Hervé de Buzançais; son grand-père se nommait Aymon, et son père était un valeureux guerrier, que l'on appelait Sulpice-Mille-Boucliers.

Hervé avait pour frère Archambaud, seigneur de Buzançais, de Châtillon-sur-Indre et de Villantrois; Archambaud était aussi un des trois seigneurs qui se partageaient la

ville d'Amboise ; mais il était le moins puissant des trois, car, dit M. l'abbé Chevalier, dans ses *Promenades en Touraine,* la maison de Buzançais ne possédait à Amboise qu'un territoire très-exigu, sur la rive droite de l'Amase.

Archambaud laissa trois enfants : un fils nommé Robert, et deux filles, Hersende et Hermesende. Ces trois enfants étaient sous la tutelle de leur oncle, Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours.

Robert, seigneur de Buzançais, de Châtillon-sur-Indre et de Montrésor, était surnommé le Diable (1).

Foulques lui donna la garde du château qu'il fit construire à Montrésor.

Voici ce que j'ai pu découvrir sur l'origine de la famille d'Hervé.

M. l'abbé Damourette donne lecture du mémoire suivant en réponse à la 23e question.

Les seigneurs du Berry, le vicomte de Brosse, Guillaume de Chauvigny, le seigneur de Cluis, Roger de Palluau, Guy Senebaud du Bouchet, Gaudin de Romefort, le seigneur de Château-Meilland étaient chevaliers bannerets de Touraine; était-ce en raison des fiefs que ces seigneurs possédaient en cette province ?

La prise de Loches et de Chinon, en 1205, assura la conquête définitive de la Touraine et la réunion de cette

(1) Haimo dominus Buzenchaici genuit Sulpicium mille clipeorum. Archambaudus genuit Robertum, Hersendim, Hermesendim, etc. *Spicilége,* 296.

province à la couronne de France. Devenu possesseur de ce riche pays, et voulant s'en attacher de plus en plus la haute noblesse, Philippe-Auguste nomma cinquante-cinq chevaliers *bannerets*.

Nous apprenons de Laurière (*Glossaire du droit français*), que le banneret devait posséder au moins quatre terres à bacelle (1).

La marque d'honneur du chevalier banneret était une bannière carrée, que ce titre lui donnait le droit de porter au haut de sa lance ; le cri d'armes ou de ralliement était aussi inhérent à la possession d'un fief à bannière.

Les girouettes du manoir dominant, où résidait le chevalier banneret, peintes aux couleurs de son blason, annonçaient au loin, par leur forme carrée, la dignité du fief et du seigneur. En échange de ces honneurs et de ces droits, le banneret devait conduire à l'appel du roi, suivant Laurière et l'historien Froissard, cinquante lances, sans y comprendre les archers et les arbalétriers, c'est-à-dire cent cinquante chevaux avec leurs cavaliers.

Parmi les cinquante-cinq bannerets de Touraine, nous voyons deux Poitevins, les seigneurs de Châtellerault et de Montmorillon, et sept grands seigneurs du Berry.

Guillaume de Chauvigny, fils aîné de Denyse de Déols, était trop jeune pour aller en guerre, lorsqu'il devint possesseur de la baronnie de Châteauroux, et cependant il est inscrit sur la liste des bannerets, preuve évidente que cette distinction n'était pas toujours la récompense des états de service. Si Guillaume de Chauvigny fut compris dans la promotion des bannerets de Touraine,

(1) Une terre à bacelle devait au moins comprendre autant d'étendue que vingt bœufs pouvaient en labourer en un jour. *Glossaire de Rocquefort* au mot *bacele*.

c'est qu'il possédait en cette province le fief de Montrésor.

Le seigneur de Château-Meliand était, comme Raoul de Déols, de l'illustre famille des princes de ce nom. Il était classé en Berry dans la catégorie des comtes ou barons qui avaient rang et préséance sur les simples bannerets. En Touraine, son fief ne lui donnait pas une aussi haute position; il n'était que banneret.

Les fiefs de Palluau et du Bouchet-en-Brenne, régis par la coutume de Touraine, appartenaient simultanément au Berry, pour le spirituel et les finances, à la Touraine, quant au gouvernement temporel et au service militaire; il n'est donc pas surprenant que les possesseurs de ces fiefs figurent parmi les bannerets de Touraine.

Si le vicomte de Brosse était banneret du Berry, il ne pouvait l'être qu'à raison de son fief d'Argenton : son manoir et sa terre de Brosse, près Saint-Benoît-du-Sault, étant du ressort de la vicomté de Limoges, il était certainement porté sur les cadres des bannerets du Limousin. La Touraine le compte au nombre de ses bannerets, c'est sans doute parce qu'il possédait dans cette province des terres à bacelle dont nous ne connaissons pas le nom.

Il y a dans le Bas-Berry deux fiefs qui portent l'un le nom de Cluis-Dessous, et l'autre le nom de Cluis-Dessus; ces deux fiefs sont à peu de distance l'un de l'autre. La châtellenie de Cluis-Dessous, qui rendait foi et hommage à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges, appartint aux Chauvigny, de la branche des seigneurs de Châteauroux, jusqu'à l'extinction de cette maison, en 1502.

Cluis-Dessus relevait de la baronnie de Châteauroux, et a reçu son nom de la configuration du terrain et des champs clos qui existent sur les versants des coteaux qui dominent la Bouzanne.

C'est à tort que, dans le catalogue des bannerets, les

annalistes de Touraine ont inscrit Eudes sous le titre de ***dominus Clivæ***, il fallait écrire : ***dominus de closis superioribus***.

Cet Eudes, qui possédait un fief en Touraine et que nous ne connaissons pas, ne fait pas partie des bannerets du Berry. C'était un vassal ou bas chevalier qui s'engagea, en 1248, à rendre au seigneur de Châteauroux, Guillaume II de Chauvigny, le bourg de Cluis-Dessus, et sa forteresse du Repaire, soit à petite, soit à grande force, *ad parvam vim, vel ad magnam*.

Gaudin de Romefort est un seigneur du Berry ; il vivait sous Philippe-Auguste ; nous avons de lui un acte de donation aux Fontévristes de Longefond de tout ce qu'il possédait depuis Cors jusqu'à Margoux ; cet acte est signé d'une grosse croix.

Nous sommes heureux d'apprendre des savants auteurs de *la Touraine* illustrée, que Gaudin de Romefort possédait les terres fieffées de Marçay, près Richelieu, de Romefort, dans les environs de Saumur, et qu'à ce titre sans doute il fut nommé par le roi banneret de Touraine. Était-il banneret en Berry ? Nous l'ignorons. Ce que nous savons c'est que son fief des bords de la Creuse devait avoir une grande importance, puisque le donjon qui subsiste encore est un colosse qui étonne par sa masse imposante, et par la solidité de sa construction.

Un de ses successeurs presque immédiats put accorder par son testament l'affranchissement à cent filles de sa terre de Romefort.

Nous concluons en disant que nos sept seigneurs du Berry furent promus par Philippe-Auguste au grade de banneret de Touraine, à raison des terres qu'ils possédaient en cette province, mais sans exclure, si ce n'est pour le jeune héritier de la baronnie de Châteauroux, les

services militaires rendus au roi. Tout porte à croire qu'il leur accorda les honneurs et les droits de chevaliers bannerets, parce qu'ils l'avaient puissamment aidé à punir Jean-sans-Terre de sa félonie.

M. le Président remercie M. l'abbé Damourette de sa communication, qui a été, comme toujours, accueillie par l'assemblée avec le plus sympathique intérêt, et donne ensuite la parole à M. l'abbé Voisin, curé de Douadic, qui lit la note suivante, relative à la statuette chinoise découverte par M. Lenseigne au milieu de substructions gallo-romaines, à Argenton.

Note à propos de la statuette chinoise trouvée à Argenton.

Quelques personnes ont trouvé bizarre, avec raison, la découverte d'une statuette chinoise dans le sol gallo-romain d'Argenton. Sans chercher à expliquer ce fait curieux, ni à prendre parti pour ou contre, j'ai l'honneur de soumettre au Congrès quelques notes que j'ai recueillies, en essayant de me rendre compte à moi-même de la présence par trop insolite de ce Boudha sur les bords de la Creuse.

Les Romains ont connu la Chine et ont eu des rapports avec elle. Une ambassade de l'Inde, conduite par le philosophe babylonien Bardesanne, et dans laquelle figurait le philosophe indien Dendamis, vint, vers l'an 166 après Jésus-Christ, saluer à Rome le philosophe Marc-Aurèle. Rome, à son tour, dès ce siècle, envoyait en Chine des marchands. Les annales chinoises constatent ce fait,

négligé par les historiens romains, d'une ambassade, ou soi-disant telle, du roi de Ta-Tsin (Occident) Aan-Toun ou Gan-Toun (Marc-Aurèle-Antonin), qui vint, en l'année correspondant à l'an 166 de notre ère, déposer aux pieds du fils du Ciel Han-Hionon-Ti, à titre de tribut, des cornes de rhinocéros, des dents d'éléphant, des écailles de tortue.

Les savants actuels supposent avec assez de vraisemblance que Marc-Aurèle n'eut pas connaissance de cette ambassade, et que les prétendus envoyés impériaux étaient de simples commis voyageurs d'un Mæsius Titanus, qui faisait avec les *Sères* le commerce de la soie. (Voyez le P. Ganbil, *Hist. abrégée de l'astronomie chinoise, dans les observations mathématiques du P. Souciet*, t. II, p. 118. — Klaproth, *Tableau historique de l'Asie*. — *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XLVI, p. 550 et seq., et *Nouv. Série rom.*, X, p. 227, *mém. de M. Letronne.*) — (Sur Titanus, voyez Ptolémée, *Géogr*. I, 11.)

An-Toun ou Gan-Toun est encore aujourd'hui la forme que les chrétiens chinois donnent au nom d'Antoine. (*Annales de la Propagation de la foi, passim.*)

Partis au temps de la guerre de Rome contre les Parthes, les ambassadeurs ou marchands ne purent arriver en Chine, comme les Annales chinoises le remarquent, que par la frontière du midi et non par celle de l'occident. C'est par là que la première fois Rome et Péking, ou, pour mieux dire, Rome et Lo-Yand se connurent.

Les A-Si (Parthes), disent les Chinois, voulant que le commerce de la soie se fit exclusivement par leurs mains, cachaient la route aux habitants du Grand-Thsin (empire romain) et empêchaient les communications entre les deux peuples. Ainsi ce fut par l'Inde et par la mer que les envoyés romains arrivèrent en Chine.

M. Reinaud (*Relations politiques et commerciales de l'emp. rom.*) remarque que par suite de ces communications, les Romains, au temps de Marc-Aurèle, ont mieux connu que par le passé la nature de la soie. Pausanias (VII, n° 3) en décrit exactement l'origine, tandis que Virgile (*Géorg.*, II, v. 120) et Pline (*Hist.*, VI, 20) parlent de la soie comme d'un produit végétal.

D'après un autre auteur, les transactions entre les Romains et les Chinois remonteraient beaucoup plus haut. Selon M. Orsini, ce fut sous le règne d'Auguste que le peuple romain vit la première ambassade des Sères, que nous appelons aujourd'hui les Chinois. Les ambassadeurs prétendirent qu'ils avaient mis trois ans à faire le voyage. (Orsini, *La Vierge,* note 9e, p. 540.)

Il ne manquait pas, parmi les Romains, d'antiquaires, d'amateurs de raretés, qui collectionnaient, tout comme nous, les objets curieux des pays étrangers, témoin Verrès, qui s'annexait si gaillardement les chefs-d'œuvre artistiques de la Sicile. On ne devrait donc pas trop s'étonner qu'un archéologue du temps des empereurs ait transporté de son musée de Rome sur les bords de la Creuse une idole enlevée aux rivages du fleuve Jaune.

Après avoir félicité M. l'abbé Voisin de ses savantes recherches historiques, M. de Cougny engage M. Roubet, juge de paix de la Guerche, à donner lecture de son mémoire intitulé : le *Vicus Idallus.*

Un mot sur Gergovia Boiorum.

LE VICUS IDALLVS.

Les difficiles problèmes qui se rattachent à la période

gallo-romaine auront toujours le privilége de provoquer les investigations des archéologues. Nous devons donc naturellement nous intéresser plus volontiers aux questions qui concernent nos contrées bituriges.

Le dernier mot n'a pas encore été dit sur le fugitif *oppidum* que les *Commentaires* désignent sous le nom de *Gergovia* ou *Gergobina Boïorum*.

Rassurez-vous, Messieurs, je n'ai garde d'oser produire ici une quinzième ou seizième opinion sur cette énigme, véritable pierre philosophale de la topographie des Gaules.

Je me propose seulement de répondre très-succinctement à *deux questions préliminaires* qui m'avaient été posées autrefois par des savants sérieux et des plus autorisés, qui cherchaient l'emplacement de l'ancienne *Gergovia Boïorum*.

1re *question.*

Existe-t-il dans le voisinage de la Guerche quelques localités portant le nom de Bouy? — Connaît-on le vocable latin de Bouy?

2e *question.*

La Guerche et ses environs possèdent-ils des vestiges de quelque importance attestant l'occupation romaine?

Aujourd'hui seulement j'apporte réponse à ces questions, auxquelles j'avais cru devoir me dérober.

Quelque fragiles que soient les déductions que l'on puisse en tirer, je suis heureux de les offrir au Congrès qui nous rassemble.

Il y a quinze ans, deux généraux badois, MM. Boëlher

et Heller, dissertant sur les opérations stratégiques du vainqueur des Gaules, n'hésitèrent point à placer à la Guerche-sur-l'Aubois, l'introuvable *Gergovia Boiorum.*

Cette opinion mérita une sérieuse créance, et peu de temps après un officier d'état-major, jeune mais déjà érudit, fut envoyé en mission spéciale pour examiner les bords de l'Aubois. Il était chargé de recueillir divers matériaux archéologiques nécessaires à la publication de la *Vie de César.*

Arrivé à la Guerche, il s'adressa au maire et à son adjoint, et s'enquit auprès d'eux si les environs ne recélaient point quelques substructions remontant à l'époque romaine.

M. le maire répondit que la race Durham et Charolaise remportaient annuellement des palmes au concours de Poissy; que le sol de la contrée fournissait d'excellents pâturages, mais pas le moindre débris romain.

M. l'adjoint vint à son tour, et affirma mathématiquement qu'en qualité d'employé des ponts et chaussées, il avait pendant de longues années fait procéder à l'enlèvement et au remuement de bien des mètres cubes de terre; mais qu'il n'avait jamais rencontré aucun vestige de l'époque gallo-romaine.

Quelques mois après son passage, le hasard, je devrais dire une bonne fortune, me fit rencontrer à Moulins le jeune capitaine archéologue, et toutes les heures dont nous pûmes disposer furent consacrées à ces causeries intimes que vous connaissez, Messieurs, et qui font la liesse et le bonheur des antiquaires.

J'appris que l'historien de la *Vie de César* et ses collaborateurs étaient d'avis de ne point rechercher l'emplacement précis de cet *oppidum,* dont le siége fut abandonné

par Vercingétorix, pour aller, *minoribus itineribus*, à la rencontre de l'armée romaine; mais qu'ils se contenteraient d'indiquer l'arc de cercle passant *in finibus Biturigum*, non loin de l'Allier et de la Loire, laissant de plus osés déterminer sur cet arc le point où fut jadis *Gergovia*.

Le rayon de l'arc qui avait *Novidunum* pour point central paraissait alors avoir seul une réelle importance aux yeux des investigateurs.

Cela dit sans avoir à examiner les diverses solutions proposées, même celle qui placerait *Gergovia* à Sainte-Parise-le-Châtel, je vais répondre aux deux questions plus haut énoncées.

Près de la Guerche, existait l'ancienne abbaye de Fontmorigny, qui possédait dans ses dépendances territoriales deux ténements appelés, l'un le PETIT-BOUY, et l'autre le GRAND-BOUY.

J'ai donc ouvert le Cartulaire du vieux couvent, et dans une charte de 1160, j'ai rencontré *Nemus de* BOA, le bois de BOUY.

Dans une autre charte de l'année 1192, j'ai lu textuellement ce qui suit : *Julius de Croseio quittaverat in ele mosinam, quidquid habebat in* MAGNO BOAIO *in memore*, le Grand *Bouy*.

Enfin j'ai trouvé dans le même cartulaire, la désignation d'une localité située près du *Grand* et du *Petit-Bouy*, qui se dénommait SORGUES (Gorgue).

Je cite, et j'ai promis de ne point discuter. Je laisse donc aux éthymologistes le soin de formuler tels rapprochements ou déductions qu'ils trouveraient favorables au système proposé par les généraux Boëlher et Heller.

J'arrive à la seconde question.

Les vestiges de l'occupation romaine sont si nombreux dans tous les environs de la Guerche, qu'ils peuvent répondre pour moi : *Saxa loquntur*.

Je n'ai pas à énumérer de proche en proche l'emplacement des villas qui s'étendaient sur les rives de l'Aubois; je ne peux point cataloguer toutes les épaves, toutes les intéressantes trouvailles, *nobilia monumenta*, qui ont été recueillies depuis quelques années; je tiens seulement à donner en primeur à ce Congrès le nom d'un *vicus* complétement ignoré.

Sur les limites des anciennes justices de la Guerche, de la Chapelle-Hugon et de Germigny, existe encore un vieux manoir féodal : il se nomme Chezelle. Si le blason est une langue fidèle, sa construction remonterait à l'année 1470, époque à laquelle Haliz de Charenton aurait apporté ce fief à Pierre Gueneau, seigneur de la Roche-Brun.

Le castel est construit sur des substructions romaines, et le sol plantureux des terres environnantes cache, sur une grande étendue, bien des secrets archéologiques; il m'a été permis d'y retrouver des marbres, des fragments de colonnes et de statuettes, et toujours des médailles.

J'avais d'abord pensé que sur ce territoire florissait jadis une riche villa ; mais après avoir retrouvé, comme sur le mont Beuvray, une grande quantité de fragments de meules à bras, qui sont demeurées à leur place primitive, comme pour indiquer que là était le *locus* et le *focus* sacré; j'en suis arrivé à conclure que Chezelle nous cachait l'emplacement d'un *vicus*.

Quel pouvait être son nom ?

J'avais déjà rencontré dans de vieux parchemins la mention d'une rue ou vieux chemin qui, traversant le ter-

ritoire de Chezelle, s'en allait rejoindre *Germigny*, *Roncenay* et la *Chapelle-Hugon*, en passant par *Villedoux*.

Cette rue se dénommait d'ancienneté indifféremment la *Vie dallé* ou la *vie d'Allier*.

Je découvris d'autres titres qui donnaient au chemin le nom de chemin du *Vic dallé* ou *Vic d'Allier*.

Je n'osais hasarder aucune conjecture, et je me contentai d'inscrire une note au chapitre des *profits et pertes* de l'histoire locale.

Il est toujours réservé aux chercheurs quelques-uns de ces petits bonheurs qui les récompensent amplement de leurs arides travaux.

Il y a trois mois à peine, au milieu de multiples et charmants petits débris de sculptures d'ornementation, j'ai fini par trouver gravé sur une pierre un nom qui me fit tressaillir :

IDALLVS

En rapprochant ce nom de celui qui m'a été livré par mes vieux parchemins, ne puis-je point en conclure qu'au temps des Antonins le *vicus* qui s'étendait sur le territoire de Chezelle avait pour nom IDALLVS, lequel vocable, pendant bien des siècles, se serait perpétué dans le nom du vieux chemin, dit chemin du *Vic dallie?*

J'ajouterai en terminant que j'ai relevé, sur l'emplacement d'une habitation de ce *vicus*, un fragment de pierre sur lequel sont profondément graffitées deux lettres seulement :

DR...

Or, si Pompëi nous a donné la maison de Pansa, pour-

quoi le *vicus Idallus* ne nous offrirait-il pas la maison d'un DR*usus* quelconque ?

M. le président remercie M. Roubet de son intéressante communication, et l'engage à continuer ses recherches archéologiques, dont il sait interpréter les résultats avec une si remarquable sagacité et rendre compte d'une façon si spirituelle.

M. Guillard, sur l'invitation de M. le président, donne lecture d'un travail plein d'érudition et de judicieuse critique, sur l'ancienne église de Chabris, dont certaines parties lui semblent remonter à une époque antérieure au x[e] siècle. Cette localité est située dans la vallée du Cher.

Observations sur l'importance archéologique des pierres sculptées qui existent dans les murs de l'église de Chabris (Indre). — Ancienneté de cette localité.

Plusieurs parties de l'église de Chabris sont très-anciennes et incontestablement antérieures au x[e] siècle. L'église avait, à l'origine, la forme d'une croix latine; elle est orientée de l'est à l'ouest; plus tard, une chapelle ouvrant dans la nef fut construite au-dessous des transepts. La base de l'abside et les murs latéraux du transept nord portent les caractères du XI[e] siècle. Vers le milieu du siècle suivant, le 13 mars 1164, Rabeau de Rabeau, seigneur de Villepaple, de Bouges et de Sembleçay (*Semblancé*), conjoint avec Jeanne de Chabris, fonda « en l'église paroissiale » la chapelle Saint-Jean, pour leur servir de

sépulture. Le patronage en fut concédé aux abbés et religieux de Massay.

Le porche est très-probablement de la fin du XIIe siècle; il était fermé. Quatre belles fenêtres, superposées deux à deux, dans le pignon, l'éclairaient. Il communiquait, sur les côtés, par des arcades ou des cloîtres, avec le palais des archevêques, qui y était contigu.

La nef et la partie supérieure de l'abside paraissent avoir été presque entièrement reconstruites au XIIIe siècle. Deux des chapelles et le chevet de celle qui est au nord ont été élevées au XVe; enfin la porte d'entrée sous le porche, divisée en deux baies par un trumeau, est du XVIe. Les voûtes, détruites pendant les guerres de religion, furent reconstruites au XVIIe siècle. Celles du porche n'ont pas été relevées, et les murs portent encore la trace de l'incendie qui les embrasa. Elles étaient disposées pour former un étage. Les consoles qui supportent encore les nervures sont ornées de petites sculptures figurant des personnages religieux et des animaux fantastiques. On raconte, écrit M. Juste Veillat, dans les *Pieuses Légendes du Berry*, « que les huguenots, furieux de la résistance des fidèles réfugiés sur la tour du clocher, mirent le feu aux chapelles de Saint-Jean-Baptiste, de Sainte-Madeleine, et que, sans l'assistance de Dieu et de saint Phalier, tout eût été réduit en cendres dans l'église et le *château de Bourges* (1). »

Une crypte ou chapelle souterraine existe sous le chœur; elle est basse, voûtée et peu éclairée. Des tuyaux de

(1) Les derniers vestiges de ce château, où résidaient les archevêques quand ils venaient à Chabris, abandonnés depuis de longues années, disparurent vers 1835, d'après les renseignements que nous avons recueillis dans la commune.

poterie, ajustés bout à bout, communiquaient (et peut-être en trouverait-on encore) de la voûte à l'extérieur. Dans plusieurs nous avons trouvé de petits morceaux de charbon. Cette crypte est dédiée à saint Phalier, et la messe y est célébrée le jour de sa fête. Sa statue en bois, grossièrement sculptée, est placée sur l'autel. Derrière est un tombeau, que l'on suppose être celui de ce saint. Ce tombeau, formé d'une seule pierre évidée, a l'une de ses extrémités engagée dans le mur *est* de la chapelle, et l'autre supportée par un socle dont la face supérieure paraît avoir été creusée circulairement.

Les parties sur lesquelles nous appelons tout particulièrement l'attention, sont les murs *est* et *ouest* du transept nord, et le côté nord également de l'abside. Ces deux murs (fig. 1 et 2) ont été construits bien certainement avec des matériaux provenant d'un monument plus ancien. Les pierres, de petit, de moyen et de grand appareil romain, y sont disposées irrégulièrement dans toute la hauteur. La base, située du côté de l'*est*, est formée, à partir du sol, en six assises régulières, de tronçons de colonnes de 0m10 à 0m12 de diamètre, dont le filet qui les reliait à la muraille ou à d'autres colonnes existe encore. Elles sont noyées dans une forte épaisseur de mortier. Vers le milieu de la hauteur du mur, est une baie simulée de 1 mètre de largeur sur 1m50, qui est fermée par une tablette où sont tracés des losanges réguliers, imitant l'appareil réticulé. Deux grandes pierres sculptées de 0m38 d'épaisseur, sont disposées en guise d'appui à la base de cette fausse baie (fig. 3 et 4). Sur l'une on remarque, entre deux oliviers très-probablement, symbole de paix, deux femmes qui se font face et qui se donnent la main. Leurs voiles, rejetés derrière la tête, descendent jusqu'à la ceinture. Sur l'autre, deux auges aux ailes déployées, dont la tête

est surmontée d'une croix, sont placés de chaque côté d'un saint personnage *nimbé*. Ce personnage lève les mains vers le ciel et semble être en extase. Le premier bas-relief ne se rapporterait-il pas à la visite de la sainte Vierge à sainte Élisabeth, et le second à un épisode de la vie contemplative de saint Phalier ou à son ascension au séjour des bienheureux?

Le mur ouest (fig. 2) est orné, à moitié hauteur, par deux arcatures bouchées avec des matériaux de petit et de moyen appareil. Au niveau de la naissance des cintres, règne un cordon chanfreiné qui se relève au-dessus des archivoltes pour les encadrer. C'est entre ces baies, à partir de la naissance des pieds-droits, qu'existent trois rangs superposés de bas-reliefs, qui ont été jusqu'à ce jour diversement interprétés, et qui nous paraissent d'un haut intérêt archéologique. Des antiquaires ont cru y distinguer des signes du zodiaque, débris d'un monument antérieur à l'établissement du christianisme dans l'Aquitaine.

Cette opinion était le résultat d'une inconcevable méprise, ainsi que le prouve le dessin (fig. 5) de cette sculpture relevé avec le plus grand soin. Nous l'avons, du reste, déjà fait remarquer dans la petite notice publiée en 1865, et par nous citée dans notre mémoire sur les mardelles (1).

L'erreur étant évidente sur ce point, ainsi que le montre le dessin, une étude très-attentive des autres pierres sculptées nous suggéra une interprétation bien différente de celle qui paraît généralement admise. Nous

(1) Il faut être étranger aux notions les plus élémentaires de l'archéologie, pour attribuer une origine gauloise ou gallo-romaine à une figurine dont le style et l'agencement offrent tous les caractères de la statuaire du XIII[e] siècle. Une si gros-

donnons cette explication avec d'autant plus de réserve, que des hommes que nous estimons au plus haut point, en contestent l'exactitude. Nous croyons néanmoins être dans le vrai. Ces pierres seraient les restes du premier édifice consacré à saint Phalier.

Celles qui sont les moins frustes (1), dont les sujets sont les plus apparents, auraient trait, suivant le système que nous critiquons, aux constellations du Taureau (fig. 6), du Lion (fig. 7), du Scorpion (fig. 8), du Sagittaire (fig. 9), des Poissons (fig. 10), d'Hercule (fig. 11), et du Cygne (fig. 12). Pour appuyer notre opinion, il nous semble indispensable de décrire la représentation figurée qui en a été adoptée de tout temps. Les objets qui les caractérisent ont dû affecter des dispositions à peu près fixes, puisqu'ils embrassent une zone stellaire limitée, et que certaines étoiles désignent des parties distinctes de ces corps. C'est ainsi que nous voyons l'œil du Taureau, le cœur du Lion, la bouche du Poisson, le cœur du Scorpion,

sière méprise prouve combien est utile et nécessaire l'étude de la science que la Société française d'Archéologie tend à vulgariser par ses Congrès. Le prétendu dieu Phallus de Chabris, n'est autre chose qu'une de ces petites cariatides que l'on rencontre à la retombée des arcs et des nervures dans la plupart des monuments du moyen âge. (*Note de M. de Cougny.*)

(1) Les figures nos 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15 et 16 ont été coulées en plâtre sur les originaux ; elles ont été dessinées ensuite sur le relief qui en est résulté. Les dessins des figures nos 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 ont été faits, à la prière de M. Fauconneau-Dufresne, inspecteur des monuments historiques, par M. Jules Chertier, pour accélérer le rendu du travail. Tous ont été extraits des cartons de M. Regnault, architecte à Paris, lequel a été chargé par M. le Ministre de relever les fresques de l'église de Nohant-Vicq (Indre).

le pied d'Orion, etc., déterminés par un astre spécial.

Nous ne connaissons aucun dessin de ces figures se rapportant à l'époque romaine ou gallo-romaine; nous n'en avons que des descriptions très-vagues, qui ne seraient ici d'aucune utilité. La représentation qui en est faite sur les zodiaques égyptiens ne peut guère être invoquée, l'origine de ces monuments étant d'une époque trop incertaine. En l'absence de documents précis, les cartes publiées avec tant de soin dans l'*Astronomie* de M. François Arago, d'après les atlas de Bayer, de Bode et de Vaugondy, nous paraissent les seules qui permettent d'avoir une connaissance suffisamment exacte de la forme des astérismes consacrée par l'usage.

Sur les sphères célestes, le Taureau a les pieds de devant au repos, et ceux de derrière courbés en partie sous le corps; la tête est tournée vers le haut de l'épaule gauche et renversée de façon à présenter de face les deux cornes, et par conséquent les deux oreilles. Le Lion semble courir; il a la tête très-accentuée, et la crinière descend jusqu'à la naissance du col; la queue, recourbée sur elle-même circulairement, est terminée par une touffe de poils.

Le Scorpion diffère de la forme que lui donne la nature. L'on sait que ce petit animal est un *arachnide*, qu'il a, par conséquent, quatre paires de pattes et, de plus, de chaque côté des mandibules, de longs palpes terminés par des pinces semblables aux pattes d'écrevisses. La queue est divisée en six anneaux, dont le dernier, presque sphérique, renferme un dard venimeux. Le dessin de la constellation ne lui donne que trois paires de pattes ordinaires et une quatrième paire *armée de pinces* sans palpes. La tête est carrée et terminée par deux petites cornes assez ressemblantes à celles de la femelle du lucane (cerf-volant), appelée *biche*, et la queue est divisée en *dix* anneaux. Nous

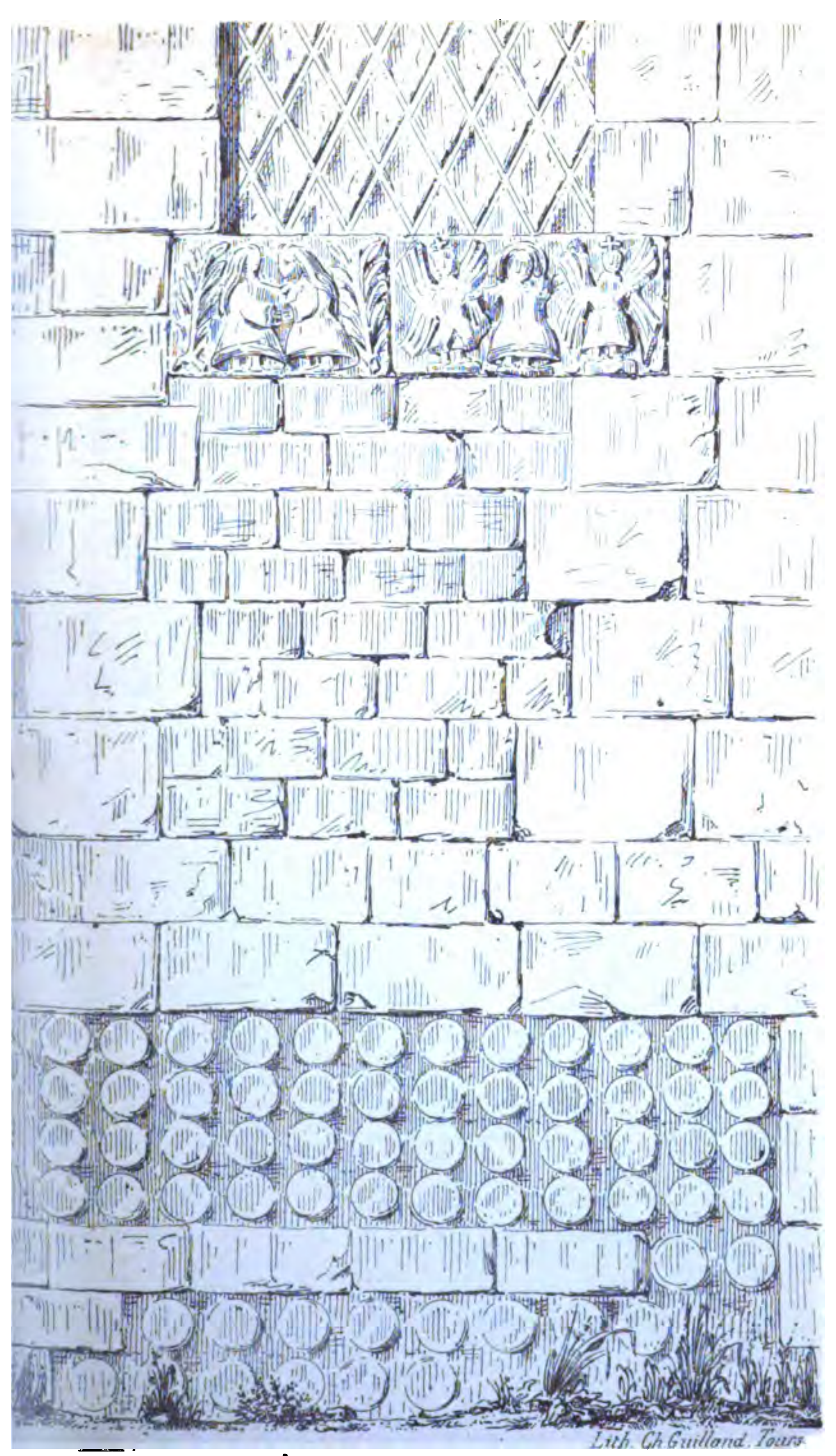
ferons remarquer que, sur le zodiaque de Denderah, les palpes et les pattes sont bien indiqués; mais le corps et la queue n'offrent aucune ressemblance avec ceux de l'insecte. Cette transformation des palpes en pattes est expliquée. Le champ de l'astérisme avait, à l'origine, une grande étendue. Il fut restreint, en remplaçant les pinces, sous Jules César ou sous Auguste, lors de la réforme du calendrier, par la constellation de la Balance, qui ne figurait pas, avant cette époque, sur les sphères grecques et les romaines. Ainsi le dessin du Scorpion, sa représentation *conventionnelle,* est bien définie.

Le Sagittaire est un cheval dont le col est transformé en buste d'homme, et dont les bras tendent en avant un arc armé d'une flèche. Les Poissons, au nombre de deux, sont assez éloignés l'un de l'autre et placés suivant deux lignes de directions réciproquement perpendiculaires. A un anneau fixé à la naissance de la queue est attachée une torsade, enroulée plusieurs fois sur elle-même en forme de nœud, qui les relie l'un à l'autre. Hercule est représenté un genou à terre; l'autre jambe est courbée comme celle d'une personne assise. La main gauche étreint Cerbère, et le bras droit, armé de la massue, est levé pour l'écraser. Il est couvert de la peau du lion de Némée. Enfin le Cygne est représenté les pattes repliées sous le corps, les ailes ouvertes, le cou ondulé et tendu devant lui. Il semble voler.

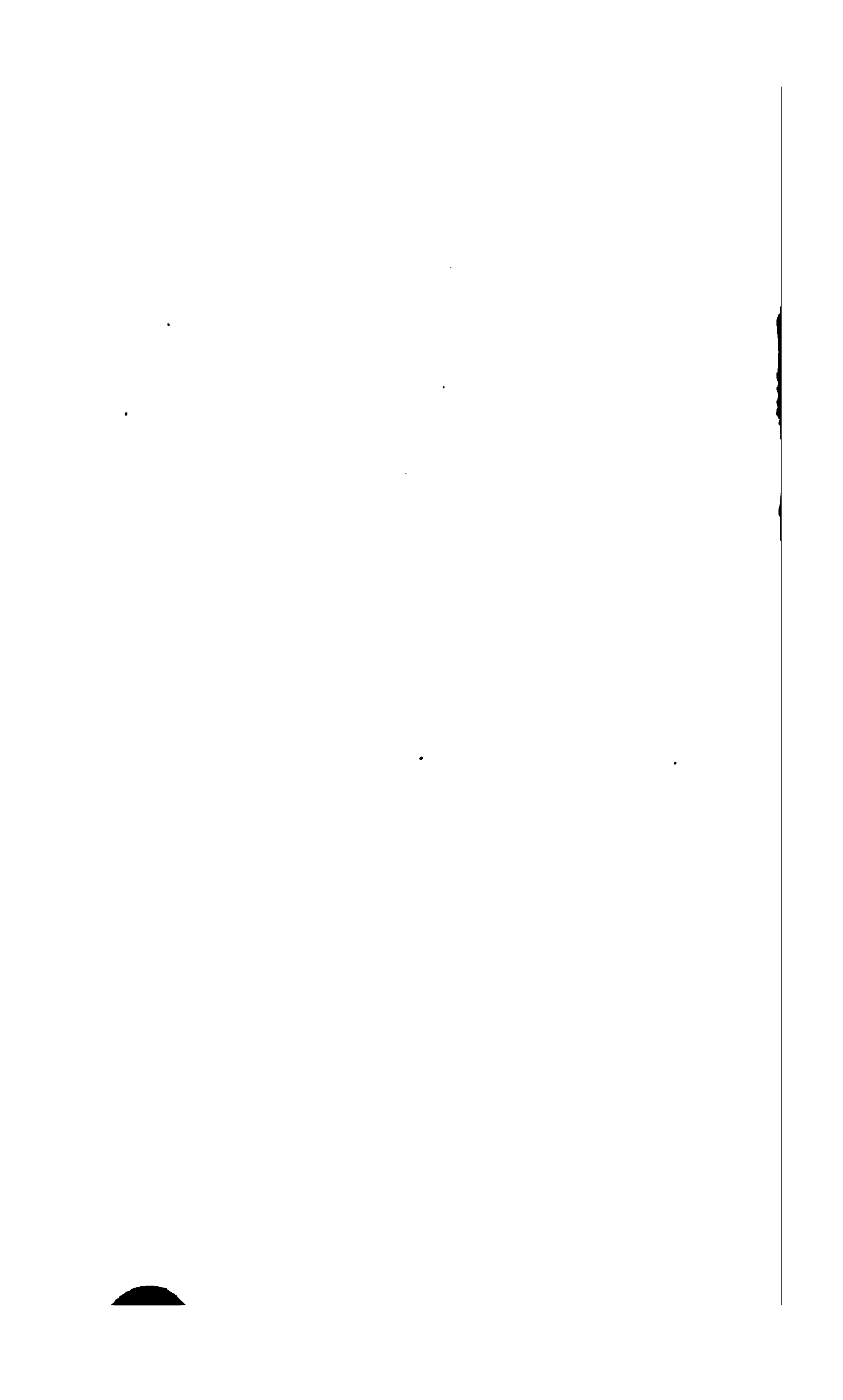
Rien de semblable n'est reproduit sur les murs de l'église.

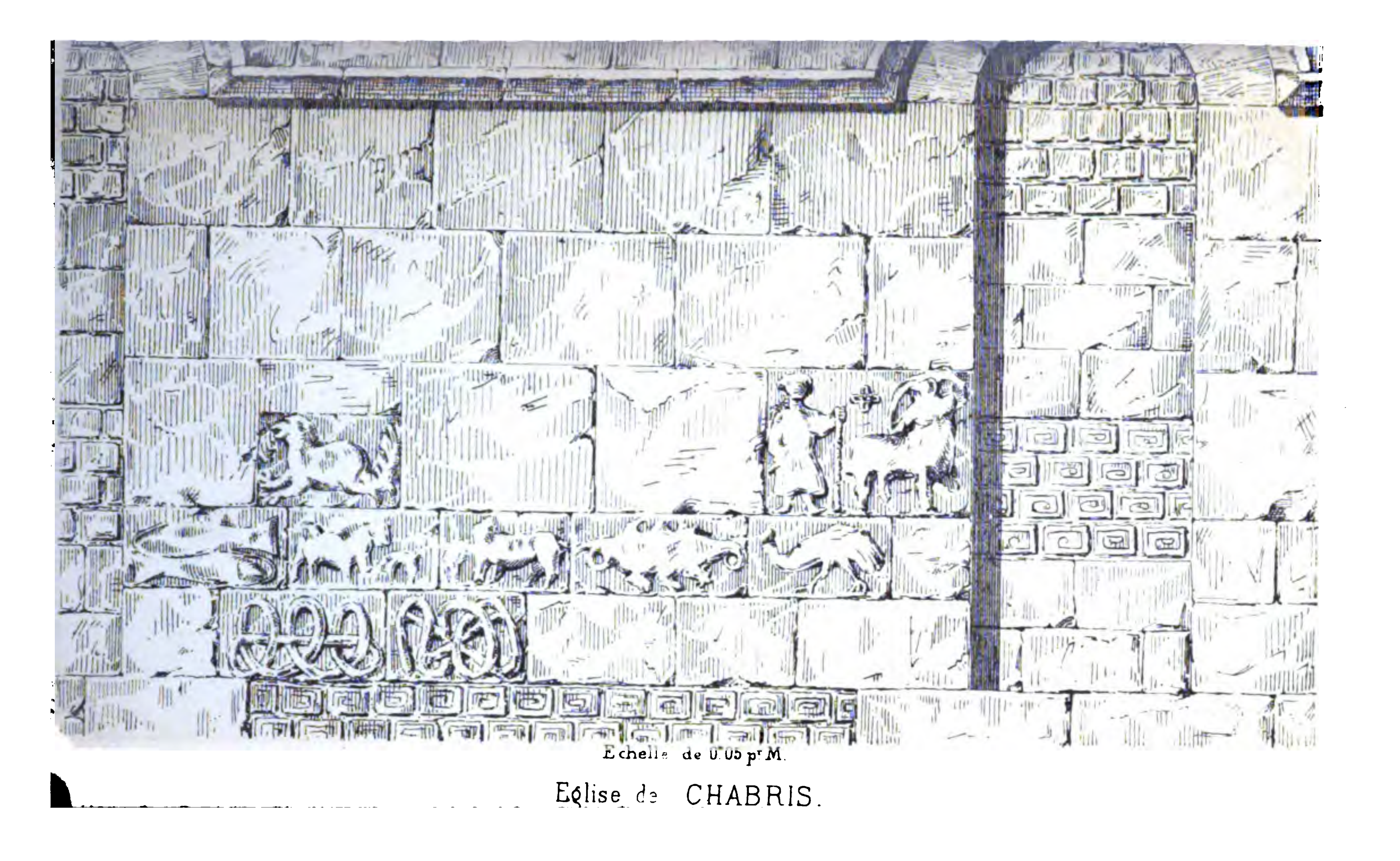
Le Taureau a la tête droite, au niveau du corps, comme un animal au repos. Le Lion paraît dévorant, sans crinière bien accentuée; sa queue est grosse et touffue comme celle d'un renard.

Le Scorpion n'a qu'une paire de pattes; elles sont ter-



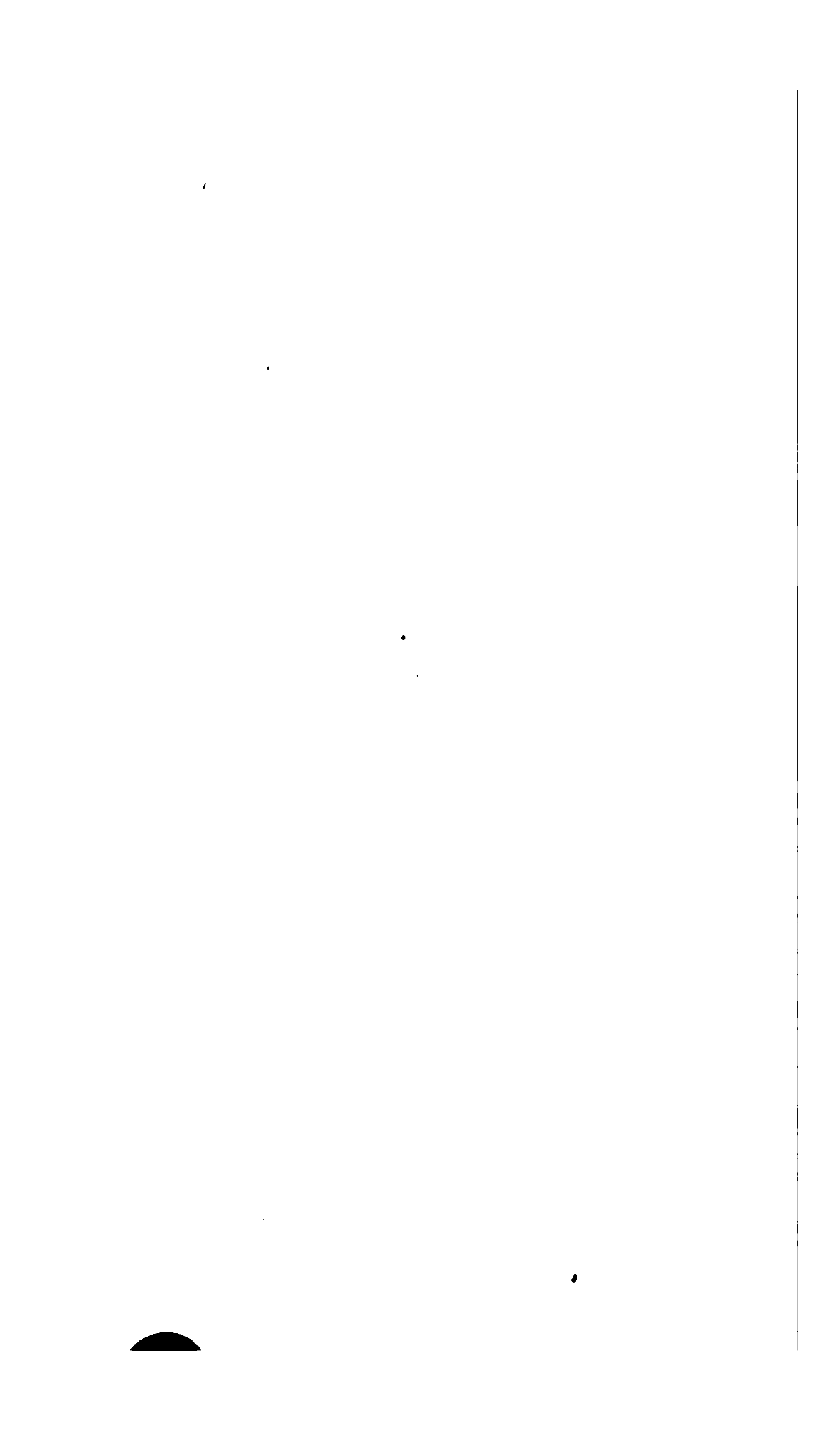
Eglise de CHABRIS, Transept.

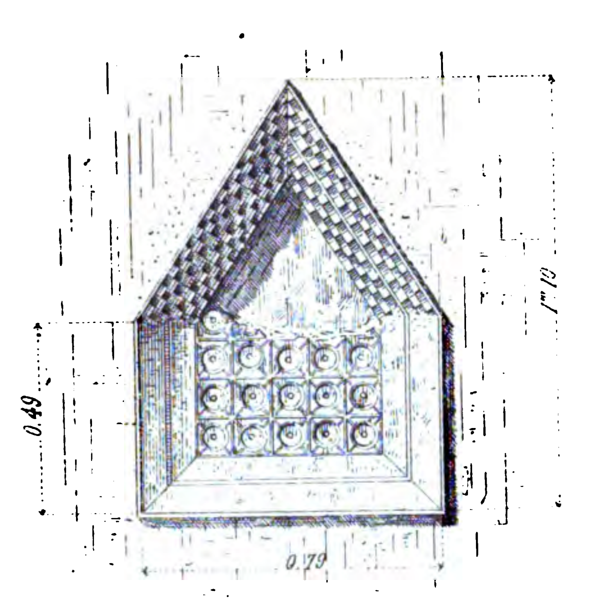




Echelle de 0.05 p^r M.

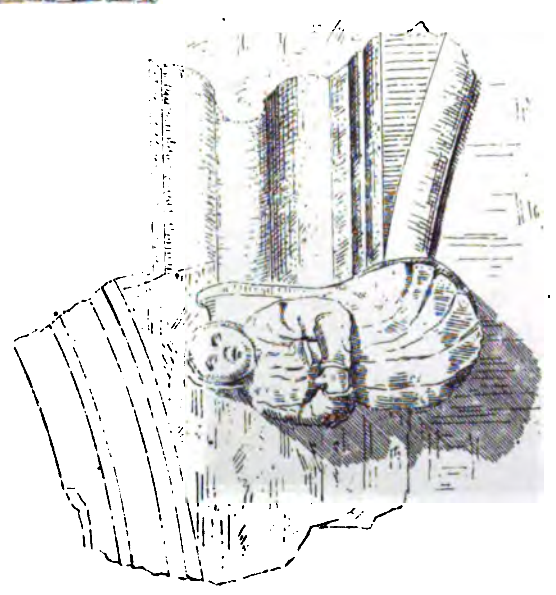
Eglise de CHABRIS.











Eglise de CHABRIS.

minées par de véritables griffes ressemblantes à celles d'un chien ou d'un chat. L'extrémité de la tête est prolongée en trompe; la queue est retournée sur elle-même comme celle d'un porc. Il ne présente aucun rapport, même très-éloigné, avec le petit animal qui porte ce nom ni avec la figure qui le caractérise.

Le Sagittaire est un des sujets les moins bien ressortis au moulage, et par conséquent les moins bien reproduits par le dessin. La tête n'a nullement la forme de celle d'un homme. Il tendrait, dans cette position, son arc non en face, mais derrière lui, en retournant le corps. La tête assez grosse de l'animal et l'espèce de cercle qui l'entoure sembleraient indiquer un mouton *nimbé*.

Les Poissons sont disposés l'un au-dessus de l'autre, en sens inverse, et rattachés ensemble par la bouche, au moyen d'un cordon courbé aux deux extrémités, qui passe au milieu de l'espace laissé entre leurs corps.

La figure attribuée à Hercule représente un homme vêtu d'une robe, le corps droit et la main gauche appuyée sur un bâton, dont la partie supérieure est brisée.

Le Cygne a les ailes pliées sur le corps et l'apparence de marcher la tête tournée sur le côté. Les pattes ne paraissent pas palmées; elles semblent, au contraire, être des serres ou des griffes. Cet oiseau ne serait-il pas plutôt un paon ou un phénix?

D'autres figures de quadrupèdes, trop frustes pour être appréciées et décrites exactement, complètent ces bas-reliefs. Sur le côté nord de l'abside, au-dessus de l'une des fenêtres de la crypte, est sculpté un autre animal qui mord sa queue, l'envie peut-être.

De ce rapprochement, il nous paraît incontestable que l'on ne saurait assimiler ces sujets aux constellations, ni les attribuer au culte du paganisme. Ils doivent

avoir trait, au contraire, au symbolisme chrétien. A partir du ve siècle, et même antérieurement, le Christ et les Apôtres furent représentés, soit sous leurs formes véritables, soit sous celles d'attributs emblématiques. Alors, dans cet ordre d'idées, le Taureau, le Lion ne désigneraient-ils pas les évangélistes saint Luc et saint Marc? Le mouton *nimbé* ne serait-il pas l'Agneau pascal, symbole de Jésus-Christ? L'*homme* qui est sur la même pierre ne pourrait-il pas être le bon Pasteur, appuyé sur sa houlette? Les poissons n'ont-ils pas personnifié Jésus-Christ dès le IIe et le IIIe siècle, et, par extension, la société chrétienne; n'étaient-ils pas le signe du chrétien? Vers le milieu du IVe siècle, écrit M. Didron, dans son *Iconographie chrétienne,* Optatus, évêque de Milésie, en Afrique, déclare que « le seul nom de poisson, suivant la dénomination grecque, contient une foule de noms sacrés dans l'ensemble des lettres qui le composent. ICHTHUS, qui signifie poisson, donne en latin, en prenant chacune de ses lettres pour initiales d'un mot grec : « Jésus-Christ fils du Dieu Sauveur. » Plus tard « Jésus-Christ fut assimilé, non-seulement au poisson qui se donne à manger, mais encore au pêcheur qui prend le poisson, comme le Christ a pris les âmes dans le filet de son amour. » L'analogie n'est-elle pas évidente?

Le paon ou le phénix ne serait-il pas encore l'emblème de l'immortalité de l'âme et de la félicité éternelle?

Dans ces hypothèses, les bas-reliefs ne se rapporteraient au plus tôt qu'à la fin du IVe siècle; mais celui qui a trait à saint Phalier y est au moins postérieur de deux cents ans, les nimbes entourant la tête de Dieu et des saints n'ayant été mis en usage que vers le VIe siècle. Avant cette époque (Didron, p. 101), le nimbe chrétien ne se voit pas sur les monuments authentiques.

Si ces sujets appartiennent au même édifice, ils ne remonteraient qu'au milieu de l'ère mérovingienne. D'autres sculptures qui existent à l'église et que l'on peut classer dans la même période, confirmeraient cette supposition. Sur le mur nord de l'abside, près de la pierre représentant l'envie (?), est un autre motif (fig. 14), dont la disposition rappelle ceux de l'église de Saint-Jean de Poitiers. Ce tableau a 1^m10 d'élévation et 0^m79 de longueur à la base. Il est rempli à l'intérieur de petites rosaces contiguës, encadrées dans un carré de 0^m10 à 0^m11 de côté. Le dessin en est simple : un cercle tracé au centre avec quatre rayons allant de la circonférence aux angles. Un point évidé est au milieu. Le sommet, disposé en forme de fronton, est divisé en deux bandes, contenant chacune trois rangées de petites moulures prismatiques ayant la forme de *gouttes*, et disposées en échiquier. L'encadrement du bas est lisse.

Sur le mur ouest, toujours du transept nord, sont encore des entrelacs qui ont une grande analogie avec ceux des mosaïques provenant de Sainte-Marie-Transtevère, à Rome, de Saint-Pierre de Vienne, de Saint-Jean, et avec les ornements exécutés sur divers objets d'art, déposés dans nos musées, dont l'origine est antérieure au VIIIe siècle.

Nous ne croyons donc pas nous éloigner de la vérité, en concluant que toutes ces pierres sont les restes de l'ancienne chapelle mérovingienne, élevée sur le tombeau de saint Phalier. En effet, il résulte de la lecture de sa vie qu'un édifice lui fut consacré dès après sa mort, et que sa « sépulture chrétienne, féconde en miracles, » attira constamment des plus lointaines contrées de nombreux fidèles.

Si la date de la naissance ou de la mort de ce saint

homme était connue, elle pourrait jeter, sans aucun doute, une certaine lumière sur la question. « L'auteur de la *Vie admirable du glorieux saint Phalier* a ouï dire (*Pieuses légendes du Berry*, p. 198) que celui-ci vivait comme saint Eusice, dans la première moitié du VIe siècle. Il cite une tradition d'après laquelle ces deux solitaires construisent en même temps leurs chapelles, l'un à Selles, l'autre à Chabris, se prêtaient et se lançaient, malgré la distance, leurs outils qui, transportés par un souffle divin, arrivaient à destination. Cependant il éprouve quelques doutes en se rappelant que, suivant la légende, saint Phalier avait été reçu à Rome par le pape Étienne. Or, pour trouver un pape de ce nom, il faut se rapporter en avant ou en arrière, Étienne Ier ayant occupé le siége pontifical de 253 à 257, et Étienne II de 752 à 757. » D'un autre côté, les hagiographes le mettent en rapport avec les pieux Osius et Dionysius, l'un évêque d'Agen et l'autre de Clermont, qui très-probablement n'ont pas existé. Au milieu de renseignements aussi vagues, on peut apprécier de quelle importance serait l'interprétation exacte des curieux vestiges que le temps nous a conservés.

Nous voyons, dans sa vie écrite par le P. Labbe, que saint Phalier, « averti par une voix du ciel, se rendit, conduit par un ange, à Chabris, *lieu désert et inculte,* sur les confins du pays des Bituriges, pour y attendre son dernier jour et y mourir. » Il ne faudrait sans doute pas prendre à la lettre cette expression : *lieu désert et inculte.* Sous les Romains, Chabris devait contenir une population assez forte. Le coteau qui domine le gros bourg actuel est couvert de substructions, comme nous l'avons fait remarquer dans un autre mémoire. La voie romaine de Bourges à Tours le traverse, et, au-dessus de la plate-forme de ce grand chemin, le sol est rempli, sur 0m25 à 0m30 d'épais-

seur, de débris de toute espèce, se rapportant à cette époque reculée. La voie qui se dirige vers Poitiers et celle d'Argenton s'y réunissaient également avant d'atteindre le Cher. Il ne nous paraît pas inutile de faire remarquer que, près de la première, à deux kilomètres de Chabris, dans les terres de la *Rivière*, plusieurs tombeaux gallo-romains ont été exhumés il y a une dizaine d'années, et que la direction prolongée de ces trois artères passe près de l'église actuelle.

D'autres preuves semblent devoir ressortir avec évidence, pour l'antiquité de Chabris, des documents écrits indépendamment, des traces matérielles qui existent encore dans le sol ; preuves qui se corroborent les unes les autres (1).

Après la chute de l'empire romain dans les Gaules, Chabris, traversé par d'aussi grandes voies de communication, qui lui attirèrent vraisemblablement bien des désastres, conserva néanmoins une certaine importance. Les habitations qui couvraient le coteau existaient-elles alors ou étaient-elles détruites? Cette question paraît devoir rester sans réponse. Ce que nous pouvons constater, c'est que saint Austrégisile y possédait, au VIe siècle, une villa appelée *Stivalis*.

Saint Austrégisile est né à Bourges, en 551, de parents pauvres, quoique très-recommandables ; il a été élevé à la cour du roi Gontran, et, malgré les conseils qui lui étaient donnés, il embrassa le sacerdoce. Il était abbé du monastère de Saint-Nizier quand, à la fin de l'année 611, il fut appelé au siége archiépiscopal de Bourges. Sa

(1) D'après les étymologistes, Chabris ou Gabris viendrait, par contraction, de *Caro-Brix* ou de *Caro-Briva*, mots qui signifient *Ponts-sur-Cher*.

villa n'avait pu être achetée ni construite par lui ; elle lui venait de ses prédécesseurs, aux mêmes droits qu'en jouirent ses successeurs, comme apanage de l'église. Il s'y produisait journellement d'éclatants miracles. En 731, plus d'un siècle après sa mort, lors de la guerre de Charles Martel avec Eudes d'Aquitaine, les soldats l'envahirent, la pillèrent et y mirent le feu, *malgré les représentations des habitants*. Ils en furent aussitôt cruellement punis et atteints d'atroces souffrances. Dès que la nouvelle en fut parvenue au camp, Charles Martel ordonna qu'on respectât à l'avenir toutes les choses ayant appartenu à saint Austrégisile.

Les archevêques de Bourges, par suite de l'attribution de ce domaine, étaient seigneurs *en partie* de Chabris. Les Rabeau que l'on voit, dès l'année 1040, au même titre, *en partie* également, prétendaient être en possession de leur fief depuis le règne de Charlemagne. Cette division seigneuriale doit avoir subsisté jusqu'au XVII[e] siècle. Au X[e] siècle, en 990, Chabris, qui n'avait pas cessé d'exister, au moins comme bourg, sinon comme ville, était le chef-lieu d'une *vicairie* ou *viguerie*, sous le nom de *Vicaria Carbriacensis*. La population devait en être encore relativement nombreuse. Ainsi ce lieu, du vivant de saint Phalier, soit au VI[e] ou au VII[e] siècle, ne pouvait être désert dans l'acception que l'on donne à ce mot.

M. Ernest Desjardins admet que *Chabris* est d'origine gauloise. Sur la carte de *Peutinger*, la voie *figurée de Tasniaca* (Thésée) à *Avaricum* (Bourges) forme, entre ces deux localités, six coudes à angles droits. Gabris est inscrit au milieu, à XXIIII lieues gauloises (53 k. environ) de chacune de ces localités, au point où se trouve actuellement Chabris et où plusieurs géographes l'ont placé.

Malgré ces témoignages, des archéologues pensent que cette antique cité était exclusivement sur la rive droite du Cher, à deux kilomètres et demi plus au nord, sur l'emplacement de Gièvres. Des cimetières gallo-romains ont été, jusqu'à ce jour, il est vrai, trouvés à Gièvres ; le dernier a été exploré, en 1865, par M. le curé de la paroisse, qui y a recueilli plusieurs objets antiques. Cela ne nous paraît pas cependant une preuve irrécusable. L'opinion émise par M. de la Saussaye (*Antiquités de la Sologne blésoise*), que Gabris était situé, à cheval, sur les deux rives du Cher ou aux deux extrémités d'une suite de ponts, nous semble seule admissible. Sans sortir du Berry, Vierzon et Châteauneuf, traversés par le Cher, nous en offrent deux exemples. Et si, ces villes venant à être détruites de fond en comble, l'on trouvait, dans seize siècles d'ici, un document incontesté, comme la carte de *Peutinger,* qui rattachât leurs noms à un lieu donné, irait-on reporter ces noms à un autre endroit, à celui où auraient été les sépultures? De tout temps Chabris a été peuplé. Au surplus, il est peu probable que le territoire où se croisaient trois voies aussi importantes que celles de Poitiers, de Limoges et de Bourges, près d'une rivière comme le Cher, n'ait pas été à toutes les époques couvert d'habitants.

L'histoire de Chabris serait certainement des plus intéressantes. Mais, en raison des vicissitudes que la localité a subies et des grandes circonscriptions territoriales dont elle fit successivement partie, elle exigerait de longues et laborieuses recherches.

Nous venons, à la suite de plusieurs individualités bien respectables, appeler de nouveau l'attention sur cette petite ville et principalement sur son église. Si

notre exposé pouvait contribuer à conserver et à préserver de restaurations défectueuses, ce qui y reste d'intéressant pour la science, notre but serait complétement atteint.

Le mémoire de M. Guillard est accompagné d'excellents dessins de M. Victor Regnauld, architecte à Paris. M. le président charge M. Guillard de transmettre ses remerciements à M. Regnauld et de le féliciter en même temps du talent avec lequel il a su reproduire les bas-reliefs et l'ornementation si curieuse de l'église de Chabris.

M. de Cougny se plaît à constater l'intérêt soutenu avec lequel l'assemblée a écouté la lecture du mémoire de M. Guillard. Il aime à penser que les espérances de l'auteur ne seront point déçues, et que l'on tiendra à honneur de conserver et de préserver de toute restauration malentendue un monument aussi curieux et aussi intéressant à tous égards que l'église de Chabris.

M. Martial Boucheron donne lecture d'une note fort spirituellement écrite au sujet de la croix de Sainte-Sévère, en faveur de laquelle il réclame une subvention de la Société française d'Archéologie.

Note sur la croix de Sainte-Sévère.

Messieurs,

M. le marquis de Villaines, maire de Sainte-Sévère, serait venu lui-même vous faire la communication qui m'amène devant vous, si une affaire imprévue ne l'eût

appelé à Paris. Il m'a donc prié d'être son interprète.

La ville de Sainte-Sévère possède sur sa place du Marché une belle croix en pierre, monument de la Renaissance, d'une grande pureté et parfaitement authentique, bien qu'il ait eu le malheur de mettre, à ma connaissance, deux savants dans l'embarras : M. de la Tremblais, le premier, qui l'a pris pour un monument du XIII[e] siècle et a propagé l'erreur.

Il est évident qu'il l'a écrit sur les *on dit*, et le second l'a répété de confiance. Tous les deux ont cru sans avoir vu, selon la maxime de l'Évangile, ce qui prouve qu'en archéologie, il est bon aussi d'être un peu de l'école de saint Thomas.

Fvt faicte ceste croix en septembre
Claude Pignot Pierre Piat. 1543.

Voilà le texte inscrit en style lapidaire. On peut d'ailleurs le vérifier dans le volume illustré des *Etudes pittoresques*, où un dessin de cette croix est représenté, à condition de lui restituer le millésime de 1543, au lieu de celui de 1243, qu'a cru voir le reporter de M. de la Tremblais.

J'ajoute, en passant, que Clavde Pignot, l'un des fondateurs, est un ancêtre de la famille Pignot, dont un membre est aujourd'hui conseiller général de l'Indre, pour le canton de Sainte-Sévère.

Maintenant, j'arrive à l'objet direct de ma communication.

La première fois, Messieurs, que je vis la croix de Sainte-Sévère, j'eus le cœur navré. Le sommet, à demi détaché de la base, penchait sur un des bras comme la tête du Christ expirant. L'autre bras brisé pendait le long

du montant, où il ne semblait plus tenir que par habitude. Le reste à l'avenant.

C'était l'abomination de la désolation.

Aussi, un jour de foire, tout s'en alla, heureusement sans faire de mal à personne : c'est toujours la miséricorde de la croix.

M. le maire recueillit religieusement les débris, et se mit à prêcher la croisade ; mais la foi n'était plus là, et, ennuyé d'attendre l'armée des croisés, il finit par où il aurait pu commencer.

L'occasion d'ailleurs était favorable ; on restaurait dans le pays la chapelle d'un couvent, et l'on avait sous la main des ouvriers spéciaux. M. de Villaines leur confia les précieux vestiges, et le monument fut rétabli dans toute son intégrité.

La croix de Sainte-Sévère est donc aujourd'hui à l'abri des injures du temps et des hommes, au moins il faut l'espérer, mais pas de celles des enfants, ce qui effraie presque autant son honorable restaurateur. On sait, en effet, qu'elle est sur la place de la ville, où rien ne la protége contre les jeux plus ou moins innocents des écoliers. D'ailleurs, le voisinage d'un marché a, pour un édifice de ce genre, des dangers permanents que tout le monde comprend.

M. le marquis de Villaines vient donc demander au Congrès archéologique de France de vouloir bien s'associer à son œuvre, en lui procurant les ressources nécessaires pour la construction d'une grille qui en défendrait les abords, et, de cette manière, tout se trouverait sauvegardé. Ce serait, il paraît, une dépense de deux ou trois cents francs.

Tel est, Messieurs, le simple mandat que j'avais à remplir auprès de vous.

La croix de Sainte-Sévère, dit M. le président, ne pouvait avoir un meilleur et plus sympathique avocat que celui qui vient de plaider sa cause devant le Congrès. Malheureusement, il ne peut être fait droit à sa demande; l'œuvre conservatrice, en vue de laquelle l'allocation est réclamée, ne rentrant point dans la catégorie de celles que la Société est dans l'usage de subventionner.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, M. le secrétaire donne lecture de la liste des allocations votées par le Conseil administratif pour fouilles archéologiques ou pour la restauration et la conservation des monuments historiques en France et en Algérie.

MM.

Morel, fouilles au camp d'Attila. . . .	100 fr.
Allègre, restauration de la crypte d'Uzès .	200
Hucher, restauration de la crypte de Sillé-le-Guillaume	100
Vincent Durand, fouilles à Feurs. . . .	50
Vallier, fouilles du tumulus de Paladru .	60
L'abbé Cérès, fouilles dans l'Aveyron . .	100
Boyer, fouilles près d'Hyères	100
Palustre, restauration du retable de Nouâtre.	100
Calvet, fouilles à la villa de Bapteste. . .	300
Fauconneau-Dufresne, fouilles à Levroux .	150
Id., restauration du fanal d'Estrées . . .	150
Battandier, fouilles au tombeau des rois de Numidie (Algérie).	100
L'abbé Delapart, consolidation du temple de Minerve (Algérie).	100
L'abbé Decorde, restauration de l'église d'Aliermont	100

Bruguier-Rouve, conservation de peintures du XVe siècle au Pont-Saint-Esprit . .	50
Liénard, fouilles dans les environs de Verdun	150
L'abbé Chagnon, restauration du chevet de l'église de Déols	100
Audiat, fouilles à Saintes	100
De Cessac, fouilles dans la Creuse. . . .	100
Dauvergne, restaurations des arbres symboliques de l'hôtel-Dieu d'Issoudun . . .	100

Cette lecture terminée, M. le président procède à la proclamation des médailles décernées par la Société française d'Archéologie, en signalant les titres de chacun des lauréats à ces distinctions honorifiques.

M. Buhot de Kersers, une médaille d'argent.

Cette médaille, dit M. le directeur, est décernée à M. de Kersers pour le recueil épigraphique des inscriptions de la région archéologique à laquelle appartient le département de l'Indre, recueil dont il a été donné lecture dans notre première séance.

La collection de l'épigraphie gallo-romaine est un monument que la Société française d'Archéologie et son directeur actuel ont entrepris d'élever à la mémoire de M. de Caumont, à qui appartient le projet originel de cette œuvre importante. Je remercie M. de Kersers, dit M. de Cougny, de la manière habile et savante avec laquelle il en a posé les premières assises; son travail pourra servir de modèle et d'encouragement à ceux qui le continueront après lui.

M. l'abbé Chagnon, curé de Déols, une médaille d'argent.

En décernant cette médaille au vénérable curé de Déols,

dit M. de Cougny, nous n'avons point eu en vue les sacrifices considérables qu'il s'est imposés pour la restauration et l'agrandissement de son église ; prétendre attribuer une récompense humaine à de tels actes, ce serait les méconnaître et les amoindrir. Ce que nous avons voulu reconnaître par cette distinction honorifique, accordée à M. l'abbé Chagnon, c'est le judicieux et intelligent emploi des ressources de sa généreuse bienfaisance, en même temps que la découverte et l'habile restitution du tombeau de saint Léocade.

M. le docteur Elie de Beaufort, une médaille d'argent.

Cette médaille est la faible récompense de trente années de travaux et de recherches archéologiques. Grâce à M. de Beaufort, tous les monuments anciens, historiques et préhistoriques du pays qu'il habite ont été explorés et décrits avec soin. La médaille que nous décernons à ce vétéran de la science pourrait à bon droit porter cette inscription : *A M. de Beaufort, l'Archéologie reconnaissante.* M. de Beaufort fils voudra bien transmettre à son vénérable père les félicitations du Congrès et de celui qui a l'honneur de le présider.

M. Joseph de Baye, une médaille de bronze.

La Société française d'archéologie, dit M. de Cougny, restreint d'ordinaire la distribution de ses médailles à la région dans laquelle se tiennent ses Congrès. Nous avons pensé devoir, par une flatteuse exception, récompenser et encourager des travaux exceptionnels, on peut le dire, à l'âge de notre jeune et intelligent collègue. Grâce à ses recherches, la science préhistorique s'est enrichie de précieuses et importantes découvertes que nous serons heureux de constater de nos propres yeux, lors du prochain Congrès de Châlons, en 1875.

M. Verdot, une médaille de bronze.

Tous les membres du Congrès ont admiré les belles photographies exposées par M. Verdot dans la salle de nos séances. Sans sortir de cette salle, nous avons pu passer en revue les principaux monuments du Bas-Berry, reproduits avec cette fidélité à laquelle seule peut atteindre la photographie exécutée par une main habile. C'est cette habileté que nous avons voulu récompenser chez M. Verdot, en considération des services que cet intelligent photographe a rendus et peut rendre encore à l'archéologie. Je signalerai tout particulièrement la reproduction des belles peintures murales de Nohant-Vicq, dont malheureusement nous ne pourrons faire figurer une copie dans le compte rendu de ce Congrès.

M. Lenseigne, une médaille de bronze.

M. Guillard, une médaille de bronze.

Les applaudissements avec lesquels le Congrès a accueilli les si remarquables communications de ces deux zélés et consciencieux explorateurs du Bas-Berry gallo-romain, nous les ont tout naturellement désignés pour la récompense que nous leur décernons aujourd'hui. Je ne saurais trop féliciter MM. Guillard et Lenseigne de la patiente persévérance avec laquelle ils ont poursuivi leurs explorations et de la sagacité avec laquelle ils ont mis à profit les résultats de leurs recherches. Si je ne craignais de blesser leur modestie, je les signalerais comme modèles à ceux qui veulent étudier l'archéologie d'une manière utile et pratique.

Les applaudissements de l'assemblée prouvent que M. le président a été le fidèle interprète de ses sentiments.

En terminant, M. de Cougny remercie les membres du Congrès de l'assiduité avec laquelle ils ont suivi les séances, et en particulier ceux d'entre eux qui, en traitant

les questions du programme, ont pris une part plus active aux travaux de la session. Si, ajoute-t-il, le zèle et le dévouement de nos deux dignes secrétaires généraux ; si les démarches personnelles du directeur de la Société française d'Archéologie n'ont point obtenu tout le résultat que l'on pouvait espérer ; si nous n'avons pas trouvé partout, je le dis à regret, la coopération sur laquelle nous eussions été, ce semble, en droit de compter, vous nous en avez, Mesdames et Messieurs, dédommagé autant qu'il était en votre pouvoir par votre accueil sympathique et par le concours soutenu que vous nous avez prêté. Vous avez su comprendre l'honneur que la Société française d'Archéologie avait fait au chef-lieu de ce département en le choisissant pour siége de l'une de ses sessions annuelles. Vous avez su apprécier les avantages qui pouvaient résulter pour cette antique province de l'étude attentive de ses monuments et de la discussion des questions relatives à son histoire locale. Je vous en félicite, Mesdames et Messieurs, et je vous en remercie au nom de la Société que j'ai l'honneur de diriger.

L'an prochain, nous tiendrons à Toulouse notre XLIe session. Ceux d'entre vous qui pourront y assister nous trouveront heureux de les rencontrer et de leur montrer ce qu'est d'ordinaire et dans ses conditions habituelles un Congrès archéologique de France.

Nous aimons à penser que celui dont nous allons prononcer la clôture produira les résultats que nous sommes en droit d'en attendre, et qu'une société archéologique ne tardera pas à se fonder à Châteauroux. Le département de l'Indre tiendra à honneur de n'être point le seul peut-être en France où n'existe pas une société vouée à l'étude des monuments de l'antiquité. Nous emportons à cet égard plus qu'une espérance, vous nous avez donné votre pro-

messe, Messieurs, et vous ne voudrez pas la laisser protester.

M. le président prononce en terminant la clôture de la XLᵉ session du Congrès archéologique de France.

La séance est levée à cinq heures.

Hôtel-Dieu d'Issoudun,

PAR M. BOUET, INSPECTEUR DU CALVADOS.

Les portions les plus anciennes de cet hôpital sont les deux portes bouchées que l'on voit auprès du pont; elles peuvent remonter à l'époque de la première fondation.

Vient ensuite la chapelle. La date de 1502, que l'on trouve dans une pièce conservée dans les bureaux de la maison, s'accorde assez bien avec son style, qui est le gothique des derniers temps; la Renaissance n'y paraît pas encore.

Les autres bâtiments m'ont paru appartenir en grande partie au XVIIe siècle. Une salle des bureaux est entièrement tendue de tapisseries, contre et à travers lesquelles on a maladroitement établi des étagères pour porter les cartons et les registres. Sur la cheminée sont deux tableaux à cadres plats, noirs, ornés de rinceaux dorés, qui représentent en pied et de grandeur naturelle, deux pauvres, un vieux et un jeune, tous deux en guenilles et tendant la main. Ces tableaux, qui n'étaient pas sans mérite, ont été malheureusement retouchés; ils passent pour les portraits des deux premiers pauvres admis dans l'hospice, ce qui ne peut se rapporter à l'époque de la fondation, mais s'accorde assez bien avec l'époque de la reconstruction presque complète de la maison, au XVIIe siècle. On conserve encore dans ces bureaux quelques émaux, des chartes et des bulles.

Dans la pharmacie tous les vases sont en faïence décorée portant en latin le nom des drogues qu'ils contiennent; quelques-uns sont armoriés. Les fioles sont en verre,

ornées de nébules (?), en verre blanc opaque. Les boîtes sont décorées de peintures présentant souvent quelque rapport avec leur contenu : fleurs, animaux, etc. ; ainsi des poissons d'un aspect très-fantastique sont peints sur la boîte qui doit contenir l'*ictyocole* (1).

La pharmacie contient encore une belle série de mortiers en bronze de diverses dimensions. Sur le plus grand est cette inscription :

L'AN : MIL : IIII : CCCC : IIII^{XX} : DIX : SEPT : PASQUIER : THIBAULT : ME : FIT : FAIRE : POUR : LE : SERVIR : A : SON : AFAIRE ⚜ (2).

A l'extrémité de la cour, du côté de la ville, est une construction qui m'a paru être une grange du XVIIe siècle, et en face de l'entrée actuelle au milieu du bâtiment de

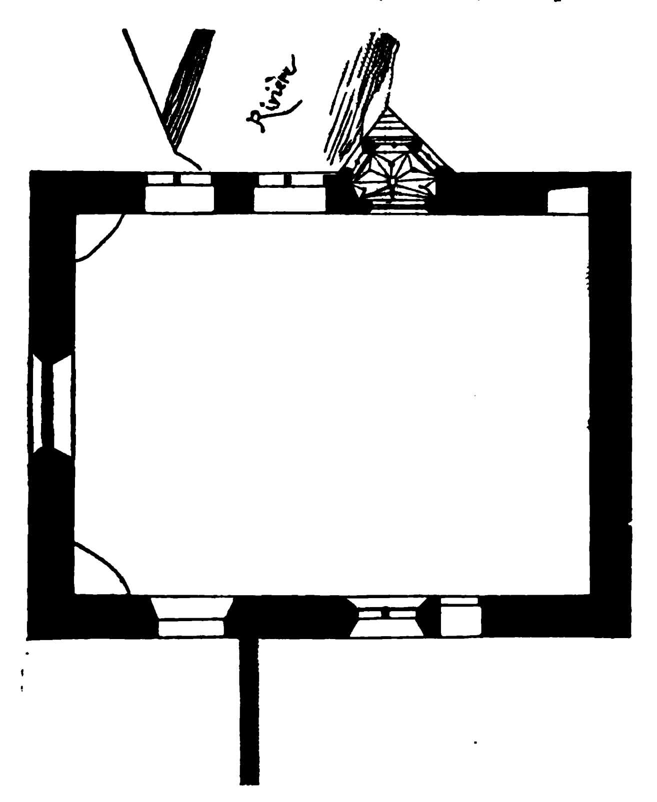
(1) Silenes estoyent iadis petites boytes, telles que voyons de present es boutiques des apothecaires, painctes au-dessus de figures ioyeuses et friuoles, comme harpyes, satyres, oisons bridés, lièvres cornus, canes bastées, boucqs volans, cerfs lymoniers et autres belles painctures contrefaictes à plaisir pour exciter le monde à rire ; quel feust Silenes, maistre du bon Bacchus ; mais en dedans, lon reservoit fines drogues, comme baulme, ambre gris, amomon, musq, zinette, pierreries et autres choses précieuses. » (Rabelais, *la Vie de Gargantua et de Pantagruel*, livre I, prologue.)

(2) Ce Pasquier Thibault ne figure point dans ce qui nous reste de paperasses de 1497, ce qui est peu de chose il est vrai. Il est bien probable que ce mortier aura été acheté, pour le service de l'hôtel-Dieu, à la vente de quelque ancien apothicaire ou *espicier* droguiste. S'il avait été fondu pour la maison-Dieu elle-même, il en porterait certainement les traces.

(*Note de M. le docteur Gachet.*)

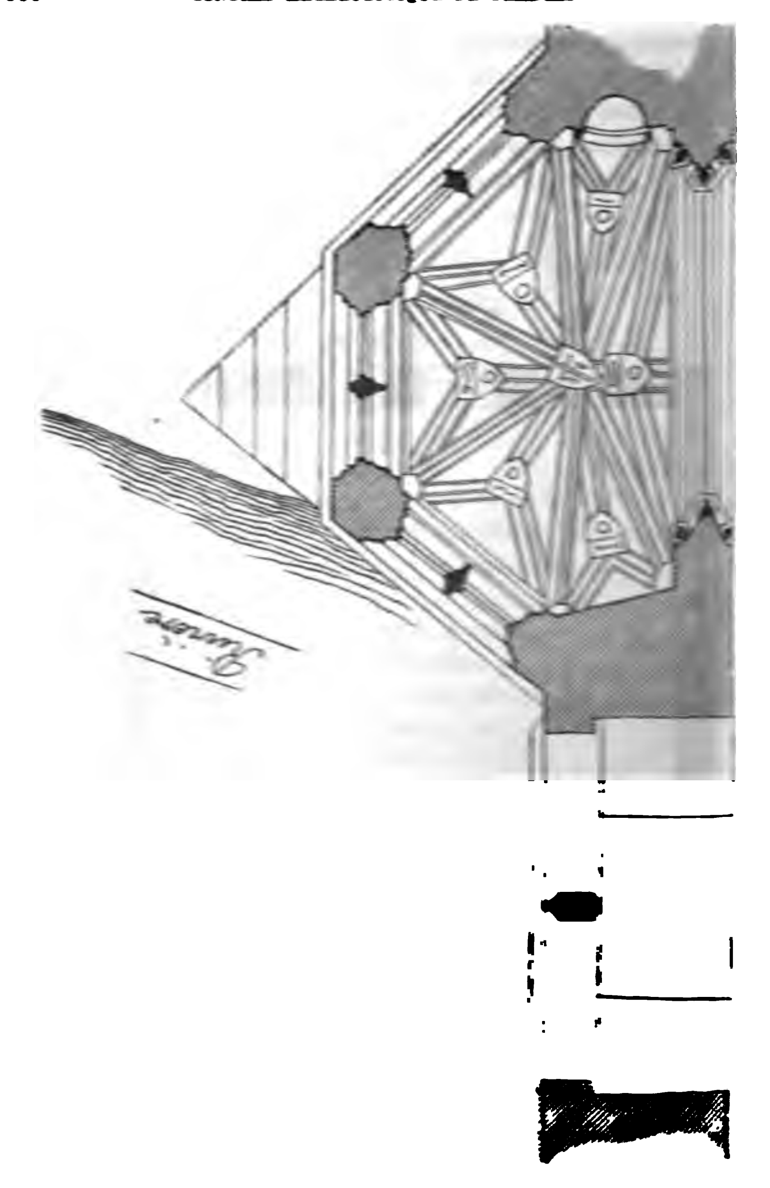
l'ouest, quelques arches en pierre sont surmontées d'une galerie de bois à balustres de la même époque.

La chapelle de l'hôtel-Dieu, qui probablement était dans l'origine en même temps une salle des malades, est la partie la plus intéressante. Elle est bâtie, ainsi que la salle



des malades actuelle, sur un canal qui permettait de se débarrasser facilement des eaux et des immondices.

La porte par laquelle on entre aujourd'hui dans la chapelle est moderne. Cette chapelle est un peu plus large



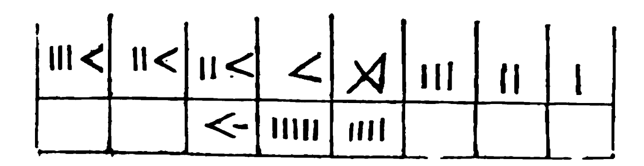
que longue ; au fond, porté sur un petit massif triangulaire, est le sanctuaire, formant un demi-hexagone, percé de trois fenêtres très-élancées à meneaux flamboyants. Ce sanctuaire présente une disposition fort curieuse. La déviation du chevet, qui a déjà donné lieu à tant de discussions y existe, et dans des conditions telles que les personnes même les plus prévenues ne pourront pas, croyons-nous, y voir une maladresse; cela est fait évidemment avec intention, puisqu'en élevant ce petit édifice sur un plan si irrégulier le constructeur se créait de grandes difficultés de coupes de pierre. Si encore la déviation était en sens contraire, on eût dit sans doute que l'on avait voulu éviter la rivière ; mais ici on se jette avec plaisir de son côté.

Du côté de l'épître, au-dessus d'une petite crédence sans cuvette, richement sculptée, est une statue de saint Roch ; il est représenté le bourdon à la main, ayant une pannetière en bandoulière à droite, à gauche un couteau à la ceinture ; la bordure de son manteau est ornée de lettres, et à son chapeau est une enseigne de la sainte Face. Il montre la pustule de sa cuisse. Un petit ange sort de la muraille auprès de sa tête. Le saint a pour support un monstre, dont un oiseau becquete l'oreille. De l'autre côté de l'autel, et faisant face à saint Roch, est saint Sébastien, qui est invoqué lui aussi contre la peste. Il est attaché à une colonne et percé de flèches.

Les consoles qui reçoivent les nervures de la voûte sont ornées d'animaux, excepté celle d'auprès de saint Sébastien qui n'est pas sculptée, et les deux du côté de saint Roch, dont une est un personnage accroupi s'ouvrant la bouche avec ses doigts; l'autre représente un fou.

Le montant de fenêtre voisin de la statue de saint Roch est construit en pierres numérotées. Le n° 6 ayant

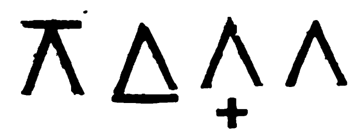
été oublié, on a réparé l'erreur en employant un autre système de chiffres. Cette série de chiffres indique évidemment le rang que doit occuper chaque assise (1).



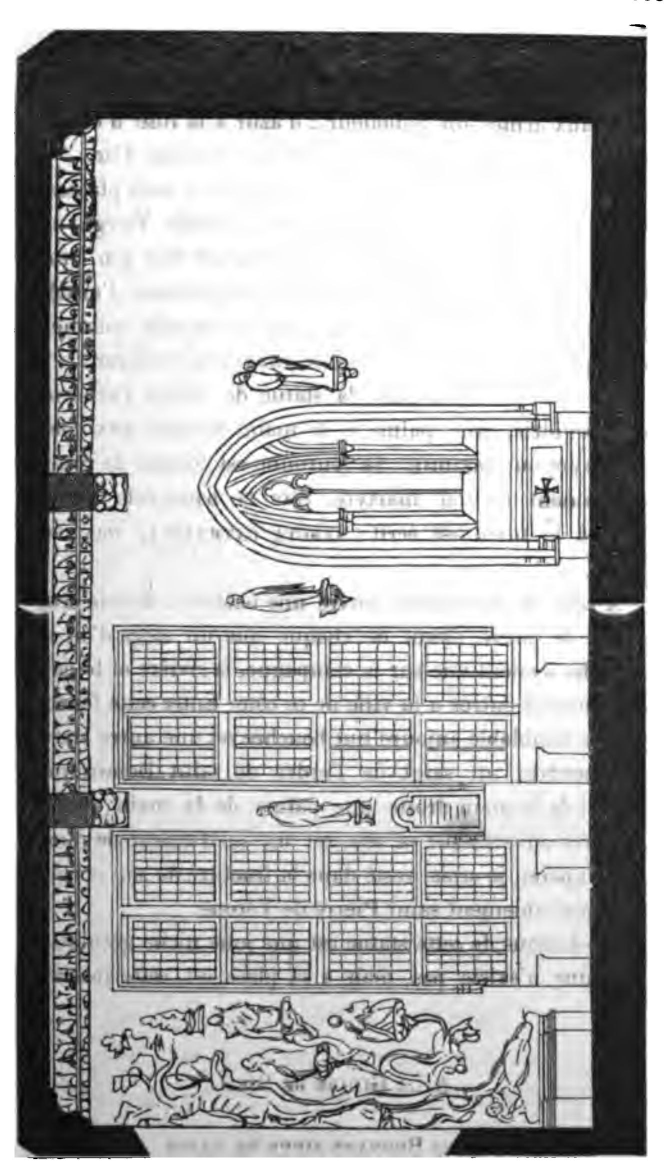
(1) Nous pensons qu'il ne faut pas confondre ces chiffres avec les lettres ou signes que portent dans quelques contrées les pierres formant le parement des édifices. Ces signes placés ordinairement sans ordre ne peuvent, comme on l'a dit quelquefois, indiquer leur place ; ils nous semblent être la marque du tâcheron qui a taillé chaque pierre.

Les chiffres que nous donnons ici ressemblent à ceux que les charpentiers employent encore aujourd'hui pour indiquer le rang que doit occuper chaque pièce de bois, et que nous avons rencontrés quelquefois entaillés dans les pièces de bois de certaines maisons du moyen âge, entre autres à Falaise, sur une maison voisine de la porte Ogive.

Outre la pierre et le bois, le verre a reçu quelquefois des marques analogues. Nous donnons ici, de grandeur naturelle,



celles qui occupent l'angle inférieur des losanges de verre de l'église du Mesnil-Mauger (diocèse de Lisieux).



Sur l'écusson de la principale clef de voûte sont sculptés les instruments de la Passion. Les six autres écussons sont aux armes du fondateur : d'azur à la rose d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un lion passant d'or.

De chaque côté de l'entrée du sanctuaire sont placées : du côté de l'épître, une statue de la sainte Vierge, un sceptre brisé à la main. Jésus enfant est sur son bras, il tient une colombe d'une façon assez brutale. J'ai déjà rencontré plusieurs fois ce fait, que je ne sais comment expliquer; quelquefois il semble vouloir la déchirer.

Du côté de l'évangile, la statue de sainte Catherine d'Alexandrie, une palme à la main, foulant aux pieds Porphyre ou Maximin. Sa couronne est formée de roues, instrument de son martyre. Sur la banderole qu'elle tient à la main est écrit : SANCTA CATHARINA, ORA PRO NOBIS.

A côté de cette statue ouvre une fenêtre à double croisillon de pierre, ayant de chaque côté un siége d'où les malades avaient vue sur la campagne, la rivière et le pont qui donnait entrée à la ville de ce côté. Entre cette fenêtre et une semblable aujourd'hui bouchée est une autre statue représentant un saint de l'ordre de saint Dominique, tenant de la main droite une palme, de la main gauche un livre ouvert; sur sa tête est un instrument de mort, un couperet, je crois, resté dans la fracture de son crâne : c'est probablement saint Pierre de Vérone.

Au-dessous de cette statue est une jolie niche gothique; la statue n'existe pas, mais à sa place est cette inscription :

A LA GLOIRE DE DIEU.

JACQUES BERNARD SIEUR DE SAINT

IGNY A FONDÉ EN CET HOTEL-DIEU
VNE MESSE BASSE. QUI SE DIRA TOUS
LES JOURS A PERPETUITÉ ENTRE VIII
ET IX HEURES AU GRAND AUTEL UN DE
PROFUNDIS A LA FIN. POUR QUOY IL A DON
NÉ SA TERRE DE S^t. IGNY ET SES DEPEN
DANCES, SUIVANT DONATION PASSÉE
PAR LOUIS COUTIN NOTAIRE ROYAL
A BOURGES LE VIII JANVIER M DCCX.
CETTE INSCRIPTION A ESTE POSÉE PAR LES
SOINS DE M. JEAN BAPT. RENAVLDOM CON^ER
DU ROY CÔTROLLEUR AV GRENIER A SEL DE
CETTE VILLE EXECUTEUR TESTAMEN
TAIRE.
REQUIESCAT IN PACE
17 23

La seconde est placée contre la muraille du nord.

A LA
GLOIRE DE DIEV
DAME, ANNE, THIERRY
UEVVE, DE NOBLE, PIERRE, HURTAVLM,
S^r, DE, LVD, A, FONDE, EN, CETTE, HOTEL,
DIEV, UNE, MESSE, DE, REQUIEM, TOUS

LES, LVNDIS, A, PERPETVEL, ET UN LIBERA
A, LA, FIN, DE, LA, MESSE, POUR QUOY,
ELLE, A, DONNÉE, AVDIT, HOTEL-DIEV
LA, SOMME, DE, TROIS, MIL, LIVRES,
POVR, LE, SALUT, DE, SON, AME, ET,
POVR, FAIRE, SUBSISTER, LES, PAV-
URES, COMME, IL, EST, PORTÉ, PAR,
LE, CONTRAT, PASSÉ, PAR, GERVAISE,
NOTAIRE, ROYAL, LE, QUATORZE,
MAY. M. D. C. LXXVI REQVIESCAT
IN PACE.
CETTE, INSCRIPTION, A, ETE POSÉE,
PAR, LEL, SOINS, DE, NOBLE, PHILIPPE,
CLAVDE, BARATON, S[eur], DE, LVC,
SON, PETIT FILS, ADMINISTRATEVR,
DVDIT, HOTEL-DIEU, LAN, 1746.
PIERRE, MAYET, FECIT.

Au milieu de cette muraille du nord est une fenêtre flamboyante à trois meneaux, et à chaque extrémité, dans les angles qui réunissent cette muraille à celle de l'est et à celle de l'ouest, sont sculptés, s'étendant dans toute la hauteur de la chapelle, les arbres, que comme plusieurs autres parties de la chapelle je regrette de n'avoir pas eu le temps d'étudier plus à loisir. Celui du nord-est est bien évidemment l'arbre de Jessé. Ce nom est d'ailleurs écrit sur la banderole que tient le patriarche endormi. Quant à l'autre, ce n'est pas la première fois que je rencontre des

arbres avec les prophètes, quelquefois aussi, je crois, avec les apôtres. Tandis que dans l'arbre de Jessé chaque ancêtre de Notre-Seigneur sort d'une des fleurs, dans celui-ci les personnages sont assis sur les branches d'un chêne, bien reconnaissable à son feuillage et surtout à des glands gigantesques. Moïse tenant les tables de la loi est facile à reconnaître, et son nom assez facile à lire sur le galon de son vêtement. Cela n'a pas empêché quelques personnes d'y voir la généalogie du fondateur, le chevalier Le Lion la Rose, comme on l'appelle, qui aurait, dit-on, fait bâtir cet hospice en expiation du meurtre de sa femme et de grands ravages et brûlements, qu'il aurait faits sur un faux rapport; on rattache à cela, je ne sais trop comment, le curieux petit paysage qui anime le rocher sur lequel le personnage principal est étendu.

Sous une projection de ce rocher est sculpté avec soin un moulin à eau, construit en bois et couvert de grandes



tuiles; deux pièces de bois servent de pont pour passer de l'autre côté de l'eau. A quelque distance, un toit à porcs, couvert en chaume; s'appuie contre le rocher; des ouver-

tures permettent à ces animaux de manger dans les auges placées à l'extérieur. A quelque distance, une grosse truie, d'une taille hors de proportion avec le reste, est étendue à terre les mamelles gonflées. De l'autre côté du moulin, et un peu plus haut que lui, est un colombier circulaire, auprès duquel on voit le meunier sur son mulet chargé de sacs. Le sommet du rocher est couronné par un château-fort, donjon carré à quatre tours cylindriques, recou-



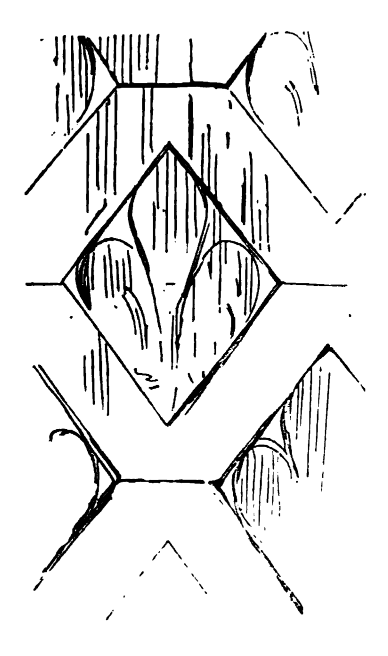
vert d'une toiture pyramidale et entouré d'une muraille circulaire crénelée. On arrive à la porte par un escalier taillé dans le roc, et on y entre par un pont de bois couvert, jeté sur les fossés pleins d'eau. De l'autre côté du personnage couché, un berger joue de la lourre en gardant ses moutons; il est assis à l'ombre d'un arbre planté sur un terrain entouré de palis.

Au-dessous des terrasses qui portent les patriarches, sont représentés, comme aplatis sous leur poids, de grands animaux, espèces de sauriens fantastiques.

Sous l'arbre de Jessé, les animaux ne sont que deux;

le paysage est moins intéressant; on n'y voit qu'une petite màison, sorte de chapelle avec abside, mais sans clocher. Dans ces bâtiments, les portes et les fenêtres sont toutes carrées.

Le mur qui fait face au sanctuaire est percé d'une porte moderne qui donne accès du dehors, d'une autre porte plus petite de l'autre côté et d'une grande fenêtre à volets placée en face de l'autel. Ces deux dernières ouvertures font communiquer la chapelle avec la salle des malades, et pourraient bien ne pas dater de la construction primitive. Toute cette muraille, sauf le bas qui était probablement revêtu d'un lambris, était autrefois richement



décoré d'un semé de France, les fleurs de lis, d'un pied

de haut, étaient sculptées chacune dans un losange de pierre, accompagné d'autres pierres formant réseau.

Cette riche décoration, où brillait sans doute l'or et l'azur, a été martelée sans pitié.

Le côté du midi semble avoir été reconstruit au moins en grande partie ; il est percé d'une fenêtre de forme ogivale, mais ne répondant au reste de l'édifice ni par sa grandeur ni par sa richesse. Une magnifique corniche, composée de deux étages de feuillages largement sculptés, qui règne autour du reste de la salle, manque en grande partie de ce côté. Deux belles consoles de chaque côté de la chapelle portent les grandes poutres de la charpente ; deux autres sont placées auprès du mur méridional ; sur chacune de ces six consoles sont sculptés deux apôtres portant leurs attributs et tenant à la main deux banderoles sur lesquelles sont écrits leurs noms. La charpente que portent ces consoles est moderne. Sur une des grandes poutres on lit :

M. DUBOIS

F. BISSEREAV. F. ARNAVLT. 1768. G. GODEFROY.

Au-dessus du plafond, la charpente forme une assez belle salle.

Le petit clocher placé sur le gable du midi, et qui comme lui est probablement plus moderne que la chapelle, contient deux cloches neuves et un timbre sans inscription.

Deux statues peintes, représentant saint Cosme et saint Damien, sont conservées dans la chapelle ; elles sont du même faire que les arbres dont nous avons parlé. Comme sur les statues de ces arbres et sur le saint Roch, les

galons des vêtements portent des inscriptions ou des imitations d'inscriptions. Un des saints, en costume de docteur, tient à la main un objet brisé, dans lequel on a cru reconnaître, mais peut-être à tort, la fiole aux urines que l'on voit ordinairement dans leur main ; l'autre fait une opération à la joue d'un patient ; il tient de la main gauche une petite boîte ronde, dont le dessus semble fermé par un grillage.

Il est à regretter que ces statues reposent à terre et soient ainsi exposées aux dégradations. Elles pourraient bien avoir occupé les angles maintenant vides de la chapelle. La richesse des deux autres angles ferait croire, en effet, que ceux-ci devaient autrefois être décorés de quelques sculptures. On voit encore, au haut de celui qui est le plus voisin du sanctuaire, une petite sculpture dans laquelle quelques-uns de nos confrères ont cru reconnaître un pressoir.

Vitraux.

La fenêtre du côté méridional, que nous ne croyons pas appartenir à la construction primitive, est vitrée en verres blancs.

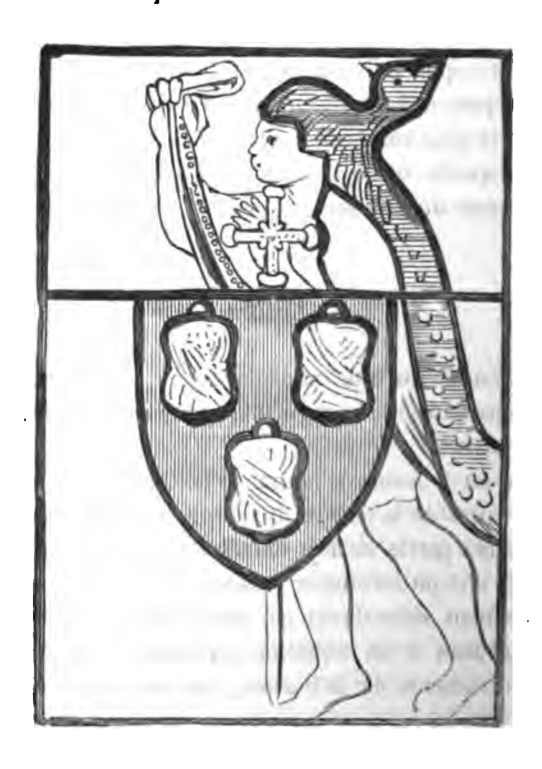
Il en est de même de la grande fenêtre à croisillons.

Les vitres de la fenêtre du nord existent encore, mais en grande partie cachées derrière le retable d'un autel ; aussi je n'ai pu les étudier comme je l'aurais désiré. Elles représentent Jésus-Christ en croix, entre la sainte Vierge et saint Jean et un troisième personnage ; au haut sont les instruments de la Passion, au bas quatre écussons armoriés.

Le sanctuaire a perdu les vitres de ses fenêtres latérales.

La fenêtre du milieu, à deux baies, est décorée de vitres représentant : d'un côté Charlemagne couvert de son armure, sur laquelle il porte un vêtement mi-parti d'empire et de France ; il tient le globe d'une main, l'épée de l'autre ; sa couronne paraît doublée de fourrures, selon l'usage allemand ; de l'autre côté, saint Louis en armure et manteau fleurdelisé. Sur le fourreau de son épée on lit : JESUS MARIA ; de la main gauche il tient le sceptre, de la droite un bâton, dont le haut manque et dont le bas se termine en pointe.

Les armoiries qui existent encore au bas de la vitre



centrale ont de très-curieux supports. Deux personnages nus, qui ont un peu l'air de gambader, tiennent chacun, au moyen de leur baudrier, un écusson de gueules à trois



pelotons (?) d'or. Une croix en pal est placée derrière l'écu. Les personnages servant de supports sont coiffés, l'un d'un paon, dont la queue et les ailes lui forment une sorte de manteau; l'autre a aussi la tête recouverte d'un oiseau, mais disposé d'une manière différente, et dont le dessin peut seul donner une idée. Il y a probablement là une sorte de rébus, que l'on déchiffrerait facilement si on connaissait le nom du dignitaire ecclésiastique auquel on doit ces riches verrières.

Dans les traceries qui décorent le sommet des trois fenêtres de ce sanctuaire ast représentée l'Annonciation. L'ange d'un côté, la sainte Vierge de l'autre, au centre le Père, couronne fermée en tête, sceptre à la main, un rayon sort de sa bouche vers le Saint-Esprit, qui est entouré d'une brillante auréole.

Peintures.

Cette salle semble avoir autrefois été entièrement peinte et dorée, les peintures de la corniche appartiennent à cette décoration primitive, les doubles feuilles, entablées de grande dimension, sont alternativement peintes en vert et dorées, sur un fond de vermillon ; au-dessous court un rinceau peint en vert. La statuaire est encore entièrement peinte, sauf les arbres symboliques qui ne conservent aucune trace de couleur sous le badigeon, et qui semblent avoir été lavés anciennement. Quant au semé de fleurs de lis, il est tellement martelé, plâtré et badigeonné, qu'il est à peine visible maintenant. Le sanctuaire et les portions de la salle qui l'avoisinent ont été repeints plus tard vers la fin du XVII[e] siècle, à en juger par le style des doubles chiffres que l'on y rencontre. Un écusson, qui existe dans le sanctuaire, au-dessus de saint Roch, et qui est probablement celui du bienfaiteur qui a fait faire ces peintures, en donnerait la date d'une façon plus certaine. C'est, autant que l'on peut en juger maintenant, un écusson d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent. Une crosse est placée en pal derrière l'écu (1).

(1) La famille Tullier, de Bourges, à laquelle appartiennent ces armes, a fourni de nombreux dignitaires à l'Église.

Un autre écusson, aussi avec crosse, est placé en face au-dessus du saint Sébastien; il contient un chiffre. Les voûtes du sanctuaire sont peintes d'azur semé d'étoiles d'or.

Nous nous sommes étendus longuement sur la description de ce petit édifice; mais son existence est sérieusement menacée, ses biens étant maintenant absorbés par l'érection d'un hôpital administratif, s'élevant à grand frais dans cette ville. Espérons que l'on trouvera au moins moyen d'utiliser l'ancien hôtel-Dieu pour quelque œuvre charitable; mais si nous ne pouvons empêcher la destruction d'un des rares hôtels-Dieu qui existent encore, nous aurons au moins essayé de conserver le souvenir de ces œuvres de la foi et de la charité de nos pères.

Notes et croquis.

PAR M. BOUET, INSPECTEUR DU CALVADOS.

M. Bouet qui, à la suite du Congrès de Châteauroux, s'était rendu à Issoudun avec les membres du Conseil administratif de la Société française d'Archéologie, demeura quelques jours dans cette ville et y recueillit des notes et des croquis pleins d'intérêt, comme tout ce que produit la plume ou le crayon de cet habile et judicieux observateur.

La remarquable étude sur l'hôtel-Dieu d'Issoudun peut donner une idée de ce qu'eût été le travail de M. Bouet si le temps ne lui eût manqué pour rédiger un rapport

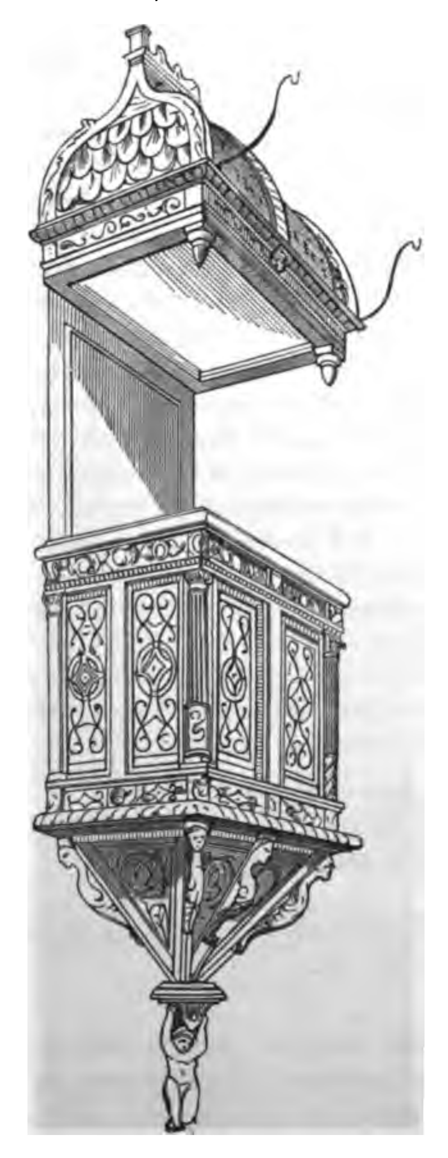
complet sur les monuments d'Issoudun. Les notes et croquis, dans leur cadre plus restreint, suppléeront à ce travail, en ce qui concerne les monuments anciens, autres que l'hôtel-Dieu.

Eglise de Saint-Cyr.

La partie centrale du transept de cette église appartient



Détails près la porte du clocher.



au XIIe siècle ; les deux portes occidentales sont un peu moins anciennes. Quant au chœur, il est tout entier du XVe siècle.

La chapelle du Rosaire contient un assez beau retable en pierre, à colonnes de marbre du XVIIe siècle. La statue de la sainte Vierge, assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, quoique un peu mondaine, est une œuvre fort remarquable. Au bas se trouve cette inscription, en partie effacée : ÆG. CATESNAVLT FECIT. 160. CAT. Sur la base, à droite de la statue, on lit ces mots : LAN 1691, PIERRE BRVNET. ECRIVAIN. A. DONNÉ. CETTE IMAGE ; a gauche est est un écusson effacé accompagné de palmes.

J'ai cherché le nom de Catesnault sur la liste des sculpteurs du XVIIe siècle et je ne l'y ai point rencontré.

La chaire est remarquable ; je regrette de n'avoir pas eu le temps d'en prendre les détails. La date de 1618 est au-dessous de la tête du personnage qui la supporte. On retrouve cette date à l'intérieur, ainsi que le nom du sculpteur.

FAY. PAR. IEAN DE LA FOND 1618.

Cette chaire est en bois.

Sur le dossier d'un grand banc placé dans le bas-côté de la nef est gravée cette inscription :

BANC-APERTENANT-A-LA-COMMUNEAUTÉ-DES-MAISTRES-BOULANGERS. 1738.

Le buffet d'orgue est moderne ; mais la tribune dans laquelle il est placé doit être à peu près du même temps que la chaire.

Tableaux anciens.

Dans la nef, Notre-Seigneur lavant les pieds de saint Pierre; tableau manquant de style, mais paraissant un original.

Copie de la Vierge au Raisin, de Mignard.

Copie de la Flagellation, du Titien.

Dansle bas-côté de la nef, copie agrandie de la Femme Adultère, du Poussin.

Au-dessus de l'autel de la paroisse, dont le retable est en partie du XVI[e] siècle, copie de la Mise au Tombeau, du Titien; et, à droite et à gauche de l'autel, saint Cyr et sainte Julitte, d'un côté et de l'autre un évêque.

A propos de saint Cyr, M. Dardeau, greffier du tribunal d'Issoudun, m'a montré un sceau et un jeton où saint Cyr est représenté tenant un porc par les oreilles. J'ai retrouvé ce dernier gravé dans le P. Cahier; mais je ne vois pas comment concilier cet attribut avec le martyre de saint Cyr et de sainte Julitte. A moins qu'il n'y ait deux saints du même nom, patrons tous les deux de l'ancienne collégiale d'Issoudun.

Consulté sur le plan de restauration de l'église de Saint-Cyr par M. le directeur de Société française d'Archéologie, M. Bouet émet l'avis suivant :

La portion centrale de l'église de Saint-Cyr et la chapelle du Rosaire sont les parties les plus intéressantes et qu'il faudrait tâcher de conserver, ainsi que les deux portes de façade; mais je crois que si l'on a des fonds, il sera bien difficile de résister à la perspective de deux flèches de façade, imitées de celles de Sainte-Clotilde. Laissant de côté l'idée de conservation, et ne jugeant le

projet que comme œuvre d'art, ce projet m'a paru assez médiocre.

Tour Blanche.

Les inscriptions hébraïques reproduites par M. Pérémé, dans son histoire d'Issoudun, sauf, je crois, une seule qui se trouve dans la salle haute, sont dans la principale salle de la tour, salle qui évidemment n'était pas destinée à servir de prison ; mais qui a pu être affectée accidentellement à cet usage; ce que semble indiquer le mot *sorti*, inscrit à la suite d'un nom. Cette inscription, comme la plupart des autres, est en caractères assez modernes. M. Jules Dardeau, les a copiées pour la plupart ainsi qu'un grand nombre de figures. Sur l'une il a reconnu la colombe buvant dans un calice.

La voûte de la grande salle est portée sur des colonnettes dont les chapiteaux n'ont jamais été sculptés. Ceux qui, à gauche et à droite, accompagnent la cheminée offrent des crossettes, dont l'extrémité est déjà indiquée. Les chapiteaux supérieurs sont circulaires comme dans les constructions anglaises. Le manteau de la cheminée est supporté par une charpente en bois.

Il résulte des comptes du domaine royal que la charpente de la Tour Blanche ne fut terminée qu'en 1202. Elle était recouverte d'une toiture en plomb.

Parmi les objets conservés dans la tour, j'ai remarqué et dessiné une tablette de pierre, offrant des entrelacs analogues à ceux qui sont figurés à la page 25 de l'*Abécédaire* de M. de Caumont.

Cette pierre a été trouvée dans un des petits réduits de l'oratoire, dont on voit les restes près de la Tour Blanche,

où elle avait été employée comme table d'autel. On l'avait,

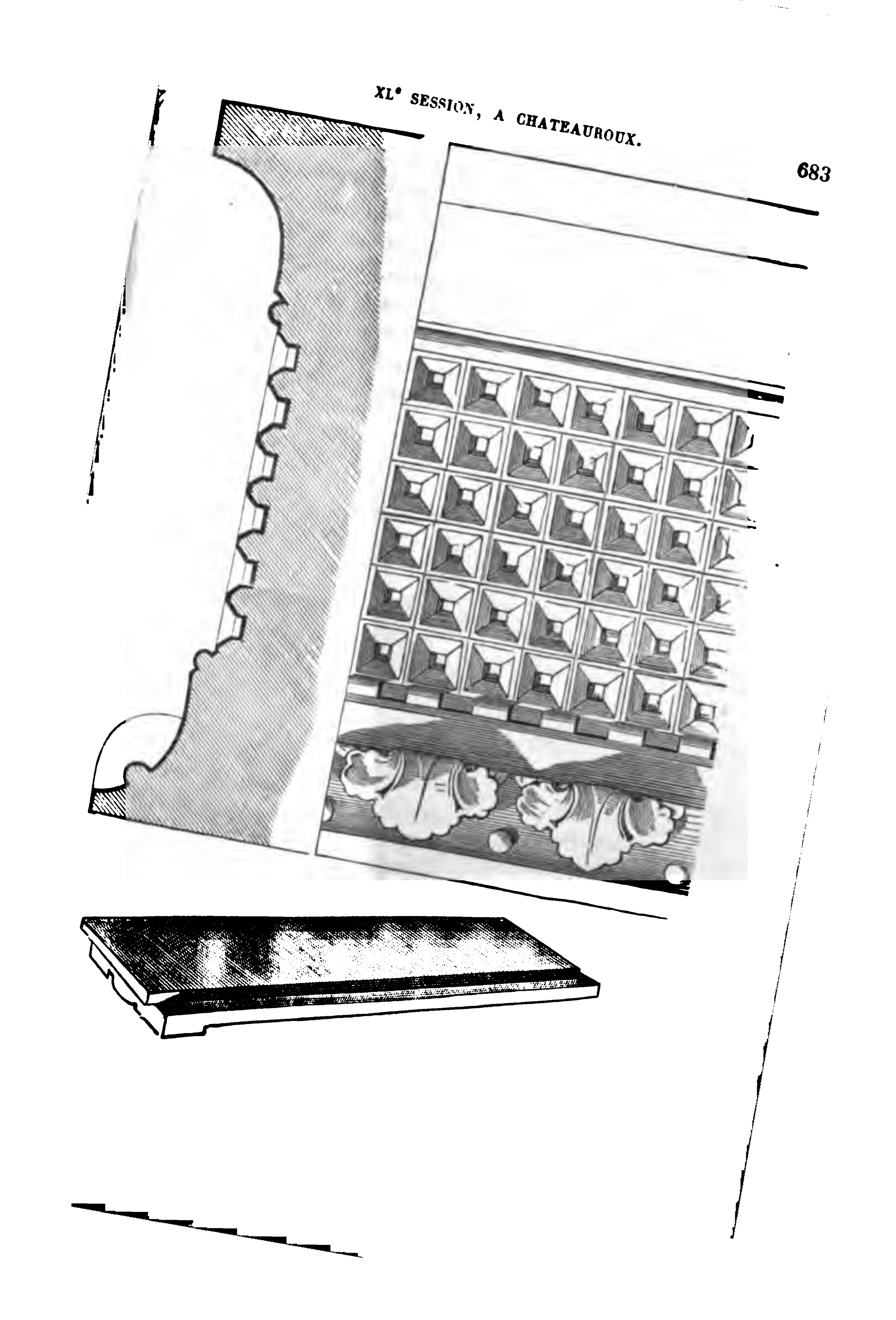


à cet effet, retournée sens dessus dessous, et sur la surface plane on avait creusé un encastrement destiné à recevoir la *pierre sacrée.*

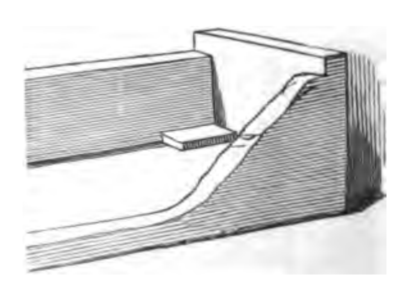
Abbaye Notre-Dame.

La plupart des débris antiques conservés dans la tour





provienneut de l'abbaye de Notre-Dame, à laquelle M. Eugène Royet, médecin à Saint-Benoît-du-Sault, a consacré une petite notice, publiée dans les travaux de la Société du Berry. La pierre tombale de l'abbé, dont je donne ci-dessus le dessin, s'appliquait sur le cercueil d'une façon assez curieuse. Je reproduis, comme point de comparaison, un sarcophage provenant de la même abbaye et conservé dans le jardin du palais de justice, qui présente également une disposition particulière pour la façon dont le couvercle s'adaptait sur l'auge sépulcrale.



Comme on le voit par le dessin, l'abbé est couché dans son cercueil les yeux fermés. Ses mains, la gauche surtout, je ne sais si l'imagier l'a représenté ainsi avec intention, sont très-décharnées, bien que la figure soit pleine.

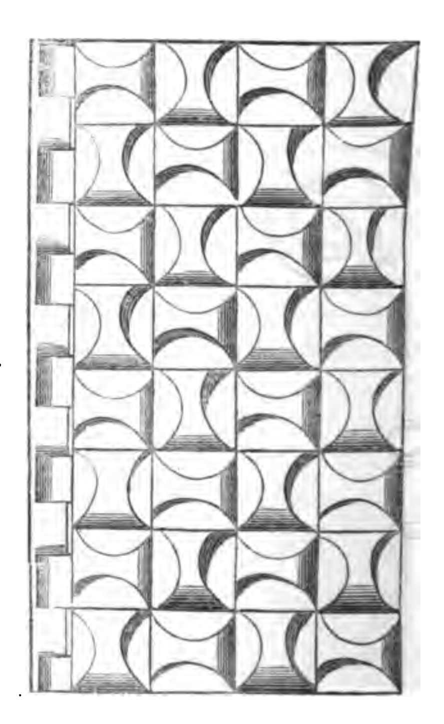
J'ai fait un dessin à part de la crosse sculptée sur la tombe, qui, contrairement à ce que je pensais et au dessin de M. Royet, diffère beaucoup de la crosse émaillée trouvée dans le cercueil.



Les deux bandes de l'étole diffèrent complétement entre elles, ainsi que l'on peut en juger par les deux croquis ci-dessus.

Le cercueil de l'abbé a une forme analogue à ceux qui ont été dessinés à Saint-Ouen de Rouen par M. l'abbé Cochet, et que ce savant antiquaire attribue à la période capétienne (1050 à 1250). (*Mémoires de la Soc. des Ant. de Normandie.*)

Deux fragments, trouvés dans la crypte, offrent une décoration qui se retrouve sur les colonnes qui accompagnent le portail méridional de la cathédrale du Mans.



Je n'ai rien rencontré dans les restes de l'abbaye, qui remonte aux époques anciennes de l'abbaye, si ce n'est une petite arche dont on a vu le dessin dans le mémoire de M. l'abbé Damourette sur l'abbaye de Notre-Dame.

Cette abbaye, qui, dit M. Royet, présentait une masse considérable de constructions et a traversé ainsi tant de siècles, « n'était en apparence soutenue par aucune fondation. Une sorte de plancher, grossièrement maçonné, sans profondeur, mais d'une grande résistance, reposant sur un sol complétement mouvant, en tenait lieu.

« Le terrain était en effet si peu consistant en cet

endroit, qu'il a fallu creuser de sept, neuf et onze mètres pour asseoir le nouvel édifice. »

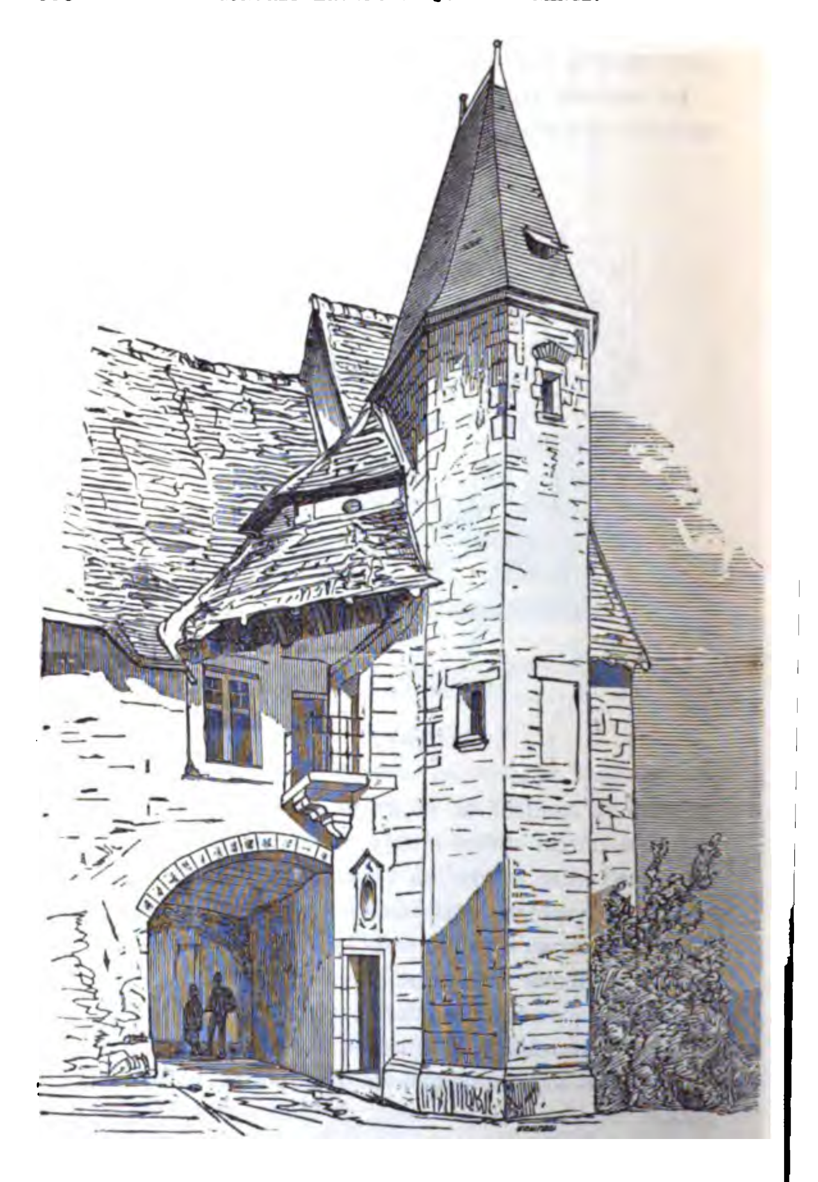
Le chapiteau ci-joint, déposé dans la tour, provient également de l'abbaye de Notre-Dame.



Musée.

Le musée contient des objets de diverses natures ; la plupart n'offrent qu'un intérêt purement local. J'y ai remarqué, entre autres, un petit édicule antique d'un pied de haut, que je regrette de n'avoir pas dessiné; mais j'ignorais alors qu'il eût été trouvé à Issoudun, auprès du château, en même temps que quelques autres fragments romains. Le grand torse antique, qui est dans le donjon, suppose des constructions romaines importantes.

Les canons sont au nombre de trois, portant la date de 1568.



Le plus remarquable des trois porte cette inscription :

A. YSSOUDUN : IE FV FETTE : POUR TENIR : AVX ENNEMIS : TESTE : DE RAR

Le reste manque, cette pièce ayant été raccourcie.

On y voit l'écu de France avec le collier de Saint-Michel; un second écusson, entouré d'une couronne de laurier, à trois têtes de léopard 2 et 1 ; puis les armes de la ville, d'azur au pairlé d'or. Sur une banderole, autour de ce dernier écusson, sont les noms des quatre GOUVERNEUX avec la date de 1568.

Sur la culasse se lit cette inscription :

ANDRE BRASSEUX POTTIER DETEN
A FETTE CETTE PIESSE SY
SIMON DVFOVR SOLLICITEVR.

Une buire, figurée au milieu de cette inscription, est probablement la marque du potier d'étain.

Plusieurs autres inscriptions ont été successivement gravées à la suite de celle-ci ; une d'elles indique le nom de celui qui l'a désenclouée.

J'ai remarqué, en outre, un petit pistolet-poignard, d'un travail très-soigné, et une bague en argent trouvée dans le cimetière de Massay. Cette bague porte l'inscription grecque : *Agios, ô Theos, Athanatos.*

J'ai encore trouvé dans ce musée un petit dessin qui intéresse tout spécialement la ville de Caen; c'est un portrait du graveur caennais, M. Lasne, dessiné avec grand soin sur vélin.

La maison, dont je donne ci-dessus le dessin, porte la date de 1601.

Argenton, Saint-Marcel,

PAR MM. DE LAURIÈRE ET LENAIL.

Pour l'archéologue, la ville actuelle d'Argenton, l'ancien *Argentomagus*, est d'un intérêt aussi médiocre, pour ne pas dire aussi nul, que son aspect, sa position sur les deux rives de la Creuse, ses coteaux verdoyants, reflétés dans les eaux de la rivière, sont séduisants pour un peintre et capables de le retenir de longs jours au milieu de leurs sites pittoresques et gracieux. Cette petite ville n'en serait pas moins un centre admirablement choisi pour une sorte de Congrès archéologique rayonnant, qui, après avoir examiné tout près de là l'église du bourg de Saint-Marcel, se transporterait à Neuvy-Saint-Sépulcre, où se trouve l'église la plus intéressante du département de l'Indre, puis à Gargilesse, Crozant, Châteaubrun et autres localités bien connues des touristes.

Nous ne pouvions songer en ce moment à entreprendre toutes ces courses, et notre ambition devait se borner à prendre gîte à Argenton, pour aller de là visiter l'église de Saint-Marcel, dont le clocher apparaît au nord comme un point de mire et d'attraction.

Cependant, à défaut de monument digne d'un grand intérêt, on ne peut s'empêcher d'évoquer, à Argenton, le souvenir de l'ancien château. Il n'en reste plus aujourd'hui que des débris insignifiants, épars sur le sommet du coteau qui domine le quartier de la ville situé sur la rive gauche de la Creuse, débris bien impuissants à donner une idée de cette ancienne forteresse, l'une des plus considérables du Berry pendant le moyen âge.

Ce château, d'après les plus anciens historiens,

remonterait à l'époque romaine. Sa tour principale s'appelait *Tour d'Héraclée,* nom que la tradition rattache à celui d'Héraclius, lieutenant de l'empereur Valérien et préteur de la province. Détruit une première fois par Waiffre, duc d'Aquitaine, le château d'Argenton aurait été rebâti par Pépin. Ce prince y mit une forte garnison en vue de défendre ce passage, le plus important entre le Berry et l'Aquitaine.

Pendant le cours du moyen âge, cette forteresse, prise et reprise plusieurs fois par différents partis, notamment par Philippe-Auguste, qui l'enleva en 1188 aux Anglais, subit de violentes vicissitudes. Elle fut en grande partie ruinée; mais ses tours, au milieu de ces dévastations, semblent avoir été plus épargnées et continuèrent à former une enceinte des plus formidables, si bien que Henri IV, après s'en être emparé, en 1589, manifeste, dans une de ses lettres, toute sa joie d'avoir pu prendre *miraculeusement* une place aussi forte (1).

Voici en quels termes l'historien Jean Chaumeau décrivait, vers 1566, l'état de cette forteresse :

« Au fais et sommets de laquelle (colline) est construit et édifié un fort et ancien château, cloz et environné d'hautes murailles hors d'échelles ; sept grosses tours et troys petites, l'une desquelles, qui est la plus grosse de toutes, est appelée la tour d'Éracle, ayant son regard sur le païs de Berry, en laquelle est figurée et enlevée la statue et effigie d'un toreau fort antique, à l'entour duquel est escript : *Veni, vici ;* l'autre est près et joignant celle en laquelle y a un puits profond à merveille, appelé le puits du Donion. Au milieu de la profondeur de ce

(1) De la Tremblais, *Esquisses pittoresques du département de l'Indre.*

puits y a un roc, sus lequel on peut marcher cinq ou six pas : au bout desquelz y a une porte taillée, fermée d'un grand quartier de taille, par laquelle on va assez loing desdites deux tours, la tierce est plus haute que les autres; et l'appelle-t-on la tour des prisons. Elle est faite à vif arreste et couverte. Du costé regardant le pays de Guyenne y a trois autres grosses tours : dont l'une est assise sur le fetz du roc, appelé la tour du guet : les autres deux sont plus basses, construites d'une même hauteur et grosseur que les autres : esquelles y a cisternes bien cymentées et de forte composition, où l'on fait reserve d'eau. Entre l'une desdites tours et celle où est le puits Donion, il y a une autre belle tour couverte et bien percée, faicte de carthellages, ayant son regard vers l'occident. Les autres trop petites ne sont de telle importance qu'elles méritent être descriptes. » (*Histoire du Berry*, par Jean Chaumeau, seigneur de Lassay, p. 262.)

Tous ces détails n'indiquent point l'origine de ces constructions remaniées, agrandies sans doute aux XIIe et XIIIe siècles; et s'il est vrai qu'au temps de Chaumeau la tour d'Éracle portait encore la devise de César, raccourcie d'un mot : *Veni, vici,* avec d'autres vestiges romains, nous devons croire que les constructeurs du moyen âge, animés d'un louable esprit de conservation qui ne trouve pas toujours à notre époque d'aussi sages imitateurs, avaient fait entrer dans leur œuvre les restes du premier castellum bâti par le duc d'Aquitaine.

Les ruines que nous voyons aujourd'hui, et dont un débris porte encore le nom de tour d'Héraclée, proviennent de la démolition du château, ordonnée par le cardinal de Richelieu en 1632, et définitivement accomplie sous Louis XIV.

La ville actuelle d'Argenton ne correspond pas précisé-

ment à l'emplacement de l'ancien Argentomagus, qui s'étendait plus particulièrement sur les territoires occupés aujourd'hui par le faubourg Saint-Étienne et le bourg de Saint-Marcel.

Jusqu'à la fin du XIVe siècle, le centre de l'ancienne ville se trouvait au quartier Saint-Étienne. Vers cette époque, les habitants, ne se sentant pas assez en sûreté dans cette position découverte, vinrent se fixer au pied du château; puis, bientôt trop resserrés entre le château et la rivière, ils bâtirent sur l'autre rive un faubourg qui devint plus considérable que la ville elle-même, et dans lequel les seigneurs de Chauvigny fondèrent, en 1453, un couvent de cordeliers. L'église de ce monastère, caractérisée par le style dégénéré de cette époque, est devenue l'une des églises paroissiales d'Argenton. Sa façade est surmontée d'une maigre flèche moderne, disgracieusement ajustée sur un porche en saillie. L'édifice entier ne présente aucun intérêt.

Dans la ville basse, à l'angle de deux rues, près du vieux pont, il faut signaler une assez jolie statuette de vierge, abritée sous un dais gothique dans le goût du XVe siècle, et qui fait l'ornement d'une vieille maison. On remarque encore dans la ville haute la porte de l'ancienne église Saint-Benoît, encadrée par une arcature aiguë et fleuronnée, accostée de deux pinacles. Cette porte ainsi que la vierge ont été reproduits dans le n° 2 (1873) du *Bulletin monumental,* d'après les dessins de l'album de M. Bouet.

L'église Saint-Benoît est actuellement transformée en halle au blé. On voit encore à la voûte, dit M. de la Tremblais, les armes de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon et comte de Vendôme, qui avait épousé la veuve d'André de Chauvigny.

Aujourd'hui, l'ancien quartier Saint-Étienne est un faubourg situé au nord de la ville. Il n'a conservé, comme témoignage de son ancienne importance, qu'un débris de son église paroissiale, église romane, composée d'une nef avec transepts et absides. Il n'existe plus maintenant que la nef, dont le pignon a été surélevé vers le XVI[e] siècle. Cette nef est actuellement convertie en magasin.

A peu de distance de ce faubourg se trouve le village de Saint-Marcel, sur l'un des coteaux qui s'élèvent au nord d'Argenton, au-dessus de la vallée de la Creuse. Au dire des historiens du Berry, le sol de ces coteaux, encore couvert, comme de leur temps, de vignes fertiles, renfermait de nombreux vestiges d'antiquités; « en labourant lesquelles vignes, nommées le Pallais, Virou, Saint-Anastaire, à la dénomination du lieu desdits martyrs, les Marssaincts, se sont trouvées plusieurs caves, cisternes cimantées, fontaines artificielles garnies de marbre et albâtre, merveilleusement bien composées et faictes; s'y sont trouvées plusieurs pièces d'or et d'argent esquelles sont escripts les dicts des empereurs de Rome. » C'est ainsi qu'on décrit, en 1571, dans le terrier d'Argenton, les grandes et louables somptuosités qu'on y remarquait encore (1).

Si encore de nos jours, avant d'arriver à Saint-Marcel, de suite après avoir traversé le chemin de fer, on explore les coteaux qui s'élèvent à gauche de la route, on trouve les restes de ces *grandes et louables somptuosités*. Ce sont les vestiges du théâtre romain de Virou, nom qui lui a toujours été conservé dans le pays.

Ces ruines ne consistent plus qu'en une portion de

(1) Archives de l'Indre, citation de Raynal. *Histoire du Berry*, I, p. 107.

muraille circulaire, en petit appareil régulier, dégagée d'un côté sur une élévation de un mètre, et enterrée de de l'autre comme un mur de soutènement. Ce théâtre, ainsi que la plupart des théâtres romains, était établi sur le versant concave du coteau, dont les pentes naturelles portaient les gradins et les précinctions de la *cavea*. Son ouverture, sur un axe se dirigeant du nord au sud, en face d'un horizon qui semblait fait pour charmer la vue des spectateurs, regardait la vallée de la Creuse. Le fragment de mur circulaire, que nous avons examiné sur une longueur d'environ 30 mètres, situé au sommet du coteau, devait probablement dépendre de l'enceinte extérieure du théâtre. Tout l'emplacement de la *cavea* et du *proscenium* est maintenant recouvert de vignes, et il est difficile de reconnaître, dans cet état de choses, les limites extrêmes du monument. M. de la Tremblais, dans ses *Esquisses pittoresques de l'Indre*, donne, pour les dimensions de ce théâtre, 78 mètres en largeur et 94 mètres en longueur perpendiculaire à l'axe de la corde.

Sur un autre point du territoire de la commune de Saint-Marcel, et nommé le Pallais, la tradition a conservé aussi le souvenir d'un autre théâtre d'Argentomagus, et dont l'ancienne existence n'est plus constatée que par la forme du terrain.

L'église de Saint-Marcel, consacrée aux saints Marcel et Anastase, martyrisés sur l'un des emplacements que nous venons d'indiquer, est un monument plus digne d'attirer notre attention. Les *Chroniques du Berry* ne fournissent aucun document sur l'origine de sa construction ; une tradition chrétienne, au fond de laquelle on ne peut s'empêcher de trouver un certain caractère historique, recueillie par Ph. Labbe, rapportée par les Bollandistes,

dans les *Acta Sanctorum*, et traduite en partie par Raynal (1), attribue les martyres de ces deux saints au règne de Valérien, vers 258.

D'après cette tradition, dont nous n'avons pas à reproduire ici tous les longs et dramatiques détails, le jeune Marcel, après avoir assisté à Rome au supplice du pape Sixte II, en 258, vint en Gaule, sur le conseil de l'archidiacre saint Laurent, pour rejoindre sa mère Marcellina, Saturnin, son frère (2), et Denis qui avaient fait partie de la mission envoyée dans les Gaules par le pape Fabien (235-251). Marcel avait pour compagnon de voyage un jeune chrétien du nom d'Anastase. Ils vinrent d'abord à Lyon, puis, se rendant à Toulouse pour y retrouver l'évèque Saturnin, ils s'arrêtèrent à Argentomagus, où résidait ce préteur Héraclius, dont une tour du château porte encore le nom.

Là, Marcel opéra des miracles qui suscitèrent le courroux du préteur; celui-ci, pour contraindre Marcel à sacrifier aux faux dieux, lui fit infliger les plus durs supplices; mais le jeune chrétien, confessant la foi du Christ avec une inébranlable fermeté, sortit victorieux de toutes ces épreuves et fut enfin décapité sur l'ordre d'Héraclius; son compagnon Anastase, demandant à ne pas survivre à son frère en Jésus-Christ, périt par le supplice du chevalet.

Ce que l'histoire nous apprend de plus positif sur l'origine de l'église de Saint-Marcel, que Chaumeau se

(1) *Histoire du Berry*, I.

(2) Si SS. Saturninus et Dyonisius, hic Pariensis, ille Tolosanus primus antistes, intelliguntur; fictitia est hujusmodi fraternitas alios vero nullos Tolosani noverunt. (*Note des Bollandistes.*)

contente de qualifier de très-belle(1), c'est que cette église, au rapport de La Thaumassière, était celle d'un prieuré, fondé au XIIe siècle par les seigneurs de Chauvigny, et dépendant des abbés et religieux de Saint-Gildas de Châteauroux.

L'église de Saint-Marcel est assurément l'un des édifices de la région les plus inexplicables. Tous les siècles, depuis le XIe jusqu'au XVIe, y ont apporté leur travail, et il est fort difficile d'assigner à chaque partie une date exacte, tant les reprises sont enchevêtrées.

Un membre de la Société française d'Archéologie a construit sur ce monument une théorie facile, dit-il : « L'église est pleine d'intérêt pour l'étude de la tecnie, mais surtout pour l'estétique. Posée sur un sol accidenté, au milieu d'une région mouvementée, son architecture est mouvementée, mais son style a de l'unité, abstraction faite des modifications du XVe siècle. Ce n'est plus le style roman, ce n'est pas encore le style ogival ; c'est l'ère ogivale sans mélange confus, très-raisonnée, harmonisant habilement le plein cintre et l'ogive, le cylindrique et le polygonal, avec l'unité dans la similitude, mais jamais dans la parité; c'est la nature, la vie, avec ampleur. »

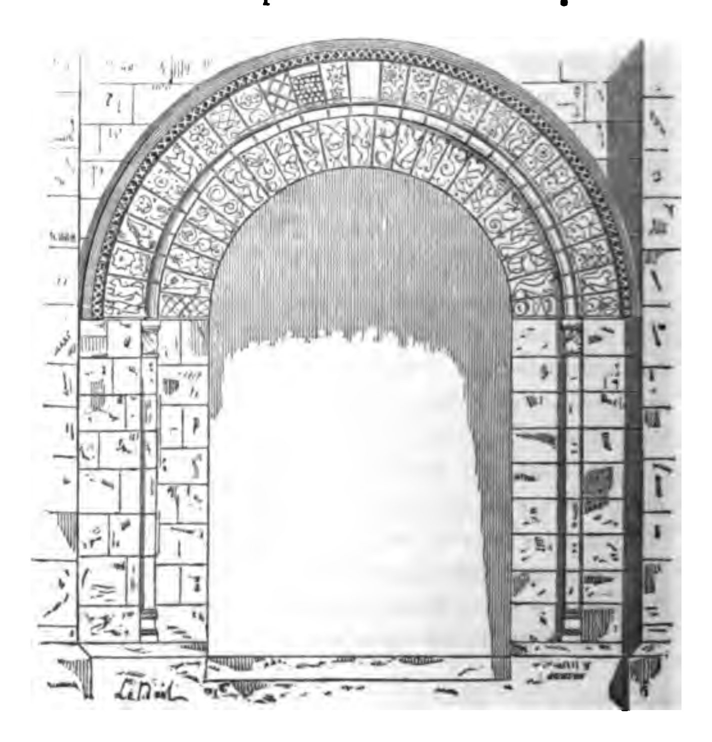
Pour nous, qui demandons à voir plus clairement qu'au travers du prisme de la fantaisie, nous demeurons anxieux, et c'est avec de grandes précautions que nous entrons dans la description d'un semblable monument.

L'église de Saint-Marcel se compose aujourd'hui d'une seule nef, d'un double transept et de trois absides, orien-

(1) « En une partie du circuit, ioignant la dite rivière de Creuse, est construite et bastie la ville de Saint-Marcel, petite ville en laquelle y a une fort belle église. (Jean Chaumeau, *Histoire du Berry*, p. 263.)

tées, d'inégales dimensions. Un clocher est élevé sur le premier croisillon septentrional, et une crypte s'ouvre sous l'absidiole méridionale.

Le plan primitif, que nous pouvons faire remonter aux dernières années du XIe siècle, nous donne une nef, une abside principale et un transept, sur lequel s'ouvrent deux absidioles. C'est le plan-type des églises de cette époque. Ainsi disposée, l'église de Saint-Marcel n'était vraisemblablement pas voûtée.



Le monument ne fut achevé qu'au XIIe siècle. Le XIIIe refit le chœur et l'un des transepts que nous voyons

aujourd'hui. Le XIV[e] éleva le clocher, ajouta un second transept et construisit une partie des voûtes auxquelles le XV[e] mit aussi la main, en même temps qu'il ouvrait des chapelles dans les murs de la nef. Le XVI[e] siècle s'est chargé de l'ameublement.

Le pignon occidental de l'église est renforcé par quatre contre-forts, dont les fonctions ne sont nullement indiquées par le plan. Les deux plus épais, placés de chaque côté de la porte, ont été ajoutés au XIV[e] ou XV[e] siècle : leurs assises ne sont point d'accord avec celles du mur de façade.

La porte percée dans ce pignon nous a paru digne d'une attention spéciale ; nous en donnons le tracé. Deux archivoltes reposent, la première sur des pieds-droits, la seconde sur des colonnettes qui remplissent l'ébrasement.

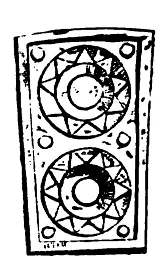
Ces colonnettes, longues et menues, ont une base annelée et des chapiteaux formés de grotesques accroupis, levant les bras pour supporter le tailloir. Ces bases et ces chapiteaux n'ont qu'une saillie inappréciable sur le fût. Une moulure en biseau, décorée d'étoiles à quatre pointes taillées dans l'épannelage rectangulaire (1), et surmontée d'un triple filet extradosse l'archivolte extérieure.

Cette archivolte est ornée à son l'intrados d'une moulure torique, très-déliée, prise dans l'épannelage des claveaux. Ceux-ci, séparés par des joints plats, très-épais, sont tous, fors la clef de l'archivolte extérieure, décorés d'entrelacs, de rosaces, de cercles concentriques étoilés, d'animaux fantastiques, isolés, affrontés, opposés.

Nous donnons quatre exemples de ces claveaux au dixième de l'exécution ; deux proviennent de l'archivolte

(1) Ces étoiles coniques se retrouvent à Fontgombaud et à Preuilly.

supérieure, leur extrados est courbe, et deux autres de l'archivolte inférieure.



Ces claveaux nous ont rappelé les pierres sculptées que l'on trouve noyées dans des constructions plus modernes, pierres que l'on dit volontiers antérieures à l'an mil, sinon mérovingiennes.

Le travail n'est point, à proprement parler, de la sculpture. Après avoir tracé un trait de la bordure du claveau, et du sujet qu'elle devait inscrire, l'ouvrier a creusé la pierre de façon à donner aux formes un relief de trois à

cinq millimètres. Un simple trait gravé tient lieu de modelé.

Quelques pierres, travaillées de la même manière, mais plus grandes que les claveaux et à surface rectangulaire, se trouvent mêlées à l'appareil du pignon. Sont-ce de simples fantaisies d'ouvrier ou les restes d'une construction précédente qui aurait servi de modèle ? Nous penchons pour ce dernier avis (1).

Il existe les plus grands rapports entre ces figures et celles que M. de Caumont appelle cloisonnées (il faudrait dire ici champlevées). Les ornements, cercles concentriques dentelés, sont ceux-là mêmes qui se trouvent sur le tombeau de Boëtius, évêque de Carpentras, en 604 (2). Les points semés dans les vides, le long de la bordure, se retrouvent à chaque instant dans les décorations mérovingiennes. Doit-on conclure de ces ressemblances que les archivoltes de Saint-Marcel remontent à une époque aussi ancienne ? Cela est impossible. Qui donc aurait détaché ce boudin si délié à l'intrados des claveaux supérieurs ? Malgré la singularité de la décoration, la porte ne nous paraît point remonter plus haut que le XIIe siècle. Nous énonçâmes cette opinion devant le docteur Cattois, qui la partagea.

Plusieurs claveaux présentent, du reste, des ornements fleuronnés, comme celui que nous donnons, ornements qui rentrent bien dans les tracés du XIIe siècle.

Nous sommes donc ici devant le travail d'ouvriers

(1) Il est certain que d'anciennes constructions ont été utilisées au XIIe siècle. Nous avons trouvé dans le pignon des fragments d'inscriptions romaines.

(2) Ce tombeau a été publié par M. Revoil, et reproduit par M. de Caumont dans son *Abécédaire*.

ignorants, assez pauvres d'imagination pour être réduits à répéter sur plus de dix claveaux ce poncif des cercles concentriques, l'ornement le plus ancien qui soit connu, sans trouver d'autres ressources qu'une dentelure pour décorer le cercle intermédiaire. Malgré la pauvreté de l'invention et la sécheresse de l'aspect, la porte de Saint-Marcel est un type curieux à observer et à faire connaître.

Au-dessus de la porte, une fenêtre a été ouverte au XVe siècle, remplaçant une baie primitive. Plus haut règne une petite corniche, formée de deux rangs de denticules. Le pignon et les murs goutterots de la nef ont été surélevés au moment de la construction des voûtes ; c'est alors qu'on a dû appliquer les deux contre-forts qui accompagnent la porte.

La nef, autrefois éclairée par de petites fenêtres en plein cintre, aujourd'hui bouchées, est divisée en trois travées, séparées par des piles engagées, cantonnées de colonnes.

Les bases du premier faisceau sont composées de deux tores très-aplatis, séparés par une étroite gorge. Le tore inférieur est muni de griffes. Les chapiteaux sont garnis de crochets qui ne débordent point un tailloir, très-épais et très-saillant à sa partie supérieure. Au deuxième faisceau tout est changé. Nous touchions au XIIIe siècle, nous voici au début du XIIe. Les tores des bases sont très-développés, et la scotie a pris une importance exagérée.

Les chapiteaux des colonnes portant le doubleau sont ornés bien différemment. Au nord nous voyons deux têtes sur les angles ; chaque tête est accompagnée de deux mains coupées qui semblent retomber de la corbeille. Au midi, deux gros animaux affrontés, et au-dessous d'eux, près de la base, sur le stylobate à trois pans, gît mourant un troisième animal, qui fut, suivant certaines théories

de symbolisme, en rapport direct avec les hôtes du chapiteau. Les tailloirs, couverts de moulures multipliées sont plus hauts, mais moins saillants. Les piles qui devaient renforcer l'angle saillant entre la nef et le transept ont disparu.

Pour soutenir le clocher, élevé au XIVe siècle sur une faible construction, on dut projeter un contre-fort dans l'intérieur de l'église jusqu'à une profondeur de plus de trois mètres.

L'amour de la symétrie, ou plus probablement le besoin de soutenir les voûtes du transept qu'on élevait alors, engagea les constructeurs à bâtir au midi un pan de mur qui n'est que la pénétration du mur de ce transept dans la nef. Celle-ci se trouve ainsi presque fermée par ces deux adjonctions.

Le contre-fort du clocher entre de biais dans l'église, de sorte que pour bander l'arc-doubleau en tiers-point qui ferme la nef, il a fallu faire pénétrer le sommier et les premiers claveaux de l'arc par un des angles saillants de ce contre-fort.

Le chœur est du XIIIe siècle. Les transepts présentent les caractères du XIIIe et du XIVe siècle; mais les voûtes ont été refaites au XVe. Nous ne parlons point de la partie méridionale, qui est entièrement moderne.

Une chapelle rectangulaire a été ouverte au XVe siècle dans le pignon du deuxième croisillon septentrional. Elle est éclairée par une grande fenêtre à meneaux, sa voûte est portée par des arcs saillants au point d'intersection desquels se trouve une clef pendante présentant un écusson soutenu par des anges.

Les trois absides sont voûtées en cul-de-four. Dans l'abside centrale, un soubassement de deux mètres environ porte une arcature composée de sept doubles archi-

voltes retombant sur des colonnes à chapiteaux décorés de palmettes et de volutes perlées. Les archivoltes centrales enveloppent trois des fenêtres qui éclairent cette abside. Nous remarquerons que ces archivoltes augmentent d'élévation et de largeur en se rapprochant du chœur.

Les deux absidioles, élevées sur plan intérieur circulaire, ne présentent aucune décoration. Celle du midi a un caractère plus archaïque. Il semble que la construction de l'église ait été commencée par là. La situation de cette absidiole, au-dessus de la crypte, est un motif suffisant pour appuyer notre opinion.

Dans le deuxième croisillon méridional, nous arrivons à l'entrée de la crypte. Il est difficile de dire si elle a formé une première église isolée, ou si elle était comprise dans un autre édifice. Elle s'étend sous l'absidiole méridionale et sous ce deuxième croisillon dont le sol est surélevé d'un mètre environ.

Cette crypte a été rendue à l'église depuis quelques années seulement, après avoir longtemps servi de cave à des maisons particulières.

Elle présente le type parfait de l'église primitive, une nef au fond de laquelle s'ouvre une abside demi-circulaire. La nef est composée de deux travées d'inégale grandeur séparées par deux piles carrées, portant l'arc-doubleau de la voûte. L'abside est éclairée par deux petites fenêtres cintrées que nous retrouverons à l'extérieur, l'une au centre, l'autre au sud. Dans le mur méridional de la première travée sont aussi pratiquées deux petites fenêtres étroites, obstruées par l'exhaussement des terrains. Au long du mur, entre les piles et l'abside, s'étend un banc de pierres.

La première travée est voûtée en berceau et a gardé son caractère primitif ; il n'en est pas de même de la seconde,

dont la voûte d'arêtes surbaissée est une œuvre moderne.

On conserve encore dans le pays le souvenir de l'ancienne disposition du mur qui terminait cette travée à l'opposé de l'abside. Là débouchait l'escalier, et dans la partie supérieure du mur, élevée au-dessus du sol du transept, étaient ménagées des ouvertures transversales appelées *jugula,* qui permettaient aux fidèles de plonger leurs regards dans l'intérieur de la crypte, où se trouvaient déposées les reliques des saints martyrs.

C'était la disposition consacrée pour les cryptes les plus vénérées, installées en *confession* ou en *martyrium.*

La possession de cet insigne monument était pour l'église Saint-Marcel un glorieux souvenir que l'on ne saurait trop regretter de ne pas voir rappelé dans des travaux de *restauration,* dirigés par ce qui s'appelle le Comité des monuments historiques.

Trois autres chapelles ont été établies à la même époque et sur le même plan le long des murs de la nef. Des pierres scellées portent le nom des fondateurs, les dates et conditions de la construction ; l'une de ces chapelles est entourée d'une litre et de peintures dans lesquelles se trouve une figure de Sainte Femme d'un très-joli caractère.

Il semble que ces chapelles soient intéressantes à conserver ; les constructions successives, de si mince importance qu'elles puissent être, sont l'histoire écrite sur les pierres. La commission des monuments historiques a bien d'autres idées ; l'une de ces chapelles a déjà disparu et les autres ne vont pas tarder à être supprimées, parce que, dit-on, elles n'entrent pas dans le plan primitif ! Pauvre église ! Si la logique préside aux opérations des architectes, nous sommes curieux de savoir ce qui restera du monument que nous voyons aujourd'hui, quand on aura

détruit tout ce qui n'entre pas dans le plan primitif.

Avant de sortir de l'église, nous devons faire remarquer que dans le mur septentrional de la première travée de la nef, on voit les restes d'une très-ancienne muraille, sur laquelle la construction du XIIe siècle a été appliquée.

Nous avons décrit le pignon de l'église; voyons maintenant les côtés et l'abside.

Les contre-forts plats du XIIe siècle sont encore apparents, écrasés par les masses qui les ont renforcés au XVe siècle.

Le clocher, construit au XIVe siècle, fortement épaulé par des contre-forts à ressauts, est percé de fenêtres et d'une petite rose. Il ne serait point digne de remarque sans les hourds qui le couronnent. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs au *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc (1). Le clocher de Dugny, dont l'auteur présente un tracé, donne une juste idée du clocher de Saint-Marcel. Mêmes dispositions du pan de bois posé en encorbellement sur des solives, et revêtu, à Saint-Marcel, d'un lattis sur lequel sont cloués des bardeaux. Le toit, également couvert de bardeaux, est plus élevé que celui de Dugny.

Ce mode de couronnement de tours d'églises n'est pas très-commun. Il en existe plusieurs exemples aux environs de Verdun; nous en avons trouvé un tout semblable à Saint-Bertrand de Comminges.

A l'intérieur, le clocher de Saint-Marcel est divisé en deux étages au-dessus des voûtes du transept. On arrive à ces étages par un escalier situé dans une tourelle en encorbellement, appliquée dans l'angle rentrant de l'un des contre-forts.

(1) Vol. VI, p. 139.

Au premier étage est une salle carrée voûtée sur nervures ; au deuxième, la partie supérieure de la salle passe du carré à l'octogone au moyen d'arcs bandés dans les angles et pénétrant les côtés du carré. Les murs de cet étage portent la charpente.

L'abside méridionale est circulaire dans toute sa hauteur. Deux colonnes engagées, qui partent de fond et s'élèvent jusqu'à la corniche, lui servent de contre-forts. Les bases de ces colonnes reposent sur un socle carré très-saillant. La partie inférieure des murs, à l'est et au sud, est décorée d'une arcade aveugle, dans laquelle s'ouvre une très-petite fenêtre qui donne du jour à la crypte. L'archivolte de cette arcade retombe sur des colonnettes trapues dont la base repose sur le même socle que les contre-forts. Les chapiteaux de deux de ces colonnettes ont conservé des traces de sculptures, dont les sujets devaient avoir, près du sanctuaire où reposaient les reliques des martyrs, un sens tout particulièrement significatif. Sur l'un, deux petits personnages figuraient saint Marcel et saint Anastase, chassant, comme le rapporte la légende, le démon de l'idolâtrie, figuré par un animal informe qui fuit devant eux : des épis de blés, symbole de l'eucharistie, sculptés sur l'autre semblaient convier les fidèles à la participation au divin banquet. Une seule fenêtre cintrée, dont l'ébrasement profond est occupé par des colonnettes portant une archivolte décorée d'un boudin, laisse pénétrer le jour dans l'intérieur de l'abside. Les pieds-droits de la fenêtre reposent sur un bandeau qui, s'interrompant au droit des colonnes contre-forts, pourtourne les trois absides.

Des traces très-évidentes de reprise sont visibles entre cette absidiole et l'abside principale, sans qu'il soit bien possible de dire qu'elle était la fonction d'une colonne

dont il ne reste plus que quelques assises, et d'un bandeau placé quelque peu au-dessous de celui sur lequel reposent les pieds-droits des fenêtres.

L'abside principale, de forme également demi-cylindrique, est assise sur un soubassement pentagonal, décoré à sa partie supérieure d'une grosse moulure en torsade. Des colonnes légères reposent sur le soubassement et portent de véritables arcs de décharge au-dessus desquels règne la corniche soutenue par des corbeaux. L'arc central est plus large et plus élevé que les autres. Trois fenêtres s'ouvrent dans ces arcs.

L'ébrasement de ces fenêtres est occupé par des colonnettes dont les chapiteaux sont formés par une tête humaine monstrueuse, dans la bouche énorme de laquelle disparaît le sommet des colonnettes.

L'abside septentrionale présente des dispositions curieuses, conséquences des nombreux remaniements qui y ont été faits. Elle est semi-circulaire et repose sur un soubassement curviligne dans une partie, et droit dans l'autre.

Comme dans l'abside principale la partie supérieure du mur et la corniche sont portées par des arcs de décharge d'inégales dimensions; mais ici ces arcs sont tracés en tiers-point, décorés de moulures très-maigres; ils sont portés par des pilastres à trois pans, surmontés de chapiteaux bas sans sculptures ; chapiteaux dans lesquels ne se retrouvent plus les parties essentielles du chapiteau, tel qu'on le comprit jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Sous le plus grand arc est ouverte une fenêtre assurément contemporaine des deux autres absides. Or l'appareil, la forme des joints saillants et arrondis exactement reproduite sur les pilastres et les arcs déroutent à première vue. Pour nous, sans autre hésitation, nous décla-

rons du XV[e] siècle cette habile reprise. Les constructeurs de cette époque ont maintes fois reproduit des œuvres antérieures, nous en avons vu la preuve à Châteauroux, au Blanc ; nous voyons à Saint-Marcel qu'ils ont pu aller jusqu'à imiter la manière de maçonner les constructions.

Ces trois absides viennent d'être agréablement remises à neuf ; la partie supérieure a été surtout arrangée. Nous n'avons donc point à en parler. Il nous faut toutefois faire une remarque.

Les corbeaux, dont il ne reste que quatre ou cinq anciens, portent la tablette d'une corniche fort simple, aujourd'hui surmontée d'un chéneau qui reçoit les eaux d'un comble dallé, très-plat, et les rejette par des gargouilles. Si le chéneau n'a été que restauré, c'est assurément le plus ancien modèle de chéneau du moyen âge connu. Nous le recommandons comme tel avec toutes les précautions auxquelles obligent ce qu'on appelle avec tant d'indulgence des *restaurations*. Nous sommes, du reste, persuadés que toute cette partie supérieure est une innovation. La couverture des absides est donc un problème que l'auteur des *Esquisses pittoresques du département de l'Indre* ne rend pas très-facile à résoudre.

Nous lisons dans son livre, qui ne contient aucune description de cette église que les absides étaient surmontées de clochers ! « Il est regrettable, dit M. de Laurière, de ne pas avoir des renseignements plus précis sur une disposition aussi exceptionnelle. Ne pouvons-nous pas avancer que ces absides portaient des ouvrages de fortifications comme ceux que nous voyons dans une région voisine, sur l'abside de la belle église du Dorat (1). »

(1) L'église de Chandieu (Loire) montre encore aujourd'hui

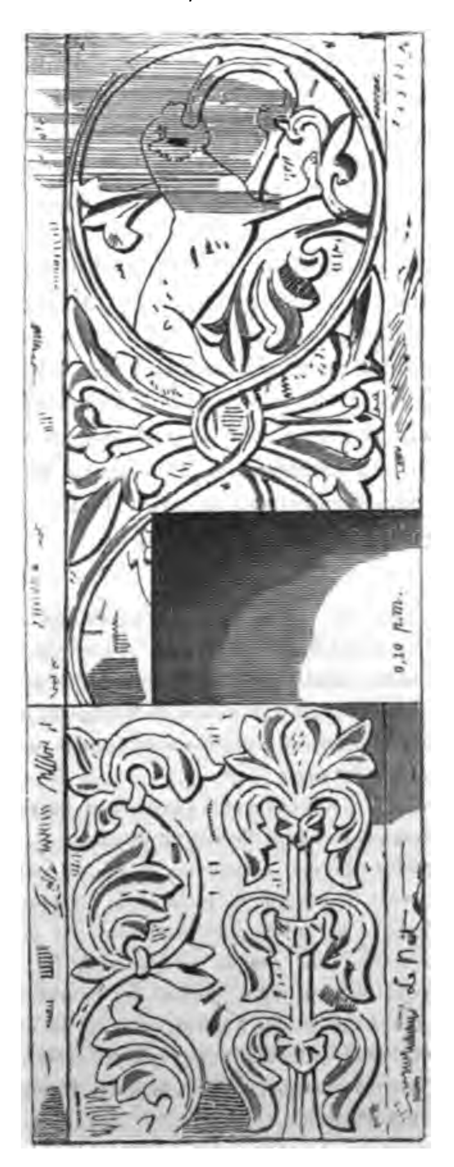
Assurément, Saint-Marcel, dont le clocher encore existant prouve la destination belliqueuse, pouvait avoir son abside fortifiée; rien de plus naturel. Trouver trois absides surmontées de clochers serait plus extraordinaire; et vraiment, quand on se fait imprimer avec tant de luxe, on devrait bien ne pas écrire *clochers* quand il faut lire *tours*, et surtout citer ses sources et origines. Cette précaution est indispensable dans un livre qui a la prétention d'être sérieux.

Nous en voyons bien d'autres dans ces *Esquisses pittoresques*, trop pittoresques vraiment. La description de l'église de Saint-Marcel est bien courte; nous y trouvons par bonheur ce passage charmant d'exactitude : « Le clocher qui s'élève au-dessus de la coupole a perdu toute sa physionomie depuis que l'on a réduit de moitié la hauteur de sa charpente. » Le clocher élevé sur la coupole a disparu depuis le XIII[e] siècle, selon toute vraisemblance, avec la primitive coupole, et le vrai clocher est depuis si longtemps à la place où nous le voyons aujourd'hui, qu'il nous paraît impossible que l'auteur cité ait pu le voir ailleurs.

Si le gros œuvre de l'église de Saint-Marcel est digne de fixer l'attention, son mobilier n'est pas moins capable d'attirer les archéologues.

Derrière le parement de l'autel majeur se trouvent des fragments de sculptures, dont nous donnons le dessin, et qui portent le nom de *tombeau de saint Marcel*. Ce sont deux grands morceaux de pierre, rapprochés, comme le montre le tracé. Ces débris, dont il est difficile d'indiquer

ses trois absides transformées en véritables tours, qui furent élevées, avec tout un système de défense, au XIV[e] siècle contre les incursions des Anglais.



la provenance, n'ont probablement jamais fait partie de la décoration d'un tombeau ; nous les attribuons à l'époque carlovingienne (1).

Dans l'une des grandes pierres est percée une petite ouverture, fermée d'une porte, et c'est derrière cette porte que se trouve le trésor de Saint-Marcel, *trésor que nous n'avons pu voir.*

Ce trésor comprend deux châsses : l'une en bois sculpté, l'autre émaillée et niellée, du XII[e] et du XIII[e] siècle (2).

Un chef d'argent doré ;

Un bras du même métal avec bracelet émaillé ;

Une croix dorée à double croisillon, du XIII[e] siècle.

Cette croix renferme dans une rosace un vélin sur lequel on lit, en caractères de l'époque : « De la vraie croix, de Saint-Sepulchre, de saint Pierre, de saint Étienne, et de plusieurs autres saints. »

(1) C'est l'avis des personnes qui m'accompagnaient ; pour moi, malgré la ressemblance qui existe entre certains ornements de la partie gauche et les sculptures du tombeau mérovingien de Tabanac, déposé au musée de Bordeaux, je ne puis assigner à ces sculptures une origine aussi reculée, et j'attribue la partie droite au XI[e] siècle.

(2) Cette châsse a été envoyée à l'exposition universelle de 1867. Voici comment elle est décrite au catalogue : « N° 2064. *Châsse de Saint-Marcel.* Châsse en forme de maison avec crête à jour, ornée de cristaux de roche et de pinacles émaillés, formée de plaques en cuivre doré assujetties par des bandes émaillées de rosettes : sur chaque compartiment est rapportée une plaque à quatre lobes aigus, portant les figures du Christ, de la Vierge, des Anges et des Apôtres, en relief ou en réserve sur fond bleu décoré de rinceaux; des pierres cabochons dans de larges sertissures accompagnent les plaques. Limoges, commencement du XIII[e] siècle. »

Le trésor renferme encore une autre croix du XIIe siècle à double croisillon.

Nous avons vivement regretté de ne pouvoir admirer ces curieuses pièces d'orfévrerie pour en faire une description complète ; nous espérons que quelques-uns des membres de la Société seront plus favorisés que nous et qu'il nous sera donné quelque jour de lire, dans le *Bulletin monumental,* un intéressant article sur les reliquaires de Saint-Marcel.

Le chœur est entouré de stalles du XVIe siècle, d'une remarquable exécution, et bien complètes. Les places des dignitaires sont faciles à distinguer : stalles de l'abbé, du prieur et de l'intendant militaire. Les dossiers et les miséricordes sont décorés de sculptures dans lesquelles le symbolisme le plus échevelé peut trouver une ample pâture.

La fantaisie la plus dévergondée a couvert le bois de sujets souvent reproduits bien qu'invraisemblables en pareil lieu. Une haute balustrade de bois, appuyée sur des dossiers, ferme le chœur ; elle porte le dais qui recouvre les stalles : tous les balustres sont décorés avec une variété infinie. Une pente, délicatement brodée, borde le dais. Du côté de la nef, la balustrade porte un dais et une pente semblables à ceux de l'intérieur.

Cet ensemble de sculptures, remarquablement conservées, offre le plus sérieux intérêt.

Deux petits autels orientés sont appliqués aux parties de murs que nous avons montrées fermant pour ainsi dire la nef. Ces autels sont surmontés de dais et de pentes en bois sculpté également au XVIe siècle, souvenirs du *ciborium* que l'on élevait sur les autels comme l'expression matérielle du respect dû aux objets sacrés.

Dans la première travée de la nef, sur le mur septen-

trional, nous avons vu une peinture curieuse. En voici la description, que M. le curé de Saint-Marcel a bien voulu nous envoyer avec l'inscription qui l'accompagne.

« Cette peinture est une allégorie. Un prieur de Saint-Marcel prie pour la paroisse, accompagné de son patron saint Louis; il est agenouillé aux pieds de l'enfant Jésus, porté par la sainte Vierge. Le prieur est en costume de moine et de chanoine; saint Louis, en tunique et dalmatique avec le sceptre en main, porte une pèlerine d'hermine. La sainte Vierge, en grand manteau, est assise sur un bahut du XVIe siècle; tandis que le divin Enfant tient et montre au prieur un crucifix soutenu dans le haut par un ange; sa sainte Mère adresse des reproches aux habitants de la paroisse. Ces reproches se lisent dans une inscription gothique au-dessous du tableau. Après l'inscription est une dédicace en grandes lettres fleuries de l'époque. Dans le haut de la peinture, à droite et à gauche, sont des écussons, portant un même chiffre, formé par les grandes lettres L. M. entrelacées et liées par des cordelières avec cette exergue : *Mater Dei, memento mei !*

Inscription :

ENTRE : VOUS : FELONS : DESPITEUX
JUREURS : MAUGRYEURS : REGNYEURS :
GENS : INFAMES : ET : DETESTABLES :
REGARDEZ : CY : COMMENT : VOS : JEUX :
DÉPANCES : DE : DES : ET : DE : TABLES
VOS : MECHANTES : LANGUES : CAPABLES
ONT : PAR : VENTRE : PAR : CORPS : ET : PAR : CHEF :
PLAYÉ : DE : PAROLES : DAMNABLES :

PIS : QUE : FAULS : JUIFS : DERECHEF :
MON : CHER : ENFANT : DUQUEL : MESCHEF :
A : MOY : SE : PLAINT : PITEUSEMENT :
DISANT : DU : CAS : QUI : EST : TANT : GRIEF :
VOUS : PUGNIRA : VILLAINEMENT :
AU : JOUR : DE : SON : GRANT : JUGEMENT.

Dédicace :

MESSIRE : Loys : ... Pbre.....
A : Lovneur : de : Di.....

Eglise Saint-Genitour, au Blanc.

Par M. Lenail.

Il a été plusieurs fois parlé de l'église Saint-Genitour : sans donc entrer ici dans une description complète, nous allons signaler ce qui nous a le plus frappé dans ce monument, dont le plan primitif a été complétement défiguré.

La porte principale est parfaitement indiquée par M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire*, comme un type spécial au pays. Cette porte, de dimensions ordinaires, est surmontée d'un gâble, composé de dalles incrustées

dans le parement du mur et formant abri. Le gâble repose sur des pieds-droits, saillants comme des jouées et décorés de colonnettes.

Ce motif d'architecture est du plus heureux effet (1).

La nef médiane est une construction du XIIIe siècle. Les voûtes sont portées par des arcs croisés. Les formerets sont simplement indiqués par la saillie des claveaux épannelés sur l'un des murs. Les deux nefs latérales sont du XVe siècle, à part les travées qui s'ouvrent sur le transept.

Ce transept, contemporain de la nef, et beaucoup plus étroit, n'est indiqué que par le retour des voûtes. Sur le croisillon méridional s'élève le clocher, dont la partie supérieure, copie du XIIe siècle, appartient au XVe.

Après le transept, l'église se trouve tout à coup rétrécie. Au nord, le mur du chœur vient joindre la pile septentrionale de la croisée, tandis qu'au midi le mur tombe au quart environ d'un côté du quadrilatère formé par les piles de cette croisée. Ces murs font avec l'axe de la nef un angle très-prononcé. On a voulu voir là une déviation symbolique. Il me semble que si jamais construction n'a pu être invoquée en faveur de cette opinion, c'est bien celle qui nous occupe. Après une nef du XIIIe siècle nous trouvons un chœur du XIIe, et, certes, cent années au moins se sont écoulées entre les deux constructions ; de plus il n'y a pas déviation d'axe, comme on est convenu de dire, il y a deux axes très-différents. Deux construc-

(1) Nous croyons devoir attirer l'attention sur la curieuse inscription moderne gravée sur cette porte : *Soli Deo*. Que des archéologues trop enthousiastes n'y voient point la preuve que l'église de Saint-Genitour a remplacé un temple d'Apollon.

tions, en tout dissemblables, venant buter à faux l'une contre l'autre, ne sont point de celles que l'on doit mettre en avant comme manifestation d'un parti pris.

Le chœur de Saint-Genitour est tout entier une exception. Le mur qui termine son chevet droit n'est point perpendiculaire aux murs latéraux. Les deux arcs-doubleaux qui portent les voûtes sont parallèles entre eux, parallèles au mur du chevet et aux doubleaux de la nef, ils sont donc bandés en biais.

Disposition plus que singulière.

La voûte de ce chœur est un berceau brisé, et cependant ce berceau est porté en plus des deux doubleaux par des *arcs ogives*.

Les doubleaux, formés d'un seul rang de claveaux sans moulures ni ornements, sont très-larges et très-épais. Les arcs ogives, non moins larges et épais, sont ornés d'un boudin refouillé aux arêtes dans l'épannelage carré des claveaux. Par une conséquence naturelle de l'emploi d'arcs diagonaux, non appareillés biaisement, sous un berceau, ces arcs semblent et doivent pénétrer la voûte et non la porter. Leurs claveaux ont près des sommiers une très-forte saillie sur l'une de leurs faces, tandis que l'autre face disparaît presque complétement.

Deux de ces arcs ont leurs sommiers à deux pieds environ de ceux des doubleaux, ce qui prouve de quelle utilité ils peuvent être et quelle était la sagesse de ceux qui les ont placés là.

Pour ne point rester en arrière de leurs prédécesseurs, les ouvriers du XVe siècle ont ouvert les murs de ce chœur, coupant les colonnes sans plus de souci de la raison et du bon sens que s'ils n'avaient jamais existé. Aujourd'hui nous voyons tous les arcs lourds et massifs, suspendus en l'air sur des chapiteaux sans supports. Les

figures grimaçantes qui décorent ces chapiteaux paraissent désolées ou furieuses de l'insanité d'esprit de ceux qui les ont ainsi suspendues dans une position si dangereuse.

L'église du Blanc renferme un curieux porte-cierges du XIVe siècle, assez bien conservé.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE

DES

PLANCHES ET GRAVURES

ERRATA PRINCIPAUX, NOTES OU ADDITIONS

AUX MÉMOIRES DE M. GUILLARD.

Page 145, ligne 13, ***au lieu de :*** cette citation est erronée, ***lisez :*** ce dernier paragraphe est erroné.

Page 151, ligne 9, ***au lieu de :*** deux autres d'Issoudun, ***lisez :*** deux communes.

Page 155, lignes 15 et 17, ***au lieu de :*** à quatre autres, ***lisez :*** à l'intérieur de quatre autres.

Page 155, ligne 20, ***au lieu de :*** sur deux d'entre ceux, ***lisez :*** deux des foyers.

Page 159, ligne 22, ***au lieu de :*** quoique publiées bien antérieurement, comme le résumé, etc., ***lisez :*** quoique publiées antérieurement au livre de M. de Belloguet, comme le résumé de la partie de ce savant ouvrage consacrée, etc.

Pages 175, lignes 16 et 20, ***au lieu de :*** les Hères, ***lisez :*** les Ibères.

Page 319, ligne 21, ***au lieu de :*** de 100^{m}, ***lisez :*** de 1000^{m}.

Page 327, ligne 16, ***après :*** distance réelle, ***ajoutez :*** et l'itinéraire d'Antonin.

Page 566, ligne 10, ***au lieu de :*** l'obligation, ***lisez :*** la condition.

Page 637, ligne 19, ***au lieu de :*** Cette opinion était le résultat, etc., ***lisez :*** Cette opinion est le résultat d'une inconcevable méprise; elle semble avoir eu pour origine l'observation, faite plus que légèrement, d'une statuette placée sous une console supportant la naissance de l'une des voûtes d'arête du porche.

Le dessin (fig. 5) de cette sculpture, relevé avec le plus grand soin, en montre l'origine. Nous l'avons, au surplus, déjà fait remarquer dans la petite notice publiée en 1865, que nous avons citée dans notre mémoire sur les mardelles. L'erreur étant évidente sur ce point, une étude très-attentive des autres pierres sculptées, etc.

Page 642, ligne 26, *après :* éternelle, *ajoutez en alinéa :* Les autres figures ont, sans aucun doute aussi, leur signification particulière. Des personnes plus versées que nous ne le sommes dans la science archéologique, en découvriront bien certainement le symbolisme.

Page 646, ligne 3, *après :* de l'église, *ajoutez* : Pour en fixer l'origine, nous sommes obligé ainsi de remonter presque à l'époque romaine ; car on n'élevait guère des constructions de cette nature au ve ni au vi^e siècle, au milieu des ruines accumulées par les invasions des Barbares.

Page 369, *au lieu de :* 2e séance du 12 juin, *lisez :* 1re séance du 13 juin.

TOURS, IMP. DE J. BOUSREZ.

